



MINISTERO
DELL'INTERNO

DIPARTIMENTO DELLA PUBBLICA SICUREZZA



RAPPORT ANNUEL **2025**

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES ANTIDROGUE





La siège de la Direction



Le logo de la Direction

INDICE

PRÉFACE	5
INTRODUCTION	8
PREMIÈRE PARTIE	12
DEUXIÈME PARTIE	182
TROISIÈME PARTIE	248
ANNEXE	I

PRÉFACE

La **Direction centrale des services antidrogue** (DCSA) se présente à nouveau à ses lecteurs pour l'année 2025 avec un document qui se veut un résumé des efforts et de l'engagement des forces de police dans la lutte contre le trafic de drogue **en 2024**.

Le **rapport**, qui s'appuie notamment sur les informations provenant des activités des forces de police au niveau national, ainsi que sur celles développées par les experts en sécurité déployés dans les principaux pays de production et de transit de stupéfiants, a été complété par des contributions tirées des nombreuses publications élaborées par les principales agences internationales de lutte contre la diffusion et la consommation de drogues, de rapports des forces de police italiennes et d'informations provenant de sources ouvertes sur des sites web spécialisés et de la presse italienne et étrangère.

L'objectif que le lecteur pourra apprécier dès les premières pages est de réaffirmer la **dimension transnationale tout à fait actuelle du trafic de stupéfiants**.

En outre, l'étude de tous les indicateurs utilisés confirme la **place centrale du trafic de stupéfiants dans les stratégies criminelles organisées** et la croissance préoccupante de certains phénomènes délictueux connexes. Les dispositifs de lutte dans les zones frontalières continuent de mettre en évidence la **vulnérabilité croissante des milieux portuaires**, avec la complicité et la corruption d'opérateurs internes aux escales pour la récupération et l'exfiltration de grosses cargaisons de cocaïne dissimulées dans des conteneurs en provenance d'Amérique du Sud, ainsi que les **nouvelles méthodes adoptées par la criminalité pour réduire le risque** en cas d'intervention des forces de l'ordre.

À ces aspects logistiques s'ajoutent des dynamiques de trafic reposant de plus en plus sur l'utilisation de **plateformes numériques de communication cryptée** jusqu'aux niveaux les plus bas du trafic, mises en œuvre par le biais de **sites de vente en ligne** ou de canaux dédiés **d'applications téléphoniques**. Il s'agit d'un phénomène qui doit être abordé également au niveau réglementaire et en termes de ressources humaines et économiques dédiées, afin de renforcer les capacités de lutte.

Enfin, de plus en plus de trafiquants ont recours à des systèmes de **transfert des revenus du trafic de drogue** étrangers aux circuits financiers traditionnels, basés sur des mécanismes informels de compensation des transactions monétaires (appelés *hawala* ou *fei chi'en*), sans oublier la tendance à

réinvestir l'« argent sale » dans les cryptomonnaies. Ce mode opératoire, outre les communications cryptées et le commerce électronique pour le trafic et la vente de drogues, constitue une stratégie supplémentaire visant à rendre les enquêtes plus difficiles.

En ce qui concerne les **drogues synthétiques** et les **nouvelles substances psychoactives**, les données relatives aux saisies et les résultats de la participation à des projets nationaux et internationaux spécifiques permettent de conclure que leur consommation sous-jacente dans notre pays reste, dans l'ensemble, modérée et que le crime organisé reste principalement orienté vers la commercialisation des drogues traditionnelles. Il est toutefois nécessaire de **ne pas sous-estimer la menace** que représente l'introduction croissante de composés synthétiques sur le marché mondial, compte tenu de la facilité de leur production et de leur commercialisation illégale, ainsi que **du risque** énorme **pour la santé** des consommateurs, souvent jeunes et très jeunes.

La connaissance du contexte international et des menaces possibles dans un avenir immédiat incite la DCSA à s'engager de plus en plus, non seulement dans la coordination des activités d'enquête nationales, mais aussi à l'étranger, en participant à diverses initiatives de **coopération policière internationale**.

Dans ce contexte, **les experts en sécurité** déployés dans les zones géographiques stratégiquement les plus importantes pour la production et le trafic mondial de stupéfiants jouent un rôle extrêmement important.

Une action adéquate pour lutter contre l'interconnexion croissante entre les différentes organisations criminelles ne peut se passer de l'adoption de stratégies ciblées pour le développement de relations de coopération efficaces dans les activités d'enquête entre les polices des différents pays.

La prise de conscience de la grande diffusion illégale, dans différents États, de drogues synthétiques et de nouvelles substances psychoactives, aux effets extrêmement dévastateurs pour la vie même des consommateurs, a incité notre pays à rester vigilant dans une optique de prévention, en définissant une stratégie « anticipatoire » à large spectre, afin d'approfondir les connaissances sur le phénomène en Italie et de le surveiller.

Le **12 mars 2024**, le gouvernement italien a en effet lancé le « **Plan national contre l'usage abusif du fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques** », coordonné par le Département des politiques antidrogue (rebaptisé en 2025 Département des politiques contre la drogue et les autres dépendances) de la présidence du Conseil des ministres : parmi les différents acteurs institutionnels concernés par la mise en œuvre du « Plan », la DCSA a joué un rôle très important dans la définition des actions relevant de sa compétence et de celle des forces de police, à l'égard desquelles elle a exercé sa fonction habituelle de coordination.

Il convient également de mentionner la **formation** du personnel de police assurée par la DCSA, particulièrement intense en 2024, tant en Italie qu'à l'étranger, notamment grâce à de nouveaux parcours pédagogiques dans le domaine de la **prévention**, tels que ceux mis en œuvre dans le cadre du **projet « InFORMARE »**. La formation reste un outil particulièrement important pour permettre aux agents de police de se perfectionner professionnellement et de devenir partie intégrante d'un réseau territorial de « sentinelles », engagé dans une mission commune et nécessairement interforces : la prévention et la lutte contre le trafic mondial de stupéfiants.

Je termine en soulignant que le rapport annuel est l'occasion d'apprécier l'engagement quotidien des **forces de police** italiennes opérant sur le territoire et de la **Direction centrale des services antidrogue**, dans sa fonction de **coordination**, pour prévenir, contenir et combattre la menace mondiale que représentent les drogues, également en synergie avec d'autres acteurs institutionnels.

Il s'agit d'un **défi** qui impose une mise à jour constante des méthodes et des outils d'intervention et qui, par conséquent, nécessite l'activation et le renouvellement des connaissances, des compétences, des stratégies, des dispositifs opérationnels et, surtout, de ce patrimoine de ressources humaines qui, lorsqu'il est homogène au niveau interforces et adéquat en termes quantitatifs et qualitatifs, fait vraiment la différence.

Le directeur central général de division de l'Arma dei Carabinieri
Giuseppe Spina

INTRODUCTION

Les données recueillies par la DCSA en 2024 nous donnent une image du crime dans laquelle le trafic de stupéfiants reste le principal délit commis par les organisations criminelles, dont les structures et les équipes se caractérisent par leur transnationalité et leur tendance à tisser des relations mutuelles afin de maximiser leurs gains.

Les interactions entre les différents cartels criminels sont essentielles pour affronter et surmonter en toute sécurité les difficultés logistiques liées à la dissimulation et au transport des cargaisons de drogue depuis les lieux de production jusqu'aux lieux de vente où s'effectue la commercialisation au détail.

Les groupes mixtes qui apparaissent sur la scène criminelle sont encore plus nombreux que par le passé, opérant sur un marché des stupéfiants devenu de plus en plus articulé et complexe, notamment en raison de la prolifération de nouvelles substances psychoactives de nature synthétique et illicite, de la tendance à rechercher de nouveaux marchés et de la propension à diversifier les itinéraires du trafic de drogue en empruntant des voies plus sûres pour le transport des stupéfiants.

Le rapport annuel de la DCSA est structuré en **trois parties**, chacune étant divisée en chapitres thématiques.

Dans la **première partie**, le **premier chapitre** décrit les principaux acteurs criminels en Italie, présents dans le scénario du trafic de drogue : les différentes organisations mafieuses ('ndrangheta, cosa nostra, camorra, mafias des Pouilles, autres mafias italiennes et mafias étrangères), ainsi que les acteurs criminels autres que les organisations de type mafieux, tous examinés dans leur composition, leur articulation territoriale et leurs connexions internationales.

Les tendances et les modes opératoires mis en place par les groupes pour le trafic de stupéfiants, qui ont été mis en évidence au cours des enquêtes coordonnées par la DCSA et conclues en 2024, sont les thèmes du deuxième chapitre. Ce chapitre se concentre d'emblée, en résumé, sur les menaces détectées au cours de l'année écoulée, qui doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance attentive afin d'intercepter, en temps utile et avec les mesures de prévention et de lutte appropriées, toute dérive dangereuse.

Les **chapitres** suivants, du **troisième** au **huitième**, traitent de la cocaïne, de l'héroïne, du cannabis, des drogues synthétiques, des nouvelles substances psychoactives et des précurseurs. Ils présentent également certaines des nombreuses enquêtes menées par les forces de police sur le territoire italien et à l'étranger, et analysent, pour chaque substance, les données statistiques collectées par la DCSA, notamment en ce qui concerne les flux entrant sur le territoire national.

D'une manière générale, le marché de la cocaïne, qui atteint chaque année des niveaux d'offre de plus en plus élevés, reste le principal centre d'intérêt des groupes criminels, en raison des marges bénéficiaires élevées qu'il offre, compte tenu d'un bassin de consommateurs de plus en plus vaste. Les sites de transformation et de traitement de la cocaïne découverts à grande échelle en Europe, notamment en Belgique, en Espagne et aux Pays-Bas, révèlent que les réseaux criminels transnationaux travaillent ensemble pour développer de nouvelles méthodes de trafic de cocaïne en Europe. Ces innovations se traduisent par l'utilisation d'équipements spécialisés et le recours à des chimistes experts dans la dissimulation et l'extraction ultérieure de la cocaïne incorporée dans d'autres matériaux, afin de réduire le risque de détection lorsque la drogue est incluse dans des expéditions commerciales.

Un autre marché fortement sous les feux de la rampe, en raison de son expansion rapide dans le monde, des profits importants qu'il génère et de l'extrême dangerosité de ses effets nocifs pour la santé, est celui des drogues synthétiques, auquel les organisations criminelles, qui étaient auparavant peu impliquées dans leur gestion, accordent désormais une attention croissante. Les sites de production identifiés vont de laboratoires « de type cuisine » relativement petits à des installations capables de produire de grandes quantités de substances synthétiques. Toutefois, les volumes de précurseurs chimiques saisis et de substances chimiques alternatives non réglementées interceptées laissent supposer que la production à grande échelle de drogues synthétiques est destinée au marché européen et extra-européen.

Dans ce contexte, l'Europe reste également un important producteur de drogues synthétiques. En effet, ces dernières années, les forces de police ont continué à démanteler dans l'UE des centaines d'installations de production d'une grande variété de drogues synthétiques, notamment des amphétamines,

des méthamphétamines, de l'ecstasy, des cathinones et des cannabinoïdes synthétiques. Les cannabinoïdes synthétiques représentent un défi croissant, comme en témoigne l'augmentation des signalements concernant leur production et leur consommation, bien qu'il s'agisse d'une classe de drogues encore relativement nouvelle en Europe. L'augmentation du trafic de cathinones synthétiques en Europe, provenant à la fois de pays producteurs tels que l'Inde et de l'Union européenne, en particulier de Pologne, suscite tout autant d'inquiétude.

Il convient de mentionner tout particulièrement les nouvelles substances psychoactives (NPS)¹ produites dans des laboratoires illégaux : la structure chimique de base de la drogue de synthèse est modifiée afin de contourner la législation antidrogue. Cela constitue un grave danger pour la santé des consommateurs, qui sont souvent des cobayes involontaires sur lesquels les effets sont testés.

En Italie, actuellement moins touchée par le phénomène de la production locale de drogues synthétiques et de NPS, plusieurs saisies de laboratoires sont toutefois révélatrices à cet égard :

- en février 2024, dans une maison rurale de Zafferana Etnea (CT), le Nucleo Polizia Economico-Finanziaria (unité de police économique et financière) de la Guardia di Finanza (police financière) de Catane a découvert et saisi un laboratoire clandestin, avec des équipements et des précurseurs, capable de lancer une production d'amphétamines et de MDMA ;
- en mai 2024, dans une habitation de Tricase (LE), la police d'État de la préfecture de Lecce a découvert un laboratoire clandestin destiné à la production de MDMA, de méthamphétamines et d'autres substances chimiques psychoactives.

Les autres laboratoires découverts, bien qu'il s'agisse de cas isolés, sont néanmoins symptomatiques de l'intérêt croissant pour les drogues synthétiques et les NPS et de l'expansion de leur trafic, ce qui incite à rester vigilant face à ce qui, même dans

¹ L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) définit les nouvelles substances psychoactives (NPS) comme « des substances d'abus, sous forme pure ou dans une préparation, qui ne sont pas contrôlées par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 ou la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, mais qui peuvent constituer une menace pour la santé publique » (www.unodc.org/drugs). En Italie, on parle de nouvelle substance psychoactive lorsque la substance n'est pas inscrite dans les tableaux visés aux articles 13 et suivants du décret présidentiel 309/1990.

notre pays, peut devenir un phénomène, en raison des modes de commercialisation plus intelligents. En effet, le trafic de drogues synthétiques et de NPS se fait de plus en plus par le biais de sites internet opérant sur le *dark web*, auxquels on ne peut accéder qu'à l'aide de logiciels spécifiques qui permettent aux utilisateurs de naviguer de manière anonyme, protégeant ainsi leur identité et leur vie privée en termes d'historique des pages visitées et de suivi des paiements pour l'approvisionnement².

Dans la **deuxième partie**, qui présente les résultats des opérations de lutte contre le trafic en Italie avec les données statistiques relatives à l'année 2024, le **premier chapitre** est consacré aux opérations antidrogue les plus importantes menées par les forces de police en 2024, dont les enquêtes ont été coordonnées par la Direction centrale des services antidrogue. D'autres interventions ponctuelles de lutte contre le trafic (saisies de stupéfiants et de laboratoires clandestins, arrestations/dénonciations d'office) sont décrites, le cas échéant, dans les autres chapitres pertinents du rapport. Le **deuxième chapitre** contient les résultats statistiques des enquêtes menées par les forces de police au niveau national, tandis que le **troisième chapitre** présente les mêmes données au niveau régional et des villes métropolitaines.

La **troisième partie**, une nouveauté par rapport aux rapports des dernières années, offre une description de la complexité du travail effectué sur différents fronts par la DCSA, du préventif au répressif, de l'opérationnel au stratégique, du législatif à la formation, au niveau national et international. Le **premier chapitre** contient les données saillantes des différentes activités menées par la Direction centrale des services antidrogue en 2024, tandis que le **deuxième chapitre** présente le compte rendu d'une initiative relative aux drogues synthétiques et aux nouvelles substances psychoactives, le projet HERMES, qui s'est achevé le 31 décembre 2024.

Le rapport 2025 est enrichi d'une **annexe** contenant :

- un aperçu des groupes criminels de trafiquants de drogue d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud ;
- les fiches de profilage des substances stupéfiantes les plus répandues sur le marché illégal, conçues comme un guide d'information facile à consulter.

² Les paiements sont souvent effectués en monnaie virtuelle, comme les bitcoins ou d'autres cryptomonnaies, et sont distribués par les services postaux.

PREMIÈRE PARTIE



Le stand de la DCSA
à l’occasion du 172e
Anniversaire de la
Fondation de la Police
d’État - Rome
10 avril 2024

01. LES ORGANISATIONS CRIMINELLES ACTIVES EN ITALIE DANS LE TRAFIC DE DROGUE

Le rôle des organisations criminelles autochtones	16
Le rôle des organisations criminelles étrangères	19
Le rôle des différents acteurs criminels : partenariats informels	23

02. PROFILS ÉVOLUTIFS DE LA MENACE

Introduction	26
Cocaïne : méthodes et itinéraires alternatifs	26
La dissimulation de la cocaïne, en particulier la dissimulation chimique : une technique réservée aux spécialistes	28
La consommation de crack est en augmentation	31
Fentanyl, héroïne et médicaments sur ordonnance: diffusion des opioïdes synthétiques	33
Nitazéms : une nouvelle menace croissante pour la santé	34
Usage non médical de médicaments contenant des principes actifs à effet stupéfiant	36
Cannabis : diversification possible des itinéraires de trafic	37

L'évolution des marchés du cannabis : propagation des cannabinoïdes synthétiques et semi-synthétiques et risques d'exposition involontaire 39

Approfondissement:

<< Saisie de cannabis synthétique et d'un laboratoire clandestin de transformation de cannabis >> 40

Les cathinones synthétiques : de plus en plus importantes sur le marché des stimulants 40

03. COCAÏNE

Introduction 42

Les routes de la cocaïne : des pays producteurs aux pays consommateurs 42

Approfondissement:

<< Méthodes alternatives de dissimulation : les ukrainiens >> 43

Lutte contre la cocaïne en Italie : les chiffres 60

Flux de cocaïne vers l'Italie : saisies à la frontière 65

04. HÉROÏNE

Introduction 70

Les routes de l'héroïne : des pays producteurs aux pays consommateurs 71

Approfondissement:

<< La route maritime de l'héroïne >> 76

Lutte contre l'héroïne en Italie : les chiffres 80

Flux d'héroïne vers l'Italie : saisies à la frontière 85

05. CANNABIS

Introduction 88

Persistance du marché illicite 90

Les routes du cannabis : des pays producteurs aux pays consommateurs 91

Lutte contre les plants de cannabis en Italie : les chiffres 108

Lutte contre la marijuana en Italie : les chiffres 112

Flux de marijuana vers l'Italie : saisies aux frontières 116

Lutte contre le haschisch en Italie : les chiffres 120

Flux de haschisch vers l'Italie : saisies à la frontière 124



172e Anniversaire de la Fondation de la Police d'État - 14 avril 2024

Intervention de la Mme Sabina Strano Rossi << Les drogues de viol >>

06. DROGUES SYNTHETIQUES

Introduction	130
Stimulants de type amphétamine (ATS) : le phénomène à l'échelle mondiale	131
Stimulants de type amphétamine (ATS) : le phénomène au niveau européen	138
Substances sédatives, dissociatives ou dépressives : le phénomène au niveau européen	141
L'Italie et le « Plan national de prévention contre l'usage abusif du fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques »	142
Approfondissement: Institutions Impliquées dans le « plan national »	144
<< Les missions du DCSA dans le « Plan » >>	146
<< Les tâches des autres organismes mentionnées dans le « Plan » >>	147
Lutte contre les drogues synthétiques en Italie : les chiffres	148
Flux de drogues synthétiques vers l'Italie : saisies à la frontière	153

07. NOUVELLES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Les NPS dans le monde	158
Les NPS en Italie	168

08. PRÉCURSEURS

Introduction	170
Approfondissement: << Précurseurs du fentanyl >>	170
<< Les précurseurs des cathinones synthétiques >>	171
Le détournement des précurseurs	171
Réglementation de référence	172
Approfondissement: << La nouvelle réglementation du décret législatif n° 156 du 7 octobre 2024 >>	173
Classification des précurseurs et régimes d'autorisation et de contrôle	174
Approfondissement: << Mélanges de précurseurs >>	174
La commercialisation des précurseurs entre États	174
Précurseurs de drogues et rôle de la Direction Centrale des Services Antidrogue	175
Approfondissement: << EUDA (Agence européenne des médicaments) : nouveau mandat sur les précurseurs de drogues >>	176
Détournement de précurseurs en Italie : les données de la lutte	177
Un regard vers l'avenir	177
Approfondissement: << Plateformes internationales de contrôle des précurseurs de drogues >>	178
<< PPP (Public Private Partnership) : Partenariat Public-Privé >>	180



2e cours « Drogues synthétiques, précurseurs et laboratoires clandestins »

Rome, 11-15 novembre 2024

01. LES ORGANISATIONS CRIMINELLES ACTIVES EN ITALIE DANS LE TRAFIC DE DROGUE

Le rôle des organisations criminelles autochtones

Cosa Nostra et autres associations de type mafieux en Sicile

Quand on parle d'associations de type mafieux en Italie, on ne peut pas faire abstraction de celles qui ont vu le jour en Sicile et qui, pendant une longue période de l'histoire nationale, ont mené une attaque sanglante contre l'État et ses institutions.

Le paysage sicilien a toujours été caractérisé par la présence non seulement de *la Cosa Nostra*, mais aussi de la *Stidda*, active dans le centre-sud de l'île, et de certains groupes organisés appelés *paracchi* qui opèrent dans la province d'Agrigente de manière indépendante par rapport aux deux autres organisations. Dans les provinces orientales, en revanche, des *groupes criminels* « à géométrie variable », fortement organisés sur le territoire et actifs dans le trafic de drogue, se sont consolidés et ont continué à s'opposer aux expressions criminelles de référence de *la Cosa Nostra*.

Pour tous, cependant, ces dernières années ont confirmé leur intérêt pour le trafic de stupéfiants par rapport aux délits typiquement mafieux (tels que l'extorsion), mis de côté au profit des gains plus importants et des risques moindres du premier.

En particulier, la *stidda*, qui est passée d'une dimension agricole à une dimension dotée de capacités militaires marquées et grâce à une paix avec *la Cosa Nostra*, dans le cadre d'un projet commun d'alliances entre familles mafieuses pour alimenter des coexistences utilitaires, selon les enquêtes menées ces dernières années,

est bien implantée dans le marché du trafic de stupéfiants, tant de manière autonome que comme service pour *la Cosa Nostra*.

Même les *paracchi*, des groupes qui « présentent toutes les caractéristiques typiques d'une association de malfaiteurs de type mafieux, distincte et autonome par rapport à l'association *cosa nostra* »¹, sont en mesure de gérer le marché des armes et de la drogue sur le territoire, ainsi que toutes les activités typiques d'une association de type mafieux.

La Cosa Nostra est certainement l'organisation mafieuse la plus solide, de conception unitaire et verticale, qui continue d'être structurée selon un modèle hiérarchique pyramidal, bien que les équilibres et les articulations soient influencés, négativement mais aussi positivement, non seulement par les nombreuses arrestations et les attaques contre les patrimoines mafieux, mais aussi par les relations de collaboration avec la justice, les libérations de membres importants, par l'émergence de nouvelles factions qui régénèrent ses capacités opérationnelles ou par les relations étroites avec d'autres organisations autochtones au nom d'activités illégales communes. C'est souvent l'action efficace de lutte contre les circuits criminels liés aux stupéfiants qui a alimenté l'intérêt des principales associations de *la Cosa Nostra* pour le trafic de drogue, moteur permettant de disposer de capitaux considérables et, dans le même temps, d'avoir et de maintenir une influence décisive sur le territoire.

¹ OCC n° 15354/2017 RGNR et n° 12734/2017 RG GIP de la DDA de Palerme, émis le 4 janvier 2021. La Cour d'appel de Palerme a confirmé l'acte d'accusation en juin 2024.

Les enquêtes coordonnées par la DCSA ont mis en évidence l'implication directe de certains membres importants de *la Cosa Nostra* dans le trafic de drogue. En particulier, le scénario actuel du trafic de drogue en Sicile met en évidence la tendance des groupes mafieux à recourir, pour leurs approvisionnements importants, aux organisations de trafiquants de drogue calabrais et campaniens ainsi qu'à des groupes criminels qui, bien que n'étant pas organiques mais contigus à *la Cosa Nostra*, sont impliqués dans les différentes phases du cycle de la drogue, de l'approvisionnement auprès des fournisseurs à la vente au détail. Dans ce contexte, la culture du cannabis est également considérée comme intéressante pour les familles mafieuses, en raison des revenus économiques considérables générés par ces plantations.

La Cosa Nostra s'avère être un interlocuteur criminel également dans les espaces opérationnels extrarégionaux, dans d'autres régions du pays et à l'étranger : même si elle ne peut compter sur les conditions d'assujettissement et d'omerta dont elle bénéficie dans ses territoires d'origine, elle peut se prévaloir de liens avec des membres d'autres organisations criminelles, notamment dans le cadre de l'approvisionnement en stupéfiants, dans le cadre de stratégies criminelles communes visant à accroître leurs profits illicites respectifs.

La 'Ndrangheta

La *'ndrangheta* est l'organisation mafieuse italienne la plus insidieuse et la plus pénétrante, caractérisée par une forte tendance à l'expansion à l'échelle nationale et internationale. Son ancrage solide dans sa région d'origine, la force militaire dont elle a fait preuve au fil des ans, sa fiabilité économique et l'absence de phénomènes étendus de collaboration avec la justice de la part de ses affiliés

sont les éléments qui lui ont permis, au fil du temps, de diversifier ses intérêts, en ajoutant à ses activités criminelles typiquement mafieuses l'infiltration dans des secteurs économiques licites.

L'analyse des éléments d'enquête les plus récents confirme sa domination consolidée dans le trafic de drogue, en particulier de cocaïne, dans les différents pays de production et de transit.

L'attention des *'ndrine* pour le trafic commercial maritime et les escales portuaires nationales continue d'être omniprésente, en particulier à Gioia Tauro (RC), escale stratégique en raison de sa position géographique et du volume de marchandises en transit. Sous un autre angle, on observe en Italie des liens criminels stables et fonctionnels avec les organisations mafieuses siciliennes, campanes, pouilleuses et même albanaises.

En outre, l'influence criminelle considérable acquise, non seulement sur le territoire national, mais aussi sur le marché international des stupéfiants, permet à la *'ndrangheta* d'opérer avec force dans certains États étrangers où elle est implantée. En effet, les enquêtes et les décisions de justice ont désormais établi l'existence de ramifications extrarégionales et extranationales de la *'ndrangheta*. À cet égard, de nombreuses enquêtes confirment la présence de branches de la *'ndrangheta* dans de nombreux pays d'Europe et du continent américain, avant-postes pour le trafic illégal et le blanchiment d'argent illicite.

La nécessité de réduire les coûts d'approvisionnement en stupéfiants – en particulier en cocaïne – reste le fil conducteur de l'action des organisations calabraises les plus agressives, qui s'efforcent de dépasser, au niveau international, les niveaux intermédiaires de la chaîne criminelle complexe du trafic de drogue, afin de rechercher un

contact direct avec les cartels mondiaux du trafic de drogue – bien sûr par l'intermédiaire de leurs affiliés en Europe – et avec les courtiers expérimentés qui les représentent. Ces derniers sont en mesure de conjuguer l'offre et la demande grâce à leur connaissance des dynamiques du trafic international de drogue, exprimant ainsi la fiabilité qui leur est propre et celle des consortia criminels dont ils sont l'expression, ce qui rassure et convainc la *'ndrangheta* de tisser des collaborations avec des groupes de narcos d'origines et de cultures différentes sur les différents continents du globe.

Camorra

La *camorra* continue de se manifester en Campanie comme une réalité criminelle très fragmentée, caractérisée par la fluidité et l'instabilité des relations et des alliances entre les clans historiques, les groupes mineurs et les formations criminelles émergentes. L'absence d'un système hiérarchique capable de coordonner les activités du panorama criminel fragmenté et de régler les conflits, ainsi que l'extrême précarité des équilibres, restent certains des facteurs qui caractérisent la réalité campanienne, y compris en matière de trafic de drogue : le contrôle de la distribution des stupéfiants sur le territoire continue d'être à l'origine des conflits entre les factions criminelles liées à la Camorra.

Les guerres entre clans dans certaines régions, avec des épisodes criminels répétés à courte distance qui expriment leur force d'intimidation - notamment des « stese » (fusillades)², des fusillades, le placement et l'explosion d'engins explosifs à proximité des habitations des membres du clan rival - démontrent que

2 Pour l'explication de la signification de « stesa », veuillez vous reporter au paragraphe suivant « Le rôle des différents acteurs criminels : partenariats informels », en particulier en ce qui concerne *les gangs de rue* (page 23).

les associations camorristes se disputent des portions de territoire, notamment comme lieux de trafic, source inépuisable de revenus.

La glorification de ce mode opératoire à travers l'utilisation de vidéos sur les réseaux sociaux, ainsi que la proximité de certains chanteurs néo mélodiques et trap, déjà observée dans le passé, semble être un phénomène en hausse, visant non seulement à diffuser des messages « promotionnels » des membres, même très jeunes, des clans en affichant la richesse provenant du trafic de drogue, mais aussi à faire connaître leur rôle afin d'acquérir de nouveaux clients/consommateurs.

Au niveau international également, les organisations mafieuses de Campanie ont acquis une certaine notoriété, entretenant des relations avec d'autres groupes criminels pour la fourniture de stupéfiants. Elles continuent notamment d'être présentes dans des pays importants pour la production et le transit de stupéfiants, tels que l'Espagne, les Pays-Bas, les États situés sur la route des Balkans et le Maghreb. Dans ce contexte, les criminels de Campanie, parfois en fuite, jouent un rôle de premier plan, agissant en tant que courtiers et servant également de relais de synergies entre des groupes criminels de différentes origines pour l'approvisionnement en grandes quantités de drogue.

Criminalité organisée dans les Pouilles

Le scénario mafieux des Pouilles présente une structure fragmentée, centrée sur une pluralité d'organisations criminelles pour la plupart autonomes, au dynamisme accentué, parfois subdivisées en interne en groupes et factions, composées de personnes généralement liées par des liens familiaux. Cette structure résulte des relations fluctuantes de conflits et d'alliances et de l'absence d'un *leadership* unique et reconnu.

Le principal intérêt criminel de cette pluralité d'associations est sans aucun doute le trafic de stupéfiants, qui approvisionne toutes les provinces des Pouilles, grâce à l'activisme des trois macrostructures de la criminalité mafieuse des Pouilles : la « *mafia foggiana* », avec ses trois composantes (« *società foggiana* », « *mafia garganica* » et « *malavita cerignolana* ») ; la « *camorra barese* », prédominante dans le territoire de la capitale régionale ; la « *Sacra Corona Unita* », originaire du Salento. À cette fin, elles sont toutes capables de conclure des alliances fonctionnelles pour l'approvisionnement et le commerce illicite de drogues, tant avec les organisations mafieuses traditionnelles qu'avec les groupes criminels étrangers présents sur le territoire national ou actifs uniquement à l'étranger.

Le rôle des organisations criminelles étrangères

Pour définir le rôle des groupes criminels étrangers actifs dans le trafic de drogue en Italie, il faut partir du même postulat que celui illustré pour les organisations criminelles autochtones : le contrôle des places de vente garantit des profits très élevés et est donc essentiel pour les groupes criminels de tous niveaux et de toutes origines. Cet objectif favorise les synergies et les interactions entre les associations, indispensables pour affronter et surmonter en toute sécurité les difficultés logistiques liées à la dissimulation et au transport des cargaisons de drogue depuis les lieux de production jusqu'aux lieux de commercialisation au détail.

Il en résulte que les organisations criminelles étrangères, constituées pour la plupart sur une base ethnique, continuent d'être actives sur le territoire national dans le trafic de stupéfiants et ont consolidé leur présence dans les provinces du centre-nord, en particulier

dans les zones métropolitaines, que dans le sud de l'Italie, démontrant par ailleurs une capacité significative à s'infiltrer dans le tissu socio-économique national grâce à une large disponibilité de liquidités provenant d'un large éventail d'activités illicites.

Ci-dessous sont présentées les **organisations criminelles étrangères** les plus qualifiées **opérant dans le secteur du trafic de drogue** sur le territoire **italien** et dans toute la zone du continent **européen**.

Criminalité albanaise

Au fil des ans, la *criminalité d'origine albanaise*, a fait évoluer ses stratégies vers des formes de délinquance plus qualifiées, caractérisées par leur transnationalité. En particulier, la gestion de plus en plus spécialisée du trafic international de stupéfiants dans toute sa chaîne d'approvisionnement fait que les *organisations criminelles albanaises*, en s'inspirant de schémas typiques des organisations mafieuses, ont acquis un poids qui leur permet d'être considérées comme des courtiers fiables et attentifs, notamment parce qu'elles sont habiles à mettre à jour leurs outils opérationnels.

En effet, le recours constant à des réseaux téléphoniques cryptés est indispensable pour garantir la sécurité des communications entre les membres des groupes criminels, qui s'efforcent de fournir et de vendre de la drogue à différentes organisations criminelles. La découverte de la plateforme cryptée SKYECC, également utilisée par les *groupes albanais* pour gérer tout type de trafic illicite, s'est avérée fondamentale pour mieux comprendre la structure typique de *l'organisation criminelle albanaise*, qui n'est ni pyramidale ni hiérarchique, mais basée sur des cercles concentriques :

- premier cercle : il s'agit de la position

occupée par les promoteurs de l'organisation, généralement deux ou trois personnes, liées non seulement par un lien associatif, mais aussi par un lien de parenté (presque toujours des frères, des cousins ou des beaux-frères qui opèrent très souvent depuis leur pays d'origine) ;

- deuxième cercle : il s'agit de la position occupée par des personnes provenant de la même ville ou de la même région géographique d'Albanie, qui ont des fonctions organisationnelles dans le cadre des activités illégales ;
- troisième cercle : il s'agit de la position occupée par les compatriotes qui vivent dans d'autres villes et accomplissent des tâches opérationnelles (coursiers, dealers).

En Italie, les *Albanais* sont parmi les plus actifs, forts de leur capacité à maintenir des liens avec leur pays d'origine et à opérer à l'échelle transnationale. La mafia albanaise a désormais abandonné les crimes prédateurs (vols et cambriolages dans les villas/habitations), ceux liés à l'exploitation de la prostitution et au simple trafic de stupéfiants, pour étendre son emprise territoriale au trafic de drogue. Cela est particulièrement évident pour le commerce illégal de marijuana produite en Albanie, mais aussi pour celui d'autres drogues, grâce notamment à une interaction solide et de plus en plus forte avec les associations mafieuses locales, en particulier celles des Pouilles, partenaires historiques privilégiés dans ces trafics, et avec des éléments liés à d'importantes clans de la 'ndrangheta pour le trafic de cocaïne, comme l'ont révélé d'importantes enquêtes coordonnées par la DCSA.

Une autre caractéristique fréquemment observée est la ramification des associations albanaises dans le tissu social italien grâce à leurs importantes ressources financières. Grâce à des opérations financières illégales, qui

font également appel à de nombreux *hawaladars chinois* présents sur le territoire national, ainsi qu'à l'utilisation du changement d'identité prévu par la législation albanaise, qui permet d'échapper aux contrôles de police et aux poursuites pénales et administratives, on assiste notamment au rachat, par des représentants de la mafia albanaise, d'entreprises ou de parts de celles-ci destinées à être utilisées pour le blanchiment de revenus illicites.

Au niveau international, le rôle d'« agence de services » assumé par la criminalité albanaise est confirmé par le contrôle des trafics de marijuana et d'héroïne destinés à l'Europe occidentale le long de la « route des Balkans », facilité également par la position territoriale « avantageuse » de la mère patrie par rapport à l'axe de flux mentionné.

Ce rôle est également confirmé par les dynamiques internationales liées à l'importation et à l'approvisionnement en stupéfiants, avec la présence, dans divers pays européens (Espagne, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas et France), qui, d'une part, gèrent les relations avec les émissaires des groupes sud-américains fournisseurs de cocaïne et, d'autre part, sont fortement impliqués, depuis quelques années, dans le stockage dans les ports néerlandais et belges de la cocaïne destinée au marché européen.

L'Albanie, en tant que pays producteur, est également l'épicentre de la distribution de cannabis en Europe occidentale, en particulier en Italie, en Croatie, en Hongrie, en République tchèque, en Autriche, en France, en Allemagne et surtout aux Pays-Bas, où les organisations criminelles albanaises et marocaines collaborent activement dans le commerce illégal de cette drogue.

En ce qui concerne la collaboration avec des groupes criminels étrangers, les enquêtes montrent que les organisations albanaises ont acquis un contrôle étendu

sur le trafic en maintenant des contacts constants avec :

- la *criminalité turque*, afin d'assurer le transit de l'héroïne via la « route des Balkans », avec la complicité de la *mafia bulgare* ;
- les *cartels colombiens*, pour l'achat de quantités importantes de cocaïne directement sur les lieux de production ;
- la *criminalité maghrébine*, pour la commercialisation et le trafic de stupéfiants dans la rue ;
- les criminels originaires de l'ex-Yougoslavie et les groupes roumains, pour la gestion d'activités liées à la commission d'autres types de délits accessoires au trafic de drogue ;
- la *criminalité nigériane*, qui est la composante criminelle étrangère la plus structurée, ramifiée et omniprésente dans le trafic international de drogues, en particulier de cocaïne.

Criminalité nigériane

Lorsque l'on fait référence aux *organisations criminelles nigérianes*, il convient de souligner leur forte cohésion ethnique, mais surtout leur associativisme magico-religieux aux connotations sectaires, qui alimente les liens entre les différents membres, renforcés par le pouvoir d'intimidation qui en découle, générant une omerta entre compatriotes. Il s'agit d'associations caractérisées sur le plan :

- structurel, par la diffusion de leurs « cellules », qui constituent en fait un vaste réseau intercontinental, dans lequel des « nœuds » locaux, relativement autonomes, sont reliés au siège central dans le pays d'origine ;
- opérationnel, par une capacité marquée à entretenir des relations avec des réseaux criminels transnationaux, avec lesquels ils échangent des informations et des compétences professionnelles. Sous ce dernier aspect, les *groupes culturels nigériens* finissent par opérer sur le territoire

qui les accueille en même temps que les organisations criminelles locales, mais de manière autonome, en tant qu'acteurs criminels indépendants, nœuds d'un réseau vertical unique, mettant ainsi en évidence leur organisation hiérarchisée.

La *criminalité nigériane* en Italie, en progression constante, est représentée par plusieurs associations principales, présentes notamment en Lombardie, en Vénétie, dans le Piémont, en Émilie-Romagne, dans le Latium, en Ombrie, Campanie et Sicile : la « S.E.C. – The Supreme Eye Confraternity », la « Black Axe Confraternity », les « Maphite », le groupe appelé « Viking », de formation plus récente et composé de membres de plus en plus jeunes et agressifs. Toutes ces associations peuvent compter sur un afflux continu de personnes qui, en raison de leur situation d'origine et de leur besoin de survie, sont plus enclines à commettre des délits, notamment en matière de stupéfiants. D'ailleurs, bien conscients de l'existence en Italie d'*associations mafieuses* actives dans ce pays, ils ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, menant leurs activités de manière autonome, mais en veillant à ne pas empiéter sur la suprématie territoriale des *mafias locales*.

Elles comptent toutefois parmi les associations les plus actives dans le transport de drogues, recourant à des « ovulateurs » et à des passeurs qui, bien qu'ils ne puissent transporter que de petites quantités, peuvent garantir un approvisionnement constant en stupéfiants lorsqu'ils sont employés en « batteries ».

Les *confréries criminelles nigérianes* utilisent également les congrégations ethniques d'entraide comme couverture pour leurs activités illégales, dont le point de rencontre et l'épicentre fondamental sont les « African Shops ».

Les résultats des enquêtes menées en Italie montrent toutefois que la réalité criminelle nigériane est le théâtre d'affrontements, parfois assez violents, entre des membres de différentes confréries, visant à contrôler le territoire, mais surtout à consolider le pouvoir au sein de la même organisation criminelle, afin de gérer le trafic illicite de stupéfiants, ainsi que la prostitution et le blanchiment d'argent. En ce qui concerne précisément les opérations de blanchiment de l'argent provenant du trafic illicite, l'enquête a mis en évidence l'utilisation de circuits financiers criminels, consistant en des systèmes illégaux de transfert d'argent vers le Nigeria. Cette méthode prévoit principalement l'utilisation de « guichets clandestins », situés à l'intérieur des « *African Shop* », où effectuer le versement d'argent de l'Italie vers le Nigeria : ils garantissent des délais de transfert rapides, parfois immédiats, l'anonymat du client - grâce à l'attribution d'un code à la transaction, à indiquer lors du retrait - et le transfert de sommes importantes.

Criminalité chinoise

La communauté chinoise, qui se caractérise par une grande capacité à opérer dans le tissu économique et commercial, a pris une place importante dans le panorama des communautés étrangères en Italie. Les principaux intérêts des entreprises chinoises se situent dans les secteurs de la fabrication, des services et de la restauration. Les activités d'import-export de produits provenant de la mère patrie connaissent également une croissance notable.

La *criminalité chinoise* en Italie est structurée de manière hiérarchique, avec des liens familiaux forts qui rendent les clans imperméables à toute collaboration avec la justice. Nous sommes confrontés à des groupes criminels autonomes, composés de membres d'une même famille ou de personnes associées en

raison de leur origine géographique commune, caractérisés par un niveau considérable d'imperméabilité, d'agressivité et de contrôle, en particulier à l'égard des membres de la communauté ethnique à laquelle ils appartiennent. Ces groupes recourent fréquemment à l'intimidation, à la violence, et à l'omerta afin d'obtenir une sorte de « domination du territoire », en s'opposant à toute implantation d'associations similaires de compatriotes.

Dans le domaine des infractions à la législation sur les stupéfiants, l'activité des groupes organisés chinois est axée sur le trafic de méthamphétamine - connue sous le nom d'*ice shaboo* ou *christol meth* - et de cannabis, également vendus au sein de leurs propres communautés.

Sous un autre angle, en synergie avec les trafiquants de drogue, ils soutiennent les activités de blanchiment des profits de la drogue et le transfert de capitaux pour le financement d'activités criminelles. Les activités de blanchiment de capitaux illicites reposent sur le transfert d'argent vers le pays d'origine, principalement par le biais d'agences de *transfert d'argent* abusives, gérées par des compatriotes par l'intermédiaire de structures « parabancaires » créées *ad hoc*, ou par le recours à des compatriotes « transporteurs » de devises, appelés « spalloni ». En outre, les *organisations criminelles chinoises* effectuent également des opérations de blanchiment pour le compte de tiers, en particulier pour les *organisations criminelles italiennes* : après avoir conclu des accords fonctionnels, elles se mettent à disposition et sont en mesure de fournir, moyennant des commissions importantes, une collaboration particulièrement qualifiée dans le transfert de capitaux considérables provenant également du trafic de drogue. Le système adopté est celui de *l'hawala*/

*fei chi'en*³, un système informel de transfert d'argent qui garantit la sécurité et l'anonymat, car il repose exclusivement sur une relation de confiance entre les intermédiaires. Après avoir collecté les sommes auprès des clients, les intermédiaires donnent des instructions à leurs homologues dans d'autres villes ou à l'étranger pour qu'ils mettent les fonds à la disposition des destinataires, après avoir prélevé une commission. De cette manière, les trafiquants de drogue peuvent payer la drogue sans avoir à envoyer physiquement l'argent vers les pays producteurs ou de transit, évitant ainsi tout risque de traçabilité.

Enfin, il n'y a pas encore de preuves, mais on ne peut exclure que les consortia chinois puissent, dans un avenir proche, se livrer également à un trafic illicite de précurseurs en Italie, étant donné que, sur la scène internationale, la Chine, avec l'Inde, en est l'un des principaux producteurs.

Criminalité turque

Les groupes criminels turcs continuent de jouer un rôle de premier plan en Italie dans la gestion du trafic de stupéfiants de différents types, en coopération avec les *organisations criminelles locales* ainsi qu'avec d'autres *organisations étrangères*.

Contrairement à d'autres associations criminelles de type mafieux, le mode opératoire des *organisations criminelles turques* a toujours été difficile à identifier, en raison de leur structure dite « satellite » : elles sont généralement constituées de membres de la même famille, mais elles font également appel à des personnes extérieures à l'association, qui s'occupent des phases délicates des transactions criminelles, telles que les expéditions et le blanchiment des revenus illicites.

³ *Fei chi'en* signifie « argent qui vole », c'est-à-dire de l'argent liquide.

Avec des ramifications dans d'autres pays européens, les « cellules » *criminelles turques* sont reliées entre elles et capables de se soutenir logistiquement en fournissant des hommes, des armes, de l'argent et des moyens financiers. En particulier, divers canaux sont utilisés pour l'argent : circuits officiels de *transfert d'argent*, circuits non officiels de type *hawala*, « passeurs ».

Disposant d'une grande quantité d'armes, des conflits commencent à éclater en Europe en raison de divergences dans la gestion des affaires criminelles, notamment liées au trafic de drogue, qui débouchent sur des attentats et des meurtres de compatriotes.

Criminalité nord-africaine

Les *groupes criminels nord-africains*, provenant principalement du Maroc et plus généralement de la région du Maghreb, sont aujourd'hui, en raison de leur intégration dans le tissu socio-criminel italien, de type sédentaire et, s'étant établis sur presque tout le territoire national, y compris dans les zones où les *associations criminelles autochtones* sont traditionnellement présentes, ils semblent principalement se consacrer au trafic de stupéfiants.

On constate de plus en plus souvent des liens avec d'autres *groupes criminels ethniques* et avec des *associations italiennes*, ainsi qu'avec des clans *mafieux*.

Le mode opératoire de certains *groupes criminels de citoyens nord-africains* se livrant au trafic de drogue consiste à recevoir les acheteurs dans des zones boisées et à mettre en place un système complexe de commerce illégal avec des personnes chargées de couper et de conditionner la substance, d'assurer la surveillance et la vente, garantissant ainsi aux clients une présence continue 24 heures sur 24.

Le rôle des différents acteurs criminels : partenariats informels

Le *continuum* production-distribution qui caractérise le trafic de drogue implique plusieurs organisations de narcotrafiquants, chacune d'entre elles ayant tendance à se concentrer sur une ou plusieurs phases de ce processus criminel ; il est rare qu'une seule organisation s'engage dans l'ensemble de la chaîne. Les enquêtes montrent que l'approvisionnement en stupéfiants relève de partenariats informels et est lié à des dynamiques qui s'appuient sur les capacités d'intermédiation. Les petits groupes, peu structurés, semblent en revanche prédominer dans la distribution au détail. Il s'agit d'une galaxie d'acteurs criminels qui, bien qu'ils ne fassent pas partie de structures organisées, possèdent les capacités relationnelles, logistiques, financières et communicationnelles propres aux associations de type mafieux, ce qui leur permet de se tailler une part du trafic illicite et de poursuivre la recherche d'intérêts économiques.

Groupes mixtes

En Italie, les interactions entre *les groupes criminels italiens et étrangers*, ainsi qu'entre *les associations d'origine ethnique* différente qui tirent leur principale source de revenus du trafic de stupéfiants, sont de plus en plus fréquentes. Il s'agit parfois d'acteurs qui, bien qu'ils ne fassent pas partie de familles ou de clans, agissent en adoptant les mêmes précautions et les mêmes attitudes.

La recherche de la sécurité dans les communications, la suppression des rencontres directes et l'utilisation de téléphones cryptés et de détecteurs de micros cachés, ainsi que la production et la distribution de drogues synthétiques, sont les caractéristiques distinctives de ces groupes qui, parfois, pour faire circuler d'importants flux d'argent, font appel à des tiers tels que des « changeurs ».

Le « changeur », qui appartient à une organisation criminelle différente, est généralement en mesure de transférer d'importantes quantités d'argent partout dans le monde, sans avoir besoin de les transporter physiquement au-delà des frontières. Cette figure est comparable à un transfert d'argent occulte : il reçoit l'argent des organisations criminelles qui ont besoin de le transférer, retient un pourcentage correspondant à sa rémunération et, en quelques secondes, permet au destinataire des fonds, situé dans un lieu tiers, de retirer la somme transférée auprès d'un autre « changeur », appartenant à la même « société de services ». La méthode de mise en relation et de reconnaissance entre le « changeur » et le client est singulière : le client photographie le numéro de série d'un billet, transmet la photo à un tiers, en contact avec le « changeur », qui à son tour reçoit la photographie du billet. Au rendez-vous, le client et le « changeur » se « reconnaissent » en présentant le billet, en possession du client, et la photo de celui-ci, en possession du « changeur ». Le billet est ensuite remis au « changeur », qui le conserve comme reçu de dépôt.

À Rome, outre les activités de ces groupes qui sont des projections des organisations mafieuses traditionnelles, on assiste à la coexistence de *criminels d'origines géographiques diverses* qui, avec le temps, ont acquis une plus grande autonomie par rapport aux organisations mafieuses traditionnelles. Il s'agit de coterie parfois liées à d'autres groupes par une communauté d'intérêts criminels, qui débouche sur des alliances à des fins commerciales et sans règles préétablies, mais qui ont néanmoins une articulation fluide, de sorte qu'elles peuvent être indépendantes des organisations plus structurées. Bien que cette cohabitation entre différentes formes de criminalité se soit le plus souvent déroulée de manière pacifique, grâce à des modes opératoires privilégiant « l'invisibilité » afin de favoriser

les retours économiques, il n'y a pas eu que des « faits sanglants » concernant des affiliés, jugés responsables d'avoir violé les « codes » du clan. À Rome, en effet, des incidents parfois sanglants ont été enregistrés dans le contexte de la gestion du marché lucratif de la drogue vendue sur les places et dans les lieux de vie nocturne romains.

Un scénario intéressant dans ce domaine est représenté par les groupes appartenant à des *familles d'origine nomade*, qui ont fait leur apparition à Rome au début des années 70 du siècle dernier, mais qui se sont consolidés et stabilisés au fil du temps, nouant des relations de plus en plus étroites avec des associations de type mafieux. Les zones d'intérêt comprennent principalement le sud de la ville de Rome, la région des Castelli et le littoral d'Ostie à Nettuno. Le trafic de drogue, mais aussi l'usure et bien d'autres activités illicites permettent de réinvestir les énormes fortunes accumulées dans le circuit économique légal varié de Rome.

Enfin, la présence de *trafiquants de drogue parmi les supporters de football* est de plus en plus évidente d'après les enquêtes, signe tangible de la contamination désormais avérée de l'un des plus importants lieux de rassemblement social : les tribunes des stades.

Gangs de rue

Certaines enquêtes ont confirmé les interactions entre des associations d'origines ethniques différentes et des *gangs de rue* composés de jeunes et de très jeunes, qui tirent leur principale source de revenus du trafic de stupéfiants. C'est le cas des *pandillas* d'inspiration latino-américaine, qui impliquent des jeunes d'origine sud-américaine et qui sont structurées selon une hiérarchie rigide soutenue par une discipline inflexible, avec des afflictions corporelles, des rituels d'initiation et des épreuves de

courage. Elles sont présentes dans la ville métropolitaine de Milan et en Lombardie, ainsi qu'en partie à Gênes.

En Campanie, en revanche, on assiste aux « stese » déjà mentionnées, des actions démonstratives d'intimidation, au cours desquelles des jeunes proches des associations camorristes sévissent dans un quartier ou un territoire donné, le parcourant à bord de voitures ou de motos, tirant en l'air ou contre les volets des magasins pour montrer qu'ils disposent d'un large éventail d'armes, pour régler leurs comptes avec d'autres groupes impliqués dans le trafic de drogue, prêts à commettre n'importe quel type de crime parce qu'ils « commandent » sur ce territoire, et en même temps pour intimider toute la population de la zone, afin d'obtenir l'obéissance à leurs demandes d'extorsion et à tout autre type de revendication, d'imposer leur contrôle sur les lieux de vente de drogue et de s'assurer l'impunité grâce au silence complice des habitants. La théâtralité criminelle a transcendé, ces dernières années, les pantomimes des « autels » et des fresques murales, qui sont devenues, plus que des formes folkloriques de dévotion envers des figures emblématiques du milieu criminel, de véritables actes de défi contre l'État.

Enfin, comme déjà mentionné à propos de la *camorra*, la proximité avec certains chanteurs néo mélodiques et trap, promus par des messages envoyés par des membres, même très jeunes, appartenant à des *gangs de rue*, est un moyen d'afficher les possibilités et les richesses qui gravitent autour du monde du trafic de stupéfiants. On ne peut pas exclure, en outre, que cette promotion toujours plus importante puisse également être une activité visant à attirer de nouveaux clients vers les lieux de trafic.

02. PROFILS ÉVOLUTIFS DE LA MENACE

Introduction

La surveillance des trafics et l'analyse des lieux de vente permettent de brosser le portrait d'un marché de la drogue en constante évolution qui, suite aux nouvelles tendances observées en matière d'offre et de demande, subit des changements considérables.

En particulier, les éléments suivants apparaissent de manière de plus en plus évidente :

- une **augmentation de la production et de l'offre de cocaïne** ;
- une **diffusion croissante de la consommation de crack** ;
- une **diminution de l'héroïne en circulation**, avec pour conséquence une **augmentation possible des opioïdes synthétiques** ;
- une **prolifération des drogues synthétiques** en raison de la facilité de leur production et de leur commercialisation, même sans intermédiaires, accompagnée d'un **abus de médicaments contenant des principes actifs stupéfiants** ;
- une **augmentation du nombre d'États ayant choisi de légaliser le cannabis** sans que cela n'ait toutefois freiné la diffusion de **cannabinoïdes synthétiques stimulants** tels que les **cathinones** ;
- la **guerre en Ukraine**, qui s'accompagne d'un **changement dans les modes opératoires des groupes criminels** et, parallèlement, **dans les itinéraires établis pour le trafic de stupéfiants**.

Cocaïne : méthodes et itinéraires alternatifs

Après avoir atteint des niveaux records

en 2023, les saisies de **cocaïne** en Europe ont chuté en 2024. Cependant, la disponibilité de la substance et ses prix sont restés stables.

Les États membres de l'Union européenne ont toujours saisi des quantités record de cocaïne. La Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne restent les pays qui enregistrent les volumes de saisies les plus importants, ce qui témoigne de leur importance en tant que points d'entrée pour le trafic de cocaïne en Europe. Le **port néerlandais de Rotterdam** et le port **belge d'Anvers** sont encore aujourd'hui respectivement le premier et le deuxième port d'Europe et constituent depuis longtemps les principales portes d'entrée de la cocaïne sur le continent. Les saisies de cocaïne dans toute l'Europe ont augmenté depuis 2022, car les organisations de trafiquants de drogue d'Amérique latine ont commencé à exploiter l'essor de la culture de la coca et la demande européenne croissante pour cette drogue.

En **2024**, cependant, bien qu'il y ait eu une importante saisie en Espagne - 13 tonnes de cocaïne dans une seule expédition, habilement dissimulées dans des bananes provenant d'Équateur⁴ - **les autres principaux points d'entrée de la cocaïne en Europe ont enregistré, pour les premiers mois de l'année, une forte diminution des saisies**, avec des pics de 40 % en moins aux Pays-Bas et de 50 % en moins en Belgique⁵. Les **autorités**

4 <https://sede.agenciatributaria.gob.es/Sede/notas-prensa/notas-prensa/2024/noviembre/6/interceptado-algeciras-alijo-13-toneladas-espana.html>

5 Les douaniers néerlandais ont annoncé une baisse de 40 % des saisies de cocaïne dans les ports néerlandais, passant de 36 tonnes au premier semestre 2023 à 22 tonnes au cours de la même période en 2024. Les fonctionnaires du principal port belge, Anvers, ont annoncé une

allemandes ont également constaté une diminution des saisies dans **le port de Hambourg**⁶.

Il est possible que la baisse des saisies soit due à **la difficulté de contourner les mesures de contrôle et de surveillance mises en place dans les ports**, qui ont incité les trafiquants de drogue à **rechercher de nouvelles routes et de nouveaux modes de transport et de dissimulation**.

Certaines autorités ont en effet adopté **des mesures de sécurité plus strictes pour lutter contre** ce phénomène. Parmi celles-ci figurent les autorités néerlandaises et belges, qui travaillent souvent en *tandem* : elles ont amélioré leurs efforts de lutte contre le trafic de drogue grâce à une technologie plus avancée. Par exemple, dans **le port de Rotterdam**, tous les **conteneurs à haut risque en provenance d'Amérique latine** sont désormais **soumis à un scan minutieux** et, selon les autorités douanières, ces barrières semblent avoir l'effet escompté. Tous les ports maritimes néerlandais sont devenus moins attractifs pour les réseaux criminels de trafic de drogue. En effet, les douanes néerlandaises utilisent **des technologies de contrôle massives et des équipes spécialisées**, renforcent leur **coopération avec les entreprises**⁷ et consolident leur **présence à l'étranger** pour la recherche d'informations en envoyant des **agents de liaison en Amérique latine**⁸.

baisse plus marquée des saisies, qui sont passées de 44 à 22 tonnes au cours de la même période.

6 <https://insightcrime.org/news/cocaine-seizures-europe-netherlands-belgium/>

7 Global Initiative Against Transnational Organized Crime « European drug trends monitor », p. 7.

8 Des agents de liaison ont été détachés en Amérique du Sud et les douanes collaborent avec leurs homologues brésiliens pour l'analyse des images de scan. La possibilité de placer des référents dans d'autres pays est à l'étude

La baisse des saisies de cocaïne pourrait toutefois également s'expliquer par le fait que les trafiquants ont déjà **modifié et adapté leurs itinéraires**, démontrant ainsi leur capacité à anticiper les initiatives des autorités. Il est probable que les groupes criminels aient progressivement réagi aux améliorations en matière de sécurité adoptées par les autorités portuaires des principales escales en utilisant dès le départ des ports plus petits et moins réglementés, afin d'exploiter leurs faiblesses, et en privilégiant des itinéraires moins courants à travers l'Afrique occidentale et australe et la région du Sahel, en envoyant des conteneurs transitant par des zones non à risque afin d'échapper aux contrôles⁹. Au cours des dernières années, on a en effet constaté un renversement de tendance dans les flux de trafic, qui se dirigent davantage vers les **ports secondaires européens** - des ports plus petits et moins fréquentés - où la sécurité n'est pas aussi stricte, en privilégiant **des « itinéraires contre-intuitifs »** qui présentent moins de risques à court terme.

Un autre facteur de transformation

et, dans la période à venir, les travaux se poursuivront dans le cadre du programme Weerbare Haven Terminals (terminaux portuaires résilients). Dans le cadre de ce programme, les opérateurs des terminaux à conteneurs s'efforcent de raccourcir le délai de préavis pour les inspections et de réduire le nombre d'employés impliqués dans la manutention des conteneurs. L'objectif est également de réduire le risque d'infiltration criminelle.

9 Extrait de <https://insightcrime.org/news/cocaine-seizures-europe-netherlands-belgium/> : En mars 2024, la marine française a saisi plus de 10 tonnes de cocaïne dans le golfe de Guinée, au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest. En septembre 2023, la police locale a saisi 2,4 tonnes dans la même zone et 5 tonnes supplémentaires en avril 2024. Des augmentations similaires des saisies ont été observées dans la région du Sahel, une bande de territoire située au sud du désert du Sahara et utilisée comme route de trafic de drogue vers l'Afrique du Nord, puis vers l'Europe.

majeure des modes de transport de la drogue sera le **port chinois de Chancay au Pérou**, qui sera inauguré fin 2024¹⁰. Cette infrastructure révolutionnera le commerce maritime dans le Pacifique, mais aussi le trafic de cocaïne, en s'insérant dans une région stratégique pour trois connexions (routière, aérienne et fluviale) presque achevées entre le Pacifique et l'Atlantique. Ce port, selon les Péruviens, changera certainement la donne en matière de trafic de drogue, en raison d'une reconfiguration certaine de celui-ci. L'hypothèse d'une nouvelle route « pacifique » de la cocaïne semble plausible, notamment à la lumière d'une **saisie de 460 kg de cocaïne à Gioia Tauro (RC), en octobre 2024**, dissimulée dans un conteneur **provenant du Vietnam** en *transbordement* à Singapour.

D'autres méthodes adoptées par la criminalité, déjà observées dans un passé récent, dans le but habituel de réduire les risques de saisie et de perte de cargaison, consistent à **fragmenter les grosses cargaisons** en contaminant un plus grand nombre de conteneurs, mais avec des quantités moindres de stupéfiants¹¹.

En outre, les signes d'une tendance au **transport** de cargaisons de cocaïne **par avion avec des coursiers** se multiplient.

À cet égard, les douanes néerlandaises signalent que de la cocaïne est de plus en plus souvent trouvée dans les bagages embarqués sur des vols en provenance de pays autres que l'Amérique latine. Parmi les découvertes importantes au cours des six premiers mois de 2024, on peut citer la découverte de 60 kg de cocaïne dans des sacs de sport entassés dans un conteneur aérien en provenance du Canada. Le rapport du *Bureau régional de liaison du renseignement pour l'Europe occidentale*

(RILO WE) de l'*Organisation mondiale des douanes* (OMD) est également significatif, puisqu'il fait état de 61 cas confirmés d'envois par avion de cocaïne dissimulée dans des bagages en provenance de pays d'Afrique occidentale (10 du Ghana, 16 de Gambie, 14 de Guinée-Bissau, 3 du Sénégal, 7 de Guinée, 3 respectivement du Mali, du Togo et de Sierra Leone et 2 du Nigeria).

Enfin, il ne faut pas oublier la tendance des trafiquants à expédier **de la cocaïne liquéfiée**, en imprégnant des marchandises légales, afin de pouvoir ensuite la ramener à son état solide dans des laboratoires d'extraction secondaires clandestins en Europe. La technique consistant à utiliser de la cocaïne liquéfiée, qui prévoit la dissolution dans des solvants pour imprégner des marchandises légales expédiées, telles que le charbon, les matériaux poreux, les tissus, le bois ou le carton, permet d'échapper efficacement aux contrôles et aux détectations traditionnels des scanners, des chiens renifleurs et des tests de dépistage de stupéfiants.

La dissimulation de la cocaïne, en particulier la dissimulation chimique : une technique réservée aux spécialistes

Il existe deux méthodes de **dissimulation de la cocaïne** qui nécessitent sa **récupération par des moyens chimiques dans des laboratoires clandestins**.

La première consiste à dissimuler la cocaïne en la mélangeant ou en la dissolvant simplement dans une matrice solide ou liquide (matériau de support). Les chimistes à la solde des trafiquants opèrent par imprégnation ou mélange de la cocaïne avec des matériaux de support naturels (aliments, jus et pulpes de fruits) et non naturels (tissus, carton, charbon, boissons et liquides).

La seconde, plus sophistiquée, consiste à modifier chimiquement la cocaïne afin

¹⁰ Le nouveau port pourra accueillir des navires transportant 18 000 conteneurs.

¹¹ DCSA, Rapport annuel 2024, p. 35-39.

de la rendre difficile à détecter avec les instruments *courants*.

La technique **de dissimulation chimique** constitue l'un des principaux défis auxquels les forces de police sont confrontées dans la lutte contre le trafic. La récupération de la cocaïne par un processus de récupération chimique nécessite un certain degré de connaissances spécialisées, précisément parce que l'objectif de la dissimulation chimique est d'éviter la détection de la substance par des méthodes visuelles, des réactifs chimiques et des instruments.

La dissimulation chimique consiste à transformer ou à incorporer chimiquement la cocaïne dans une molécule différente, telle que du plastique, des polymères ou des métaux. Ces matrices peuvent contenir jusqu'à 50 % de substance, mais les informations disponibles sur le processus utilisé pour dissimuler la cocaïne de cette manière sont rares.

La complexité de cette méthode réside dans le fait que la **personne chargée de l'extraction détient les « clés »** permettant de débloquent la cocaïne contenue dans le mélange de substances chimiques constituant un « **cadenas chimique** ». Cette méthode consiste en deux étapes : dans un premier temps, un processus chimique est utilisé pour empêcher la détection par les dispositifs ou les tests couramment utilisés lors des inspections ou des contrôles aux frontières ; dans un second temps, un désodorisant est utilisé pour empêcher la détection par les chiens. Cela explique pourquoi des chimistes sud-américains sont présents dans les laboratoires européens. Dans plusieurs cas, de grandes quantités de produits intermédiaires de la cocaïne (pâte de coca ou base de cocaïne non raffinée) ont été découvertes, destinées à être converties en chlorhydrate de cocaïne pour être ensuite pressées en pains. Ces étapes étaient généralement effectuées en Amérique du Sud dans le passé. La raison

LENTATE SUR LE SEVESO (MB), JUILLET 2024 - SAISIE D'UN LABORATOIRE AVEC DES MACHINES, DES SUBSTANCES DE COUPE ET 700 GR DE COCAÏNE



exacte de l'émergence de ce phénomène en Europe n'est pas claire : elle pourrait être liée au manque de disponibilité de substances chimiques pour la fabrication de la cocaïne en Amérique latine, à la rentabilité du contrôle de la qualité du produit fini en Europe, ou encore à la tentative d'éviter la perte de chlorhydrate de cocaïne hautement pur, car saisi par tonnes dans les ports européens.

Depuis 2018, des laboratoires illicites de transformation de la cocaïne ont été démantelés en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne dans l'Union européenne. Beaucoup d'entre eux étaient capables de produire à grande échelle jusqu'à 150-200 kg de chlorhydrate de cocaïne par jour.

En **Italie** également, **quatre laboratoires** de manipulation de cocaïne ont été démantelés en **2024**, à savoir :

- en mai 2024, dans une habitation privée à Valle Castellana (TE), le personnel de la police nationale de la préfecture de

Teramo a arrêté un citoyen italien et saisi 1,4 kg de cocaïne, un respirateur jetable, une seringue, 7 litres d'acétone, 2 litres d'acide chlorhydrique et 12 litres de 2-propanol ;

- en juillet 2024, dans une habitation privée à Lentate sul Seveso (MB), le personnel de la police d'État de la préfecture de police de Milan a arrêté trois citoyens albanais et saisi 700 g de cocaïne, diverses substances de coupe (caféine, phénacétine, acide borique et paracétamol), des presses hydrauliques, des masques, des fours à micro-ondes, des ventilateurs électriques, des machines de séchage, des bassines, des balances et 20 litres d'acétone ;
- Toujours en juillet 2024, à Cesano Boscone (MI), le personnel de la police nationale de la préfecture de police de Milan a arrêté un fugitif d'origine marocaine (condamné pour des délits liés à la drogue), découvrant dans sa voiture un chariot contenant

VOLTANA (RA), AOÛT 2024 - DÉCOUVERTE D'UN LABORATOIRE DESTINÉ À LA COUPE ET AU CONDITIONNEMENT DE DROGUE



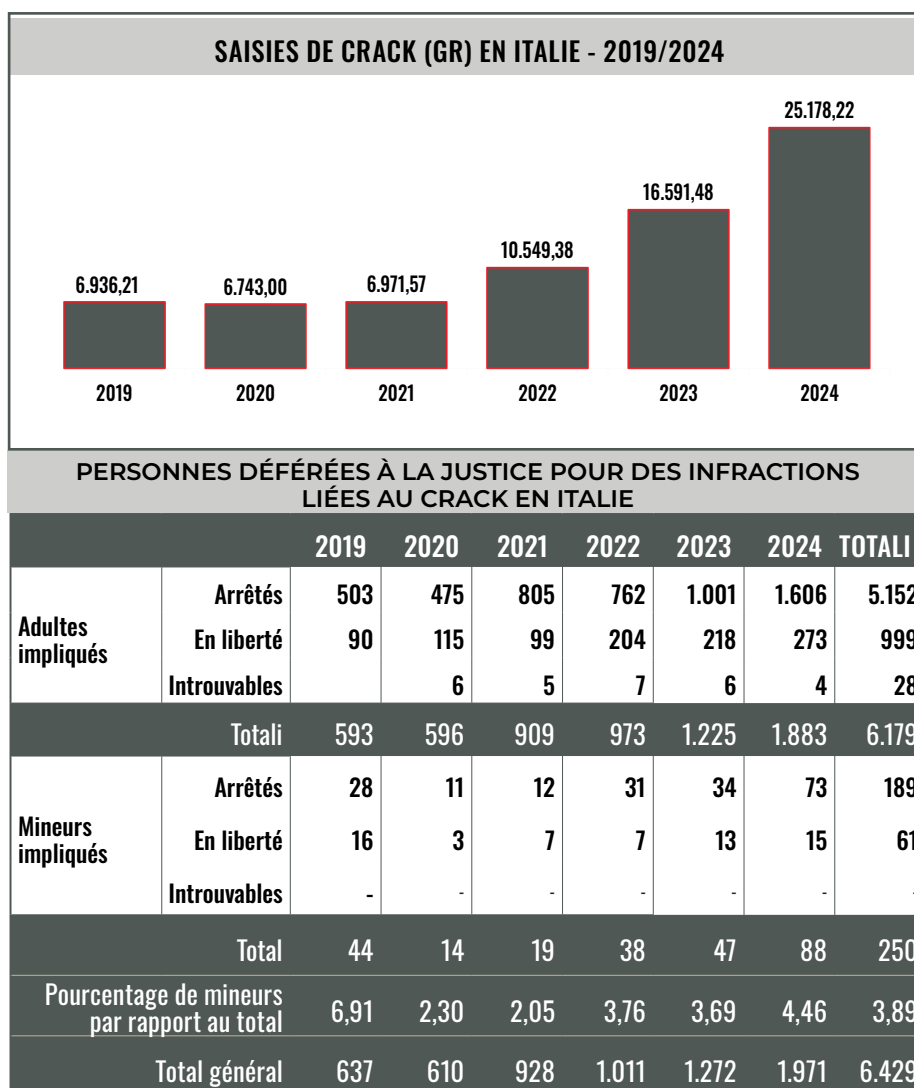
un véritable laboratoire mobile destiné à la production/raffinage/conditionnement de cocaïne/héroïne. Parmi les différents matériaux saisis figuraient des balances de précision, des plaques électriques, des ustensiles de cuisine, divers articles en verre, des tamis, du matériel pour la découpe (mannitol) et le conditionnement, une presse hydraulique pour la fabrication de pains d'un kilo estampillés « Prada » et un bidon de 10 litres d'acétone partiellement utilisé (niveau résiduel d'environ 6 litres). En outre, lors de la perquisition domiciliaire, ont été découverts et saisis 55 000,00 € en espèces ;

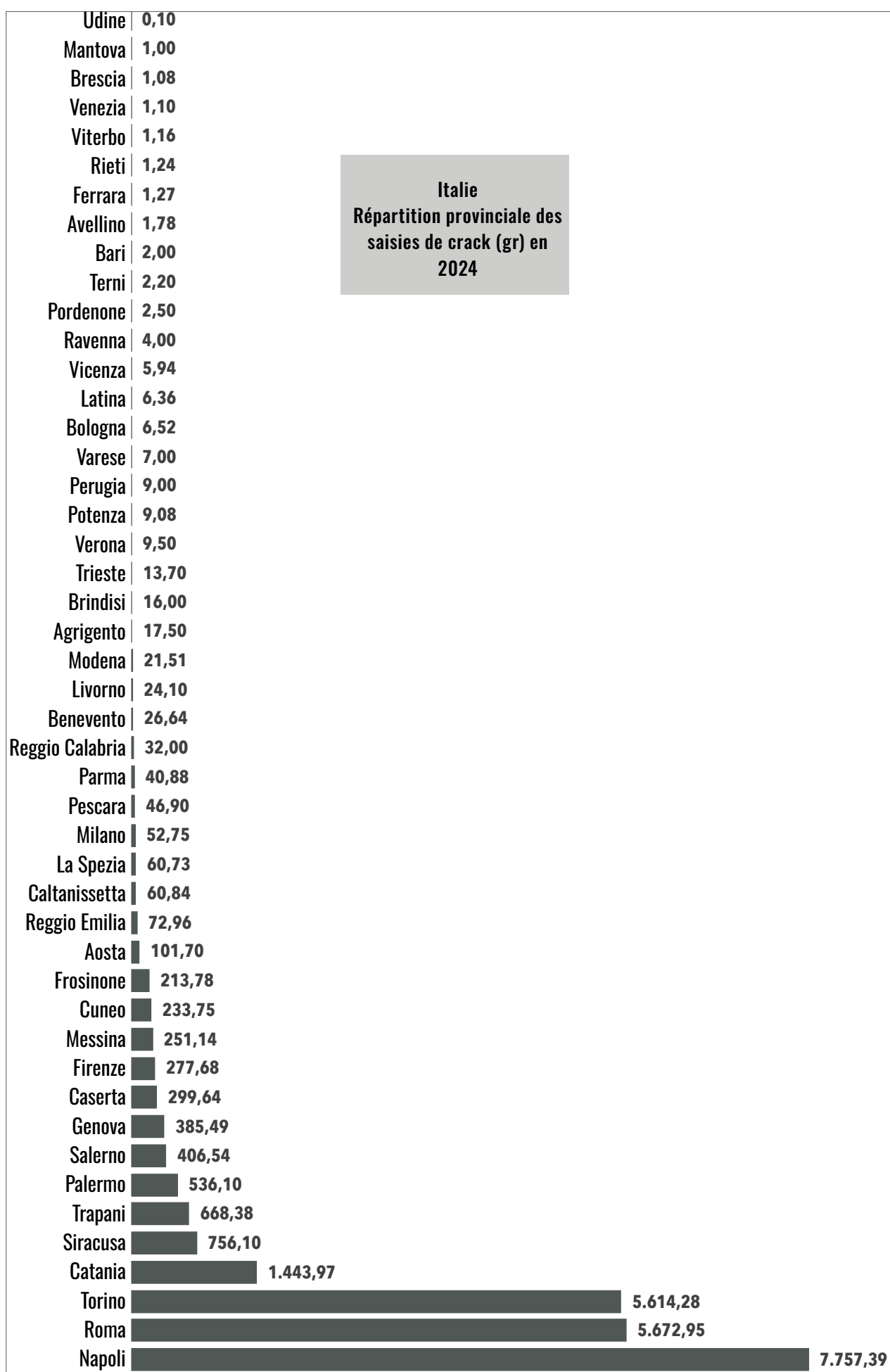
- en août 2024, à Lugo - hameau de Voltana (RA), le Nucleo di Polizia Economico-Finanziaria (unité de police économique et financière) de la Guardia di Finanza (police financière) de Ravenne, à la suite d'une perquisition domiciliaire, a découvert un laboratoire utilisé pour le découpage et le conditionnement de drogue, saisissant 6,41 kg de cocaïne, 1,32 kg de haschisch, un séchoir, des fours à micro-ondes, un mixeur, un thermomètre, ainsi que des solvants (2,5 litres d'éther de pétrole, 2,5 litres de toluène, 1 litre d'acide chlorhydrique, 1 litre de pétrole blanc, 5 litres d'acétone, 1 litre de diluant nitro).

La consommation de crack est en augmentation

L'Europe connaît actuellement une évolution complexe de la consommation **de crack**, caractérisée par *des foyers* de consommation locaux au sein des communautés marginalisées. Sa disponibilité est étroitement liée à la présence de cocaïne en poudre qui, comme nous l'avons déjà mentionné, est en augmentation sur le continent européen.

Au **niveau national** également, on observe depuis quelques années une tendance à la hausse de la présence et de la consommation de crack. La série





TURIN, NOVEMBRE 2024 - SAISIE DE 1,393 KG DE COCAÏNE ET 421 GR DE CRACK



historique des données relatives à la période 2019/2024 montre que le nombre de mineurs arrêtés pour trafic de cette substance en 2024 a augmenté de 87,23 % par rapport à 2023.

Les données montrent que les zones géographiques les plus touchées par ce phénomène sont sans aucun doute celles du sud et du centre de l'Italie. La Campanie, le Latium et la Sicile sont les régions où l'on enregistre le plus grand nombre de saisies de crack, tandis que dans le nord de l'Italie, le Piémont, et notamment la province de Turin, est sans aucun doute fortement touché par ce phénomène.

Le trafic de crack se concentre généralement dans certaines zones du pays, à savoir les banlieues et les quartiers populaires, où le taux de chômage est élevé et où l'environnement et les conditions sociales sont dégradés. Les *dealers* peuvent y opérer sans être dérangés, car ils sont protégés par un réseau dense de guetteurs, voire surveillés par des systèmes de vidéosurveillance installés illégalement par les organisations elles-mêmes.

Dans ces contextes, le crime organisé, qui

gère le trafic de cocaïne, de haschisch et de marijuana, est déjà en mesure de produire du crack dans des appartements ou des dépendances dont il dispose facilement.

Ce type de stupéfiant, qui nécessite de faibles coûts de production et permet d'obtenir de multiples cristaux de crack à partir de quelques grammes de cocaïne, est une véritable source d'inquiétude sociale en raison de ses effets dévastateurs sur l'état psychophysique des consommateurs. De plus, le crack crée une dépendance dès la première bouffée, ses effets narcotiques sont très intenses et de courte durée, ce qui oblige le consommateur à en prendre plusieurs fois par jour.

Fentanyl, héroïne et médicaments sur ordonnance: diffusion des opioïdes synthétiques

La vigilance reste élevée et, à ce jour, la diffusion des **opioïdes synthétiques** en Europe et en Italie suscite une grande inquiétude.

Parmi ceux-ci, la demande de **fentanyl** reste modeste en Europe et se limite

principalement aux médicaments contenant du fentanyl comme principe actif, détournés des pharmacies et des cliniques pour être mis sur le marché illégal. Ces derniers ont été retrouvés sur le marché tant dans les lieux de vente que sur les réseaux *sociaux* et *sur Internet*, bien qu'à ce jour, aucun élément ne permette d'affirmer avec certitude que le crime organisé soit pleinement impliqué dans son commerce illégal. En revanche, des précurseurs du fentanyl circulent, mais rien n'indique clairement qu'ils soient utilisés à grande échelle dans la production de cette substance destinée à être vendue sur le marché noir des médicaments. Par exemple, aux Pays-Bas, en décembre 2024, les autorités ont saisi 25 kg de N-boc-4-pipéridone, un ingrédient essentiel à la production de fentanyl et qui aurait pu potentiellement produire 15 millions de doses de 2 milligrammes de cet analgésique : la destination de cette substance chimique n'a pas été identifiée, mais, dans le même temps, aucun indice n'a été trouvé quant à son utilisation à des fins pharmaceutiques.

En **Italie**, les résultats des enquêtes montrent que la situation est encore plus floue en ce qui concerne l'abus de cette substance commercialisée illégalement, car on ne peut pas parler d'un phénomène.

Quant à **l'héroïne**, elle est disponible sur le marché illégal tant en Italie qu'en Europe à un prix (d'achat et de vente) relativement stable. Le marché a certainement subi une **contraction**, ce qui pourrait avoir déclenché des conflits entre les groupes criminels impliqués dans son trafic, avec pour conséquence des épisodes inévitables de violence, comme en témoigne leur recrudescence en Europe¹² au sein des groupes d'origine turque, principaux gestionnaires du marché de l'héroïne.

La crainte que l'interdiction de l'opium par les talibans puisse entraîner une pénurie d'héroïne et pousser les

trafiquants à mélanger la substance avec des opioïdes synthétiques, voire inciter les consommateurs à préférer ces derniers à l'héroïne, ne semble en réalité pas très fondée à l'heure actuelle. À cet égard, la production en Afghanistan n'a jamais été complètement interrompue, mais a même enregistré une légère augmentation par rapport aux dernières observations. D'autre part, en Europe, la vente de polysubstances (héroïne combinée à de la méthadone, de la cocaïne, du crack et d'autres stimulants) à prendre par voie parentérale commence à se répandre, ce qui montre que la pureté et la puissance de l'héroïne sont considérées comme ayant diminué ou que celle-ci se fait rare, même si cela n'est pas encore vraiment confirmé.

En outre, les combinaisons héroïne-fentanyl, ainsi que d'autres opioïdes appartenant à la famille des nitazènes, commencent à être disponibles sur les marchés *du darknet*¹³, comme le montre l'annonce d'expédition depuis les Pays-Bas indiquée par l'EUDA (photo de l'annonce à la page suivante).

La commercialisation *en ligne* des nouveaux opioïdes, vendus à des consommateurs inconscients comme **des médicaments**, qui s'avèrent ensuite être des contrefaçons car ils ne contiennent pas le principe actif indiqué, est particulièrement préoccupante. En effet, ces dernières années, plusieurs États membres de l'UE ont publié des rapports et des avis publics pour mettre en garde les citoyens contre ce phénomène, comme dans le cas des comprimés vendus comme de l'oxycodone mais contenant d'autres opioïdes plus dangereux. L'utilisation criminelle de l'environnement *en ligne* pour le commerce d'opioïdes synthétiques ou de médicaments contenant ou frelatés avec ces composés pourrait encore s'intensifier dans l'UE lorsque les groupes criminels commenceront à entrevoir de nouvelles opportunités de

¹² <https://www.occrp.org/en/scoop/spate-of-killings-in-europe-reveal-escalating-conflict-in-turkish-criminal-underworld>

¹³ EUDA, Marché européen de la drogue : héroïne et autres opioïdes - Marchés de détail, p. 13.

ROYAUME-UNI, OCTOBRE 2023 - SAISIE DE 150 000 COMPRIMÉS CONTENANT UN OPIOÏDE NON SPÉCIFIÉ, LE NITAZENE, ET DE MATÉRIEL DE FABRICATION



Tablets containing an unspecified nitazene opioid, along with other drugs and chemicals, a mixing machine and a pill-pressing machine, seized by police in the United Kingdom in October 2023. Source: Metropolitan Police, United Kingdom.

Fonte: https://www.euda.europa.eu/publications/eu-drug-markets/new-psychoactive-substances/distribution-and-supply/new-opioids_en

profit sur ce marché.

Nitazéms : une nouvelle menace croissante pour la santé

Dans le cadre du marché illégal des médicaments sur ordonnance, il est signalé¹⁴ que les **opioïdes sur ordonnance** et les **benzodiazépines**, facilement disponibles en Europe, y compris sur les « places de marché virtuelles », et qui attirent peu l'attention des forces de l'ordre et des autorités douanières, pourraient être de plus en plus contaminés par **des nitazéms**. Un marché criminel hautement organisé émerge des plateformes de *réseaux sociaux*, ce qui, en ouvrant la porte à des médicaments contrefaits contenant des substances potentiellement mortelles, constitue une menace pour la santé

publique.

Bien qu'il n'existe pas de données sur la prévalence de l'usage illégal d'opioïdes sur ordonnance, ceux-ci sont largement disponibles et moins chers que l'héroïne et les drogues en général. L'usage de médicaments sur ordonnance contenant des principes actifs contrôlés et standardisés est considéré comme plus sûr que l'usage de médicaments illégaux dont la chaîne d'approvisionnement et la composition sont très douteuses. Certaines enquêtes récentes montrent également qu'en Europe, les opioïdes synthétiques illégaux ont été introduits non pas tant pour être mélangés à l'héroïne et en augmenter la puissance, mais pour être utilisés dans la production de médicaments sur ordonnance contrefaits qui contiennent souvent des nitazènes. Et la contamination ne se limite pas aux opioïdes sur ordonnance

¹⁴ Global Initiative Against Transnational Organized Crime's (GI-TOC), European Drug Trends Monitor, décembre 2024.

tels que l'oxycodone ; dans certains cas, il s'agit également de benzodiazépines, qui sont d'ailleurs les plus disponibles sur les canaux de vente *Telegram*. Certaines d'entre elles, notamment en association avec l'alcool, sont liées à des cas de violence et de viol, ainsi qu'à d'autres délits tels que les cambriolages en présence du propriétaire.

Au **Royaume-Uni**, des nitazènes ont été détectés dans des substances vendues comme d'autres opioïdes, benzodiazépines¹⁵ et produits à base de cannabis à des consommateurs inconscients des risques auxquels ils s'exposaient.

En 2023, six des sept nouveaux opioïdes synthétiques signalés pour la première fois au système d'alerte rapide de l'UE (NEWS-D) étaient des nitazènes : il s'agit du nombre le plus élevé de nitazènes signalés en une seule année, avec un total de **16 identifiés en Europe depuis 2019**.

Les nitazènes sont parfois vendus comme « héroïne synthétique » et ont été détectés dans des médicaments contrefaits sur le marché de la drogue. À cet égard, les saisies aux **Pays-Bas** de pilules d'oxycodone contrefaites et contaminées par des nitazènes pourraient également être le signe d'une augmentation de la diffusion des nitazènes en Europe.

Il arrive souvent que des substances synthétiques telles que le nitazène et la xylazine soient utilisées pour couper le fentanyl ou d'autres stupéfiants. En particulier, entre juin 2023 et août 2024, 17 **décès** (dont 6 en Angleterre, 6 en Écosse et 5 au Pays de Galles) ont été enregistrés rien qu'au Royaume-Uni pour des mélanges de stupéfiants coupés à la xylazine. En ce qui concerne les nitazènes, les chiffres enregistrés sont les suivants :

- 37 décès en **Suède**, entre janvier 2023 et septembre 2024 ;
- 264 décès au **Royaume-Uni** (dont 63 en Écosse et 22 au Pays de Galles) entre juin

2023 et août 2024.

En 2023, les nitazènes ont été associés à une augmentation marquée des décès en **Estonie** et en **Lettonie** et à des foyers d'empoisonnement localisés en **France** et en **Irlande**. En **Europe**, d'une manière générale, il est possible qu'un nombre plus important de décès liés à la consommation d'opioïdes synthétiques n'ait pas été détecté en raison de la faible fréquence des autopsies et des analyses toxicologiques après *une overdose*.

Usage non médical de médicaments contenant des principes actifs à effet stupéfiant

Les médicaments contenant des principes actifs à effet stupéfiant sont définis par le ministère de la Santé¹⁶ comme des médicaments à base de principes actifs obtenus par synthèse chimique ou par extraction de plantes connues depuis l'Antiquité.

La caractéristique commune à ces médicaments, contenant des principes actifs à effet stupéfiant, est qu'**ils agissent sur le système nerveux central** et sont destinés au traitement de pathologies et de troubles psychiques. Une **prescription médicale** est donc toujours nécessaire afin d'éviter les risques liés à une mauvaise administration.

Parmi les substances les plus connues, on trouve la morphine et les opiacés, qui sont des analgésiques puissants utilisés dans le traitement de la douleur, les benzodiazépines pour le traitement des troubles anxieux et hypnotiques, les barbituriques utilisés principalement comme anticonvulsivants et dans le domaine de l'anesthésie, et les stimulants indiqués pour le traitement du trouble déficitaire de l'attention et de l'hyperactivité.

Depuis plusieurs années déjà, l'ONUDC souligne les risques pour la santé publique que représente la menace émergente de

15 <https://www.bbc.com/news/articles/cx2520kvl-1wo>

16 <https://www.salute.gov.it/portale/medicinaliStupefacenti/dettaglioNotizieMedicinaliStupefacenti.jsp?lingua=italiano&id=6678>

l'usage non médical de médicaments contenant des principes actifs à effet stupéfiant.

Dans ses rapports¹⁷ l'agence européenne EUDA soulève également le problème de l'abus constant de médicaments sur ordonnance et de ses effets néfastes sur la santé, aggravés lorsqu'ils sont associés à la consommation de tabac, d'alcool et de drogues.

En **Italie**, l'**abus de benzodiazépines** (BZD) est de plus en plus répandu. Ce type de dépendance, qui résulte d'une consommation de benzodiazépines visant à améliorer les performances, en éliminant l'anxiété, la fatigue et l'insomnie, concerne principalement les personnes qui exercent une activité stressante et à haute responsabilité. Cependant, même parmi la population étudiante, on observe une augmentation de la consommation de BZD dans le but d'améliorer les performances cognitives. La société dans laquelle nous vivons, avec des exigences de performance toujours plus élevées, vise très souvent à obtenir des résultats à tout prix. Il en résulte une prédisposition à rechercher des substances pour améliorer les *performances*, parfois même avec des moyens illicites.

Les opiacés, en plus de soulager la douleur, activent également les régions du cerveau qui induisent des états d'euphorie ou de véritable « défonce », conditions qui sont à l'origine de l'usage abusif et du surdosage potentiels de ces médicaments. Il existe plusieurs médicaments soumis à prescription qui contiennent des opiacés. Parmi ceux-ci, ceux qui contiennent **de l'oxycodone** ont également fait l'objet de l'attention des trafiquants. De plus, les **opiacés** tels que la **codéine** sous forme de sirop, utilisés pour l'analgesie, font l'objet d'un usage abusif pour la préparation de la boisson « *purple drank* », devenue populaire avec l'essor de certains genres musicaux trap.

En ce qui concerne **le tramadol**, un autre opioïde synthétique, les rapports de l'ONUDDC ainsi que les saisies effectuées notamment en Italie¹⁸ ont confirmé son utilisation dans les théâtres de guerre, où il est utilisé par les combattants à la fois comme stimulant et pour augmenter leur résistance à l'effort physique, à l'instar du captagon, une amphétamine également utilisée pour améliorer les performances des miliciens. Ces dernières années, on a assisté à une large diffusion du tramadol, en particulier dans des zones géographiques - telles que l'Afrique et la péninsule arabique - où d'autres analgésiques plus coûteux ne sont pas facilement accessibles et où il est pris par les travailleurs pour soulager la douleur et la fatigue et pour échapper à des situations d'exploitation au travail.

En ce qui concerne **le captagon**, au lendemain de la chute du régime de Bachar al-Assad, survenue en décembre 2024 avec l'installation du nouveau gouvernement présidé par Ahmad Husayn al-Shara, l'opinion publique internationale a eu la confirmation que la Syrie, sous la domination de la famille Assad, était effectivement devenue un narco-État. En effet, à Damas et dans les zones environnantes, les milices qui ont renversé le régime ont découvert de nombreux laboratoires de production de captagon et détruit de grandes quantités de comprimés de cette drogue. Dans l'incertitude persistante quant à l'avenir de la Syrie, il est souhaitable que le nouveau gouvernement, dans l'espoir d'une reconnaissance internationale, s'engage à interdire la production de captagon et à adopter des mesures visant à stabiliser et à pacifier le pays, en attirant les investissements et l'aide occidentaux qui pourraient également soutenir une lutte embryonnaire contre le trafic de

¹⁷ https://www.euda.europa.eu/publications/data-factsheet/european-drug-emergencies-network-euro-den-plus-data-and-analysis_en

¹⁸ En mai 2017, l'Agence des douanes, en collaboration avec la Guardia di Finanza, a saisi 37 500 000 comprimés de « Tamol X » (tramadol). La cargaison saisie se trouvait dans un conteneur en transit depuis l'Inde dans le port de Gênes et était destinée à la Libye, aux ports de Tobrouk et Misurata.

drogue, à commencer par son propre territoire.

Cannabis : diversification possible des itinéraires de trafic¹⁹

Les informations disponibles suggèrent que le **cannabis végétal** est la forme de drogue la plus couramment disponible dans la plupart des pays de l'Union européenne. Le cannabis végétal peut être cultivé *en extérieur* ou *en intérieur* à proximité des marchés de consommation, ce qui réduit le risque d'interdiction par la police.

La **puissance psychoactive** de la résine de cannabis saisie a continué **d'augmenter** en 2022, un échantillon moyen de résine contenant désormais un peu moins de 25 % de THC. Il s'agit d'une valeur très élevée par rapport aux normes historiques, qui pourrait entraîner des risques élevés pour la santé, en particulier si elle est associée à un début précoce de la consommation.

En Europe, les saisies de produits à base de cannabis ont continué à se maintenir à des niveaux historiquement élevés en 2022, ce qui démontre la grande disponibilité de cette drogue. Cependant, les **saisies dans l'Union européenne ont récemment diminué** de manière significative, principalement en raison de la baisse enregistrée en Espagne²⁰. Pour cette drogue également, il est possible que ce phénomène reflète une **adaptation des itinéraires** de trafic de résine de cannabis entre l'Afrique du Nord et l'Europe.

Certains États membres de l'UE ont signalé un trafic de cannabis par le biais des **systèmes postaux** et, de plus en plus souvent, par le biais des **vols commerciaux**, parfois en provenance

des États-Unis et du Canada. Certains indices laissent penser que des quantités plus importantes de cannabis végétal pourraient être expédiées depuis l'Amérique du Nord par **voie maritime**.

En **Italie** également, cette *tendance* semble s'accroître. Le **trafic de drogue par voie postale** est un phénomène criminel qui a pris de l'importance ces dernières années. La période liée à la pandémie de COVID-19 a certainement contribué à ce tournant. Les restrictions de déplacement et la fermeture des frontières ont contraint les trafiquants à rechercher d'autres méthodes pour acheminer et distribuer les substances illicites. Cela a incité de nombreux dealers, mais aussi de véritables organisations dédiées au trafic de stupéfiants, à utiliser les services postaux comme principal moyen de trafic de drogue. Les réseaux de trafic illicite ont exploité l'efficacité, l'anonymat et la portée mondiale des services postaux pour dissimuler et transporter des stupéfiants dans le monde entier. À cette époque, entre autres, la croissance exponentielle des achats *en ligne* de toutes sortes a créé une couverture favorable au trafic de drogue, les stupéfiants étant souvent dissimulés dans des colis légitimes.

Cette situation a facilité les activités illicites des gangs criminels, conscients de courir moins de risques, n'ayant plus à transporter physiquement la marchandise et réduisant ainsi le danger de subir des mesures répressives de la part des forces de l'ordre, telles que des arrestations et des saisies.

À cet égard, les enquêtes coordonnées par la DCSA et les opérations menées à bien ont mis en évidence l'augmentation du trafic de stupéfiants par voie postale et même le perfectionnement progressif des méthodes et des canaux de trafic, avec l'implication de personnes issues de secteurs professionnels spécifiques, comme certains transporteurs prêts à exercer, en plus de leur activité ordinaire, une activité illicite extraordinaire.

Il convient toutefois de noter qu'en

¹⁹ https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/cannabis_en

²⁰ L'EUDA souligne qu'en 2022, l'Espagne représentait 69 % de toute la résine saisie, 47 % de tout le cannabis végétal saisi et 81 % du nombre total de plants de cannabis saisis dans l'Union européenne, soulignant également son rôle important à la fois comme pays de transit du cannabis et comme zone de production.

Europe, l'approche du **cannabis** se diversifie, certains États membres de l'UE évaluant ou modifiant leur position politique concernant la consommation de cannabis à des fins récréatives, créant ainsi diverses **formes d'accès** à la résine de cannabis et aux produits à base de plantes.

En décembre 2021, **Malte** a légiféré sur la culture domestique et la consommation privée de cannabis, ainsi que sur les clubs de culture municipaux à but non lucratif.

En juillet 2023, le **Luxembourg** a légiféré pour autoriser la culture domestique et l'usage privé, tandis qu'en février 2024, **l'Allemagne** a légiféré pour autoriser la culture domestique et les clubs de culture de cannabis à but non lucratif.

La **République tchèque** a également annoncé son intention de mettre en place un système de distribution réglementé et taxé.

En outre, la **Suisse**, pays non-membre de l'UE, a commencé à autoriser des expériences pilotes de vente ou d'autres systèmes de distribution pour certains résidents dans certaines villes.

Les Pays-Bas sont en train de revoir leur approche dans ce domaine. La culture, la vente et la possession de cannabis restent des infractions pénales. Cependant, la vente de petites quantités de cannabis, jusqu'à 5 grammes, à des personnes âgées de plus de 18 ans dans des « coffee shops » répondant à certains critères est tolérée depuis des décennies, car l'un des objectifs politiques déclarés était de séparer les consommateurs de cannabis du marché d'autres substances. Le problème de cette approche est que le cannabis est toujours nécessairement fourni par **le marché illégal** et que les groupes criminels tirent donc profit de ce commerce. Pour remédier à ce problème, les Pays-Bas expérimentent un modèle de chaîne d'approvisionnement fermée en cannabis dans 10 communes, le cannabis étant produit dans des locaux réglementés et mis en vente dans les « coffee shops » de cannabis.

L'évolution des marchés du cannabis : propagation des cannabinoïdes synthétiques et semi-synthétiques et risques d'exposition involontaire

La variété des **produits à base de cannabis** disponibles en **Europe** s'élargit, avec l'apparition de produits à faible teneur en THC ou en CBD.

En outre, on craint que certains produits vendus sur le marché illégal comme du cannabis puissent être frelatés avec **de puissants cannabinoïdes synthétiques**.

L'apparition continue de nouvelles substances dans ce secteur renforce les inquiétudes quant **au risque d'exposition involontaire** des consommateurs de cannabis aux cannabinoïdes synthétiques. Le cannabis frelaté peut ressembler au cannabis non frelaté et peut donc être difficile à détecter ; il peut donc être vendu à tort comme du cannabis à des consommateurs inconscients. Récemment, certains **cannabinoïdes semi-synthétiques** sont également apparus sur le marché commercial dans certaines régions d'Europe, vendus comme des alternatives apparemment « légales » au cannabis.

Les 9 nouveaux cannabinoïdes identifiés, dont 4 sont des cannabinoïdes semi-synthétiques, représentent environ un tiers des nouvelles substances psychoactives signalées pour la première fois au système d'alerte rapide de l'UE en 2023.

Le plus répandu en Europe est certainement **l'hexahydrocannabinol (HHC)**, mais plus récemment, **l'hexahydrocannabinol (HHC-P)** et le **tétrahydrocannabinol (THCP)** sont également devenus disponibles dans le commerce dans certains États membres de l'UE. Bien que les connaissances sur les effets du HHC chez l'homme soient limitées, des préoccupations ont été soulevées à mesure que des études ont été publiées, notamment certains cas d'intoxication²¹.

21 Entre juin 2022 et février 2024, le Centre d'information toxicologique de la République tchèque a enregistré plus de 170 cas d'intervention liés au HHC, dont beaucoup concernaient des jeu-

SAISIE DE CANNABIS SYNTHÉTIQUE ET D'UN LABORATOIRE CLANDESTIN DE TRANSFORMATION DE CANNABIS

En décembre 2024, l'escouade volante d'Enna a saisi de la marijuana prête à être mise sur le marché illégal et contenant **cannabinoïde synthétique**⁴.

En septembre 2024, la Guardia di Finanza du groupe Fiumicino (RM) a saisi trois locaux dans les municipalités de Sabaudia (LT) et Nettuno (RM), tous deux utilisés comme laboratoires clandestins pour la transformation de lots de **cannabis light**, à faible teneur en THC, mais à effet « drogue » accru. Des substances ainsi que des installations de stockage ont été saisies. Plus précisément, outre la saisie de 17,17 kg de haschich, 15,97 kg de marijuana et 6,21 kg de cire, les forces de l'ordre ont découvert du matériel de laboratoire de transformation.

4 MDMB - 4en - PINACA, cannabinoïde synthétique inclus dans le tableau 1 du décret présidentiel 309/90.



Depuis juillet 2023, le HHC et ses dérivés ont été inscrits sur la liste des stupéfiants en **Italie** et, en 2024, 18 autres États membres de l'UE ont fait de même.

Les cannabinoïdes synthétiques, étant des substances très puissantes, comportent **des risques d'empoisonnement**. Une autre préoccupation est le fait que les préparations alimentaires à base de cannabis (aliments, souvent sous forme de bonbons ou de confiseries, généralement

infusés avec de l'extrait de cannabis), qui sont devenues plus disponibles sur le marché illicite en Europe depuis 2021, sont souvent frelatées avec ces substances.

Les cannabinoïdes synthétiques apparaissent parfois dans des échantillons d'autres drogues, une tendance déjà observée en Italie.

Les cathinones synthétiques : de plus en plus importantes sur le marché des stimulants

Les cathinones synthétiques sont apparues et se sont imposées comme des substituts aux stimulants, tels que

nes et des très jeunes qui avaient consommé des produits comestibles, tels que des bonbons gélifiés.

Cathinones synthétiques identifiées pour la première fois en Italie entre 2022 et 2024		
2022	2023	2024
2-MMC	α -D2PV	2-CMC
MFPVP	α -PCyP	3,4-EtPV
MDPB		4F- α -PHiP
MPHP		5-DBFPV
N-éthyléphedrone		MDPHiP
		Dipentylone
		Isopropylbutylone

l'amphétamine, dans certaines régions d'Europe. De grandes quantités de cathinones, telles que le 3-CMC et le 3-MMC, provenant principalement **d'Inde**, ont continué à être saisies en Europe, ce qui témoigne du rôle important que ces drogues jouent désormais dans certains pays.

À cette préoccupation s'ajoute celle de la possibilité que les cathinones soient **de plus en plus souvent produites en Europe**.

De plus, les cathinones sont vendues avec d'autres drogues ou seules, ce qui augmente potentiellement le risque de dommages pour la santé.

En **Italie**, les données reflètent une réalité dans laquelle les quantités totales saisies par les forces de police restent modestes. Afin d'identifier les mécanismes de distribution et les canaux de trafic les plus courants, les méthodes de dissimulation mentionnées dans les rapports de saisie ont révélé qu'outre la découverte sur la personne, l'autre méthode la plus utilisée est **l'expédition par coursier ou par colis postal**.

Les informations provenant du système **NEWS-D** enregistrent une augmentation significative des signalements concernant l'identification de cathinones synthétiques sur le territoire national : de 52 cas en 2022 à 140 en 2024.

Au total, 29 cathinones synthétiques ont été identifiées, dont 5 pour la première fois en 2022, 2 en 2023 et 7 en 2024 (comme le montre le tableau). La cathinone MDPHiP, identifiée pour la première fois à la suite d'une saisie en août 2024 et qui a causé 8 cas d'intoxication aiguë entre août et octobre 2024, revêt une importance particulière.

Dans **les cas d'intoxication** liés à la consommation de cathinones synthétiques survenus sur le territoire national entre 2022 et 2024, la principale cathinone synthétique détectée est la MDPHP, déjà connue, consommée seule mais aussi en association avec d'autres substances (telles que la cocaïne, les benzodiazépines et d'autres cathinones).

Enfin, en ce qui concerne une éventuelle augmentation des cathinones synthétiques vendues à tort comme d'autres drogues ou utilisées comme adultérants, il est probable que ces mélanges trouvent de nouveaux débouchés sur les marchés illégaux, où ils seront vendus à des consommateurs inconscients.

03. COCAÏNE

Introduction

En 2022, environ 23,5 millions de personnes, soit 0,45 % de la population mondiale, ont consommé de la cocaïne²². En **Europe**, en particulier, les quantités de cocaïne consommées dans les villes surveillées²³ ont augmenté de 80 % en 2023 par rapport à 2011. La demande d'accès aux structures de traitement et de réadaptation pour la consommation de cocaïne a également affiché une nette tendance à la hausse, augmentant de près de 60 % entre 2011 et 2022, tandis qu'aux États-Unis, la demande a diminué de plus de 50 % entre 2011 et 2021 en raison de la consommation accrue de fentanyl.

L'offre mondiale de cocaïne a atteint des niveaux records en 2022, avec 2 700 tonnes produites, soit environ 20 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation est le résultat d'une exploitation accrue des terres en général et, en particulier, du choix de consacrer à cette culture des superficies de plus en plus importantes prélevées sur la forêt amazonienne, qui ont atteint une superficie de 376 784 hectares entre 2022 et 2023.

Les cultures restent concentrées en Colombie, au Pérou et en Bolivie, bien qu'il y ait également des signes de tentatives de production au Mexique et, plus généralement, en Amérique centrale²⁴.

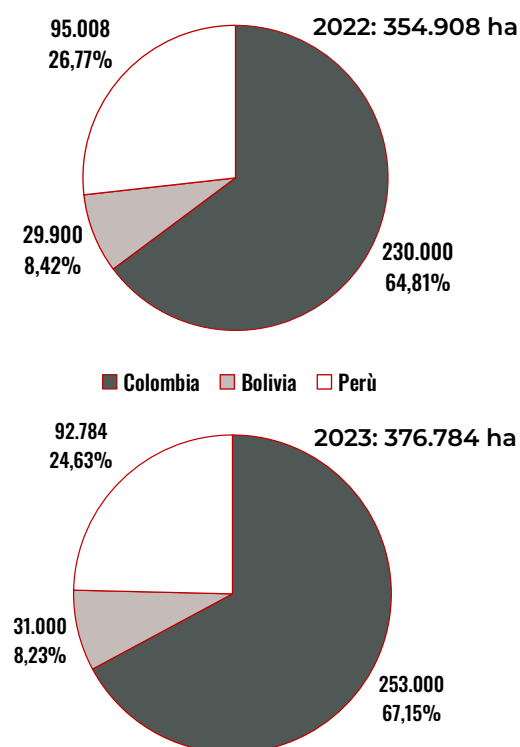
Les routes de la cocaïne : des pays producteurs aux pays consommateurs

22 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Rapport mondial sur les drogues 2024, Points d'intérêt particuliers.

23 Pour le programme d'analyse des eaux usées de l'EUDA : https://www.euda.europa.eu/publications/html/pods/waste-water-analysis_en

24 Séminaire international sur le trafic maritime de drogues, 15 mai 2024, Lima (Pérou).

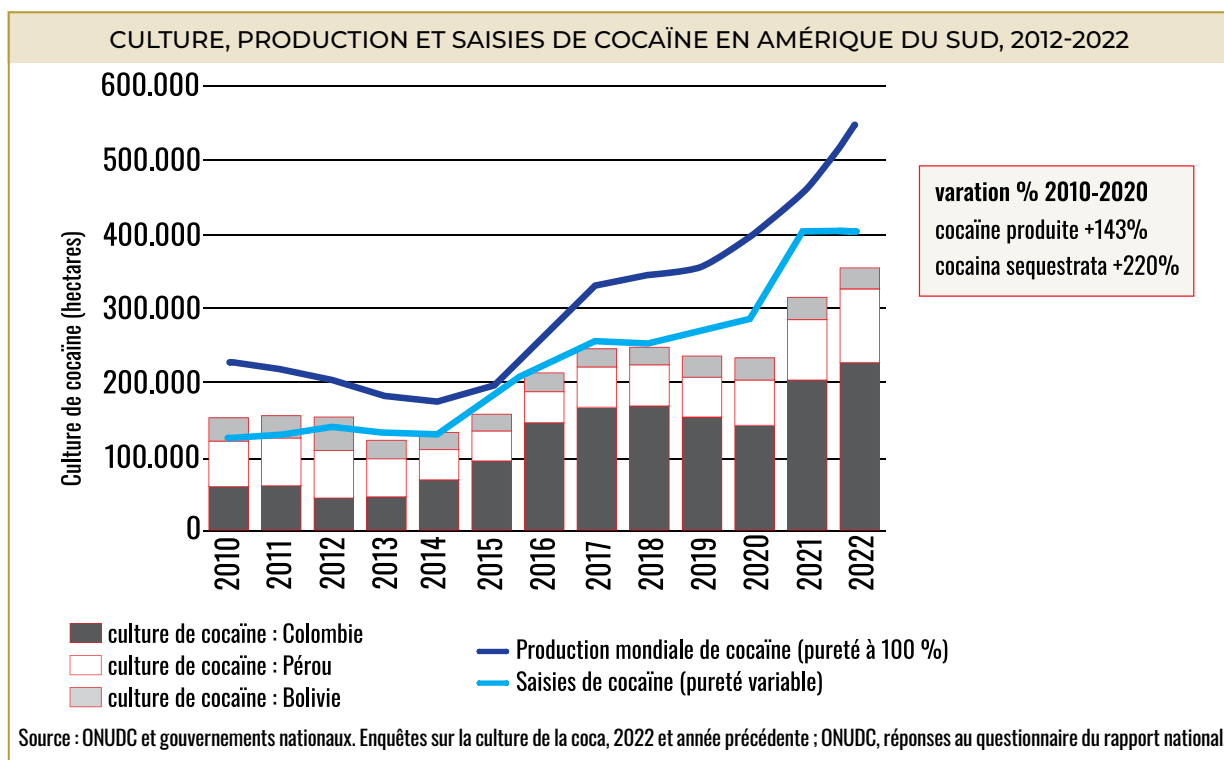
COCACHAINE : CULTURE (HECTARES)
EN AMÉRIQUE DU SUD - 2022/2023



Après des années d'augmentation constante, la quantité de cocaïne saisie au niveau mondial s'est stabilisée en 2022, atteignant un peu plus de 2 000 tonnes.

Les principaux flux de trafic de cocaïne continuent de rayonner depuis les pays producteurs, en particulier dans les régions andines, vers d'autres pays des Amériques et vers l'Europe, le deuxième plus grand marché de cocaïne après l'Amérique du Nord.

Des zones géographiques de production aux différents marchés de consommation, la cocaïne est facilement acheminée à travers les « corridors bioocéaniques » de l'Amérique du Sud, constitués d'un réseau routier complexe qui s'étend à travers les voies terrestres et fluviales des différents États, complété par des liaisons aériennes entre les nombreuses pistes clandestines construites par les trafiquants dans les zones amazoniennes les plus difficiles.



d'accès. Une fois arrivées aux premiers points de stockage et de départ par voie maritime, les grosses cargaisons de cocaïne sont dissimulées dans des conteneurs de différentes manières, tandis que les moyens aériens sont utilisés pour transporter des cargaisons de moindre importance.

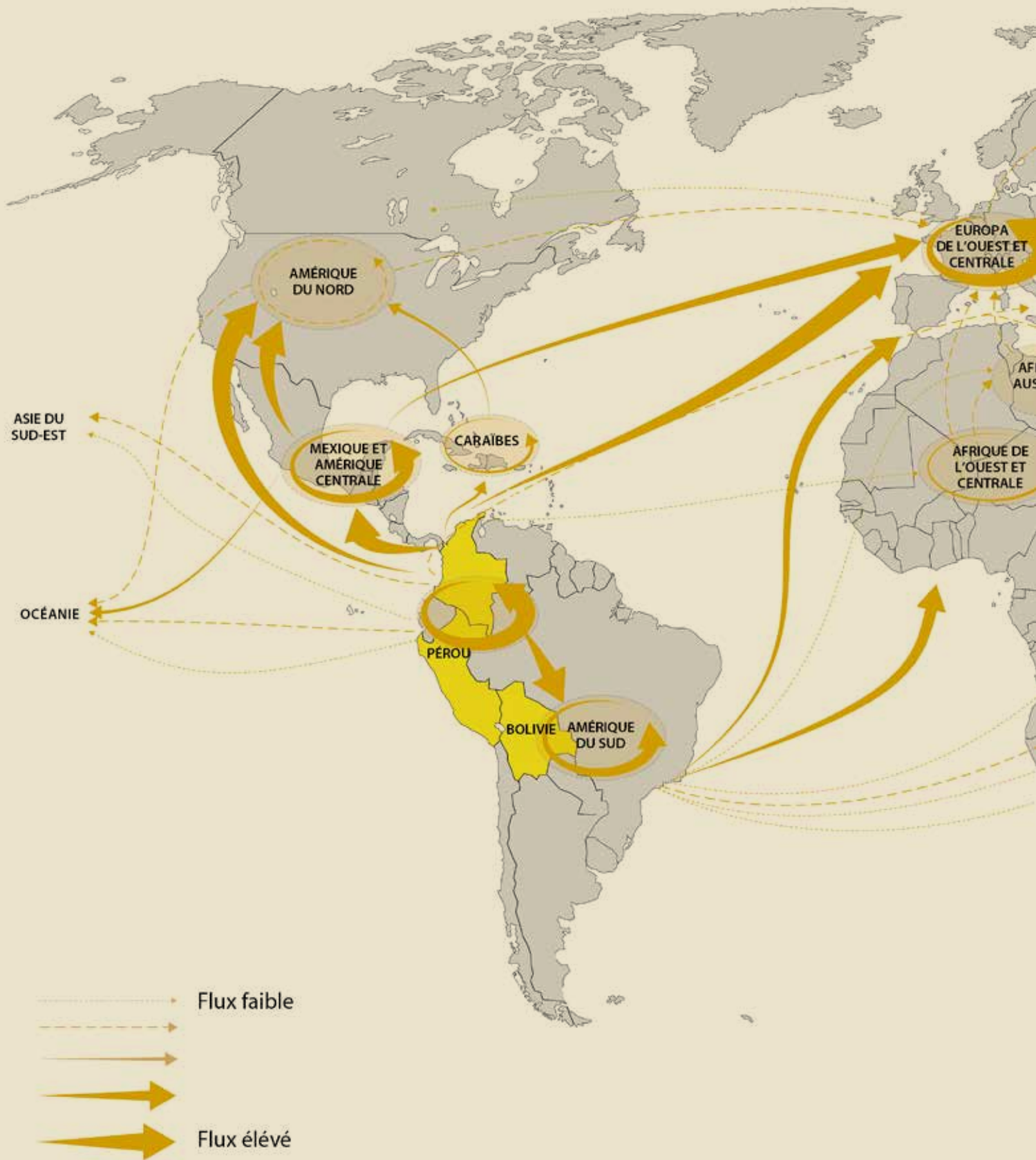
Il est toutefois établi que la complexité des systèmes relationnels qui lient les groupes criminels impliqués, qui s'entendent pour gérer la logistique et maximiser les profits, favorise l'émergence dynamique d'une série de ramifications des principales voies de trafic, notamment pour emprunter

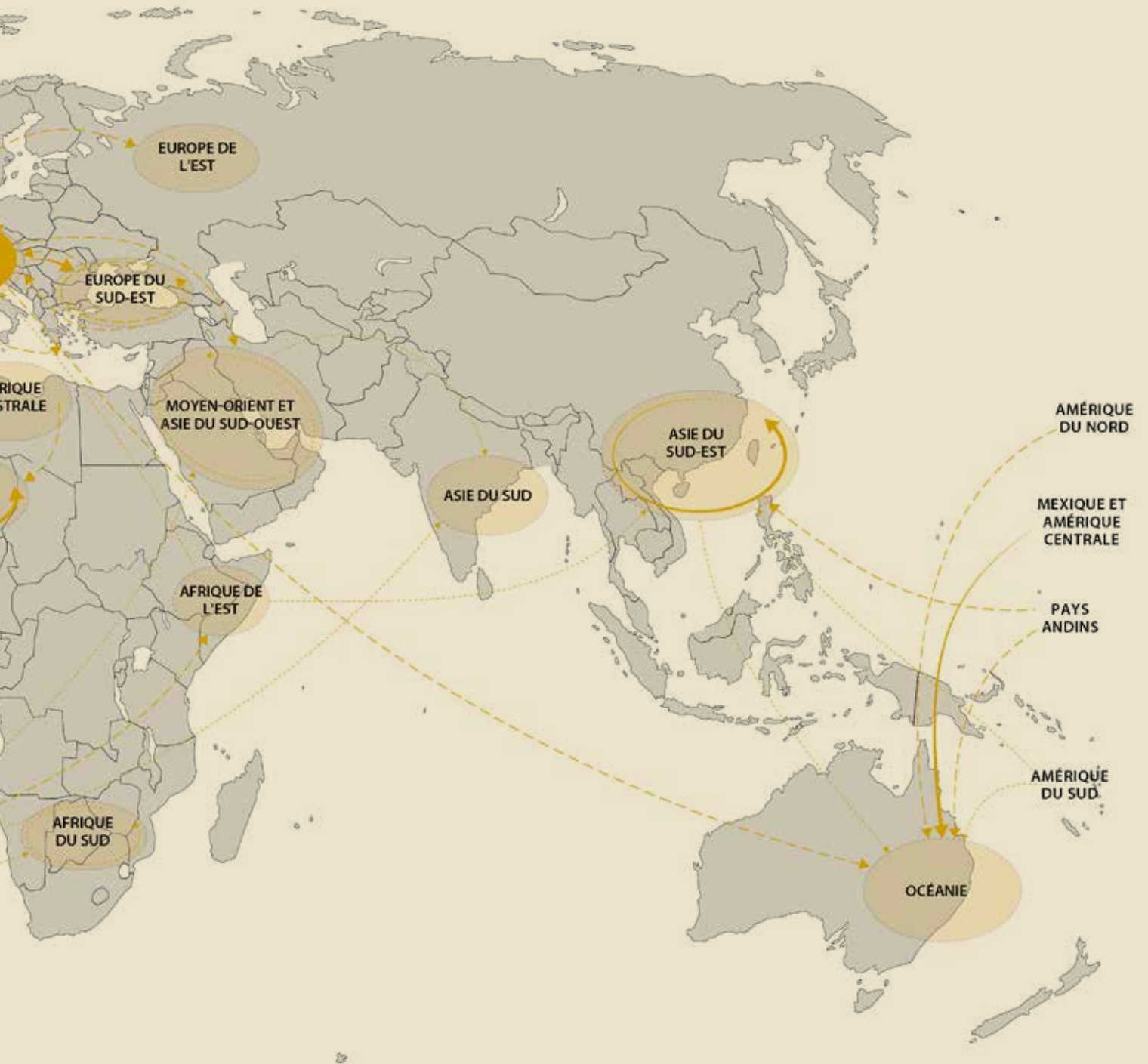
MÉTHODES ALTERNATIVES DE DISSIMULATION : LES UKRAINIENS

Pour répondre à la capacité croissante de contre-attaque et s'adapter aux nouveaux scénarios créés par la guerre, **les trafiquants de drogue ukrainiens ont développé de nouvelles méthodes de dissimulation** pour approvisionner le marché intérieur. Jusqu'à récemment, la cocaïne était par exemple introduite en Ukraine directement d'Amérique latine par voie maritime, dissimulée dans des cargaisons de fruits tropicaux, notamment de bananes. Cependant, en mars 2023, la police de Kiev a arrêté un trafiquant de cocaïne qui transportait une cargaison de pommes emballées sous vide dans du film polyéthylène. Après avoir retiré le film et coupé les pommes en deux, les policiers ont découvert plusieurs sachets de cocaïne à l'intérieur.



PRINCIPAUX FLUX DE COCAÏNE





des itinéraires plus sûrs, qui permettent d'exploiter des contacts collusoires dans les ports de départ et d'arrivée, ainsi que de disposer de zones de stockage à proximité des lieux de débarquement.

D'une manière générale, malgré une stabilisation des quantités saisies dans les pays d'Amérique du Sud, l'impact négatif du trafic de cocaïne s'est particulièrement fait sentir **en Équateur**, avec une vague de violence liée à des groupes criminels tant locaux que transnationaux.

Dans **les Caraïbes** également, l'augmentation de la violence dans les rues est en grande partie due à la concurrence croissante entre les gangs criminels pour le contrôle du trafic de cocaïne²⁵.

La **Colombie** elle-même montre des signes inquiétants, avec des indicateurs de référence en hausse pour 2023²⁶ : +10 % de la superficie cultivée en coca dans le pays (de 230 000 ha à 253 000 ha en 2023) ; +53 % de chlorhydrate de cocaïne produit, actuellement à un niveau record (de 1 738 tonnes en 2022 à 2 664 tonnes en 2023) ; +12 % de saisies de cocaïne (d'environ 659 tonnes en 2022 à plus de 739 tonnes en 2023) ; +11 % de laboratoires clandestins démantelés (de 4 707 en 2022 à 5 242 en 2023).

En particulier, l'augmentation de la production de chlorhydrate de cocaïne en Colombie est liée non seulement à l'augmentation de la superficie cultivée, mais aussi au nombre de récoltes, à la productivité accrue des variétés de feuilles de coca et à la capacité accrue d'extraire l'alcaloïde pour obtenir la pâte de coca, grâce à des améliorations dans la phase chimique. La moitié de la coca est produite dans *les enclaves* productrices, 15 zones situées dans six départements qui coïncident avec

ceux ayant la plus grande superficie cultivée, en plus d'Antioquia et de Bolívar. Ces régions continuent de revêtir une importance stratégique en raison d'une série de facteurs géographiques (proximité des frontières extérieures et accès aux routes de trafic), logistiques (accès aux précurseurs), sociaux et économiques, qui les rendent plus favorables et plus rentables pour les groupes criminels, de plus en plus interconnectés et collaboratifs²⁷.

La cocaïne colombienne continue d'inonder le marché mondial par le biais d'anciennes et de nouvelles routes, qui s'étendent principalement par voie maritime et atteignent les marchés illicites du monde entier. On estime qu'environ 90 % de la drogue exportée depuis la Colombie transite par voie maritime, environ 3 % par voie aérienne et 7 % par voie terrestre.

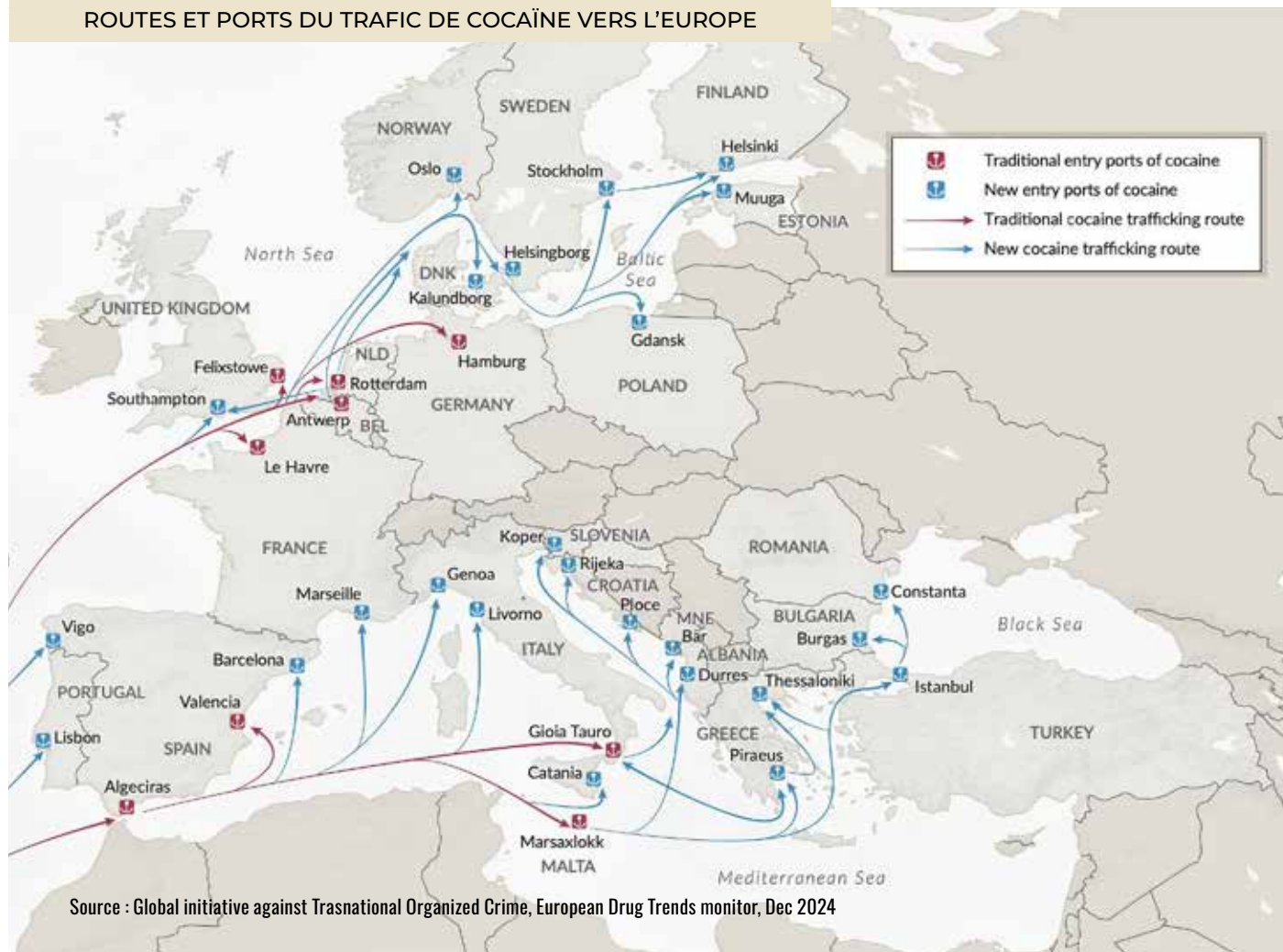
La Colombie est toutefois le seul pays d'Amérique du Sud à bénéficier d'un accès direct à deux océans, le Pacifique et l'Atlantique. Le port le plus important est celui de *Carthagène des Indes*, sur la côte nord de l'Atlantique, situé non loin de deux autres ports qui jouent un rôle tout aussi important dans le trafic de drogue par voie maritime : *Barranquilla* et *Santa Marta*. Un peu plus à l'ouest se trouve un autre port extrêmement intéressant, celui de *Turbo*. Sur la côte pacifique, en revanche, se trouvent les deux ports les plus touchés par ce phénomène : *Buenaventura* et *Tumaco*. C'est depuis les ports de *Carthagène*, *Turbo* et *Buenaventura* que partent les quantités les plus importantes dans des conteneurs « contaminés », destinés au transport de tout type de marchandises, des fruits aux matériaux de construction. Le port de *Tumaco*, quant à lui, est le point de départ de petits bateaux rapides utilisés pour transporter la cocaïne vers l'Équateur, qui est aujourd'hui considéré comme la principale plateforme maritime mondiale

25 Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Rapport mondial sur les drogues 2024, Principales conclusions, juin 2024.

26 UNODC, Monitoreo de Territorios con Presencia de Cultivos de Coca 2023, 18 octobre 2024, pp. 21-22.

27 UNODC, Monitoreo de Territorios con Presencia de Cultivos de Coca 2023, 18 octobre 2024, cit.

ROUTES ET PORTS DU TRAFIC DE COCAÏNE VERS L'EUROPE



pour le trafic de cocaïne.

Selon des sources de la *Dirección Nacional Estupefacientes*, 50 % de la cocaïne colombienne a pour destination finale les États-Unis, 40 % l'Europe et les 10 % restants le marché local ou asiatique. La dernière tendance observée, cependant, indiquerait un recul du marché nord-américain au profit d'une croissance du marché européen.

Une variable qui influence le trafic international de cocaïne est la persistance de la nouvelle politique en matière de drogue mise en œuvre par la Colombie, qui a abandonné l'approche « guerrière » pour passer à une éradication volontaire par les cultivateurs et à une conversion simultanée vers des cultures légales, avec une attention accrue portée à

l'environnement, à la santé publique et aux droits de l'homme. Cette politique antidroge, qui s'inscrit dans le cadre plus large de la nouvelle politique de paix, dite « Paz Total », se caractérise par des propositions de pacification à l'égard des groupes armés à caractère politique (tels que l'ELN) et de soumission à l'égard de tous les autres *groupes armés organisés*, y compris ceux de type criminel. Il s'agit d'une approche qui pourrait modifier les structures criminelles au sein du pays et, par conséquent, avoir des répercussions sur la production et le commerce de la cocaïne, d'autant plus que la production et le commerce de la cocaïne ont désormais une importance qui dépasse largement le territoire colombien, avec une implication massive de groupes étrangers.

QUANTITÉS DE STUPÉFIANTS SAISIS AU PÉROU EN 2024 PAR RAPPORT À 2023

Substance saisie (kg)	2023	2024	Var.% 23-24
Pâte de cocaïne base	43.337,00	75.277,00	+73,70%
Chlorhydrate de cocaïne	22.513,00	41.116,00	+82,63%
euilles de coca	1.170,62	1.584,59	+35,36%
Marijuana	38.704,00	56.326,00	+45,53%
Lait de pavot	18,70	4,37	-76,63%
MDMA	14,24	49,93	+250,62%
Les données tiennent compte exclusivement des drogues saisies sur le territoire péruvien et non de celles saisies à l'étranger à la suite d'opérations spéciales de livraison contrôlée.			

Au **Pérou**, le suivi effectué en 2023 a révélé une superficie totale de 92 784 hectares cultivés en coca, contre 95 008 hectares en 2022. Pour la première fois en sept ans, on constate donc une diminution de la superficie des zones cultivées.

En matière de lutte contre le trafic, selon les informations fournies par *la Dirección Antidrogas - Policía Nacional del Perú*, 22 600 hectares ont été éradiqués en 2023 et 73 pistes d'atterrissage clandestines (PAC) situées dans les départements de Huánuco (55), Pasco (3), San Martín (1) et Ucayali (14) ont été détruites²⁸.

La côte péruvienne, longue d'environ 3 000 km, est marquée par la présence d'une dizaine de ports, parmi lesquels se distinguent par leur importance ceux de *Callao* et de *Paita*, respectivement premiers et deuxièmes ports nationaux en termes de trafic commercial. Le nouveau port de *Chanca*y, inauguré le 14 novembre 2024, est une infrastructure détenue à 60 % par la société publique chinoise COSCO Shipping et a nécessité des investissements d'environ 3 500 millions de dollars. *Chanca*y, en tant que *plaque tournante* portuaire la plus importante du Pacifique Sud, redéfinira les routes maritimes, constituant un accès privilégié au marché sud-américain en raison de sa position géographique

tournée vers le Pacifique, stratégique par rapport à d'autres États, tels que la Bolivie, le Chili, l'Argentine et le Brésil.

Le transport de cocaïne à l'intérieur du Pérou s'effectue à l'aide de coursiers, appelés « *mochileros* », sur des moyens de transport terrestres ou par bateau fluvial (*Lancha Go Fast*). À la sortie du pays, en revanche, il s'effectue principalement par « pont aérien » vers la Bolivie et le Brésil, à l'aide d'avions légers (*avionetas*) qui décollent de pistes clandestines, un mode de transport considéré comme le plus rapide et le plus économique : chaque vol peut transporter jusqu'à 400 kg de pâte de coca. La logistique (avions, carburant, pilotes) provient de Bolivie et du Brésil (le carburant vendu en Bolivie est d'ailleurs l'un des moins chers de toute l'Amérique du Sud). Sinon, la cocaïne est transportée par voie maritime sur les routes commerciales classiques en contaminant des conteneurs, en utilisant des bateaux de pêche ou en recourant à des semi-submersibles pour le transbordement en haute mer. Le recours au transport aérien civil avec des coursiers ou par voie postale est résiduel.

La **Bolivie** est le troisième producteur mondial de cocaïne, acheminée vers l'Europe et d'autres pays d'Amérique latine par différentes routes et destinée seulement dans une moindre mesure à la consommation locale.

28 DEVIDA, Pérou. Monitoreo de cultivos de coca 2023, juin 2024, p. 120, cit.

En décembre 2023, les autorités boliviennes ont déclaré avoir éradiqué 10 302 hectares de cultures de coca, un chiffre similaire à celui de 2022 (10 260 hectares)²⁹. Le suivi effectué en 2023 a révélé une superficie totale de 31 000 hectares cultivés en coca, contre 29 900 hectares en 2022 (+4 %).

La Bolivie est également un pays de transit pour la cocaïne péruvienne. Carrefour des « narcoroutes », l'espace aérien bolivien est survolé par de nombreux avions légers chargés de cocaïne qui font quotidiennement la navette entre le Pérou et la Bolivie en utilisant les pistes d'atterrissage clandestines situées le long de la « route campesina ». La cocaïne continue ensuite principalement vers le Paraguay, le Brésil, l'Argentine, puis vers l'Afrique et l'Europe le long de la « route atlantique ». Le réseau routier appelé *Idrovia*, marqué par les fleuves Paraná, Paraguay et leurs affluents, continue d'être d'une utilité absolue pour le trafic de drogue, permettant le transport - par voie fluviale - de pâte de base depuis les zones de production vers les nombreux laboratoires de transformation situés dans les régions intérieures du pays. Le lac Titicaca, véritable géant navigable d'une superficie de plus de 8 500 kilomètres carrés, constitue également une autre voie importante pour les trafiquants qui souhaitent emprunter l'axe Pérou-Bolivie.

En matière de lutte contre le trafic, en décembre 2023, la *Fuerza Especial de Lucha contra el Narcotráfico (FELCN)* bolivienne a annoncé avoir détruit 97 laboratoires de fabrication de chlorhydrate de cocaïne et 766 laboratoires de fabrication de cocaïne brute, soit une augmentation respective de 76 % et 24 % par rapport à 2022. La *FELCN* a également : saisi 11,6 tonnes de cocaïne base et 21,3 tonnes de chlorhydrate de cocaïne en 2023, soit une augmentation respective

de 14 % et 109 % par rapport à 2022³⁰; arrêté 3 453 personnes pour des infractions liées à la drogue et saisi 51 avions impliqués dans le trafic de drogue, contre 99 en 2022. À cet égard, l'implication d'un plus grand nombre de membres du cartel brésilien *PCC (Primeiro Comando da Capital)* et du cartel vénézuélien *Tren de Aragua* a été signalée, ce qui démontre que l'expansion de ces cartels ne connaît pas de frontières et pose de nouveaux défis à la lutte contre le trafic³¹.

Comme prévu, **l'Équateur** est le pays qui a le plus souffert des conflits entre des groupes criminels de diverses origines géographiques qui se disputent violemment le trafic de cocaïne. En effet, ces dernières années, l'Équateur est devenu le plus important carrefour sud-américain de la cocaïne le long de la côte pacifique. En particulier, la ville portuaire de Guayaquil est devenue le principal point de sortie de la cocaïne à destination de l'Europe et de l'Amérique du Nord³², tandis que les provinces côtières de Manabí et d'Esmeraldas sont d'importants couloirs de trafic utilisés pour atteindre le Mexique et l'Amérique centrale. L'impact du trafic de cocaïne, qui a fait de l'Équateur le troisième pays au monde en termes de saisies de drogue après la Colombie et les États-Unis, a provoqué une vague de violence liée aux différents groupes criminels présents dans le pays, avec un nombre d'homicides qui a quintuplé entre 2019 et 2022³³.

En octobre 2023, les autorités équatoriennes ont saisi 154,9 tonnes de cocaïne (à peu près comme en 2022), 212 kg d'héroïne (soit une forte baisse de 113 kg par

29 État plurinational de Bolivie, UNODC, Monitoreo de Cultivos de Coca 2023, février 2025, p. 55.

30 État plurinational de Bolivie, UNODC, Monitoreo de Cultivos de Coca 2023, février 2025, p. 62.

31 Département d'État des États-Unis, Rapport sur la stratégie internationale de contrôle des stupéfiants 2024, mars 2024, pp. 119-120.

32 Département d'État américain, INCSR 2024, Équateur, p. 155-159.

33 UNODC, WDR 2024, Points d'intérêt particuliers, p. 13 et Principales conclusions, p. 18-19, cit.

rapport à la même période en 2022) et 15 tonnes de marijuana (en augmentation par rapport aux 11 tonnes de la même période en 2022). Au cours de la même période, elles ont également : détruit plus de 180 tonnes de stupéfiants saisis, pour la plupart éliminés par encapsulation dans du ciment, une méthode plus rapide, économique et écologique que l'incinération ; saisi 18 427 litres de précurseurs sous forme liquide (16 150 litres en 2022) et 62,49 tonnes de précurseurs solides (65,67 tonnes en 2022) ; arrêté 9 067 personnes pour des infractions liées à la drogue (9 483 au cours de la même période en 2022).

Le **Brésil** est un pays aux dimensions continentales, avec plus de 16 000 km de frontières terrestres, dont la plupart sont inhabitées et difficiles d'accès, situées dans la région amazonienne partagée avec des pays producteurs de cocaïne (Colombie, Bolivie, Pérou) et de marijuana (Paraguay)³⁴. Disposant d'un impressionnant réseau d'infrastructures pour le transport de marchandises et de personnes³⁵, le Brésil est une plateforme de transit de la cocaïne vers les marchés de consommation du monde entier³⁶, grâce à ses 40 ports donnant sur l'océan Atlantique, dont le plus important est celui de *São Paulo*.

La perméabilité absolue des 16 000 km de frontières terrestres oblige la police fédérale et les douanes à mener une action de lutte concentrée principalement sur les

axes de sortie, par le biais de contrôles des conteneurs, identifiés sur la base d'une analyse spécifique des risques. À cette fin, d'importants investissements ont été consacrés à l'équipement des principaux ports en systèmes technologiques modernes de surveillance et de scan pour la recherche de stupéfiants.

Le trafic de cocaïne est géré par de puissantes organisations criminelles opérant sur le territoire, notamment le *Primeiro Comando da Capital (PCC)* et le *Comando Vermelho*. Les organisations brésiliennes, qui collaborent désormais de manière stable avec des courtiers appartenant à des groupes criminels européens (albanais et serbes) et italiens (la 'ndrangheta), étendraient leurs intérêts en Afrique de l'Ouest, l'une des principales plateformes de transit de la cocaïne à destination de l'Europe. Des membres du PCC seraient également présents dans d'autres régions d'Afrique (Nigeria et Afrique du Sud), d'où ils expédieraient de la cocaïne vers les marchés émergents asiatiques via de nouvelles routes³⁷.

En 2024, la police fédérale brésilienne a saisi 74,5 tonnes de cocaïne, soit un chiffre similaire aux 72,5 tonnes saisies en 2023³⁸, avec une augmentation sensible des saisies dans le port de *Santos*, que les analystes attribuent également à la campagne massive d'investissements publics qui rend les activités illégales difficiles dans le port. IL EST probable que cela incite, à court terme, les organisations criminelles à modifier leur *mode opératoire* et à se tourner vers des ports différents et plus petits, considérés

34 Il partage 9 000 km de frontières terrestres avec les principaux pays producteurs de cocaïne et de marijuana d'Amérique du Sud (Bolivie, Colombie, Paraguay et Pérou), soit trois fois la longueur de la frontière terrestre entre les États-Unis et le Mexique.

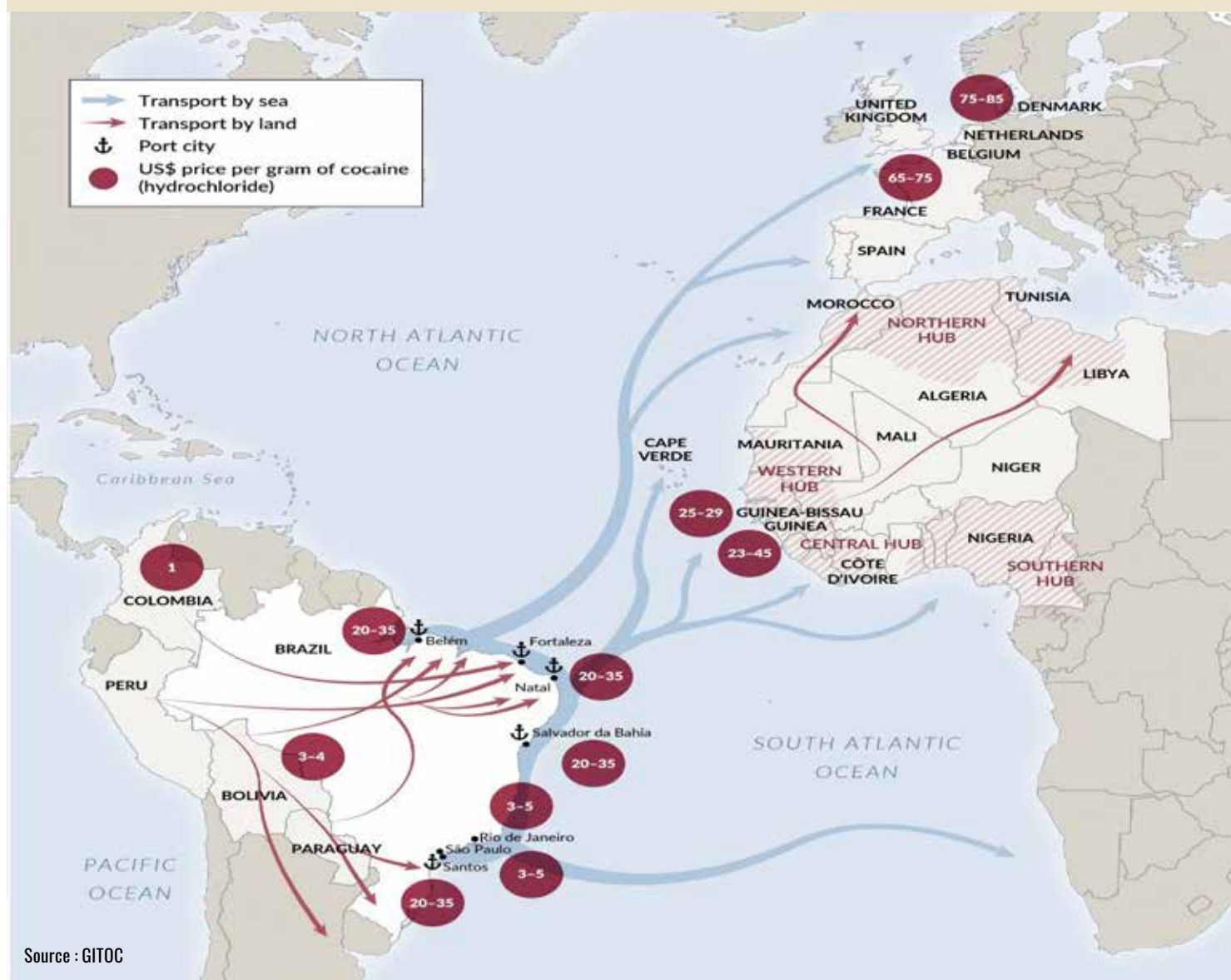
35 1 700 000 km de réseau routier, dont plus de 10 % sont asphaltés ; 50 000 km de voies navigables ; des frontières terrestres immenses et inhabitées ; un nombre d'aéroports qui n'est surpassé que par celui des États-Unis ; une quarantaine de ports à conteneurs, en plus des nombreux ports mineurs disséminés sur les 7 000 km de côtes.

36 Département d'État des États-Unis, INCSR 2024, Brésil, mars 2024.

37 <https://www.economist.com/the-america/2023/11/23/brazils-biggest-drug-gang-has-gone-global> ; Global Initiative against Transnational Organized Crime (GITOC), Atlantic Connections – The PCC and the Brazil-West Africa cocaine trade, août 2023.

38 <https://www.plenglish.com/news/2025/01/30/confiscation-of-organized-crime-assets-increased-in-brazil-in-2024/> Article de Prensa Latina du 30 janvier 2025 ; <https://dialogo-america.com/articles/cocaine-seizures-soar-in-brazil/>

BRÉSIL - ROUTE ATLANTIQUE DE LA COCAÏNE ET PRIX DANS LES DIFFÉRENTES LOCALITÉS



comme plus perméables³⁹.

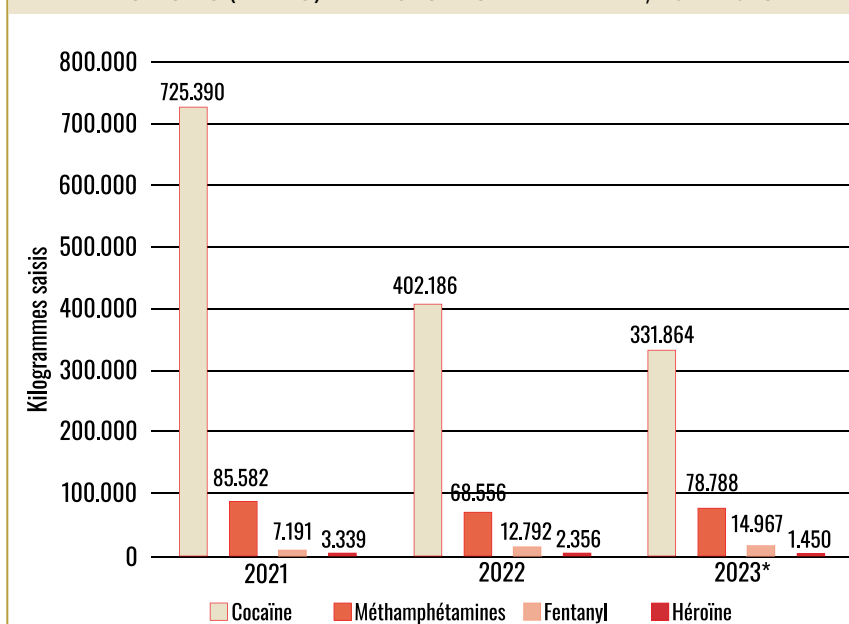
Avec plus de 11 500 km de côtes et un réseau de 102 ports et 15 terminaux répartis équitablement des deux côtés de l'océan, le **Mexique** est en mesure d'assurer un trafic d'environ 8 millions de conteneurs par an, avec des connexions commerciales dans le monde entier. Il partage avec les États-Unis environ 3 200 km de frontière terrestre, la « Southwest

Border », à travers laquelle, en utilisant le flux quotidien de véhicules transfrontaliers et le réseau de tunnels creusés, les cartels de la drogue désormais bien connus, notamment le *Cartel de Sinaloa (CDS)* et le *Cartel Jalisco Nueva Generación (CJNG)*⁴⁰,

³⁹ Global Initiative against Transnational Organized Crime (GITOC), Atlantic Connections – The PCC and the Brazil-West Africa cocaine trade, août 2023.

⁴⁰ Outre le CDS et le CJNG, il existe au Mexique une multitude d'organisations criminelles, plus ou moins structurées, capables d'exercer un contrôle sur certaines zones du pays et ayant une propension plus ou moins grande à agir à l'échelle internationale. Parmi les principales, on peut citer le « *Cártel del Golfo* », « *Zetas Vieja Escuela* », « *Cártel del Noreste* », « *Nuevo Cártel de Juárez* », « *Guerreros Unidos* », « *Los Ardillos* », « *Los Viagras* », « *La Familia Michoacana* », « *Los*

SAISIES (EN KG) EFFECTUÉES PAR LA DEA, 2021-2023



Source : DEA - *Les données de 2023 sont préliminaires et susceptibles d'être modifiées.

introduisent de la cocaïne et des drogues synthétiques.

Les cartels mexicains, en particulier celui de *Jalisco*, ont commencé à expérimenter la culture de la coca au Mexique, tentant ainsi de produire de la cocaïne mexicaine. À l'heure actuelle, les informations recueillies indiquent une production à petite échelle, mais surtout d'une pureté bien inférieure. Les analyses médico-légales de la DEA montrent que la feuille de coca d'origine mexicaine produit une quantité de cocaïne nettement inférieure à celle des variétés de feuilles de coca cultivées en Amérique du Sud. Cependant, le fait même d'entreprendre une initiative d'une telle ampleur, qui a toujours été jugée improbable en raison des différences de sol, de climat et d'altitude, démontre un dynamisme dangereux des cartels mexicains, qui constituera un défi important pour les

Tlacos », « Los Rojos », « Cártel Independiente de Acapulco », « Cártel Santa Rosa de Lima » et « La Unión ». Ces groupes ne se consacrent pas uniquement au trafic de drogue, mais aussi au trafic d'armes, à la traite d'êtres humains, au vol de carburant, à l'extorsion, aux meurtres et au blanchiment d'argent.

activités de lutte contre le trafic.

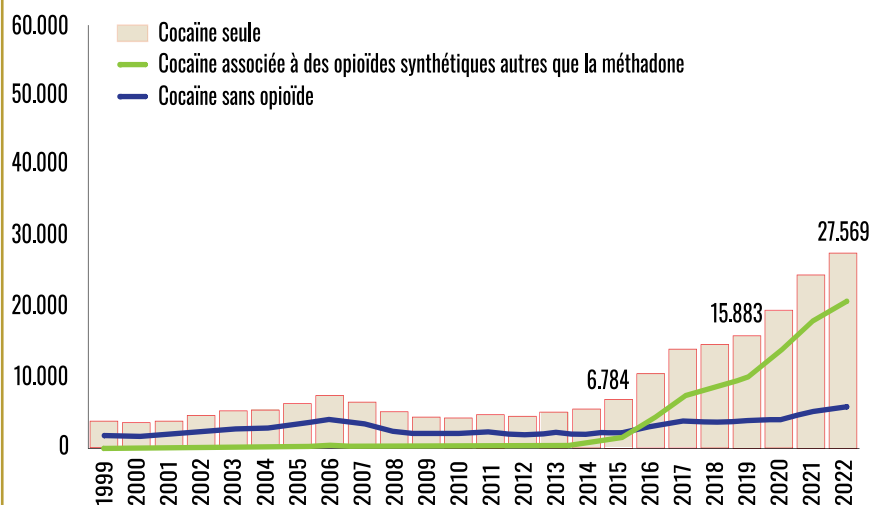
En ce qui concerne le trafic, certaines cargaisons de cocaïne sont expédiées par conteneurs depuis les ports de *Veracruz*, *Matamoros* et *Tampico*, sur la côte atlantique, vers ceux d'Europe du Nord, de Méditerranée ou d'Afrique occidentale. En particulier, depuis les ports d'Afrique occidentale, les cartels acheminent les cargaisons vers les pays européens via la route du Sahel. D'autres expéditions de cocaïne

par conteneurs au départ des ports pacifiques de *Mazatlan* et *Manzanillo* traversent le *détroit de Panama* à destination des marchés occidentaux.

Récemment, les principaux cartels ont également délocalisé le stockage de la cocaïne vers d'autres pays d'Amérique centrale (Guatemala, Belize, Honduras, Nicaragua et El Salvador), plus facilement accessibles par voie maritime, mais surtout par voie aérienne, grâce à des *avionetas* qui peuvent atterrir sur des pistes clandestines aménagées sur des terrains accidentés et éloignés des contrôles policiers. De là, les cargaisons entrent au Mexique par voie terrestre, puis continuent vers les marchés de la drogue aux États-Unis et au Canada.

Compte tenu de la présence constante de représentants des cartels mexicains dans divers pays d'Amérique latine, on peut affirmer que les *organisations mexicaines* ont pris le rôle de *courtiers* mondiaux de la cocaïne produite dans les pays andins (Colombie, Pérou et Bolivie) et destinée aux marchés illicites mondiaux. De nombreuses sources signalent que des membres des cartels mexicains

ÉTATS-UNIS - DÉCÈS LIÉS À LA COCAÏNE MÉLANGÉE À DES OPIOÏDES (PRINCIPALEMENT DU FENTANYL), 1999-2022



Source : <https://nida.nih.gov/research-topics/trends-statistics/overdose-death-rates#Fig8>

97 % des échantillons analysés provenaient de Colombie, tandis que les 3 % restants étaient produits au Pérou et en Bolivie. Toujours selon le CSP, les niveaux de pureté de la cocaïne aux États-Unis sont restés élevés, avec une moyenne de 84 %.

Aux États-Unis, les tendances annuelles des saisies de cocaïne et des décès sont opposées : alors que les quantités de cocaïne saisies diminuent, les décès par intoxication aiguë

opèrent également dans certains pays européens (Espagne, Pays-Bas et Belgique). L'Italie n'enregistre pas encore de présence consolidée et organisée de la criminalité mexicaine⁴¹.

Les **États-Unis d'Amérique** restent le premier marché mondial de la cocaïne. Les cartels mexicains de *Sinaloa* et de *Jalisco* contrôlent dans une large mesure les couloirs de trafic de cocaïne depuis les lieux de production d'Amérique du Sud jusqu'au Mexique et aux États-Unis, grâce à un réseau de routes. Une fois arrivée aux États-Unis, la cocaïne est distribuée ou transformée en crack par des groupes criminels et des gangs de rue.

Malgré l'introduction encore très limitée de cocaïne produite au Mexique, la Colombie reste le principal pays d'origine de la cocaïne saisie aux États-Unis. Selon le *Cocaine Signature Program (CSP)* du *Special Testing and Research Laboratory* de la DEA, qui analyse les échantillons de cocaïne provenant de saisies effectuées dans tous les États-Unis, en 2022, au moins

augmentent, même si depuis 2015, au moins deux tiers des décès liés à la cocaïne ont été causés par la consommation inconsciente d'un mélange avec d'autres substances dangereuses, telles que le fentanyl⁴².

Comme nous l'avons déjà mentionné, le commerce de la cocaïne est en pleine expansion et touche aujourd'hui l'Afrique et l'Asie.

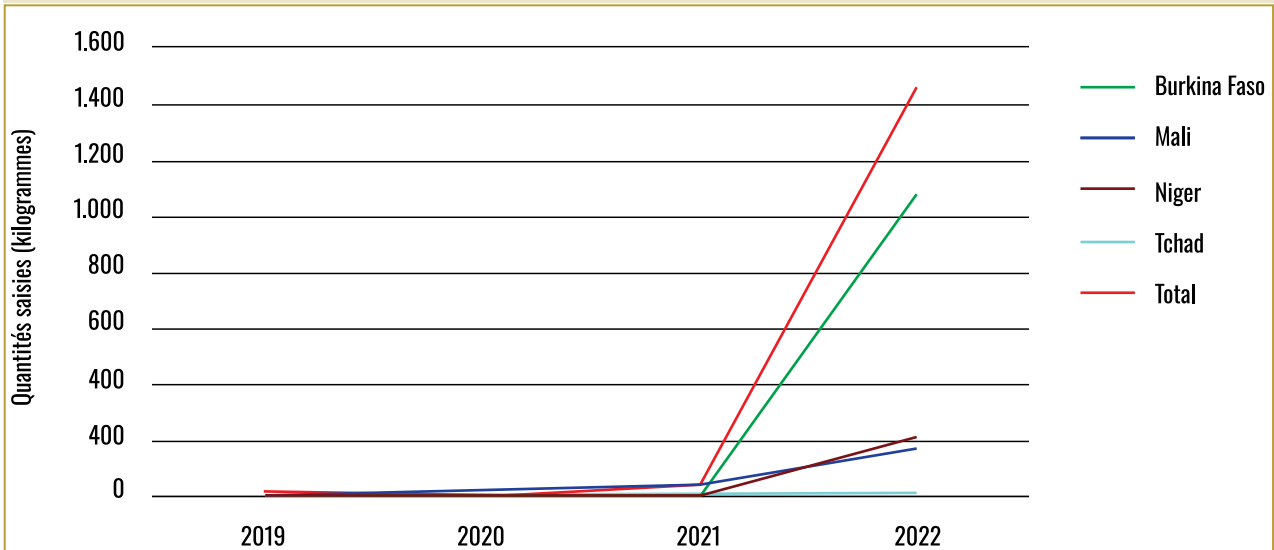
L'implication croissante **de l'Afrique**⁴³, désormais plaque tournante cruciale du trafic vers l'Europe, s'explique par sa position stratégique et l'instabilité politique de nombreux pays, en particulier ceux qui bordent l'Atlantique, dont les ports se prêtent à la réception de conteneurs contaminés et à leur expédition ultérieure vers l'Europe. Il n'y a donc plus de voyages directs entre l'Amérique du Sud et l'Europe : la « route africaine » prévoit le tri de la cocaïne dans les ports du golfe de Guinée et de l'Afrique de l'Ouest, puis son acheminement par voie terrestre vers les pays du Maghreb, d'où, une fois triée sur des bateaux de

⁴¹ Europol/DEA, Complexities and Conveniences in the International Trade: the involvement of Mexican criminal groups in the EU drug market, décembre 2022, https://www.europol.europa.eu/cms/sites/default/files/documents/Europol_DEA_Joint_Report.pdf

⁴² Drug Enforcement Administration (DEA), National Drug Threat Assessment 2024.

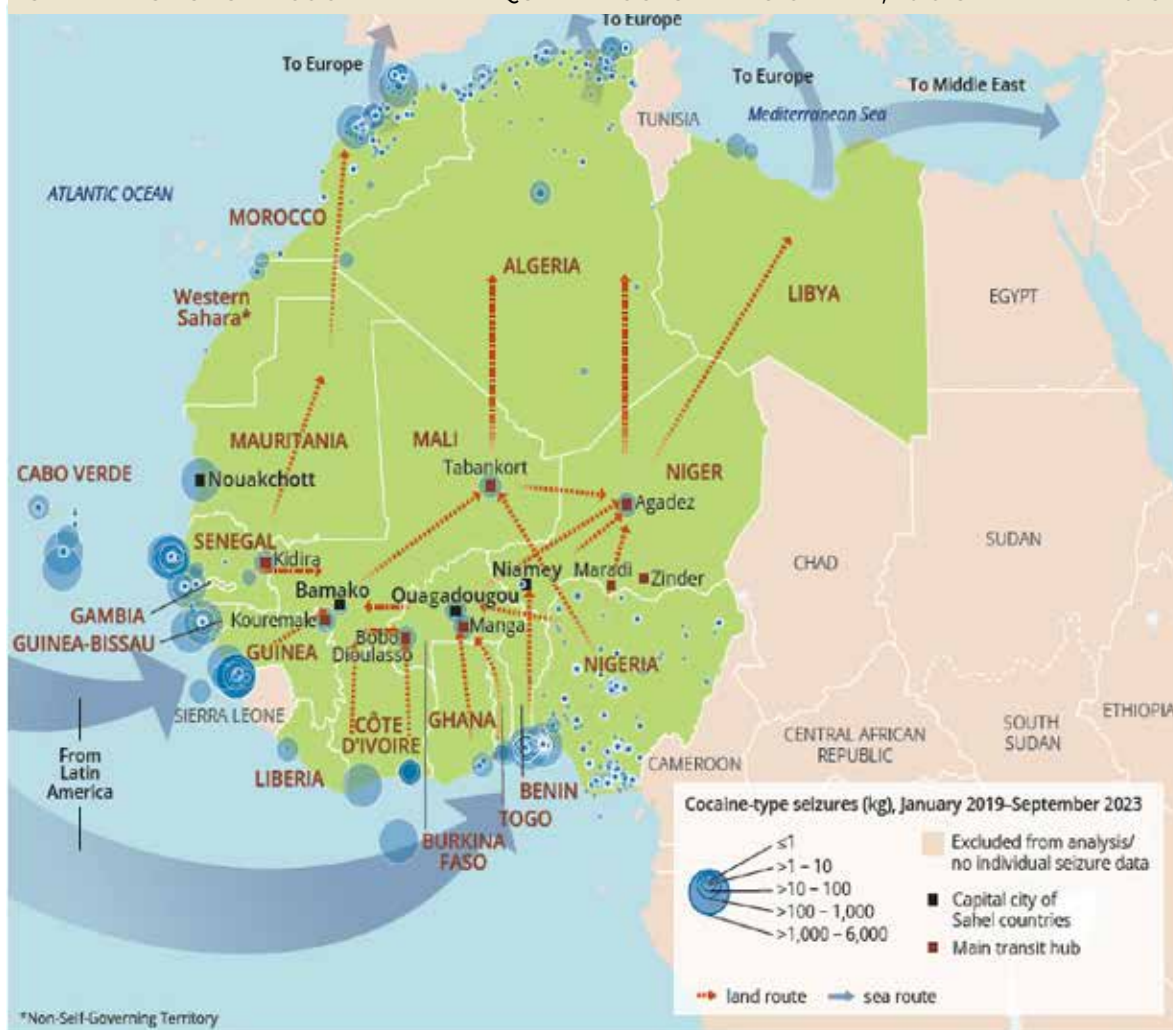
⁴³ UNODC, WDR 2024, cit.

TENDANCES DES SAISIES DE COCAÏNE AU BURKINA FASO, AU TCHAD, AU MALI ET AU NIGER, 2019-2022



Source : UNODC/TOCTA Sahel, p. 12

PRINCIPALES ROUTES DE TRAFIC DE COCAÏNE À DESTINATION ET EN PROVENANCE DES PAYS DU SAHEL ET SAISIES DE COCAÏNE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 2019-SEPTEMBRE 2023



Source : UNODC/TOCTA Sahel

pêche, elle atteint les côtes sud de l'UE.

Entre janvier 2019 et juin 2024, au moins 126,4 tonnes de cocaïne ont été saisies en Afrique de l'Ouest, principalement dans les eaux internationales du golfe de Guinée (30,8 tonnes), au Cap-Vert (18,2 tonnes), au Sénégal (15,7 tonnes) et en Guinée (5,6 tonnes). La cocaïne, qui ne faisait autrefois que transiter par la région, est de plus en plus répandue et le nombre de personnes qui suivent des programmes de réadaptation est en augmentation⁴⁴.

La **Côte d'Ivoire**, pays de transit de la cocaïne provenant des ports brésiliens (*Santos* en particulier), est le lieu d'expédition par avion (avec des ovulateurs ou dans les marchandises en soute) ou par voie maritime (toujours avec des conteneurs contaminés). Selon l'Office ivoirien de lutte contre la drogue, le trafic de cocaïne est principalement géré par *des groupes criminels nigériens*, mais aussi par des membres du *crime organisé italien*, en particulier la *'ndrangheta* et la *camorra*, pour lesquelles le pays est en effet devenu un centre logistique stratégique où gérer les investissements des profits, grâce à l'absence de législation restrictive en la matière.

Au cours des dix dernières années, on a assisté à une augmentation constante du nombre de saisies de cocaïne dans **les pays du Sahel**. Les données sur les saisies effectuées au **Burkina Faso, au Mali et au Niger** indiquent que la cocaïne continue d'être acheminée par voie terrestre, à travers le Sahel, en direction de l'Algérie, de la Libye et du Maroc (). Dans cette région, on est passé d'une moyenne de 13 kg saisis par an entre 2015 et 2020 à 41 kg en 2021 et 1 466 kg en 2022, la plupart des saisies ayant eu lieu au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Les estimations annuelles pour 2023 ne sont pas encore disponibles, même si, par exemple, en juin 2023, plus de 2,3 tonnes de cocaïne ont été saisies

au large des côtes mauritaniennes⁴⁵.

Cependant, les marchés de destination finale ne sont pas toujours clairs : certains de ceux qui ont été identifiés ne sont que des points de transit supplémentaires pour des expéditions ultérieures de cocaïne. Sur la base des saisies individuelles de cocaïne effectuées dans les pays du Sahel entre 2020 et octobre 2023, le principal pays de destination européen identifié est la **France**, suivie de **la Belgique**, tandis que la **Libye** semble avoir été le principal pays de destination en Afrique⁴⁶.

Selon des sources des Nations unies, au cours de la dernière décennie, le trafic de cocaïne s'est également développé vers l'Orient, c'est-à-dire vers **l'Asie**. Certains pays asiatiques ont enregistré une augmentation considérable du phénomène, avec des saisies très importantes de cocaïne, augmentation due à la demande accrue de drogue sur certains marchés émergents de la région⁴⁷.

La Chine et l'Inde sont essentielles pour comprendre l'évolution du marché de la cocaïne en Asie.

Bien que très peu de données soient disponibles sur les saisies de cocaïne en **Chine**, le pays est devenu, selon le *Global Organized Crime Index*, un important point de transbordement pour la cocaïne provenant d'Amérique latine et destinée à Hong Kong, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et à d'autres pays de la région. La Chine est la plus grande *plaque tournante* mondiale pour le transport de conteneurs, ce qui facilite l'accès et le transport à faible coût de marchandises légales et illégales. L'augmentation des saisies de drogue à Hong Kong, Macao et en Chine continentale semble confirmer cette

44 UNODC, communiqué de presse WDR 2024, 26 juin 2024.

45 UNODC- TOCTA Sahel, Drug trafficking in the Sahel, 2024, p. 14.

46 UNODC- TOCTA Sahel, Trafic de drogue au Sahel, 2024, p. 17, cit.

47 UNODC, WDR 2024, Principales conclusions, pp. 20-21.

OPÉRATION ORION DE LA MARINE COLOMBIENNE : SEMI-SUBMERSIBLE INTERCEPTÉ DANS LE PACIFIQUE, EN ROUTE VERS LES CÔTES AUSTRALIENNES



Source : BBC News, 28 novembre 2024

tendance⁴⁸. Selon les autorités chinoises (*National Narcotics Control Commission - NNCC*), 2 600 kg de cocaïne ont été saisis en 2023, soit une augmentation de plus de 1 372 % par rapport à 2022, où environ 177 kg de cocaïne avaient été interceptés. La police de Hong Kong a rapporté que dans un cas, la cocaïne était arrivée par bateau depuis l'Amérique du Sud, laissée dans des conteneurs équipés de GPS dans les eaux territoriales, puis récupérée par de petits bateaux rapides. La cocaïne arrive en République populaire de Chine principalement par les ports de *Hong Kong, Shanghai, Shenzhen* et *Ningbo*, surtout en provenance d'Amérique du Sud, en particulier du Brésil, et d'Afrique (Nigéria, Éthiopie, Côte d'Ivoire, Ouganda). En outre, plus de la moitié de la cocaïne saisie en 2024 à l'entrée de la République populaire de Chine provenait d'Europe (Amsterdam, Paris et Londres).

En **Inde** aussi, le trafic de cocaïne s'est développé ces dernières années : selon les données officielles, les saisies de cocaïne ont augmenté de manière exponentielle et, bien que les chiffres ne soient pas encore élevés, des inquiétudes sont exprimées de toutes parts. Les autorités

policières indiennes (*Narcotics Control Bureau – NCB*) ont saisi 292 kg en 2023, contre 218 kg en 2022 (en 2018, ce chiffre n'était que de 35 kg), principalement dans les aéroports. Le trafic de cocaïne est principalement organisé par *des organisations criminelles d'Afrique de l'Ouest* actives dans le pays. Il est fréquent que la cocaïne soit dissimulée sous forme liquide⁴⁹.

La **Corée du Sud** est également devenue un important centre de transit de la cocaïne vers la Chine, l'Océanie et d'autres régions d'Asie. Le port de Busan joue un rôle essentiel dans l'arrivée de la cocaïne en provenance d'Amérique latine, compte tenu de sa position cruciale en Asie du Nord-Est (sixième au niveau mondial) et du nombre de conteneurs traités⁵⁰.

En **Australie**, le trafic de cocaïne a continué de se développer au cours de la période 2022-2023, comme en témoignent les nombreuses saisies et les niveaux de consommation de cocaïne, parmi les plus élevés au monde. Les cartels sud-américains de la cocaïne tentent de s'infiltrer de manière toujours

48 GITOC, OC Index 2023 ; <https://www.americasquarterly.org/article/why-drug-cartels-are-expanding-to-asia/>

49 Bureau de contrôle des stupéfiants, Rapport annuel 2023.

50 GITOC, OC Index 2023 ; <https://www.americasquarterly.org/article/why-drug-cartels-are-expanding-to-asia/>

plus massive dans ce qui a été qualifié de dernière frontière du marché de la cocaïne. En décembre 2024, la police australienne a saisi 2,3 tonnes de cocaïne provenant d'un pays sud-américain non identifié, dissimulées à bord d'un navire en détresse au large des côtes du Queensland. La cargaison, dont la valeur marchande serait de 760 millions de dollars australiens (plus de 462 millions d'euros), correspond à 11,7 millions de doses, ce qui en fait la plus grande saisie de cocaïne de l'histoire de l'Australie. L'opération a été menée un mois après que, en novembre 2024, la marine colombienne, dans le cadre de l'opération *Orion*, ait intercepté dans l'océan Pacifique un semi-submersible se dirigeant vers les côtes australiennes avec une importante cargaison de cocaïne, ce qui, selon les forces de sécurité colombiennes, démontre l'existence d'une nouvelle route maritime reliant la Colombie à l'Australie⁵¹.

L'Union européenne est le deuxième marché mondial de la cocaïne, avec une consommation en constante augmentation. Le trafic de cocaïne est contrôlé par de puissants réseaux criminels transnationaux, qui agissent par l'intermédiaire de *courtiers* et de facilitateurs dans un environnement fluide et interconnecté, mais qui génère toutefois de la violence, en particulier dans les points névralgiques d'accès de la substance au Vieux Continent. De nombreuses enquêtes montrent que la pâte de coca et la cocaïne base sont désormais également trafiquées en Europe. Il apparaît clairement que **les dernières étapes de la production de cocaïne, avec la transformation en chlorhydrate de cocaïne, ont été délocalisées en Europe, dans des laboratoires clandestins.** Plusieurs facteurs favorisent ce phénomène.

Il est probable que la difficulté à faire

parvenir les précurseurs nécessaires à la fabrication de la cocaïne en Amérique latine, à un moment historique de surproduction de cocaïne, ait incité les cartels à transférer cette phase en Europe, où il est plus facile de se procurer ces substances. En outre, les nouvelles méthodes de dissimulation chimique de la cocaïne base dans les matériaux les plus divers imposent de procéder à une extraction dans des laboratoires installés sur le Vieux Continent. Enfin, le contrôle des phases finales du processus de production en Europe est économiquement plus avantageux pour les narcotrafiquants.

Par ailleurs, l'importation de cocaïne base dans l'UE est également à l'origine de l'augmentation de la circulation du crack, dont la production est le résultat direct du traitement de la cocaïne base⁵².

En Europe occidentale et centrale, les **ports de Rotterdam et d'Anvers** ont consolidé leur position de principaux points d'entrée pour le grand marché européen de la cocaïne et, plus récemment, ils ont dépassé la péninsule ibérique en tant que principale *plaque tournante* d'arrivée de la cocaïne⁵³. Dans ces villes européennes également, on observe une augmentation de la criminalité et de la violence, conséquence d'une concurrence toujours plus féroce entre les groupes criminels qui sévissent dans les ports.

Parmi les organisations criminelles les plus impliquées, le *cartel des Balkans* a acquis une importance croissante grâce au positionnement de ses membres tout au long de la chaîne du trafic de cocaïne, depuis les lieux de production et les ports de départ jusqu'aux ports d'arrivée européens. *Les groupes albanais* prennent de plus en plus d'importance

51 <https://www.bbc.com/news/articles/clyrjng13j-lo> ; <https://www.bbc.com/news/articles/cn4x-78eemmpo>

52 Europol/EMCDDA-EUDA, Analyse des marchés de la drogue dans l'UE, 2024.

53 UNODC, Rapport mondial sur la cocaïne 2023, p. 20..

dans le paysage criminel européen, grâce à leurs activités de courtage pour les principales organisations criminelles impliquées.

Après avoir atteint des niveaux records en 2022-2023, les **saisies de cocaïne en Europe ont considérablement diminué en 2024**⁵⁴.

En 2022, pour la sixième année consécutive, les États membres de l'UE ont saisi une quantité record de cocaïne, soit 323 tonnes (84 000 saisies), soit 6,6 % de plus que les 303 tonnes saisies en 2021. La Belgique (111 t), les Pays-Bas (51,5 t) et l'Espagne (58,3 t) se sont confirmés comme les pays ayant enregistré les volumes de saisies les plus élevés (68 % du total saisi dans l'UE), démontrant ainsi leur rôle central dans ce type de trafic⁵⁵. En 2023, la quantité de cocaïne saisie rien qu'à Anvers a augmenté pour la septième année consécutive, atteignant 116 tonnes, et celle saisie à Rotterdam, selon des sources journalistiques, s'est élevée à environ 45 tonnes.

En 2024, en revanche, les principaux points d'entrée de la cocaïne en Europe ont signalé une forte diminution des saisies, avec une baisse de 40 % aux Pays-Bas (26 tonnes de cocaïne auraient été saisies à Rotterdam), de près de 50 % en Belgique et de 46,99 % en Italie. Les autorités allemandes ont également confirmé une diminution dans **le port de Hambourg**⁵⁶. Cette baisse pourrait indiquer un changement de stratégie de la part des organisations de trafiquants de drogue, qui utilisent de nouvelles méthodes de

dissimulation pour contourner le dispositif de lutte renforcé mis en place par les autorités policières, comme dans le port de *Rotterdam*, où tous les conteneurs en provenance d'Amérique latine sont désormais scannés⁵⁷. Le port d'*Anvers*, principale porte d'entrée de la cocaïne en Belgique et l'un des plus grands d'Europe, a également enregistré en 2024 une réduction drastique des saisies de cocaïne, avec seulement 44 tonnes, contre près de 122 tonnes en 2023.

En outre, une série d'autres indicateurs montrerait que les importations de cocaïne des pays producteurs vers l'Europe ne ralentissent pas. Les quantités de cocaïne produites, les saisies effectuées dans les « pays d'origine », les prix de détail et les résidus de cocaïne trouvés dans les eaux usées montrent que la consommation et, par conséquent, le trafic international se poursuivent sans relâche.

La baisse des volumes saisis en **Belgique** et au⁵⁸, ainsi que dans d'autres pays de l'UE, s'expliquerait par les stratégies utilisées par les organisations criminelles, flexibles par nature, pour contourner et déjouer les contrôles : fragmentation des cargaisons, avec l'envoi de quantités de plus en plus réduites ; modification des itinéraires utilisés ; dissimulation chimique dans divers matériaux. Le recours à la transformation de la cocaïne a été confirmé par la découverte, au cours des cinq dernières années, de plusieurs laboratoires clandestins,

54 GITOC, European Drug Trends Monitor, décembre 2024.

55 https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/cocaine_en#level-8

56 <https://www.portseurope.com/almost-five-times-less-cocaine-seized-in-hamburg-port-in-2024/>. Selon les médias locaux, environ 5 tonnes de cocaïne ont été saisies dans le port allemand de Hambourg en 2024, soit une quantité nettement inférieure aux plus de 34 tonnes saisies en 2023. La même tendance est observée dans les autres ports allemands.

57 GITOC, European Drug Trends Monitor, décembre 2024, cit.

58 <https://www.rtbf.be/article/moins-de-cocaine-saisie-en-belgique-les-criminels-dejouent-les-contrôles-11484111> Source : article RTBF du 6 janvier 2025 ; <https://www.portseurope.com/two-third-less-cocaine-seized-in-antwerp-port-in-2024/> Anvers, Belgique (Ports Europe) 9 janvier 2025 - Le chef de l'agence douanière belge, Kristian Vanderwaeren, a déclaré que près des deux tiers de cocaïne en moins ont été saisis dans le port d'*Anvers* en 2024 par rapport à 2023. Cette amélioration a été attribuée à des contrôles plus efficaces des cargaisons conteneurisées en Amérique latine.

notamment en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne⁵⁹. En décembre 2024, les autorités portugaises ont également démantelé ce qui a été qualifié de plus grand laboratoire de cocaïne jamais découvert au **Portugal** et l'un des plus importants de toute l'Europe. La structure, un hangar désaffecté situé près de la capitale, était gérée par des locaux, une cellule brésilienne du *Primeiro Comando da Capital* et des *Colombiens*. Elle était capable de produire jusqu'à 200 kg de cocaïne par jour, utilisant le **port de Leixões** pour recevoir d'importantes quantités de pâte de cocaïne. L'augmentation des saisies d'acétate d'éthyle, une substance utilisée dans le cycle d'extraction, est un autre indicateur du recours croissant à la dissimulation chimique de la drogue⁶⁰.

Un autre aspect à prendre en considération est le recours à des routes maritimes indirectes qui concernent différentes zones géographiques et des ports moins contrôlés. À cet égard, certains pays d'Europe du Nord, dont **la Suède** et **la Norvège**, ont enregistré des saisies record de cocaïne dans leurs ports maritimes en 2023, ce qui suggère que tous les points d'entrée dans l'Union européenne sont désormais devenus vulnérables⁶¹.

Dans d'autres cas, la cocaïne est jetée en pleine mer par des « navires mères », selon la méthode dite du « *drop-off* », et des bateaux de pêche ou de plaisance procèdent à sa récupération en évitant tout contrôle douanier.

En **Espagne**, en 2024, les saisies se sont élevées à 67 tonnes, avec deux opérations

importantes, l'une en février 2024 portant sur 7 890 kg de cocaïne provenant du Suriname et l'autre en novembre 2024 à Algésiras portant sur 13 065 kg de cocaïne provenant de l'Équateur. Ce chiffre est toutefois en baisse par rapport aux 90,30 tonnes saisies en 2023. On a récemment observé que les îles Canaries constituent une porte d'entrée atlantique et un lieu de stockage de la cocaïne à destination d'autres régions espagnoles⁶².

La **France** semble toutefois aller à **contre-courant**, puisqu'elle a enregistré en 2024 la saisie de 47 tonnes de cocaïne, un record jamais atteint auparavant : en 2023, ce chiffre s'élevait en effet à 23 tonnes. Au cours des dix dernières années, les saisies de cocaïne ont donc été multipliées par dix. En 2024, à lui seul, le **port du Havre** a été le théâtre de saisies record, avec 13 tonnes de cocaïne interceptées, soit 78 % des saisies portuaires dans le pays⁶³.

La cocaïne reste l'une des drogues les plus répandues en **Italie**. La situation actuelle met en évidence un phénomène croissant de consommation lié à divers facteurs socioculturels, économiques et géographiques. D'un point de vue géographique, l'Italie, en raison de sa position, est l'une des principales destinations et voies de transit de la cocaïne vers l'Europe. Le trafic de cocaïne en Italie est soutenu par de puissantes organisations criminelles, en particulier les célèbres et séculaires *'ndrangheta*, *camorra* et *cosa nostra*, qui jouent un rôle de premier plan, travaillant en étroite collaboration avec les *cartels sud-américains* et surtout avec les *groupes albanais*.

59 EUDA, European Drug Report 2024, Trends and developments, dernière mise à jour en juin 2024, cit. ; <https://www.rtb.be/article/moins-de-cocaine-saisie-en-belgique-les-criminels-dejouent-les-controles-11484111>

60 Source : EUDA. https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/drug-supply-production-and-precursors_en#-level-4-section2

61 EUDA, Rapport européen sur les drogues 2024, Tendances et évolutions, dernière mise à jour juin 2024.

62 E.S. DCSA à Madrid, Rapport annuel Espagne 2024, février 2025.

63 <https://www.francebleu.fr/infos/societe/droque-47-tonnes-de-cocaine-saisies-en-2024-en-france-annonce-bruno-retailleur-depuis-le-havre-6043840> ; <https://www.portseurope.com/historic-milestone-47-tons-of-cocaine-were-seized-in-france-in-2024/> ; <https://www.reuters.com/world/europe/french-cocaine-seizures-more-than-double-2024-new-campaign-targets-users-2025-02-06/>

Lutte contre la cocaïne en Italie : les chiffres

L'examen comparatif des deux dernières années révèle, en Italie, une diminution globale de plus de 8 tonnes de cocaïne saisie. Cette diminution semble être due à des faits contingents ou plutôt à de nouvelles méthodes adoptées par la criminalité afin de réduire les risques de saisie et de ne voir qu'une partie de la cargaison initiale confisquée. En effet, le nombre de saisies en 2024, dans la fourchette de poids de 1 à 100 kg, a enregistré une augmentation de 13,72 % (456 saisies contre 401 en 2023). Si l'on considère toutefois les quantités saisies à chaque fois, elles sont inférieures à celles du passé.

Il est donc possible que les organisations criminelles, avec la complicité des dockers dans les cas de « rip-on/rip-off », aient procédé à une fragmentation des grosses cargaisons, touchant et contaminant un plus grand nombre de

conteneurs - sortant du port - avec des quantités moindres de stupéfiants.

D'un autre point de vue, les saisies les plus importantes enregistrées dans **les ports de Catane, Gênes et Livourne**, ainsi que dans celui de **Gioia Tauro** (RC), indiquent que le choix du port maritime ne dépend pas de la zone criminelle d'intérêt et du territoire contrôlé par l'organisation criminelle, mais se fait sur la base des adhésions que cette dernière peut garantir, même à l'étranger, ainsi que des capacités logistiques, de contrôle et de gestion des sociétés de transport de marchandises, et pas seulement par voie maritime.

En examinant les données, on constate qu'en 2024, le volume des actions menées par les forces de police italiennes, également en collaboration avec les polices étrangères, pour lutter contre le commerce illégal de cocaïne a augmenté

OPÉRATIONS

9.502
+10,26%

SAISIES

11.082,17 KG
-44,11%

DÉFÉRÉS

14.507
+8,16%

par rapport à 2023 en termes d'opérations de police judiciaire menées à bien, 9 502 (+10,26 %), et de personnes signalées à l'autorité judiciaire, 14 507 (+8,16 %), dont 10 907 ont été arrêtées (+10,80 %).

Il n'en a pas été de même pour les quantités de cocaïne saisies, qui ont diminué, comme déjà indiqué dans la partie consacrée à l'analyse phénoménologique : 11 082,17 kg (-44,11 %), contre 19 830,23 kg en 2023, et 1 486 doses saisies contre 2 854 doses en 2023.

Cela confirme l'hypothèse selon laquelle les organisations criminelles ont pris les précautions nécessaires pour éviter la saisie de quantités importantes de drogue concentrées dans quelques cargaisons, préférant fractionner les quantités en plusieurs lots de poids inférieur, afin de réduire les risques d'interception et, dans le même temps, de limiter les « pertes » en cas de saisie.

Ce mécanisme entraîne des coûts organisationnels et logistiques plus élevés, mais réduit les risques.

Parmi les personnes déférées à l'autorité judiciaire pour des infractions liées à la cocaïne, les étrangers représentaient 40,80 % (5 919) du total des personnes signalées (14 507). Plus des deux tiers des étrangers déférés ont été arrêtés (4 226, soit 71,40 % du total des personnes dénoncées), ce qui représente 38,75 % du total des personnes arrêtées de toutes nationalités (10 907) et 29,13 % du total des personnes dénoncées de toutes nationalités.

Les nationalités autres que la nationalité italienne les plus fréquentes étaient l'albanaise, la marocaine, la tunisienne, l'égyptienne et la sénégalaise.

La quasi-totalité des personnes dénoncées étaient de sexe masculin : 13 302 hommes (91,70 %) contre 1 205 femmes (8,30 %).

SEPTEMBRE 2024 - 540 KG DE COCAÏNE SAISIS, 5 MEMBRES DE L'ÉQUIPAGE D'UN BATEAU DE PÊCHE INTERCEPTÉ DANS LA ZONE MARITIME ENTRE CATANE ET RAGUSE ARRÊTÉS ALORS QU'ILS RÉCUPÉRAIENT PLUSIEURS COLIS FLOTTANTS



Les personnes dénoncées pour des délits liés à la cocaïne étaient pour la plupart majeures, tandis que les mineurs ne représentaient que 2,07 % (300) ; parmi ces derniers, 138 (46 %) étaient de nationalité étrangère, notamment tunisienne, sénégalaise, marocaine et égyptienne.

Le pourcentage le plus élevé (31,63 %) des

personnes signalées à l'autorité judiciaire était âgé de 40 ans ou plus, le plus faible (0,03 %) avait moins de 15 ans.

85,67 % des plaintes concernaient le trafic/la vente de cocaïne et 14,33 % l'association en vue du trafic de cocaïne.

Les saisies les plus importantes en

LUTTE CONTRE LA COCAÏNE EN ITALIE : TABLEAU RÉCAPITULATIF

	2020	2021	2022	2023	2024	Var.% 23-24
Opérations	7.839	7.971	7.540	8.618	9.502	10,26
Saisies						
Doses	2.022	2.348	2.046	2.745	2.854	-47,93
kg	13.597,39	21.392,08	26.294,18	19.830,23	11.082,17	-44,11
Personnes signalées	13.243	13.571	12.300	13.412	14.507	8,16
Italiens	8.608	9.116	7.868	8.567	8.588	0,25
Étrangers dont :	4.635	4.455	4.432	4.845	5.919	22,17
Albanais	1.335	1.128	1.212	1.268	1.585	25,00
Marocains	1.350	1.236	1.148	1.333	1.544	15,83
Tunisiens	445	515	633	636	943	48,27
Égyptiens	94	107	132	193	265	37,31
Sénégalais	236	186	185	194	240	23,71
Hommes	12.053	12.332	11.191	12.287	13.302	8,26
Femmes	1.190	1.239	1.109	1.125	1.205	7,11
Majeurs	13.084	13.392	12.094	13.147	14.207	8,06
Mineurs	159	179	206	265	300	13,21
Trafic	11.555	11.517	10.426	11.492	12.429	8,15
Association	1.687	2.053	1.874	1.918	2.078	8,34
Autres délits	1	1	-	2	-	-100,00
Arrestation	9.487	9.828	8.940	9.844	10.907	10,80
Liberté	3.580	3.607	3.232	3.433	3.488	1,60
Indisponibilité	176	136	128	135	112	-17,04
< 15	7	3	9	6	5	-16,67
15-19	564	596	639	828	1023	23,55
20-24	1907	1806	1912	2119	2493	17,65
25-29	2343	2248	2044	2246	2317	3,16
30-34	2224	2328	1988	2086	2196	5,27
35-39	1899	1862	1553	1701	1884	10,76
> 40	4299	4728	4155	4426	4589	3,68

termes de quantité ont eu lieu dans les ports de *Gioia Tauro*, en mars (1 071,77 kg) et en octobre (460,52 kg), et de *Catane*, en septembre (499,60 kg).

La cocaïne a été trouvée cachée, le plus souvent, sur des personnes (2 943 cas) et dans des habitations (1 125 cas), moins fréquemment dans des véhicules (587 cas), *dans des corps* (48 cas) et dans des conteneurs (41 cas).

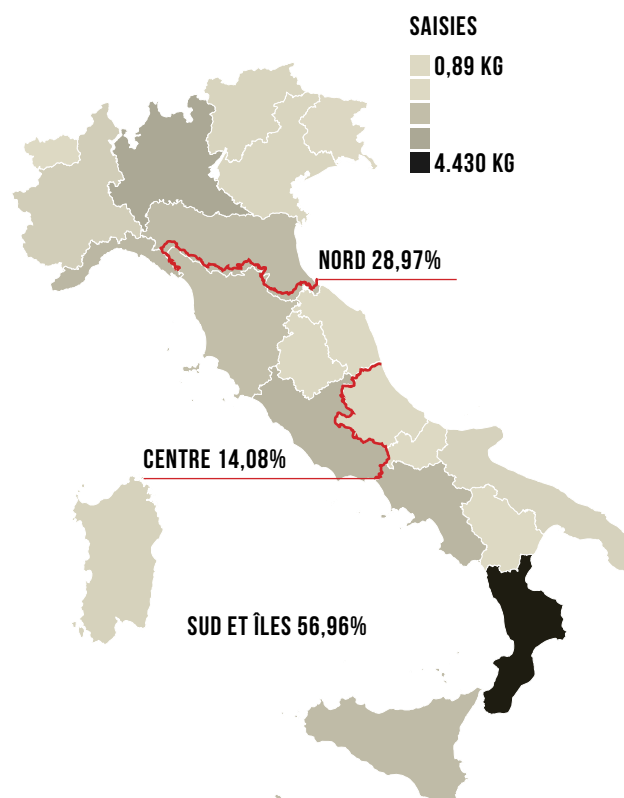
Si l'on examine les macro-zones, les saisies se répartissent comme suit : 28,97 % dans le nord de l'Italie, 14,08 % dans le centre et 56,96 % dans le sud et les îles.

Les régions où les quantités de cocaïne

saisies ont été les plus importantes sont la Calabre, la Lombardie et le Latium, tandis que celles où les quantités ont été les plus faibles sont la Vallée d'Aoste, le Molise et la Basilicate. En termes de pourcentage, cependant, les augmentations les plus importantes des quantités de drogue saisies par rapport à 2023 ont été enregistrées dans le Frioul-Vénétie Julienne (+433,78 %), le Piémont (+177,13 %) et la Basilicate (+124,80 %), tandis que les baisses les plus importantes ont été observées en Vénétie, en Sicile et dans le Val d'Aoste (avec des fluctuations allant de 92 % à 86 % environ). En 2024, aucune saisie n'a été effectuée dans les eaux internationales, contrairement à 2023.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES SAISIES DE COCAÏNE

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	148,92	22,49	-84,90
Basilicata	2,87	6,46	124,80
Calabria	4.992,07	4.429,59	-11,27
Campania	893,00	818,39	-8,35
Emilia Romagna	342,83	728,84	112,59
Friuli V. G.	6,38	34,05	433,78
Lazio	808,59	860,37	6,40
Liguria	2.046,99	795,64	-61,13
Lombardia	693,06	1.156,48	66,86
Marche	13,58	17,04	25,49
Molise	1,02	1,50	47,11
Piemonte	103,37	286,47	177,13
Puglia	142,61	160,16	12,31
Sardegna	114,73	169,35	47,61
Sicilia	5.644,02	704,19	-87,52
Toscana	746,39	638,05	-14,52
Trentino A. A.	61,73	111,70	80,97
Umbria	24,28	44,61	83,73
Valle d'Aosta	6,13	0,86	-86,04
Veneto	1.119,59	95,94	-91,43
Total Régions	17.912,17	11.082,17	-38,13
Eaux internationales	1.918,06	-	-100,00
Total national	19.830,23	11.082,17	-44,11

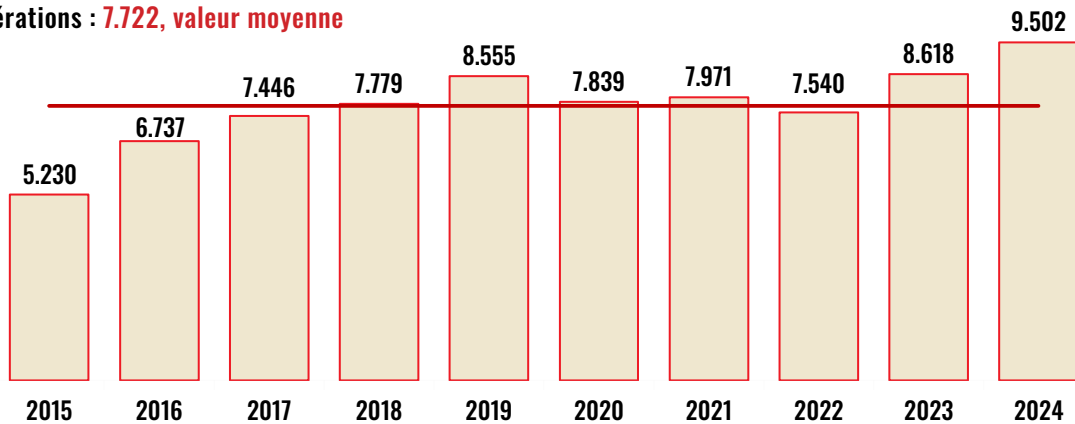


L'analyse de la série décennale montre que la valeur annuelle moyenne des opérations antidrogue dans lesquelles la cocaïne était la principale substance stupéfiante était légèrement supérieure à 7 700, avec un pic en 2024 (9 502 opérations) et un creux en 2015 (5 230). En ce qui concerne les saisies, jusqu'en 2019,

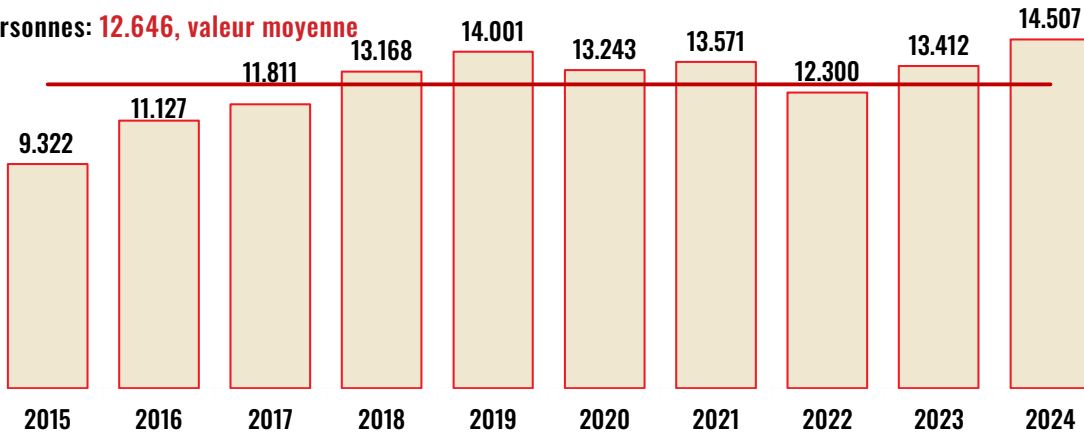
la moyenne annuelle était légèrement inférieure à 5 tonnes de cocaïne, puis la tendance a été en constante augmentation, dépassant les 26 tonnes en 2022. Les signalements aux autorités judiciaires ont été en moyenne de plus de 12 000 par an, avec un minimum en 2015 (9 322) et un maximum en 2024 (14 507).

SÉRIE HISTORIQUE

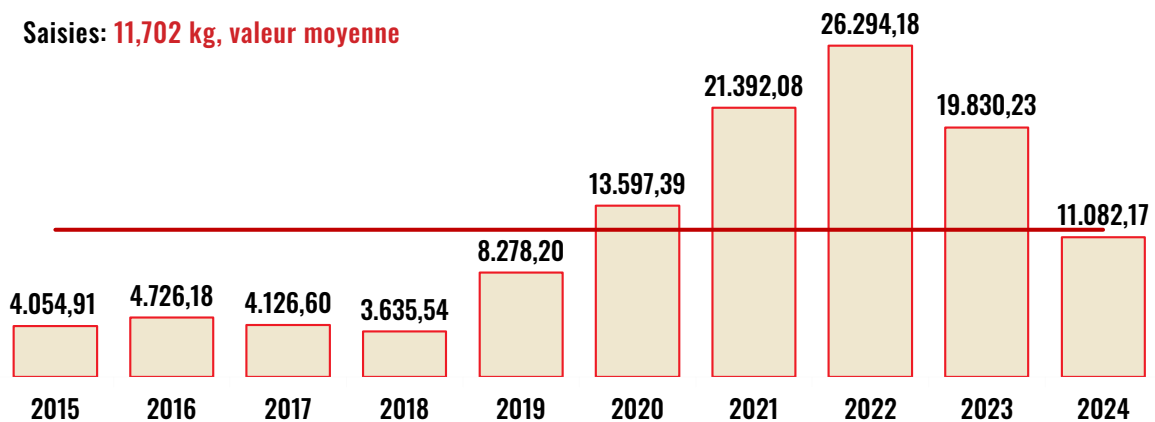
Opérations : 7.722, valeur moyenne



Personnes: 12.646, valeur moyenne



Saisies: 11,702 kg, valeur moyenne





Flux de cocaïne vers l'Italie : saisies à la frontière

En 2024, la part des saisies de cocaïne aux frontières (6 158,89 kg) sur le total des saisies de cette substance effectuées sur le territoire national (11 082,17 kg) était de 55,57 %, en baisse par rapport à celui de 2023 (81,73 %). Mais les quantités saisies ont également diminué : -61,99 % par rapport à 2023 (16 205,25 kg).

La cocaïne provenant d'Amérique du Sud est entrée presque entièrement par voie maritime (94,96 % des quantités saisies), et dans une moindre mesure par voie aérienne (4,73 %) et terrestre (0,31 %).

La **frontière maritime**, avec 5 849 kg, est restée le lieu où les plus grandes quantités totales de cocaïne ont été interceptées, même si, par rapport à l'année précédente, on a enregistré une baisse de 63,41 %.

La plus forte incidence des saisies frontalières maritimes a été enregistrée

FRONTIÈRE MARITIME 5.848,58 kg - incidenza 94,97%

GIOIA TAURO (RC)	61,75%
CATANIA	8,54%
GENOVA	8,09%
LIVORNO	7,06%
VADO LIGURE (SV)	3,93%

dans le port de *Gioia Tauro* (61,75 %, soit 3 611,70 kg), suivi du port de *Catane* (8,54 %, 499,60 kg) et de celui de *Gênes* (8,09 %, 473,05 kg).

Au cours de la décennie, le port de *Gioia Tauro*, après le record de 2022 avec plus de 16 tonnes de cocaïne interceptées au total, a vu diminuer les quantités annuelles de stupéfiants saisis.

Ce n'est pas le cas du port de *Catane*, qui a justement enregistré en 2024 le record décennal (499,60 kg). Le port de

FRONTIÈRE AÉRIENNE 291,35 kg - incidence 4,73%

MALPENSA (VA)	44,05%
FIUMICINO (RM)	27,26%
LINATE (MI)	13,02%
TORINO	5,53%
FIRENZE	5,23%

Gênes a également enregistré en 2024 la deuxième valeur la plus élevée (473,05 kg) de la décennie, après *l'exploit* de 2019 avec plus de 3 tonnes.

Les autres ports concernés par la lutte contre le trafic de drogue ont été : *Livourne*, en quatrième position en 2024 (la saisie la plus importante en termes de quantité a eu lieu en 2019, avec 413,09 kg), et *Vado Ligure* (SV), qui a toutefois vu les quantités de cocaïne interceptées diminuer de moitié en 2024 par rapport à 2023.

Au cours des opérations menées en 2024 dans le domaine des frontières maritimes, 34 personnes au total ont été déférées, principalement des Italiens (20) et des Albanais (11).

Les saisies de cocaïne à la **frontière aérienne** ont permis d'intercepter au total 291,35 kg, soit une augmentation de 123,24 % par rapport à 2023 (130,51 kg).

L'aéroport italien où les plus grandes quantités de cocaïne ont été saisies est celui de *Malpensa* (VA) avec 128,34 kg (44,05 %), suivi de celui de Leonardo Da Vinci à *Fiumicino* (RM) avec 79,42 kg (27,26 %) et celui de *Linate* (MI) avec 37,94 kg (13,02 %). Ces trois aéroports ont concentré 84,33 % du total de la cocaïne saisie dans les aéroports italiens (parmi lesquels figurent Caselle à Turin et Amerigo Vespucci à Florence).

Les pays d'où provenait la plus grande quantité de cocaïne arrivée par voie aérienne en 2024 (74,41 % du total saisi en Italie) étaient le Pérou (76,66 kg), le Brésil (75,01 kg) et la République dominicaine (65,14 kg).

FRONTIÈRE TERRESTRE 18,96 kg - incidence 0,31%

Passage routier du Fréjus (TO)	89,66%
Passage ferroviaire Domodossola (VB)	3,27%
Passage routier de San Pietro Clivio (VA)	2,95%
Passage routier de Brogeda (CO)	2,79%

La série décennale des principaux aéroports concernés par le trafic de cocaïne affiche une moyenne annuelle de 90 kg pour *Fiumicino*, 85 kg pour *Malpensa* et 15 kg pour *Linate*. Par rapport à ces moyennes, l'année 2024 est en baisse pour l'aéroport de *Fiumicino* (79,42 kg) et bien au-dessus de la moyenne pour *Malpensa* et *Linate*.

Dans le domaine aéroportuaire, 86 personnes ont été dénoncées en 2024, la plupart étant des étrangers, en particulier des Péruviens (25) et des Brésiliens (20).

En 2024, 18,96 kg de cocaïne ont été saisis aux **frontières terrestres**, soit une baisse de 78,78 % par rapport à 2023 (89,36 kg).

Les saisies les plus importantes ont été effectuées au poste frontière routier du *Fréjus* (TO) avec 17 kg (soit 89,66 % des saisies effectuées aux frontières terrestres nationales) et des quantités inférieures à un kilogramme ont été enregistrées aux postes frontières ferroviaires de *Domodossola* (VB) et routiers de *San Pietro Clivio* (VA) et *Brogeda* (CO).

Il convient de souligner que le passage routier de *Vipiteno* (BZ) n'a enregistré aucune saisie de cocaïne, alors que la moyenne annuelle est de 45,39 kg.

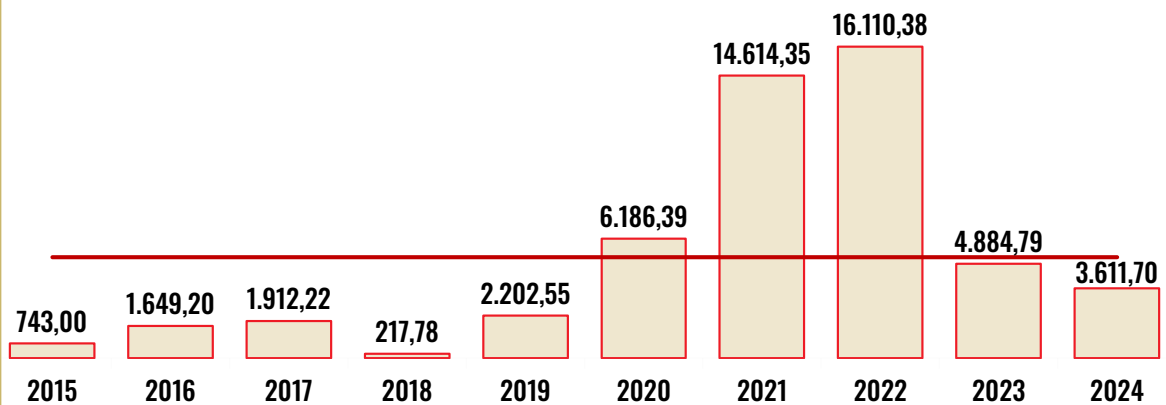
Le même sort (aucune saisie de cocaïne) a été réservé en 2024 aux postes routiers du tunnel du *Mont-Blanc* (AO) - moyenne annuelle de 6,75 kg, avec un pic maximal de 28,08 kg en 2020 - et au poste autoroutier Autofiori de *Vintimille* (IM) - moyenne annuelle de 10,17 kg.

Le col routier du *Fréjus* (TO), en revanche, avec une moyenne annuelle de 9 kg (pic maximal de 46,42 kg en 2015), a enregistré la plus grande quantité de toutes les frontières terrestres, doublant presque sa moyenne annuelle (17 kg).

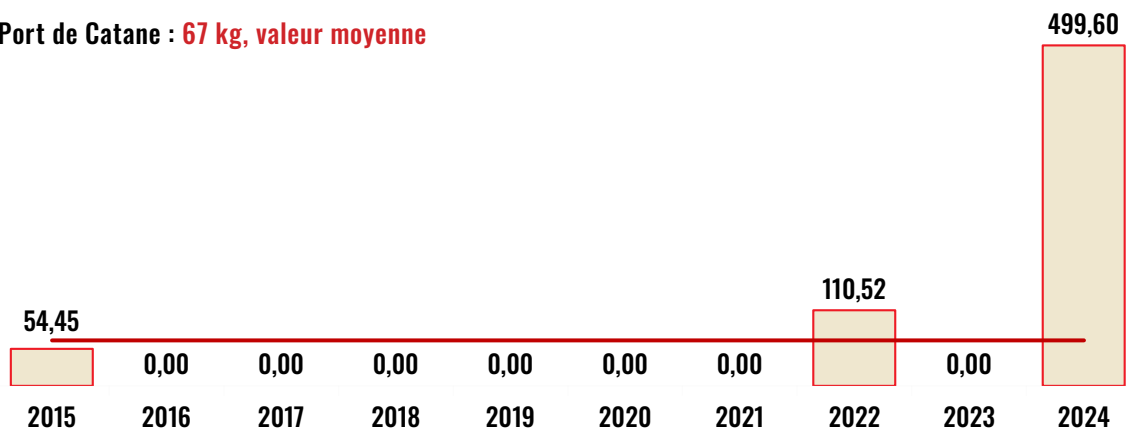
Aux frontières terrestres italiennes, 10 personnes, principalement des Dominicains (3) et des Néerlandais (2), ont été dénoncées pour des infractions liées aux stupéfiants.

SÉRIES HISTORIQUES

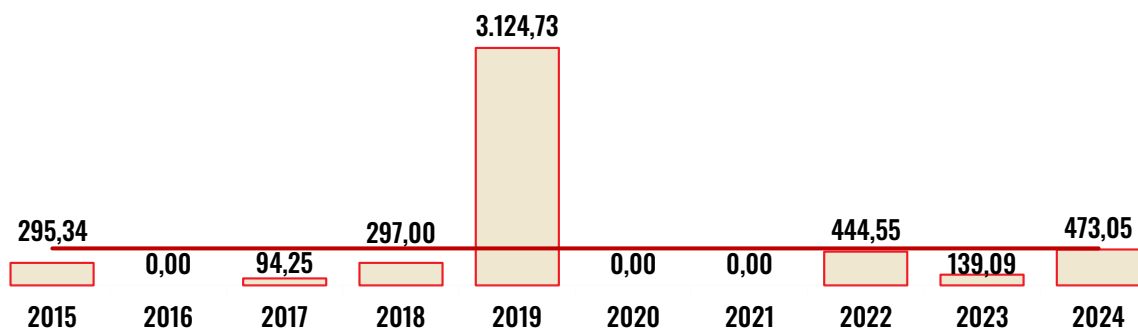
Port de Gioia Tauro (RC) : 5.213 kg, valeur moyenne

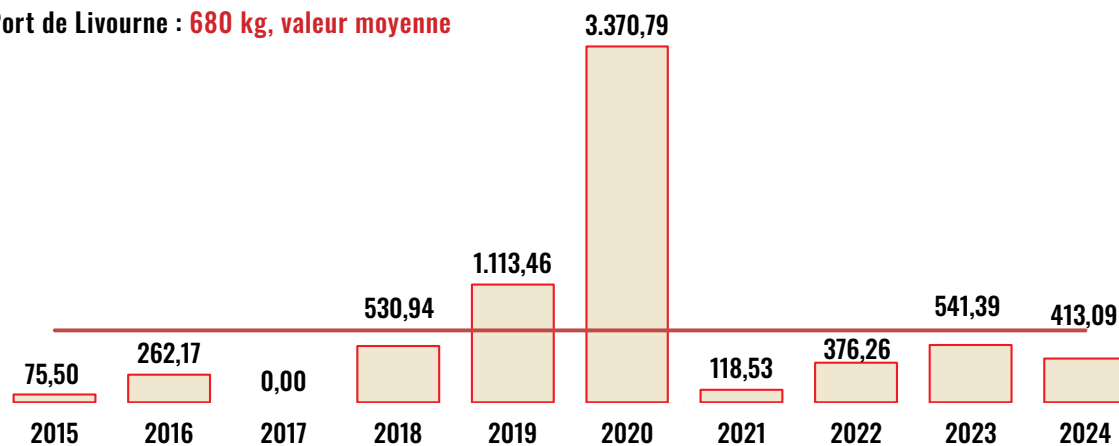
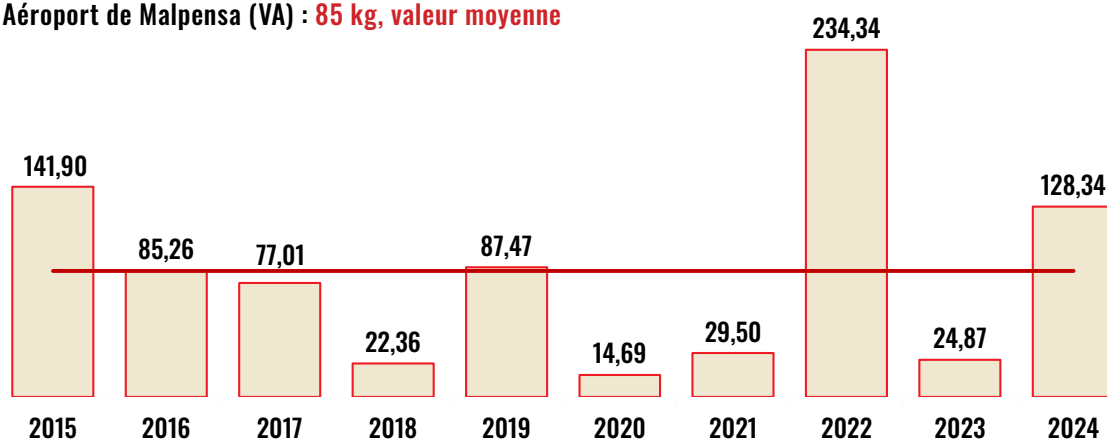
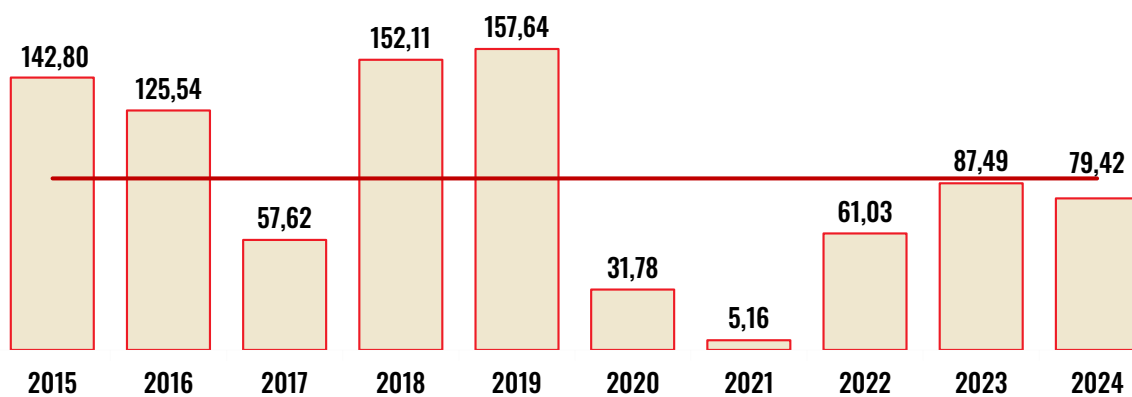
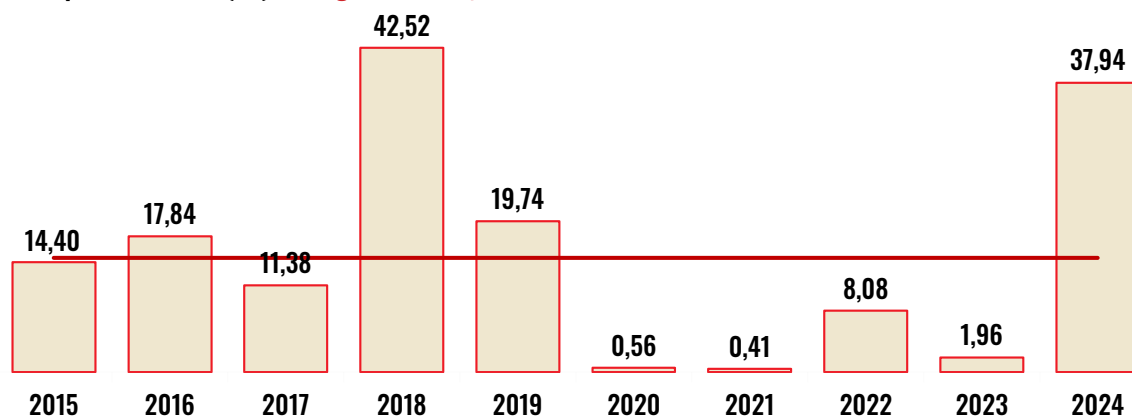


Port de Catane : 67 kg, valeur moyenne

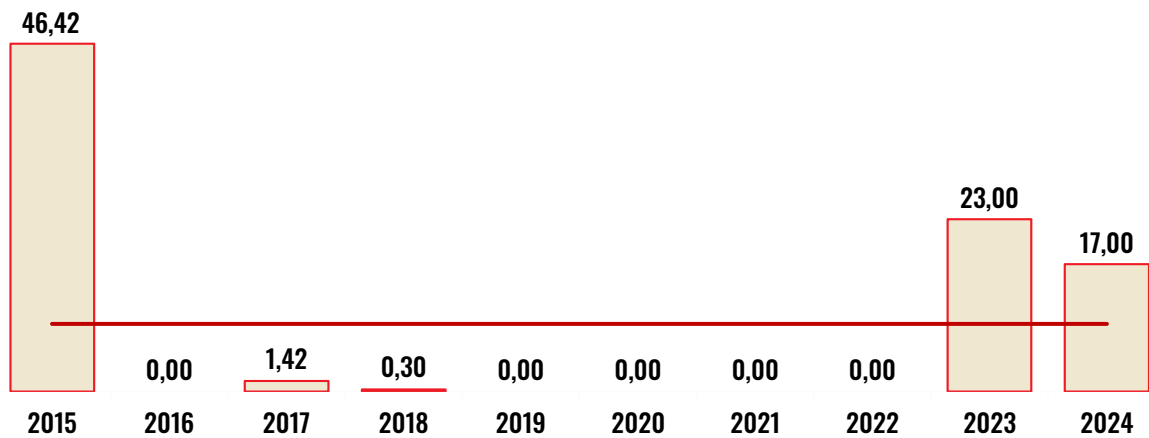


Port de Gênes : 487 kg, valeur moyenne

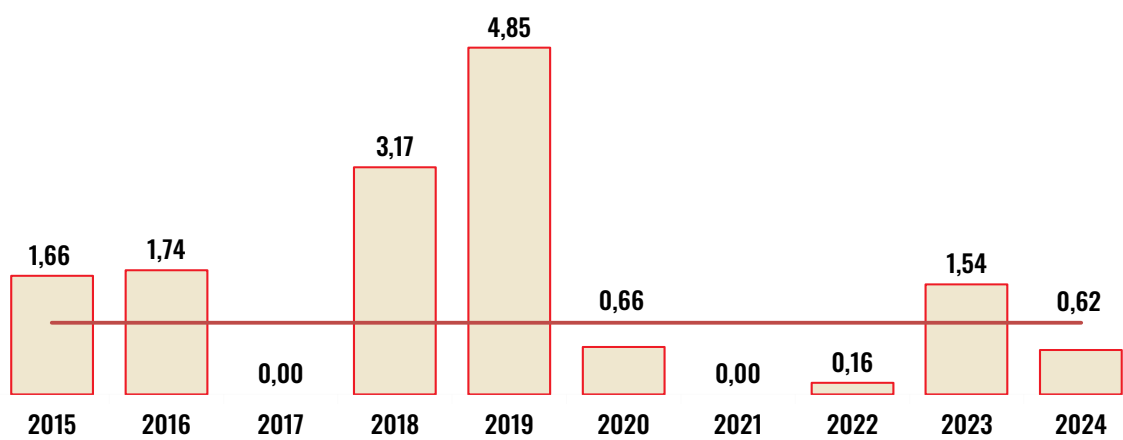


Port de Livourne : 680 kg, valeur moyenne**Aéroport de Malpensa (VA) : 85 kg, valeur moyenne****Aéroport de Fiumicino (RM) : 90 kg, valeur moyenne****Aéroport de Linate (MI) : 15 kg, valeur moyenne**

Col routier du Fréjus (TO) : 9 kg, valeur moyenne



Col ferroviaire de Domodossola (VB) : 1 kg, valeur moyenne



ROME, JUIN 2024 - OPÉRATION ANTIDROGUE : SAISIE DE PLUS D'UN KILO DE COCAÏNE ET ARRESTATION DE 14 PERSONNES POUR TRAFIC DE STUPÉFIANTS



04. HÉROÏNE

Introduction

L'héroïne reste le principal opiacé consommé en Europe et contribue de manière significative aux dommages causés par la consommation de drogues dans l'Union européenne. Le problème de la consommation d'opiacés est en pleine évolution, influencé par les développements géopolitiques. Les changements politiques en Afghanistan, principal producteur d'héroïne pendant des années, ont en effet considérablement modifié le marché. Les données pour 2023 montrent une forte diminution de la culture du pavot à opium et de la production d'héroïne, ce qui suggère que l'interdiction des drogues, annoncée par les talibans en avril 2022, est effectivement entrée en vigueur.

Le risque que d'autres drogues, y compris les puissants opioïdes synthétiques, remplacent l'héroïne sur le marché, avec des conséquences négatives considérables pour la santé et la sécurité publiques, est donc particulièrement pris en compte⁶⁴.

En ce qui concerne l'entrée d'héroïne dans l'Union européenne, la diminution des quantités saisies ces dernières années semblerait corroborer l'hypothèse d'un éventuel « remplacement » de l'héroïne par d'autres substances, également synthétiques.

En effet, les flux d'héroïne entrant en **Europe** en 2022 ont diminué, avec une baisse de 16 % des quantités saisies dans les États membres, pour un total de 19 000 saisies représentant 8 tonnes, contre 9,5 tonnes en 2021. La Turquie, en revanche, bien que son indice soit en baisse, a saisi à elle seule plus de 8 tonnes d'héroïne

en 2022 (-64 % par rapport aux 22,2 tonnes de 2021)⁶⁵.

En 2022, cependant, deux sites de production d'héroïne ont été démantelés aux Pays-Bas (3 en 2021), tandis que l'Allemagne, l'Espagne et la Pologne ont saisi au total 141 litres d'anhydride acétique, précurseur nécessaire à la production d'héroïne (5 730 litres en 2021)⁶⁶.

Quoi qu'il en soit, d'autres confirmations seront nécessaires dans un avenir proche pour pouvoir parler d'une baisse de la demande d'héroïne en Europe.

En ce qui concerne les modes d'entrée, les grandes cargaisons d'héroïne arrivent **dans l'Union européenne** par différents points d'accès, compte tenu également de la fluidité des itinéraires de trafic et de la diversité des méthodes de transport et de dissimulation.

Le trafic d'héroïne vers l'UE s'appuie de plus en plus sur **les routes maritimes**, en particulier sur le trafic mondial de conteneurs et de ferries au départ de la Turquie. Ces méthodes permettent de transporter de grandes quantités d'héroïne en un seul envoi vers des centres de tri et de transbordement, qui dissimulent l'origine et la nature des envois suspects.

L'héroïne trafiquée **par voie terrestre** est généralement dissimulée dans des cavités aménagées dans les moyens de transport ou parmi les marchandises à l'intérieur des cargaisons légales. Bien qu'elle soit généralement transportée sous forme de poudre, les trafiquants

65 EMCDDA, Rapport européen sur les drogues 2024 : tendances et évolutions. <https://emcdda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024>.

66 EMCDDA, Rapport européen sur les drogues 2024 : tendances et évolutions, p. 37, cit.

64 EMCDDA/Europol, EU Drug Markets Analysis 2024: Key insights for policy and practice, p. 22.

dissolvent également l'héroïne dans des liquides afin de mieux la dissimuler et de minimiser le risque de contrôles. En revanche, l'héroïne transportée **par voie aérienne**, bien qu'en quantités moindres par rapport aux autres modes de transport, est acheminée par des passeurs qui voyagent sur des vols commerciaux provenant principalement de pays africains, en dissimulant la drogue dans leurs bagages ou dans leur corps.

Une autre méthode utilisée pour introduire l'héroïne dans l'UE consiste à **l'expédier par la poste** depuis l'Afrique (dans 55 % des cas, l'origine était l'Afrique du Sud, suivie du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie) et depuis le Moyen-Orient (Oman et Émirats arabes unis).

Les routes de l'héroïne : des pays producteurs aux pays consommateurs

Il existe quatre routes couramment utilisées pour le trafic d'héroïne **de l'Afghanistan vers l'Europe**, parfois combinées entre elles :

- **la route des Balkans** : historiquement la principale route de trafic, passant par le Pakistan et l'Iran, jusqu'à la Turquie, puis par la Bulgarie, la Grèce ou la mer Méditerranée ;
- **la route sud** : via l'Iran ou le Pakistan, en passant par la côte Est-Africaine ou la péninsule arabique, vers l'Europe par voie terrestre ou maritime ;
- **route du Caucase** : à travers l'Iran vers l'Arménie ou l'Azerbaïdjan, jusqu'en Géorgie, puis à travers la mer Noire vers la Bulgarie, la Roumanie ou l'Ukraine ;
- **route nord** : au Tadjikistan puis, via le Kirghizistan ou l'Ouzbékistan, au Kazakhstan et en Russie. Des questions géopolitiques telles que la guerre russo-ukrainienne ont eu un impact sur cette route, limitant les flux au profit d'autres segments considérés

comme plus sûrs.

Le trafic est principalement contrôlé par *des organisations turques, marocaines, nigériennes et albanaises*. Les marchés de la drogue en Europe sont principalement gérés par des groupes criminels *maghrébins, nigériens et albanais*, ainsi que par des organisations criminelles *locales*. Ces organisations criminelles collaborent avec des fournisseurs opérant dans la principale région de production et avec des *partenaires* dans les principaux centres de distribution de l'Union européenne, en utilisant des entreprises légalement constituées, acquises ou infiltrées le long des routes du trafic⁶⁷.

Jusqu'en 2022, plus de 80 % de la production mondiale d'opium était concentrée en Afghanistan⁶⁸ et était acheminée vers les marchés des pays voisins du Proche et du Moyen-Orient, d'Asie du Sud, d'Europe et d'Afrique.

La production restante était localisée dans les pays du « **Triangle d'Or** » (Myanmar – l'ancienne Birmanie – Thaïlande et Laos), ainsi qu'en Iran, au Pakistan, en Colombie, au Mexique et au Guatemala. L'héroïne produite à partir de l'opium du « Triangle d'Or » était destinée aux marchés d'Asie de l'Est et du Sud-Est et d'Océanie, tandis que les marchés des États-Unis et d'Amérique du Sud étaient et continuent d'être approvisionnés par l'héroïne produite à partir de l'opium mexicain, colombien et guatémaltèque.

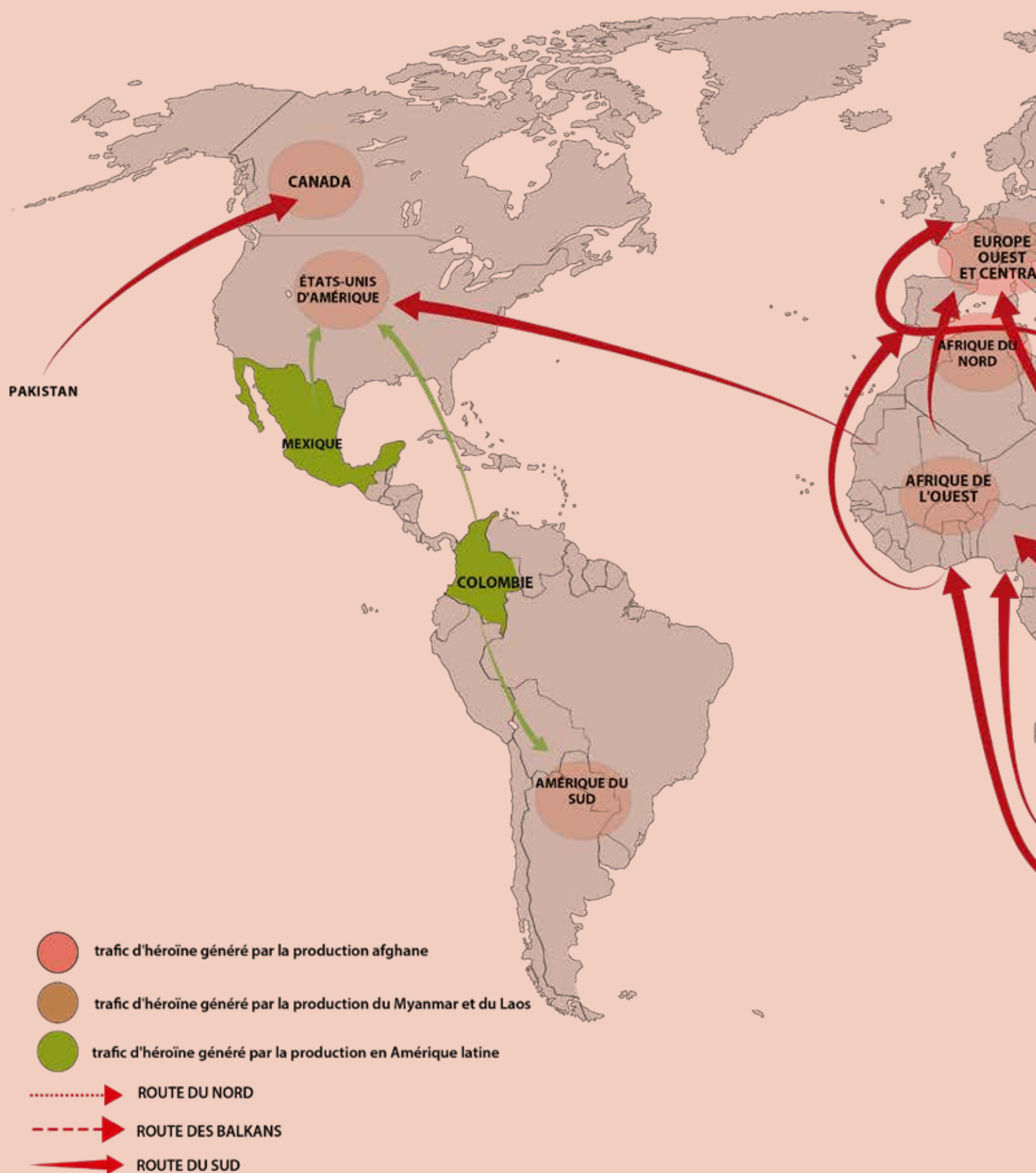
Afghanistan

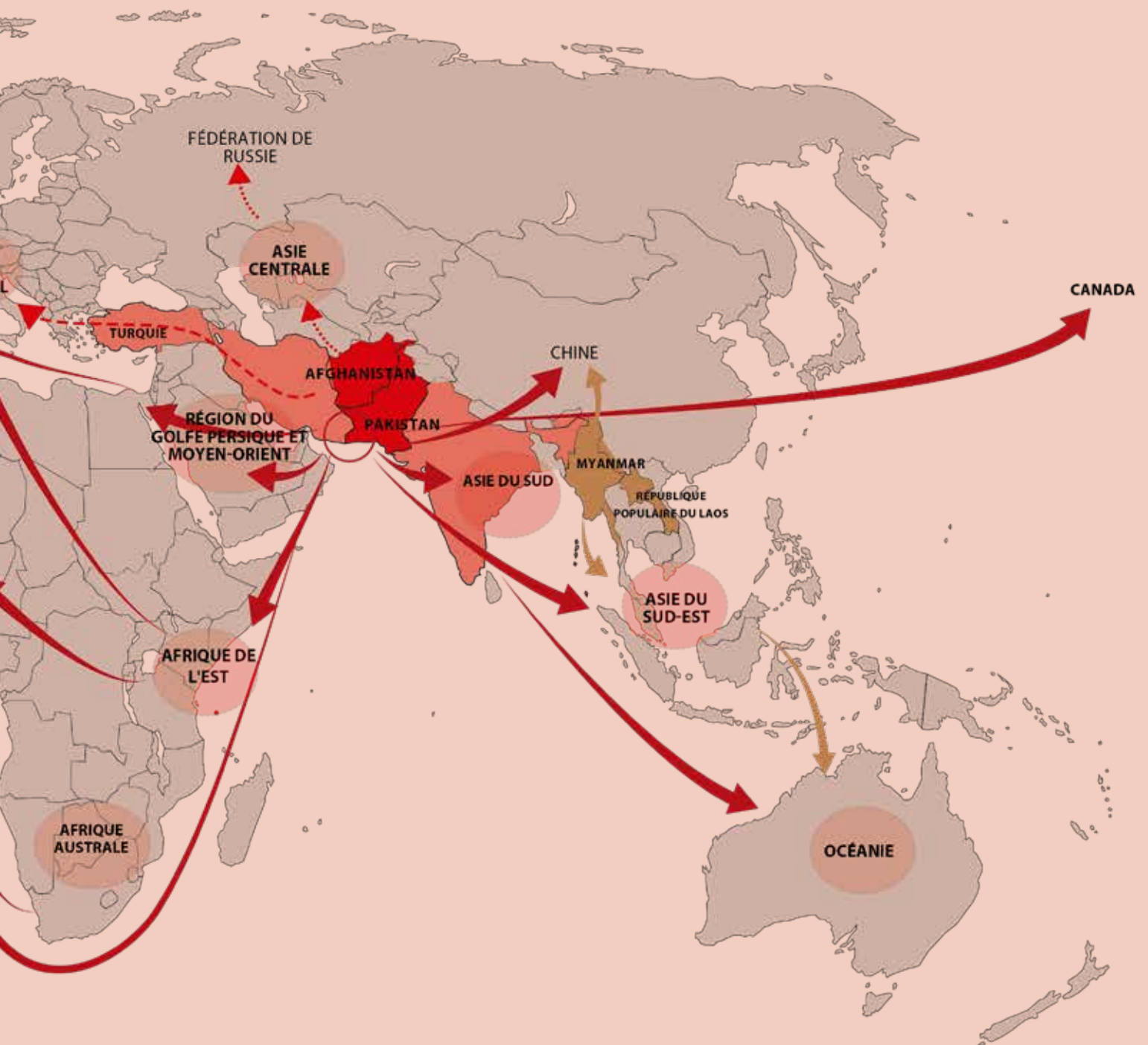
En **Afghanistan**, l'économie illicite de la drogue a toujours été une source importante de revenus pour de nombreux segments de la société, en particulier pour de nombreuses familles paysannes rurales, particulièrement vulnérables

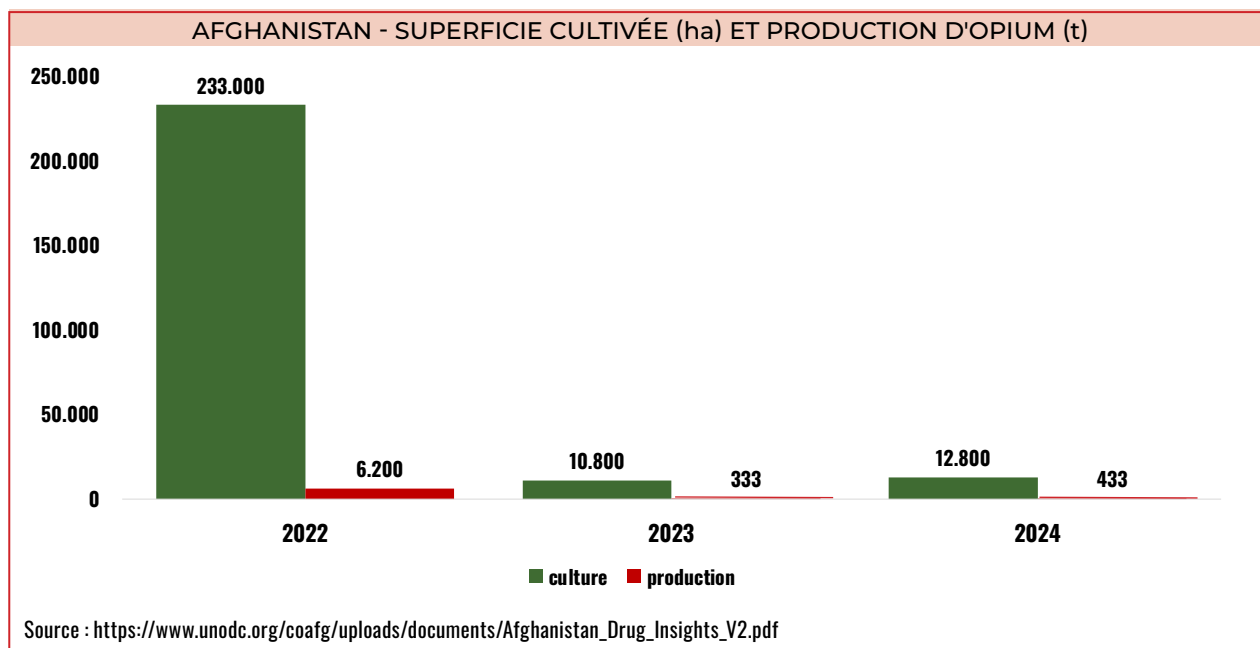
⁶⁷ EMCDDA 2024 - Analyse des marchés de la drogue dans l'UE : perspectives clés pour les politiques et les pratiques, cit.

⁶⁸ UNODC, Myanmar Opium Survey 2024, Cultivation, Production, and Implications.

PRINCIPAUX FLUX D'HÉROÏNE







aux *chocs* économiques. Cependant, à partir de la saison des récoltes 2023, les autorités afghanes *de facto* ont imposé une interdiction qui a pratiquement éliminé la culture du pavot à opium dans une grande partie du pays, réduisant considérablement les revenus potentiels des agriculteurs⁶⁹.

L'effet de l'interdiction et les activités d'éradication des cultures menées par les talibans ont radicalement réduit la culture et la transformation à grande échelle du pavot à opium et, par conséquent, ont considérablement réduit la production illicite d'opium dans le pays, qui en a été pendant des années le principal producteur mondial, fournissant plus de 90 % des quantités mondiales. Selon l'ONUDC, en 2023, la culture du pavot a diminué de 95 %⁷⁰. L'impact de l'interdiction sur le marché n'a toutefois pas entraîné l'arrêt de toute la production

illicite en Afghanistan⁷¹.

En 2024, la superficie cultivée en pavot a été estimée à 12 800 hectares, soit 19 % de plus qu'en 2023 (10 800 hectares⁷²), mais bien en deçà des 232 000 hectares cultivés en 2022. De même, la production nationale d'opium en 2024 a augmenté de 30 % par rapport à 2023, atteignant 433 tonnes⁷³, soit environ 100 tonnes⁷⁴ de plus : une augmentation substantielle par rapport à 2023, également en termes de valeur économique, compte tenu des prix élevés. Il s'agit toutefois d'une augmentation inférieure de 93 % par rapport à la récolte d'avant l'interdiction de 2022, qui s'élevait à 6 400 tonnes. Le maintien d'un faible niveau de culture

⁶⁹ UNODC, Afghanistan Drug Insights Volume 1 - Opium Poppy Cultivation 2024, cit.

⁷⁰ UNODC, Afghanistan Drug Insights Volume IV - Drug trafficking and opiate stocks, p. 25, janvier 2025.

⁷¹ Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) – Rapport 2024.

⁷² L'UNODC n'a pas vérifié les informations sur les hectares éradiqués fournies par l'Autorité de facto (DfA) en 2024. Selon ces données, cependant, presque toutes les éradications ont eu lieu avant que les images satellites ne soient prises. Par conséquent, les données sur la superficie cultivée en opium en 2024 ne sont qu'une estimation de l'UNODC.

⁷³ UNODC, Afghanistan Drug Insights Volume 1 - Opium Poppy Cultivation 2024, cit.

⁷⁴ UNODC, Afghanistan Opium Survey 2023.

AFGHANISTAN - SUPERFICIE CULTIVÉE (ha) ET PRODUCTION D'OPIUM (t)									
	2022			2023			2024		
Region	Poppy (ha)	Opium (Tons)	Yield (kg/ha)	Poppy (ha)	Opium (Tons)	Yield (kg/ha)	Poppy (ha)	Opium (Tons)	Yield (kg/ha)
Central	1,236	38	30.7	Poppy free	Poppy free	-	Poppy free	Poppy free	-
Eastern	7,165	268	37.4	1,329	47	34.8	528	23	39.2
Northern	16,415	555	33.8	983	37	35.3	899	34	34.8
North-eastern	4,920	181	36.8	1,573	60	35.4	7,563	286	37.7
Southern	163	6	36.8	Poppy free	Poppy free	-	Poppy free	Poppy free	-
South-western	169,791	4,496	26.5	5,316	158	29.8	1,874	49	25.8
Western	33,059	656	19.8	1,142	25	21.3	1,679	39	22.9
National	233,000	6,200	30.8	10,800	333	32.3	12,800	433	33.9

Source : https://www.unodc.org/coafig/uploads/documents/Afghanistan_Drug_Insights_V2.pdf

AFGHANISTAN - PRÉCURSEURS ET LABORATOIRES CLANDESTINS						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Précurseurs saisis (en kg)	101,106	167,879	259,997	16,083	14,801	297,200
Laboratoires clandestins démantelés (nbre)	50	33	95	n/a	15	76

Sources : PPI - Afghanistan, Mol, CNPA (2017-2019) ; CARICC ; Rapports mondiaux sur les drogues de l'ONUDC ; Bureau national de l'ONUDC en Afghanistan

et de production d'opium pendant deux années consécutives est sans précédent en Afghanistan. En effet, la première grande interdiction en 2001 avait entraîné une forte réduction de la production la première année, mais une reprise rapide l'année suivante.

Cependant, compte tenu du manque d'informations directes et de la difficulté à les obtenir, ce qui se passe réellement dans cette région ne peut faire l'objet que d'hypothèses, fondées toutefois sur l'analyse d'indicateurs statistiques connexes, mis à disposition par des sources internationales certifiées, qui permettent de reconstituer un tableau d'ensemble d'une fiabilité considérable.

Les données de l'ONUDC sur les saisies d'héroïne et d'opium en Afghanistan

et dans les pays voisins indiquent une réduction de la production d'opium qui a eu pour effet de diminuer la quantité d'opiacés sortant d'Afghanistan ; cette baisse a conduit à supposer une réduction de la production d'héroïne dans le pays. La fréquence des saisies d'opiacés dans les pays limitrophes de l'Afghanistan a diminué depuis le milieu de l'année 2021, en particulier en ce qui concerne l'héroïne, dont les saisies ont désormais diminué de moitié. Le poids moyen des saisies, tant d'héroïne que d'opium, a diminué d'environ 50 % depuis le retour au pouvoir des *autorités de facto* (DfA). Au premier trimestre 2024, les saisies d'opiacés ont encore diminué par rapport à la mi-fin 2021⁷⁵.

⁷⁵ UNODC, Afghanistan Drug Insights Volume IV - Drug trafficking and opiate stocks, p. 5, janvier 2025.

LA ROUTE MARITIME DE L'HÉROÏNE

Ce mode de transport permet aux trafiquants de faire passer en contrebande des quantités plus importantes d'héroïne en un seul envoi, par rapport au mode opératoire traditionnel qui consiste à acheminer des lots plus petits en les dissimulant à bord de véhicules sur des routes terrestres. Une quantité importante d'héroïne (d'une valeur estimée à au moins 4 milliards de livres sterling), transportée dans de grandes expéditions conteneurisées vers les ports de l'UE, en particulier Rotterdam, est destinée chaque année au marché britannique, le plus grand marché clandestin d'Europe*.

* EMCDDA, Marché des drogues dans l'UE : héroïne et autres opioïdes – Trafic et offre, janvier 2024, p. 8.

Néanmoins, comme le pays a connu une période de surproduction sans précédent entre 2017, année où le niveau de production a été le plus élevé, et 2022, dernière année de récolte avant l'entrée en vigueur de l'interdiction, on estime que les stocks d'opiacés en Afghanistan à la fin de 2022 s'élevaient à 13 200 tonnes, une quantité qui pourrait suffire à satisfaire la demande d'opiacés afghans jusqu'en 2027.

La conjoncture décrite ci-dessus a également eu un effet sur les prix de l'opium sec en Afghanistan, qui ont augmenté à plusieurs reprises ces dernières années. Avant la mise en place de la DfA, le prix moyen était d'environ 75 dollars le kilo. À partir du second semestre 2021 et jusqu'à l'annonce de l'interdiction des drogues en avril 2022, le prix commercial du kilo d'opium était passé à environ 110 dollars. En 2023, les prix ont bondi à environ 300 dollars le kilo et, début 2024, ils avaient été multipliés par dix par rapport à la moyenne d'avant l'interdiction. Le trafic d'opiacés est donc devenu une activité très lucrative pour l'Afghanistan⁷⁶, rendant difficile d'imaginer que ce pays soit devenu absolument « vertueux ».

D'un autre point de vue, selon les données fournies par la *Paris Pact Initiative (PPI)* de l'ONUDC, en mars 2023,

les saisies de **précurseurs** en Afghanistan ont recommencé à augmenter, après la réduction drastique enregistrée au cours de la période 2021-2022, tout comme le nombre de **laboratoires clandestins** démantelés.

Ces données, associées à l'augmentation progressive des saisies de méthamphétamines et à la diminution marquée des saisies d'héroïne et de morphine illicites, semblent corroborer l'hypothèse d'un changement de tendance en Afghanistan : de la culture du pavot à l'extraction de l'éphédrine (précurseur des méthamphétamines) à partir de l'éphédra, un arbuste qui pousse spontanément dans le pays⁷⁷.

Il ne s'agit là que d'hypothèses sur un éventuel changement dans la structure de la production illicite dans le pays, visant à ne pas compromettre les profits illégaux tirés de la commercialisation des opiacés et d'éventuelles substances stupéfiantes « de substitution ».

Néanmoins, les opiacés produits en Afghanistan ont continué à inonder les pays voisins et ceux du Moyen-Orient, d'Europe, d'Asie du Sud et d'Afrique via trois des principales routes de trafic déjà mentionnées : « balkanique », « nordique » et « méridionale » ; cette dernière, dans une moindre mesure, a également alimenté les marchés illicites d'Amérique

⁷⁶ UNODC, Afghanistan Drug Insights Volume IV - Drug trafficking and opiate stocks, pp. 9-10, janvier 2025.

⁷⁷ UNODC/PPI, Paris Pact Country Fact Sheet, Afghanistan, mis à jour en mars 2023.

du Nord et d'Océanie⁷⁸.

C'est précisément en ce qui concerne la « route sud » qu'on a vu, même après la prise du pouvoir par les talibans et jusqu'à la fin de 2022, une intensification du trafic d'héroïne depuis l'Afghanistan vers la côte sud du Pakistan et la côte ouest de l'Inde⁷⁹. En 2023, l'Inde, pays le plus peuplé au monde, était également le plus grand marché de consommation d'opiacés en Asie du Sud, avec la plus forte augmentation des saisies d'héroïne de la dernière décennie⁸⁰.

Toujours en ce qui concerne la « route sud », la Bulgarie et la Roumanie ont signalé avoir saisi d'importantes quantités d'héroïne provenant d'Iran, transitant par les Émirats arabes unis et à destination de la Belgique, de l'Allemagne, des Pays-Bas ou de la Roumanie elle-même. Les Émirats arabes unis semblent donc s'être imposés comme *la plaque tournante* de la « route sud » pour le transbordement de l'héroïne vers l'Europe, ainsi que comme un probable point de stockage.

En ce qui concerne la « route des Balkans », on observe que les organisations de trafiquants de drogue semblent transporter de plus en plus souvent l'héroïne vers les ports turcs de la mer Méditerranée, où des ferries et des cargos acheminent les cargaisons vers les ports de l'UE. L'exploitation de ce segment, qui implique la Turquie, est souvent « intra modale » et combine des trajets terrestres et maritimes, comme les camions transportés par ferry à travers la Méditerranée vers les ports de l'UE.

Iran

⁷⁸ INCB, Rapport annuel 2022, Asie occidentale, p. 101.

⁷⁹ UNODC, Drugs Monitoring Platform Brief: Update on patterns and trends in heroin and methamphetamine trafficking from 2020 to 2022 for Afghanistan and neighbouring regions, p. 2, septembre 2023.

⁸⁰ UNODC, WDR 2023, livret 2, p. 173, cit.

IRAN - SAISIES (EN KG) DE DROGUE

Saisies en kg	2023	2024	VAR. %
Héroïne	10.275	8.222	-19,00
Morphine	14.091	4.335	-69,00
Opium	445.272	261.096	-41,00
Haschisch	93.875	42.898	-54,00
Méthamphétamine	37.248	38.501	3,40
Autres	61.534	73.200	19,00
Total	662.295	428.252	-35,00

Source : Police antidrogue iranienne

Parmi les pays limitrophes de l'Afghanistan à l'ouest, **l'Iran** est la principale plaque tournante du transit de toutes les drogues produites dans l'État voisin.

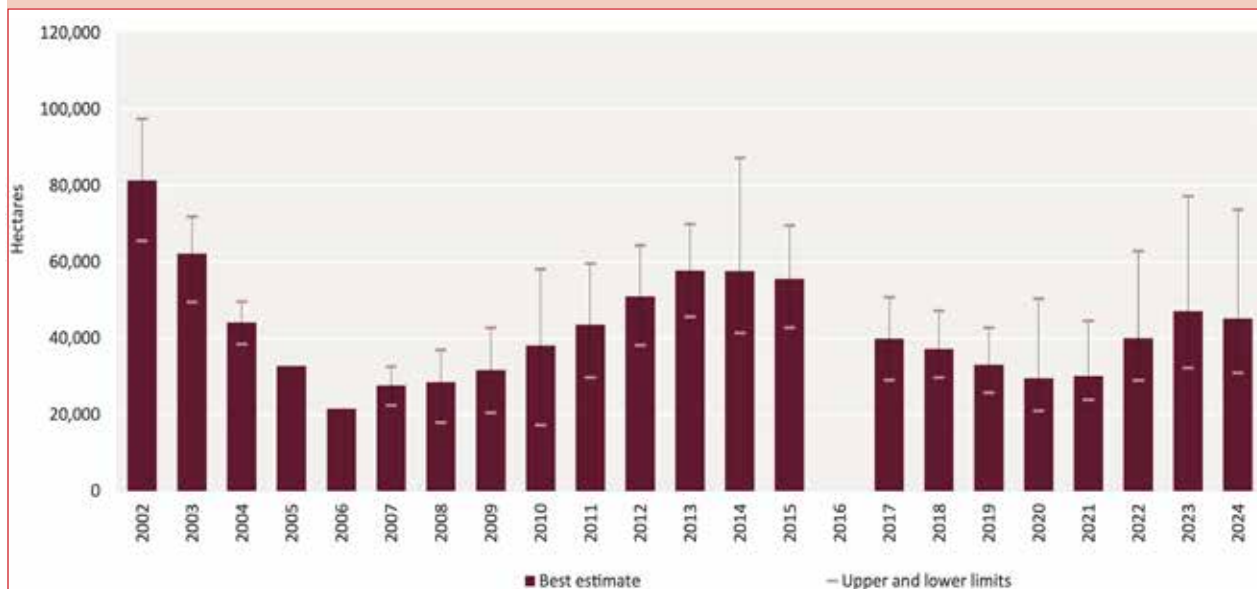
Situé au centre de la plus importante route de l'opium et de ses dérivés provenant d'Afghanistan, également via le Pakistan, et destinés aux marchés de consommation internationaux, ce pays occupe historiquement la première place mondiale en termes de saisies d'opium, de morphine et d'héroïne⁸¹.

Le trafic de morphine (héroïne blanche) de l'Iran vers les pays de l'Union européenne est particulièrement intense. Le port de *Bandar Abbas* constitue un point stratégique d'une importance capitale, tant en raison du volume considérable de conteneurs à destination de l'Europe qui peuvent être contaminés, qu'en raison de l'arrivée des précurseurs de l'héroïne destinés à être acheminés vers les centres de transformation de l'opium présents dans la région.

Le tableau de cette page présente les données relatives aux saisies de stupéfiants effectuées par la police

⁸¹ Expert en sécurité DCSA en Iran, Rapport d'information 2025 – Données 2024, janvier 2025.

MYANMAR - SUPERFICIE CULTIVÉE (HA) EN PAVOT À OPIUM



Aucune enquête n'a été menée en 2016. Les barres d'erreur correspondent aux limites supérieure et inférieure des intervalles de confiance de l'incertitude d'échantillonnage.

Source : https://www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Myanmar/Myanmar_Opium_Survey_2024.pdf

antidrogue iranienne en 2024, comparées à celles des deux années précédentes⁸².

Myanmar

Le **Myanmar** est un acteur important dans le commerce mondial de la drogue. Il est le deuxième producteur mondial d'opium, représentant un quart de l'offre mondiale, et le plus grand producteur d'héroïne de la région. Le commerce de l'opium est concentré dans les régions frontalières avec la Chine et la Thaïlande. Ces zones, caractérisées par un état de droit faible et par la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les conflits, créent un environnement propice au commerce illégal de stupéfiants.

Le déclin mentionné de la culture et de la production de pavot à opium en Afghanistan pourrait avoir entraîné une augmentation de la culture de l'opium et de la production de ses dérivés en Asie du Sud-Est. Cela pourrait expliquer le rôle joué par le Myanmar, qui a pris

la première place dans la production mondiale d'opium en 2023⁸³.

En 2024, la culture de l'opium au Myanmar est restée à des niveaux élevés, après trois années de croissance. Le rapport « *Myanmar Opium Survey 2024 : Cultivation, Production and Implications* » (*Enquête sur l'opium au Myanmar 2024 : culture, production et implications*) fait état d'une légère diminution des surfaces cultivées de 4 % (de 47 100 à 45 200 hectares) et d'une baisse similaire du rendement à l'hectare, ce qui indique une première stabilisation de la culture, mais toujours à des niveaux élevés ; ce qui confirme le rôle du Myanmar en tant que principale source d'opium au niveau mondial⁸⁴.

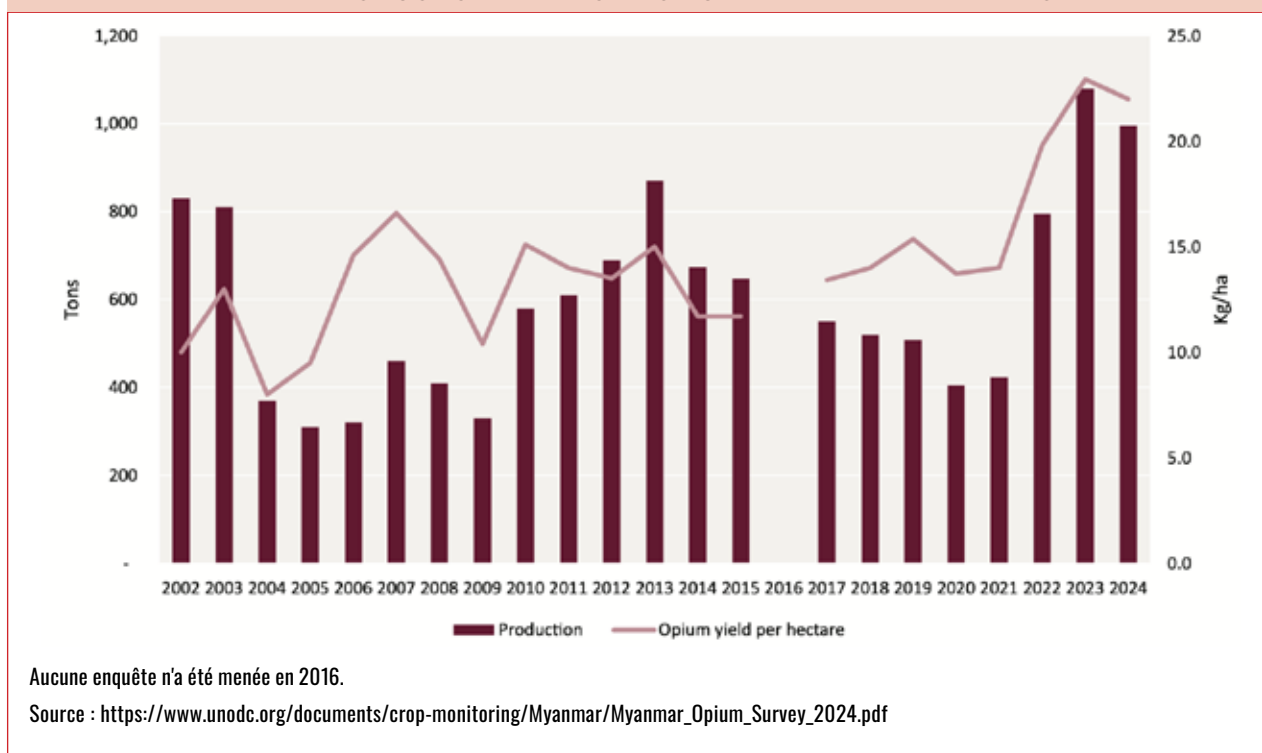
L'État Shan reste la région où la culture du pavot à opium est la plus importante : 88 % du total du pays. En particulier,

⁸³ UNODC, Myanmar Opium Survey 2024 – Cultivation, production and implications, décembre 2024.

⁸⁴ UNODC, Myanmar Opium Survey 2024 – Cultivation, production and implications, décembre 2024.

⁸² Expert en sécurité DCSA en Iran, note du 27 février 2025

MYANMAR - PRODUCTION DE PAVOT À OPIUM ET RENDEMENT À L'HECTARE



alors que la superficie cultivée en pavot à opium en 2024 a légèrement diminué dans le nord et le sud de l'État Shan, l'est de l'État Shan, qui borde la République démocratique du Laos et la Thaïlande, a enregistré une augmentation de 10 %. La culture dans l'État Kachin a diminué de 10 %, tandis que dans l'État Chin, où la plupart des cultures de pavot à opium sont concentrées près de la frontière avec l'Inde, l'augmentation la plus significative a été enregistrée : 18 %. L'État Kayah, où la culture est généralement moins importante que dans d'autres régions du pays, a enregistré une augmentation de 8 %⁸⁵.

MYANMAR - SUPERFICIE CULTIVÉE EN PAVOT À OPIUM



Source : https://www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Myanmar/Myanmar_Opium_Survey_2024.pdf

⁸⁵ UNODC, Myanmar Opium Survey 2024 – Cultivation, production and implications, décembre 2024.

Lutte contre l'héroïne en Italie : les chiffres

L'examen comparatif des deux dernières années sur le trafic d'héroïne en Italie montre une baisse de 28,14 % des opérations de lutte contre le trafic d'héroïne en 2024 (858 contre 1 194 en 2023). Les quantités d'héroïne en poudre saisies sont passées de 278,57 kg en 2023 à 347,17 kg en 2024 (+24,91 %), tandis que les doses saisies ont diminué de 57,26 % (162 doses en 2024, contre 379 en 2023). Le nombre de personnes signalées a également diminué de manière significative : 1 194 (-39,14 % par rapport aux 1 962 de 2023), dont 920 ont été arrêtés (77,05 %) et dont la majorité sont des hommes (1 096 hommes, soit 91,79 %, contre 98 femmes, soit 8,21 %).

Les personnes signalées à l'autorité judiciaire étaient principalement des étrangers : 617, soit 51,68 % du total des personnes déferées (1 194). Parmi celles-ci, les étrangers arrêtés (493) représentaient 79,90 % du total des étrangers signalés et 53,59 % du total des personnes dénoncées, toutes nationalités confondues.

Les nationalités autres que l'italienne les plus fréquentes étaient les Nigériens, les Marocains, les Tunisiens, les Albanais et les Gambiens.

Les personnes dénoncées étaient pour la plupart majeures, les mineurs ne représentant que 1,51 % (18 mineurs). Parmi ces derniers, 12 (1,14 %) étaient de nationalité étrangère, notamment tunisienne, sénégalaise et marocaine.

Le pourcentage le plus élevé (32,33 %) des personnes signalées à l'autorité judiciaire pour trafic d'héroïne était âgé de 40 ans ou plus, le plus faible (0,08 %) avait moins de 15 ans. Les personnes âgées de 25 à 29 ans représentaient 19,26 %, celles âgées de 30 à 34 ans 18,26 %, celles âgées de 35 à 39 ans 13,82 %, celles âgées de 20 à 24 ans 12,65 % et enfin celles âgées de 15 à 19 ans 3,60 %.

Les signalements à l'autorité judiciaire concernaient pour 88,27 % le trafic et la vente et pour 11,73 % l'association en vue du trafic d'héroïne.

OPÉRATIONS

858
-28,14%

SAISIES

347,17 KG
+24,91%

DÉFÉRÉS

1.194
-39,14%

Les saisies les plus importantes ont eu lieu : en janvier à Voghera (PV), avec 22,35 kg, en novembre à Turin, avec 21,61 kg, et à Zibido San Giacomo (MI), avec 20,45 kg.

L'héroïne saisie était le plus souvent dissimulée sur la personne (334 cas) et dans des habitations (115 cas), moins fréquemment dans des véhicules (59 cas) et *dans le corps* (18 cas).

Les saisies d'héroïne se répartissent comme suit : 52,10 % dans le nord, 41,44 % dans le sud et les îles et 6,46 % dans le centre.

Les régions où les quantités d'héroïne saisies ont été les plus importantes sont la Lombardie et les Pouilles, celles où elles ont été les plus faibles sont le Frioul-Vénétie Julienne et le Trentin-Haut-Adige. La Vallée d'Aoste n'a enregistré aucune saisie d'héroïne. En termes de pourcentage, les augmentations les plus

importantes ont été enregistrées en Lombardie (+178,24 %) et en Toscane (+116,08 %), tandis que la plus forte baisse a été observée dans les Marches (-93,20 %).

La série historique décennale montre que la valeur moyenne annuelle des opérations antidrogue dans lesquelles l'héroïne était la principale substance stupéfiante était légèrement supérieure à 1 760, atteignant son maximum en 2016 (2 327 opérations) et son minimum en 2024 (858).

Au cours de la décennie, un peu plus de 2 700 personnes ont été dénoncées en moyenne, avec un minimum en 2024 (1 194) et un maximum en 2016 (3 698).

Les quantités saisies ont connu une évolution fluctuante, avec une moyenne annuelle légèrement inférieure à 600 kg, atteignant leur maximum en 2018 (979,28 kg) et leur minimum en 2023 (278,57 kg).

PESCARA, AVRIL 2024 - SAISIE DE 6,5 KG D'HÉROÏNE

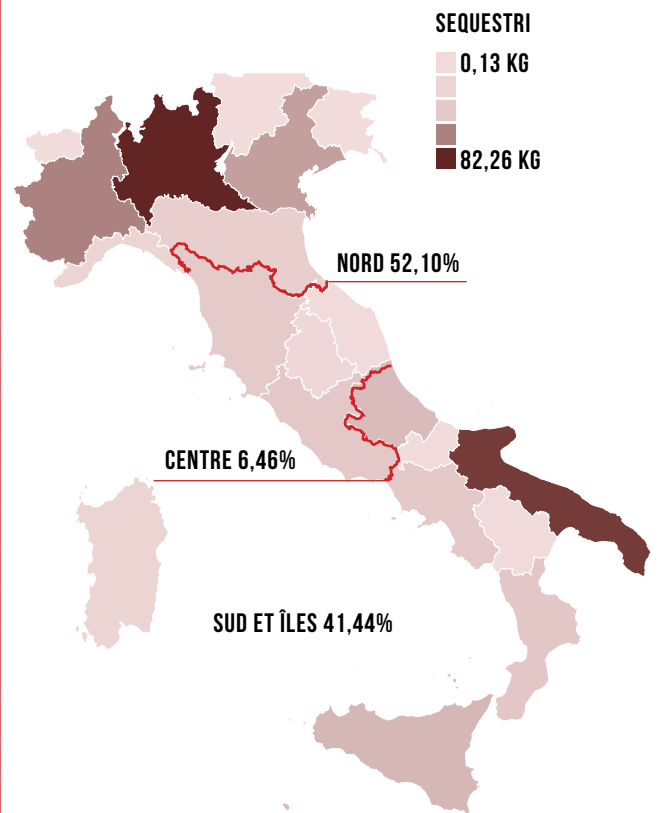


TABLEAU RÉCAPITULATIF

	2020	2021	2022	2023	2024	Var.% 23-24
Opérations	1.813	1.554	1.293	1.194	858	-28,14
Saisies						
doses	349	155	423	379	162	-57,26
kg	513,12	567,58	549,89	278,57	347,97	24,91
Personnes signalées	2854	2383	2013	1962	1194	-39,14
Italiens	1.491	1.222	990	877	577	-34,21
Étrangers dont :	1.363	1.161	1.023	1.085	617	-43,13
Nigériens	434	320	286	249	171	-31,33
Marocains	170	173	186	246	117	-52,44
Tunisiens	239	230	180	184	116	-36,96
Albanais	90	88	56	103	40	-61,17
Gambiens	63	46	58	48	34	-29,17
Hommes	2.522	2.183	1.800	1.799	1.096	-39,08
Femmes	332	200	213	163	98	-39,88
Majeurs	2.838	2.365	1.990	1.928	1.176	-39,00
Mineurs	16	18	23	34	18	-47,06
Trafic	2.668	2.055	1.738	1.777	1.054	-40,69
Association	186	327	275	185	140	-24,32
Autres délits	-	1	-	-	-	--
Arrestation	2.154	1.847	1.424	1.295	920	-28,96
Liberté	668	521	570	647	249	-61,51
Indisponibilité	32	15	19	20	25	25,00
< 15	0	1	4	1	1	0,00
15-19	83	72	57	85	43	-49,41
20-24	465	304	248	220	151	-31,36
25-29	512	431	350	372	230	-38,17
30-34	507	419	383	336	218	-35,12
35-39	397	368	311	281	165	-41,28
> 40	890	788	660	667	386	-42,13

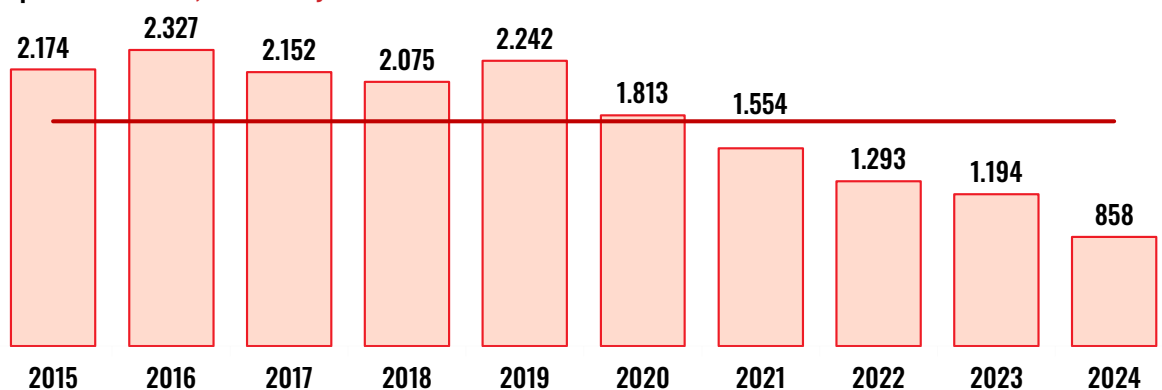
RÉPARTITION RÉGIONALE DES SAISIES

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	15,42	16,86	9,34
Basilicata	1,94	0,47	-75,58
Calabria	17,33	10,66	-38,49
Campania	10,63	9,97	-6,25
Emilia Romagna	29,61	6,68	-77,43
Friuli V. G.	0,32	0,12	-61,35
Lazio	12,23	9,93	-18,74
Liguria	3,78	3,83	1,30
Lombardia	33,59	93,47	178,24
Marche	8,09	0,55	-93,20
Molise	1,70	0,61	-63,90
Piemonte	26,06	46,16	77,14
Puglia	59,28	82,26	38,76
Sardegna	10,06	4,20	-58,27
Sicilia	0,25	19,16	7.446,69
Toscana	4,30	9,30	116,08
Trentino A. A.	0,65	0,13	-79,71
Umbria	24,44	2,70	-88,96
Valle d'Aosta	0,00	0,00	0,00
Veneto	18,87	30,90	63,78
Total Régions	278,57	347,97	24,91
Eaux internationales	-	-	--
Total national	278,57	347,97	24,91

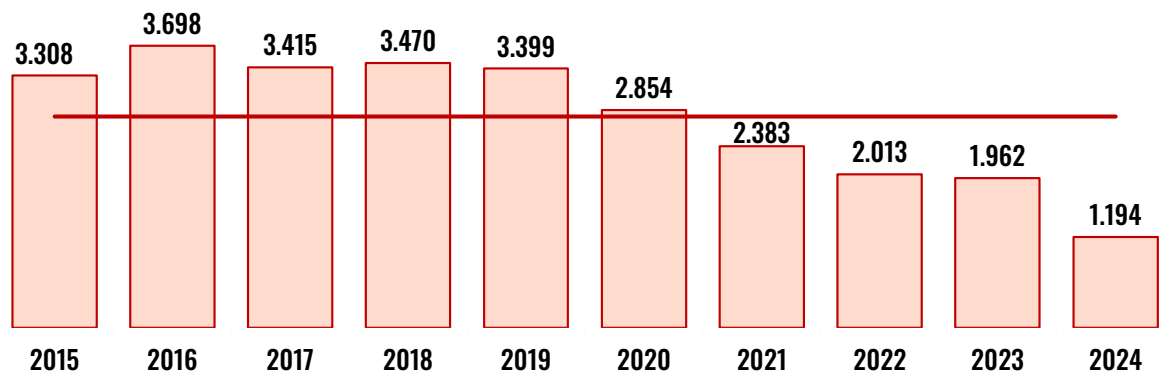


SÉRIES HISTORIQUES

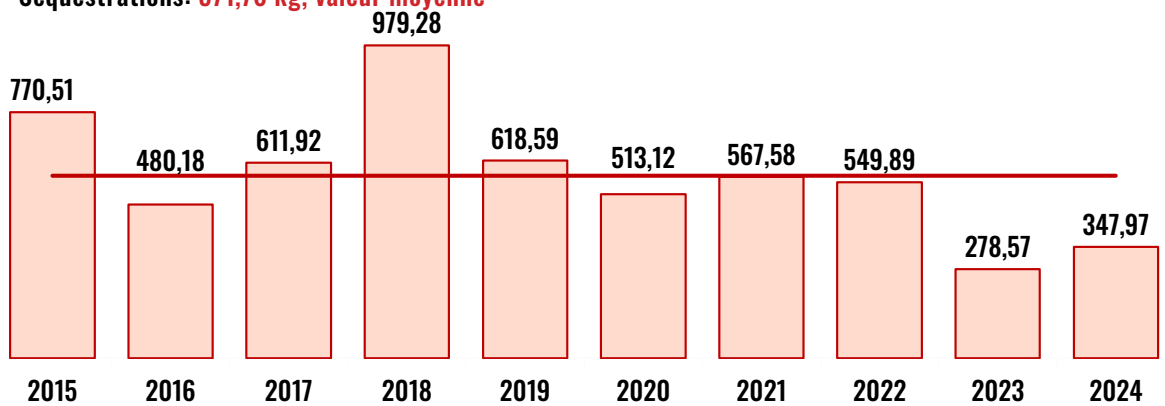
Opérations: 1.768, valeur moyenne



Personnes: **2.770, valeur moyenne**



Séquestrations: **571,76 kg, valeur moyenne**



ORDONA (FG), SEPTEMBRE 2024 - SAISIE DE 14,3 KG D'HÉROÏNE





Flux d'héroïne vers l'Italie : saisies à la frontière

En 2024, la part des saisies d'héroïne à la frontière (24,87 kg) sur le total des saisies de cette substance effectuées en Italie (323,11 kg) était de 7,15 %, en baisse par rapport à 2023 (14,79 %) ; cette tendance est contraire à l'augmentation nationale des saisies d'héroïne.

De même, les quantités saisies aux frontières en 2024 (24,87 kg) ont également diminué de 39,64 % par rapport à 2023 (41,20 kg).

L'héroïne est principalement entrée en Italie par voie aérienne (91,03 %), dans une moindre mesure par voie maritime (7,52 %) et terrestre (1,45 %).

Les saisies d'héroïne à la **frontière aérienne** ont permis de récupérer 22,64 kg, soit une augmentation de 2,46 % par rapport à 2023 (22,09 kg).

L'aéroport italien où les plus grandes quantités d'héroïne ont été interceptées est celui de *Malpensa* (VA) avec 12,61 kg (55,70 % du total saisi à la frontière aérienne),

suivi par Leonardo Da Vinci à *Fiumicino* (RM) avec 6,72 kg (29,68 %) et Guglielmo Marconi à *Bologne* avec 1,34 kg (5,90 %). Ces trois aéroports ont totalisé 91,28 % de la quantité d'héroïne saisie au cours de l'année dans les aéroports italiens (parmi lesquels figurent Galileo Galilei à Pise et Elmas à Cagliari).

Le Pakistan avec 12,61 kg et la Thaïlande avec 3,34 kg ont été les pays d'où provenait la plus grande quantité d'héroïne arrivée par voie aérienne en 2024. Des quantités moindres provenaient de Tanzanie (2,18 kg) et des Pays-Bas (1,34 kg).

FRONTIÈRE AÉRIENNE 22,64 kg - incidence 91,04%

MALPENSA (VA)	55,70%
FIUMICINO (RM)	29,68%
BOLOGNE	5,90%
PISE	5,59%
CAGLIARI	3,13%

FRONTIÈRES MARITIMES
1,87 kg - incidence 7,52%

PORTO TORRES (SS)

100,00%

FRONTIÈRES TERRESTRES
0,36 kg - incidence 1,43%

Col routier de
Brogeda (CO)

99,58%

Douane intérieure de
Milan

0,42%

En analysant la série décennale des principaux aéroports concernés par le trafic d'héroïne (*Fiumicino* et *Malpensa*), l'année 2024 a enregistré des valeurs inférieures à leur moyenne annuelle, respectivement de 50,88 kg et 42,74 kg.

Dans le domaine aéroportuaire, 86 personnes ont été dénoncées en 2024, notamment des Péruviens (25) et des Brésiliens (20), et dans une moindre mesure des Espagnols (9).

En 2024, 1,87 kg d'héroïne ont été saisis aux **frontières maritimes**, soit 7,52 % de l'ensemble des saisies effectuées à la frontière, ce qui représente une baisse de

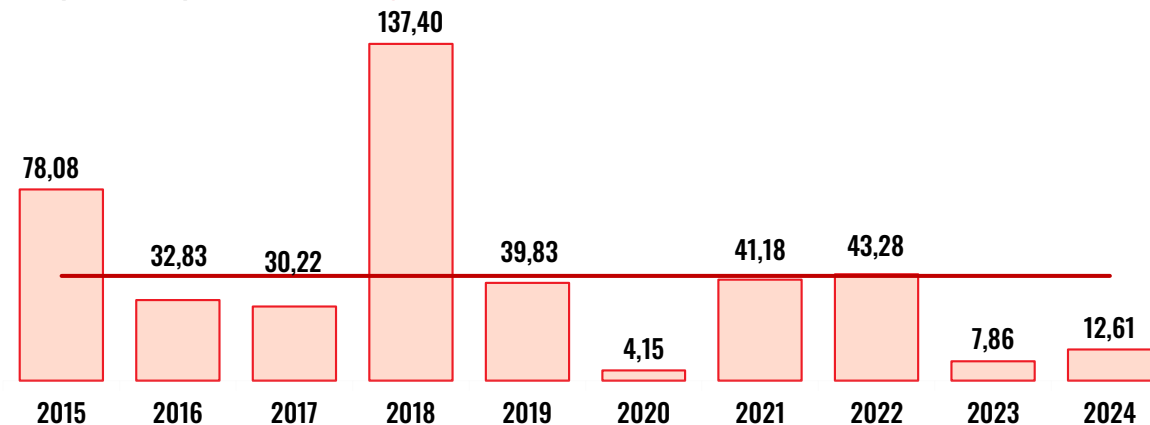
63,11 % par rapport à 2023 (5,07 kg).

La totalité de l'héroïne a été saisie au port maritime de *Porto Torres* (SS), où aucune saisie n'avait été effectuée en 2023. Au port d'*Ancône*, où plusieurs quantités avaient été interceptées les années précédentes, aucune saisie n'a été effectuée en 2024.

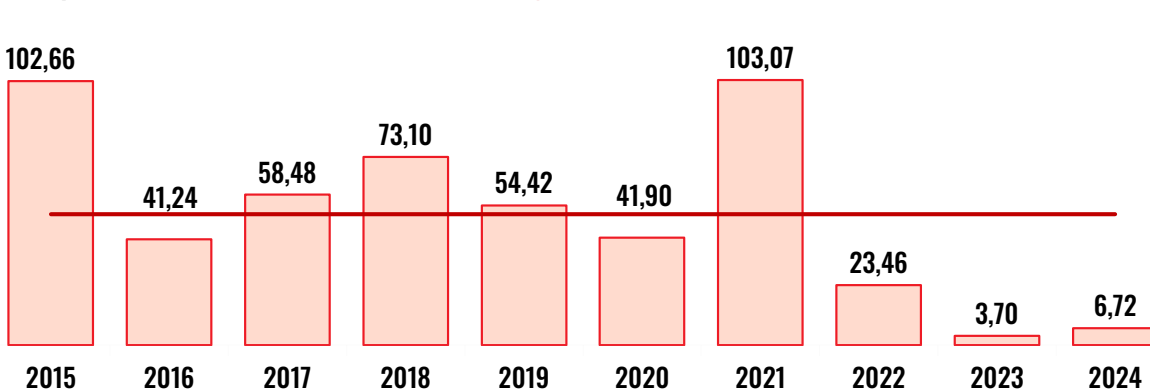
Aux **frontières terrestres**, 0,36 kg (-97,43 % par rapport à 2023, avec 14,03 kg) d'héroïne ont été saisis, presque tous au passage frontalier routier de *Brogeda* (CO). Le passage frontalier routier du *Fréjus* (TO), qui occupait la première place en termes de quantité saisie en 2023, n'a enregistré aucune saisie.

SÉRIES HISTORIQUES

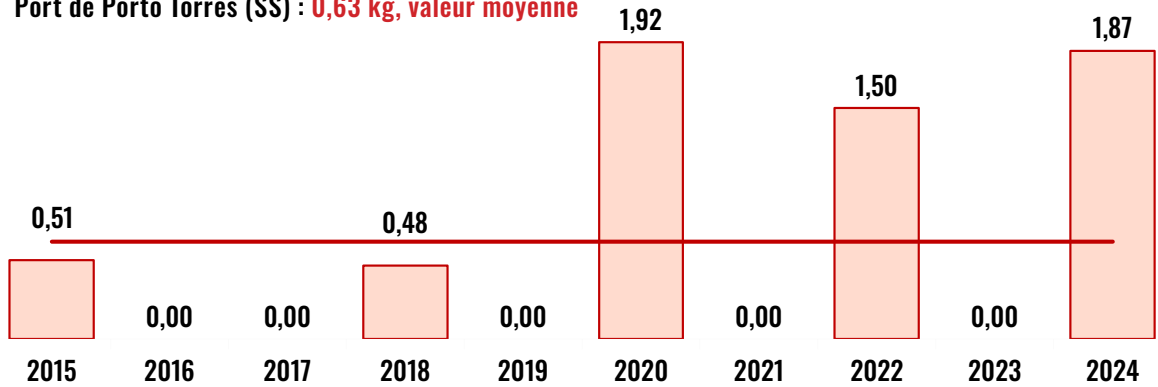
Aéroport de Malpensa (VA) : 42,74 kg, valeur moyenne



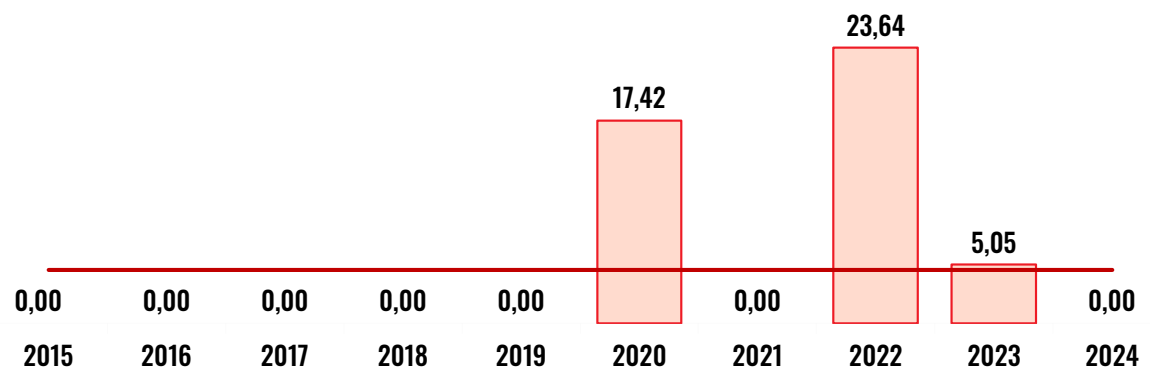
Aéroport L. da Vinci de Fiumicino (RM) : 50,88 kg, valeur moyenne



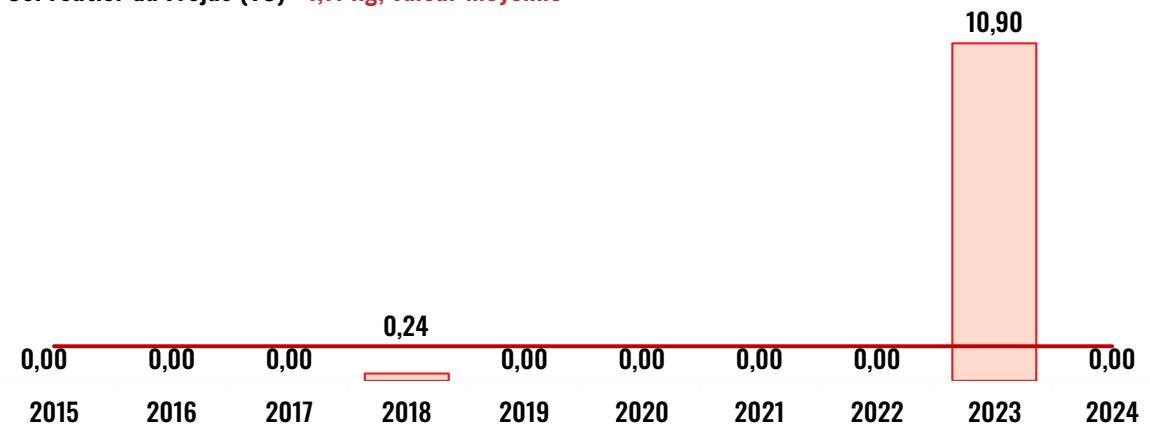
Port de Porto Torres (SS) : **0,63 kg, valeur moyenne**



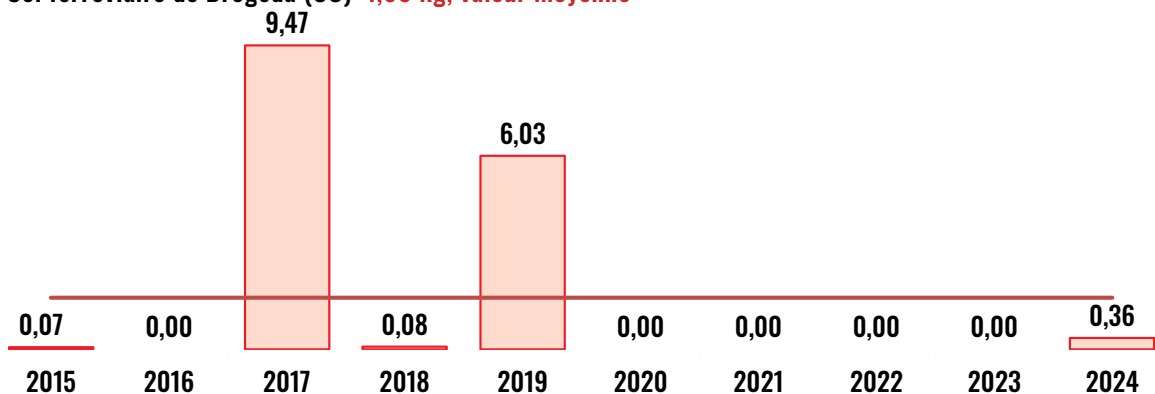
Port d'Ancône: **4,61 kg, valeur moyenne**



Col routier du Fréjus (TO) : **1,11 kg, valeur moyenne**



Col ferroviaire de Brogeda (CO): **1,60 kg, valeur moyenne**



05. CANNABIS

Introduction

Le **cannabis** reste la **drogue la plus consommée dans le monde**. Contrairement à d'autres drogues végétales, dont la production est concentrée dans quelques pays, le cannabis est cultivé dans presque toutes les régions du monde et est la drogue illégale la plus fréquemment trafiquée.

On estime qu'en 2022, 22,8 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans ont consommé du cannabis, soit 4 % de la population adulte mondiale, avec une augmentation de 20 % au cours de la dernière décennie. Le pourcentage de femmes consommatrices de cannabis en 2022 s'établit à environ 24 %, avec des taux variables d'une région à l'autre : de 9 % en Asie à 45 % en Amérique du Nord. La consommation de cannabis reste élevée en Amérique du Nord, où 19,8 % de la population âgée de 15 à 64 ans a consommé cette substance.

Ces dernières années, la **puissance du cannabis** a **augmenté**, atteignant dans certains cas des niveaux supérieurs à 90 %, en raison de la diffusion de la variété dite « *skunk* ». Ce type de cannabis, obtenu par croisement entre Cannabis sativa et Cannabis indica, a une teneur en THC⁸⁶ plus élevée et se trouve en Europe occidentale et centrale, notamment en Albanie, la Grèce et la Turquie, où il est produit et consommé, en Amérique du Nord, où les saisies ont augmenté de 700 % entre 2017 et 2020, et dans certains pays d'Amérique du Sud comme le Pérou et le Chili, où depuis 2017, le *skunk* a complètement remplacé la marijuana paraguayenne. En outre, depuis 2011, une nouvelle variété de cannabis colombien appelée « *creepy* » ou « *cripa* » a été signalée. Elle est génétiquement

modifiée et contient également un taux élevé de THC (entre 15 % et 25 %) par rapport au cannabis traditionnel (5 à 7 %).

La consommation de cannabis à forte concentration en THC comporte un risque accru d'effets indésirables et d'intoxication aiguë, qui peut se manifester par une série de complications neuropsychiatriques, en particulier chez les personnes qui n'en sont pas des consommateurs habituels ou qui en consomment des doses élevées en peu de temps. Cependant, tous les consommateurs ne réagissent pas de la même manière. Les personnes prédisposées aux troubles psychiatriques peuvent être plus vulnérables et développer des réactions aiguës plus graves que la simple anxiété, telles que des expériences dissociatives ou psychotiques plus paroxystiques.

Il convient toutefois de souligner une nouvelle donnée : en **2024**, la **consommation de cannabis chez les adolescents de 15 et 16 ans dans le monde entier** était **supérieure à celle des adultes** (5,5 % contre 4,4 %), en particulier en Océanie et en Europe. **Les dispositifs de vapotage**, également connus sous le nom de cigarettes électroniques, **ont encouragé cette consommation**, devenant de plus en plus populaires auprès des adolescents et des jeunes, grâce à leur plus grande accessibilité et à la promotion de leur utilisation sur les plateformes de *médias sociaux*. Conçus à l'origine pour fournir de la nicotine par la vapeur comme substitut à la combustion du tabac, les produits de *vapotage* contiennent désormais généralement des arômes, d'autres substances chimiques, du CBD⁸⁷ et même du THC. Au Canada

86 Le tétrahydrocannabinol (THC) est le principal composant psychoactif du cannabis.

87 Le cannabidiol (CBD) est un composant chimique du Cannabis sativa ; il n'a pas d'effets psychoactifs, mais réduit l'anxiété.

et aux États-Unis, la consommation de cannabis via ces dispositifs a augmenté de deux fois ou plus par rapport à 2017. Parmi les différents produits à base de cannabis, l'huile de cannabis et les produits à forte concentration en THC semblent être les plus couramment « vapotés » par les jeunes en Amérique du Nord⁸⁸.

En **janvier 2024, le Canada, l'Uruguay et 27 États américains ont légalisé** la production et la vente de cannabis à des fins non médicales, un processus qui semble avoir accéléré la consommation de cette drogue et qui a conduit à la commercialisation de divers produits à base de cannabis, dont beaucoup ont une teneur élevée en THC. Au Canada et aux États-Unis, on a observé une augmentation du nombre de personnes souffrant de troubles psychiatriques (allant jusqu'à la tentative de suicide) associés à la consommation régulière de cannabis, ainsi que des hospitalisations pour des troubles connexes, en particulier chez les jeunes adultes⁸⁹.

Parallèlement au cannabis naturel, le marché des stupéfiants a vu **apparaître** au cours des 15 dernières années **des cannabinoïdes entièrement synthétiques**, dont la plupart ne sont pas structurellement liés aux phytocannabinoïdes naturellement présents dans la plante de cannabis. Les cannabinoïdes synthétiques sont connus sous différents noms, notamment « Spice », « K2 » et leurs variantes : « Spice Silver », « Spice Gold », « Spice Diamond », « Yucatan Fire » et « Smoke »⁹⁰.

Il existe également des cannabinoïdes semi-synthétiques tels que le delta-8-THC et le HHC, issus de la transformation de

cannabinoïdes naturels tels que le CBD : il s'agit d'un groupe hétérogène de substances qui produisent des effets psychoactifs similaires à ceux du cannabis, mais avec des risques pour la santé souvent plus graves. Le cannabinoïde semi-synthétique le plus couramment utilisé est probablement l'hexahydrocannabinol (HHC), mais plus récemment, l'hexahydrocannabiforol (HHC-P) et le tétrahydrocannabiforol (THCP) ont également été commercialisés dans certains États membres de l'UE. Ces substances ont été vendues comme des alternatives apparemment « légales » au cannabis, créant ainsi de nouveaux défis réglementaires pour ce secteur. Bien que les connaissances sur les effets du HHC chez l'homme soient limitées, des inquiétudes ont été soulevées à mesure que des études scientifiques ont été publiées, notamment des rapports faisant état de liens avec la psychose. Des cas d'intoxication au HHC chez des enfants ayant consommé des aliments contenant cette substance ont également été signalés⁹¹.

Le cannabis permet d'obtenir divers produits, notamment :

- **Marijuana**

La marijuana se présente sous la forme d'une herbe de différentes nuances, allant du jaune au vert pâle jusqu'au brun. Elle ressemble au tabac et se compose d'un mélange de feuilles, de fleurs et, en partie, de tiges et de tiges séchées de la plante de cannabis. Les variétés à forte teneur en résine sont collantes et peuvent être compressées en pains ou en plaques pour la vente. En revanche, les plantes contenant moins de résine sont laissées en vrac et non pressées, parfois roulées en forme d'épi ou conditionnées en petits rouleaux.

- **Haschisch**

Le haschisch est un produit obtenu à partir du traitement et du séchage de la

88 UNODC, Rapport mondial sur les drogues 2024, Principales conclusions, p. 52, cit.

89 UNODC, WDR 2024, cit.

90 Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), Organisation des États américains (OEA) - Bulletin d'information : Cannabis à forte concentration de tétrahydrocannabinol (THC) et cannabinoïdes synthétiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, Washington, D.C., 2023, cit.

91 Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT/EUDA), Comprendre la situation de la drogue en Europe en 2024 – principales évolutions (Rapport européen sur les drogues 2024), p. 10.

résine de la plante de cannabis femelle, qui contient jusqu'à 8 fois plus de THC que la marijuana. Les techniques de production varient : dans certaines régions de l'Inde et de l'Himalaya, les inflorescences sont frottées à la main dans les champs, tandis qu'au Maroc, les plantes mûres sont secouées pour récolter la résine. Le haschisch est ensuite conditionné sous différentes formes, telles que des pains ou des bâtonnets, et sa couleur peut varier du brun foncé au verdâtre, selon son origine et sa méthode de transformation.

- Huile de cannabis

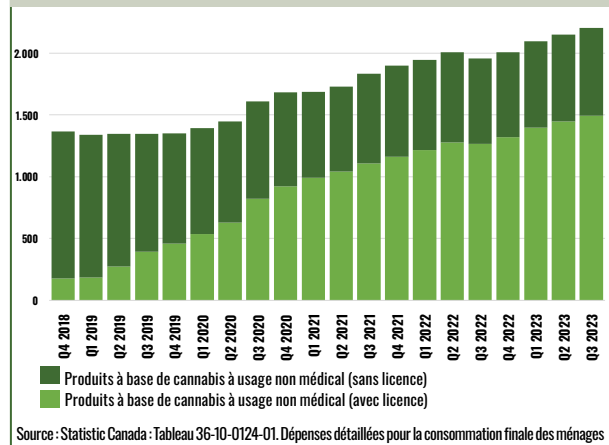
L'huile de cannabis, ou *haschisch*, est un extrait huileux obtenu à partir de la résine ou de la matière végétale de la plante. Elle peut se présenter sous différentes teintes, du vert au brun foncé, selon sa source. Cette substance est particulièrement répandue dans le nord du Maroc, avec des concentrations de THC variant de 40 % à 80 %. De plus, certaines préparations contiennent jusqu'à 99 % de THC. Ce type de cannabis est généralement consommé par inhalation, après évaporation de la substance exposée à la chaleur, et peut être fumé ou vaporisé dans des dispositifs spéciaux contenant des solvants ou d'autres additifs pour obtenir cet effet ⁹².

Persistance du marché illicite

La taille du marché illicite qui persiste après la **légalisation** varie d'une région à l'autre.

Au **Canada**, au troisième trimestre 2023, plus d'un quart des personnes ont déclaré avoir acheté du cannabis auprès de sources non autorisées, un pourcentage qui a continué à diminuer après la légalisation, en 2018, de la production, de la distribution, de la vente et de la possession de cannabis à des fins non médicales, bien que les sanctions pénales pour possession de

CANADA - DÉPENSES POUR LES PRODUITS À BASE DE CANNABIS À USAGE NON MÉDICAL (EN MILLIONS DE DOLLARS), 2018-2023



cannabis non autorisé aient été maintenues. Les dépenses mensuelles moyennes par consommateur de cannabis ont diminué entre 2018 et 2023, même si elles sont restées globalement stables entre 2021 et 2023. Plus précisément, en 2023, 73 % des personnes ayant consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois ont déclaré acheter habituellement du cannabis auprès d'une source légalement autorisée.

Aux **États-Unis**, le marché illégal du cannabis existe sous différentes formes en Californie, au Colorado, à New York, en Oregon et à Washington, même si la plupart des résidents s'approvisionnent en cannabis par des voies légales. Dans les juridictions étatiques où les marchés illégaux persistent, le « cannabis illégal » est vendu à des prix inférieurs à ceux du marché légal. En outre, certains points de vente au détail dans des États comme la Californie peuvent choisir de ne pas demander de licence légale afin d'éviter de payer une taxe annuelle, tout en continuant à exercer leur activité dans un magasin et à se présenter comme un détaillant agréé. Dans le Colorado, la culture non autorisée de cannabis dans les forêts nationales et la contrebande de cette substance vers les États voisins où elle est illégale ont favorisé le développement du marché clandestin.

Le marché illégal, qui opère souvent parallèlement aux marchés légaux et quasi légaux (appelés « marchés gris »), attire

92 CICAD/OEA, Bulletin d'information : Cannabis à forte concentration de tétrahydrocannabinol (THC) et cannabinoïdes synthétiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, Washington, D.C., 2023, p. 11.

les consommateurs et les fournisseurs pour des raisons liées, entre autres, au prix, à la qualité, à l'accessibilité, aux licences, à la fiscalité, à la réglementation et à la surproduction⁹³.

Les routes du cannabis : des pays producteurs aux pays consommateurs

L'estimation des niveaux mondiaux de production illicite de cannabis est extrêmement complexe, principalement en raison des difficultés de surveillance et de signalement.

Les données sur les saisies mondiales ne montrent que la partie émergée de l'iceberg de sa diffusion. En particulier, les saisies de résine de cannabis, en augmentation jusqu'en 2020, ont diminué en 2021 et encore plus en 2022, tandis que celles de marijuana ont légèrement augmenté en 2022 (6 168 tonnes, +18 % par rapport à 2021), après la baisse de 2021 qui a coïncidé avec le début de la légalisation dans plusieurs juridictions, notamment en Amérique du Nord⁹⁴. Les saisies de haschisch en 2022, en revanche, ont diminué (1 194 tonnes, soit -41 % par rapport à 2021).

Malgré cela, le cannabis reste la substance illicite la plus consommée au monde. Sa culture, répandue dans toutes les régions du monde, varie de petites cultures pour usage personnel à des plantations à grande échelle, en *intérieur* comme en *extérieur*.

Les principaux producteurs pour l'exportation sont le Mexique, les États-Unis, le Canada et le Paraguay pour les Amériques ; l'Albanie et les Pays-Bas pour l'**Europe** ; l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Ghana pour l'Afrique. En **Italie**, le climat est particulièrement favorable dans le sud du pays, mais des cultures en *intérieur* apparaissent également ailleurs, dans des hangars industriels abandonnés, équipés de systèmes d'éclairage, de ventilation et

d'irrigation.

Il existe quatre principales routes mondiales pour le trafic de marijuana, réparties en fonction des zones de production :

- **les routes latino-américaines**, qui partent du Mexique et se dirigent vers l'Amérique du Nord, où elles rejoignent la production locale des États-Unis et du Canada, puis vers l'Amérique du Sud, principalement au Paraguay ;
- **les routes européennes**, avec la route **adriatique** qui part d'Albanie et arrive par voie maritime sur les côtes orientales italiennes, approvisionnant également le marché européen ; la **route balkanique**, qui suit un parcours similaire, partant d'Albanie, traversant les Balkans ou se dirigeant vers le Frioul-Vénétie Julienne ; la **route néerlandaise**, point central de la production de cannabis en *intérieur*, exporté vers le marché européen ;
- **les routes africaines**, qui partent d'Afrique du Sud, du Swaziland, du Kenya, du Nigeria et du Ghana pour rejoindre la Méditerranée, remontant le long des côtes africaines (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Guinée, Sénégal et Maroc), et se poursuivant vers l'Espagne et le Portugal ;
- **routes asiatiques**, dont les principaux pays producteurs et exportateurs sont l'Afghanistan, le Pakistan et la Turquie.

Routes latino-américaines

Canada

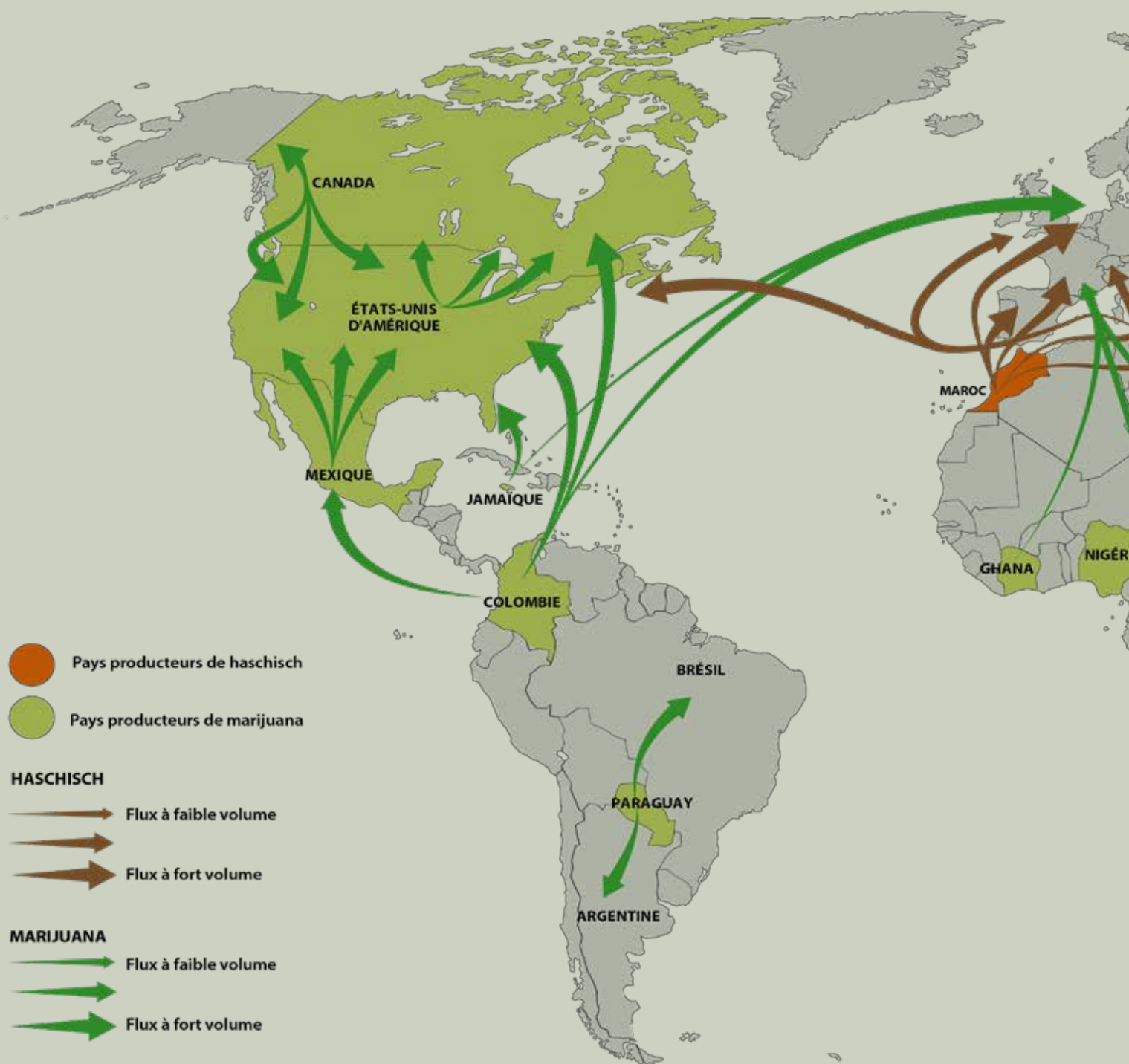
Le Canada est considéré comme l'un des principaux producteurs et exportateurs mondiaux. Au cours de l'année 2023, il a exporté d'importants volumes de cannabis vers tous les continents, les principales expéditions étant destinées à des pays européens tels que le Royaume-Uni (plus de 7 600 kg), la France (plus de 4 000 kg), les Pays-Bas (plus de 1 000 kg) et l'Irlande (environ 612 kg), mais aussi vers les pays des Caraïbes (1 032 kg) et d'Asie (461 kg).

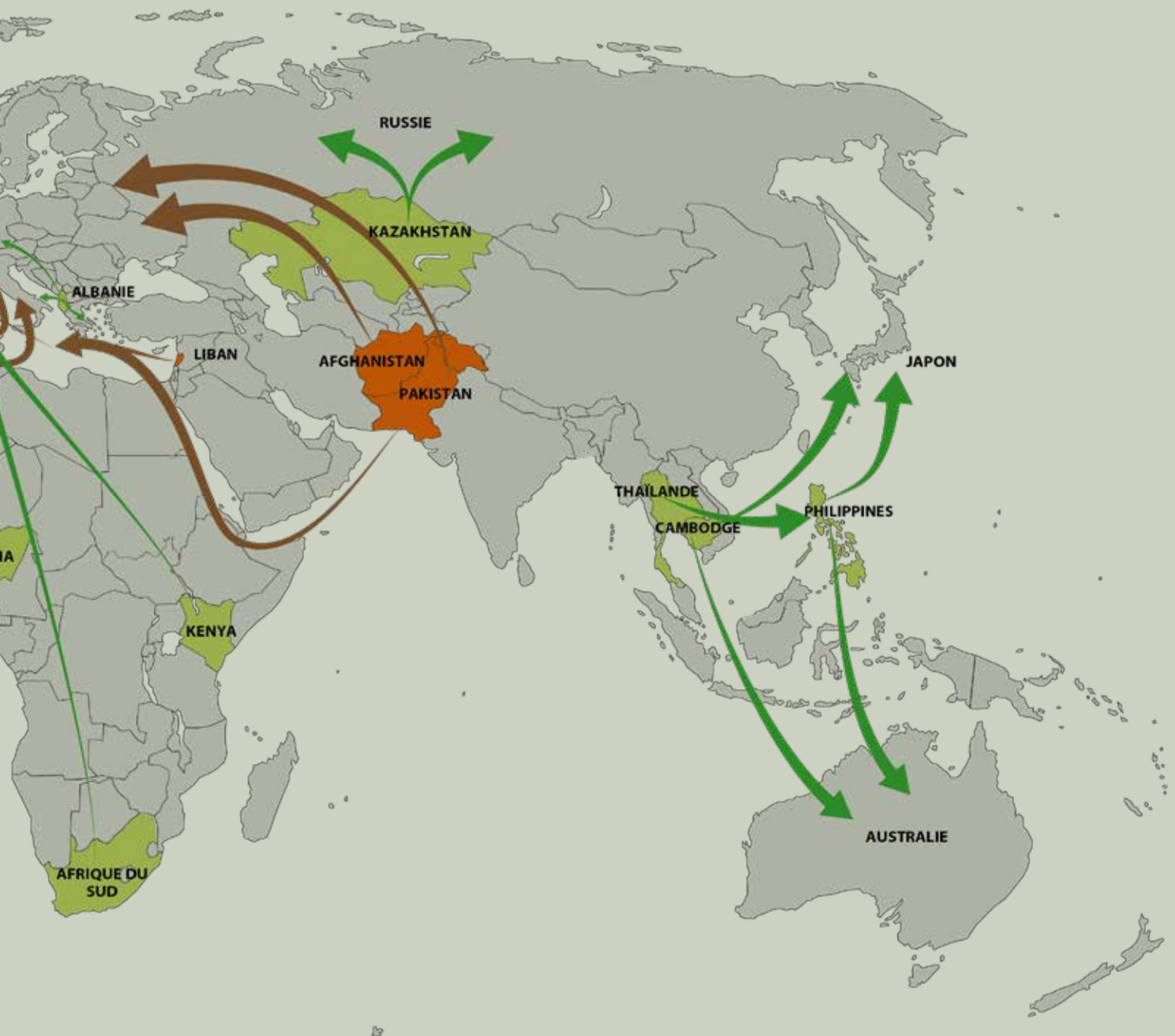
Le service postal et le transport aérien de fret ont été les principaux modes d'expédition

⁹³ Ibidem.

⁹⁴ UNODC, WDR 2024, Points d'intérêt particuliers, cit.

PRINCIPAUX FLUX DE CANNABIS





du cannabis, offrant une plus grande capacité de dissimulation dans les volumes élevés de marchandises transportées et permettant également un anonymat facile.

Dans ce contexte, de nouveaux systèmes de dissimulation ont été détectés, tels que l'utilisation de papier carbone et de polystyrène, qui permettent de contourner les contrôles effectués à l'aide de scanners à rayonnement.

Amérique latine et Caraïbes

En Amérique latine et dans les Caraïbes, les principaux pays producteurs de cannabis sont le Brésil, la Colombie et le Paraguay (Amérique du Sud) ; le Costa Rica, le Guatemala et le Honduras (Amérique centrale) ; la Jamaïque, Trinidad-et-Tobago (Caraïbes)⁹⁵. Plusieurs sources ont signalé des préparations à base de cannabis ou de marijuana avec des concentrations élevées de THC, supérieures à 15 %⁹⁶.

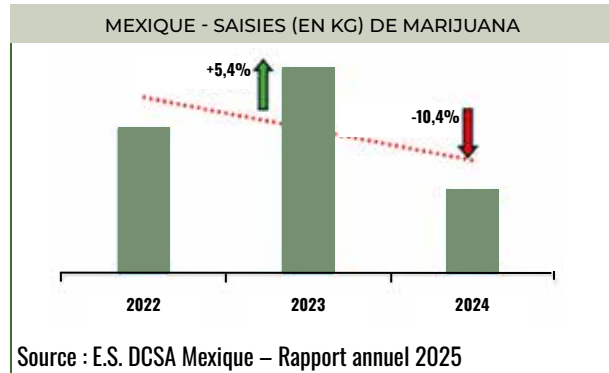
Via les routes latino-américaines, le cannabis, provenant principalement du Mexique et du Paraguay, est acheminé vers l'Amérique du Nord, où il vient alimenter le marché déjà approvisionné par les productions locales des États-Unis et du Canada, ainsi que vers l'Amérique du Sud, principalement pour le marché paraguayen.

Une variété de cannabis vénézuélien connue localement sous le nom de *poppy* ou *creepy*, très populaire sur les marchés clandestins locaux, est également apparue en Guyane⁹⁷. La marijuana produite localement est quant à elle acheminée vers les pays voisins par bateau, puis transférée vers d'autres territoires. Les opérations d'éradication des cultures de marijuana menées dans toute la Guyane par les

95 CICAD/OEA - Bulletin d'information, Washington, D.C., 2023, cit.

96 Secretaría Nacional Antidrogas (SENAD).

97 Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), Organisation des États américains (OEA). Rapport sur l'offre de drogues dans les Amériques 2022. Washington, D.C., 2022.



agences antidrogue ont conduit, au cours des neuf premiers mois de 2023, à la saisie d'une tonne, soit une baisse de 62 % par rapport à la même période en 2022⁹⁸.

Mexique

Le Mexique, situé au centre du continent américain et partageant environ 3 200 km de frontière terrestre avec les États-Unis d'Amérique, joue un rôle de premier plan dans le trafic illicite mondial et figure parmi les plus grands producteurs mondiaux de cannabis, en particulier de marijuana.

Le cannabis reste la drogue la plus saisie, représentant 54,93 % du total. Les États qui enregistrent le plus grand nombre de saisies sont Guerrero (17,83 %), Veracruz (15,10 %), Michoacán (11,06 %) et Sinaloa (5,38 %).

Au cours des trois dernières années, les saisies de marijuana ont connu une tendance fluctuante, avec une tendance à la baisse : +5,4 % de 2022 à 2023, -10,4 % de 2023 à 2024⁹⁹. La Basse-Californie est la région qui compte le plus grand nombre de saisies, suivie par les zones frontalières de Sinaloa et Durango. De décembre 2018 à mai 2022, les opérations d'éradication ont conduit à la destruction de 6 206 hectares de cultures, dont 463 détruits rien qu'en 2021. La marijuana produite au Mexique est transportée vers les États-Unis et le Canada principalement par voie terrestre, les cargaisons étant dissimulées dans

98 Département d'État américain, INCSR 2024, mars 2024, cit.

99 E.S. DCSA Mexique – Rapport annuel 2025.

des camions, des semi-remorques et des voitures, ou par des tunnels souterrains creusés entre Tijuana (dans la région de Basse-Californie) et San Diego, ainsi qu'à la frontière avec l'Arizona¹⁰⁰.

Colombia

Colombie

Le cannabis est principalement cultivé dans le département de Magdalena, où il est connu sous le nom de « Santa Marta Golden », et dans le département du Cauca, où il prend le nom de « Corinto ».

Le cannabis de type « *creepy* », dont la teneur en THC est supérieure à la moyenne, est également très répandu. La superficie des plantations de cannabis s'élève depuis des années à environ 1 500 hectares, avec une production potentielle d'environ 500 000 kg.

Le cannabis colombien est principalement destiné au marché intérieur, même si une partie est exportée vers tous les pays consommateurs depuis les principaux ports du pays (*Barranquilla, Carthagène, Santa Marta, Buenaventura, Turbo*) ou via les aéroports internationaux, par des passeurs ou dans des colis et du courrier¹⁰¹.

Paraguay

Le Paraguay est depuis longtemps considéré comme l'un des principaux producteurs de marijuana d'Amérique latine. Le climat subtropical et la disponibilité de vastes surfaces agricoles isolées favorisent la culture intensive du cannabis, destiné en grande partie au marché illégal des pays voisins, mais aussi à des routes plus longues vers l'Europe. Les plantations sont principalement concentrées dans les régions orientales du pays, en particulier dans les départements d'Amambay et de Canindeyú, où l'étendue du territoire et le manque d'infrastructures de contrôle facilitent les activités illégales. Ces zones abritent également de

nombreuses installations utilisées pour la transformation de la marijuana, favorisées par leur emplacement dans des zones reculées et difficiles d'accès, souvent immergées dans des zones boisées ou montagneuses : les risques liés au transport et à l'interception par les forces de sécurité sont ainsi minimisés. La gestion de ces zones reste un défi important pour le gouvernement paraguayen, qui doit trouver un équilibre entre les efforts d'éradication et de contrôle et la nécessité de protéger les communautés rurales et d'offrir des alternatives économiques durables aux agriculteurs.

Avec un impact significatif sur le tissu social et économique du pays, ce trafic génère des revenus pour les communautés rurales appauvries et alimente en même temps la corruption, la criminalité et la violence, compromettant la stabilité sociale du pays.

Les estimations de la production annuelle de marijuana au Paraguay varient entre plusieurs centaines de tonnes et plus d'un millier de tonnes. Cependant, en raison de la nature illicite de la production, il est difficile d'obtenir des données précises. On estime qu'un hectare de terre cultivé en marijuana peut produire entre 3 et 5 tonnes de cannabis séché par an, en fonction des conditions de culture, des techniques utilisées et du climat de l'année.

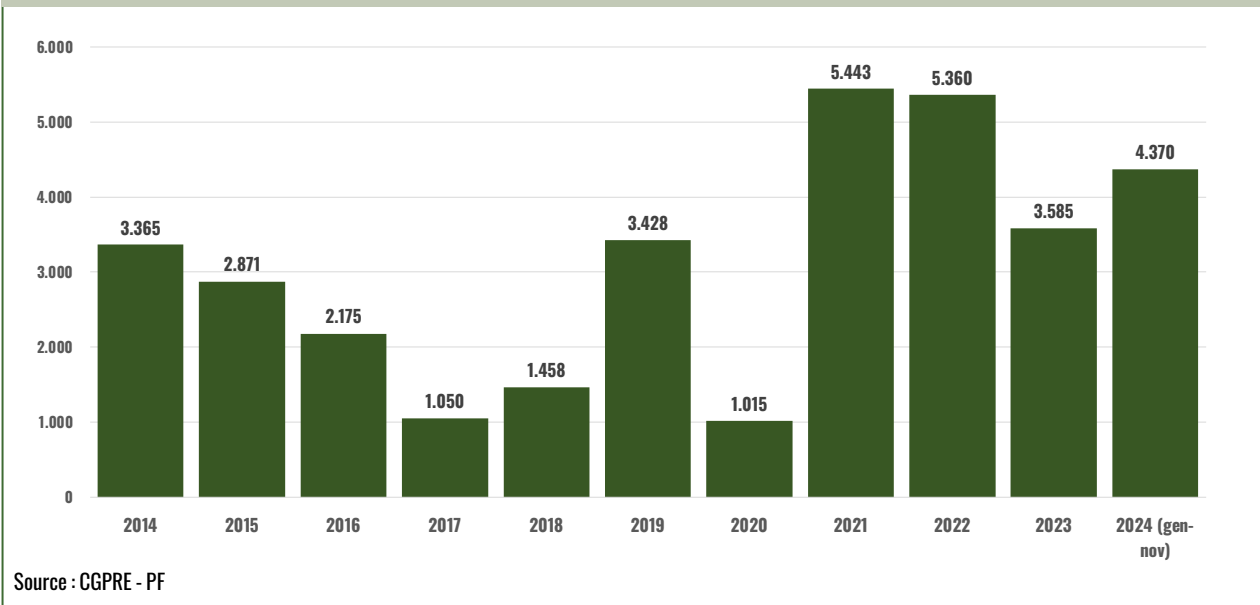
Les campagnes d'éradication menées par le gouvernement peuvent avoir une incidence considérable sur la production annuelle, mais elles ne réduisent que temporairement la capacité de production, sans impact à long terme, car les cultivateurs se déplacent simplement vers de nouvelles zones ou rétablissent rapidement leurs cultures précédentes.

À cet égard, l'opération « *Nouvelle alliance* », menée par la police fédérale brésilienne en collaboration avec le Secrétariat national antidrogue du Paraguay (SENAD/PY) et avec le soutien de la Force opérationnelle conjointe et du ministère public paraguayen, avait précisément pour objectif d'éradiquer les

¹⁰⁰ Ibidem.

¹⁰¹ E.S. DCSA en Colombie, note du 25 novembre 2024, cit.

PARAGUAY, OPÉRATION NOVA ALIANÇA - PLANTES DE CANNABIS ÉRADQUÉES (en tonnes)



plantations illicites de cannabis : selon les données de l'ONUDC, environ 5 000 tonnes de cannabis sont saisies chaque année dans le monde, l'opération Nouvelle Alliance a permis à elle seule de saisir environ 80 % de la quantité saisie au niveau mondial. Selon les données de la police fédérale présentées dans le graphique de cette page, en 2024, des opérations policières ont été menées au Paraguay, permettant la saisie de 4 370 tonnes de marijuana. Au cours de ces opérations, 394 champs de cannabis ont également été éradiqués.

Les principales voies de transport de la marijuana depuis les plantations du Paraguay vers les pays voisins, tels que l'Argentine et le Brésil, sont terrestres, passant par les frontières, ou aériennes, utilisant des vols clandestins à basse altitude qui atterrissent sur des pistes illégales ou effectuent des largages aériens dans des endroits difficilement accessibles par les forces de sécurité, en raison de l'absence de radars aériens.

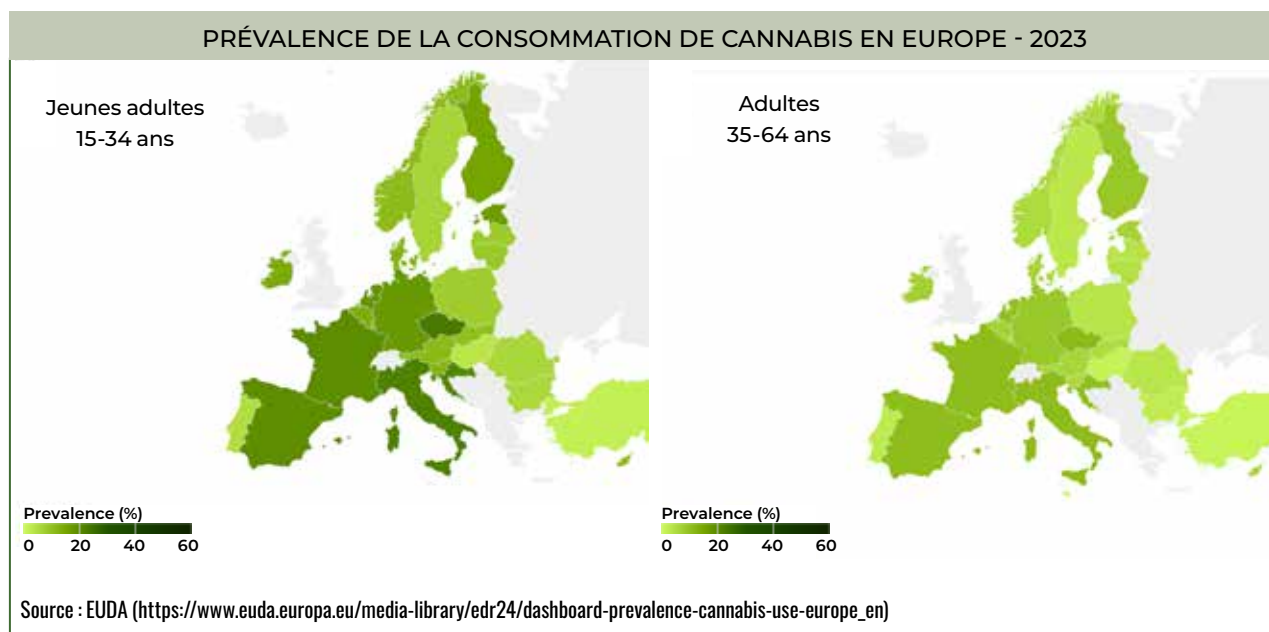
Pour le trafic vers l'Europe, la principale route est maritime. Les cargaisons arrivent dans la région de la Triple Frontière et, grâce aux fleuves de l'Hidrovia, atteignent les côtes de l'océan Atlantique Sud. Ici, dans la région du Rio de la Plata, se trouvent de nombreux

grands ports commerciaux, dont ceux de *Buenos Aires* (Argentine) et *Montevideo* (Uruguay). C'est de ces ports que partent les conteneurs contaminés qui, grâce à la technique du « *rip off* », également utilisée pour la cocaïne, atteignent l'Europe¹⁰².

Routes européennes

Le **cannabis** reste de loin la drogue illicite la plus consommée en Europe. Les enquêtes nationales sur la consommation de cannabis indiquent qu'au total, environ 8 % des adultes européens (22,8 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans) ont consommé du cannabis au cours de l'année écoulée. D'après les enquêtes les plus récentes, la consommation de cannabis en 2024 parmi la population de l'UE âgée de 15 à 34 ans est estimée à 15,00 % (15,1 millions), les hommes étant généralement deux fois plus susceptibles que les femmes de déclarer en consommer. Parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, on estime que 18,6 % (8,8 millions) ont consommé du cannabis au cours de l'année écoulée et 9,7 % (4,6 millions) au cours du mois écoulé. Environ 1,3 % (3,7 millions) des adultes (âgés de 15 à 64 ans) consommeraient du cannabis quotidiennement ou presque quotidiennement (c'est-à-dire

102 E.S. DCSA Brésil – Rapport annuel 2024, cit.



qu'ils en auraient consommé pendant 20 jours ou plus au cours du dernier mois). Parmi les jeunes âgés de 15 à 34 ans, on estime que 2,0 % (2,0 millions) consomment du cannabis quotidiennement ou presque quotidiennement. Environ trois quarts des consommateurs adultes (âgés de 15 à 64 ans) sont des hommes et la majorité (54 %) ont moins de 35 ans.

Les États membres de l'UE ont signalé 98 000 saisies de **plants de cannabis**, soit un total de 3,5 millions de plants individuels et 6,5 tonnes en 2022 (4,3 millions de plants et 32,5 tonnes en 2021). En 2022, près de 5 700 cultures illicites de cannabis ont été démantelées dans 14 États membres de l'UE (données obtenues auprès de sources ouvertes et de partenaires nationaux).

Les saisies de **produits à base de cannabis** ont continué d'atteindre des niveaux historiquement élevés en 2022, ce qui indique la grande disponibilité de cette substance : les États membres de l'UE ont signalé 243 000 saisies de résine de cannabis, soit 468 tonnes (816 tonnes en 2021), et 234 000 saisies de cannabis en feuilles, soit 265 tonnes (256 tonnes en 2021).

Toutefois, en raison d'une baisse de 52 % signalée par l'Espagne (de 673 tonnes en 2021 à 325 tonnes en 2022), la quantité

totale de résine de cannabis saisie dans l'Union européenne a diminué de 43 %. Cela pourrait refléter une adaptation des itinéraires d'approvisionnement par les personnes impliquées dans le trafic de résine de cannabis entre l'Afrique du Nord et l'Europe, en réponse aux mesures anti-traffic prises par les autorités espagnoles.

Quoi qu'il en soit, même si une production importante de cannabis a également lieu ailleurs dans l'Union européenne, **l'Espagne** reste un pays déterminant pour le trafic de cannabis, tant comme zone de transit que comme zone de production. De récentes saisies à grande échelle soulignent son rôle de pays de transit, y compris pour la résine destinée au marché européen. En 2023, par exemple, les autorités espagnoles ont saisi 22 tonnes de résine de cannabis dissimulées dans des colis de tomates contrefaites, soupçonnées d'être destinées au trafic en France. Il en va de même pour le cannabis en feuilles, dont les quantités saisies sur le territoire ibérique ont connu une augmentation significative depuis 2019. Au total, en 2022, l'Espagne représentait 69 % de toute la résine saisie, 47 % de tout le cannabis en feuilles saisi et 81 % du nombre total de plants de cannabis saisis dans l'Union européenne.

Malgré la disponibilité sur le marché illicite de nouveaux produits à base de cannabis, les feuilles et la résine restent les formes les plus couramment disponibles. Le **cannabis en feuilles** est répandu dans la plupart des pays, notamment parce qu'il peut être cultivé à proximité du marché de consommation, ce qui réduit le risque d'être détecté. Cependant, les quantités de **résine de cannabis** saisies dans l'Union européenne sont supérieures à celles du cannabis en feuilles, probablement parce que la résine est plus vulnérable aux mesures d'interdiction dans le trafic transfrontalier.

En Europe, les cargaisons de **haschisch** sont souvent dissimulées dans des véhicules spécialement modifiés, conditionnées en pains ou en barres, tandis que le trafic de **marijuana** est principalement un phénomène intrarégional et¹⁰³, la majeure partie de la marijuana en circulation provenant de cultures locales.

Certaines saisies de cannabis en Europe pourraient toutefois indiquer que les itinéraires de trafic se diversifient. Parmi celles-ci, on peut citer la saisie de 4 tonnes de résine de cannabis provenant du Pakistan dans le port d'*Anvers*, en Belgique, qui montre que le Maroc n'est pas la seule source de résine pour le marché européen du cannabis.

Certains États membres de l'UE ont également signalé un trafic de cannabis par **voie postale** et, de plus en plus, par **voie aérienne commerciale**, parfois en provenance des États-Unis et du Canada. De plus, certains indices laissent penser que de grandes quantités de marijuana pourraient être expédiées depuis l'Amérique du Nord par **voie maritime**.

Le risque est donc que le marché réglementé du cannabis en dehors de l'Europe acquière à l'avenir une position de plus en plus prépondérante pour la distribution au sein

de l'Union européenne¹⁰⁴.

L'orientation politique européenne à l'égard du cannabis se diversifie également de plus en plus, certains États membres de l'UE envisageant ou modifiant leur **approche de l'usage récréatif du cannabis**, créant ainsi diverses formes d'accès à la résine de cannabis et aux produits à base de marijuana. En décembre 2021, **Malte** a décidé d'autoriser la culture domestique et la consommation privée de cannabis, ainsi que les « clubs » de culture municipaux à but non lucratif. En juillet 2023, le **Luxembourg** a promulgué une loi autorisant la culture domestique et l'usage privé de marijuana¹⁰⁵, tout comme **l'Allemagne** qui, en février 2024, a promulgué une loi autorisant à la fois la culture domestique et les « clubs » de culture de marijuana à but non lucratif. La **République tchèque** a également annoncé des plans pour un système de distribution réglementé et taxé¹⁰⁶.

Sur le continent européen, les **principaux pays producteurs** sont les Pays-Bas et l'Albanie, généralement associés à l'ensemble de la région des Balkans occidentaux.

Les Pays-Bas se distinguent en Europe par leur production de cannabis et de ses dérivés. Grâce aux progrès de la biologie végétale et des techniques de culture hydroponique, les Pays-Bas ont développé dans les années 90 des systèmes de production *en intérieur* permettant jusqu'à quatre récoltes par an, avec des niveaux de THC très élevés. La culture, la vente et la possession de cannabis restent des infractions pénales aux Pays-Bas.

104 <https://emcdda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024> (Agence européenne des médicaments), European Drug Report 2024: Trends and Developments (Rapport européen sur les drogues 2024 : tendances et évolutions).

105 EUDA (Agence européenne des médicaments), Rapport européen sur les drogues 2024, Cannabis – la situation actuelle en Europe.

106 Ibidem.

103 UNODC, WDR 2024, Points d'intérêt particuliers, p. 43, cit.

Cependant, la vente de petites quantités de cannabis - jusqu'à 5 grammes pour les adultes (âgés de plus de 18 ans) - dans *les coffee shops* est tolérée depuis des décennies. L'un des objectifs politiques de cette tolérance était de séparer le marché du cannabis de celui des autres drogues, une approche qui s'est avérée être un échec, car le cannabis vendu dans *les coffee shops* provient du marché illégal et alimente par conséquent les *activités* des groupes criminels. Pour tenter de résoudre ce problème, les Pays-Bas expérimentent dans 10 communes un modèle de chaîne d'approvisionnement « fermée » en cannabis, dans lequel la marijuana est produite dans des installations réglementées et contrôlées, puis vendue dans *les coffee shops*¹⁰⁷.

L'Albanie est un carrefour stratégique sur la route balkanique traditionnelle du trafic international de stupéfiants. Elle est également concernée par la culture du cannabis destiné à la production de marijuana, tant pour le marché local que pour l'exportation vers l'Union européenne, ainsi que par le trafic de haschisch vers les marchés illicites d'autres pays de l'UE. Depuis 2012, un service de surveillance aérienne est assuré dans ce pays en application du « **Protocole opérationnel en matière de trafic de stupéfiants** »,

signé entre le **Département de la sécurité publique du ministère de l'Intérieur** de la République italienne et la **Direction générale de la police d'État de la République albanaise** le 16 mai **2012**. Cette coopération, renouvelée à Rome le 16 février **2021**, consiste en un ensemble d'activités de surveillance aérienne effectuées à l'aide d'aéronefs à voilure fixe et tournante de la Guardia di Finanza, équipés de capteurs et d'¹⁰⁸ s aéroportés, mises en œuvre entre mai et septembre¹⁰⁹, visant à identifier les plantations de cannabis sur le territoire albanais afin de permettre leur éradication et leur destruction ultérieures par les autorités locales. La **campagne de survols** pour **2024** a été financée par le ministère italien de l'Intérieur et a permis d'effectuer **185 heures de vol** (170 heures de télédétection et 15 heures de dépistage du territoire) du 1er mai 2024 au 31 octobre 2024. Le résumé des résultats obtenus, présenté dans le tableau ci-dessous, montre une augmentation de 0,75 % du nombre de plants de cannabis éradiqués et détruits (109 104 plants contre 108 282 plants lors de l'édition précédente).

Les résultats de la campagne de survols 2024 et l'analyse des phénomènes criminels survenus au cours de la période considérée, **sans préjudice de l'engagement constant et croissant de la police nationale albanaise dans la lutte contre ce phénomène**, font

107 EUDA, Rapport européen sur les drogues 2024, Cannabis – La situation actuelle en Europe, p. 4.

108 Capteurs optiques et hyperspectraux.

109 Période de maturation de la plante.

CAMPAGNE DE SURVOLS 2024							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Missions de vo	69	82	67	70	63	64	62
Heures de vol	187h 42'	225h 10'	185h	182h 20'	182h	185h	185h
Plantations identifiées	27	1.109	1.607	1.119	1094	1.793	1.239*
Plantes de cannabis éradiquées et détruites	675	25.719	58.423	92.428	40.921	108.282	109.104
Superficie des sites en m²	8.543	38.515	72.772	376.010	262.593	493.376	185.038
* Sur les 1239 sites signalés, 595 se sont avérés être effectivement utilisés pour la culture du cannabis sativa							

Source: DCPC/SCIP

apparaître :

- l'adoption de différentes méthodes de culture du cannabis, y compris en *intérieur*, comme indiqué précédemment ;
- l'adoption de nouvelles méthodes de culture, telles que des plantations de petite taille disséminées dans des zones particulièrement inaccessibles ou difficiles à survoler, par exemple dans les zones proches de l'aéroport de Rinas. En effet, comme lors de l'édition précédente, on constate un changement géographique dans le choix des zones utilisées par les trafiquants pour la culture illicite de cannabis. D'après les données opérationnelles recueillies, la partie centre-nord du pays reste la plus touchée par ce phénomène, à la place des zones « historiques » du sud du pays comprises dans les districts de Vlora et Argirocastro ;
- la mise en œuvre de différentes méthodes de trafic sur l'axe Albanie-Turquie via la Grèce, où la marijuana est échangée contre de l'héroïne, une substance qui, en raison de son poids spécifique, de sa compacité et de son volume, est certainement plus facile à dissimuler que les encombrants sachets qui caractérisent le trafic de marijuana ;
- la délocalisation possible des cultures de cannabis dans les pays limitrophes de l'Albanie ;
- les confirmations de l'hypothèse dite « *balloon effect* », c'est-à-dire le déplacement des intérêts des organisations criminelles albanaises vers le trafic de drogues « dures » telles que l'héroïne et la cocaïne, au lieu de la seule culture, production et trafic de cannabis. Cette hypothèse est corroborée par plusieurs saisies de stupéfiants effectuées dans le port de Durrës, notamment des cargaisons de cocaïne provenant d'Amérique latine dans des conteneurs, pour lesquelles la marchandise de couverture s'est avérée être, dans la plupart des cas, des fruits

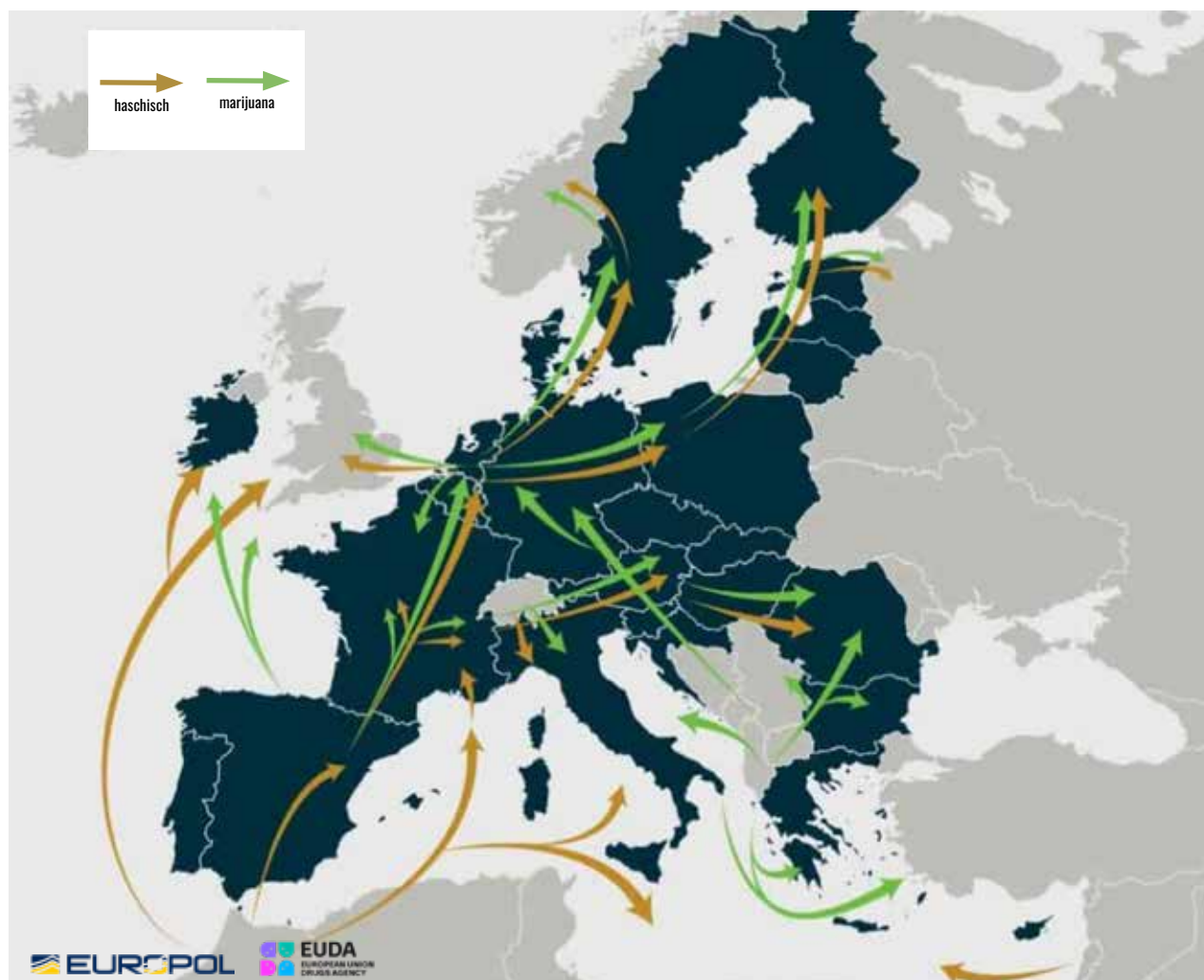
exotiques¹¹⁰.

Le **Portugal** est l'un des principaux *centres* de transit, mais aussi de destination des cannabinoïdes. Les dérivés du cannabis arrivent directement au Portugal depuis le Maroc - près de sa côte sud - ou via l'Espagne, principalement par voie maritime et/ou terrestre. En 2024, 7 343,91 kg de haschisch ont été saisis, soit une diminution de 80,6 % par rapport à 2023 (où 37 945,48 kg avaient été saisis). Le nombre de saisies a également diminué, avec 1 358 saisies de moins qu'en 2023 (-23,4 %). Sur les près de 7,3 tonnes saisies, le transport maritime représente, en termes de quantité, 68,5 % du total des cargaisons interceptées chez les trafiquants de drogue portugais. En ce qui concerne les quantités saisies, le district de Faro arrive en tête, avec 4 876,29 kg de cannabis interceptés, soit 66,4 % du total saisi ; suivi de Setúbal avec 1 061,20 kg, Lisbonne avec 376,85 kg et les Açores avec 124,06 kg¹¹¹.

En **Espagne** également, le cannabis est la drogue la plus consommée par la population âgée de 15 à 64 ans. En 2024, 43,7 % ont admis avoir consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, poursuivant ainsi la tendance à la hausse amorcée en 2013 et atteignant en 2024 le niveau le plus élevé jamais enregistré. L'âge moyen de début de consommation est légèrement supérieur à 18 ans et est resté stable dans toutes les éditions. Enfin, 2,5 % de la population reconnaît avoir consommé du cannabis quotidiennement. L'Estrémadure est de loin la communauté autonome où l'on observe les niveaux de consommation de cannabis les plus

110 DCPC/SCIP, Mission d'assistance à la police albanaise. Protocole opérationnel entre le Département de la sécurité publique du ministère de l'Intérieur de la République italienne et la Direction générale de la police d'État de la République d'Albanie, Rapport d'activité pour l'année 2024.

111 Note du 2 avril 2024, complément au rapport annuel relatif à l'année 2024 - rédigé par l'officier de liaison (direction) en service à l'ambassade d'Italie à Lisbonne et au MAOC (N).



élevés sur toutes les périodes. Les saisies de haschisch en 2022 ont chuté à 325 tonnes (- 52 % par rapport à 2021), tandis que celles de marijuana ont atteint 144 tonnes (+ 3,6 % par rapport à 2021). 3 350 969 plants de cannabis ont été saisis (+ 0,5 % par rapport à 2021)¹¹².

En **Italie**, le haschisch provient principalement d'Espagne ou directement du Maroc, les cargaisons arrivant dans les ports situés sur la côte ouest. Les organisations criminelles impliquées dans le trafic de haschisch en Italie sont nombreuses et proviennent de différentes zones géographiques. Parmi celles-ci, les *organisations nord-africaines* (marocaines, tunisiennes et algériennes) et *nigériennes* sont les principales responsables du trafic de haschisch. D'autres organisations impliquées sont *espagnoles*, *sénégalaises*,

albanaises et *serbo-monténégrines*, qui collaborent également depuis plusieurs années avec le *crime organisé italien*.

Routes africaines

La consommation de cannabis est particulièrement élevée en Afrique occidentale et centrale, avec une prévalence d'usage de 10 % en 2022 (environ 31 millions de personnes), principalement au Nigeria. L'Afrique du Nord reste une *plaque tournante* pour le trafic interrégional de haschisch vers l'Europe occidentale¹¹³.

Le **Maroc** est considéré par l'ONUDC comme le plus grand producteur mondial de résine de cannabis (haschisch ou *chir*) et l'Europe comme son principal marché d'exportation. La zone de production la

¹¹² E.S. DCSA Madrid, Rapport annuel 2024.

¹¹³ UNODC, WDR 2024, Points d'intérêt particuliers, cit.



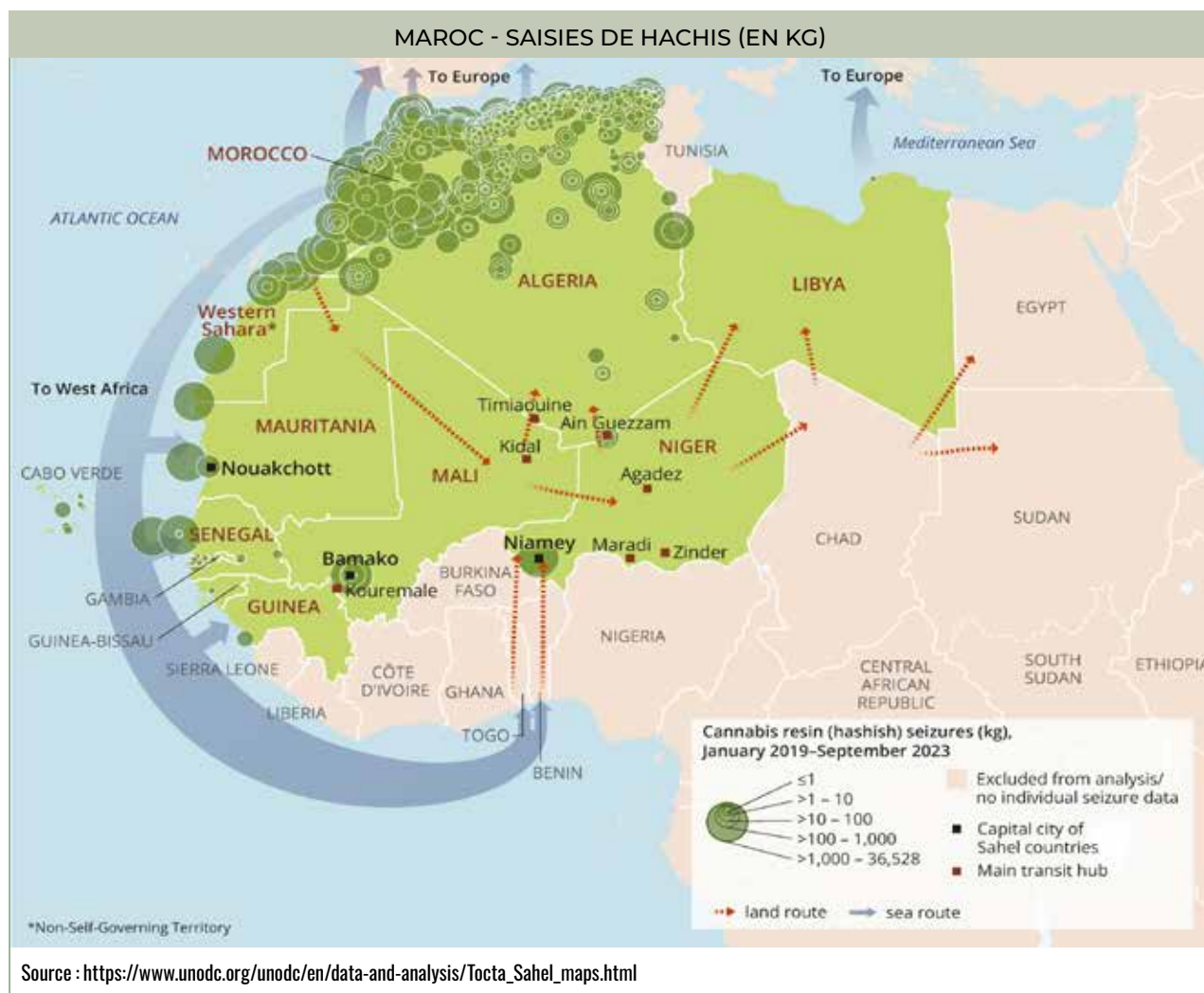
plus importante du pays est celle du *Rif*, située dans le nord, l'une des régions les plus pauvres du pays, habitée par une population d'origine berbère. Ces dernières années, sous la pression internationale, le Maroc s'est engagé à réduire la superficie cultivée, passant de 139 000 hectares en 2003 à 28 000 en 2024, après avoir mené plusieurs opérations d'éradication et campagnes de sensibilisation, renforcé les mesures de soutien à un développement alternatif et, dans le même temps, visé à convertir les cultures illégales en activités légales.

Selon certaines études réalisées par des officiers de liaison français au Maroc, la production se situerait entre 2 500 et 3 000 tonnes par an. Les mêmes experts français auraient constaté que la stabilité de la production, face à une diminution toutefois importante des surfaces cultivées, serait déterminée par l'utilisation de

cultures plus « performantes », obtenues par hybridation avec des plantes provenant du Benelux. À l'heure actuelle, dans la région du *Rif*, la culture traditionnelle de *la beldiya*, qui donne une résine de mauvaise qualité et à faible concentration en THC, a été complétée par celle de nouvelles variétés de plantes introduites au cours des dernières décennies, telles que la *khardala* (« mélange »), la *gaouriya* (« occidentale »), la « pakistanaise » ou la « mexicaine ». Ces plantes permettent des rendements élevés (le taux d'extraction est estimé à environ 7 %) et donnent lieu à la production d'une résine à forte teneur en THC (pouvant atteindre 25 %) qui satisfait pleinement la demande européenne, étant considérée comme un « super-cannabis »¹¹⁴.

Le Maroc s'est engagé dans un processus de normalisation afin de convertir la

¹¹⁴ E. S. DCSA (Rabat) Royaume du Maroc - Rapport d'information 2025 (données 2024).



production illégale de cannabis/haschisch en une production licite et légitime à des fins médicales, cosmétiques et industrielles. L'un des objectifs de la normalisation est d'améliorer la vie des communautés historiquement pauvres et sous-représentées de la région nordique du Rif. Le pays a commencé à octroyer des licences et à réglementer les premières organisations de production légale de cannabis. Cependant, la majeure partie du cannabis cultivé est destinée à la production illégale de haschisch¹¹⁵.

Les activités d'enquête des forces de police marocaines montrent que les destinations finales des cargaisons de haschisch en provenance du Royaume du Maroc sont

l'Europe (en particulier l'Espagne, la France et l'Italie) et certains pays du Proche et du Moyen-Orient (dont la Turquie). Les principales méthodes utilisées pour accéder aux ports européens les plus importants (Espagne *en premier lieu*) sont les conteneurs embarqués sur des navires au départ des ports de *Tanger, Tanger-Med, Casablanca, Agadir, Mehdia* et les camions de transport international de marchandises, qui peuvent également dissimuler à leur intérieur d'importantes quantités de résine de cannabis. Dans les régions du nord-est du pays, on utilise de petites embarcations *rapides*, telles que des canots pneumatiques et des bateaux de pêche, qui, après avoir rejoint des navires de plus grande taille dans les eaux extraterritoriales au large du Maroc, en Méditerranée, se dirigent vers l'Italie, la Libye, l'Égypte et la Turquie.

¹¹⁵ Département d'État américain, INCSR 2024, mars 2024, p. 259.

ALGECIRAS (ESPAGNE), NOVEMBRE 2024 - NARCODRONE SAISIE PAR LA POLICIA NACIONAL



Source : https://www.policia.es/_es/comunicacion_prensa_detalle.php?ID=16392

Le trafic de haschisch entre le Maroc et l'Espagne à l'aide des nouvelles technologies fait l'objet d'une surveillance particulière. Fin novembre 2024, dans le cadre d'une enquête menée en coordination avec Europol et les polices ukrainienne et polonaise, la police nationale espagnole a démantelé à Algeciras une organisation criminelle se livrant à l'introduction de haschisch en Espagne, en provenance du Maroc, à l'aide de petits aéronefs sans pilote¹¹⁶. Ces « narco-drones », fabriqués en Ukraine et transportés par la route dans le sud de l'Espagne, ont été utilisés par des organisations criminelles locales basées à Campo de Gibraltar et sur la Costa del Sol, qui ont exploité leur capacité à transporter environ 10 kg de résine de cannabis par vol et leur portée de plus de 50 km. Au cours de l'enquête, qui a abouti à l'arrestation de 10 personnes entre Algeciras et Marbella et à la saisie de 3 aéronefs, il a notamment été possible de déterminer que l'organisation

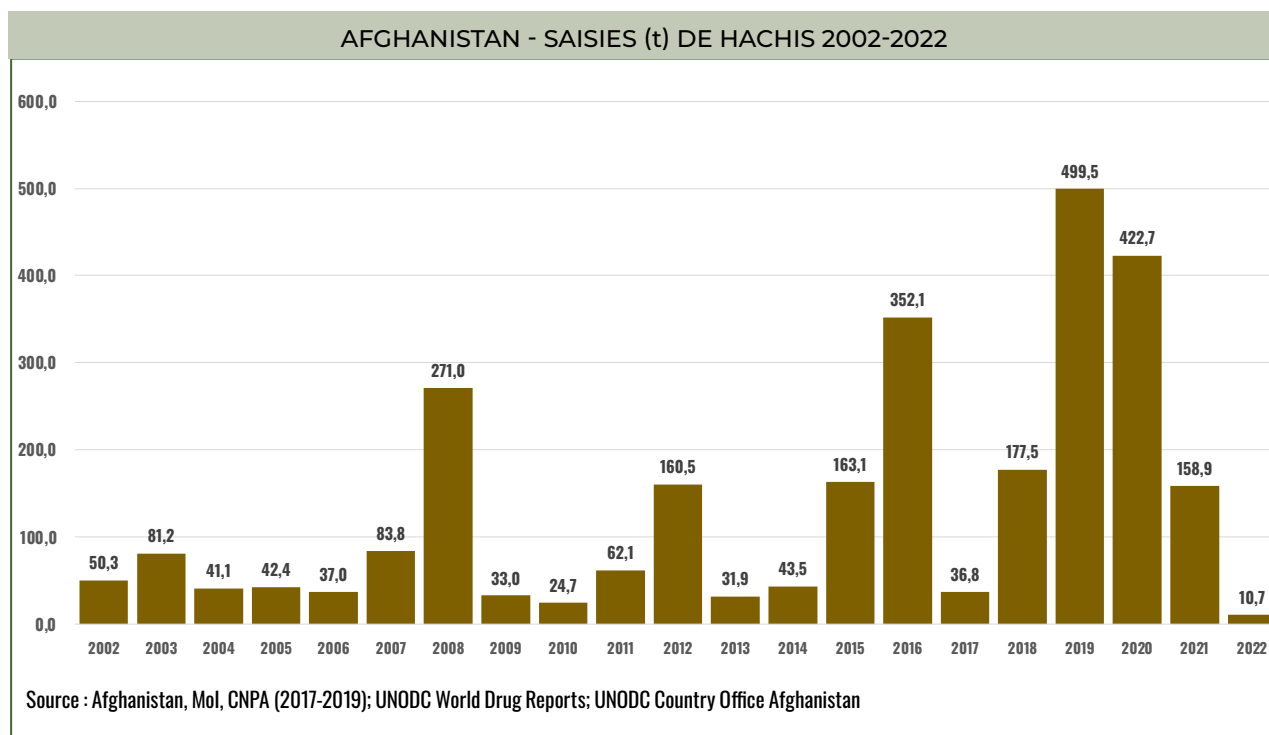
criminelle aurait envoyé jusqu'à 1 000 kg de haschisch en Espagne à l'aide de drones¹¹⁷.

D'après des informations provenant de sources ouvertes, confirmées par la publication des saisies effectuées par les Forces armées royales (FAR), le trafic dans le désert à l'aide de dromadaires pour le transport de la drogue continue d'être particulièrement intense. Au cours de l'année, en effet, à la frontière orientale du Royaume, à 70 km au sud de la ville de Rissani (ville marocaine à la frontière avec l'Algérie), plusieurs tonnes de résine de cannabis ont été saisies, ainsi que les animaux de transport. Outre la route directe entre le Maroc et l'Espagne, la résine de cannabis est généralement transportée par voie terrestre du Maroc vers la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad, puis vers l'Algérie, la Libye et l'Égypte.

La reconfiguration des routes du trafic de résine de cannabis en Afrique de l'Ouest pourrait avoir un effet sur les réseaux de

¹¹⁶ E. S. DCSA (Rabat) Royaume du Maroc – Rapport d'information 2025 (données 2024), cit.

¹¹⁷ E. S. DCSA (Rabat) Royaume du Maroc – Rapport d'information 2025 (données 2024), cit.



distribution de drogue opérant entre l'Afrique du Nord, le golfe de Guinée et le Sahel. Comme le souligne également le rapport de l'ONUDC, le trafic de résine de cannabis via la « route atlantique » semble s'être intensifié récemment, ce qui pourrait également refléter une tendance mondiale plus large qui voit le trafic de haschisch vers l'Amérique latine et l'Amérique centrale peut-être en échange de cocaïne. Toutefois, comme la destination des drogues saisies en mer n'est souvent pas claire, il est difficile d'évaluer la proportion de résine de cannabis qui transite ensuite par le Sahel et l'¹¹⁸.

Routes asiatiques

Après le Maroc, le deuxième pays producteur de haschisch est **l'Afghanistan**¹¹⁹, suivi du **Pakistan** et du **Liban**. C'est à partir de ces pays que rayonnent les **routes** qui mènent à l'Europe :

- la route **indienne**, qui part d'Afghanistan, traverse le Népal et l'Inde et continue vers l'Europe et les côtes de l'Afrique orientale ;
- la route **syrienne**, qui part du Liban et suit deux axes, vers le sud en direction de la Jordanie et de l'Arabie saoudite et vers l'ouest en direction de la Méditerranée ;
- la route **des Balkans**, qui part de l'Afghanistan et du Pakistan, traverse la Turquie et les républiques balkaniques, puis avance vers l'Europe et l'¹²⁰.

Des études récentes du Centre de coordination de l'information régionale d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs (CARICC) ont révélé une forte augmentation du nombre de saisies de drogue provenant d'Afghanistan¹²¹. En particulier, en :

- **Kazakhstan** : au cours du premier semestre 2024, une augmentation de 10,3 % des saisies de cannabis en général

¹¹⁸ L'intensification de la « route atlantique » est confirmée par une série de saisies de plusieurs tonnes de résine de cannabis, effectuées ces dernières années en mer ou en transit dans les ports du golfe de Guinée.

¹¹⁹ UNODC, WDR 2024, Points d'intérêt particuliers, cit.

¹²⁰ UNODC, WDR 2022, Booklet 3.

¹²¹ E.S. DCSA à Tachkent (Ouzbékistan), résultat de la réunion du directeur avec les dirigeants du CARICC, novembre 2024.

- a été enregistrée (de 3 458,5 kg à 3 815 kg)¹²²;
- **Ouzbékistan** : les saisies de cannabis ont augmenté de 73,9 % ;
 - **Tadjikistan** : la frontière peu contrôlée avec l'Afghanistan en fait le principal pays de transit le long de la « route du Nord » pour les opiacés, mais aussi pour le cannabis, tous deux provenant d'Afghanistan et destinés aux marchés russe et européen, entre autres. Étant le plus pauvre des États d'Asie centrale, la consommation de drogues à des fins récréatives est minime mais en augmentation. Selon les statistiques de l'Agence de contrôle des drogues (DCA) du Tadjikistan, au cours du premier semestre 2023, les forces de l'ordre tadjikes ont détruit 1 324 348 plants de cannabis, soit une augmentation de 64 % par rapport à 2022¹²³. Le total des saisies de cannabis a augmenté de 34,4 % (passant de 2 160,4 kg à 2 903,9 kg) ;
 - **Kirghizistan** : les saisies de cannabis ont augmenté de 30,2 % au total (de 184,1 kg en 2023 à 239,8 kg en 2024).

Le cannabis est la drogue la plus produite et consommée en **Turquie**. Outre la culture légale, le cannabis est cultivé illégalement dans presque toutes les régions, bien qu'il soit plus concentré dans certaines zones rurales du pays, comme les provinces de Diyarbakır et Bingöl dans la région du sud-est de l'Anatolie, où il est également amélioré grâce à des systèmes d'irrigation modernes. Il y a eu une augmentation significative de la quantité de cannabis, y compris de *skunk*, saisie entre 2021 et 2023. En 2021, 64,125 tonnes de cannabis ont été saisies, passant à 71,967 tonnes en 2022 et à 99,294 tonnes en 2023. La quantité de *skunk* saisie au cours de ces mêmes années est passée de 5,5 tonnes en 2021 à 8,6 tonnes en 2022, pour atteindre 21,4

tonnes en 2023 (+148 % par rapport à l'année précédente). En 2023, on a enregistré une augmentation de 43,6 % de la quantité de plants de cannabis saisis (157 343 758) par rapport à l'année précédente (109 572 459).

Le haschisch, provenant d'Afrique du Nord, d'Afghanistan, d'Iran, du Liban et d'Albanie, est en grande partie destiné à alimenter la consommation intérieure turque.

En ce qui concerne les organisations criminelles autochtones et allogènes impliquées, les *organisations terroristes* reconnues dans le pays, en premier lieu le *PKK*, jouent un rôle essentiel dans toutes les phases du commerce illicite de stupéfiants : de la production à la vente au détail, qui sert également au financement illicite de leurs associations. Le *PKK* impose une « taxe » aux trafiquants et aux autres groupes criminels impliqués et oblige les habitants de l'Anatolie orientale à cultiver du cannabis, tirant ainsi d'énormes profits de ses propres cultures et de celles d'autrui, et prélevant une taxe pouvant atteindre 50 % sur les recettes de la culture et de la production de cannabis au niveau local et à l' . Dans le cadre de la campagne militaire contre le *PKK*, les forces armées contribuent de manière significative à localiser et à détruire les champs de culture de cannabis, afin de mener avec toujours plus d'efficacité la lutte contre la célèbre organisation terroriste¹²⁴.

En **Thaïlande**, de récentes orientations juridiques ont créé une incertitude quant au *statut* de la consommation de cannabis à des fins non médicales. Le retrait du cannabis de la liste des substances interdites, une sorte de légalisation, a créé un vide juridique, suivi de nombreuses communications visant à réglementer l'usage non médical du cannabis.

En outre, de nombreuses infractions liées à la consommation non médicale de cannabis sont encore soumises à la législation des

122 E.S. DCSA à Tachkent (Ouzbékistan), résultat de la réunion du directeur avec les dirigeants du CARICC, novembre 2024.

123 Département d'État américain, INCSR 2024, mars 2024, cit.

124 E.S. DCSA Istanbul, Turquie – Rapport d'information annuel 2024.

années 90 du siècle dernier¹²⁵.

De plus, la Thaïlande soumet les fleurs de la plante de cannabis à un contrôle réglementaire, les classant comme « herbe contrôlée ». Une autorisation formelle est donc nécessaire pour la recherche, l'exportation, la vente ou la transformation de cette « herbe contrôlée ». Les personnes qui obtiennent cette autorisation doivent se conformer aux conditions prévues par la loi, notamment l'interdiction de vendre cette substance aux personnes âgées de moins de 20 ans, aux femmes enceintes ou allaitantes et aux étudiants, sauf si elle est prescrite par un médecin. En outre, la distribution d'« herbe contrôlée » par le biais de distributeurs automatiques, de plateformes électroniques ou de réseaux numériques, ainsi que la publicité commerciale pour les produits à base de cette substance, sont interdites.

Les extraits de cannabis sont réglementés comme des stupéfiants et nécessitent une autorisation pour leur production, leur distribution et leur utilisation, conformément à la loi sur les stupéfiants.

Ce cadre réglementaire vise à contrôler la consommation de cannabis à des fins médicales, en veillant à ce que les producteurs obtiennent l'autorisation nécessaire et respectent les normes établies, afin de garantir la sécurité des consommateurs et de prévenir les abus¹²⁶.

Il convient toutefois de souligner qu'au cours des trois dernières années, on a enregistré une **augmentation des saisies de cannabis à la frontière aérienne italienne en provenance de Thaïlande**, par l'intermédiaire de transporteurs utilisant les liaisons aériennes touristiques et par l'envoi de colis postaux contenant cette substance.

La **Chine** est l'un des principaux pays producteurs et exportateurs de cannabis. La possession est interdite et

sévèrement sanctionnée. Le cannabis est principalement acheté sur *Internet* et le *dark web*, sous forme de substance finie ou de graines de cannabis, et expédié en utilisant la méthode de la fausse déclaration des marchandises.

Les saisies ont mis en évidence les méthodes de dissimulation suivantes : dans des paquets de biscuits, dans des livres, sous forme de bonbons mous contenant du THC, dans des bagages de voyage pour les petites quantités, dans des roues de voiture, dans des boîtes de nourriture pour animaux, dans des panneaux de placoplâtre, dans des accessoires d'ameublement, dans des compresseurs d'air pour les expéditions de conteneurs, sur des navires de fret, au départ des ports de *Hong Kong* et *Shenzhen*¹²⁷.

Des cas d'importation de cannabis étranger ont également été signalés, principalement par le biais de la contrebande internationale ou de livraisons internationales dans le cadre d'expéditions petites et fréquentes¹²⁸.

¹²⁵ UNODC, WDR 2024, cit.

¹²⁶ Communication officielle à l'UNODC du 2 avril 2024.

¹²⁷ ES DCSA Pékin, République populaire de Chine, Rapport annuel 2024.

¹²⁸ Office of National Narcotics Control Commission (NNCC), China Drug Situation Report 2023, juin 2024.

Lutte contre les plants de cannabis en Italie : les chiffres

La comparaison entre 2024 et l'année précédente montre une situation presque identique, avec deux catégories en légère baisse : les opérations (-2,69 %, 470 contre 483 en 2023) et les saisies (-1,12 %, 154 819 plantes contre 156 577 précédemment). En revanche, on observe une légère augmentation, même par rapport à une *tendance* négative précédente, les personnes déférées avec +1,41 % (505 contre 498 en 2023), dont un peu moins de la moitié (233, soit 46,14 % du total) ont été arrêtées (conformément aux données de 2023, soit 247 personnes, soit 49,60 % du total).

La culture et la vente de plants de cannabis ont été principalement le fait de ressortissants nationaux. Parmi les personnes signalées à l'autorité judiciaire en 2024, les étrangers représentaient un pourcentage minime : 9,11 % (46 sur un total de

505). Sur les 46 étrangers dénoncés, 28,26 % (13) ont été arrêtés, mais leur faible incidence (5,58 %) sur le total des personnes arrêtées de toutes nationalités (233) continue de mettre en évidence la prévalence des Italiens dans les infractions liées aux plantes de cannabis. Le pourcentage d'étrangers arrêtés par rapport au nombre total de personnes dénoncées, toutes nationalités confondues, était tout aussi faible : 2,57 %.

Les nationalités autres que l'italienne les plus concernées étaient l'albanaise, largement prévalente (11 personnes), suivie des nationalités sri-lankaise, pakistanaise, marocaine et chinoise (toutes avec 3 personnes) ; mais les données sur les autres nationalités ne sont pas quantitativement significatives, ce qui confirme la connotation italienne du trafic de plantes de cannabis.

OPÉRATIONS	470 -2,69%
PLANTES SAISIES	154.819 -1,12%
DÉFÉRÉS	505 +1,41%

La quasi-totalité des personnes dénoncées étaient de sexe masculin : 469 hommes (92,87 %) contre 36 femmes (7,13 %).

Les mineurs dénoncés ne représentaient que 0,79 % (4) et aucun n'était de nationalité étrangère.

Plus de la moitié (53,86 %) des personnes dénoncées pour des infractions pénales liées aux plants de cannabis étaient âgées de 40 ans ou plus, tandis que le pourcentage le plus faible (2,57 %) concernait des personnes âgées de 15 à 19 ans. Aucun

TABLEAU RÉCAPITULATIF PLANTES

	2020	2021	2022	2023	2024	Var.% 23-24
Opérations	1.199	968	613	483	470	-2,69
Saisies						
plantes	415.298	305.249	209.166	156.577	154.819	-1,12
Personnes signalées	1.353	1.073	721	498	505	1,41
Italiens	1.256	990	668	460	459	-0,22
Étrangers dont :	97	83	53	38	46	21,05
Albanais	19	28	5	12	11	-8,33
Sri Lankais	-	-	-	-	3	--
Pakistanaï	-	-	1	-	3	--
Marocains	9	6	1	2	3	50,00
Chinois	2	1	1	2	3	50,00
Hommes	1.240	970	657	454	469	3,30
Femmes	113	103	64	44	36	-18,18
Majeurs	1.337	1.066	712	492	501	1,83
Mineurs	16	7	9	6	4	-33,33
Trafic	1.344	1.059	673	498	504	1,20
Association	9	14	48	-	1	--
Autres délits	-	-	-	-	-	--
Arrestation	690	602	385	247	233	-5,67
Liberté	661	468	336	251	272	8,37
Indisponibilité	2	3	-	-	-	--
< 15	-	-	-	-	-	--
15-19	60	33	26	17	13	-23,53
20-24	188	110	74	40	42	5,00
25-29	187	148	88	52	56	7,69
30-34	197	136	102	78	62	-20,51
35-39	148	130	79	54	60	11,11
> 40	573	516	352	257	272	5,84

mineur de moins de 15 ans n'a été impliqué.

La quasi-totalité des signalements à l'autorité judiciaire concernaient le trafic/la vente, tandis qu'une seule personne a été dénoncée pour association en vue du trafic de plants de cannabis.

Les saisies les plus importantes ont eu lieu en Sardaigne : à Siamaggiore (OR), en juin avec 8 000 plantes et en octobre avec 20 000, ainsi qu'à San Giovanni Suergiu (CA), toujours en juin avec 10 556 plantes. D'ailleurs, c'est précisément en Sardaigne que le plus grand nombre de plantes saisies (100 336) a été enregistré.

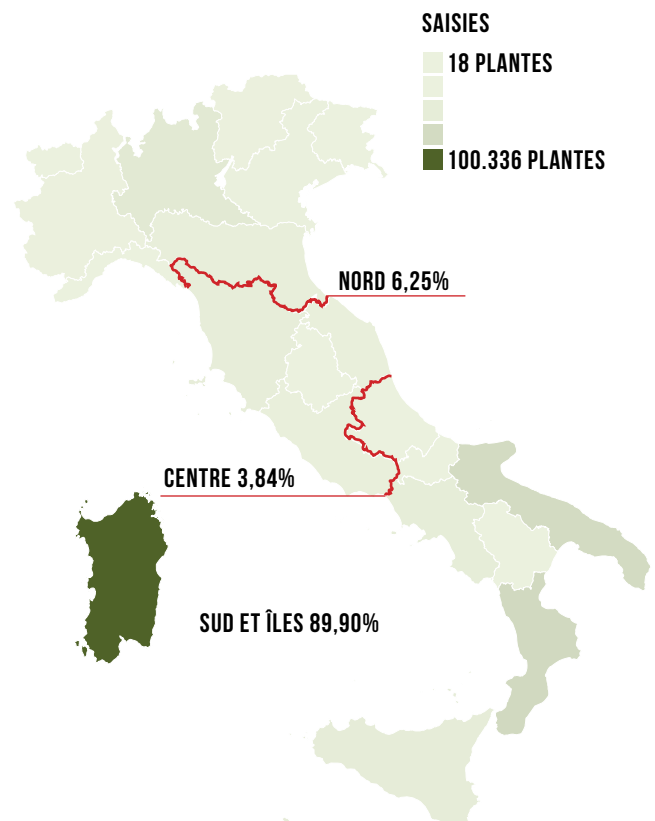
En effet, 89,90 % des saisies de plants de cannabis ont été effectuées dans le sud et dans les îles, 6,25 % dans le nord de l'Italie et 3,84 % dans le centre.

L'analyse de la série historique décennale montre que la moyenne annuelle des opérations antidrogue dans lesquelles les plants de cannabis ont été la principale substance stupéfiante saisie a été légèrement inférieure à 1 000, atteignant son maximum en 2016 (1 320 opérations) et son minimum en 2024 (470).

Le nombre moyen de personnes déférées a été légèrement supérieur à 1 000, avec un minimum en 2023 (498) et un maximum en 2016 (1 503).

RÉPARTITION RÉGIONALE DES SAISIES - PLANTES DE CANNABIS

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	2.346	193	-91,77
Basilicata	157	18	-88,54
Calabria	29.430	16.753	-43,08
Campania	5.102	3.049	-40,24
Emilia Romagna	1.463	2.125	45,25
Friuli V. G.	2.001	27	-98,65
Lazio	4.902	1.495	-69,50
Liguria	1.265	143	-88,70
Lombardia	7.505	5.992	-20,16
Marche	304	1.479	386,51
Molise	160	26	-83,75
Piemonte	4.865	343	-92,95
Puglia	10.487	15.495	47,75
Sardegna	72.698	100.336	38,02
Sicilia	8.959	3.318	-62,96
Toscana	3.503	2.877	-17,87
Trentino A. A.	306	345	12,75
Umbria	188	98	-47,87
Valle d'Aosta	4	9	125,00
Veneto	932	698	-25,11
Total Régions	156.577	154.819	-1,12
Eaux internationales	-	-	--
Total national	156.577	154.819	-1,12

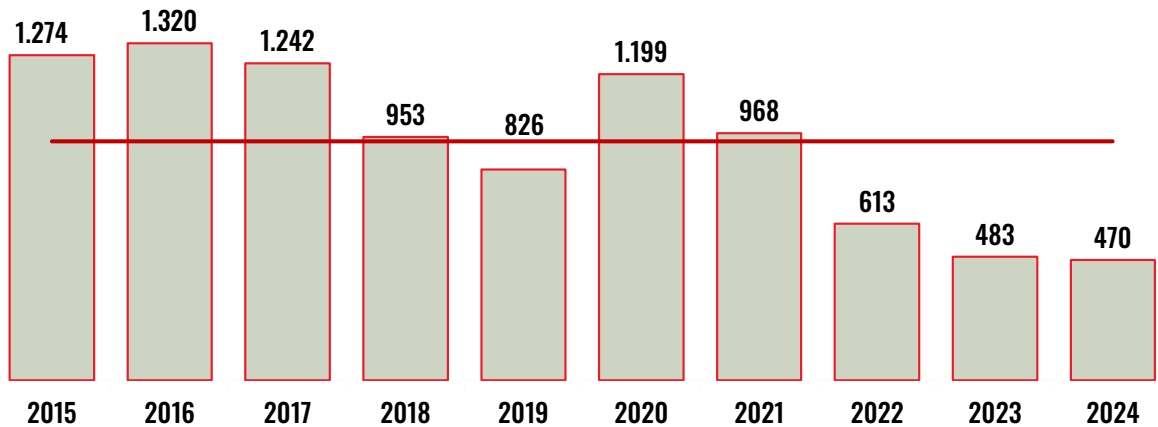


Les saisies de plants de cannabis, en revanche, ont connu une évolution fluctuante, avec une moyenne annuelle

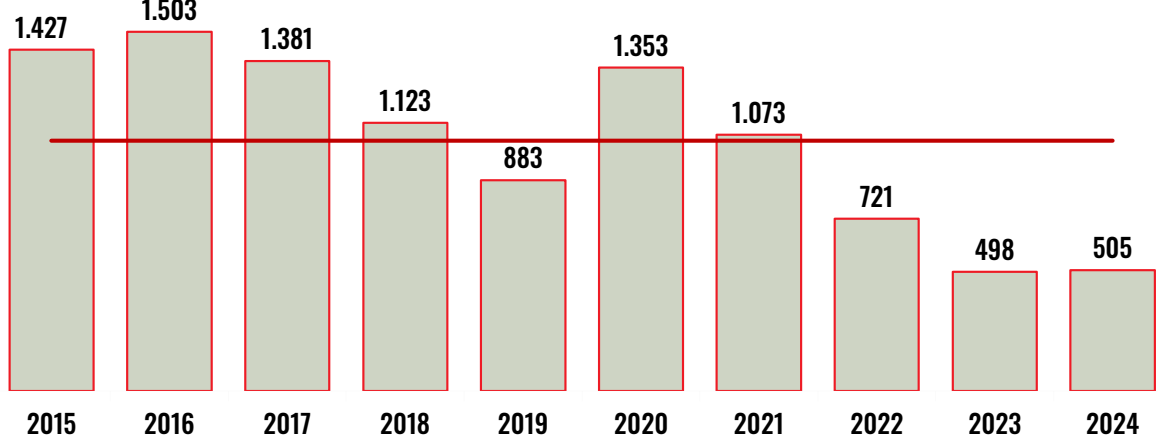
légèrement inférieure à 290 000 unités, atteignant leur maximum en 2018 (524 904 plants) et leur minimum en 2015 (139 338).

SÉRIES HISTORIQUES

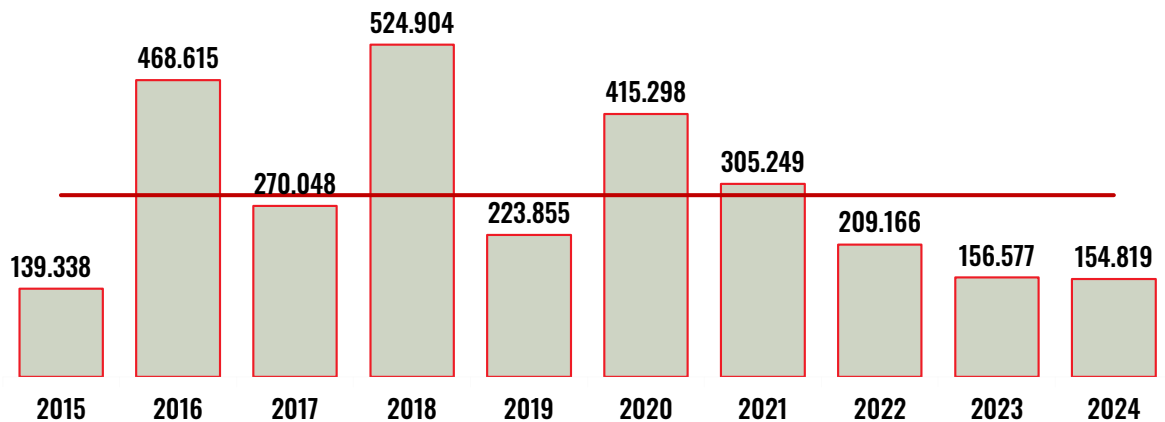
Opérations: 935, valeur moyenne



Personnes: 1.047, valeur moyenne



Saisies: 286.787 plants, valeur moyenne



Lutte contre la marijuana en Italie : les chiffres

L'examen comparatif des deux dernières années montre, en 2024, une diminution de tous les postes : -9,03 % pour les opérations (2 378) ; -12,71 % pour les personnes signalées à l'autorité judiciaire (2 336), dont 54,75 % ont été arrêtées ; -28,97 % pour la marijuana saisie (28 752,47 kg, contre 40 478,51 kg en 2023).

Les personnes signalées à l'autorité judiciaire en 2024 pour trafic et vente de marijuana étaient principalement des hommes, majeurs, de nationalité italienne. Seuls 23,63 % (552) des personnes signalées étaient de nationalité étrangère (principalement péruviennes, gambiennes et albanaises), dont un peu moins de la moitié ont été arrêtées (271, soit 49,09 %), ce qui représente 21,19 % du total des personnes arrêtées, toutes nationalités confondues (1 279).

Les mineurs (97) représentaient 4,15 % des personnes signalées ; parmi eux, 11 étaient étrangers (11,34 % du total des mineurs).

Le pourcentage le plus élevé de personnes déférées (29,11 %) était âgé de 40 ans ou plus, le plus faible (0,21 %) avait moins de 15 ans.

Les plaintes concernaient presque exclusivement le trafic/dépôt (2 305, soit 98,67 %), avec une part résiduelle d'association visant le trafic de marijuana (1,33 %).

Les saisies de marijuana les plus importantes ont eu lieu en octobre à Sarule (NU), avec 3 717 kg, et en décembre dans le port de Brindisi, avec 4 687 kg et 3 413 kg.

La marijuana saisie était généralement dissimulée dans des habitations (1 051 cas) et sur des personnes (1 049 cas), moins souvent dans des colis postaux (296) et dans des véhicules (166).

OPÉRATIONS	2.378 -9,03%
MARIJUANA SAISIE	28.752,47 KG -28,97%
DÉFÉRÉS	2.336 -12,61%

TABLEAU RÉCAPITULATIF MARIJUANA

	2020	2021	2022	2023	2024	Var.% 23-24
Opérations	6.796	4.608	3.182	2.614	2.378	-9,03
Saisies						
doses	1.336	51.399	1.916	1.839	1.577	-14,25
kg	20.309,60	47.046,93	33.554,59	40.478,51	28.752,47	-28,97
Personnes signalées	7.647	5.418	3.356	2.673	2.336	-12,61
Italiens	5.598	4.391	2.657	2.129	1.784	-16,20
Étrangers dont :	2.049	1.027	699	544	552	1,47
Péruviens	22	23	24	30	64	113,33
Gambiens	468	149	63	63	60	-4,76
Albanais	191	129	97	61	42	-31,15
Nigériens	331	152	113	63	41	-34,92
Tunisiens	57	24	23	16	34	112,50
Hommes	7.169	5.027	3.121	2.492	2.175	-12,72
Femmes	478	391	235	181	161	-11,05
Majeurs	7.236	5.148	3.199	2.567	2.239	-12,78
Mineurs	411	270	157	106	97	-8,49
Trafic	7.485	5.212	3.311	2.593	2.305	-11,11
Association	162	206	45	77	31	-59,74
Autres délits	-	-	-	3	-	-100,00
Arrestation	4.560	3.135	1.824	1.501	1.279	-14,79
Liberté	3.065	2.277	1.519	1.168	1.055	-9,67
Indisponibilité	22	6	13	4	2	-50,00
< 15	26	15	10	2	5	150,00
15-19	1085	694	357	260	264	1,54
20-24	1979	1225	684	469	419	-10,66
25-29	1408	911	570	468	401	-14,32
30-34	943	721	457	383	318	-16,97
35-39	670	508	354	295	249	-15,59
> 40	1536	1344	924	796	680	-14,57

La plupart des saisies de marijuana ont eu lieu dans le sud et dans les îles (64,05 %) ; le nord et le centre de l'Italie ont respectivement enregistré 26,94 % et 9,01 %.

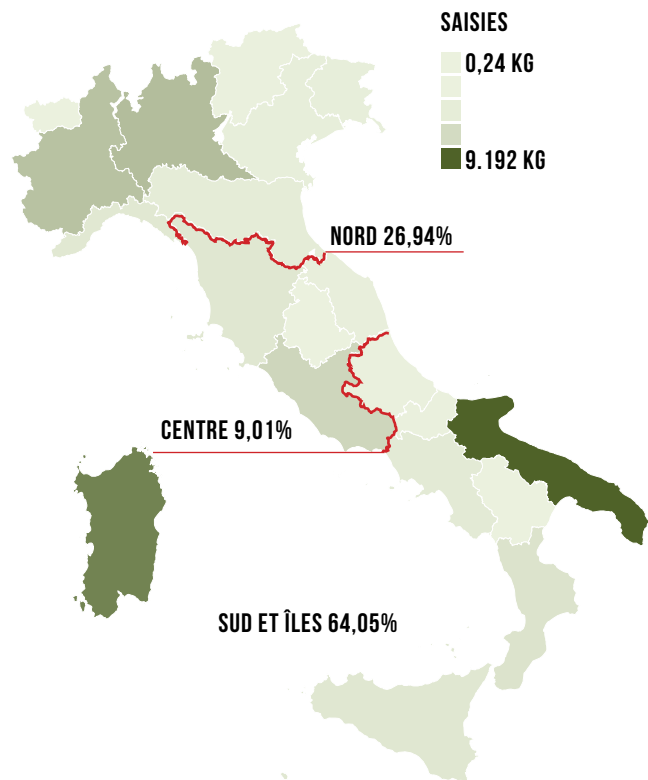
Au cours de la décennie, la valeur moyenne annuelle des opérations antidrogue dans lesquelles la marijuana était la principale substance stupéfiante faisant l'objet d'une

enquête a été légèrement supérieure à 5 000, atteignant son maximum en 2017 (8 602) et son minimum en 2024 (2 378).

Le nombre moyen de personnes déférées devant les autorités judiciaires a été légèrement supérieur à 5 800, avec un indice le plus bas en 2024 (2 336) et le plus élevé en 2017 (9 471).

RÉPARTITION RÉGIONALE DES SAISIES - MARIJUANA

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	115,73	49,02	-57,65
Basilicata	26,74	16,07	-39,92
Calabria	4.158,46	897,60	-78,42
Campania	1.689,01	474,72	-71,89
Emilia Romagna	162,14	341,64	110,70
Friuli V. G.	214,81	219,99	2,41
Lazio	1.973,43	1.738,57	-11,90
Liguria	818,90	581,50	-28,99
Lombardia	2.588,04	3.325,50	28,49
Marche	752,73	170,54	-77,34
Molise	0,13	56,25	42.592,72
Piemonte	2.562,65	3.030,16	18,24
Puglia	319,62	9.192,01	2.775,91
Sardegna	22.661,44	7.096,33	-68,69
Sicilia	1.088,83	633,29	-41,84
Toscana	511,96	672,18	31,29
Trentino A. A.	39,44	31,39	-20,41
Umbria	19,97	9,95	-50,19
Valle d'Aosta	5,40	0,24	-95,60
Veneto	769,08	215,55	-71,97
Total Régions	40.478,51	28.752,47	-28,97
Eaux internationales	-	-	--
Total national	40.478,51	28.752,47	-28,97

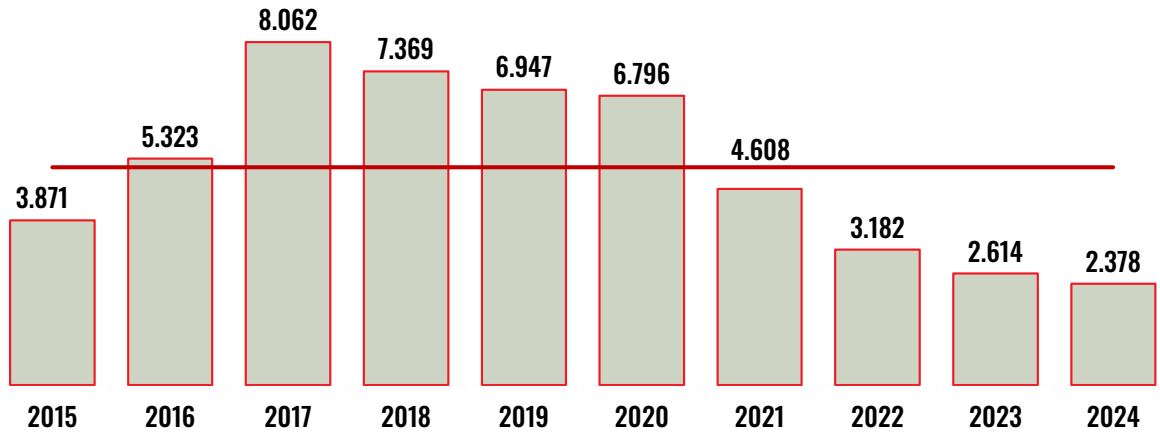


Les saisies de marijuana ont connu une évolution fluctuante, avec une moyenne annuelle légèrement inférieure à 38

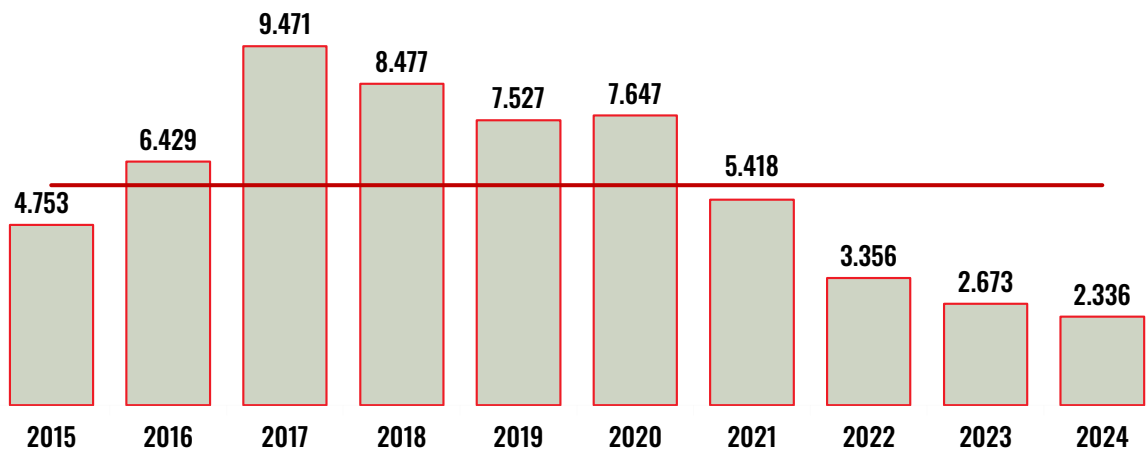
tonnes, atteignant leur maximum en 2017 (93 398,34 kg) et leur minimum en 2015 (9 320,55 kg).

SÉRIES HISTORIQUES

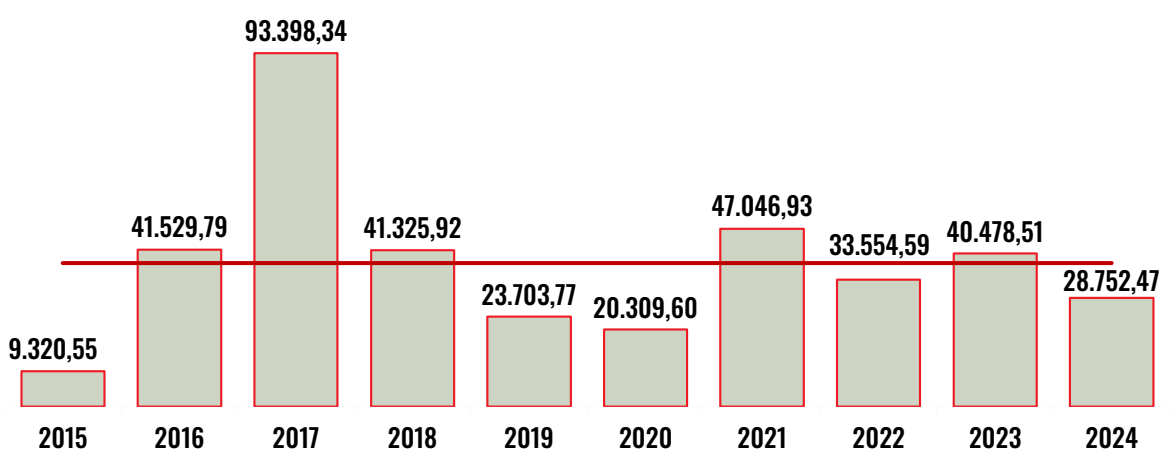
Opérations : 5.115, valeur moyenne



Personnes : 5.809, valeur moyenne



Saisies : 37.942 kg, valeur moyenne





Flux de marijuana vers l'Italie : saisies aux frontières

En 2024, on a enregistré une augmentation de 787,86 % des quantités de marijuana saisies aux frontières (11 351,49 kg contre 1 278,52 kg en 2023).

Les saisies de marijuana aux frontières ont représenté 39,48 % du total des saisies effectuées sur le territoire national (28 752,47 kg).

La marijuana est principalement entrée dans notre pays par voie maritime (78,66 % des quantités saisies), puis par voie aérienne (18,32 %) et enfin par voie terrestre (3,02 %).

L'augmentation exponentielle des quantités saisies à **la frontière maritime**, avec 8 929,63 kg, est presque entièrement due aux saisies massives effectuées dans le port de *Brindisi*, qui ont représenté plus de 8 tonnes, soit 90,71 % du total. Les saisies effectuées dans les ports de *Civitavecchia-RM* (7,84 %, 700,36 kg) et de *Livourne* (1,44 %, 128,60 kg) ont eu un impact moindre.

Le pays d'où provient la plus grande

FRONTIÈRE MARITIME 8.929,63 kg - incidence 78,66%

BRINDISI	90,71%
CIVITAVECCHIA (RM)	7,84%
LIVOURNE	1,44%

quantité de marijuana arrivée par voie maritime est la Bulgarie (8 100 kg).

En 2024, les opérations menées à la frontière maritime ont conduit à la mise en examen de 24 personnes, dont 11 citoyens italiens.

Au cours de la décennie, le port de *Brindisi* a enregistré son record en 2024, avec 8 100 kg, alors que les années précédentes, les saisies étaient pratiquement inexistantes.

Les ports de *Civitavecchia* (RM) et *Livourne* ont également enregistré en 2024, respectivement, la première et la

FRONTIÈRE AÉRIENNE 2.079,16 kg - incidence 18,32%

MALPENSA (VA)	80,02%
FIUMICINO (RM)	12,94%
GÊNES	2,33%
FALCONARA (AN)	1,83%
CIAMPINO (RM)	0,82%

deuxième valeur la plus élevée de la série décennale.

À la **frontière aérienne**, 2 079,16 kg de marijuana ont été saisis, soit une augmentation de 537,16 % par rapport à 2023 (326,32 kg). L'aéroport italien où les plus grandes quantités ont été saisies est celui de *Malpensa* (VA), avec 1 663,68 kg, soit 80,02 % du total saisi à la frontière aérienne, suivi de celui de *Fiumicino* (RM) avec 268,97 kg (12,94 %). Ces deux aéroports ont enregistré une augmentation de plus de 900 % par rapport à l'année précédente.

Les pays d'où provenait la plus grande quantité de marijuana arrivée par voie aérienne en 2024 étaient les États-Unis (1 520,61 kg) et la Thaïlande (242,99 kg). Des quantités moindres provenaient d'Espagne (68,71 kg) et d'Allemagne (38,23 kg).

Dans le domaine aéroportuaire, 90 personnes ont été déférées à l'autorité judiciaire ; les nationalités les plus concernées étaient l'italienne (17 personnes), la française (10 personnes) ainsi que les nationalités américaine, espagnole et malaisienne (9 personnes chacune).

La série décennale des principaux aéroports concernés par le trafic de marijuana affiche une moyenne de 236 kg pour *Malpensa* et de 40,09 kg pour *Fiumicino*. L'aéroport lombard et l'aéroport romain ont tous deux enregistré leur valeur maximale de la

FRONTIÈRES TERRESTRES 342,70 kg - incidence 3,02%

Passage routier de Ponte Chiasso (CO)	64,20%
Passage routier de Coccau (UD)	17,27%
Passage routier de Ponte San Ludovico (IM)	8,84%
Passage routier de Maslianico (CO)	7,15%

décennie en 2024 (respectivement 1 663,68 kg et 268,97 kg).

Contrairement à l'année dernière, où elles occupaient la première place en termes de quantités de marijuana saisies, les **frontières terrestres** ont été en 2024 les zones les moins touchées par ce trafic illicite, avec 342,70 kg, soit une baisse de 41,32 % par rapport aux 583,99 kg de 2023.

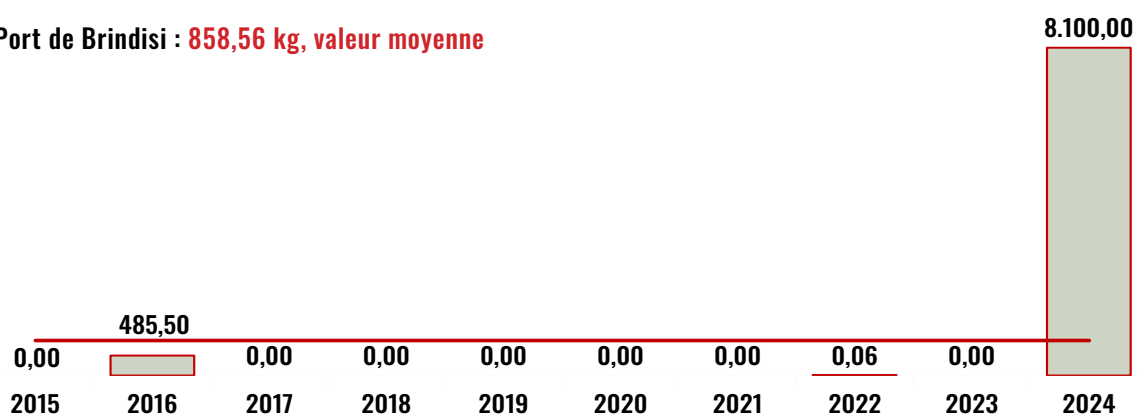
Les saisies les plus importantes ont été effectuées au poste frontière routier de *Ponte Chiasso* - CO (220 kg, soit 64,20 % du total saisi aux frontières terrestres nationales), au poste frontière routier de *Coccau* - UD (avec 59,18 kg, soit 17,27 %) et au poste frontière routier de *Ponte San Ludovico* à Vintimille - IM (30,30 kg, soit 8,84 %).

La majorité des quantités saisies provenaient de Suisse (244,55 kg), de République tchèque (59,18 kg) et d'Espagne (32,72 kg).

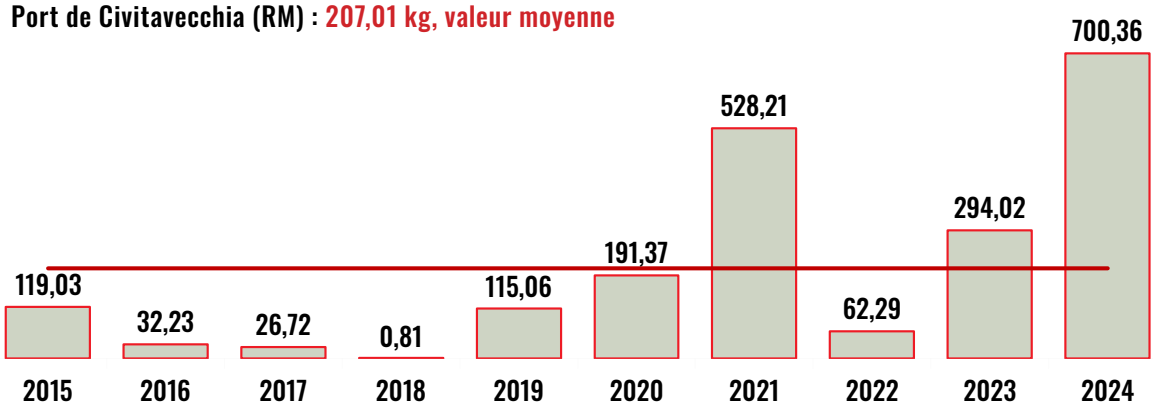
Dans le même contexte frontalier, 11 personnes, dont 3 Italiens, ont été signalées pour des infractions liées aux stupéfiants ; parmi les étrangers, les Luxembourgeois ont été les plus impliqués (4).

Dans l'analyse de la décennie, les postes-frontières routiers de *Ponte Chiasso* (CO), autoroutier *Autofiori* di Ventimiglia (IM) et routier de *Crociale Mulini* (CO) sont les postes-frontières terrestres qui ont enregistré la moyenne décennale la plus élevée en termes de quantités de marijuana saisies.

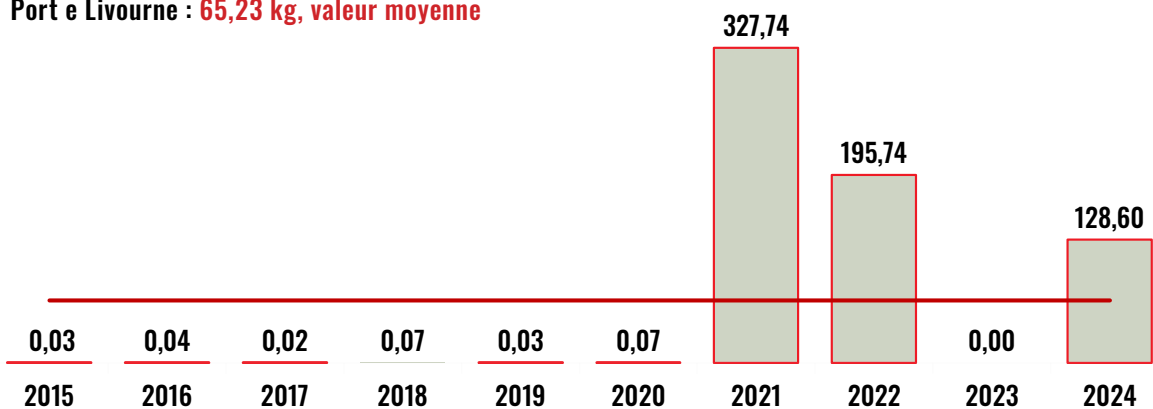
Port de Brindisi : 858,56 kg, valeur moyenne



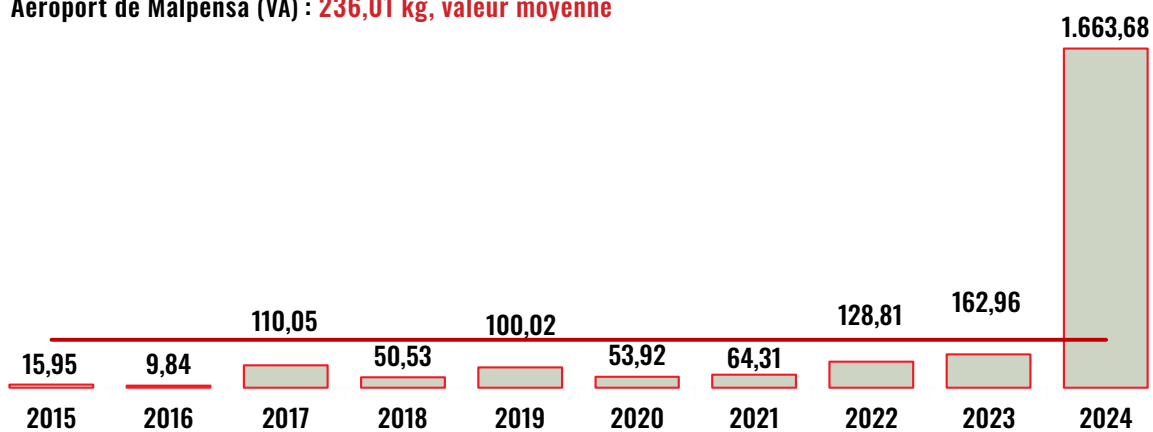
Port de Civitavecchia (RM) : 207,01 kg, valeur moyenne

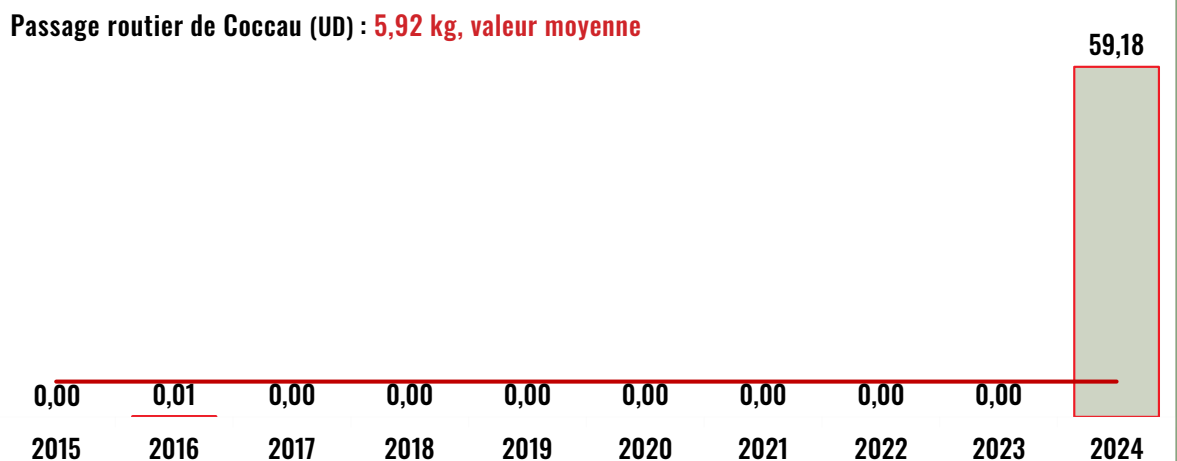
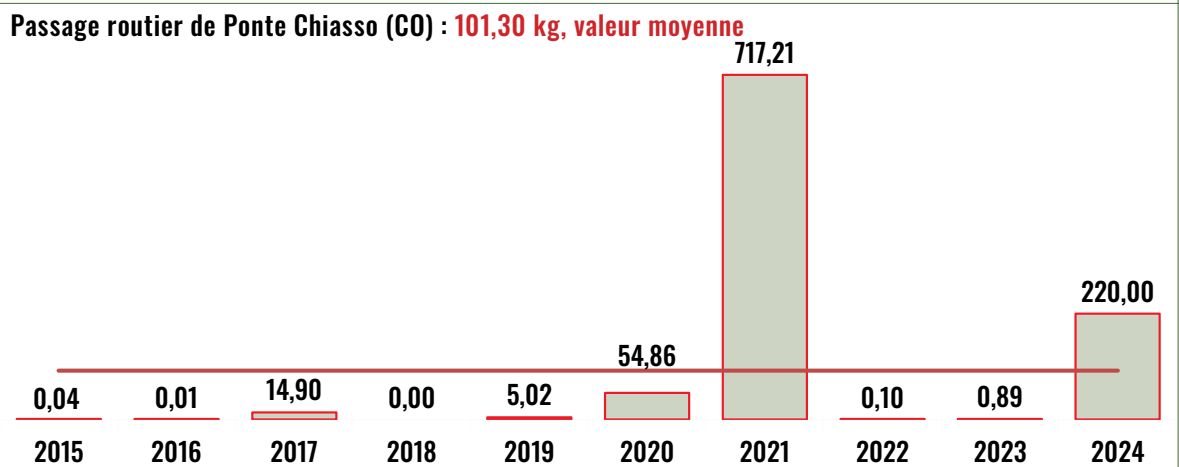
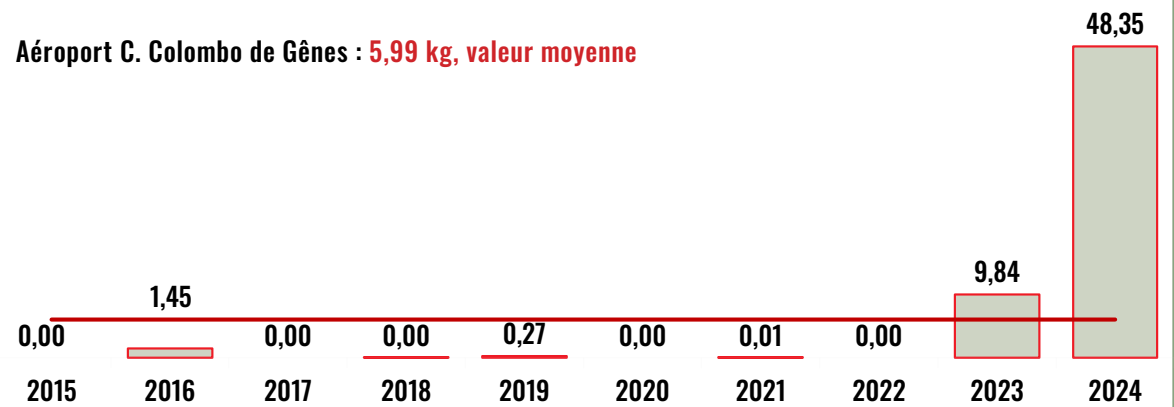
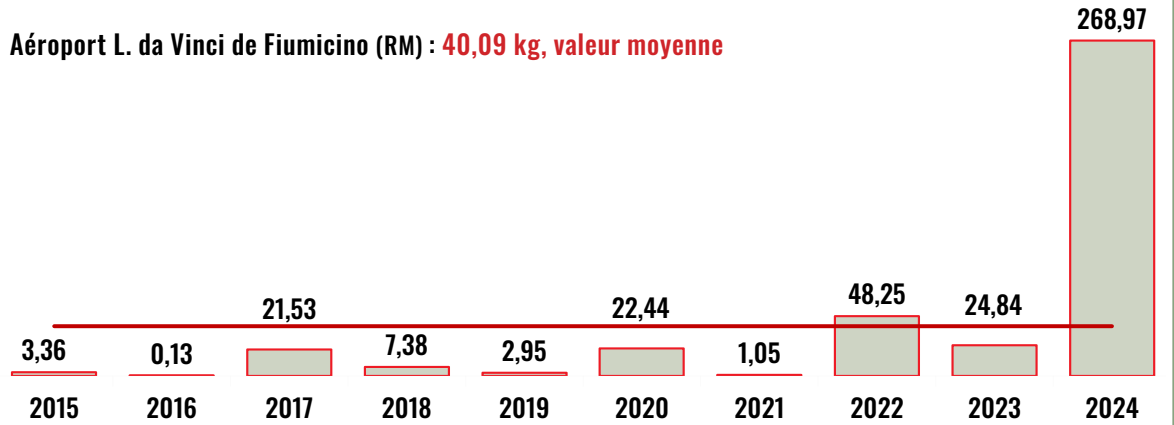


Port e Livourne : 65,23 kg, valeur moyenne



Aéroport de Malpensa (VA) : 236,01 kg, valeur moyenne





Lutte contre le haschisch en Italie : les chiffres

En Italie, en 2024, les indices d'activité des forces de police dans la lutte contre le marché illicite du haschisch ont augmenté tant en termes d'opérations que de personnes déférées, tandis que les quantités saisies ont diminué.

7 095 opérations de police judiciaire ont été menées (+6,5 % par rapport aux 6 659 de 2023), qui ont conduit à la saisie de 17 395,47 kg (-36,24 %, par rapport aux 27 282,04 kg de 2023), auxquels s'ajoutent les doses saisies dans des contextes occasionnels, pour un total de 3 458 (-50,22 % par rapport aux 6 947 doses de 2023), ainsi que la mise en examen de 7 619 personnes (+4,77 %), dont 4 125 ont été arrêtées (soit 54,14 %).

Les personnes signalées à l'autorité judiciaire en 2024 pour trafic et commerce de haschisch étaient principalement italiennes, les étrangers représentant 40,87 % (3 114) du total (7 619).

Parmi les étrangers déferés, un peu plus de la moitié ont été arrêtés (1 646, soit 52,86 %), ce qui représente 39,90 %

du total des personnes arrêtées, toutes nationalités confondues (4 125). Les étrangers arrêtés représentaient 21,60 % du total des personnes de toutes nationalités dénoncées.

Les nationalités autres que la nationalité italienne les plus fréquentes dans le trafic de cette substance étaient les nationalités marocaine, égyptienne et tunisienne.

La quasi-totalité des personnes dénoncées étaient de sexe masculin : 7 255 hommes (95,22 %) contre 364 femmes (4,78 %).

Les personnes dénoncées pour des délits liés au haschisch étaient pour la plupart majeures, les mineurs représentant 9,94 % (757), dont 202 (26,68 %) de nationalité étrangère.

Le pourcentage le plus élevé de personnes déferées devant les autorités judiciaires était âgé de 20 à 24 ans (26,92 %), le plus faible (0,26 %) avait moins de 15 ans.

Les plaintes concernaient à 99,21 % des infractions de trafic/vente et à 0,79 % des infractions d'association en vue du trafic de

OPÉRATIONS	7.095 +6,55%
HASHISCH SAISIE	17.395,17 KG -36,24%
DÉFÉRÉS	7.619 +4,77%

TABLEAU RÉCAPITULATIF HASHISCH

	2020	2021	2022	2023	2024	Var.% 23-24
Opérations	4.137	5.368	5.748	6.659	7.095	6,55
Saisies						
oses	447	1.488	958	6.947	3.458	-50,22
kg	9.764,23	21.092,00	14.981,94	27.282,04	17.395,47	-36,24
Personnes signalées	4.678	6.019	6.639	7.272	7.619	4,77
Italiens	3.236	4.033	4.290	4.538	4.505	-0,73
Étrangers dont :	1.442	1.986	2.349	2.734	3.114	13,90
Marocains	395	565	686	725	783	8,00
Égyptiens	115	110	208	430	604	40,47
Tunisiens	147	189	283	374	536	43,32
Gambiens	173	214	171	163	164	0,61
Albanais	76	145	138	114	98	-14,04
Hommes	4.411	5.644	6.256	6.869	7.255	5,62
Femmes	267	375	383	403	364	-9,68
Majeurs	4.387	5.556	5.962	6.481	6.862	5,88
Mineurs	291	463	677	791	757	-4,30
Trafic	4.467	5.898	6.519	7.012	7.559	7,80
Association	211	121	118	260	60	-76,92
Autres délits	-	-	2	-	-	--
Arrestation	2.884	3.513	3.549	3.898	4.125	5,82
Liberté	1.775	2.489	3.078	3.354	3.484	3,88
Indisponibilité	19	17	12	20	10	-50,00
< 15	11	16	34	38	20	-47,37
15-19	770	1071	1478	1.706	1.770	3,75
20-24	1175	1500	1681	1.820	2.051	12,69
25-29	778	946	1029	1.132	1.305	15,28
30-34	556	706	703	700	775	10,71
35-39	397	514	482	511	505	-1,17
> 40	991	1266	1232	1.365	1.193	-12,60

haschisch.

Les saisies les plus importantes ont eu lieu à Rome en avril et en septembre, avec respectivement 966 kg et 1 139,50 kg, et à Treviglio (BG) en février, avec 885 kg.

Le haschisch saisi a été trouvé caché principalement sur des personnes (3 039 cas) et dans des habitations (1 460), moins souvent dans des véhicules (372 cas) et dans des colis postaux (168).

Les saisies de haschisch ont été presque équivalentes dans le nord (38,85 %) et le centre de l'Italie (42,24 %), tandis que le sud et les îles ont enregistré un indice inférieur (18,91 %).

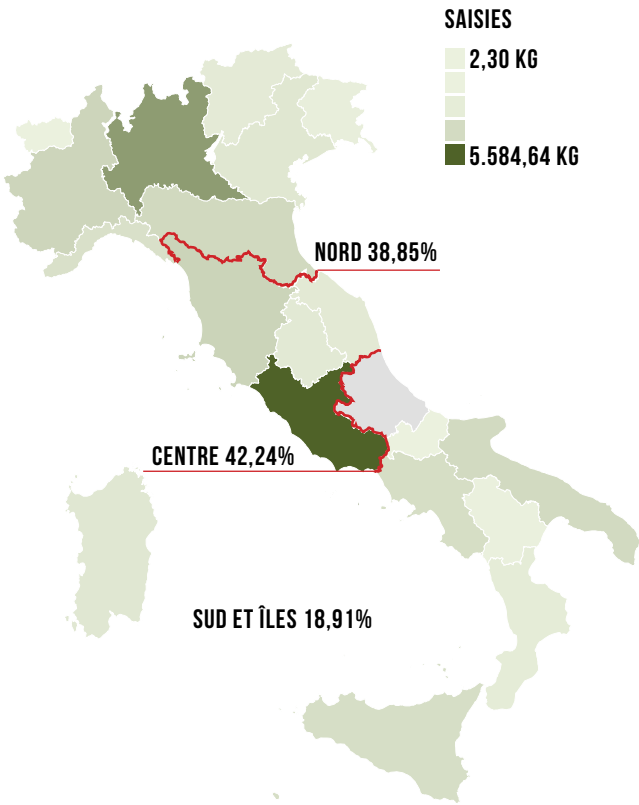
Les régions où les quantités de haschisch saisies ont été les plus importantes sont le Latium, la Lombardie, la Toscane, le Piémont et l'Émilie-Romagne, tandis que celles où les quantités ont été les plus faibles, c'est-à-dire inférieures à 50 kg, sont, par ordre croissant, la Vallée d'Aoste, le Molise, la

Basilicate et le Frioul-Vénétie Julienne. En termes de pourcentage, cependant, c'est dans le Val d'Aoste que l'augmentation des quantités de haschisch saisies a été la plus importante (+663,99 %), même s'il s'agit d'un indice non significatif en valeur absolue, puisqu'il est passé de 0,30 kg à 2,30 kg. Des augmentations importantes en pourcentage ont également été enregistrées en Ombrie (+410,63 %), en Toscane (+140,93 %) et dans le Frioul-Vénétie Julienne (+133,03 %). Les baisses les plus importantes ont été observées dans le Molise, le Piémont, la Lombardie et le Latium (avec des fluctuations allant de 81 % à 43 % environ).

L'analyse de la série historique décennale montre que le nombre moyen annuel d'opérations antidrogue dans lesquelles le haschisch était la principale substance stupéfiante était légèrement supérieur à 6 000, atteignant son maximum en 2024 (7 095 opérations) et son minimum en 2020 (4 137).

RÉPARTITION RÉGIONALE DES SAISIES - HASCHISCH

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	136,24	253,62	86,15
Basilicata	29,90	25,97	-13,15
Calabria	215,93	214,02	-0,88
Campania	975,51	762,99	-21,79
Emilia Romagna	948,35	942,83	-0,58
Friuli V. G.	44,68	104,11	133,03
Lazio	9.877,30	5.584,64	-43,46
Liguria	857,90	649,14	-24,33
Lombardia	6.704,52	3326,43	-50,39
Marche	260,53	303,94	16,66
Molise	42,26	7,69	-81,80
Piemonte	4.437,80	1080,73	-75,65
Puglia	606,83	897,16	47,84
Sardegna	240,64	383,53	59,38
Sicilia	889,22	743,97	-16,33
Toscana	474,80	1.143,93	140,93
Trentino A. A.	120,02	259,85	116,51
Umbria	61,70	315,04	410,63
Valle d'Aosta	0,30	2,30	663,99
Veneto	357,62	393,57	10,05
Total Régions	27.282,04	17.395,47	-36,24
Eaux internationales	-	-	--
Total national	27.282,04	17.395,47	-36,24

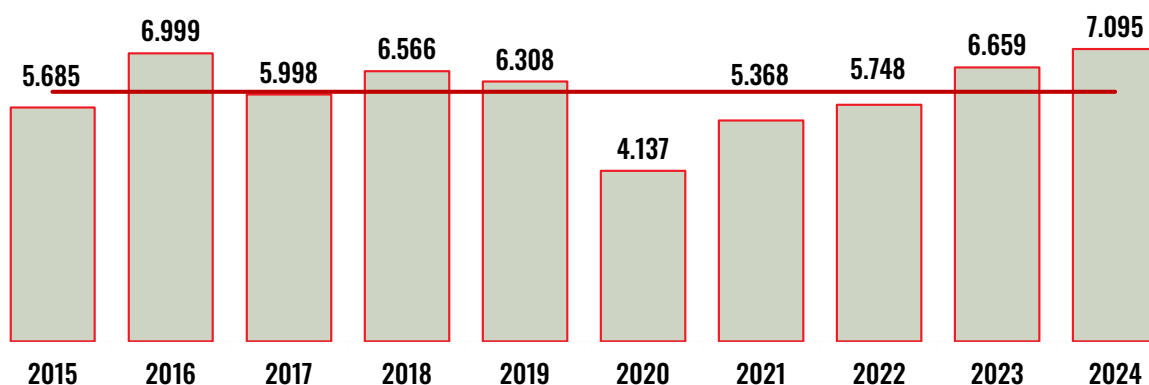


Les personnes signalées à l'autorité judiciaire, bien qu'avec des fluctuations, ont été en moyenne un peu plus de 7 000, avec un indice minimal en 2020 (4 678) et maximal en 2016 (8 502) ; cependant, 2024 a enregistré la troisième valeur la plus élevée de la série (7 619 personnes dénoncées).

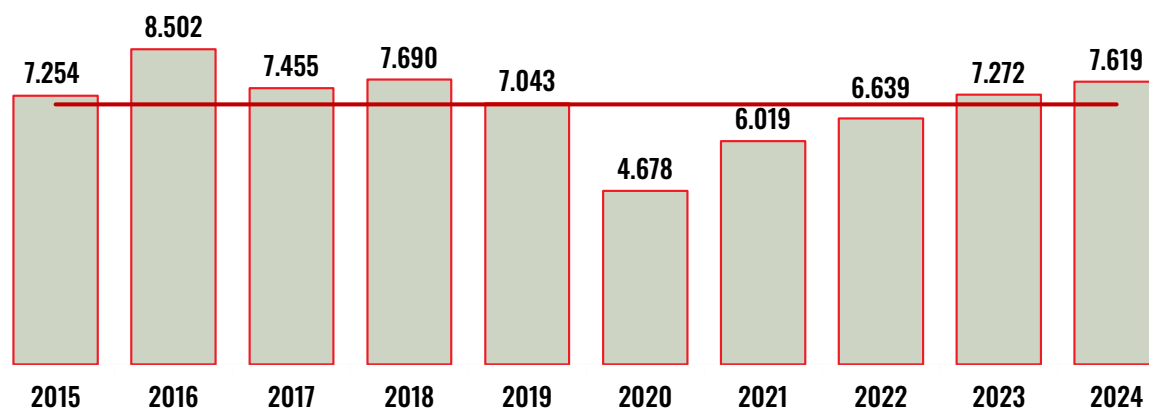
Les saisies de haschisch ont atteint leur pic en 2018 et leur valeur la plus basse en 2020, mais la série décennale a connu une évolution différente au cours des cinq premières années par rapport aux cinq dernières : de 2015 à 2019, la moyenne a légèrement dépassé les 42 tonnes, tandis que de 2020 à 2024, elle a été légèrement supérieure à 18 tonnes.

SÉRIES HISTORIQUES

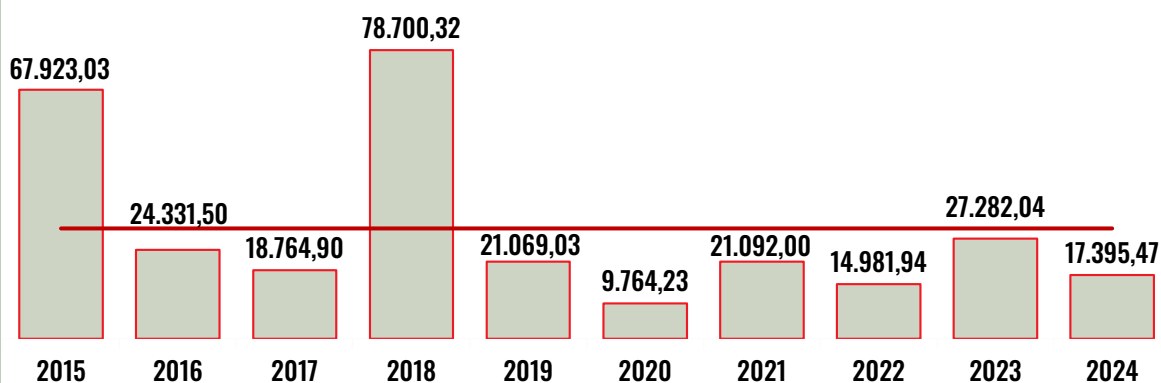
Opérations : 6.056, valeur moyenne



Personnes : 7.017, valeur moyenne



Saisies : 30.130,45 kg, valeur moyenne





Flux de haschisch vers l'Italie : saisies à la frontière

En 2024, l'entrée du haschisch en Italie s'est principalement faite par voie maritime (58,42 % des quantités saisies), dans une moindre mesure par voie aérienne (21,64 %) et terrestre (19,94 %).

La part des saisies frontalières de haschisch (757,04 kg) dans le total des saisies nationales de cette même substance (17 395,47 kg) s'est élevée à 4,35 %, en baisse par rapport à 2023 (15,83 %).

De même, leur incidence par rapport aux quantités de haschisch saisies aux frontières en 2023 (4 317,57 kg) a diminué (-82,47 %).

La **frontière maritime**, avec 442,29 kg, est celle où les plus grandes quantités de haschisch ont été interceptées, mais avec une diminution de 89,37 % par rapport à 2023.

En termes de pourcentage, le port de *Cagliari* arrive en tête pour la quantité

FRONTIÈRE MARITIME 442,29 kg - incidence 58,42%

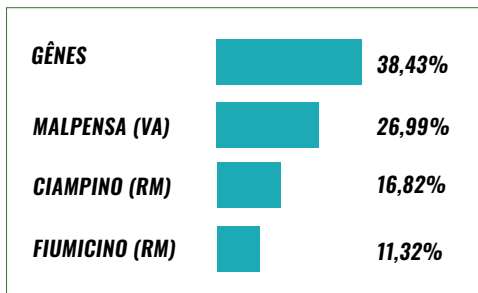
CAGLIARI	71,88%
CIVITAVECCHIA (RM)	18,97%
GENOVA	9,08%
ISOLA BIANCA (SS)	0,06%

de haschisch saisie, avec 71,88 % (317,90 kg) des quantités interceptées à toutes les frontières maritimes, suivi des ports de *Civitavecchia* - RM (18,97 %, 83,90 kg) et *Gênes* (9,08 %, 40,16 kg).

Les pays d'où provient la plus grande quantité de haschisch par voie maritime sont l'Espagne (83,90 kg) et le Maroc (40,14 kg).

Au cours des opérations menées en 2024 aux frontières maritimes, 10 personnes au total ont été déférées, dont 5 citoyens italiens.

FRONTIÈRE AÉRIENNE
163,81 kg - incidence 21,64%



À la **frontière aérienne**, 163,81 kg de haschisch ont été saisis, soit 31,47 % de plus qu'en 2023 (124,60 kg), dont 82,24 % ont été saisis au total dans trois aéroports italiens : Cristoforo Colombo à *Gênes* (62,95 kg), Malpensa - VA (44,21 kg) et *Ciampino* - RM (27,56 kg).

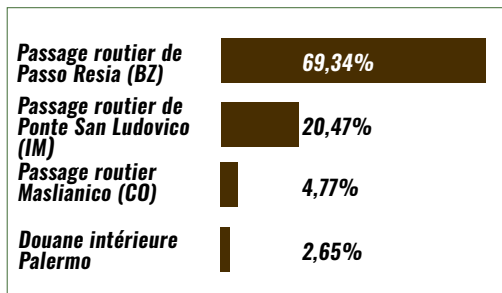
Les pays d'où provenait la plus grande quantité de haschisch acheminée par voie aérienne étaient l'Espagne (93,51 kg) et les États-Unis (42,83 kg).

Dans les aéroports, 108 personnes ont été dénoncées à l'autorité judiciaire, dont 28 Italiens, 31 Espagnols et 30 Français.

CONTRÔLE ANTIDROGUE À L'AÉROPORT DE MALPENSA



FRONTIÈRES TERRESTRES
150,93 kg - incidence 19,94%

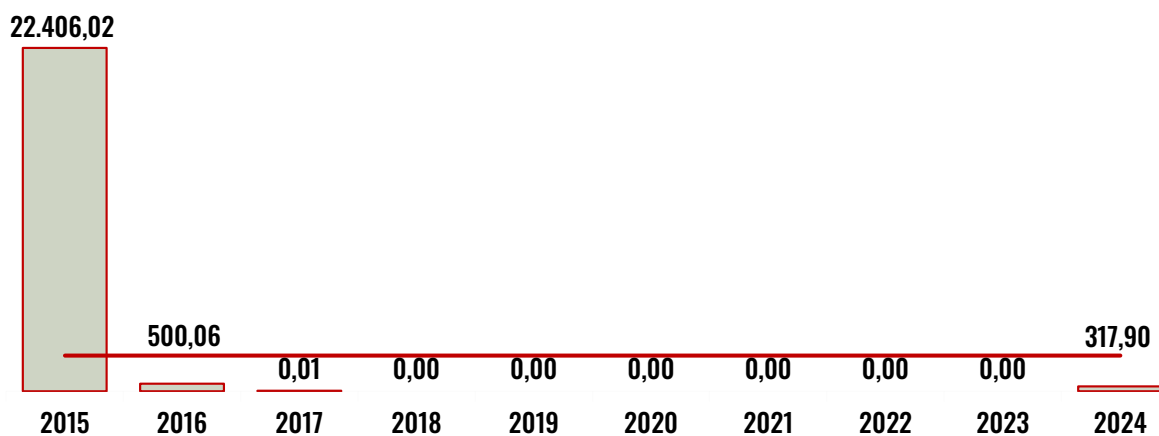
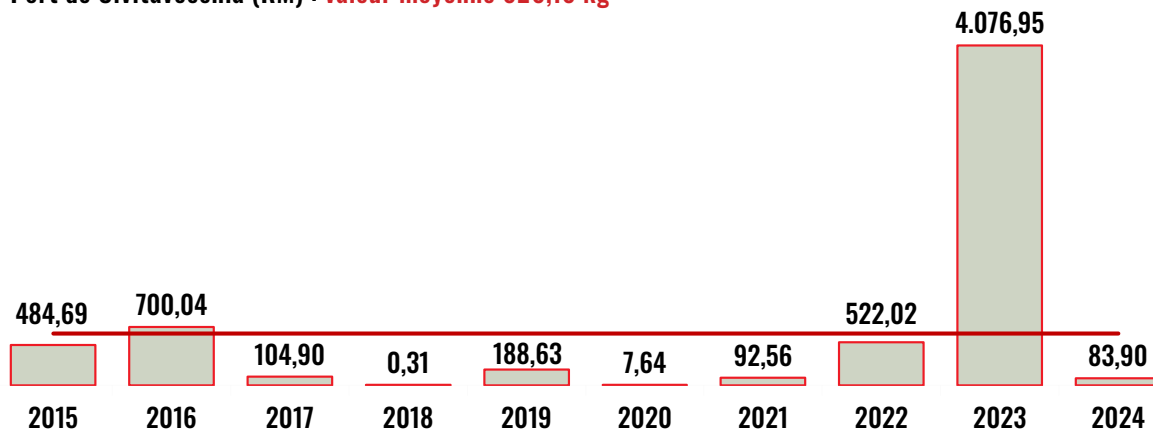
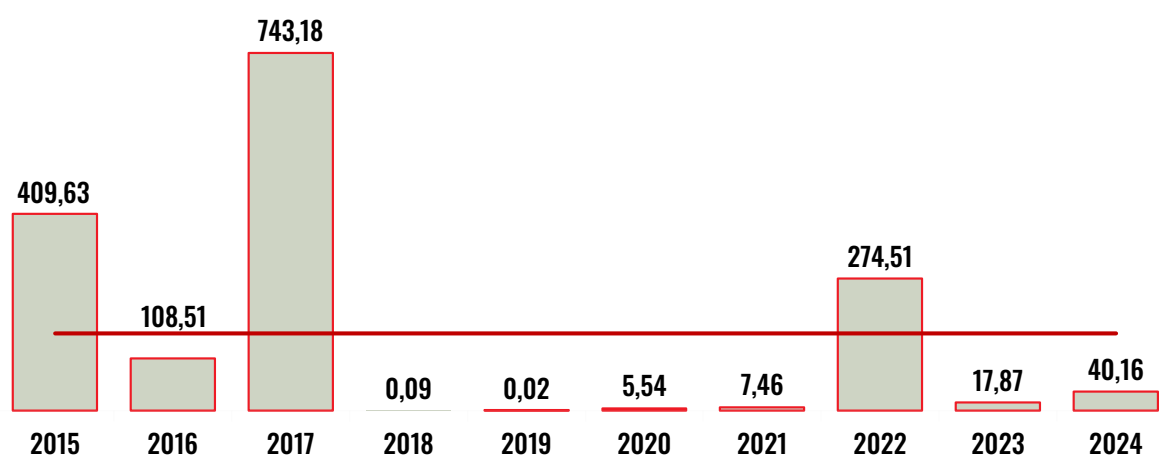


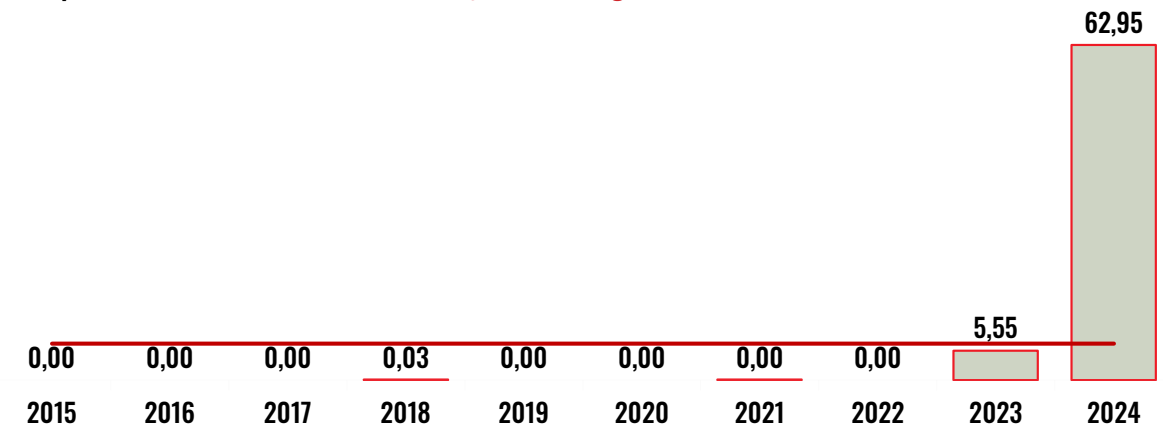
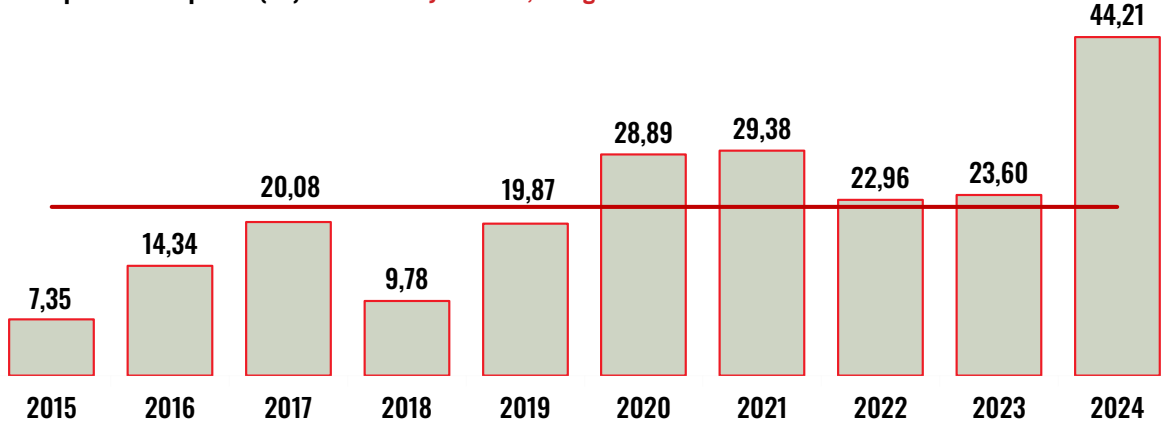
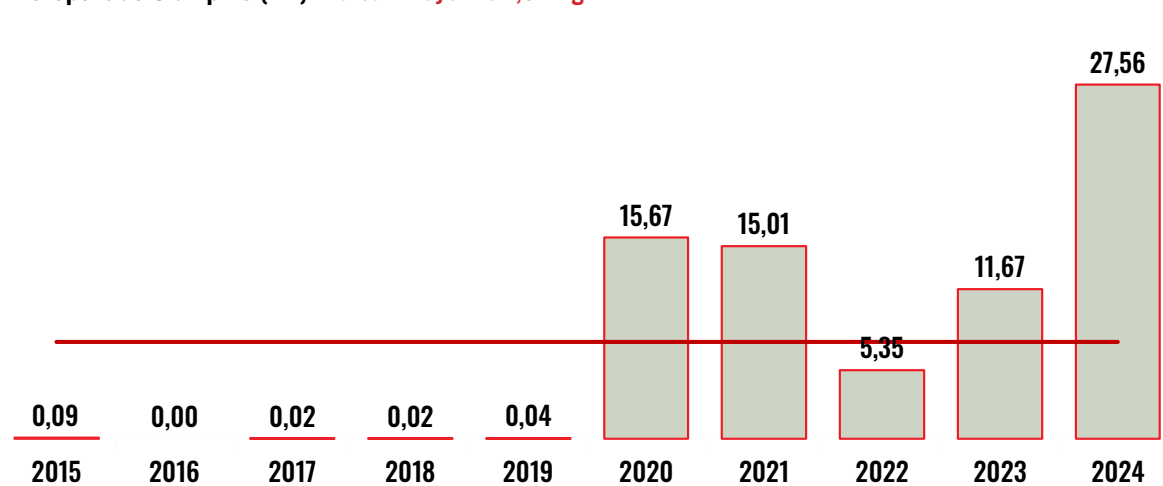
Aux **frontières terrestres**, 150,93 kg de haschisch ont été saisis, soit une augmentation de 358,16 % par rapport à 2023 (32,94 kg), et 7 personnes ont été déférées à l'autorité judiciaire.

Les saisies les plus importantes ont été effectuées au poste frontière routier de *Passo Resia* (BZ) avec 104,65 kg (69,34 % des saisies aux frontières terrestres nationales) et au poste frontière routier de *Ponte San Ludovico* à Vintimille (IM) avec 30,90 kg (20,47 %).

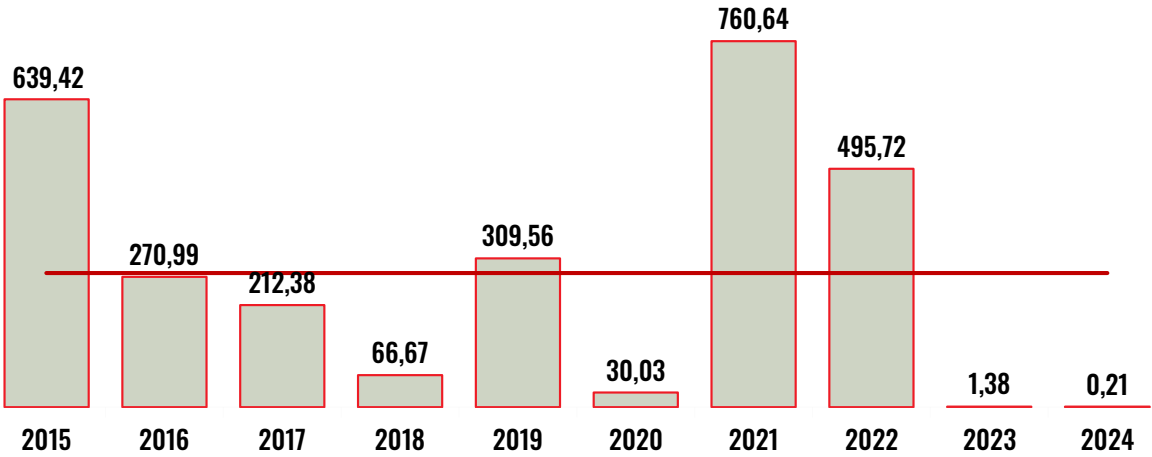
Les pays d'où provenait la plus grande quantité de haschisch acheminée par voie terrestre en 2024 étaient l'Allemagne (104,65 kg) et l'Espagne (36,06 kg).

Si l'on observe l'évolution sur dix ans des saisies aux postes-frontières terrestres qui ont enregistré les moyennes les plus élevées, le poste-frontière autoroutier *Autofiori* de Ventimiglia (IM) a enregistré une moyenne annuelle de saisies de haschisch légèrement supérieure à 278 kg, avec la valeur la plus élevée en 2021 (766,96 kg) et la plus faible en 2024 (0,21 kg), tandis que le col routier de *Passo Resia* (BZ) s'est classé troisième, alors qu'il a été le lieu de la plus importante saisie aux frontières terrestres en 2024 (104,65 kg) et qu'aucune saisie n'y avait été effectuée les années précédentes. Les autres frontières terrestres n'ont pas atteint des valeurs moyennes annuelles supérieures à un kilogramme.

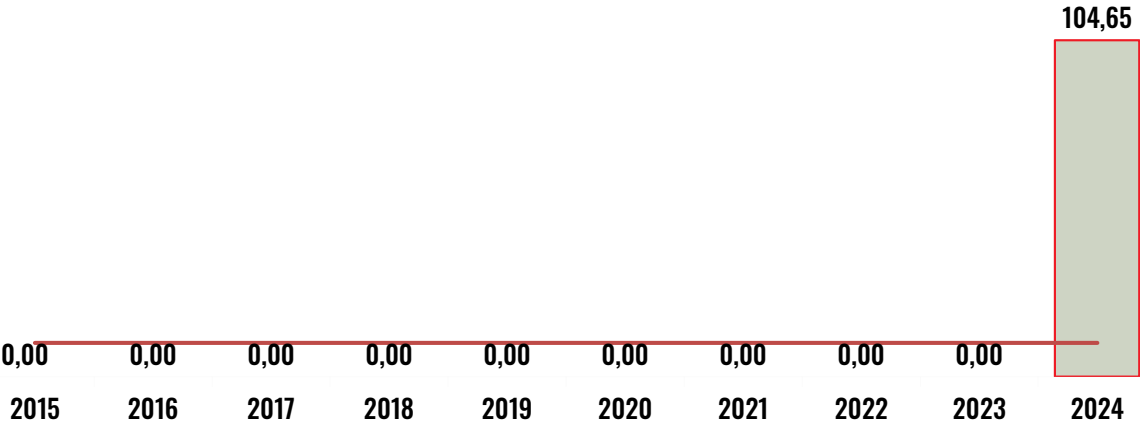
Port de Cagliari : valeur moyenne 2.322,40 kg**Port de Civitavecchia (RM) : valeur moyenne 626,16 kg****Port de Gênes : valeur moyenne 160,70 kg**

Aéroport C. Colombo de Gênes : **valeur moyenne 6,85 kg**Aéroport de Malpensa (VA) : **valeur moyenne 22,05 kg**Aéroport de Ciampino (RM) : **valeur moyenne 7,54 kg**

Col autoroutier Autofiori de Vintimille (IM) : valeur moyenne 278,70 kg



Col autoroutier de Passo Resia (BZ): valeur moyenne 10,46 kg



TURIN, SEPTEMBRE 2024 - SAISIE DE 180 KG DE HASHISH



06. DROGUES SYNTHÉTIQUES

Introduction

Au cours du dernier quart du siècle dernier, le marché mondial des drogues synthétiques, qui comprend les stimulants de type amphétamine (acronyme anglais : ATS) et les nouvelles substances psychoactives (NPS), a connu une expansion considérable. Les ATS comprennent les amphétamines, les méthamphétamines et les substances de type ecstasy (MDMA), les cathinones synthétiques, les cannabinoïdes synthétiques, les opioïdes synthétiques, les benzodiazépines et les hallucinogènes (tels que le LSD). **Après le cannabis et la cocaïne, les drogues synthétiques et les NPS sont les plus consommées dans le monde**, avec des niveaux de consommation souvent supérieurs à ceux de l'héroïne et/ou de la cocaïne. Leur nombre continue d'augmenter et a déjà dépassé le nombre total de substances soumises à un contrôle international. Elles sont largement répandues géographiquement et représentent un risque pour la santé publique, compte tenu de leur toxicité élevée et de leur apparence souvent inoffensive. Les « drogues du viol », le GHB (*liquid ecstasy*) et son précurseur le GBL, qui sont utilisés à des fins industrielles après autorisation, ou le tristement célèbre fentanyl, un puissant opioïde synthétique utilisé pour le traitement de la douleur, mais également trafiqué, par exemple aux États-Unis sous forme de *faux comprimés*, qui ont récemment provoqué une véritable « épidémie » d'opioïdes, avec près de 100 000 victimes par an.

Les drogues synthétiques sont fabriquées dans des laboratoires illégaux répartis dans presque tous les pays du monde. Contrairement à la cocaïne ou à l'héroïne, produites dans

des zones géographiques bien définies (Amérique du Sud et Asie, respectivement), les drogues synthétiques peuvent être produites partout, dans des laboratoires clandestins allant de la simple « cuisine » de petite taille au laboratoire à l'échelle industrielle.

Le commerce des drogues synthétiques s'est rapidement développé sur les plateformes *en ligne*, en particulier sur *le dark web*, où les vendeurs et les acheteurs opèrent dans une certaine anonymat, dans un environnement confortable et relativement sûr pour la vente et la distribution de ces substances illicites, en utilisant également des cryptomonnaies, qui ont rendu les transactions encore plus faciles et sûres.

Les drogues synthétiques, tout comme les nouvelles substances psychoactives, sont vendues sur *le web* sous forme de compléments alimentaires, de médicaments ou d'autres substances légales, ou par courrier international ou par des transporteurs privés, qui les livrent sans le savoir directement à domicile aux consommateurs individuels, comme c'est le cas *dans le commerce électronique* légal.

La prolifération des NPS est l'une des principales préoccupations, car ces composés synthétiques sont souvent des versions chimiquement modifiées de drogues existantes, dont ils imitent les effets tout en contournant les restrictions légales imposées par la composition chimique¹³⁰.

De nombreuses organisations criminelles transnationales font appel à des chimistes sans scrupules pour la production de drogues synthétiques,

¹³⁰ GITOC, Jason Eligh, Global Synthetic Drug Markets, The Present and Future, mars 2024

comme par exemple les *cartels mexicains* (*Sinaloa* et *Jalisco Nueva Generacion*) pour les Amériques et l'Océanie, ou les *associations criminelles du Sud-Est et du Sud-Ouest asiatiques*, ou encore les groupes criminels opérant en Europe, en particulier en Belgique, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Pologne et, dans une moindre mesure, dans les pays baltes, en Allemagne et en Hongrie. Parmi les *groupes balkaniques*, on trouve les *Albanais* qui, afin de diversifier leurs activités de trafic et d'on illicite, ont ajouté à leur « portefeuille » des stupéfiants d'origine naturelle et synthétique.

Stimulants de type amphétamine (ATS) : le phénomène à l'échelle mondiale

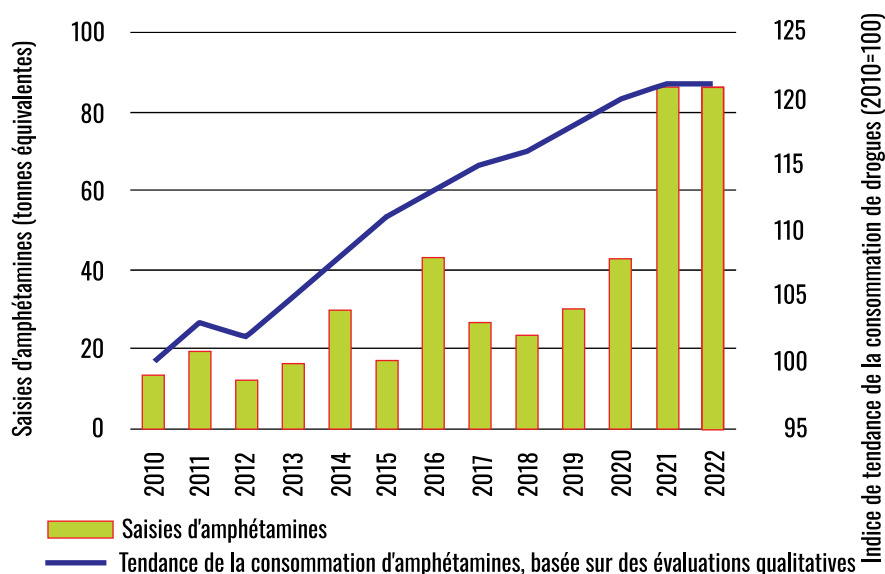
Le groupe des **stimulants de type amphétamine** (ATS) représente le deuxième marché de consommation au niveau mondial après le cannabis. Les saisies mondiales **d'ATS** restent à des niveaux historiquement élevés. Malgré une légère baisse en 2022, les données préliminaires de certaines régions du monde en 2023 laissent supposer un renversement de tendance. La **méthamphétamine** continue de dominer le marché des ATS, avec des saisies mondiales qui ont atteint 367 tonnes en 2022¹³¹. La plupart des augmentations des saisies d'ATS ont eu lieu en Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud-Ouest, ainsi qu'en mer, en particulier dans le golfe d'Oman, l'océan Indien et la

mer d'Oman. Les marchés émergents du trafic de méthamphétamine qui ont connu la plus forte croissance ces dernières années sont ceux du **Proche et Moyen-Orient/Sud-Ouest asiatique et de l'Europe du Sud-Est**.

Outre la méthamphétamine, le marché du **Captagon** au **Proche et au Moyen-Orient** continue de prospérer, les saisies en 2022 restant à des niveaux records similaires à ceux de 2021. Le trafic de méthamphétamine en provenance d'Asie du Sud-Ouest et celui de captagon en provenance du Levant convergent vers le Proche et le Moyen-Orient¹³², une région qui reste le plus grand marché mondial pour la « drogue du combattant », une substance fabriquée illicitement contenant diverses concentrations d'amphétamines provenant principalement de la République arabe syrienne et, dans une moindre mesure, du Liban. Les niveaux de trafic de captagon restent élevés ou sont en

132 UNODC, WDR 2024, Points d'intérêt particuliers, p. 15, cit.

PROCHE ET MOYEN-ORIENT - AMPHÉTAMINES (PRINCIPALEMENT CAPTAGON)
SAISIES ET TENDANCE DE LEUR CONSOMMATION 2010-2022



131 UNODC, WDR 2024, Points d'intérêt particuliers, p. 7, cit.

CAPTAGON - PRINCIPALES ROUTES, 2020-2024



Source : ONUDC, sur la base d'un certain nombre de sources, notamment les suivantes : réponses au questionnaire du rapport annuel ; ONUDC, Drugs Monitoring Platform

augmentation dans les pays du Golfe, marchés traditionnels de destination principale de cette drogue : en Irak, par exemple, les saisies de captagon ont été multipliées par 34 entre 2019 et 2023, passant de 118 kg à plus de 4 tonnes. Bien que tous les pays du Proche et du Moyen-Orient soient touchés par le trafic de captagon, les plus importantes saisies d'amphétamines au cours des cinq dernières années ont été signalées par l'Arabie saoudite, suivie des Émirats arabes unis, de la République arabe syrienne et du Liban, ce qui indique l'existence d'importantes routes de trafic dans la région. La principale zone de départ du captagon reste le Levant (la République arabe syrienne et, dans une moindre mesure, le Liban), avec pour destination les pays du Golfe (en particulier l'Arabie saoudite, suivie des Émirats arabes unis), atteints directement par voie terrestre (via la Jordanie et l'Irak) ou maritime, ou indirectement via d'autres régions, telles que l'Europe méridionale,

orientale et occidentale. En outre, certaines saisies indiquent que l'Afrique du Nord est une destination potentielle ou un lieu de transit, tandis que l'Afrique de l'Ouest est un lieu de transit pour le captagon destiné aux marchés des pays du Golfe¹³³.

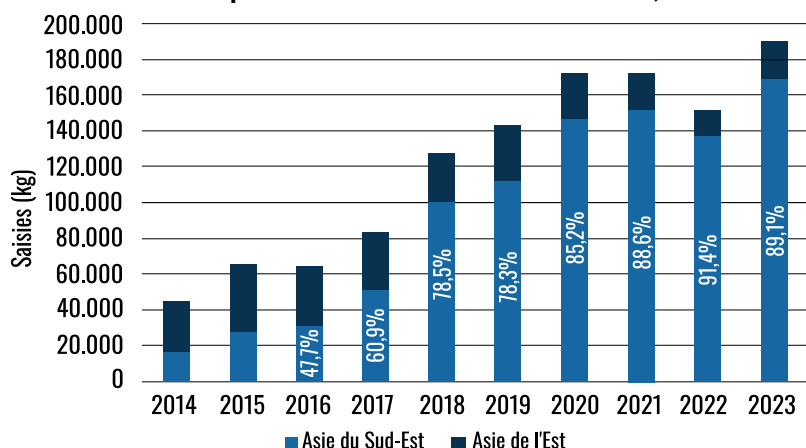
L'Asie du Sud-Est, autrefois particulièrement connue pour sa production à grande échelle d'opium et d'héroïne, se caractérise actuellement par la présence de laboratoires de production de drogues synthétiques, qui alimentent un vaste marché s'étendant jusqu'à l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En particulier, en 2023, dans la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, une quantité record de 190 tonnes de **méthamphétamine** a été saisie, dont 169 tonnes (soit 89 % du total) rien qu'en Asie du Sud-Est. Ces chiffres montrent que la production et

¹³³ ONUDC, WDR 2024, Principales conclusions, p. 30, cit.

190 tonnes
+25,7%

89,8 tonnes de comprimés
98,3 tonnes de cristaux
1,9 tonne sous d'autres
formes

Saisies de méthamphétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est, 2014-2023

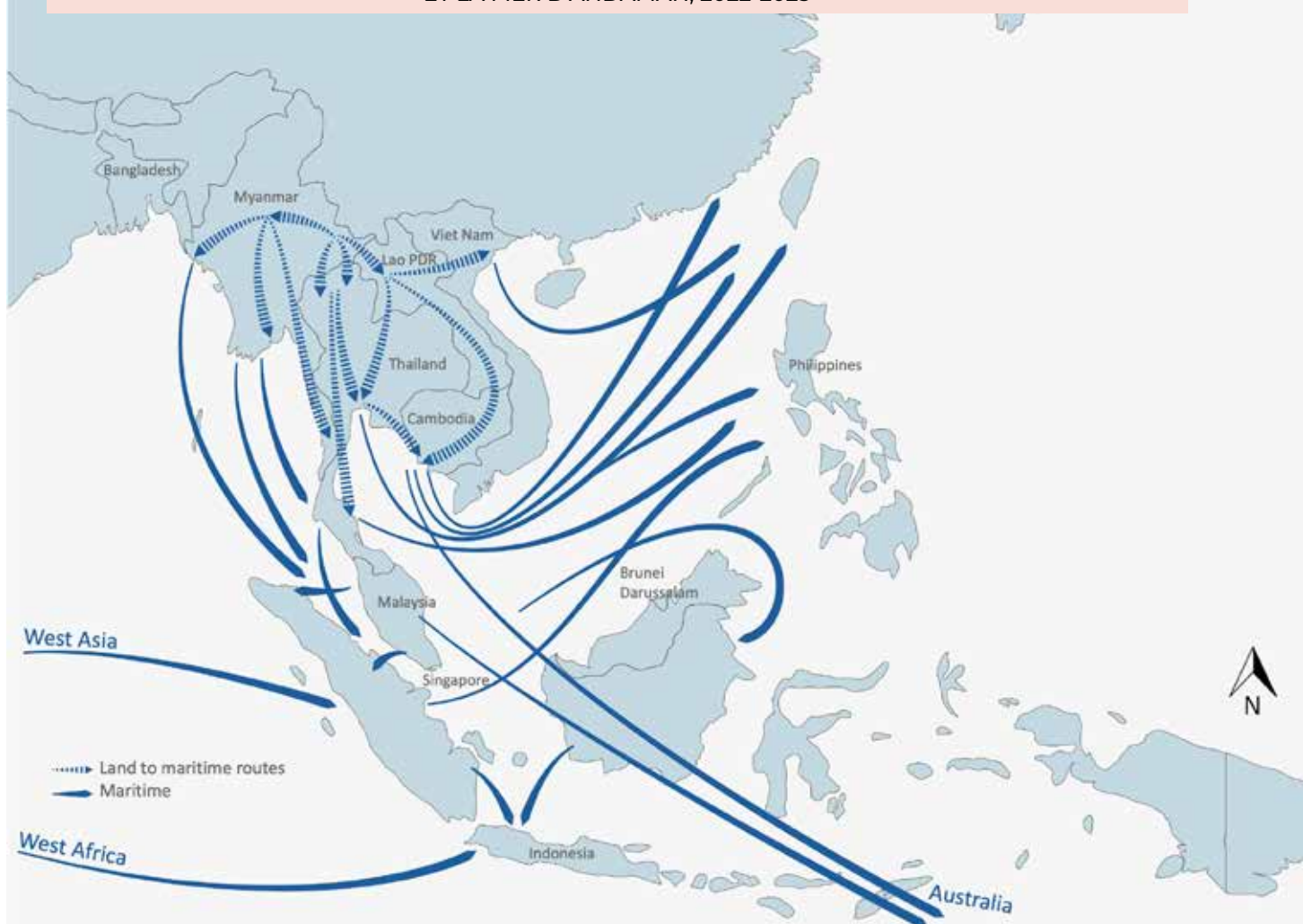


Source : https://www.unodc.org/roseap/uploads/documents/Publications/2024/Synthetic_Drugs_in_East_and_Southeast_Asia_2024.pdf

le trafic de méthamphétamine dans l' t le « **Triangle d'or** » ont considérablement augmenté. Au cours de l'année 2023 et au début de l'année 2024, les autorités de la région ont procédé à de nombreuses

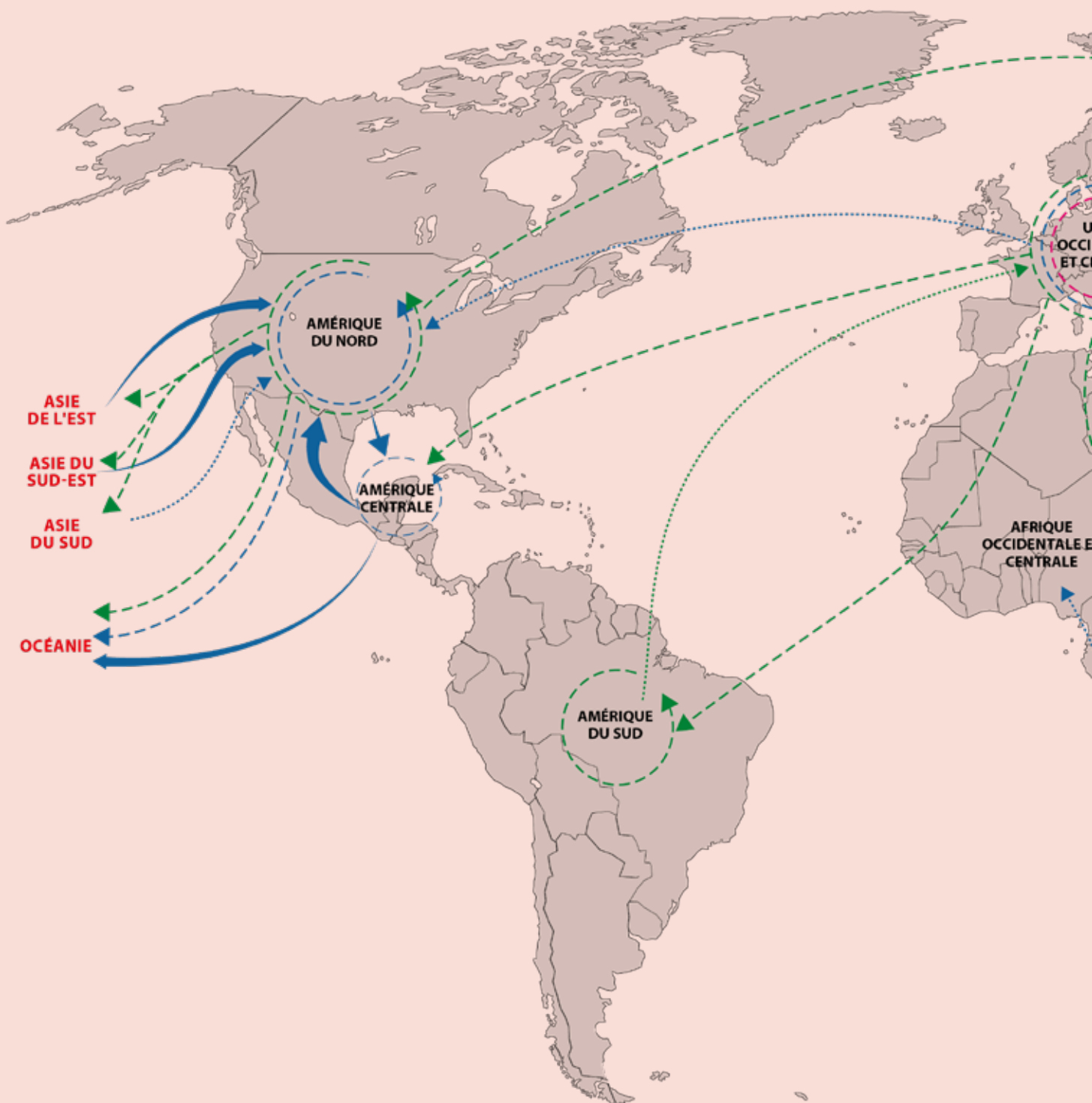
saisies de méthamphétamine, chacune pesant une tonne ou plus, souvent accompagnées de quantités importantes de **kétamine**. Outre les routes maritimes de la mer d'Andaman,

MÉTHAMPHÉTAMINE - ROUTES MARITIMES DANS LE GOLFE DE THAÏLANDE ET LA MER D'ANDAMAN, 2022-2023



Source : https://www.unodc.org/roseap/uploads/documents/Publications/2024/Synthetic_Drugs_in_East_and_Southeast_Asia_2024.pdf

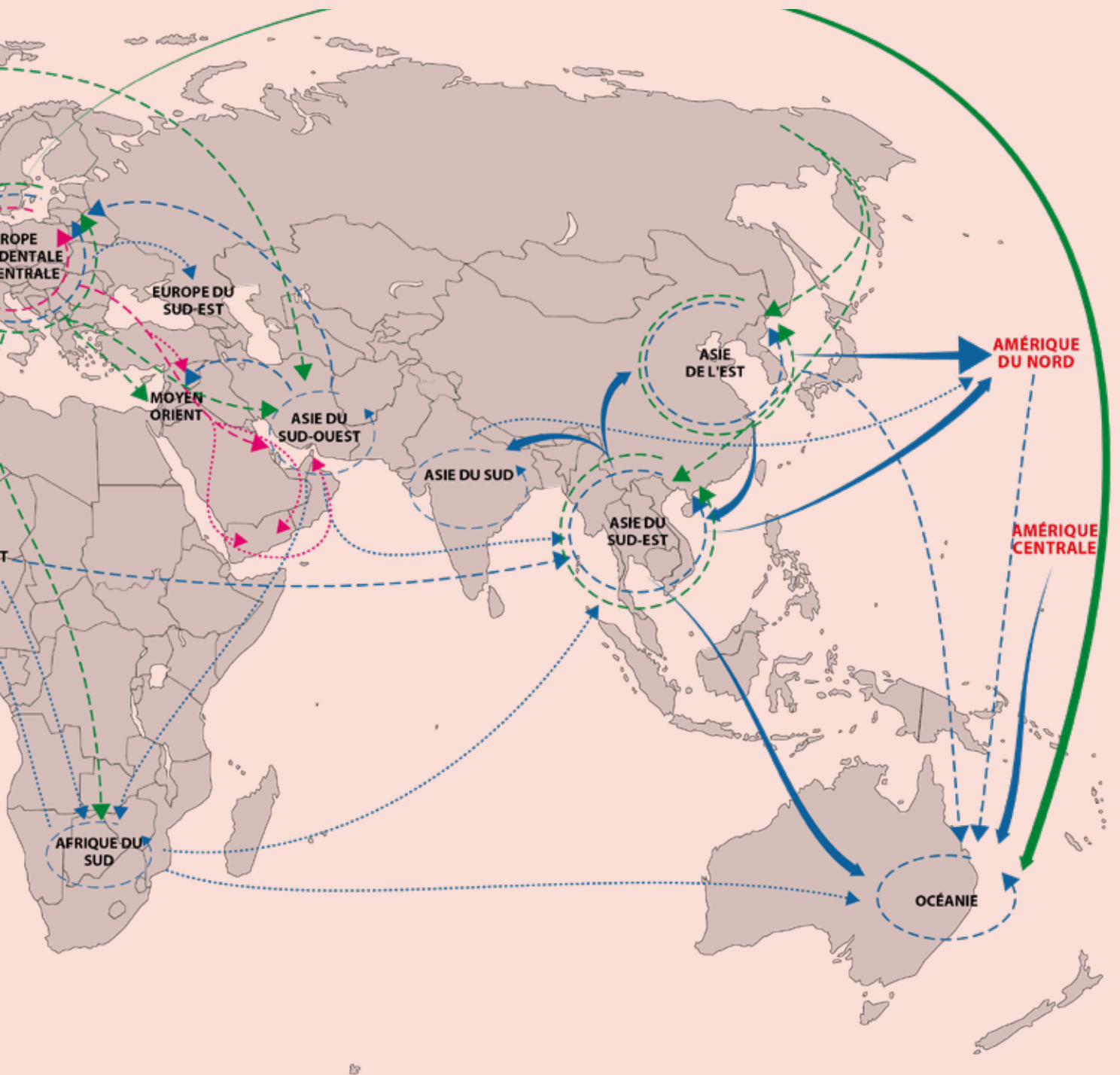
PRINCIPAUX FLUX DE DROGUES SYNTHÉTIQUES

**MÉTHAMPHÉTAMINE**

-  Régions avec trafic interne
-  Flux à faible volume
-  Flux à fort volume

AMPHÉTAMINE

-  Régions avec trafic interne
-  Flux à faible volume
-  Flux à fort volume



ECSTASY

-  Régions avec trafic interne
-  Flux à faible volume
-  Flux à fort volume
-  Flux à fort volume

les groupes criminels utilisent de plus en plus souvent le golfe de Thaïlande pour transporter de grandes quantités de drogues synthétiques¹³⁴.

Mais la situation de la production et du trafic de drogues synthétiques dans cette région d'Asie de l'Est est de plus en plus complexe. Le **Myanmar** reste le principal lieu de production de drogues synthétiques dans la région, mais certains éléments indiquent que la production illicite de **kétamine** et de ses précurseurs s'étend à d'autres zones du bas Mékong. La quantité de kétamine saisie en Asie de l'Est et du Sud-Est a légèrement diminué, passant de 29 à 23,3 tonnes entre 2022 et 2023, mais elle reste à un niveau nettement élevé par rapport aux années précédentes. Les saisies **d'ecstasy** ont atteint des niveaux records en 2023, avec plus de 26,7 millions de comprimés. Cette augmentation est principalement due à une hausse exponentielle des saisies d'ecstasy en Malaisie, où la plupart des stupéfiants proviennent d'Europe¹³⁵.

Le **Mexique** est un autre pays où la production de **méthamphétamine** aurait atteint des niveaux records : la majeure partie de cette drogue est ensuite mise sur le marché américain et dans le reste de la sous-région. En 2024, environ 72 tonnes ont été saisies rien que sur la frontière sud-ouest, contre environ 55 tonnes interceptées en 2023¹³⁶. Les deux principaux cartels de la drogue mexicains au cœur de la production et de la distribution de méthamphétamine sont le *cartel de Sinaloa* et le *cartel Jalisco Nueva Generación*. Selon la *Drug Enforcement Administration* (DEA) américaine, cette production est

principalement localisée dans les États du sud-ouest (Colima, Michoacán, Jalisco et Guerrero) et dans les États du nord (Baja California et Sonora), où des laboratoires clandestins à l'échelle industrielle ont été découverts. Le 12 février 2024, la marine mexicaine a découvert dans l'État de Sonora le plus grand laboratoire de production de drogue jamais trouvé, saisissant 41,3 tonnes de méthamphétamine et 12,7 tonnes de précurseurs. Les producteurs mexicains de cette substance utilisent la méthode P-2-P (phényl-2-propanone) depuis que le gouvernement mexicain a commencé à limiter les importations d'éphédrine/pseudoéphédrine en 2005, pour aboutir à leur interdiction en 2008. Selon des sources de la marine mexicaine, les cartels produisent désormais « eux-mêmes » les précurseurs chimiques, tels que le P-2-P et la méthylamine, au lieu de les importer d¹³⁷. Compte tenu de leurs capacités de production avancées, les *cartels mexicains* exportent de la méthamphétamine dans toute l'Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande et même en Europe. La *police fédérale australienne* (AFP) a signalé qu'en 2020, environ 70 % de la méthamphétamine saisie provenait du Mexique et que cette substance avait un prix très compétitif (la méthamphétamine mexicaine coûtait moins d'un tiers de celle produite au Myanmar). Comme pour le trafic de cocaïne, le marché de la méthamphétamine en Océanie semble également extrêmement lucratif et rentable pour les cartels de trafiquants de drogue, en raison des prix exceptionnellement élevés de la drogue dans la rue. La logistique de l' t du trafic de méthamphétamine est complexe et repose sur l'exploitation des routes commerciales mondiales. Les *cartels mexicains* utilisent stratégiquement les principaux ports et aéroports à fort trafic de marchandises afin de minimiser les risques de détection

¹³⁴ UNODC, Les drogues synthétiques en Asie de l'Est et du Sud-Est - Dernières évolutions et défis, 2024.

¹³⁵ UNODC, Synthetic Drugs in East and Southeast Asia - Latest developments and challenges, 2024, cit.

¹³⁶ <https://www.cbp.gov/newsroom/stats/drug-seizure-statistics>. Il s'agit de saisies effectuées par les douanes et la protection des frontières américaines.

¹³⁷ Regional Intelligence Liaison Office (RILO) – Asia and the Pacific, Analysis Report 2024/1, novembre 2024, p. 2.

des substances illicites. Les ports de *Hong Kong* (Chine) et de *Busan* (Corée du Sud) sont essentiels en raison de leurs solides capacités infrastructurelles et de leur emplacement stratégique, servant de plaques tournantes essentielles pour la distribution de marchandises sur les marchés mondiaux et pour le transbordement de drogues synthétiques vers le Japon, l'Océanie, les Philippines, la Malaisie et l'Indonésie. Le port de *Hong Kong* est la principale voie d'acheminement de la méthamphétamine produite dans les zones adjacentes aux ports mexicains de *Manzanillo* et *Lazaro Cardenas*¹³⁸.

En 2023, en **Chine**, les saisies de **méthamphétamine** (sous forme de cristaux, de comprimés et de poudre) ont augmenté, après avoir connu une baisse en 2022 ; seules les saisies de méthamphétamine liquide ont continué à diminuer en termes de quantité. Le nombre de laboratoires illicites de fabrication de drogues saisis en Chine a augmenté ces dernières années et, en 2023, 42 laboratoires de fabrication de méthamphétamine, pour la plupart de petite taille, ont été démantelés. En revanche, les quantités **d'ecstasy** (MDMA), mais aussi de **kétamine**, saisies dans le pays en 2023 ont diminué : pour l'ecstasy, on est passé de 1 364 667 comprimés interceptés en 2022 à 233 333 comprimés en 2023, et pour la kétamine, d'environ 1 300 kg en 2022 à 735 kg en 2023¹³⁹. La *Commission nationale chinoise de contrôle des stupéfiants* (NNCC) souligne également une baisse du nombre de consommateurs de drogues ; en particulier, en 2023, 455 000 personnes étaient dépendantes à la méthamphétamine (-22,6 %) par rapport à 2022 et 30 000 personnes consommaient de la kétamine (-6,3 %), comme le

confirment également les résultats des analyses des eaux usées surveillées par le *Laboratoire national des stupéfiants*¹⁴⁰.

En ce qui concerne **l'Afghanistan**, la production de **méthamphétamine** continue d'augmenter, ce qui entraîne un risque élevé pour toute la région. Ces dernières années, il est apparu que l'utilisation de la plante **éphédra**, qui pousse en abondance dans la région et qui contient de l'éphédrine, a constitué le principal facteur ayant contribué à la production de méthamphétamine, avec d'autres précurseurs chimiques, notamment les médicaments contre le rhume contenant de l'éphédrine, qui représentent les moyens les plus simples pour produire ces substances, compte tenu également de la complexité de l'approvisionnement en précurseurs chimiques, notamment à la lumière des sanctions internationales. En outre, il semblerait que, récemment, l'éphédra en Afghanistan, en plus de pousser spontanément dans les zones montagneuses (2 000-2 500 mètres), soit cultivée de manière rationnelle et que les laboratoires soient de plus en plus souvent situés à proximité des cultures. En effet, l'Australie et l'Afrique du Sud ont enregistré une augmentation des méthamphétamines provenant d'Afghanistan. Pour sa part, le Japon, qui reçoit actuellement cette substance principalement de Thaïlande et du Mexique, à un prix final d'environ 600 dollars le gramme, craint que l'augmentation constante de la production et le prix compétitif du produit synthétique afghan ne remplacent les deux autres sources d'approvisionnement. En matière de lutte contre le trafic, la police afghane aurait saisi plusieurs centaines de tonnes de méthamphétamine, d'ecstasy et de méthadone, ainsi que des centaines de laboratoires, de véhicules et d'armes. Selon l'Organisation mondiale des

138 Bureau régional de liaison du renseignement (RILO)/Organisation mondiale des douanes (OMD) – Asie et Pacifique, Rapport d'analyse 2024/1, novembre 2024, cit.

139 UNODC, *Synthetic Drugs in East and Southeast Asia - Latest developments and challenges*, 2024, p. 57, cit.

140 Office of National Narcotics Control Commission, *China Drug Situation Report* 2023, juin 2024.

douanes (OMD), , au moins 950 kg de méthamphétamine ont été saisis en Afghanistan en 2024. Malgré la difficulté à obtenir des informations à ce sujet, on estime que la capacité de production de cette drogue de synthèse reste très élevée dans le pays¹⁴¹. En outre, au cours des neuf premiers mois de 2023, 590 tonnes de précurseurs ont été saisies, soit trois fois plus qu'en 2022. L'introduction illicite de ces substances chimiques sur le territoire afghan se fait principalement par les pays voisins¹⁴².

En ce qui concerne le prix des stupéfiants en Afghanistan, à la fin de 2023, la méthamphétamine se serait stabilisée à 550 dollars/kg, l'éphédrine (son précurseur) à environ 200 dollars/kg et la plante d'éphédra à environ 182 dollars/kg.

Stimulants de type amphétamine (ATS) : le phénomène au niveau européen

En **Europe**, la consommation **d'amphétamines** cède progressivement la place à celle de méthamphétamines et de cathinones synthétiques, chimiquement similaires aux amphétamines mais pas nécessairement équivalentes en termes de risques pour la santé publique, tels que *les overdoses*, les problèmes de santé mentale aigus et chroniques et les maladies infectieuses. Selon les Nations unies, l'amphétamine reste la deuxième substance stimulante la plus consommée en Europe après la cocaïne¹⁴³.

Le nombre de **laboratoires de production**¹⁴⁴ **d'amphétamine**

démantelés en **Europe** ces dernières années est resté constant (102 en 2020, 105 en 2021 et **108** en **2022**), tandis que la quantité d'amphétamine saisie a diminué de deux tiers (7 tonnes en 2021 et 2022, contre 22,3 tonnes en 2020). On suppose que cette baisse est liée à la décision de réduire la production au profit d'autres substances plus rentables, telles que la méthamphétamine, également destinées à l'exportation. L'hypothèse d'une capacité de production également destinée au marché extra-UE serait confirmée par les 242 laboratoires de production de méthamphétamine, de taille moyenne et grande, identifiés en 2022 (contre 261 en 2021)¹⁴⁵.

Le trafic d'amphétamines au sein de l'Union européenne s'effectue principalement par **voie** terrestre, ainsi que par les services postaux et les colis. La plupart du temps, les envois proviennent des grands centres de **production** situés **aux Pays-Bas**, en **Belgique** et en **Allemagne** et sont destinés, en grande partie, à la consommation locale.

En **2022**, **31 256 saisies** d'amphétamine ont été effectuées dans l'Union européenne¹⁴⁶. Rien qu'en Turquie, cependant, 5,99 tonnes d'amphétamine ont été saisies en 2022 (3,5 tonnes en 2021), dont 24 millions de comprimés portant le logo **Captagon** (13,8 millions en 2021).

Les *groupes criminels néerlandais* restent les principaux producteurs et trafiquants et sont actifs dans plusieurs pays de l'UE. Il existe également des « *réseaux criminels*

drogues synthétiques, en particulier d'ecstasy et d'amphétamines. On observe également des signes d'une possible expansion de la production de méthamphétamine.

141 RILO/OMD – Asie et Pacifique, Rapport d'analyse 2024/2, La méthamphétamine du Croissant d'or, novembre 2024, cit.

142 E.S. DCSA en Iran, Rapport d'information annuel 2025, données 2024, janvier 2025.

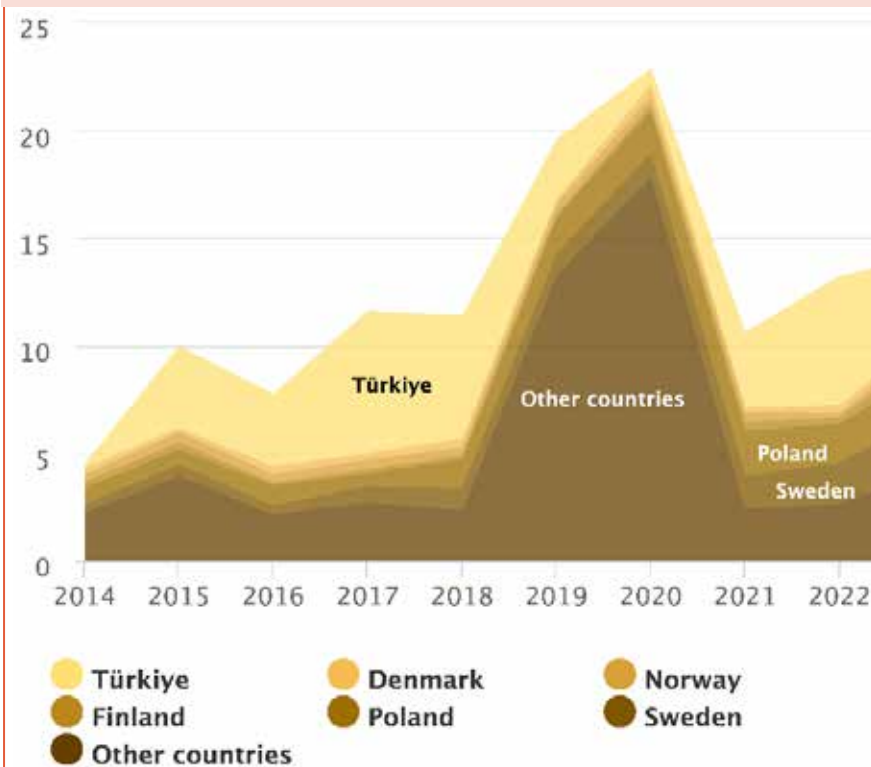
143 UNODC, WDR 2024, Points d'intérêt particuliers, cit.

144 UNODC, WDR 2024, Points d'intérêt particuliers : L'Europe occidentale et centrale reste un important centre de production de

145 EUDA, Rapport européen sur les drogues 2024, Stimulants synthétiques – la situation actuelle en Europe. https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/synthetic-stimulants_en#edr24-stimulants-figure-4.7

146 https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/synthetic-stimulants_en#level-7

UNION EUROPÉENNE - SAISIES (en tonnes) D'AMPHÉTAMINE



Source: https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2025/synthetic-stimulants_en

belgo-néerlandais » qui, selon Europol, aiment travailler ensemble grâce à leur langue commune, leur proximité et les bonnes infrastructures routières entre les points clés, tels que les ports de *Rotterdam* et d'*Anvers*, qui sont essentiels pour le trafic de drogue qui est ensuite acheminé vers tous les pays de l'UE. Ces réseaux criminels collaborent avec des distributeurs dans le monde entier. D'autres groupes criminels se consacrent à la production d'amphétamines à petite et moyenne échelle dans **les pays baltes** et sont impliqués dans la distribution, principalement dans les pays nordiques. Les chaînes d'approvisionnement mondialisées et l'internet jouent un rôle important dans la mise à disposition de nouvelles substances en Europe. Cette évolution est due à la possibilité de commander de grandes quantités de nouvelles substances auprès d'entreprises chinoises et de les

transporter rapidement en Europe par voie aérienne ou maritime. Les substances sont ensuite conditionnées dans l'UE et commercialisées ouvertement ou illégalement. Compte tenu des profits élevés et des risques faibles, les groupes criminels organisés (GCO) pourraient devenir encore plus actifs dans ce domaine. En effet, on constate une augmentation de la production d'une série de nouvelles substances en Europe¹⁴⁷.

La **méthamphétamine** est un stimulant synthétique qui, bien que moins utilisé et moins visible dans les données disponibles, continue de

montrer des signes d'augmentation de la production en Europe¹⁴⁸. La majeure partie de la méthamphétamine vendue dans l'Union européenne est **produite** localement dans certains pays européens - *principalement les Pays-Bas, la Belgique ou la République tchèque* - ce qui crée une concurrence avec le produit **mexicain** et offre de nouvelles opportunités commerciales aux grossistes d'outre-mer. L'augmentation de la demande de méthamphétamine pourrait entraîner un développement de la production locale et/ou une augmentation des importations gérées par des groupes européens qui font déjà le trafic, par exemple, de cocaïne, créant ainsi une coexistence des deux phénomènes.

¹⁴⁷ <https://www.europol.europa.eu/crime-areas/drug-trafficking/other-drugs>

¹⁴⁸ Bureau régional de liaison en matière de renseignement (RILO)/Organisation mondiale des douanes (OMD) – Asie et Pacifique, Rapport d'analyse 2024/1, novembre 2024, cit.

Historiquement, la consommation de méthamphétamine a été observée en République tchèque, en République slovaque et, plus récemment, dans certains pays voisins. Les données issues de l'analyse des eaux usées pour la période 2022-2023 indiquent que 15 des 67 villes européennes analysées ont enregistré une augmentation des résidus de méthamphétamine.

Les États membres de l'UE ont signalé **9 900 saisies** de méthamphétamine pour un total de 1,4 tonne en **2022** (1,2 tonne en 2021). La Turquie a signalé 77 700 saisies de méthamphétamine en 2022, soit 15,8 tonnes et 383 litres (contre 5,5 tonnes en 2021), ce qui indique que la méthamphétamine est acheminée par les voies de trafic d'héroïne bien établies qui partent d'Afghanistan, traversent la Turquie et se dirigent vers l'Europe.

En termes de qualité, la pureté moyenne de la méthamphétamine a également augmenté au cours de la dernière décennie, tandis que son prix est resté relativement stable, même s'il a baissé ces dernières années¹⁴⁹.

Du point de vue des acteurs criminels, les dernières enquêtes liées aux importantes saisies de méthamphétamine en Europe suggèrent une expansion des *organisations criminelles mexicaines* vers ces marchés plus lucratifs¹⁵⁰. En effet, l'enquête qui a conduit à la découverte, en **2022**, de **242 laboratoires** de production de méthamphétamine dans l'UE a confirmé la présence de membres des *cartels mexicains*, qui s'occupent depuis plusieurs années déjà de la production de méthamphétamine aux Pays-Bas, en Belgique et en **Espagne**. En mai 2024, des agents de la Policía Nacional espagnole ont démantelé, dans la province d'Alicante,

un laboratoire clandestin de production de méthamphétamine appartenant au *cartel de Sinaloa* et saisi 1 800 kg de méthamphétamine. L'EMCDDA, Europol et la DEA ont affirmé à plusieurs reprises que l'Europe était en train de devenir l'une des routes préférées pour le trafic de méthamphétamine vers les marchés australiens et néo-zélandais. En effet, alors qu'un kilo de méthamphétamine se vend au minimum 656 dollars américains sur le marché de Mexico, et 5 000 dollars aux États-Unis, le prix de cette même substance peut atteindre 20 000 dollars dans les pays européens et même 190 000 dollars en Océanie et au¹⁵¹.

En **2022**, les États membres de l'UE ont signalé **14 500 saisies** (10 000 en 2021) de **MDMA (ecstasy)**, soit 1,2 tonne de poudre (1,6 tonne en 2021) et 2,5 millions de comprimés (3,5 millions en 2021). La Turquie a saisi 5 millions de comprimés de MDMA en 2022 (7,6 millions en 2021).

Le nombre de **laboratoires de MDMA** démantelés dans l'UE a augmenté en 2022 : **48** laboratoires de MDMA (25 en 2021) ont été démantelés par 6 États membres, en premier lieu la Belgique avec 27 laboratoires, suivie des Pays-Bas (13), de l'Espagne (5), de la France, de la Pologne et de la Suède (1 chacun). Les saisies de précurseurs utilisés dans la production de MDMA ont également augmenté pour atteindre 20,5 tonnes en 2022 (7,1 tonnes en 2021), ce qui indique un marché international florissant¹⁵².

Substances sédatives, dissociatives ou dépressives : le phénomène au niveau européen

Outre les drogues les plus connues

149 https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/synthetic-stimulants_en#level-7

150 Insight Crime, Mexican Methamphetamine Increasingly Moving Through Europe, 22 mai 2024.

151 <https://www.interior.gob.es/opencms/va/detalle/articulo/La-Policia-Nacional-desarticula-la-infraestructura-en-Espana-del-cartel-de-Sinaloa-con-la-intervencion-de-1.800-kilos-de-metanfetamina/>; Insight Crime, La méthamphétamine mexicaine de plus en plus présente en Europe, 22 mai 2024.

152 https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/mdma_en#level-7

présentes sur le marché noir, de nombreuses autres **substances** aux propriétés **hallucinogènes, anesthésiques, dissociatives ou dépressives** sont consommées en **Europe**, notamment le LSD, les champignons hallucinogènes, la kétamine, le GHB et le protoxyde d'azote.

La **kétamine**, un médicament analgésique dissociatif, représentait 9 % du total des nouvelles substances psychoactives saisies dans l'Union européenne en 2022. La quantité de kétamine saisie et signalée au système d'alerte rapide de l'UE sur les nouvelles substances psychoactives a varié au fil du temps, mais elle est restée à des niveaux relativement élevés ces dernières années, passant d'un peu moins d'une tonne en 2021 à 2,8 tonnes en 2022. **Le Danemark** et **les Pays-Bas** ont signalé les **saisies** les plus importantes en Europe, représentant les deux tiers du total de la kétamine saisie en **2022**. En 2022, aucun laboratoire de kétamine démantelé n'a été signalé. On estime que la majeure partie de la kétamine interceptée en Europe provient **d'Inde, du Pakistan** et de **Chine**. Les informations disponibles indiquent que la **production** de cette substance en **Europe** reste **limitée**. Ces dernières années, dans l'Union européenne, ce médicament a également été consommé dans d'autres mélanges de drogues, notamment les poudres et les comprimés de MDMA (ecstasy), et vendu sous le nom de « **cocaïne rose** ». Étant donné l'utilisation répandue de la kétamine en médecine vétérinaire comme anesthésique, le vol et le détournement de ce médicament des circuits légitimes constituent un sujet de préoccupation.

Le **GHB**, bien qu'il ait été initialement développé comme médicament pour le traitement du syndrome de sevrage alcoolique et de la narcolepsie, est devenu, avec son précurseur **le GBL** - couramment utilisé dans de nombreux secteurs de l'industrie chimique,

pharmaceutique et plastique - célèbre dans les médias sous le nom de « *chemsex* » ou « drogue du viol »¹⁵³. En **2022**, 17 pays européens ont signalé **1 500 saisies** de GHB et de GBL, pour un total respectif de 114 kg et 800 litres.

En **2022**, **1 665 saisies** de **LSD** (diéthylamide de l'acide lysergique) ont été signalées en Europe, soit 99 687 comprimés (« timbres ») et 2,1 kg.

En **2022**, 23 pays ont signalé **1 439 saisies** de **champignons hallucinogènes**, pour un total de 143 kg et d¹⁵⁴.

Bien qu'il soit utilisé depuis près de 250 ans, la consommation de **protoxyde d'azote** a augmenté dans certains pays européens depuis 2010. Ce phénomène est devenu particulièrement préoccupant entre 2017 et 2018, depuis que la substance est disponible dans un plus grand nombre de magasins et en plus grandes quantités. La popularité du protoxyde d'azote est due à sa facilité d'accès, à son prix modique, à ses effets de courte durée et à la perception générale des utilisateurs selon laquelle il s'agit d'une substance stupéfiante relativement « sûre » et socialement acceptable. Dans la plupart des cas, de petites cartouches de gaz destinées à la production de crème fouettée sont utilisées pour remplir des ballons de fête, à partir desquels le gaz est inhalé. Ces cartouches peuvent être achetées dans les magasins traditionnels ou *en ligne*. Les effets indésirables sont généralement légers et disparaissent

¹⁵³ En cas d'ingestion de GBL, le métabolisme humain le transforme en GHB. La difficulté pour les enquêteurs, lorsque cette substance est utilisée, réside dans l'analyse « qualitative » en laboratoire : quelques heures après l'ingestion, elle n'est plus détectable dans le sang et l'urine. Le danger de cette substance pour la santé humaine réside dans le fait que son administration peut provoquer des intoxications aiguës, difficilement attribuables à la substance elle-même en raison de la difficulté d'analyse en laboratoire mentionnée ci-dessus.

¹⁵⁴ https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/other-drugs_en#level-7

rapidement après que l'utilisateur a cessé d'inhaler le gaz, même si des cas d'intoxication aiguë, avec perte de conscience ou évanouissement, et dans certains cas même des hallucinations, nécessitant un traitement médical, ont été signalés. Une consommation régulière et importante de gaz peut également causer de graves dommages au système nerveux¹⁵⁵. Plusieurs pays de l'UE, dont le Danemark, la France, la Lituanie, les Pays-Bas et le Portugal, ont limité la disponibilité du protoxyde d'azote ces dernières années. Cependant, les informations concernant l'efficacité de ces approches législatives restrictives sont rares¹⁵⁶.

L'Italie et le « Plan national de prévention contre l'usage abusif du fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques »

Introduction

Le **fentanyl** est un **opioïde synthétique** très puissant à usage thérapeutique, qui fait l'objet d'un trafic illicite dans certaines régions du monde afin d'être utilisé et consommé de manière abusive comme stupéfiant, entraînant des décès même à des doses quantitativement imperceptibles.

Parmi les principaux marchés figurent le **Canada** et les États-Unis, approvisionnés par *des organisations* transnationales de trafiquants de drogue, notamment *mexicaines, colombiennes et asiatiques*.

Aux **États-Unis**, en particulier, la *Drug Enforcement Administration* (DEA) continue de **saisir** chaque année des quantités record de fentanyl illicite : de 6 875 kg de fentanyl en poudre en 2021 à près du double (13 176 kg) en 2023, et de 23,6 millions de comprimés contenant du fentanyl saisis en 2021 à environ 79

millions de comprimés en 2023, soit plus du triple. Les **empoisonnements** au fentanyl et les saisies de fentanyl par les forces de l'ordre ont également augmenté de manière constante depuis 2013. Selon les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) des États-Unis, les **décès** liés aux opioïdes synthétiques, stables jusqu'en 2012, ont augmenté de manière spectaculaire depuis 2013, pour atteindre plus de 74 000 en 2023, principalement dus au fentanyl. Depuis 2024, on observe une baisse des décès, vraisemblablement due à divers facteurs : la vente libre de l'antidote, le naloxone ; les politiques de prévention, telles que l'information capillaire des citoyens et la réduction de la demande grâce à l'analyse préventive des substances.

En ce qui concerne l'**Europe**, on s'inquiète de plus en plus de la présence croissante d'opioïdes synthétiques très puissants sur le marché de la drogue. Depuis 2012, l'EUDA¹⁵⁷ a signalé une augmentation significative de la disponibilité des **fentanyl**s, c'est-à-dire du fentanyl et de ses analogues, dont la puissance est encore plus grande que celle du fentanyl lui-même. Ils sont généralement synthétisés de manière clandestine et mis sur le marché illicite, notamment par le biais de la vente *en ligne*. La **production** massive a lieu en **Chine**, mais la production de ces molécules a également été signalée **en Europe** dans **des laboratoires clandestins**.

Dans le même temps, on a également constaté en Europe une augmentation significative du nombre de décès liés à la consommation de fentanyl chez les personnes qui consomment des drogues. En **2022**, les États membres de l'UE ont signalé à l'EUDA **163 décès** liés au fentanyl. Une partie importante de ces décès est associée au fentanyl détourné des circuits de distribution légaux à des fins médicales, plutôt qu'au fentanyl de production illicite.

155 EMCDDA, Recreational use of nitrous oxide: a growing concern for Europe, 2022.

156 https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/other-drugs_en#level-8

157 Agence européenne des médicaments.

Il est toutefois essentiel de garder à l'esprit que les **données européennes** actuellement disponibles **sous-estiment probablement le phénomène**. En effet, son détection par analyse clinique est une opération complexe pour la plupart des laboratoires de toxicologie clinique, car le fentanyl est souvent détecté à des concentrations extrêmement faibles, tant dans les cas d'intoxication que dans les cas de décès. En outre, en raison précisément de sa puissance élevée, le trafic de doses commercialement intéressantes de fentanyl ou de ses analogues s'effectue par le transport de petits volumes de produit, ce qui rend sa détection et sa lutte difficiles.

Le contexte nord-américain, bien que différent, constitue néanmoins un avertissement quant à la rapidité avec laquelle les tendances en matière de consommation d'opioïdes peuvent évoluer, avec des implications dramatiques pour la santé publique. En effet, la pénurie d'héroïne sur le marché illégal, due à l'arrêt de la production d'opium en Afghanistan annoncé par les talibans en avril 2022 - selon les estimations de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la production d'opium a diminué de 95 % en 2023, bien qu'il existe des preuves qu'il reste des stocks considérables d'opium en Afghanistan - a poussé la consommation vers les opioïdes synthétiques.

Depuis 2009, 81 nouveaux opioïdes synthétiques ont été signalés **au système d'alerte précoce de l'UE**, avec **7** nouvelles substances apparues en **2023**, dont 6 étaient des opioïdes nitazéniques très puissants (les nitazènes ont été signalés pour la première fois à l'EUDA en 2019).

La circulation illégale du fentanyl en Italie

En **Italie**, par décret du ministère de la Santé du 30 juin 2020, en vigueur depuis le 28 juillet 2020, les **dérivés du fentanyl** ont été inscrits dans le **tableau I** des substances stupéfiantes et psychotropes

visées par le texte unique des lois relatives à la réglementation des stupéfiants et des substances psychotropes, à la prévention, au traitement et à la réadaptation des états de toxicomanie (décret présidentiel 309/1990), à l'instar du **fentanyl** qui avait déjà été inscrit dans ce tableau.

Depuis 2017, le Système national d'alerte rapide du Département des politiques contre la drogue et les autres dépendances de la présidence du Conseil des ministres a diffusé, à l'ensemble *du réseau* des centres collaboratifs et des institutions compétentes présentes sur le territoire national, **trois** communications relatives à **des décès** (un en 2017, un en 2018 et un en 2019).

En ce qui concerne l'action spécifique de lutte menée par les forces de police, **71 saisies de médicaments à base de fentanyl** ont été effectuées en **2024**, pour un total de 65 comprimés, 4 patchs et 2 boîtes de médicaments.

En Italie également, l'un des principaux lieux de vente du fentanyl et des nouvelles substances psychoactives tout aussi dangereuses est le **web**, lieu virtuel de promotion et de vente, avec livraison ultérieure des substances directement au domicile des acheteurs dans de petits colis postaux anonymes. L'absence d'intermédiaires entre le distributeur et l'utilisateur final expose ce dernier à un risque constant d'intoxication aiguë, compte tenu également de l'ignorance de la concentration et de la composition du produit acheté, et rend possible une consommation autonome et incontrôlée des substances.

Le « Plan national »

Étant donné que le fentanyl représente une menace potentielle susceptible d'avoir un impact significatif sur la santé et la sécurité en Europe dans un avenir proche, même si sa diffusion en Europe à des fins non thérapeutiques semble actuellement relativement

INSTITUTIONS IMPLIQUÉES DANS LE « PLAN NATIONAL »

Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ministère des Sports et de la Jeunesse, Ministère du Travail et des Politiques sociales, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Éducation et du Mérite, Ministère de l'Université et de la Recherche, Ministère de la Famille, de la Natalité et de l'Égalité des chances, Ministère du Handicap, Ministère de la Défense, Ministère des Infrastructures et des Transports, Système d'information pour la sécurité de la République, Département de l'information et de l'édition, Parquet national antimafia et antiterrorisme, Direction centrale des services antidrogue (DCSA), Police d'État, Armée des carabinieri, Garde des finances, Agence des douanes et des monopoles, Conférence des régions et des provinces autonomes, Agence italienne du médicament, Système national d'alerte rapide pour les drogues (NEWS-D), Institut supérieur de la santé (ISS - CNDD), Centres collaboratifs du Système national d'alerte rapide pour les drogues, Centre antipoison de Pavie, Toxicologie médico-légale, Organisation nationale antidopage, Fédération médicale sportive italienne.

limitée, le gouvernement italien a présenté le **12 mars 2024** le « **Plan national de prévention contre l'usage abusif du fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques** »¹⁵⁸, fruit d'un travail coordonné par le Département des politiques contre la drogue et les autres dépendances (DPA) de la présidence du Conseil des ministres, qui a impliqué tous les acteurs engagés dans les activités de prévention et de lutte contre la diffusion des opioïdes synthétiques en Italie, en particulier le fentanyl et ses analogues, ou leur détournement à des fins non médicales, ainsi que dans la gestion d'une éventuelle situation d'urgence afin de limiter les dommages pour la santé publique et d'éviter les intoxications et les *overdoses* mortelles. La stratégie de surveillance définie par le « Plan » repose sur une circulation systématique de l'information, en fonction de l'activation du réseau d'alerte italien.

Le « Plan » est structuré en trois parties :

- une introduction, réservée à une brève illustration de la nature, des effets et de la diffusion (aux États-Unis, en Europe et en Italie) du fentanyl et de ses dérivés ;
- une partie consacrée aux « activités de prévention » développées/à

développer pour empêcher l'accès et la diffusion de ces substances sur le territoire national ;

- destinée aux actions à « mettre en œuvre » en cas de « gestion d'une éventuelle urgence ».

Au total, **17 activités** sont prévues : 13 de prévention et 4 de gestion. Chaque activité comprend à son tour une ou plusieurs actions, pour lesquelles les acteurs de référence sont indiqués, distingués entre principaux et secondaires.

L'état d'avancement des activités liées au « Plan national » est vérifié périodiquement.

Dans le « Plan », la **DCSA** joue le rôle de « **centre de contrôle** » pour la mise en œuvre des interventions relevant des forces de police. En effet, elle participe à la mise en œuvre de **8 activités de prévention**, avec des tâches spécifiques et/ou en collaboration avec d'autres institutions/organismes.

D'autres mesures intéressant les forces de police concernent d'autres administrations, qui sont responsables de leur mise en œuvre.

À l'heure actuelle, cependant, les examens et analyses toxicologiques effectués **n'ont pas révélé** la présence de **fentanyl** et, par conséquent, sa **circulation en Italie**.

¹⁵⁸ https://www.politicheantidroga.gov.it/media/jl0lw5lc/piano-in-forma-integrale_comitato-12-marzo_rev.pdf (L'utilisation récréative de l'oxyde nit

Si une **situation d'urgence** venait à se créer en Italie, les mesures prévues par le « Plan national » pour sa gestion ont pour objectif une réponse rapide de toutes les institutions chargées de la protection de la santé et de la sécurité publiques.

Ces mesures, tout comme celles de prévention, sont le fruit d'un travail coordonné par le DPA, qui a impliqué les mêmes acteurs, tant ceux qui s'engagent quotidiennement dans les activités de prévention et de lutte contre la diffusion de substances illégales en Italie que ceux qui pourraient être impliqués en cas d'urgence.

À ce stade également, la **DCSA** est impliquée dans la mise en œuvre de **l'une** des quatre **activités de gestion** prévues par le « Plan », avec des compétences spécifiques en ce qui concerne la « *mise au point de la procédure opérationnelle dans le cas où les substances arriveraient sur le territoire italien* ».

Ici, les protagonistes sont toutefois les **services d'urgence** (urgences, soins intensifs, laboratoires cliniques d'urgence), qui effectuent des analyses spécifiques en cas d'intoxications aiguës non mortelles (la grande majorité), afin d'identifier celles qui sont dues à de nouveaux opioïdes (fentanyl/nitazènes/oxycodone/tramadol/ autres), pris seuls ou en association avec de l'héroïne et/ou d'autres substances « traditionnelles » faisant l'objet d'abus.

Autres répercussions du « Plan national »

Le « Plan » a également prévu des mesures réglementaires concernant le décret présidentiel 309/1990, en particulier **l'article 75**, que la DCSA a élaboré en accord avec le DPA et le ministère de la Santé, avec les actions suivantes :

- préparation du décret ministériel prévu au paragraphe 10 de l'article 75, pour **l'identification des structures publiques de base** auxquelles confier les analyses toxicologiques sur les échantillons de stupéfiants saisis par les forces de police à l'encontre

du consommateur (décret non encore promulgué à la fin de 2024) ;

- mise en place des **examens toxicologiques sur les stupéfiants** saisis dans le cadre de la procédure préfectorale, en prévoyant un **fonds spécial** auprès du ministère de l'Intérieur, « *fonds pour les examens médico-légaux et toxicologiques-légaux visés à l'article 75* » (inséré dans **la loi de finances 2025** avec une dotation financière de **4 millions d'euros par an**) ;
- **institutionnalisation du Système national d'alerte rapide (NEWS-D)**, après des années de fonctionnement effectif, avec la prévision dans une disposition primaire spécifique de **la loi de finances pour l'année 2025 (nouvel article 14-bis du texte unique)**, en tant qu'instrument de coordination opérationnelle des informations d'alerte, visant à prévenir les phénomènes potentiellement dangereux pour la santé publique liés à l'apparition de nouvelles substances psychoactives ou à la consommation de stupéfiants déjà interdits. **La DCSA jouera un rôle de premier plan dans l'alimentation du système et la collecte de données et d'informations pour la diffusion d'« alertes » ou d'« informations »** basées sur les résultats des analyses en laboratoire des échantillons de drogue saisis.

Enfin, grâce au « Plan », la loi de finances pour 2025 a pu accorder une couverture financière autonome pour la création de **trois bureaux antidrogue à l'étranger** en dehors des ambassades italiennes, mettant ainsi en œuvre, bien que partiellement, **l'article 11** du texte unique sur les stupéfiants.

LES MISSIONS DU DCSA DANS LE « PLAN »

1. Surveiller le marché de détail des drogues, y compris des opioïdes synthétiques, dans 44 provinces par l'intermédiaire des bureaux de police locaux (quartier général de la police d'État et commandements provinciaux des carabinieri et de la garde financière), en examinant les prix et la pureté.
2. En accord avec la DPA et le Groupe italien de toxicologues médico-légaux (GTFL), le projet « FentanylLabNet » a été lancé. Il prévoit la réalisation de 4 500 tests toxicologiques de deuxième niveau sur 20 provinces en 2024, sur le même nombre de « doses de rue » saisies par la police auprès des usagers (article 75 du décret présidentiel 309/90). Ces tests seront réalisés par 22 laboratoires universitaires participants. Ce projet a ensuite été financé par une disposition spécifique de la loi de finances de 2025.
3. Renforcer la capacité des opérateurs à identifier les substances inconnues détectées lors des contrôles routiers ou dans les zones douanières grâce à des équipements portables dotés de la technologie Raman (spectrophotomètre), déjà utilisée par certains services compétents avec succès pour identifier divers types de drogues synthétiques.
4. Renforcer l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les services répressifs et l'Agence des douanes afin d'identifier les envois internationaux soupçonnés de contenir des substances stupéfiantes et psychotropes importées illégalement en Italie.
5. Mise en œuvre, avec le soutien du ministère de la Santé, d'activités de surveillance et de contrôle policier du commerce légal de précurseurs de drogues et de substances chimiques contrôlées, déléguées opérationnellement au personnel de la DCSA. En mai 2024, la première inspection a été menée auprès de l'une des quatorze entreprises privées autorisées à commercialiser ces précurseurs en Italie, avec des résultats négatifs. Collecte périodique de données sur le commerce de médicaments à base de fentanyl, réalisée par le Commandement de protection sanitaire des Carabinieri (NAS).
6. Partage de toute information disponible ou émergeant du web à la suite d'enquêtes.
7. Appui au flux d'informations vers le système national d'alerte rapide (NEWS-D), auquel la DCSA participe en tant qu'« unité opérationnelle du système » ; la DCSA est la plaque tournante des flux d'informations avec les bureaux et départements des forces de police. Sa mission est de coordonner les initiatives relatives au système et de fournir des données et des informations relatives aux saisies, afin de préparer des informations ou des alertes à insérer dans le système.
8. Doter les commissariats de police de kits portables contenant des tests de dépistage de drogues uniformes sur tout le territoire.
9. Échange d'informations entre le service de police scientifique et la division médico-légale de la Drug Enforcement Administration (DEA) concernant les drogues de synthèse. Des représentants de cette branche de la DEA ont également participé à une réunion d'experts des services d'analyse chimique des forces de police du G7, qui s'est tenue en Italie les 15 et 16 octobre 2024, dans le cadre de la présidence italienne du G7. Cette réunion visait à présenter les outils utilisés pour détecter et tracer le fentanyl.
10. Poursuivre la sensibilisation des forces de l'ordre aux nouvelles substances psychoactives par le biais de cours, de séminaires et d'ateliers dans le cadre du programme de formation plus large prévu par le plan, notamment à destination des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et des intervenants de rue. En 2024, la DCSA a notamment organisé la formation « Narcotiques synthétiques, précurseurs et laboratoires clandestins » à destination des forces de l'ordre. Cette formation est également ouverte aux forces de police étrangères. Cette formation vise à approfondir les connaissances sur le terrain et à accroître l'efficacité de la lutte contre le trafic international de drogues de synthèse, de précurseurs chimiques et de nouvelles substances psychoactives. Elle illustre également les pratiques opérationnelles permettant d'accéder en toute sécurité aux laboratoires clandestins et de les démanteler.

Un séminaire de formation des formateurs (deux médecins de police par région) est prévu à la DCSA. En tant que médecins compétents, ils dispenseront une formation provinciale sur les mesures de réduction du risque professionnel d'exposition involontaire au fentanyl à destination du personnel de santé des forces de police, à l'intention des policiers affectés à la lutte antidrogue et au contrôle territorial.

11. Fourniture de sprays nasaux à base de naloxone (un antagoniste spécifique permettant de réduire les surdoses d'opioïdes) aux services les plus exposés au risque de contact involontaire (services des douanes, laboratoires scientifiques et unités opérationnelles dédiées à la lutte contre les stupéfiants). Par décision du 30 juillet 2024, l'AIFA a modifié le régime de fourniture du médicament à base de naloxone « NIXOID », le passant de « médicament vendu sur présentation d'une ordonnance médicale » à « médicament sans ordonnance ». Compte tenu de l'instabilité du médicament face aux températures de stockage, la fourniture de ballons autogonflants AMBU (pour l'assistance respiratoire manuelle) ou d'autres dispositifs d'efficacité similaire est en cours d'évaluation pour les patrouilles affectées au contrôle territorial. La dotazione di spray nasale a base di Naloxone (farmaco antagonista specifico per la riduzione dell'overdose da oppioidi) ai reparti maggiormente esposti a rischio di contatto involontario (reparti in dogana, laboratori scientifici e unità operative specificamente deputate ad attività antidroga). Con Determina del 30.07.2024 l'AIFA ha modificato il regime di fornitura del farmaco "NIXOID" a base di naloxone, da "medicinale da vendersi dietro presentazione di ricetta medica" in "medicinale senza obbligo di prescrizione". Per le pattuglie addette al controllo del territorio, data l'instabilità del farmaco in relazione alle temperature di conservazione, è in fase di valutazione la dotazione di palloni autoespandibili AMBU (per il supporto manuale dell'attività respiratoria) ovvero di altri dispositivi con analoga efficacia.
12. Échange périodique d'informations entre la DCSA et les représentants de l'ASI et de l'AISE.

LES TÂCHES DES AUTRES ORGANISMES MENTIONNÉES DANS LE « PLAN »

Ministère de la Santé:

- fournir des données périodiques sur le commerce des médicaments à base de fentanyl afin de dresser un tableau complet des fluctuations anormales de la consommation, susceptibles de révéler des cas de détournement de la drogue du marché légal vers le marché illégal ; Parallèlement, les mesures de protection sont renforcées concernant la production, le transfert et le stockage des préparations pharmaceutiques contenant du fentanyl et ses dérivés.
- surveiller, par l'intermédiaire des pharmacies, la propagation des opioïdes sur le territoire national, notamment par le biais d'une enquête visant à recueillir des données anonymisées et agrégées, à connaître l'accès aux services d'urgence en cas d'intoxication aux opioïdes, les décès causés par les opioïdes ou autres stupéfiants, et la délivrance de certaines catégories de médicaments couverts par le service national de santé ;
- assurer, pour chaque objectif relevant de sa compétence, l'activation des régions/provinces autonomes pour la mise en œuvre du « plan » sur l'ensemble du territoire national.

Les **régions** sont chargées de surveiller les niveaux de prescription « anormaux » de la substance et de définir des lignes directrices tenant compte des différents groupes de consommateurs, de la nature, du contexte et du mode de consommation des nouvelles substances.

Le **ministère de la Justice** est chargé de sensibiliser les procureurs de la République au trafic de fentanyl, de drogues de synthèse et de NPS (nouvelles substances psychoactives), afin que des examens approfondis soient requis en cas de suspicion d'intoxication aiguë et, en général, pour toutes les morts violentes, afin d'identifier d'éventuelles substances stupéfiantes.

Lutte contre les drogues synthétiques en Italie : les chiffres

En 2024, le volume des actions menées par les forces de police italiennes, également en collaboration avec les polices étrangères, pour lutter contre le commerce illégal de drogues synthétiques a globalement augmenté par rapport à 2023 : +12,46 % pour les opérations (379), +418,90 % pour les saisies en doses/comprimés (101 595), +27,49 % pour les personnes signalées à l'autorité judiciaire (473), dont plus de la moitié (335) ont été arrêtées (soit 70,82 % du total). En revanche, une diminution de 36,17 % a été enregistrée pour les saisies de drogues synthétiques en poudre (89 kg).

Sur les 473 personnes signalées à l'autorité judiciaire, 39,75 % (188) étaient des étrangers, dont plus des deux tiers, soit 75,53 %, ont été arrêtés (142). Ces dernières représentaient 42,39 % du total des personnes arrêtées de toutes nationalités (335) et 30,02 % du total des personnes de toutes nationalités dénoncées.

Les nationalités autres que l'italienne les plus fréquentes étaient les Philippines, la Chine et la Turquie. Les données sur les

nationalités confirment la provenance du sud-est et de l'est de l'Asie, c'est-à-dire des régions d'où proviennent les plus grandes quantités de drogues synthétiques destinées à la distribution sur le marché illicite mondial : les Philippines dénoncés (46) représentent près d'un quart (24,47 %) de tous les étrangers signalés à l'autorité judiciaire (188), suivis par les Chinois et les Turcs en nombre égal (21).

La quasi-totalité des personnes dénoncées étaient des hommes - 435 hommes (91,97 %) contre 38 femmes (8,03 %) - et majeurs, tandis que les mineurs impliqués ne représentaient que 1,06 % (5), dont un de nationalité étrangère.

Le pourcentage le plus élevé (28,54 %) des personnes signalées à l'autorité judiciaire pour trafic de drogues synthétiques était âgé de 40 ans ou plus, tandis que le plus faible (8,03 %) était âgé de 15 à 19 ans. Aucun n'avait moins de 15 ans.

Les signalements concernaient presque exclusivement des infractions de trafic/vente (92,60 %), les infractions associatives étant résiduelles (7,40 %).

OPÉRATIONS

379
+12,46%

SAISIES

89 KG **101.595 doses**
-36,17% **+418,90%**

DÉFÉRÉS

473
+27,49%

Les saisies les plus importantes de doses/comprimés ont été effectuées en avril à Naples, avec 87 000 doses, et en octobre à Ferrare, avec 5 000 doses, tandis que les saisies les plus importantes en kg ont été effectuées en août et en novembre à Rome, avec respectivement 6,71 et 7 kg.

Des stupéfiants synthétiques sous forme liquide ont également été saisis : 1,69 litre de GBL, 0,4 litre de GHB et 0,3 litre de méthamphétamine. Les saisies les plus importantes ont été effectuées à Milan pour le GBL (avec 1 573 ml en mars) et le GHB (400 ml en septembre), à Pistoia pour la méthamphétamine (30 ml en mai).

TABLEAU RÉCAPITULATIF

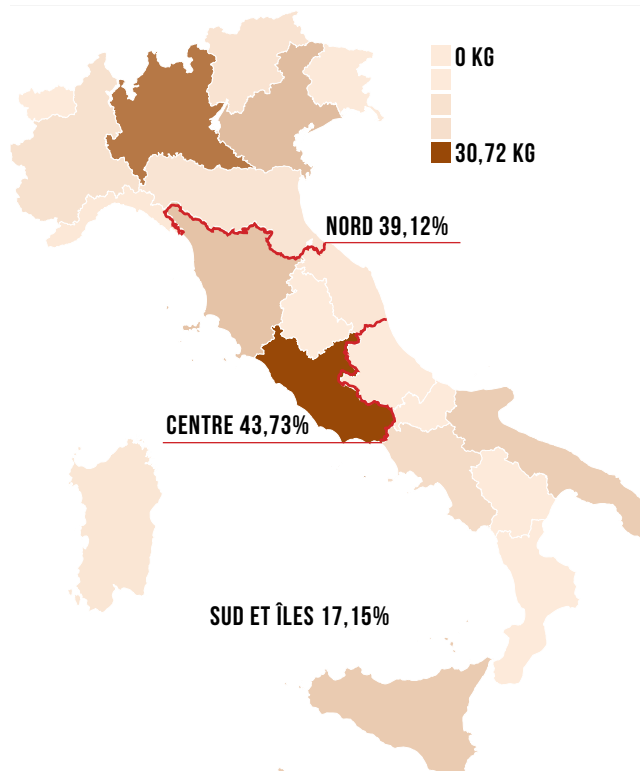
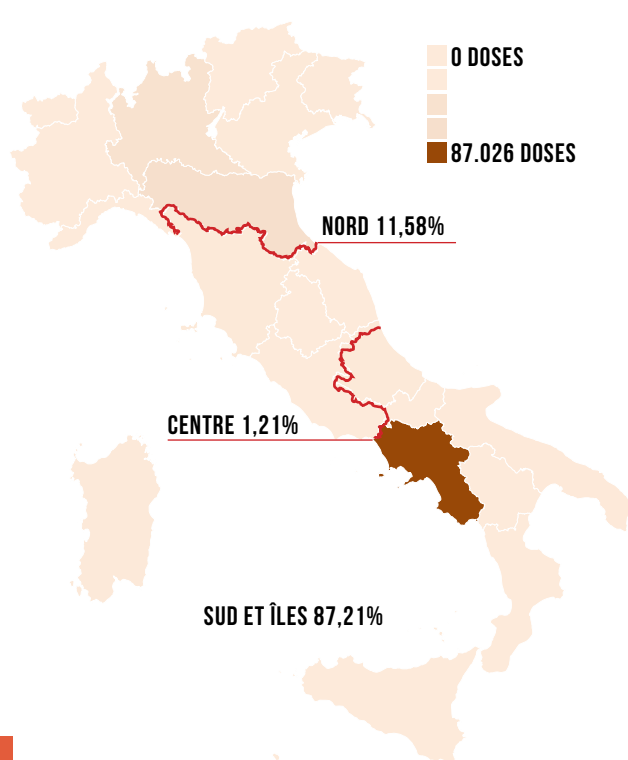
	2020	2021	2022	2023	2024	Var.% 23-24
Opérations	314	316	298	337	379	12,46
Saisies						
doses	17.693	15.759	10.722	19.579	101.595	418,90
kg	14.293,68	138,29	103,82	139,44	89,00	-36,17
Personnes signalées	340	342	331	371	473	27,49
Italiens	151	178	189	192	285	48,44
Étrangers dont :	189	164	142	179	188	5,03
Philippines	82	66	49	78	46	-41,03
Turques	-	-	-	-	21	--
Chinois	46	29	25	26	21	-19,23
Roumains	4	4	5	9	12	33,33
Marocains	3	2	3	5	12	140,00
Hommes	306	307	303	329	435	32,22
Femmes	34	35	28	42	38	-9,52
Majeurs	336	338	322	365	468	28,22
Mineurs	4	4	9	6	5	-16,67
Trafic	340	332	331	363	438	20,66
Association	-	10	-	8	35	337,50
Autres crimes	-	-	-	-	-	--
Arrestation	245	261	246	243	335	37,86
Liberté	93	78	84	128	136	6,25
Indisponibilité	2	3	1	-	2	--
< 15	-	-	1	-	-	--
15-19	18	14	14	27	38	40,74
20-24	35	34	34	48	97	102,08
25-29	56	45	52	53	85	60,38
30-34	54	67	55	54	62	14,81
35-39	58	54	47	55	56	1,82
> 40	119	128	128	134	135	0,75

Les saisies de drogues synthétiques en poudre ont été plus fréquentes dans le centre (43,73 %) et dans le nord (39,12 %), suivies par le sud et les îles (17,15 %), tandis

que les saisies en doses/comprimés ont eu lieu principalement dans le sud et les îles (87,21 %), suivies par le Nord (11,58 %) et enfin le Centre (1,21 %).

RÉPARTITION RÉGIONALE DES SAISIES

Régions	2023	2024	Var. %	Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	-	704	--	Abruzzo	0,01	0,09	1.328,85
Basilicata	-	-	--	Basilicata	0,00	0,00	--
Calabria	48	62	29,17	Calabria	0,09	0,02	-77,72
Campania	147	87.026	59.101,36	Campania	1,00	2,87	187,26
Emilia Romagna	709	5.649	696,76	Emilia Romagna	2,00	1,07	-46,29
Friuli V. G.	1.947	515	-73,55	Friuli V. G.	0,18	0,14	-26,05
Lazio	127	250	96,85	Lazio	2,24	30,72	1.270,21
Liguria	7.729	189	-97,55	Liguria	2,63	0,35	-86,66
Lombardia	440	4.444	910,00	Lombardia	107,02	21,53	-79,88
Marche	14	27	92,86	Marche	0,13	0,73	443,86
Molise	-	-	--	Molise	0,00	0,00	--
Piemonte	340	193	-43,24	Piemonte	4,91	1,75	-64,40
Puglia	83	317	281,93	Puglia	0,61	5,54	815,74
Sardegna	5	417	8.240,00	Sardegna	0,24	0,83	247,00
Sicilia	83	79	-4,82	Sicilia	1,87	5,91	216,98
Toscana	6.285	818	-86,98	Toscana	14,37	7,39	-48,60
Trentino A. A.	164	51	-68,90	Trentino A. A.	0,19	1,32	583,00
Umbria	1.105	134	-87,87	Umbria	0,15	0,08	-48,99
Valle d'Aosta	-	146	--	Valle d'Aosta	0,00	0,00	--
Veneto	353	574	62,61	Veneto	1,80	8,67	381,22
Total Régions	19.579	101.595	418,90	Total Régions	139,44	89,00	-36,17
Eaux internationales	-	-	--	Eaux internationales	-	-	--
Total National	19.579	101.595	418,90	Total National	139,44	89,00	-36,17



Les drogues synthétiques saisies ont été principalement dissimulées sur des personnes (224 cas) et dans des habitations (125 cas), puis dans des colis ou des lettres postales (39 cas) et dans des véhicules (22 cas).

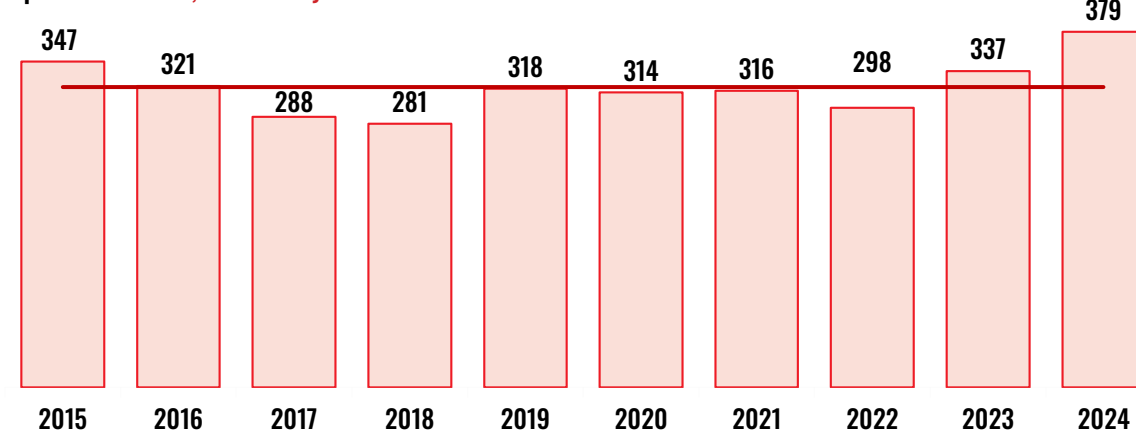
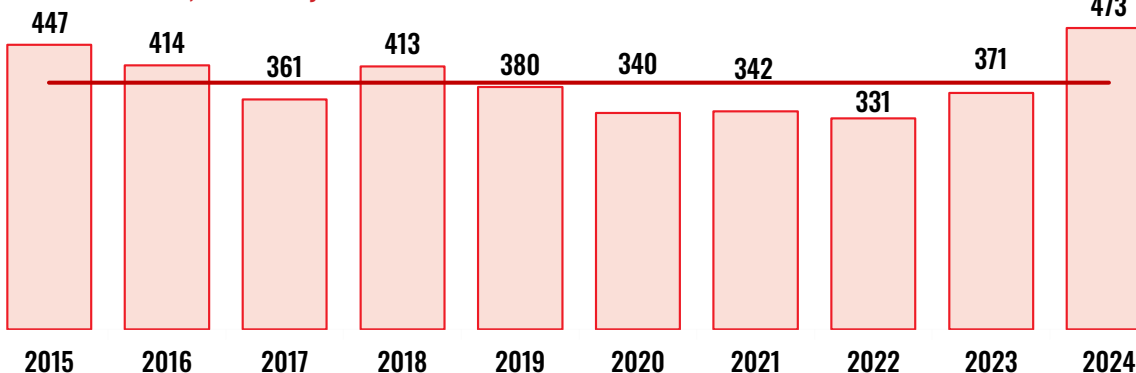
La série historique décennale montre une moyenne annuelle de 320 opérations avec des drogues synthétiques comme seule ou principale substance stupéfiante saisie, avec un pic maximal en 2024 (379) et un minimum en 2018 (281).

En moyenne, 387 personnes ont été signalées à l'autorité judiciaire chaque année, le pic maximal ayant été enregistré, comme pour les opérations, en 2024 (473), et le minimum en 2022 (331).

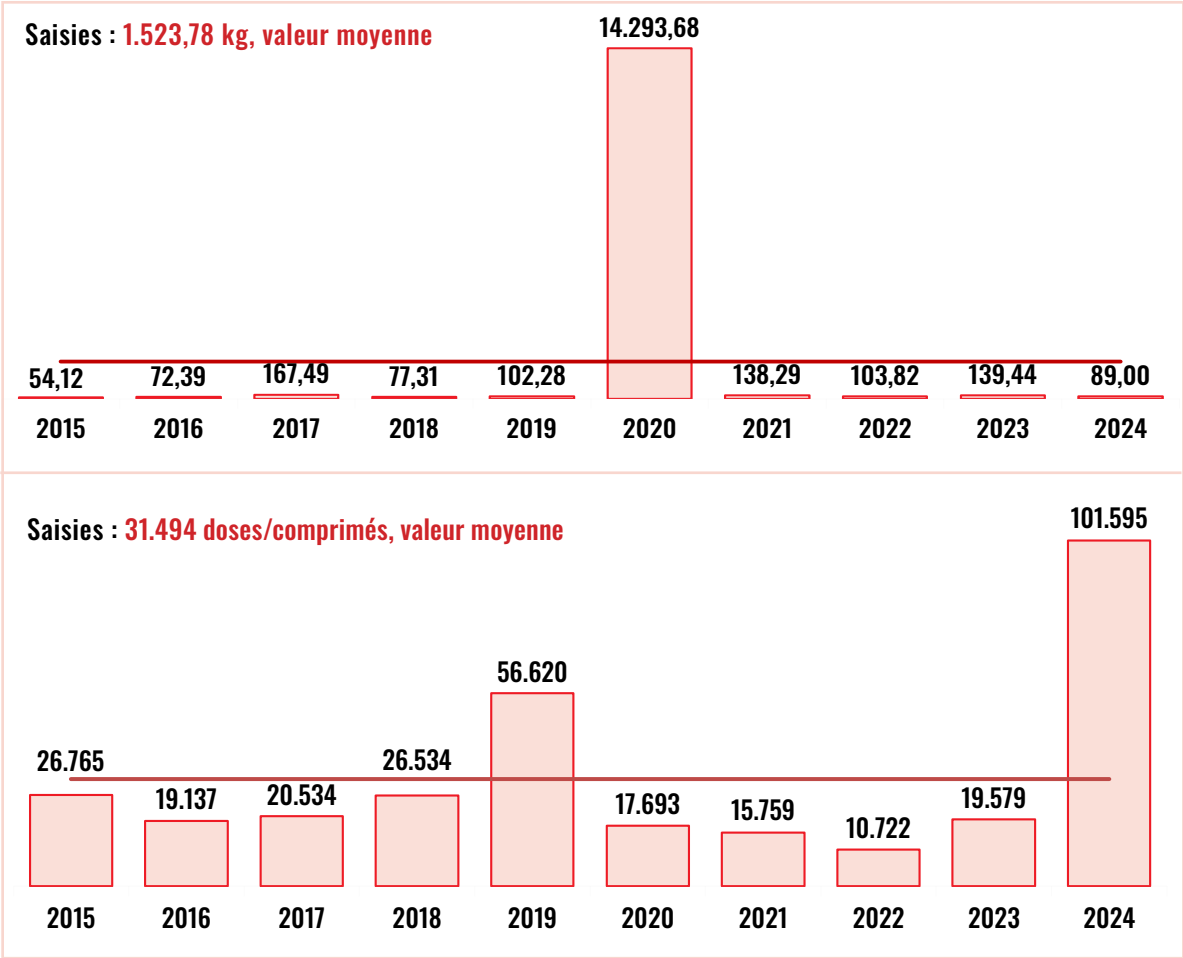
Les saisies de drogues synthétiques ont suivi une tendance différente selon qu'il s'agissait de saisies en kilogrammes ou en doses/comprimés. Les saisies en kg ont été influencées, au cours de la décennie, par la saisie massive effectuée à Salerne en 2020 (14 005 kg), sans laquelle la moyenne décennale serait faible (123,71 kg), avec une valeur maximale toujours en 2020 (288,68 kg) et une valeur minimale en 2015 (54,12).

Les saisies de drogues synthétiques en doses/comprimés ont atteint leur maximum en 2024 (101 595 doses/comprimés) et leur minimum en 2022 (10 722), avec une moyenne annuelle d'environ 31 500 doses/comprimés.

SÉRIES HISTORIQUES

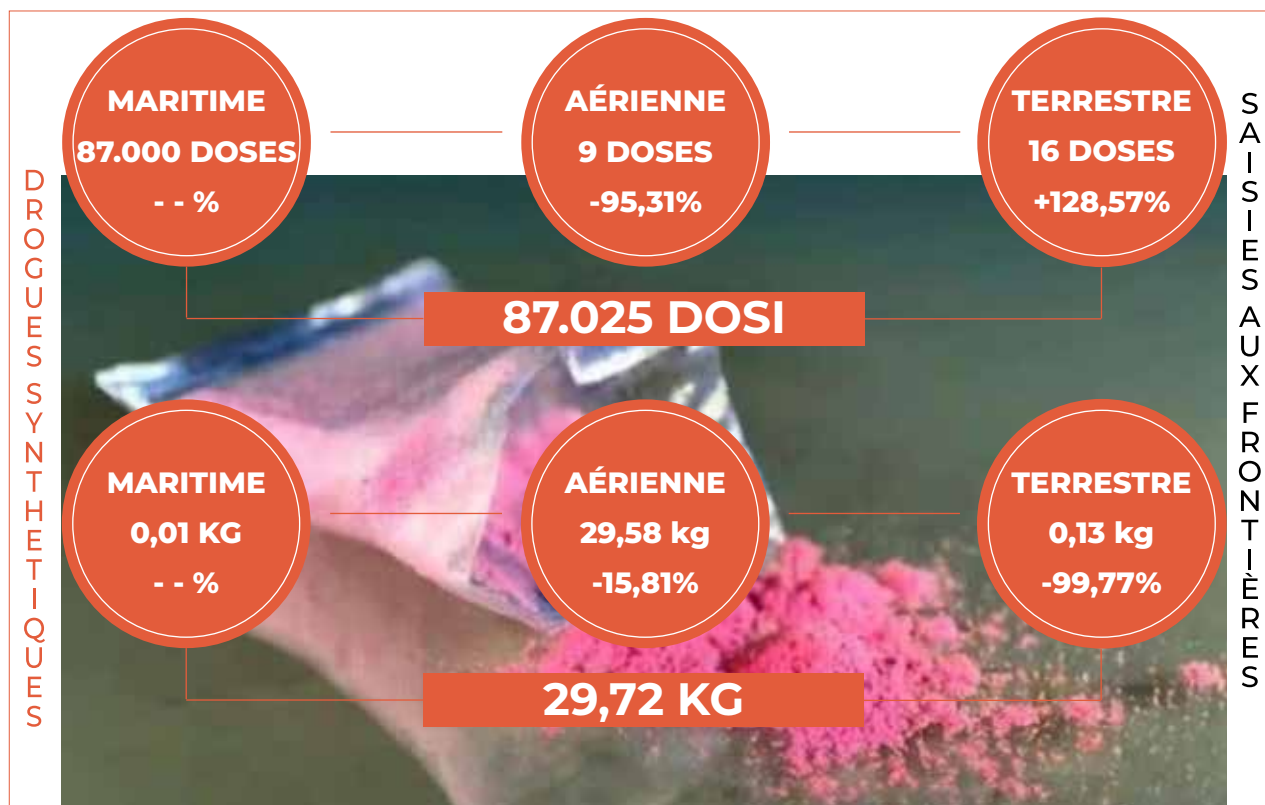
Opérations : **320, valeur moyenne**Personnes : **387, valeur moyenne**

SÉRIES HISTORIQUES



PESCARA, JUIN 2024 - SAISIE DE 500 COMPRIMÉS DE MDMA





Flux de drogues synthétiques vers l'Italie : saisies à la frontière

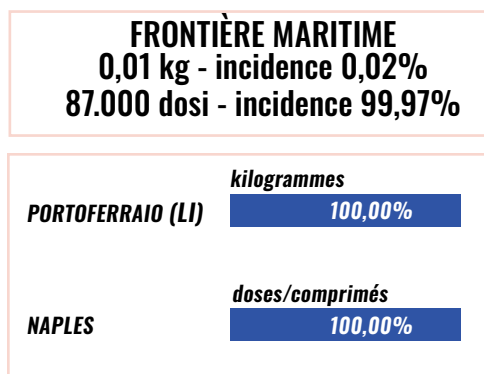
En 2024, les drogues synthétiques sont principalement entrées dans notre pays par voie maritime et aérienne.

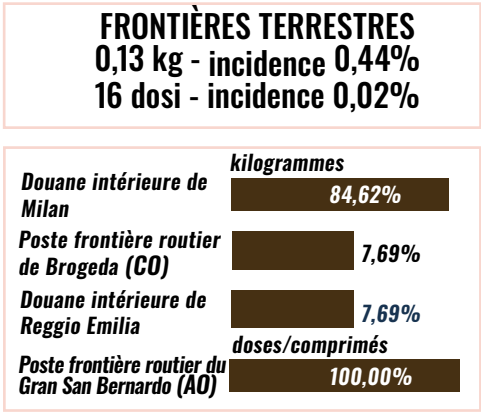
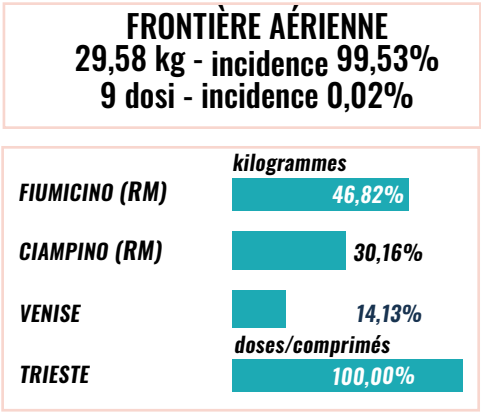
Les saisies frontalières de drogues synthétiques (29,72 kg et 87 025 doses/comprimés) ont représenté respectivement 33,40 % et 85,66 % respectivement en kilogrammes et en doses/comprimés, du total des saisies de ces mêmes substances effectuées sur le territoire national (89 kg et 101 595 doses/comprimés). Ces pourcentages sont supérieurs à ceux enregistrés en 2023, tant en termes de quantité en kg que de doses/comprimés (respectivement 1,02 % et 66,06 %).

Par rapport à 2023, les saisies frontalières en kg ont diminué de 67,74 % (29,72 kg contre 92,12 kg), tandis que celles en doses/comprimés ont augmenté de 199 à 87 025 doses/comprimés, presque exclusivement en raison de la saisie

massive dans le port de *Naples* de 87 000 comprimés de MDMA (ecstasy).

En effet, c'est précisément la **frontière maritime** qui a enregistré 99,97 % des saisies frontalières de l'année en doses/comprimés grâce à la saisie susmentionnée dans le port de *Naples*, tandis que celles en kg (0,01 kg, saisies à Portoferraio - LI) ont été insignifiantes, ne représentant que 0,02 %.





Pour les infractions liées aux drogues synthétiques interceptées à la frontière maritime, seul un citoyen algérien a été dénoncé.

À la **frontière aérienne**, 99,53 % (29,58 kg) de toutes les drogues synthétiques en kg interceptées à la frontière au cours de l'année ont été saisies, soit une baisse de 15,81 % par rapport aux 35,13 kg de 2023. Les doses/comprimés, en revanche, ne représentaient que 0,01 % de toutes les saisies frontalières de l'année (9 doses/comprimés), soit une baisse de 95,31 % par rapport aux 192 doses/comprimés de 2023.

L'aéroport italien où les plus grandes quantités totales de drogues synthétiques ont été interceptées en kg est celui de *Fiumicino* (RM), avec 13,85 kg (46,82 % du total saisi à la frontière aérienne), suivi de *Ciampino* (RM), avec 8,92 kg (30,16 %), et Marco Polo de *Venise*, avec 4,18 kg (14,13 %). Pour les saisies de doses/comprimés, le seul aéroport concerné a été Ronchi dei Legionari de *Trieste* (9 doses).

Les États-Unis (avec 7,00 kg) et le Mexique (avec 6,75 kg) sont les pays d'où proviennent les plus grandes quantités de drogues synthétiques en kg arrivées par voie aérienne. Des quantités moindres proviennent d'Espagne (4,64 kg) et des Pays-Bas (4,10 kg).

Dans le domaine aéroportuaire, 7 personnes ont été dénoncées en 2024, dont 2 Italiens.

Sur dix ans, les principaux aéroports concernés par le trafic de drogues synthétiques ont enregistré une moyenne d'environ 32 kg pour *Malpensa* (VA), avec un pic en 2017 (85,59 kg) et un creux en 2024 (2,42 kg). L'aéroport de *Fiumicino* (RM) arrive en tête des saisies en 2024 avec 13,85 kg, bien au-dessus de sa moyenne (4,87 kg). Pour les drogues synthétiques vendues en doses/comprimés, l'aéroport le plus concerné a été celui de Leonardo da Vinci à *Fiumicino* (RM), avec une moyenne légèrement supérieure à 1 800 doses : après le record de 2018 (12 006 doses/comprimés) et les chiffres importants de 2021 (2 282 doses/comprimés) et 2022 (3 978 doses/comprimés), l'aéroport a enregistré des indices numériques nuls ou insignifiants les autres années, y compris en 2024.

Aux **frontières terrestres**, 0,13 kg de drogues synthétiques ont été saisis (soit 0,44 % de toutes les saisies frontalières de l'année), soit une baisse de 99,77 % par rapport à 2023 (56,99 kg), tandis que le nombre de doses/comprimés a augmenté de 128,57 % (16 doses, soit 0,02 % de toutes les saisies frontalières de l'année), contre 7 en 2023.

Les saisies les plus importantes ont été effectuées à la douane interne de Milan

avec 0,11 kg (84,62 %). Les 16 doses ont été saisies au col routier du *Grand Saint-Bernard* (AO).

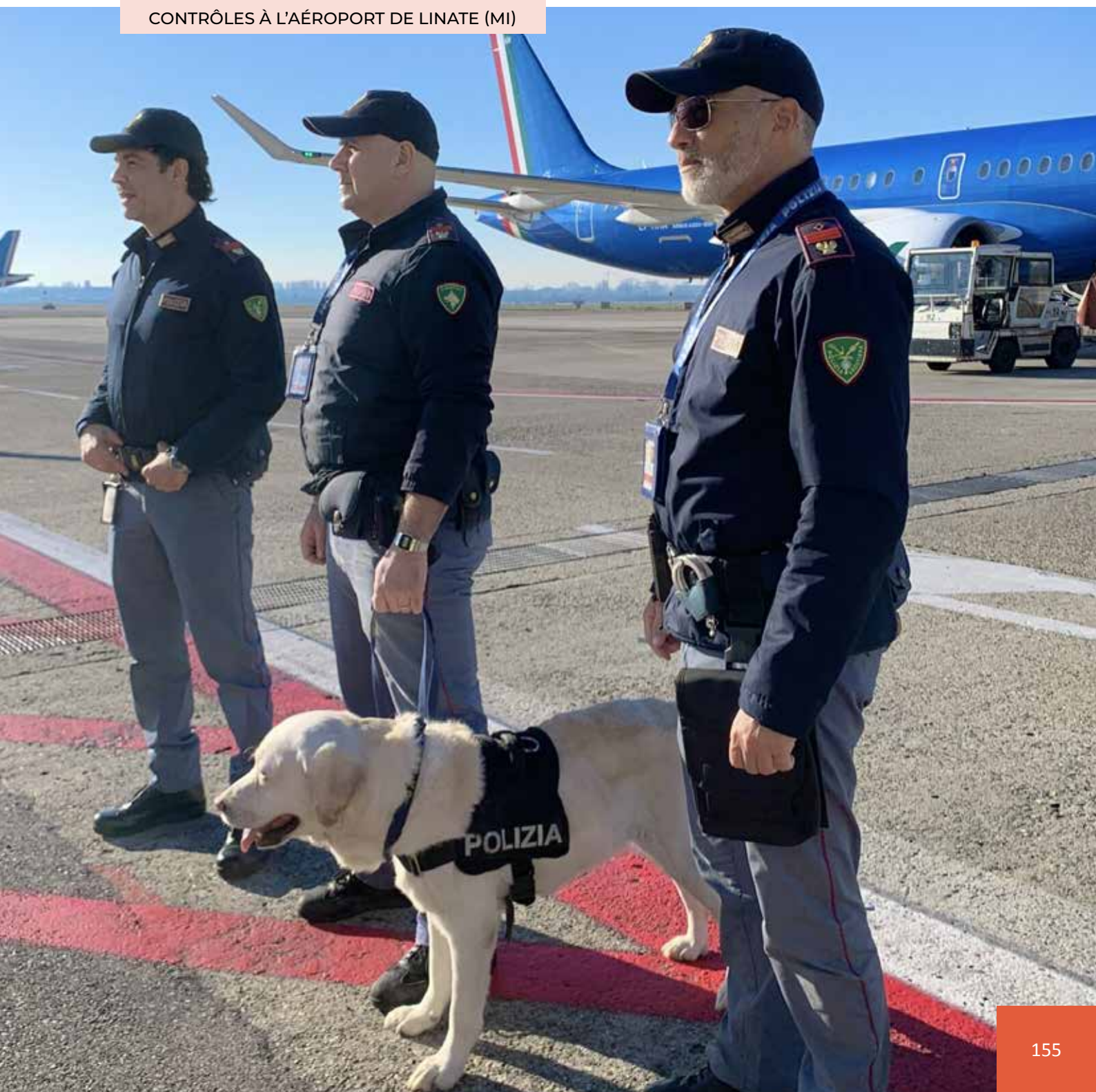
Les pays d'où provenait la plus grande quantité de drogues synthétiques acheminées par voie terrestre en 2024 étaient les Pays-Bas (0,08 kg) et l'Espagne (0,04 kg).

Aux frontières terrestres, une seule personne a été dénoncée pour

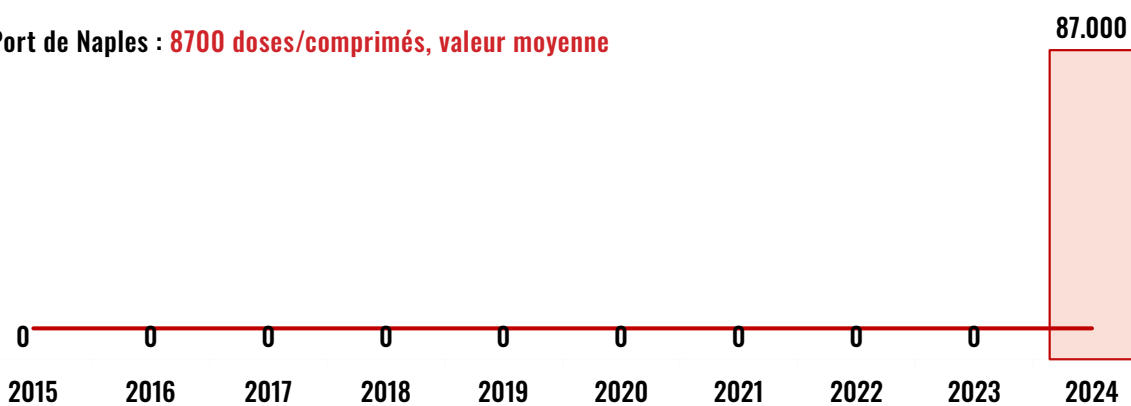
des infractions liées aux drogues synthétiques (Royaume-Uni).

Parmi les postes-frontières terrestres ayant enregistré les moyennes annuelles les plus élevées au cours de la décennie, le poste-frontière routier de *Brogeda* (CO) a été le plus impliqué dans le trafic de drogues synthétiques, avec une moyenne supérieure à 10 kg et un pic en 2023.

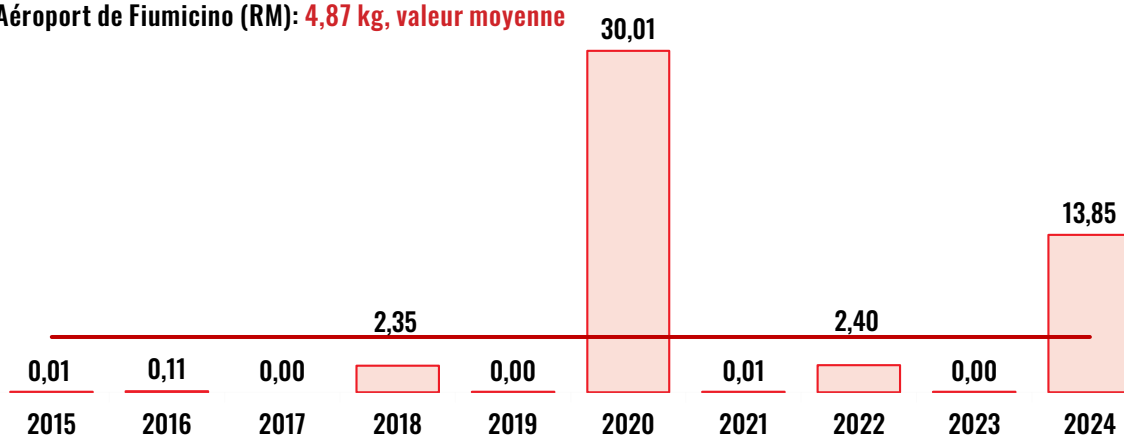
CONTRÔLES À L'AÉROPORT DE LINATE (MI)



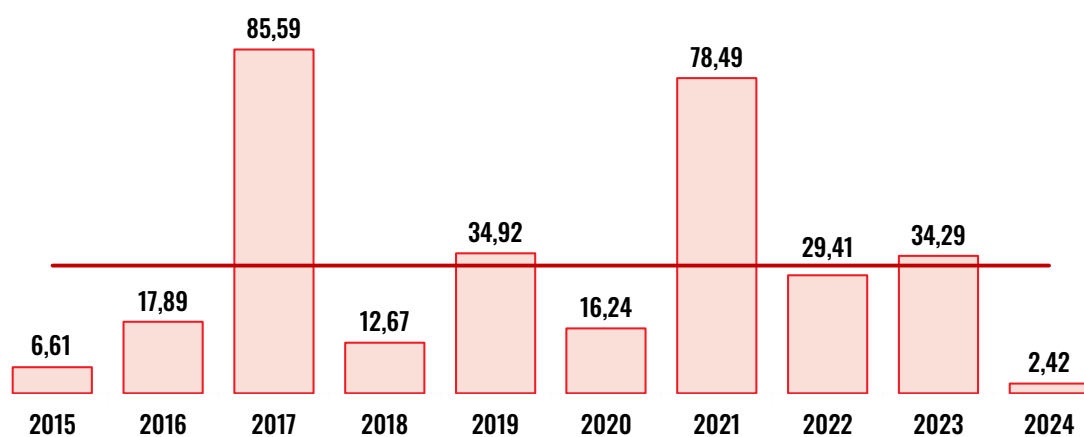
Port de Naples : **8700 doses/comprimés, valeur moyenne**



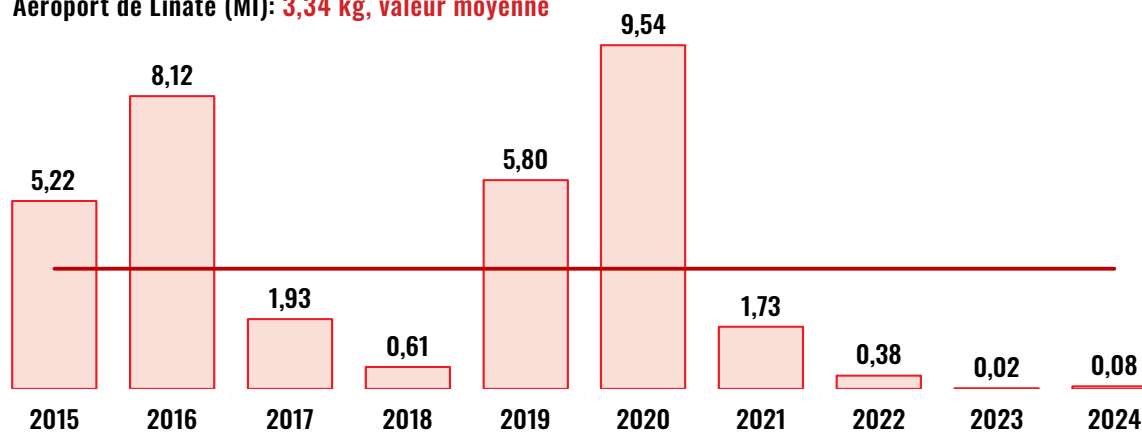
Aéroport de Fiumicino (RM): **4,87 kg, valeur moyenne**

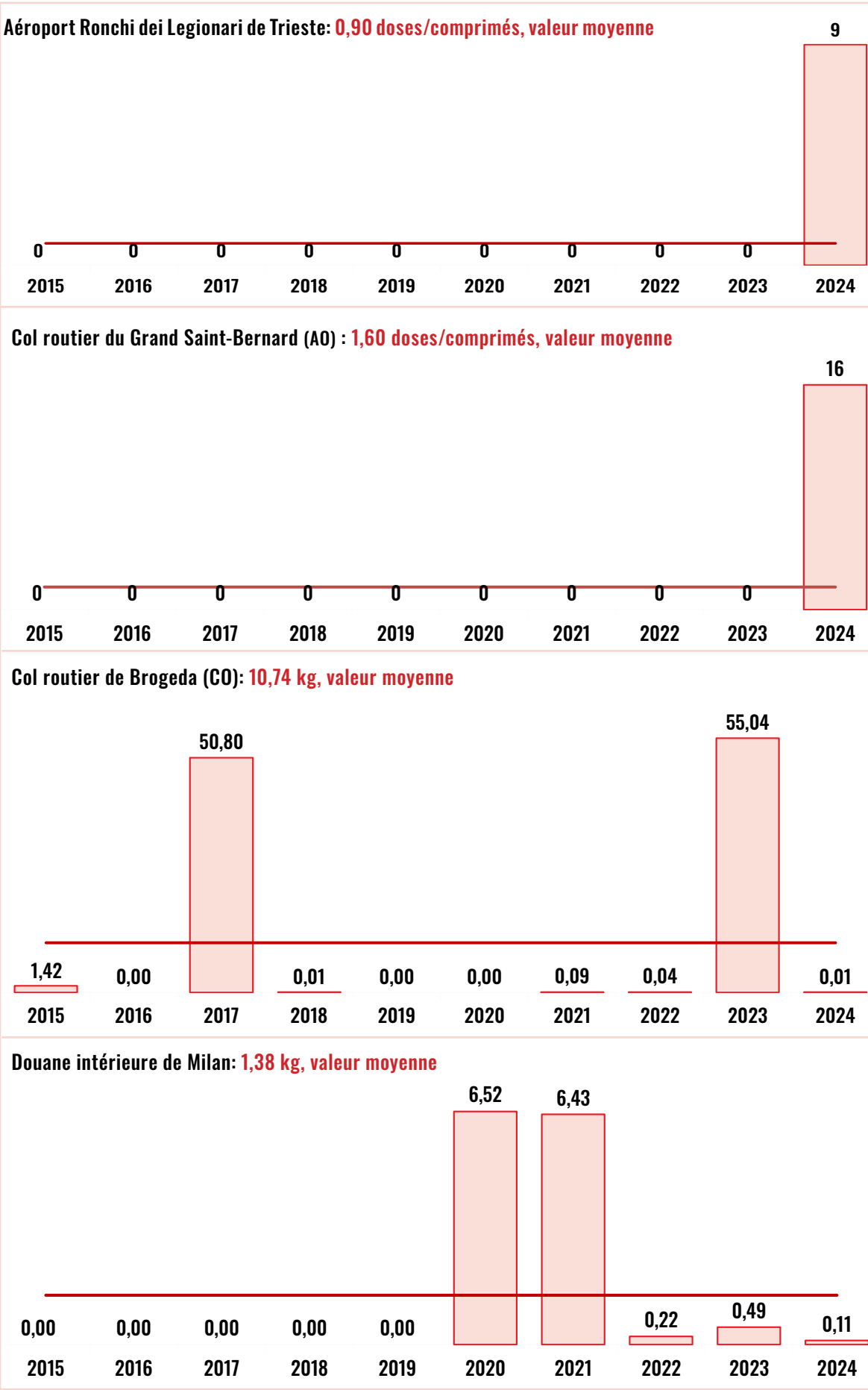


Aéroport de Malpensa (VA): **31,85 kg, valeur moyenne**



Aéroport de Linate (MI): **3,34 kg, valeur moyenne**





07. NOUVELLES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Les NPS dans le monde

Une fine « ligne grise » sépare les drogues synthétiques des **nouvelles substances psychoactives**, appelées **NPS** (acronyme anglais de **Novel Psychoactive Substances**). Lorsque ces substances sont inscrites dans les tableaux des lois nationales et internationales sur les stupéfiants, elles peuvent être définies à tous égards comme des « drogues synthétiques », sinon elles entrent dans le monde varié des NPS.

Il existe plus de 1 000 **types différents** de **NPS** dans le monde, répartis en classes spécifiques (cannabinoïdes synthétiques, cathinones synthétiques, opioïdes synthétiques, tryptamines, pipérazines, arylcyclohexylamines, phénéthylamines, etc.) en fonction de leur analogie chimique avec les stupéfiants classiques (et leurs effets), déjà soumis à contrôle et inscrits dans les tableaux susmentionnés.

Les NPS sont créées dans des laboratoires clandestins par des chimistes sans scrupules qui, engagés par des organisations criminelles, modifient la structure chimique « de base » de la substance stupéfiante. Cela confère aux nouvelles NPS des caractéristiques chimico-toxicologiques différentes et totalement indépendantes des molécules d'origine, de sorte qu'elles ne sont plus soumises à la réglementation relative aux substances interdites.

Ce qui rend les NPS attrayantes, c'est leur **facilité d'accès**, ce qui explique leur *tendance* à la hausse : ces substances ne se trouvent pas dans la rue, mais dans des « **boutiques** » spécialisées **sur le web**, où elles sont payées avec des **cryptomonnaies** en toute **anonymité** et sécurité. La **livraison** se fait ensuite directement à **domicile**, ce qui donne ce sentiment d'innocuité qui a fait des NPS un véritable danger

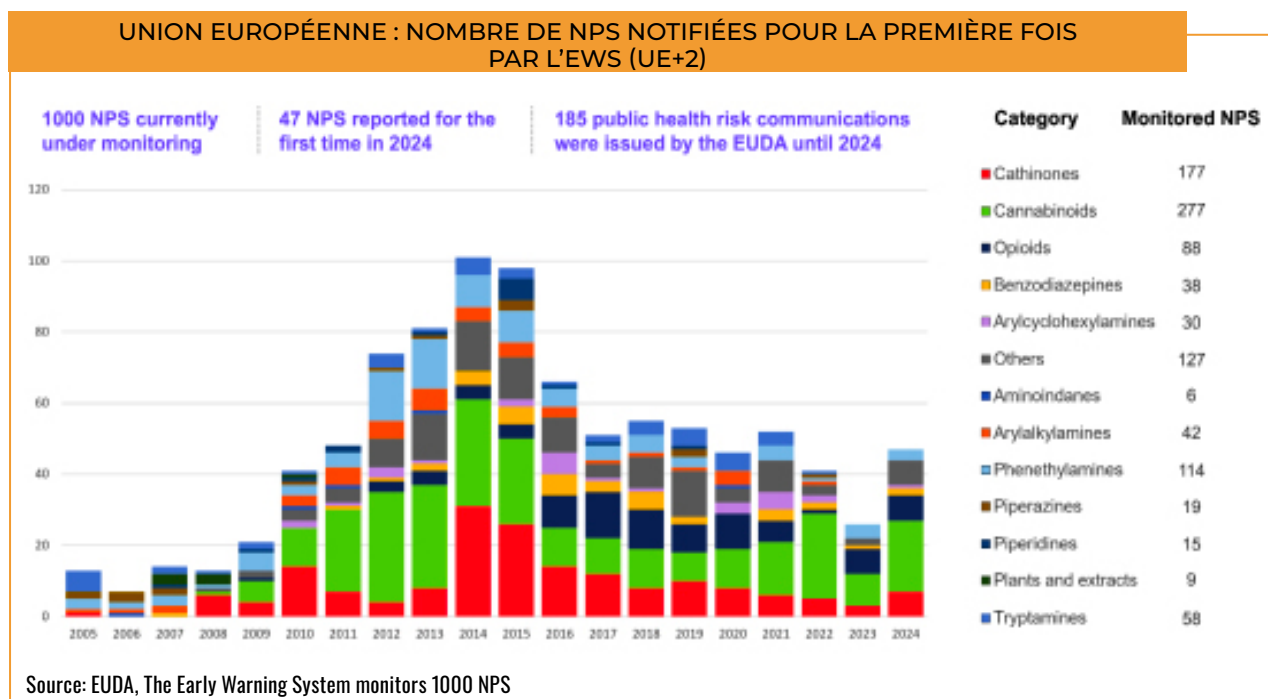
pour la santé publique. En effet, ces nouvelles drogues peuvent causer **des dommages très graves** : quelques milligrammes peuvent suffire pour provoquer une *overdose*.

En général, les quantités de NPS et d'ATS (stimulants de type amphétamine) saisies ont triplé entre 2019 et 2022, tandis que les saisies d'opiacés ont diminué. La plus grande partie des **saisies de NPS et d'ATS** concerne **l'Europe de l'Est, l'Asie centrale** et la **Transcaucasie**. Les données sur les saisies individuelles de drogues par région indiquent que la tendance à la hausse des saisies de NPS et d'ATS s'est poursuivie en 2023, mais à un rythme plus lent que par le passé. Cela pourrait être lié au démantèlement du marché du *dark net* connu sous le nom d'Hydra, même si plusieurs nouveaux marchés en langue russe (tels que Kraken, Blacksprut et Mega) ont fait leur apparition sur *le dark web*¹⁵⁸.

En ce qui concerne **l'Europe**, en 2022, les États membres de l'UE¹⁵⁹ ont **saisi** un volume record de **30,7 tonnes** de nouvelles substances psychoactives, ce qui représente près de 26,4 % des 38 860 saisies de NPS signalées dans l'Union européenne, en Norvège et en Turquie, soit 30,7 des 31,8 tonnes saisies. Cette augmentation est due à un petit nombre de saisies importantes de cathinones (3-CMC, 3-MMC, 2-MMC) et de kétamine. En outre, **1 472 litres** de liquides contenant des nouvelles substances psychoactives ont été **saisis**, principalement du GBL (1 115 litres) et du HHC (96 litres).

¹⁵⁸ WDR 2024, principales conclusions, pages 32 à 37, cit.

¹⁵⁹ EUDA, New Psychoactive Substances – the current situation in Europe, 2024. https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/new-psychoactive-substances_en



En **2024**, le **système d'alerte précoce (EWS) de l'UE** sur les nouvelles substances psychoactives a franchi une étape importante avec la notification officielle de **la millième substance** : le delta-9-THC-méthylcarbonate. Créé en 1997, l'EWS reste un pilier des efforts européens visant à surveiller et à répondre au phénomène dynamique et en constante évolution des NPS. Des données récentes soulignent la complexité de ce défi : en **2024, 47 nouvelles substances** ont été **identifiées**, dont une série d'opioïdes nitazènes et de cannabinoïdes semi-synthétiques émergents¹⁶⁰.

Selon les Nations unies, le nombre de NPS est resté stable ces derniers temps, avec une légère diminution du nombre d'opioïdes identifiés pour la première fois.

L'un des changements les plus notables au niveau mondial en matière de trafic et de consommation de drogues au cours de la dernière décennie s'est produit en Asie centrale, en Transcaucasie et en Europe orientale : on a assisté à un

glissement progressif vers les **stimulants synthétiques** précisément dans les régions où le trafic était auparavant dominé par les opiacés, provenant principalement d'Afghanistan.

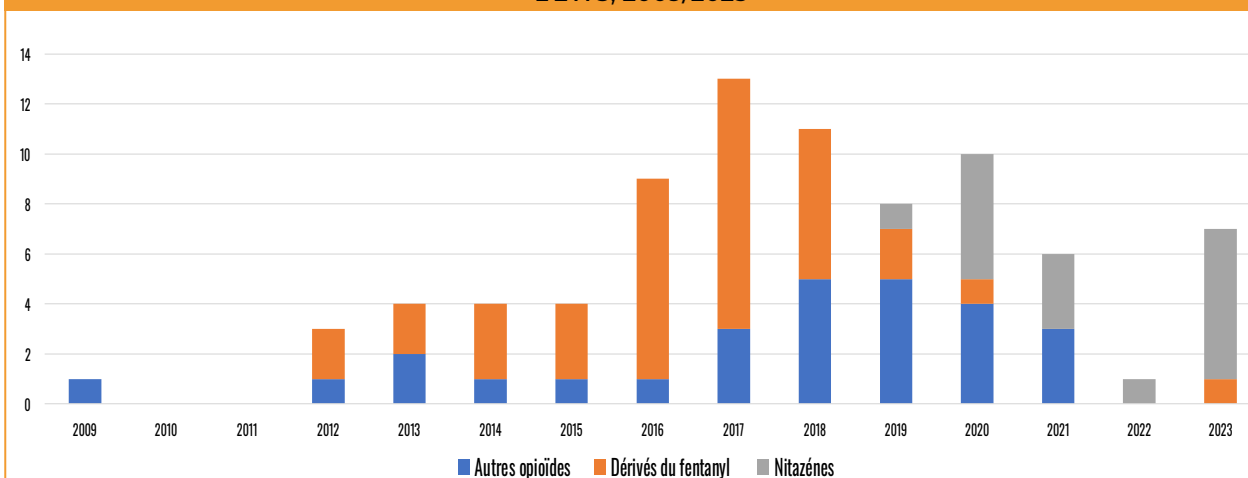
Il s'agit notamment de **cathinones** telles que la méphédrone, la N-méthyléphédrone (méthamfépramone, également connue sous le nom de diméthylcathinone), l'alpha-pyrrolidinopentyphénone (alpha-PVP), la cathinone, la méthcathinone et le 4-CMC (4-chlorométhcathinone, également connu sous le nom de clephedrone).

Les cathinones synthétiques se sont imposées en **Europe** comme substituts des stimulants de type amphétamine. En 2022, d'importantes quantités de cathinones telles que la 3-CMC et la 3-MMC ont été saisies dans certains pays européens, provenant principalement d'Inde, mais aussi de fabrication européenne.

Les cathinones sont également vendues mélangées à d'autres drogues ou telles quelles, ce qui augmente le risque de dommages. En 2022 et 2023, le système

¹⁶⁰ EUDA, Le système d'alerte précoce surveille 1 000 NPS, 19 décembre 2024 : https://www.euda.europa.eu/publications/poster/eu-early-warning-system-monitors-1000-nps_en

UNION EUROPÉENNE : NOMBRE DE NOUVEAUX OPIOÏDES SIGNALÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'EWS, 2009/2023



Source: EUDA, data

d'alerte rapide de l'UE a constaté une augmentation des signalements de cathinones synthétiques vendues à tort comme MDMA ou utilisées pour ajouter de la MDMA.

En 2022, cinq substances seulement représentaient plus de 90 % de la quantité totale de nouvelles substances psychoactives saisies dans les pays de l'UE : quatre cathinones (3-CMC, 3-MMC, 2-MMC et N-éthylnorpentédrone, pour un total de 24,8 tonnes) et la kétamine (2,8 tonnes, en augmentation par rapport aux 0,87 tonnes de 2021).

D'un autre point de vue, **de nouveaux opioïdes synthétiques**, souvent très puissants, continuent de se répandre. Cela signifie qu'une petite quantité peut suffire à produire un grand nombre de doses et peut représenter un risque accru d'empoisonnement potentiellement mortel. En **Amérique du Nord**, l'opioïde synthétique **fentanyl** a été le principal responsable d'une urgence de santé publique qui a entraîné un nombre élevé de décès.

En **Europe**, ces drogues n'ont jusqu'à présent pas joué un rôle majeur, même si l'on commence à craindre leur augmentation. En effet, des rapports récents provenant d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie indiquent que

ces substances représentent désormais un pourcentage significatif des **décès par overdose**. En **2022**, au moins **163** décès liés au fentanyl et à ses dérivés ont été recensés en Europe ; bon nombre de ces décès ont été associés à du fentanyl détourné du circuit médical pour être utilisé sur le marché des drogues illicites¹⁶¹.

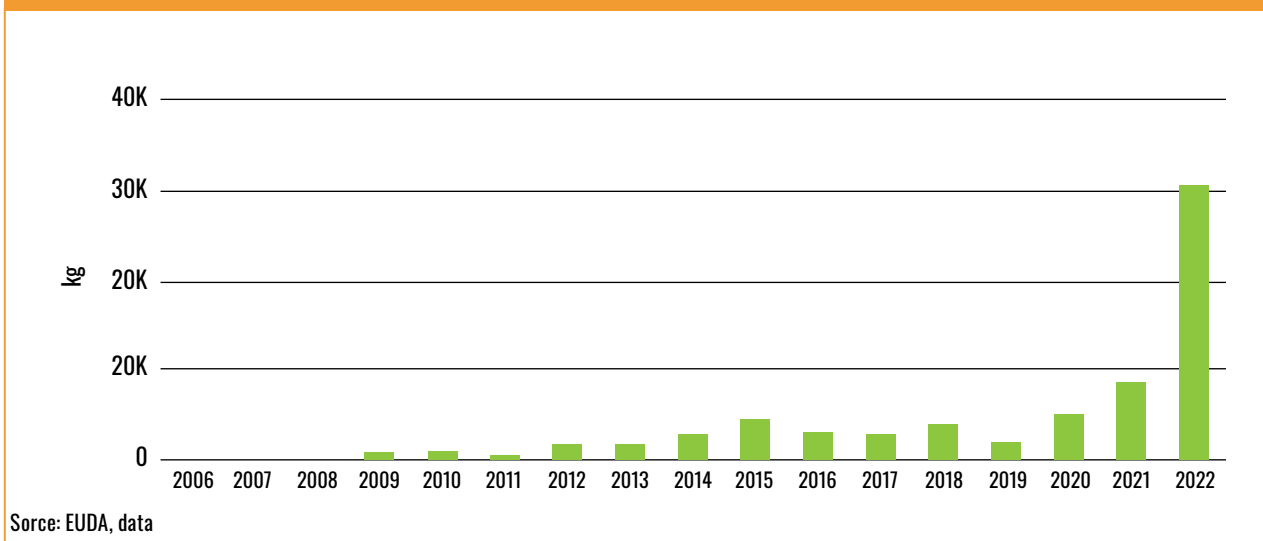
Depuis 2009, 81 nouveaux opioïdes synthétiques ont été identifiés sur le marché européen des drogues, dont **7 nouvelles substances** ont été officiellement notifiées en **2023** au système d'alerte précoce de l'UE (une en 2022 et six en 2021), dont six appartiennent au groupe très puissant des opioïdes benzimidazoliques, à savoir les **nitazènes, qui sont** dans certains cas des centaines de fois plus puissants que l'héroïne¹⁶², mais aussi que le fentanyl lui-même.

En **2024**, **7 nitazènes** ont été identifiés, soit le nombre le plus élevé jamais signalé au cours d'une seule année. Au 31 décembre 2024, l'EUDA avait officiellement signalé 23 opioïdes nitazènes identifiés sur le

¹⁶¹ https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/new-psychoactive-substances_en

¹⁶² https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/new-psychoactive-substances_en

UNION EUROPÉENNE : SAISIES (EN KG) DE NOUVELLES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES, 2006/2022



marché européen de la drogue depuis 2019. Et en effet, depuis 2019, au moins 20 pays de l'UE ont signalé la présence d'un nitazène.

Les rapports préliminaires de 2023 indiquent une augmentation des décès liés aux nitazènes en Estonie et en Lettonie, mais aussi en Irlande et en France, où des cas localisés d'intoxication causés par des nitazènes vendus à la place de l'héroïne ont été signalés.

D'autres rapports suggèrent également une augmentation, en Europe, des **médicaments contrefaits** (appelés « *fake pills* ») **contenant des opioïdes nitazéniques**. En effet, depuis 2023, on a enregistré une augmentation significative de l'identification de médicaments contrefaits contenant des opioïdes nitazéniques¹⁶³.

À la lumière de ces données, il ne fait aucun doute que les nitazènes, qui ont probablement fait leur apparition à la suite des mesures de contrôle introduites tant dans les pays producteurs qu'ailleurs afin de réduire la disponibilité des dérivés du fentanyl, présentent des risques importants pour la santé. Il est donc évident que la propagation des nitazènes en

Amérique du Nord, mais aussi en **Europe occidentale**, en **Amérique du Sud** et en **Océanie**, suscite une inquiétude croissante.

Fin 2023, les autorités britanniques ont saisi un site de production et 150 000 comprimés de nitazènes. En effet, c'est précisément en 2023 que des nitazènes à haute puissance sont apparus au **Royaume-Uni**, vendus tels quels ou mélangés à d'autres substances telles que des opioïdes, des benzodiazépines et des cannabinoïdes synthétiques, entraînant des décès.

La plupart des saisies de nitazènes au Royaume-Uni ont été effectuées en 2023 et, dans les 8 saisies de cette année-là, le nitazène provenait de Pologne, probablement à l'œuvre d'un seul groupe criminel. La Pologne aurait été utilisée comme *plaque tournante* de transbordement, compte tenu de sa liaison ferroviaire avec la Chine. À son tour, il est presque certain que le Royaume-Uni est utilisé comme point de transit pour le transport mondial de nitazènes. À la fin de 2023, par exemple, 30 colis de cette substance ont été exportés du sud-est de l'Angleterre vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande et, en 2024, plus de 30 colis vers les États-Unis (principalement sous forme de pilules plutôt que de poudre).

¹⁶³ Système national d'alerte précoce – Drogues (NEWS-D), note de février 2025.

Au Royaume-Uni, les nitazènes ont été trouvés sous forme de poudres (de couleur brune, jaune ou blanche), de pilules et de comprimés, mélangés à de l'héroïne et à des liquides, y compris ceux destinés à être vaporisés (liquide pour vapotage). On suppose qu'il existe dans ce pays une production locale de nitazènes associée à des importations en provenance de **Chine** ou **d'Inde**, pays où les précurseurs sont largement disponibles et où la capacité de production pharmaceutique est importante. *Des forums sur le dark web* suggèrent que les analogues de l'étonitazène peuvent être achetés directement sur Internet depuis la Chine.

Au **Royaume-Uni**, entre le 1er juin 2023 et le 9 mai 2024, 176 décès ont été confirmés et de nombreux cas quasi mortels ont été signalés en lien avec la consommation de nitazènes mélangés à de l'héroïne.

En 2024, les autorités **néerlandaises** ont saisi des comprimés d'oxycodone présumés contrefaits et contaminés par des nitazènes. On pense que ces opioïdes synthétiques et leurs précurseurs proviennent de Chine, de Russie, d'Inde et d'¹⁶⁴.

Les données des **pays baltes** montrent que l'introduction des nitazènes a rapidement influencé les tendances en matière de décès liés à la consommation de drogues, avec la découverte croissante de substances telles que l'isotonitazène, le protonitazène et le métonitazène en Estonie et en Lettonie.

L'apparition des nitazènes s'est également accompagnée d'autres évolutions du marché, les **nouveaux opioïdes synthétiques** étant désormais **associés à d'autres substances**. Parmi celles-ci, on peut citer l'apparition en 2021 du « tranq-dope », un mélange de nouveaux opioïdes synthétiques et de

xylazine (sédatif et analgésique), et en 2022 du « benzo-dope », *un mélange* de nouveaux opioïdes synthétiques et de nouvelles benzodiazépines (telles que le bromazolam).

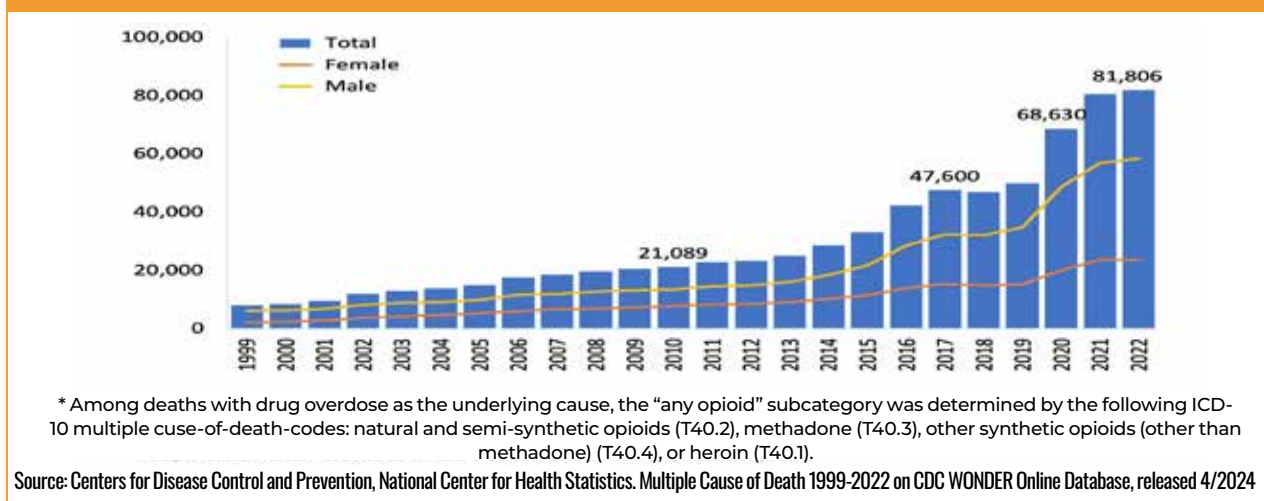
La **xylazine**, utilisée comme anesthésique en médecine vétérinaire, en particulier sur les animaux de grande taille, et approuvée par la *Food and Drug Administration (FDA)* américaine uniquement pour un usage vétérinaire, est ajoutée au fentanyl et à d'autres substances stupéfiants, donnant naissance à un mélange (« tranq », « tranq dope » ou « zombie drug ») qui augmente le risque de mort par empoisonnement au fentanyl. La présence croissante de xylazine dans les mélanges de fentanyl complique le traitement par **naloxone** des *overdoses* d'opioïdes, car elle ne parvient pas à les contrer. En effet, la naloxone n'a un effet antidote que sur les opioïdes synthétiques, tandis qu'elle est moins efficace pour inverser les symptômes d'une *overdose* d'opioïdes lorsque ceux-ci sont pris en association avec la xylazine. En outre, la xylazine est responsable d'infections des tissus entourant le point d'injection, ainsi que de nécroses (mort des tissus mous entraînant des amputations).

Entre le 1er juin 2023 et le 9 mai 2024, dix décès liés à la xylazine sans présence de nitazènes ont été confirmés **au Royaume-Uni**. Cependant, le nombre de décès dus à ces opioïdes synthétiques est sous-estimé, probablement en raison du manque de *renseignements* et de tests toxicologiques *post mortem*.

En **Afrique** également, de nouvelles substances et mélanges de drogues ont fait leur apparition sur les marchés illicites et s'ajoutent à la consommation non médicale bien connue de **tramadol** falsifié (un opioïde non soumis à contrôle international). Par exemple, la diffusion du « kush », du « karkoubi » ou **du « nyaope »** est un phénomène de plus en plus préoccupant : ces produits contiennent des substances nocives, notamment des

¹⁶⁴ GITOC, European Drug Trends Monitor, décembre 2024.

ÉTATS-UNIS : DÉCÈS PAR OVERDOSE CAUSÉS PAR LES OPIOÏDES*, RÉPARTITION PAR SEXE, 1999-2022



drogues illicites, des benzodiazépines, de l'alcool et solvants¹⁶⁵, voire dans certains cas du formaldéhyde et des os humains pulvérisés, et qui ont entraîné une augmentation des décès au cours des trois dernières années, en particulier parmi la population jeune, en Sierra Leone et en Guinée¹⁶⁶.

En 2022, 749 saisies de nouveaux opioïdes ont été signalées au système d'alerte rapide de l'UE, dont 40 % contenaient du carfentanil et 22 % du tramadol. Au total, 16,6 kg de substances ont été saisies, dont 50 % (8,2 kg) contenaient du carfentanil et 31 % (5,2 kg) du tramadol. La plupart des saisies ont eu lieu en Europe du Nord, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Suède et la Finlande ayant enregistré 87 % des saisies et 67 % de la quantité saisie (11,1

kg)¹⁶⁷.

Il convient de noter que le marché mondial des opioïdes est étroitement lié à celui des opiacés, ce dernier étant à son tour sensible aux événements enregistrés dans les pays producteurs d'opium. Dans ce contexte, l'interdiction de la culture du pavot à opium en Afghanistan joue un rôle important. Comme indiqué, cette interdiction semble avoir entraîné une réduction drastique de la production d'opium, avec pour conséquence une possible **réduction de l'approvisionnement en héroïne en Europe**. Si cela devait se produire, les opioïdes synthétiques risqueraient de devenir les drogues de substitution à l'héroïne, augmentant potentiellement les risques liés à leur consommation accrue, comme cela s'est produit aux États-Unis.

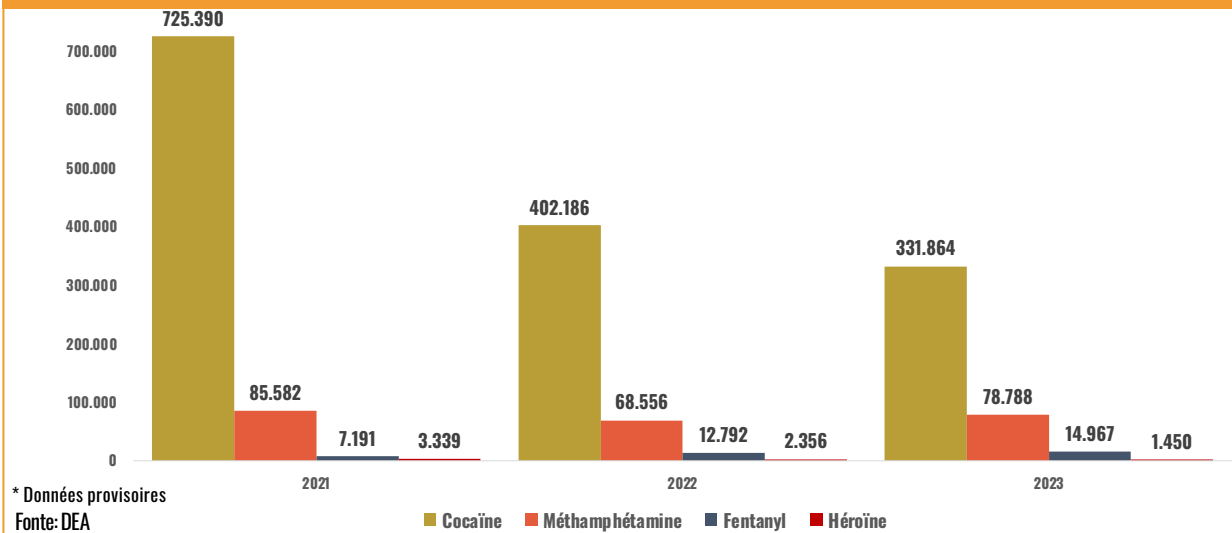
En effet, les États-Unis ont toujours été l'un des principaux marchés pour la consommation d'analgésiques, tels que les opioïdes synthétiques à usage médical. Les dernières statistiques sur les décès par overdose d'opioïdes synthétiques (à l'exception de la méthadone) montrent une situation globalement stable jusqu'en 2012 (environ 2 600 par an), puis une

165 UNODC, WDR 2024, Points d'intérêt particuliers, pp. 16-17, cit. ; WDR 2024, Principales conclusions, pp. 32-37, cit.

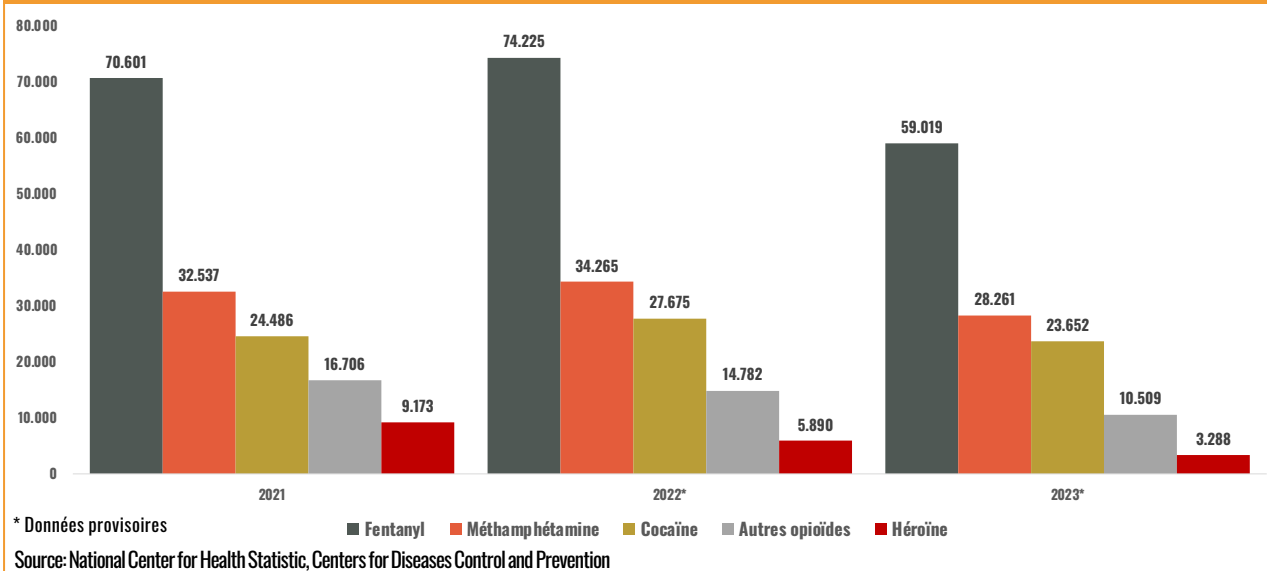
166 <https://www.telegraph.co.uk/global-health/terror-and-security/kush-synthetic-drug-addiction-epidemic-west-africa/> Source : UK News Website, The telegraph, Inside the « zombie » drug epidemic sweeping West Africa, 2 janvier 2024 ; <https://english.elpais.com/international/2024-01-23/kush-the-dangerous-new-west-african-drug-that-supposedly-contains-human-bones.html#> Extrait de El País, Kush, la nouvelle drogue dangereuse d'Afrique de l'Ouest qui contiendrait des os humains, 23 janvier 2024.

167 https://www.euda.europa.eu/publications/european-drug-report/2024/new-psychoactive-substances_en

ÉTATS-UNIS : SAISIES (EN KG) DE STUPÉFIANTS, 2021/2023*



ÉTATS-UNIS : CINQ PRINCIPALES SUBSTANCES CAUSANT DES DÉCÈS, 2021/2023*



augmentation drastique, passant de 49 860 en 2019 à **81 806** en **2022**, par rapport au nombre total de décès par intoxication aiguë due à des substances stupéfiantes ou psychotropes (91 799 décès en 2020 et 107 941 décès en 2022)¹⁶⁸. L'augmentation exponentielle des décès par *overdose* a été provoquée par le fentanyl et ses dérivés, introduits sur les marchés illicites américains principalement par les célèbres *cartels mexicains* de *Sinaloa* et *Jalisco Nueva Generación*, capables de produire des comprimés de fentanyl à l'échelle

industrielle à des prix très réduits, puis de les acheminer via des infrastructures de communication bien établies le long de la frontière sud-ouest, vers des réseaux de distribution éprouvés aux États-Unis.

En 2023, la *Drug Enforcement Administration (DEA)* a saisi plus de 80 millions de comprimés contrefaits contenant du fentanyl et environ 5,5 tonnes de poudre de fentanyl, soit l'équivalent de plus de 390 millions de doses mortelles de fentanyl. En **2024**, les **saisies de fentanyl** correspondent à **plus**

¹⁶⁸ NIDA-NIH : <https://nida.nih.gov/research-topics/trends-statistics/overdose-death-rates>



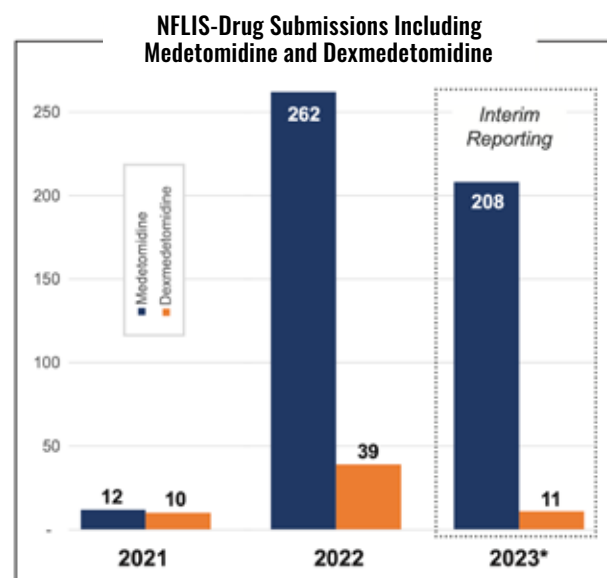
de 380 millions de doses mortelles¹⁶⁹. La DEA et les différentes agences de police américaines ont donc saisi d'énormes quantités de fentanyl sous forme de comprimés et de poudre, équivalant à des millions de doses potentiellement mortelles.

Depuis 2021, la DEA a lancé une campagne de sensibilisation du public intitulée « *One Pill Can Kill* » (ndt : une pilule peut

¹⁶⁹ Site web de la DEA - <https://www.dea.gov/>. En 2024, la DEA a saisi plus de 60 millions de faux comprimés contenant du fentanyl et près de 8 000 livres (environ 3 600 kg) de poudre de fentanyl.

tuer), afin d'encourager les *réseaux sociaux* à traiter le sujet et à contribuer à sensibiliser l'opinion publique à l'augmentation significative, au niveau national, des pilules contrefaites, produites en masse dans des laboratoires, commercialisées de manière trompeuse comme des médicaments réguliers et qui, au contraire, tuent les Américains à un rythme sans précédent. En outre, dans un avis de sécurité publique publié en mars 2023, la DEA a déclaré que la xylazine « a rendu le fentanyl - la menace la plus mortelle à laquelle notre pays n'ait jamais été confronté - encore plus dévastateur ». Les laboratoires médico-légaux de la DEA signalent que le nombre de découvertes d'héroïne et de fentanyl frelatés à la xylazine est en augmentation aux États-Unis¹⁷⁰.

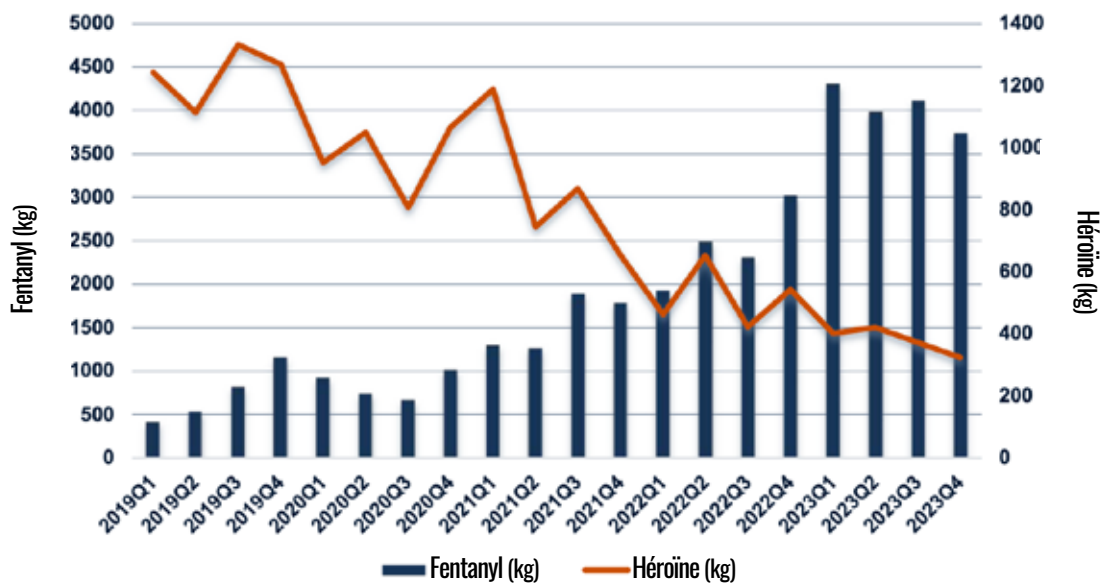
De plus, depuis 2021, deux autres substances sont apparues sur le marché illicite en tant que substituts de la xylazine, mélangées au fentanyl : la **médétomidine** et la **dexmédétomidine**, toutes deux détournées des circuits légaux. La médétomidine est un analgésique non opioïde à usage vétérinaire (pour les chiens et les chats, elle facilite la contention des animaux pendant les examens cliniques), avec une efficacité



Source : DEA NFLIS-Drug, June 7, 2024.

¹⁷⁰ DEA, NDTA 2024, pp. 26-28.

ÉTATS-UNIS : SAISIES D'HÉROÏNE ET DE FENTANYL (CHAQUE ANNÉE DIVISÉE EN TRIMESTRES)



Source : DEA

200 à 300 fois supérieure à celle de la xylazine, ce qui rend les *overdoses* d'opioïdes plus difficiles à traiter avec la naloxone. La dexmédétomidine est un médicament utilisé pour induire un niveau de sédation relativement superficiel, pendant lequel le patient est capable de répondre à des stimuli verbaux. La médétomidine et la dexmédétomidine ont été trouvées mélangées à d'autres drogues dans des gélules, de la marijuana, de fausses pilules et dans des mélanges de poudre blanche. La médétomidine et la xylazine se situent dans la même fourchette de prix, entre 10 et 300 dollars le kilo.

Les principaux pays d'origine de ces deux substances sont la **Chine** et **l'Inde**¹⁷¹.

La DEA estime que ces deux médicaments pourraient être considérés comme des compléments ou des substituts à la xylazine en termes de mélange avec des opioïdes illicites. Aux

États-Unis, depuis 2022, les signalements concernant ces deux substances ont augmenté, probablement en raison d'un changement dans l'utilisation des substances adultérantes par les trafiquants et/ou d'une attention accrue de la part des laboratoires impliqués dans leur production.

Avec l'augmentation de la consommation de fentanyl, le marché américain a enregistré une diminution progressive de la consommation d'héroïne, provenant principalement du Mexique, et une augmentation rapide des saisies de fentanyl, entre 2019 et 2023, de pas moins de 451 %, ce qui témoigne du remplacement quasi total de l'héroïne disponible sur le marché par le fentanyl ou des mélanges à base de fentanyl.

Aux **États-Unis**, cependant, **31 %** des décès liés à la drogue sont dus à la consommation de stimulants, principalement **la méthamphétamine**. Au cours des six premiers mois de 2023, selon les données préliminaires du CDC (*Centers for Disease Control and Prevention*), le nombre de décès par *overdose* de

¹⁷¹ DEA, Rapport des États et territoires sur les menaces persistantes et émergentes/ STREET, Les soumissions de médétomidine et de dexmédétomidine augmentent considérablement, octobre 2024.

méthamphétamine a dépassé le record de 34 265 décès enregistré en 2022. La méthamphétamine est un stimulant synthétique produit principalement au Mexique par *les cartels* de *Sinaloa* et de *Jalisco*, principaux fournisseurs de méthamphétamine vendue aux États-Unis et gestionnaires des laboratoires clandestins correspondants, où sont utilisées de grandes quantités de substances chimiques, principalement chinoises. La production de méthamphétamine aux États-Unis, en revanche, a atteint son niveau le plus bas depuis 20 ans. En 2004, le *Centre de renseignement d'El Paso (EPIC)* de la *DEA* avait enregistré 23 700 saisies de laboratoires clandestins de production de méthamphétamine aux États-Unis. En 2023, en revanche, les forces de l'ordre n'ont signalé que 60 laboratoires saisis. *Les cartels* de *Sinaloa* et de *Jalisco* introduisent la méthamphétamine aux États-Unis par les mêmes itinéraires et points d'entrée, à la frontière sud-ouest, que ceux utilisés pour la contrebande de fentanyl et d'autres drogues. Les trafiquants liés aux cartels utilisent de nombreuses méthodes pour transporter et dissimuler la méthamphétamine, notamment des passeurs, des vols commerciaux, des services d'expédition et des bus. La contrebande de méthamphétamine sous forme liquide facilite sa dissimulation, même si la méthamphétamine en solution n'est pas utilisable : un « laboratoire de conversion » est nécessaire pour l'extraire et la ramener sous forme de cristaux ou de poudre. Les saisies de méthamphétamine liquide et de laboratoires de conversion utilisés pour recristalliser la méthamphétamine ont augmenté progressivement d'année en année¹⁷².

Mais d'autres substances synthétiques sont apparues sur le marché illicite.

Aux **États-Unis** et, dans une moindre mesure, au **Canada**, un nombre

important de *surdoses* liées à **l'étonitazépine** ont été signalées, substance également identifiée en **Belgique, en Slovénie** et au **Royaume-Uni**. En **Irlande**, à la fin de 2023, l'étonitazépine et la **protonitazépine** ont été vendues comme de l'héroïne et

'HHC Gummies Cola Cola taste' (left) containing teddy bear-shaped HHC-infused gummies (right). Seized by Swiss Customs in October 2022



Source : <https://www.euda.europa.eu/system/files/documents/2023-04/emcdda-technical-report-hhc-and-related-substances>

ont provoqué une vague de *surdoses*.

Enfin, parmi les classes de NPS dangereuses en circulation figurent les **cannabinoïdes synthétiques**, des substances très puissantes qui présentent des risques d'empoisonnement.

À cet égard, depuis 2021, les **produits comestibles à base de cannabis** (il s'agit principalement de sucreries, généralement infusées d'extrait de cannabis) sont devenus plus disponibles sur le marché illicite européen. Outre les risques liés à leur teneur en THC et à la possibilité qu'ils soient confondus avec des produits commerciaux ordinaires - en particulier par les enfants - **on craint que certains d'entre eux contiennent des cannabinoïdes synthétiques**. Depuis 2019, au moins cinq pays ont signalé avoir identifié des aliments contenant des cannabinoïdes synthétiques sous forme de bonbons (gommes).

Dans l'Union européenne, des cas d'intoxication grave ont été signalés après l'ingestion de bonbons infusés de cannabinoïdes synthétiques. Le HHC (ou

¹⁷² DEA, NDTA 2024, p. 32.

hexahydrocannabinol), identifié en mai 2022 et signalé par 23 États membres de l'UE et la Norvège en décembre 2023, en fait partie : il a été inscrit sur la liste des substances contrôlées dans au moins 18 États membres de l'UE à partir de mars 2024.

Cinq autres cannabinoïdes semi-synthétiques ont également été identifiés sur le marché illicite européen des stupéfiants :

- l'acétate de HHC ;
- l'hexahydrocannabiforol ;
- le tétrahydrocannabidiol ;
- le tétrahydrocannabifol ;
- l'hexahydrocannabiosol.

Au départ, les cannabinoïdes semi-synthétiques étaient importés des États-Unis. Aujourd'hui, certains signes indiquent qu'ils **sont également produits en Europe**. Commercialisés *en ligne* et dans les magasins comme substituts « légaux » du cannabis, ces cannabinoïdes comprennent du chanvre pulvérisé ou mélangé à du HHC, qui a un aspect et une odeur similaires à ceux du cannabis, ainsi que des produits à vaporiser et des aliments.

Vingt-quatre pays de l'UE ont déclaré avoir **saisi** 281 kg (385 kg en 2021) de **cannabinoïdes synthétiques** en **2024**. Les produits à base de cannabis à faible teneur en THC représentaient environ 30 % de ces saisies, soit un total de 76 kg (242 kg en 2021), signalés par 10 pays. Les échantillons ont été diversement désignés comme « chanvre » ou « cannabis » ou contenant du THC, du CBD ou du CBG.

Les NPS en Italie

En **Italie**, la diffusion des NPS ne semble pas encore être un « phénomène » alarmant, bien que de nouvelles substances circulent qui, lorsqu'elles sont interceptées, notamment à la suite d'intoxications, sont soigneusement étudiées par les organismes compétents, en *premier lieu* l'Institut supérieur de la

santé, et entrent dans le précieux circuit d'information du Système national d'alerte rapide (NEWS-D) afin d'être partagées avec tous les acteurs du mécanisme de prévention spécifique, y compris les forces de police, et font également l'objet d'un signalement au système d'alerte similaire de l'UE.

L'extrême dangerosité des NPS, seules ou en *mélange*, suggère de rester toujours vigilant, comme en témoigne d'ailleurs le « *Plan national de prévention contre l'usage abusif du fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques* ».

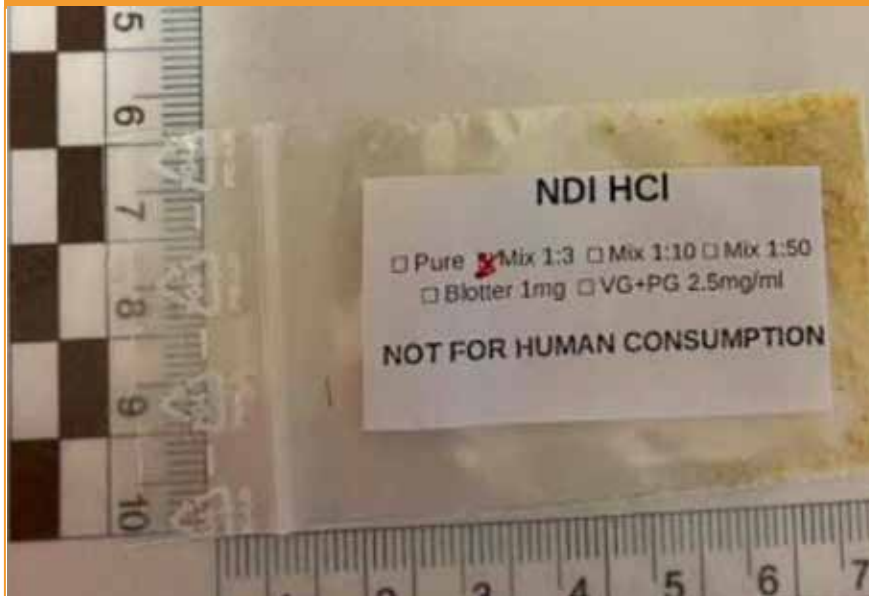
Dans ce contexte, l'Italie a également braqué les projecteurs sur **les opioïdes nitazènes**, identifiés **à partir de 2022**, principalement dans des substances saisies par les forces de police (flunitazène, etazène, flunitazépine, protonitazène), mais aussi dans des cas d'intoxication (protonitazène) ou de décès (étonitazépine).

Entre décembre 2024 et janvier 2025, trois autres opioïdes nitazéniques identifiés sur le territoire national ont été signalés au NEWS-D :

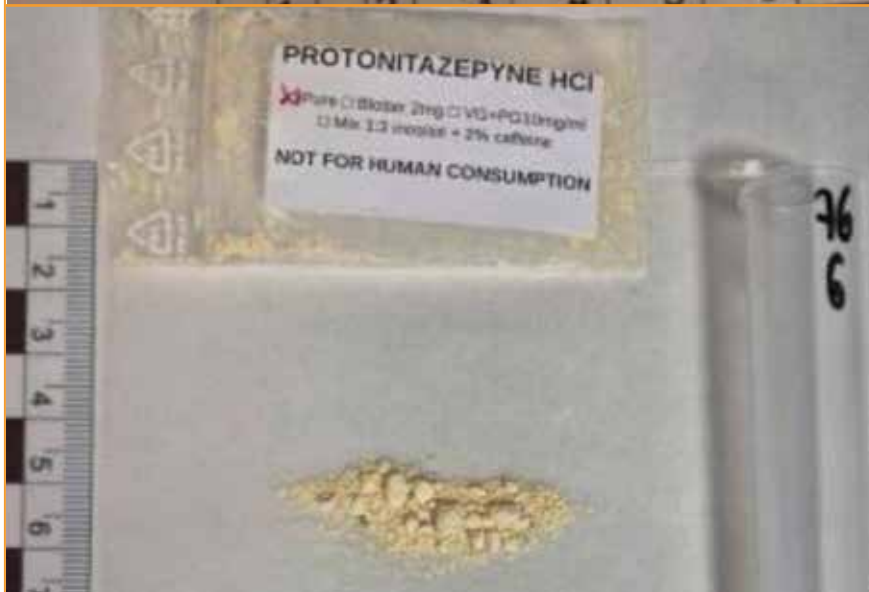
- N-déséthyl isotonitazène, identifié dans des substances saisies entre novembre et décembre 2024 et inclus dans le tableau I du décret présidentiel 309/90 par arrêté ministériel du 24 juillet 2024 ;
- Protonitazépine N-pyrrolidino protonitazène, inscrite au tableau I du décret présidentiel 309/90, identifiée dans des substances saisies entre novembre 2024 et janvier 2025 ;
- N-pyrrolidino isotonitazène, identifié dans des substances saisies entre novembre 2024 et janvier 2025. Au moment du signalement, la substance n'était pas répertoriée dans *la base de données* de l'EUDA. Il s'agit vraisemblablement de la première identification sur le territoire européen.

Une attention similaire a été accordée aux **cannabinoïdes synthétiques**, bien qu'ils semblent encore peu répandus.

OPIOIDES NITAZÉNIQUES IDENTIFIÉS



N-déséthyl
isotonitazène



Protonitazépine
N-pyrrolidino protonitazène



N-pyrrolidino
isotonitazène

08. PRÉCURSEURS

Introduction

« *Sans précurseurs, pas de drogues* »

C'est tout à fait vrai, il n'est pas possible de produire des stupéfiants sans utiliser de substances chimiques. Peu importe qu'il s'agisse d'un produit végétal (plante de coca, pavot, seigle corné, éphédra, racine de sassafras, etc.) ou d'une substance entièrement chimique (pseudoéphédrine, BMK, PMK, APAAN, MAPA, ANPP, etc.). Le dénominateur commun est toujours le même : au moins une étape dans un laboratoire clandestin pour la production de drogues.

En effet, **la plupart des drogues n'existent pas dans la nature et sont produites par l'homme**. Pour certaines, le processus de production commence par l'extraction du principe actif d'une substance végétale (par exemple, les feuilles de coca, le pavot somnifère) et se poursuit par l'utilisation de diverses substances chimiques, pour aboutir au produit fini

(par exemple, la cocaïne/l'héroïne chlorhydrate). D'autres drogues sont entièrement synthétiques et sont obtenues en combinant des substances chimiques (par exemple, les méthamphétamines, les cannabinoïdes et les cathinones synthétiques). Les substances chimiques utilisées pour la production de stupéfiants sont appelées **précurseurs de drogues ou substances chimiques contrôlées**.

Comme dans toute règle, il existe au moins **une exception : le cannabis et les champignons hallucinogènes**, par exemple, peuvent être cultivés et consommés **sans l'aide de produits chimiques**. Pour tout le reste, cependant, les précurseurs et les substances chimiques de base sont indispensables.

« *Pourquoi ne pas interdire les précurseurs ?* »

Parce que les précurseurs de drogues

PRÉCURSEURS DU FENTANYL

Le fentanyl, désormais tristement célèbre, est produit légalement par l'industrie pharmaceutique mondiale depuis la découverte de sa molécule par le Dr belge Paul Janssen en 1960, pour être utilisé comme anesthésique et analgésique en médecine et en médecine

vétérinaire.

Il existe **trois méthodes principales pour produire** ce médicament :

- **Méthode Janssen**, du nom de son découvreur, qui prévoit de produire, en quatre étapes, un fentanyl considéré comme un précurseur direct de cette substance, à savoir le norfentanyl ;
- **Méthode Siegfried** : largement utilisée par les sociétés pharmaceutiques, elle comporte 4 étapes et est basée sur le précurseur pharmaceutique ANPP (4-anilino-N-phénylpiperidine) et sur son précurseur, la centrale nucléaire (N-phényl-4-pipéridinone).
- **Méthode de Gupta et al.** : datant de 2009, elle permet la production de fentanyl en trois étapes à partir du précurseur 4-AP (N-phénylpipéridin-4-amine) et du précurseur direct ANPP susmentionné.

La communauté internationale a décidé de suivre les précurseurs susmentionnés à différentes étapes, sur la base d'évaluations d'opportunité.

Le 16 mars 2017, l'ONU, au sein de la Commission on Narcotic Drugs (CND), a placé le précurseur NPP et le précurseur direct ANPP sous contrôle international en les inscrivant dans le Tableau I. Ces substances ont ensuite été incluses par la Commission européenne dans la Catégorie 1 de l'UE à partir du 7 juillet 2018.

Par la suite, lors de la CND du 16 mars 2022, entrée en vigueur le 23 novembre de l'année suivante, les Nations unies ont placé les précurseurs 4-AP (CND 65/4) et 1-boc-4-AP (CND 65/5) sous contrôle international, en les inscrivant au Tableau I, ainsi que le précurseur direct Norfentanyl (CND 65/6). Dans ce cas également, la Commission européenne a inclus les trois substances mentionnées dans la catégorie 1 de l'UE à partir du 20 février 2023.

Dans le cadre de la CND du 19 mars 2024, les Nations unies ont placé sous contrôle international, en les inscrivant au Tableau I, les précurseurs : 4-pipéridone (CND 67/6) et 1-BOC-4-pipéridone (CND 67/7). La Commission européenne évalue actuellement l'inclusion de ces substances dans la catégorie 1.

Ainsi, à l'heure actuelle, **cinq précurseurs du fentanyl** sont enregistrés dans l'**UE** (dont deux précurseurs directs et trois pré-précurseurs), qui peuvent inclure les trois principales méthodes de production de l'opioïde synthétique actuellement connues.

LES PRÉCURSEURS DES CATHINONES SYNTHÉTIQUES

Plus récemment, la **police polonaise** a révélé que le crime organisé local tire d'importants profits de la production de **cathinones synthétiques**, malgré des coûts de production minimales. Les organisations criminelles locales utilisent en effet principalement des **précurseurs non classifiés**, disponibles sur le marché à

environ 200 euros le kilogramme, pour obtenir, par de simples étapes de laboratoire, quatre cathinones synthétiques : la 4-MMC (méphédronne), le 3-MMC (3-méthylméthcathinone), le 4-CMC (cléphédronne) et le 3-CMC (clophédronne), qui sont les plus vendues, à un prix allant de 2 000 à 3 500 euros le kilogramme.

Bien que des procédures législatives aient déjà été engagées au niveau de l'Union européenne et à l'échelle mondiale pour inclure ces substances, qui ne sont pas encore classifiées, parmi les précurseurs de drogues, elles ne sont toujours pas contrôlées et sont disponibles, souvent grâce à Internet, notamment sur les marchés asiatiques.

sont normalement utilisés à **des fins légitimes**, variées et diversifiées, dans l'industrie chimique, pharmaceutique et même alimentaire (par exemple dans la production de matières plastiques, de médicaments, de cosmétiques, de détergents et de parfums).

Pour citer quelques substances également utilisées pour produire des drogues, l'anhydride acétique ou le permanganate de potassium, très utilisés dans l'industrie chimique du blanchiment, sont indispensables pour transformer respectivement la morphine en héroïne et la pâte de coca en cocaïne.

Le détournement des précurseurs

Étant donné que la commercialisation des précurseurs de drogues ne peut être interdite, il est nécessaire de **surveiller** attentivement leur **commerce licite** afin d'éviter le phénomène de détournement.

On définit **comme détournés** les

précurseurs qui sont soustraits au marché licite contrôlé pour être introduits clandestinement. Cela peut se faire par des techniques bien établies, telles que le *mislabelling* (faux étiquetage) et la *misdéclaration* (fausse déclaration) pour passer les douanes internationales, en faisant passer les précurseurs pour d'autres substances chimiques d'usage courant, non soumises à des restrictions. Le volume des marchandises en circulation et l'impossibilité de toutes les contrôler, notamment par des analyses chimiques, font de la contrebande internationale de substances chimiques contrôlées un danger réel.

La destination finale des précurseurs soustraits au contrôle est le **laboratoire clandestin**, plus ou moins équipé, où sont produites les substances stupéfiantes proprement dites.

Certains de ces précurseurs (par exemple l'éphédrine, la pseudoéphédrine, l'acide lysergique, le pipéronal, le safrole) sont

utilisés par les trafiquants **comme matière première de départ**, dont la disponibilité est indispensable pour obtenir certaines drogues d'abus, grâce à des processus chimiques simples et économiques. Ce groupe de précurseurs permet notamment la production de drogues synthétiques telles que les amphétamines, les méthamphétamines, l'ecstasy, le LSD, la phencyclidine, le méthqualone et autres.

D'autres précurseurs (par exemple, le permanganate de potassium, l'anhydride acétique) sont utilisés par les trafiquants comme **réactifs**, avec pour fonction de transformer une substance naturelle en une drogue, en particulier pour obtenir de la cocaïne et de l'héroïne. Des substances telles que le phosphore rouge sont des catalyseurs dans les réactions de production de méthamphétamines, à partir de pseudoéphédrine et d'iode.

Certains **solvants** (par exemple, l'acétone, l'éther éthylique, l'acide chlorhydrique, le MEK) sont utilisés pour l'extraction et la purification de drogues d'origine naturelle ou pour la préparation de drogues de synthèse.

La **prévention du détournement** des précurseurs de drogues est donc une stratégie efficace pour limiter la production de stupéfiants et, par conséquent, l'offre de drogues illicites. Elle est donc encouragée par toutes les organisations internationales chargées de lutter contre le trafic de drogue.

Réglementation de référence

Compte tenu de l'impossibilité d'interdire le commerce légal des précurseurs, les Nations unies ont décidé, par **une convention internationale spécifique de 1988**, de créer un **marché contrôlé des précurseurs** de drogues, en les répertoriant dans des tableaux spécifiques (I et II). Par la suite, les États signataires de la convention ont promulgué leurs propres réglementations pour contrôler le commerce licite des précurseurs.

En particulier, la législation mondiale en matière de contrôle est fondée sur l'article 12 de la « *Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes* » de 1988, dont la mise en œuvre est supervisée par l'OICS (*Organe international de contrôle des stupéfiants*), un organisme des Nations Unies basé à Vienne, en Autriche.

La **législation européenne** sur les précurseurs de drogues repose sur deux textes normatifs : le **règlement (CE) n° 111/2005**, relatif au commerce des précurseurs de drogues entre l'UE et les pays tiers, et le **règlement (CE) n° 273/2004**, relatif aux échanges de précurseurs de drogues à l'intérieur du territoire de l'UE.

Ces deux textes sont basés sur **des catégories de précurseurs**, dont la production et le commerce licites sont soumis à des formalités visant à faciliter le contrôle exercé par les autorités nationales compétentes.

Au niveau national, **l'article 70 du décret présidentiel 309/1990** (texte unique sur les stupéfiants) définit toutes les **obligations des entreprises**, individuelles et collectives, qui ont l'intention de produire ou de commercialiser des précurseurs (et des mélanges de précurseurs) ainsi que les peines/sanctions applicables aux contrevenants. La norme identifie deux acteurs principaux chargés de superviser le système de contrôle :

- le **ministère de la Santé**, par l'intermédiaire de l'Ufficio Centrale Stupefacenti (Office central des stupéfiants), autorité qui délivre les licences/enregistrements et détient le pouvoir de contrôle sur les « opérateurs », c'est-à-dire les entreprises concernées ;
- le **ministère de l'Intérieur**, par l'intermédiaire de la **Direction centrale des services antidrogue** du département de la sécurité publique, qui recueille les données relatives aux transactions licites et coordonne les

forces de l'ordre pour les activités de contrôle/enquête à mener dans ce secteur.

L'Agence des douanes et des monopoles (ADM) joue également un rôle particulier, puisqu'elle contrôle les précurseurs entrant et sortant du territoire national, en provenance et à destination de pays non européens, en appliquant principalement le règlement UE n° 111/2005, en tant que douane européenne.

L'article 70 du texte unique sur les

stupéfiants définit ensuite tous les **cas illicites liés aux précurseurs**, en établissant des sanctions administratives et pénales, avec notamment la prévision d'hypothèses d'association de malfaiteurs assimilées à celles prévues pour le trafic de stupéfiants.

Classification des précurseurs et régimes d'autorisation et de contrôle

Les réglementations de l'Union

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU DÉCRET LÉGISLATIF N° 156 DU 7 OCTOBRE 2024

« Adaptation des sanctions prévues par la loi consolidée relative à la réglementation des stupéfiants et des substances psychotropes, à la prévention, au traitement et à la réadaptation des états connexes de

toxicomanie », conformément au décret présidentiel n° 309 du 9 octobre 1990, au règlement (UE) n° 1259/2013 du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant le règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil contenant les « Règles pour le contrôle du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers ».

Il a été publié au Journal officiel, série générale n° 247 du 21 octobre 2024 (24G00172) et est entré en vigueur le 5 novembre 2024.

La loi a introduit les modifications nécessaires au texte de l'article **70 du décret présidentiel n. 309 de 1990**, suggérées par le ministère de la Santé et la Direction centrale des services antidrogue. Ces modifications rendent la formulation de l'article plus accessible tout en incluant des sanctions pour les contrevenants à la législation concernant les substances chimiques de catégorie 4 (médicaments à usage humain ou vétérinaire contenant de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine), et en clarifiant les obligations des « opérateurs » concernant la déclaration des transactions légitimes de précurseurs à transmettre à la DCSA (paragraphe 15).

En particulier, il a été précisé que les opérateurs ont l'obligation de communiquer à la DCSA les éléments suivants :

- opérations commerciales uniques de substances des catégories 1 et 2 [Règl.(IL Y A) [111/2005 et 273/2004], à savoir : l'importation, l'exportation, le transit, ainsi que les opérations commerciales en Italie et dans l'Union européenne, ou tout mouvement/déplacement de précurseurs de catégorie 1 et 2 ;
- exportations de substances de la catégorie 4 [Règl.(IL Y A)[111/2005];
- exportations de substances de la catégorie 3 [Règl.(IL Y A)111/2005], uniquement si elles sont soumises à l'autorisation visée au paragraphe 9 [c'est-à-dire : ... Autorisation du ministère de la Santé, relative aux substances appartenant à la catégorie 3 [Règl.(IL Y A)n. 273/2004 et 111/2005], vers l'un des pays visés à l'art. 10 du Règ.(UE)2015/1011 de la Commission, du 24 avril 2015].

Il n'y a donc aucune obligation de communiquer à la DCSA uniquement pour :

- opérations d'importation et de commerce au sein de l'UE(y compris l'Italie)des substances des catégories 3 et 4;
- exportations de substances de la catégorie 3 [Règl.(IL Y A)[111/2005], s'il n'est pas soumis à l'autorisation visée au paragraphe 9 ;
- opérations commerciales sur le territoire de l'UE(y compris l'Italie)des substances de catégorie 2 non effectuées par des « exploitants », car elles sont inférieures au seuil fixé à l'annexe II du règlement.(IL Y A)n° 273/2004.

MÉLANGES DE PRÉCURSEURS

La **législation nationale** sur les « **mélanges** » contenant des précurseurs de drogues, suivant la **législation européenne**, considère également les mélanges et produits naturels contenant des précurseurs comme des substances chimiques contrôlées, tout en excluant « ...

les mélanges et produits naturels contenant des substances classifiées, composées de telle manière que les substances elles-mêmes ne peuvent pas être facilement utilisées ou extraites par des moyens facilement applicables ou économiques, les médicaments tels que définis à l'article 1, paragraphe 1, lettre a), du décret législatif du 24 avril 2006, n. 219 et les médicaments vétérinaires tels que définis à l'article 4, numéro 1) du règlement (UE) 2019/6, conformément à la référence visée à l'article 2 du décret législatif du 7 décembre 2023, n. 218, à l'exception des médicaments et des médicaments vétérinaires énumérés à l'annexe du règlement (IL Y A) n° 111/2005." [art. 70, paragraphe 1, lettre a), Décret présidentiel 309/1990].

Toutefois, la formulation législative contient quelques incertitudes, partiellement corrigées par la note n° 67139 du 6 décembre 2017 du ministère de la Santé : « Lorsqu'un mélange contient un précurseur de drogue de catégorie 3, en plus d'autres substances autres que des antioxydants, des stabilisants et des conservateurs, dans une concentration supérieure à 70 %, ce mélange doit être traité, d'un point de vue juridique, comme une substance chimique classée, c'est-à-dire un précurseur de catégorie 3 à tous égards. »

En outre, la Commission européenne a chargé son **groupe d'experts sur les précurseurs de drogues** (E01317) d'élaborer et de tenir à jour un « Catalogue des mélanges », contenant des descriptions de cas pratiques de mélanges contrôlés par les douanes de l'UE, avec les indications des experts, qui ne sont toutefois pas juridiquement contraignantes.

La question de la classification juridique des « mélanges » contenant des précurseurs de drogues est donc cruciale, tant au niveau national qu'europpéen. Conjuguée à la criticité des nouvelles substances chimiques produites pour remplacer les précurseurs répertoriés, les pré-précurseurs et les précurseurs sur mesure, cette question représente l'un des défis majeurs à venir dans le domaine du contrôle de la production illégale de stupéfiants.

europpéenne et nationales prévoient, de manière parfaitement superposable, **44 précurseurs de drogues répartis en 4 catégories**, sur la base d'évaluations (décroissantes) de dangerosité et de substituabilité : de la catégorie 1 (30 substances), qui comprend les substances chimiques contrôlées les plus dangereuses et indispensables à l'obtention de drogues synthétiques, à la catégorie 4 (2 substances), qui concerne les substances chimiques les moins dangereuses et les plus substituables dans la production de stupéfiants, en passant par la catégorie 2 (2 substances de type A et 4 de type B) et la catégorie 3 (6 substances), chacune d'entre elles étant soumise à un régime d'autorisation, de contrôle et de sanctions différent.

La commercialisation des précurseurs entre États

C'est la mondialisation des marchés qui

a rendu nécessaire la réglementation internationale du contrôle des mouvements des précurseurs, avec pour conséquence leur catalogue.

Dans ce cadre réglementaire, un mécanisme spécifique a été prévu pour les opérations d'importation/exportation de précurseurs : le **système PEN (Pre-Export Notification) en ligne**, régi par l'article 12, paragraphes 10 et 11, de la « Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes » de 1988, qui est l'instrument des Nations Unies, géré par l'OICS sur une plateforme en ligne, pour contrôler les exportations de précurseurs. Les États signataires peuvent imposer à tous les États qui ont l'intention de leur envoyer des précurseurs de drogues l'obligation de communiquer au pays destinataire, avant l'exportation, les informations relatives à la transaction et aux entreprises concernées. Concrètement, les autorités

compétentes du pays de départ, auquel appartient l'entreprise exportatrice, préviennent, par le biais de l'outil informatique mis à disposition par l'ONU, les autorités du pays de destination, où est basée l'entreprise importatrice, en leur transmettant toutes les informations nécessaires. Le pays de destination peut accepter la demande, demander des informations complémentaires en cas de documentation incomplète, ou la rejeter, bloquant ainsi l'expédition.

Cette obligation est également reprise dans la législation européenne, plus précisément dans le règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil, « *Règles relatives au contrôle du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté européenne et les pays tiers* ».

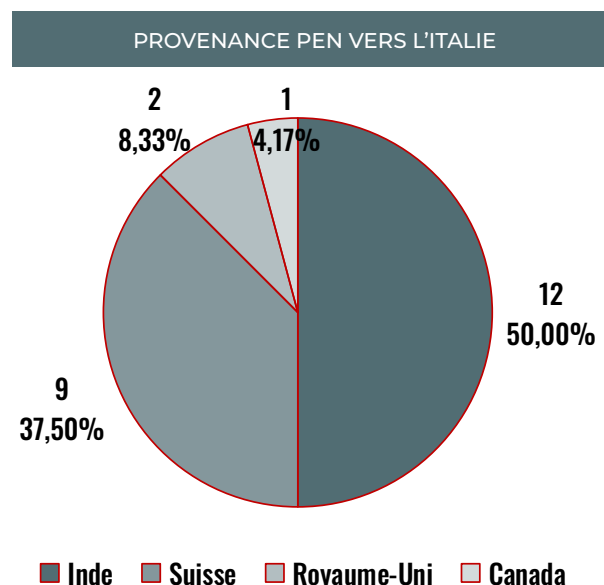
La législation nationale en la matière, résumée à l'article 70, paragraphe 9, du décret présidentiel 309/1990, stipule que « *Toutes les exportations de substances classées figurant dans les catégories 1 et 4 de l'annexe du règlement (CE) n° 111/2005 et les exportations de substances classées figurant dans les catégories 2 et 3 de la même annexe, à destination des pays visés à l'article 10 du règlement délégué (UE) 2015/1011 de la Commission du 24 avril 2015, sont précédées d'une notification préalable à l'exportation, à transmettre aux autorités compétentes du pays de destination, conformément et dans les limites des dispositions du règlement (CE) n° 111/2005* ».

Au 1er novembre 2024, 34 400 PEN avaient été enregistrées dans le système¹⁷³ par 65 États exportateurs.

Au 4 mars 2025¹⁷⁴ gli Stati con accesso al sistema PEN erano 169, 145 dei quali lo utilizzano pressoché giornalmente.

¹⁷³ Il s'agit de la date « limite » choisie par l'OICS pour mettre à jour toutes les données de la publication « *Precursors* ».

¹⁷⁴ La date indiquée est celle à laquelle le document annuel « *Precursors* » de l'OICS a été rendu public.



Précurseurs de drogues et rôle de la Direction centrale des services antidroque

Dans ce domaine particulier, l'Italie dispose d'une structure nationale de référence, la **Direction centrale des services antidroque**, qui a des attributions spécifiques et exclusives en la matière :

- elle participe à des projets nationaux et internationaux visant à améliorer les connaissances en matière d'analyse et les stratégies de prévention et de lutte dans ce domaine également ;
- elle collabore avec le ministère de la Santé et l'Agence des douanes et des monopoles ;
- maintien des contacts avec les autres États et participe, par l'intermédiaire de ses représentants, aux travaux de la Commission européenne, du Conseil européen et d'autres organismes européens, tels que le Conseil de l'Europe, ainsi que des Nations unies, en assumant également les fonctions de *point focal* national pour les projets et les plateformes informatiques internationales gérés par l'OICS ;
- soutient les forces de police sur le territoire en leur fournissant des informations qualifiées utiles au développement d'activités d'enquête relatives au détournement de

EUDA (AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS): NOUVEAU MANDAT SUR LES PRÉCURSEURS DE DROGUES

Le **2 juillet 2024**, l'OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies) de Lisbonne (Portugal) est devenu l'**EUDA (European**

Union Drug Agency), passant d'un « observatoire » à une « agence » et acquérant de nouvelles compétences dans le domaine des substances stupéfiantes.

La Commission européenne a appelé à un mandat plus large et plus proactif pour mieux répondre aux complexités croissantes du phénomène de la drogue et à l'émergence de nouvelles substances, ce qui a été concrétisé dans le nouveau règlement de l'Agence : le règlement (UE) 2023/1322 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2023 concernant l'Agence européenne des médicaments (EUDA), qui abroge le règlement (CE) n° 1920/2006. Ce document stipule ce qui suit concernant les substances chimiques : « Les précurseurs de drogues sont des substances nécessaires à la production de drogues telles que les amphétamines, la cocaïne et l'héroïne. Face à l'augmentation de la production de drogues illicites dans l'Union, il convient de renforcer la prévention du détournement et du trafic de précurseurs de drogues des circuits légaux vers la production de drogues illicites. Pour soutenir ces efforts, l'Agence devrait jouer un rôle dans la surveillance du détournement et du trafic de précurseurs de drogues, ainsi que dans l'assistance à la Commission pour la mise en œuvre de la législation de l'Union sur les précurseurs de drogues. »

En particulier, dans le domaine des produits chimiques réglementés, le règlement stipule :

Article 5 (Tâches spécifiques):

... 1. *L'Agence..... :*

b) *des tâches préparatoires qui comprennent : ...*

(IV) *suivre l'évolution du détournement et du trafic de précurseurs de drogues et contribuer à la mise en œuvre du droit de l'Union relatif aux précurseurs de drogues conformément à l'article 14 ;*

Article 6 (Collecte et diffusion d'informations et de données) :

... 1. *L'Agence : ...*

d) *recueille et analyse des informations et des données relatives aux précurseurs de drogues ainsi qu'au détournement et au trafic de précurseurs de drogues ;*

Article 7 (Surveillance du phénomène de la drogue et partage des meilleures pratiques) :

... 1. *L'Agence surveille : ...*

h) *les précurseurs de drogues ainsi que le détournement et le trafic de précurseurs de drogues ;*

Article 9 (Rapport initial) :

... 2. *Le rapport initial visé au paragraphe 1 contient : ...*

b) *une indication préliminaire de la description chimique et physique de la nouvelle substance psychoactive ainsi que des méthodes et précurseurs utilisés pour sa fabrication ou son extraction ;*

Article 10 (Procédure et rapport d'évaluation des risques):

... 3. *Un rapport d'évaluation des risques ou un rapport d'évaluation des risques cumulés doit contenir :*

a) *les informations disponibles sur les propriétés chimiques et physiques de la ou des nouvelles substances psychoactives et sur les méthodes et précurseurs utilisés pour leur fabrication ou leur extraction ;*

Article 14 (Précurseurs de drogues):

1. L'Agence aide la Commission à surveiller l'évolution de la situation en matière de détournement et de trafic de précurseurs de drogues, et à évaluer la nécessité d'ajouter, de supprimer ou de modifier la catégorie des substances réglementées et non réglementées énumérées dans le règlement. 273/2004 et (IL Y A)n. 111/2005, ainsi que dans l'identification et l'évaluation de leurs utilisations légales et illégales.
2. L'Agence élabore, de sa propre initiative ou à la demande de la Commission, un rapport d'évaluation des menaces liées aux précurseurs de drogues.

En conclusion, la nouvelle agence a relevé le défi lancé par les organisations criminelles qui sont constamment à la recherche de **précurseurs de conception (designer precursors)** et de **pré-précurseurs** non répertoriés., afin de contourner les contrôles et de continuer à produire des drogues dans des laboratoires clandestins. L'EUDRA sera chargée de coordonner les efforts de l'UE dans le domaine du contrôle des précurseurs de drogues, en soutenant le travail du **Groupe d'experts de la Commission européenne** sur les précurseurs de drogues (E01317), de l'OLAF (Office de lutte antifraude) et des États membres, afin de rendre le système anti-détournement plus efficace.

précurseurs et à la production de drogues qui en résulte.

Détournement de précurseurs en Italie : les données de la lutte

En **2024**, les forces de l'ordre italiennes ont mené **17 opérations** ^(incidents¹⁷⁵) de lutte contre le détournement de précurseurs.

Au total, 291 385 litres et 1 078,535 kilos de précurseurs chimiques de drogues ont été **saisis**, et 25 personnes ont été signalées à l'autorité judiciaire.

Outre les précurseurs indiqués dans le tableau, de nombreuses substances chimiques non classées, mais néanmoins utilisées dans la production clandestine de drogues, ont été saisies, ainsi qu'une gamme d'instruments et d'équipements techniques utilisés dans les laboratoires de production/transformation de drogues.

Un regard vers l'avenir

Dans la préface de la publication « **Precursors** » - éd. **2025**, le président de l'OICS, Jallal Toufiq, décrit en quelques lignes la situation mondiale en matière de production de drogues :

ITALIE - PRINCIPAUX PRÉCURSEURS SAISIS, 2024		
Substances chimiques	lt	kg
Acétone	215	24,53
Acide chlorhydrique	23	-
Anhydride acétique	-	0,10
Chlorure de calcium	-	3,00
Éther éthylique	3	-
Phosphore rouge	-	0,10
Méthyléthylcétone (MEK)	1	-
Toluène	3,5	-

« Les marchés des drogues illicites connaissent actuellement des changements radicaux. Les drogues synthétiques, notamment les amphétamines, les cathinones, les opioïdes, les cannabinoïdes synthétiques et d'autres nouvelles substances psychoactives, se répandent dans le monde entier, bouleversant les marchés des drogues illicites. Les progrès technologiques s'étendent aux drogues d'origine végétale, avec la production illicite de cocaïne, tant sur les sites de

175 Terme adopté par la plateforme PICS (Precursors Incident Notification System) - pour laquelle nous renvoyons à l'approfondissement suivant sur « Les plateformes internationales pour le contrôle des précurseurs de drogues » - pour indiquer les saisies, les expéditions bloquées, les détournements et tentatives de détournement, les identifications de laboratoires illicites avec leurs équipements.

PLATEFORMES INTERNATIONALES DE CONTRÔLE DES PRÉCURSEURS DE DROGUES

L'**INCB** - **International Narcotics Control Board**

- est l'un des principaux acteurs de la stratégie

mondiale de lutte contre le trafic de drogues et de précurseurs. Il veille notamment au respect de la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

L'organisation gère les **projets/plateformes informatiques** suivants :

- **PRISM**, pour la surveillance des produits chimiques légaux qui peuvent être utilisés comme précurseurs des ATS (Amphetamine-type stimulants) dans le domaine des drogues de synthèse, actif depuis 2003 ;
- **COHESION**, pour la surveillance des substances chimiques légales pouvant être utilisées comme précurseurs de l'héroïne et de la cocaïne, active depuis 2006 ;
- **GRIDS** (*Global Rapid Interdiction of Dangerous Substances*), qui vise à réduire de manière mesurable le trafic de substances dangereuses à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur les nouvelles substances psychoactives (NPS) les opioïdes synthétiques émergents et non médicaux ainsi que les produits chimiques et équipements connexes, afin de limiter leur offre sur les marchés ;
- **PEN On-line** (*Pre-Export Notification*), pour le suivi des exportations de précurseurs, un outil fondamental pour prévenir le détournement de précurseurs commercialisés légalement entre les États parties à la Convention ;
- **PEN On-line Light** (*Pre-Export Notification Light*), lancé en octobre 2022 pour répondre à l'urgence générée par les produits chimiques non réglementés, les pré-précurseurs et les précurseurs de conception, ainsi que pour aider les gouvernements à résoudre le problème des produits chimiques qui ne sont pas sous contrôle international mais peuvent être réglementés au niveau national dans un ou plusieurs pays. À l'instar du système PEN On-line, PEN On-line light est un outil que les pays exportateurs peuvent utiliser pour notifier volontairement les pays importateurs des expéditions prévues de produits chimiques non réglementés qui pourraient encore être utilisés pour la fabrication clandestine de stupéfiants ;
- **PICS** (*Precursors Incident Notification System*), actif depuis 2012 pour permettre et promouvoir le partage d'informations sur le détournement et les saisies de précurseurs entre les États. Au 1^{er} novembre 2024, le système comptait plus de 700 utilisateurs issus de 325 services de police et de douane internationaux, répartis dans 130 pays participants. Entre 2012 et octobre 2024, les États participants ont signalé plus de 4 800 incidents liés aux précurseurs, dont plus de 500 en 2024. Au total, 147 substances distinctes sont enregistrées dans le système, dont seules 18 sont contrôlées au niveau international (12 dans le tableau I et 6 dans le tableau II de la convention des Nations unies de 1988). Par ailleurs, 38 substances sont incluses dans la LISSL (*Limited International Special Surveillance List*) de l'OICS, 76 autres ne sont pas répertoriées et 14 sont des agents de coupe, des adultérants, des diluants ou des excipients.

Tous ces outils offrent une vue d'ensemble du commerce légitime et des événements illicites impliquant des précurseurs, ce qui les rend extrêmement utiles pour élaborer des analyses de risques et des contre-mesures ciblées.

production d'origine en Amérique du Sud que dans les laboratoires clandestins d'Europe occidentale, ce qui entraîne une augmentation de la production. Les laboratoires illicites qui fabriquent ou produisent ces drogues sont de plus en plus sophistiqués et souvent à l'échelle industrielle, nécessitant à la fois des produits chimiques et des équipements spécialisés, notamment des réacteurs

sous pression et de la verrerie sur mesure. ... Les défis posés par l'évolution de la production et de la fabrication de drogues illicites nécessitent donc des réponses innovantes et proactives afin de soutenir et de renforcer les objectifs du système de contrôle international mis en place par la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

L'Europe a une longue tradition de production clandestine de drogues synthétiques, telles que les amphétamines, les méthamphétamines et la MDMA. En outre, de nouvelles substances apparaissent sans cesse, telles que les cathinones et les cannabinoïdes synthétiques, ainsi que les opioïdes synthétiques très redoutés (fentanyl et nitazènes). Les techniques de production des drogues synthétiques et de leurs précurseurs évoluent constamment afin de contourner la réglementation et les sanctions, grâce à **l'utilisation de substances alternatives aux précurseurs classés**.

Ce phénomène rend nécessaire l'identification rapide des nouvelles drogues et de leurs précurseurs, afin de les inscrire sans délai dans les tableaux des substances soumises à contrôle. En effet, le phénomène des **drogues de synthèse** et, parallèlement, des **précurseurs de synthèse** impose une accélération toujours croissante des processus institutionnels de mise à jour des tableaux des stupéfiants et des précurseurs, ce qui incite fortement à disposer **de systèmes d'alerte précoce (EWS - Early Warning System)** toujours plus étendus et performants, afin d'identifier rapidement les menaces contre lesquelles il faut agir.

Les données européennes sur les saisies de substances chimiques découvertes dans des laboratoires clandestins confirment l'utilisation de précurseurs classiques répertoriés, ainsi que de nouvelles substances chimiques de substitution ou adjuvantes, qui ne font pas encore partie des substances soumises à contrôle. Par exemple, pour les amphétamines et les méthamphétamines, les organisations criminelles se livrant à la production clandestine de stupéfiants ont recherché de nouvelles molécules alternatives et non encore répertoriées, capables de remplacer efficacement le principal précurseur direct, à savoir le BMK (benzyl-méthyl-cétone ou P2P).

Ce mécanisme est de plus en plus rapide, car il est également aidé par des applications illicites de l'intelligence artificielle (IA), capables d'aider le crime organisé dans la recherche de nouvelles molécules chimiques, remplaçant celles qui existent et sont répertoriées, tant dans le domaine des drogues (*drogues de synthèse*) que dans celui des précurseurs (*précurseurs de synthèse*).

La recherche de substances chimiques alternatives non encore classifiées, mais pouvant être utilisées pour produire clandestinement des drogues synthétiques, poursuit deux objectifs : identifier les **pré-précurseurs**, c'est-à-dire les substances à partir desquelles on peut obtenir les précurseurs directs, et trouver les **précurseurs de conception** (*designer precursors*), c'est-à-dire de nouvelles molécules qui remplacent les précurseurs directs contrôlés.

Il en résulte la nécessité pour les systèmes mondiaux de contrôle de surveiller en permanence non seulement les précurseurs, afin d'empêcher leur détournement par rapport à leur utilisation licite, mais aussi les précurseurs de conception et les pré-précurseurs, afin de pouvoir intercepter en amont la création en laboratoire de substances non répertoriées qui, dans le premier cas, remplacent les précurseurs de drogues grâce à leur composition chimique similaire, et, dans le second cas, constituent les « ingrédients » nécessaires à la production, sans contrôle, des précurseurs directs de drogues.

C'est pourquoi, **au cours de la dernière décennie, l'UE a ajouté les 7 substances suivantes à la liste des précurseurs** : en 2014, l'APAAN (alpha-phénylacétoacétonitrile) ; en 2019, l'APAA (alpha-phénylacétoacétamide) ; en 2020, le MAPA (méthyl alpha-phénylacétoacétate) ; en 2022, l'EAPA (éthyl alpha-acétylphénylacétate) et le MAMDPa [méthyl 3-oxo-2-(3,4-méthylènedioxyphényl) butanoate] ; en 2023, le DEPAPD () [diéthyl (phénylacétyl) propanediate] ; en 2024, l'IMDPAM [isopropylidène

(2-(3,4-méthylènedioxyphényl)acétyl) malonate]. Ces substances n'ont pas d'usage légal connu, sauf en laboratoire, et sont donc toutes des pré-précurseurs et des précurseurs de conception, interchangeables entre eux, du BMK (benzylméthylcétone ou P2P), qui est lui-même le précurseur direct le plus courant des amphétamines et des méthamphétamines. Ces molécules ont été conçues en laboratoire dans le seul but de remplacer les précurseurs classés dans la production clandestine de stupéfiants, contournant ainsi les réglementations de contrôle en vigueur. L'activité de classement témoigne

de l'attention maximale accordée à ce secteur par les institutions communautaires, ainsi que de l'évolution constante de la menace que représente **la prolifération des laboratoires clandestins**, qui utilisent de nouvelles substances pour la production illicite de stupéfiants, dans la recherche effrénée de moyens alternatifs pour contourner les contrôles.

Dans le même temps, la Commission européenne a demandé aux États membres d'accorder une plus grande attention à toutes les substances qui n'ont pas d'usage licite connu, en proposant de trouver des solutions visant à améliorer

PPP (PUBLIC PRIVATE PARTNERSHIP): PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Les 12 et 13 décembre 2024, l'OICS (Organe international de contrôle des stupéfiants) a

organisé une conférence internationale à son siège, à Vienne (Autriche), intitulée « Implication du secteur privé dans la lutte contre la production illicite de drogues – Comprendre les industries ». Cet événement, auquel ont participé des représentants nationaux, a réuni des délégués de l'Office central des stupéfiants du ministère de la Santé ainsi que des agents de la DCSA du ministère de l'Intérieur. Au cours de cette réunion de deux jours, des intervenants de diverses organisations publiques et privées du monde entier ont présenté leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de contrôle conjoint contre le **détournement de précurseurs de drogues**. À l'issue de la conférence, **l'importance de l'implication du secteur privé dans les contrôles anti-détournement** a été réaffirmée afin de sécuriser le marché réglementé des précurseurs de drogues. L'importance de la collaboration entre les **entreprises chimiques, pharmaceutiques et logistiques** et les autorités de contrôle nationales compétentes a notamment été soulignée. Pour sécuriser ce marché, il est essentiel de connaître son client avant de négocier avec lui, de communiquer régulièrement avec les **organismes de contrôle** (au niveau national, la **DCSA**) afin de signaler rapidement toute anomalie commerciale (comme les demandes de transfert de précurseurs par des personnes inconnues), et de mettre en œuvre d'autres mesures.

L'INCB s'est engagé à rassembler tous les modèles et approches réussis, ainsi que les meilleures pratiques qui ont émergé au cours de la conférence, afin de rédiger un document complet qui sera ensuite diffusé à tous les États participants, pour contribuer au renforcement des systèmes de contrôle du marché des précurseurs de drogues.



le système de contrôle actuel, basé sur des tableaux et des catégories, comme le recommande le **groupe de travail** créé pour étudier d'éventuelles alternatives et **proposer, d'ici la fin 2025, de nouvelles solutions**, y compris réglementaires, pour lutter contre ce problème.

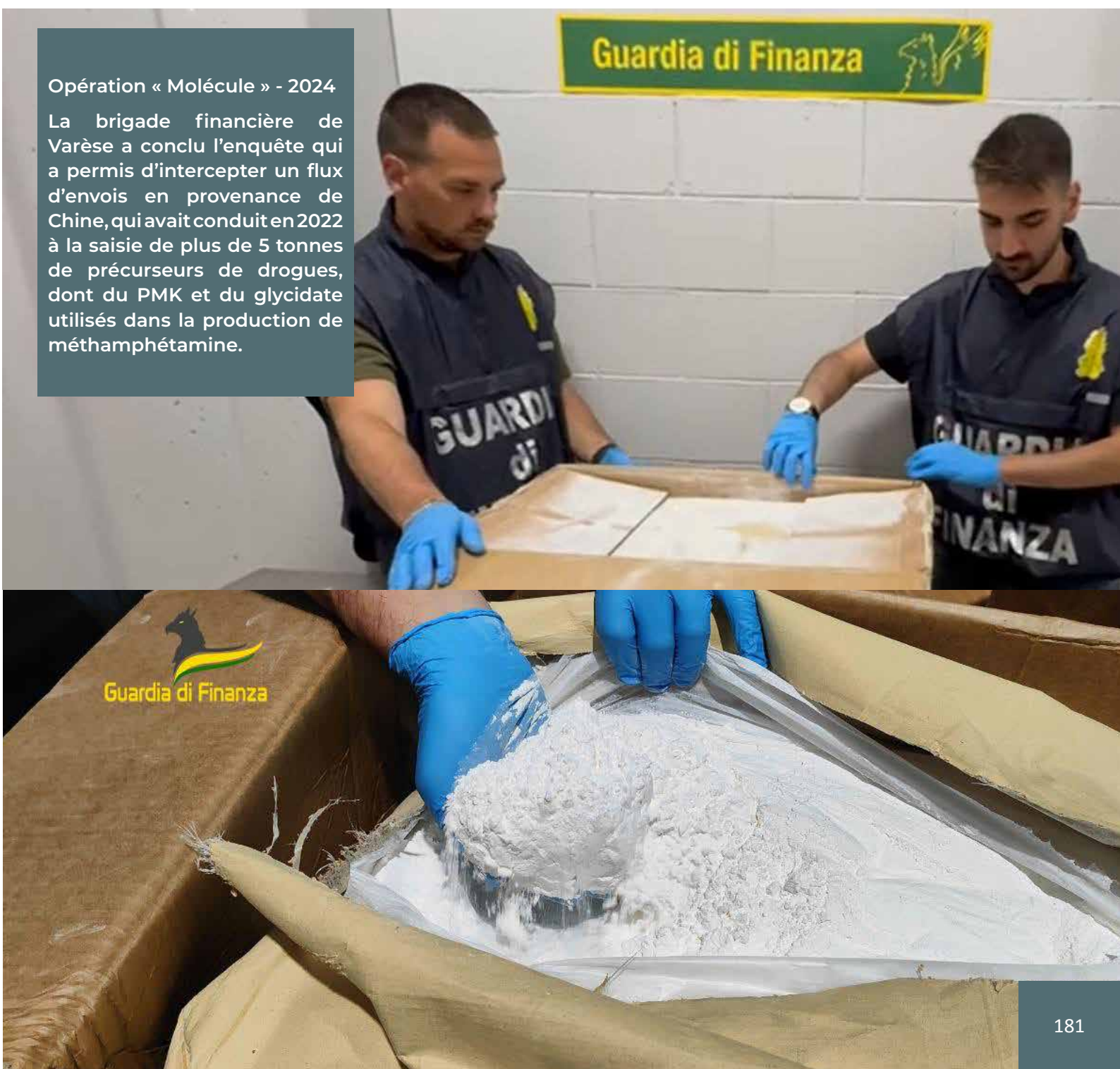
Il s'agit toutefois d'un scénario en constante évolution, qui nécessite un effort commun de tous les pays civilisés afin d'analyser le problème sous tous

ses aspects et d'identifier des solutions communes, holistiques et proactives, qui tiennent compte des besoins locaux.

La seule certitude est que le **contrôle** rigoureux de la disponibilité des substances chimiques, donc des précurseurs de drogues, est un **outil indispensable** pour lutter contre la prolifération incontrôlée des stupéfiants et des substances psychotropes.

Opération « Molécule » - 2024

La brigade financière de Varèse a conclu l'enquête qui a permis d'intercepter un flux d'envois en provenance de Chine, qui avait conduit en 2022 à la saisie de plus de 5 tonnes de précurseurs de drogues, dont du PMK et du glycidate utilisés dans la production de méthamphétamine.



DEUXIÈME PARTIE



Les données relatives à
la lutte contre le trafic de
drogue en Italie

01. LES OPÉRATIONS ANTIDROGUE LES PLUS IMPORTANTES COORDONNÉES PAR LA DCSA

Introduction	184
Les opérations	184

02. ACTIVITÉS DE LUTTE DES FORCES DE POLICE AU NIVEAU NATIONAL

Opérations antidrogue	193
Personnes signalées à l'autorité judiciaire	194
Saisies	199
Décès liés à l'abus de stupéfiants	201
Séries chronologiques décennales	203

03. ACTIVITÉS DE LUTTE DES FORCES DE POLICE AU NIVEAU RÉGIONAL ET DANS LES VILLES MÉTROPOLITAINES

Généralités	208
Piemonte (Torino)	214
Valle d'Aosta	216
Lombardia (Milano)	216
Veneto (Venezia)	219
Trentino Alto Adige	221
Friuli Venezia Giulia	222
Liguria (Genova)	223
Emilia Romagna (Bologna)	225
Toscana (Firenze)	227
Umbria	229
Marche	230
Lazio (Roma Capitale)	231
Abruzzo	233
Molise	234
Campania (Napoli)	235
Basilicata	237
Puglia (Bari)	238
Calabria (Reggio Calabria)	240
Sicilia (Catania - Messina - Palermo)	242
Sardegna (Cagliari)	246

01. LES OPÉRATIONS ANTIDROGUE LES PLUS IMPORTANTES COORDONNÉES PAR LA DCSA

Introduction

Les **opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants les plus importantes**, notamment en raison de *leur mode opératoire* criminel, menées à bien en **2024** par les services/départements d'enquête des **forces de police** à la suite d'enquêtes, parfois pluriannuelles, **coordonnées par la Direction centrale des services antidrogue**, sont présentées ci-dessous par ordre chronologique.

D'autres activités importantes de police judiciaire, non soutenues par des mesures conservatoires de l'autorité judiciaire car résultant d'initiatives propres, sont mentionnées dans d'autres parties du rapport, parfois uniquement à l'aide d'images.

Les opérations

En **mars 2024**, les carabinieri du Nucleo Investigativo di **Catanzaro** (unité d'enquête de Catanzaro), dans le cadre de l'opération « **Maestrale-Carthago 2** », ont porté un coup dur à la conspiration criminelle, composée principalement de trois groupes locaux de *la 'ndrangheta* (Zungri, Mileto et Stefanaceni), qui approvisionnait les marchés de la province de Catanzaro en cocaïne provenant d'Amérique du Sud, en héroïne et en marijuana, cette dernière provenant en partie d'Albanie et en partie produite par le groupe criminel lui-même. Capables de fournir de grandes quantités de stupéfiants, les suspects, 167 au total, avaient des clients dans toute l'Italie : plusieurs ventes ont été documentées, de Vibo Valentia à Caltanissetta, Cosenza, Naples, Asti, ainsi qu'en Toscane et dans tout le nord-est.

CATANZARO, MARS 2024 - CONFÉRENCE DE PRESSE OPÉRATION « MAESTRALE CARTAGHO 2 »



En **avril 2024**, dans le cadre de l'opération « **Leon** », les carabinieri du Nucleo Operativo della Compagnia di **Roma** Centro ont arrêté 6 citoyens *iraniens, bengalis et philippins*, responsables de l'importation de grandes quantités de *shaboo*, une méthamphétamine provenant d'Iran, par l'intermédiaire de touristes inconscients, qui transportaient des boîtes de nourriture dans lesquelles la drogue était dissimulée, puis récupérée et mise sur le marché romain avec l'aide de citoyens philippins et bengalis.

À la suite d'une enquête coordonnée par le SCO en accord avec la DCSA, **en avril 2024**, le personnel de la brigade mobile de la préfecture de police de **Ravenne**, soutenu pour les opérations navales et sous-marines par les militaires du département opérationnel naval de la garde des finances de Rimini, a découvert, à la suite d'une inspection d'un cargo à environ 8 milles du port de Ravenne, à l'intérieur d'une caisse de ballast placée à dix mètres de profondeur, 139 pains contenant 150 kg de cocaïne.

L'opération « **Return** » menée par la brigade mobile de la préfecture de **police de Côte en mai 2024** a permis de démanteler un groupe criminel *turc* composé de 21 membres, responsable de crimes commis par une bande armée visant à constituer une association à des fins de terrorisme, d'homicide, de trafic d'armes et de stupéfiants, de blanchiment d'argent et d'aide à l'immigration clandestine. Il s'est avéré que l'organisation avait pour centre d'intérêt criminel la Turquie, où elle était active dans le trafic d'armes et de cigarettes, le trafic et la vente de drogue, la corruption et le racket, ainsi que dans l'exécution, y compris sur le territoire de l'Union Européenne, de massacres, des meurtres, des tentatives de meurtre et des attentats à la bombe, au détriment de membres d'organisations rivales et de commerçants, à l'aide d'armes courantes et d'armes de guerre. La poursuite de ces objectifs était mise en œuvre grâce à un réseau capillaire de « cellules » réparties dans de nombreux pays européens.

RAVENNE, AVRIL 2024 - SAISIE DE 150 KG DE COCAÏNE



En **mai 2024**, à l'issue d'une enquête complexe, les carabiniers de la Compagnie de **San Vito dei Normanni (BR)** ont découvert une véritable place de marché virtuelle, gérée à divers titres par 10 Italiens qui, à l'aide de la plateforme **Telegram**, distribuaient partout des doses de différentes substances stupéfiantes (kétamine, méthadone et drogues traditionnelles), payées en cryptomonnaies par les acheteurs et livrées à ces derniers par colis postal ou par des transporteurs privés qui n'étaient pas au courant.

En **juin 2024**, les carabiniers des commandements de la compagnie de **Messine-Sud** et de **Barcellona Pozzo di Gotto (ME)** ont exécuté une mesure préventive à l'encontre de 35 *Italiens* et *étrangers*, responsables d'un vaste réseau d'importation et de trafic de *spice*, un cannabinoïde synthétique provenant des Pays-Bas. Le groupe était habile à utiliser des sites *web* apparemment créés pour la vente de produits légaux, avec des expéditions de colis à des destinataires fictifs par l'intermédiaire de transporteurs internationaux.

En **juillet 2024**, les carabiniers du ROS de **L'Aquila**, en collaboration avec les commandements provinciaux des carabiniers de **Teramo, Pescara, Fermo, Ascoli Piceno, Brescia** et **Pérouse**, ainsi que la DIA, ont pris des mesures préventives à l'encontre de 14 personnes (10 en prison, 2 en résidence surveillée et 2 soumises à l'obligation de se présenter à la police judiciaire) pour trafic international de stupéfiants dans le cadre de l'opération « **Contras** ». L'enquête, menée sous la coordination de la DCSA, a bénéficié du soutien d'Eurojust et d'Europol, ainsi que de la collaboration des polices allemande, espagnole, belge et ukrainienne. Les investigations, lancées fin 2021, ont permis de saisir environ 100 kg de haschisch et 1 kg de cocaïne et d'identifier les membres d'une organisation criminelle ramifiée - opérant en Italie, Allemagne et Espagne, avec des contacts en Belgique et en Ukraine - composée de citoyens *italiens, espagnols, argentins* et *colombiens*, se livrant au trafic de stupéfiants achetés en Espagne et transportés par voie terrestre vers les marchés de la drogue des Abruzzes et des Marches.

L'AQUILA, JUILLET 2024 - CONFÉRENCE DE PRESSE OPÉRATION « CONTRAS »



En **juillet 2024**, dans le cadre de l'opération « **Alicantexpress** » menée par les carabinieri de la Compagnie de **Trani (BAT)**, une mesure préventive a été prise à l'encontre de 47 personnes, n'appartenant pas à des organisations criminelles de haut niveau, opérant pour le compte de sociétés de messagerie express, qui, grâce à des stratagèmes bien rodés, avaient ouvert un canal d'approvisionnement depuis l'Espagne pour l'importation de stupéfiants de type marijuana, destinés à être mis sur les marchés de Trani et Bisceglie (BAT). À l'arrivée des colis destinés à des personnes inexistantes et annoncés par un contact espagnol, ils les interceptaient dans les locaux des entreprises de transport pour en prendre le contenu et le livrer aux « véritables destinataires », des *dealers* locaux.

« **Hole in One** » est le nom de l'opération menée **en août 2024** par le G.I.C.O. du Nucleo PEF de **Rome** et le 3° NOM de la Guardia di Finanza de Rome, qui a pris l'importation d'environ 100 kg de cocaïne en provenance d'Équateur et qui a principalement impliqué un couple, un comptable *romain* sans casier judiciaire et sa compagne d'origine *péruvienne*. Les deux se sont avérés être en étroite collaboration avec divers criminels romains, appartenant à des *clans calabrais* et *camorristes* napolitains notoires, qui auraient eu pour tâche de vendre la drogue sur les places de Rome, et avec un Chinois, commerçant établi sur le territoire de la capitale, capable de transférer d'importantes quantités d'argent à l'étranger grâce au système chinois « *fei ch'ien* ». L'enquête, qui a permis de saisir 280 kg de haschisch et de dénoncer 13 personnes, a également mis en évidence l'approvisionnement en haschisch marocain depuis

l'Espagne au profit de membres de la *'ndrangheta* romaine et du comptable. Ce dernier, en collaboration avec des *Albanais* de renommée internationale impliqués dans le trafic de drogue à Rome, avait mis en place, dans une villa inhabité appartenant à un parent dans la commune de Sacrofano (RM), une plantation de marijuana avec un cycle de production complet (semis, récolte, fragmentation, séchage et affinage), en s'appuyant sur un botaniste originaire d'Albanie et en créant une serre *intérieure*, équipée de systèmes de ventilation et d'irrigation ainsi que de lampes ultraviolettes.

Dans le cadre de l'opération « **Tornado** », la Guardia di Finanza de **Brescia** et le Service central d'enquête sur le crime organisé (S.C.I.C.O.) ont exécuté, en **septembre 2024**, en **Italie, en Albanie, en Suisse** et en **Pologne**, une ordonnance de mesure préventive à l'encontre de 61 personnes pour trafic international de stupéfiants. Les enquêtes, lancées en 2020 et menées notamment grâce à l'acquisition et à l'analyse des *conversations* entre les suspects via



la plateforme de messagerie cryptée SKY ECC, ont permis de reconstituer la structure du groupe criminel, basé en *Albanie* et des ramifications en Italie, qui aurait importé en Europe d'importantes quantités de cocaïne provenant d'Amérique du Sud. Les lots de drogue, arrivés par voie maritime commerciale en Espagne et aux Pays-Bas, étaient transportés par camion en Italie et stockés dans cinq bases logistiques et opérationnelles situées dans le centre et le nord de l'Italie. Les revenus de cette activité illicite ont fait l'objet d'opérations de blanchiment par une association parallèle *italo-chinoise*, qui aurait offert un service bancaire occulte pour le transfert de capitaux à l'étranger. Outre les mesures conservatoires susmentionnées, 21 autres personnes appartenant à l'association ont été arrêtées au cours de l'enquête et 360 kg de cocaïne ont été saisis, qui, s'ils avaient été mis sur le marché, auraient rapporté environ 30 millions d'euros, ainsi que 5 pistolets et leurs munitions, 8 voitures et environ 2,5 millions d'euros en espèces.

En **septembre 2024**, la brigade financière du groupe de **Fiumicino (RM)** a saisi, dans les communes de **Sabaudia (LT)** et **Nettuno (RM)**, trois locaux utilisés à la fois comme laboratoire clandestin pour la transformation de lots de cannabis *light* à faible teneur en THC en substances à effet « droguant » accru et comme entrepôts de stockage. Plus précisément, outre la saisie de 17,17 kg de haschisch, 15,97 kg de marijuana et 6,21 kg de wax¹, du matériel de laboratoire de transformation a été découvert.

1 La wax est un concentré de cannabis obtenu à partir du traitement des têtes et des déchets de cannabis avec du butane liquéfié, qui sert de solvant. Le produit obtenu ressemble à une cire - d'où son nom « wax », qui signifie « cire » en anglais - et peut contenir jusqu'à 80 % de THC.

CATANIA, SEPTEMBRE 2024 - OPÉRATION « EL LOCO »



Au cours de l'opération « **El loco** », menée par le Nucleo di Polizia Economico Finanziaria (unité de police économique et financière) de la Guardia di Finanza (police fiscale) de **Catane** et qui s'est conclue en **septembre 2024** par la mise en examen de 14 personnes, les organisations criminelles démantelées, très importantes et liées à divers titres à *des familles mafieuses*, s'approvisionnaient en grandes quantités de marijuana (de type *amnésie* et *skunk*) provenant d'Espagne par voie postale, pour les revendre ensuite sur le marché de l'Etna.

L'opération « **The Parcel Game** », menée **en octobre 2024** par les carabinieri de la Compagnie de **Salerno**, a permis de découvrir une association dédiée au trafic de drogue capable de s'assurer des cargaisons régulières de cocaïne, de haschisch et de marijuana, destinées à une activité de trafic capillaire dans la province de Salerno et dans certaines zones de la Basilicate et des Pouilles. Au total, 102 kg de haschisch ont été saisis et 15 personnes ont été dénoncées.

En **octobre 2024**, à l'issue d'une enquête complexe menée avec la coordination informative de la DCSA, la police nationale et les carabinieri ont exécuté à **Riva del Garda (TN)** et

Rovereto (TN) une ordonnance de mesures préventives à l'encontre de 33 personnes (14 en prison, 8 en résidence surveillée et 11 soumis à une obligation de résidence dans leur commune de résidence), pour association en vue du trafic de stupéfiants. Les enquêtes, lancées en 2022, ont permis d'identifier deux groupes criminels liés : le premier, opérant à Rovereto et Riva del Garda, dirigé par un citoyen *italien* et se livrant au trafic de haschisch ; le second, actif à Riva del Garda, dirigé par trois *Albanais* et se livrant au trafic de cocaïne. Au cours de ces opérations, 9 personnes ont été arrêtées en flagrant délit, 700 grammes de cocaïne, 4 kg de haschisch et 100 grammes de marijuana ont été saisis et un appartement d'une valeur d'environ 200 000 euros, provenant de l'activité criminelle, a été saisi à titre préventif.

C'est **en octobre 2024** que les policiers du commissariat de Milan-Comasina ont saisi un véritable bazar de drogues synthétiques : pas moins de 4 kg d'ecstasy, soit environ 9 000 comprimés, et plusieurs kilogrammes de kétamine et d'amphétamines. De très nombreux comprimés d'ecstasy avaient la forme triangulaire caractéristique, de couleur bleu intense ou noir, avec un crâne en relief : **Blue Punisher**, l'un des comprimés d'ecstasy les plus puissants au monde, inspiré du nom du personnage de Marvel avec un crâne stylisé sur son t-shirt. Plusieurs *dealers* s'approvisionnaient auprès du grossiste arrêté et mettaient les drogues synthétiques sur le marché milanais, où le *Blue Punisher* était déjà largement répandu depuis longtemps.

L'opération conjointe menée en **octobre 2024** par le SCO, la brigade mobile de la préfecture de police de **Caserte** et la section d'enquête du SCO (SISCO) de **Naples**, en collaboration

avec la *Policia Nacional Colombiana del Grupo Especial de Investigaciones Interagenciales de la DIJIN*, a conduit à l'arrestation, en **Colombie**, à Medellin, d'un trafiquant de drogue *italien* notoire, Luigi Belvedere, *courtier* de Caserte spécialisé dans l'importation illicite de cocaïne, inscrit sur la liste des **100 fugitifs les plus dangereux** du ministère de l'Intérieur et en fuite depuis décembre 2020. L'enquête a permis de suivre les déplacements du fugitif en Colombie et de documenter son activité d'intermédiaire entre les *cartels colombiens* et certains clans du *cartel camorriste des Casalesi*.

À **Palerme**, dans le quartier de Brancaccio, la brigade mobile de la préfecture de police locale, en collaboration avec le commissariat de police du même nom, a mené une enquête qui s'est achevée en **octobre 2024** et a conduit à l'arrestation de 18 personnes de la région, qui géraient un réseau de trafic de stupéfiants, notamment de crack, installé dans les garages occupés d'un ensemble de logements sociaux du quartier, également utilisés pour des activités commerciales illégales, telles que la vente d'alcool sans autorisation. Le trafic se déroulait sans interruption, jour et nuit, avec des guetteurs et des *dealers* qui se relayaient régulièrement et étaient immédiatement remplacés en cas d'arrestation. Les suspects étaient liés entre eux, non seulement par leur appartenance au groupe, mais aussi par des liens de parenté, quel que soit leur âge : le fils mineur d'un des membres du groupe criminel était également impliqué dans le trafic de crack.

L'opération « **Cemento** », menée par la brigade mobile de la préfecture de police de **Catane**, a conduit en **novembre 2024** au démantèlement

de deux groupes criminels se livrant au trafic de drogue, qui partageaient le même canal d'approvisionnement, un passeur *calabrais*. Le premier groupe se livrait au trafic de cocaïne et de crack au détail, utilisant des habitations privées transformées en véritables *bunkers*, avec des doubles portails en fer, un système de vidéosurveillance en circuit fermé et un service continu assuré par *des dealers* travaillant par roulement de six heures ; le second, lié à *des clans mafieux* plus connus de *Catane*, se livrait au trafic de cocaïne en gros. Au total, 17 personnes ont été arrêtées.

En **novembre 2024**, dans le cadre de l'opération « **Piazze pulite 2023** », la Guardia di Finanza de **Vicence** a neutralisé une organisation criminelle se livrant au trafic de drogue et composée exclusivement de citoyens *albanais* et *colombiens* opérant dans le nord de l'Italie. La cocaïne commercialisée provenait d'Albanie et de Colombie, tandis que la marijuana était produite directement par les suspects albanais grâce à des serres *intérieures* situées dans un immeuble appartenant au groupe criminel. Au cours de l'enquête, il a également été établi que le groupe albanais-colombien avait tenté d'importer une quantité importante de cocaïne d'Amérique du Sud, ce qui aurait permis aux suspects de monopoliser le marché du nord-est, à un prix d'achat très avantageux. Le groupe bénéficiait de la complicité d'employés corrompus de l'aéroport, qui se chargeaient de retirer les stupéfiants cachés dans les bagages des passeurs et de les conserver dans des lieux sûrs, les soustrayant ainsi aux contrôles douaniers. Au total, 1 163 kg de cocaïne et 43 kg de marijuana ont été saisis, 15

personnes ont été arrêtées et 2 autres ont été dénoncées en liberté.

L'opération « **Tom&Jerry** », menée par la brigade mobile de la préfecture de police de **Savone** en **novembre 2024**, a permis de mettre au jour l'existence d'une association criminelle de type hiérarchique se livrant au trafic de stupéfiants, composée de ressortissants *marocains* installés sur le territoire italien, capables de s'approvisionner en quantités importantes de stupéfiants de différents types, notamment du haschisch et de la cocaïne, qui étaient ensuite vendus sur les places publiques de Ligurie. Au total, 1,27 kg de cocaïne, 31,47 kg de haschisch et 1,71 kg de marijuana ont été saisis, et 16 personnes ont été dénoncées.

SAVONA, NOVEMBRE 2024 - OPÉRATION « TOM & JERRY »



En **novembre 2024**, les carabinieri du Nucleo Investigativo di **Napoli (unité d'enquête de Naples)**, en collaboration avec la police espagnole, ont exécuté, dans la capitale de la Campanie et sur **le territoire espagnol**, une ordonnance d'application de mesures préventives en prison à l'encontre de 33 personnes, soupçonnées d'appartenir, à des titres différents, à deux organisations criminelles distinctes se livrant au trafic

de stupéfiants, en important, à partir du même canal d'approvisionnement, de la cocaïne et du haschisch depuis l'Espagne.

L'opération « **Grecale** », menée en **novembre 2024** par la brigade mobile de la préfecture de police de **Crotone** et le SCO, a permis de mettre au jour l'existence d'une association criminelle qui, grâce à l'expérience et aux contacts sur le territoire de ses 46 membres, arrêtés, brassait d'importantes quantités de cocaïne, d'héroïne et de drogues douces, monopolisant la distribution de stupéfiants sur certains marchés de la capitale de la province de Crotone. Au cours de l'enquête, plus de 2 tonnes de cocaïne, 10 kg d'héroïne et 3 plantations de marijuana pour un total d'environ 1 600 plants ont été saisis.

ROME-OSTIA, NOVEMBRE 2024 - OPÉRATION « THE STREET »



Dans le cadre de l'enquête « **The street** », visant à démanteler une organisation de trafiquants de drogue se livrant à l'importation de cocaïne depuis les Pays-Bas vers Rome, le Latium et d'autres régions, le groupe des carabinieri

CROTONE, NOVEMBRE 2024 - CONFÉRENCE DE PRESSE OPÉRATION « GRECALE »



de **Rome Ostia**, en **novembre 2024**, ont pris des mesures restrictives à l'encontre de 20 personnes (16 en prison et 4 en résidence surveillée). Au cours de l'enquête, 9 personnes ont été arrêtées en flagrant délit et plus de 32 kg de cocaïne ainsi que 174 000 euros en espèces provenant de l'activité illicite ont été saisis.

En **novembre 2024**, les activités d'enquête du Nucleo di Polizia Economico-Finanziaria (unité de police économique et financière) de **Pise** et du S.C.I.C.O. (unité spéciale de lutte contre le crime organisé) de la Guardia di Finanza (police financière), en collaboration avec la station navale de **Livourne**, ont permis de découvrir un vaste réseau criminel dédié à l'importation de quantités importantes de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud, envoyées par une structure criminelle autonome située entre l'Équateur et la Colombie, importées en Italie via les ports de Livourne, Gênes et Savone ou via d'autres escales européennes. Les 23 personnes arrêtées, de nationalité *italienne, albanaise, roumaine et ukrainienne*, ont été considérées à divers titres comme des membres d'une association qui parvenait à gérer les conteneurs « contaminés » dans les ports d'arrivée, où des équipes spéciales se chargeaient de récupérer la cocaïne, qui était ensuite mise à la disposition des différentes organisations criminelles. L'enquête a également conduit à la saisie de plus de 2 tonnes de cocaïne, 45 kg de haschisch et 20 kg de marijuana, qui auraient rapporté environ 70 millions d'euros.

L'enquête « **Occhio di Falco** », menée à bien en **décembre 2024** par les carabinieri de la caserne de **Limbadi**

(**VV**), a démantelé une organisation criminelle composée de 10 individus, affiliée à *la 'ndrangheta* de Rosarno (RC), qui cultivait de la marijuana à forte teneur en THC dans la localité de Bosco di Mileto, dans la commune de **San Calogero (VV)**, en dissimulant cette activité illégale derrière l'exploitation d'une entreprise agricole autorisée à produire du cannabis *light*.

Dans le cadre de l'opération « **Samba** » menée en **décembre 2024**, les carabinieri du ROS de **Turin**, en collaboration avec la police fédérale **brésilienne**, ont procédé à l'arrestation de 23 personnes, dont 18 au Brésil et 5 en Italie, et ont démantelé 3 groupes distincts et liés de narcotrafiquants de *la 'ndrangheta* actifs sur la route Brésil-Italie, capables d'envoyer en Europe d'importantes quantités de drogue habilement dissimulées dans des navires porte-conteneurs à destination des ports italiens et d'Europe du Nord. Les enquêtes ont également été menées avec le soutien d'Eurojust, d'Europol et du Service général de répression du trafic de drogue de la police fédérale (CGPRE) et de la Receita Federal Brasileira.



02. ACTIVITÉS DE LUTTE DES FORCES DE POLICE AU NIVEAU NATIONAL

Opérations antidrogue

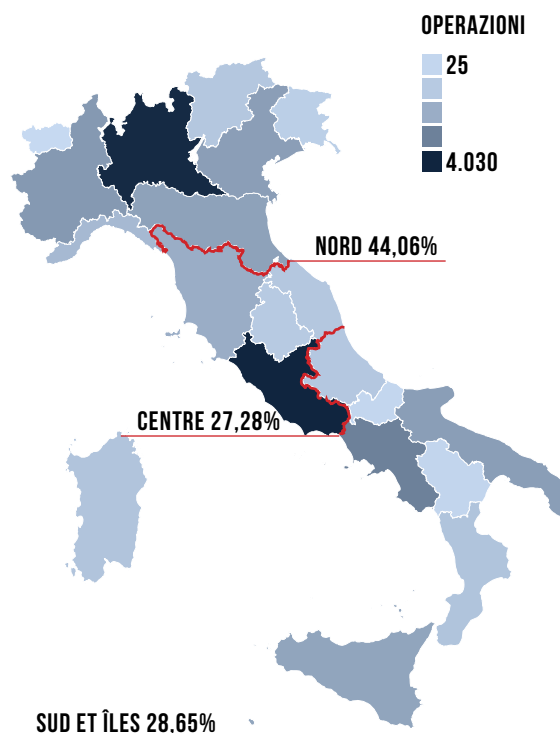
En 2024, les activités des forces de police dans la lutte contre les infractions pénales liées aux stupéfiants et aux substances psychotropes, y compris celles d'importance internationale, se sont traduites par la conduite de 21 299 opérations antidrogue (+3,47 % par rapport à 2023), dont 44,06 % dans le nord, 28,65 % dans le sud (îles comprises) et 27,28 % dans le centre de l'Italie.

Au niveau régional, le Latium a enregistré le plus grand nombre d'opérations (4 030, soit 18,92 %, avec une augmentation de 8,01 % par rapport à 2023), suivi de la Lombardie, de la Campanie et du Piémont. Les valeurs les plus faibles ont été enregistrées dans le Val d'Aoste, le Molise et la Basilicate.



RÉPARTITION RÉGIONALE DES OPÉRATIONS

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	412	416	0,97
Basilicata	121	105	-13,22
Calabria	577	504	-12,65
Campania	1.775	1.983	11,72
Emilia Romagna	1.297	1.254	-3,32
Friuli V. G.	278	255	-8,27
Lazio	3.731	4.030	8,01
Liguria	714	729	2,10
Lombardia	3.753	3.916	4,34
Marche	499	430	-13,83
Molise	86	83	-3,49
Piemonte	1.182	1.447	22,42
Puglia	1.329	1.340	0,83
Sardegna	525	490	-6,67
Sicilia	1.327	1.182	-10,93
Toscana	863	997	15,53
Trentino A. A.	407	428	5,16
Umbria	307	354	15,31
Valle d'Aosta	12	25	108,33
Veneto	1.388	1.331	-4,11
Total Régions	20.583	21.299	3,47
Eaux internationales	1	-	-100,00
Totla National	20.584	21.299	3,47 %



Personnes signalées à l'autorité judiciaire

Une augmentation de 0,31 % par rapport à 2023 a également été constatée dans la rubrique « personnes signalées » à divers titres aux autorités judiciaires : de 27 902 en 2023 à 27 989 en 2024, avec une répartition régionale qui, comme en 2023, la valeur la plus élevée (4 881) dans le Latium et la plus faible (43) dans la Vallée d'Aoste, tandis que, en ce qui concerne les macro-zones géographiques italiennes, on observe une concentration de 40,95 % dans le Nord, de 25,76 % dans le Centre et de 33,29 % dans le Sud (îles comprises). Ainsi, par rapport à 2023, la plus forte augmentation a été enregistrée dans le Sud et dans les îles avec +8,61 % (24,68 % en 2023), tandis que dans le Nord de l'Italie, elle est restée pratiquement stable.

L'infraction la plus fréquente était celle prévue par l'article 73 du décret présidentiel 309/1990 « Production, trafic et détention illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes » (25 367), tandis que celle prévue à l'article 74 suivant « Association en vue du trafic illicite » n'a concerné que 9,36 % des personnes déferées au total (2 619, dont 453 étrangers).

En ce qui concerne le type de substance, la valeur la plus élevée de la rubrique « personnes signalées » à l'autorité judiciaire

pour des infractions liées à la drogue concerne la cocaïne (14 507 personnes, soit 51,83 % du total des personnes signalées), suivie du haschisch (7 619 = 27,22 %), la marijuana (2 336 = 8,35 %) et l'héroïne (1 194 = 4,27 %).

Face à 25 928 hommes, 2 061 femmes ont été déferées en 2024 (-3,28 % par rapport à 2023), soit 7,36 % du total des personnes signalées à l'autorité judiciaire.

27,76 % des personnes signalées étaient âgées de 40 ans ou plus (-6,55 % par rapport à 2023), 19,42 % avaient entre 20 et 24 ans et 16,45 % entre 25 et 29 ans. Les mineurs de moins de 18 ans représentaient 4,29 % (1 202), soit une baisse de 4,07 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces derniers, 69,05 % (830) étaient italiens et les 372 restants étaient de nationalité étrangère, notamment tunisienne, égyptienne, marocaine et sénégalaise. Par rapport à 2023, le nombre de mineurs étrangers a augmenté de 19,61 %, tandis que celui des mineurs italiens a diminué de 11,89 %. 99,75 % des mineurs ont été poursuivis pour trafic/revente de stupéfiants.

Sur les 27 989 personnes signalées à l'autorité judiciaire, 38,73 % étaient des étrangers (10 841, dont 7 022, soit 64,77 %, ont été arrêtés), principalement des Marocains, des Albanais, des Tunisiens, des Égyptiens et des Nigériens, ainsi que des hommes

DÉFÉRÉS

27.989
+0,31%

FEMMES

2.061
-3,28%

MINEURS

1.202
-4,07%

(10 454 = 96,43 %). Le nombre de femmes déférées (387) a toutefois augmenté de 9,63 % par rapport à 2023.

Par rapport à 2023, le nombre d'étrangers déférés a augmenté dans toutes les tranches d'âge, avec des hausses allant de 2,12 % à 40 %. La plupart avaient entre 20 et 29 ans, avec des pourcentages supérieurs à 22 % (22,65 % pour la tranche d'âge des 25-29 ans et 22,18 % pour celle des 20-24 ans). 16,03 % avaient entre 30 et 34 ans et 12,11 % entre 35 et 39 ans. Les plus jeunes (< 15 ans)

et ceux âgés de 15 à 19 ans représentaient respectivement 0,06 % et 10,71 % du total.

En termes de répartition territoriale des étrangers, le Nord reste prédominant avec 63,31 %, suivi du Centre avec 28,55 % et du Sud (îles comprises) avec 8,15 %. La Lombardie a enregistré le plus grand nombre d'étrangers concernés (3 045, soit 10,85 % de plus qu'en 2023), suivie du Latium (1 745), de l'Émilie-Romagne (983) et de la Vénétie (890).

Personnes signalées à l'autorité judiciaire		2023	2024	Var. %
Type de signalement	Arrestation	18.107	18.645	2,97
	Liberté	9.589	9.171	-4,36
	Introuvable	206	173	-16,02
Type d'infraction d.P.R. 309/90	Trafic illicite (art. 73)	24.984	25.367	1,53
	Association (art. 74)	2.913	2.619	-10,09
	Autres délits	5	3	-40,00
Sexe	Hommes	25.771	25.928	0,61
	Femmes	2.131	2.061	-3,28
Age	Majeurs	26.649	26.787	0,52
	Mineurs	1.253	1.202	-4,07
Total nr		27.902	27.989	0,31

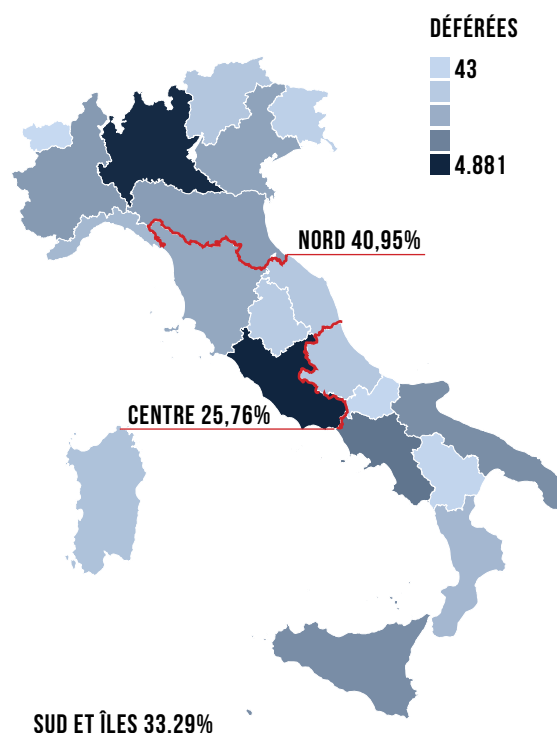
Personnes signalées à l'autorité judiciaire		2023	2024	Var. %
Nationalité	Italienne	18.072	17.148	-5,11
	Étrangère	9.830	10.841	10,28
dont :	Marocains	2.473	2.606	5,38
	Albanais	1.613	1.842	14,20
	Tunisiens	1.251	1.678	34,13
	Égyptiens	679	932	37,26
	Nigériens	604	527	-12,75
Groupes d'âge	< 15	49	31	-36,73
	15-19	3.008	3.210	6,72
	20-24	4.932	5.436	10,22
	25-29	4.593	4.603	0,22
	30-34	3.866	3.847	-0,49
	35-39	3.138	3.091	-1,50
	> 40	8.316	7.771	-6,55

Mineurs signalés à l'autorité judiciaire		2023	2024	Var. %
Type de signalement	Arrestation	420	471	12,14
	Liberté	831	729	-12,27
	Introuvable	2	2	--
Type d'infraction d.P.R. 309/90	Trafic illicite (art. 73)	1.248	1.199	-3,93
	Association (art. 74)	5	3	-40,00
	Autres délits	-	-	--
Sexe	Hommes	1.201	1.175	-2,16
	Femmes	52	27	-48,08
Total nr		1.253	1.202	-4,07

Mineurs signalés à l'autorité judiciaire		2023	2024	Var. %
Nationalité	Italienne	942	830	-11,89
	Étrangère	311	372	19,61
dont :	Tunisiens	128	159	24,22
	Égyptiens	33	55	66,67
	Marocains	35	43	22,86
	Sénégalais	26	41	57,69
	Roumains	12	10	-16,67
Groupes d'âge	14	49	31	-36,73
	15	199	182	-8,54
	16	393	395	0,51
	17	612	594	-2,94

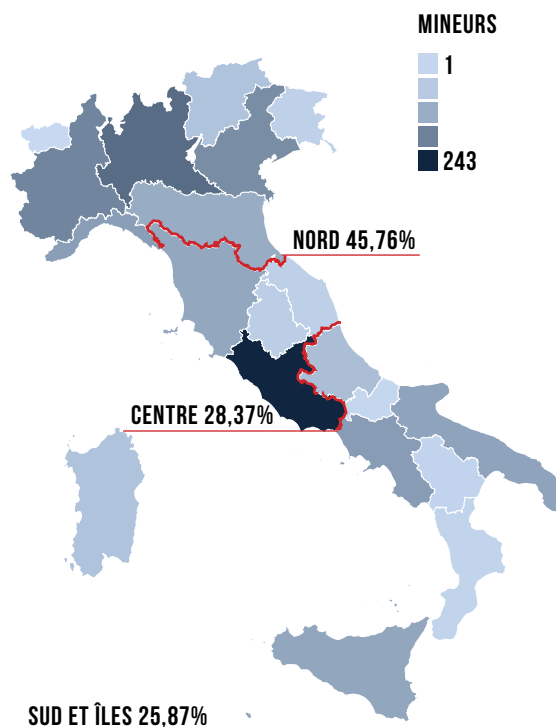
RÉPARTITION RÉGIONALE DES PERSONNES DÉFÉRÉES

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	572	526	-8,04
Basilicata	245	157	-35,92
Calabria	1.279	945	-26,11
Campania	2.573	2.743	6,61
Emilia Romagna	1.728	1.652	-4,40
Friuli V. G.	330	276	-16,36
Lazio	4.737	4.881	3,04
Liguria	867	943	8,77
Lombardia	4.581	4.745	3,58
Marche	605	527	-12,89
Molise	139	123	-11,51
Piemonte	1.606	1.748	8,84
Puglia	2.112	2.071	-1,94
Sardegna	820	671	-18,17
Sicilia	2.198	2.082	-5,28
Toscana	1.084	1.374	26,75
Trentino A. A.	451	553	22,62
Umbria	430	427	-0,70
Valle d'Aosta	19	43	126,32
Veneto	1.526	1.502	-1,57
Total Régions	27.902	27.989	0,31
Eaux international	-	-	--
Total National	27.902	27.989	0,31



RÉPARTITION RÉGIONALE DES MINEURS DÉFÉRÉS

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	24	37	54,17
Basilicata	9	7	-22,22
Calabria	10	8	-20,00
Campania	74	83	12,16
Emilia Romagna	86	62	-27,91
Friuli V. G.	12	12	--
Lazio	217	243	11,98
Liguria	48	80	66,67
Lombardia	174	147	-15,52
Marche	50	13	-74,00
Molise	14	3	-78,57
Piemonte	101	114	12,87
Puglia	74	73	-1,35
Sardegna	32	30	-6,25
Sicilia	74	70	-5,41
Toscana	67	69	2,99
Trentino A. A.	30	30	--
Umbria	26	16	-38,46
Valle d'Aosta	1	1	--
Veneto	130	104	-20,00
Total Régions	1.253	1.202	-4,07
Eaux international	-	-	--
Total National	1.253	1.202	-4,07

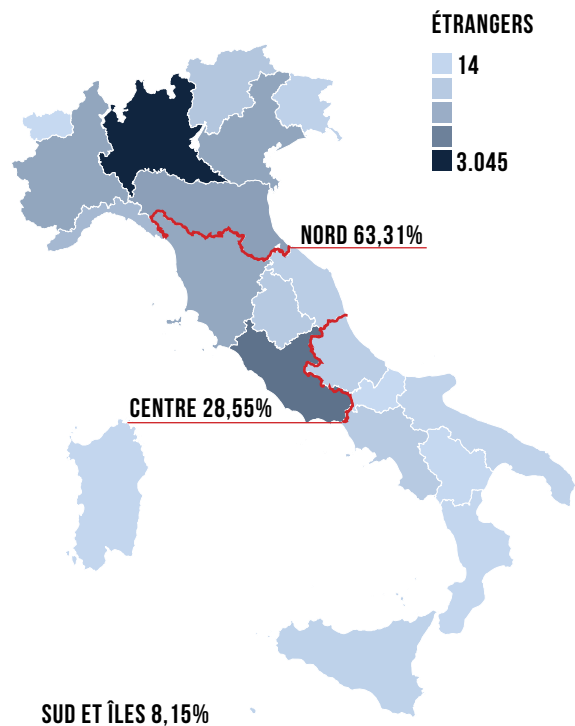


Étrangers déférés		2023	2024	Var. %
Type de signalement	Arrestation	6.257	7.022	12,23
	Liberté	3.423	3.684	7,62
	Introuvable	150	135	-10,00
Type d'infraction d.P.R. 309/90	Trafic illicite (art. 73)	9.371	10.388	10,85
	Association (art. 74)	458	453	-1,09
	Autres délits	1		-100,00
Sexe	Hommes	9.477	10.454	10,31
	Femmes	353	387	9,63
Age	Majeurs	9.519	10.469	9,98
	Mineurs	311	372	19,61
Totale nr		9.830	10.841	10,28

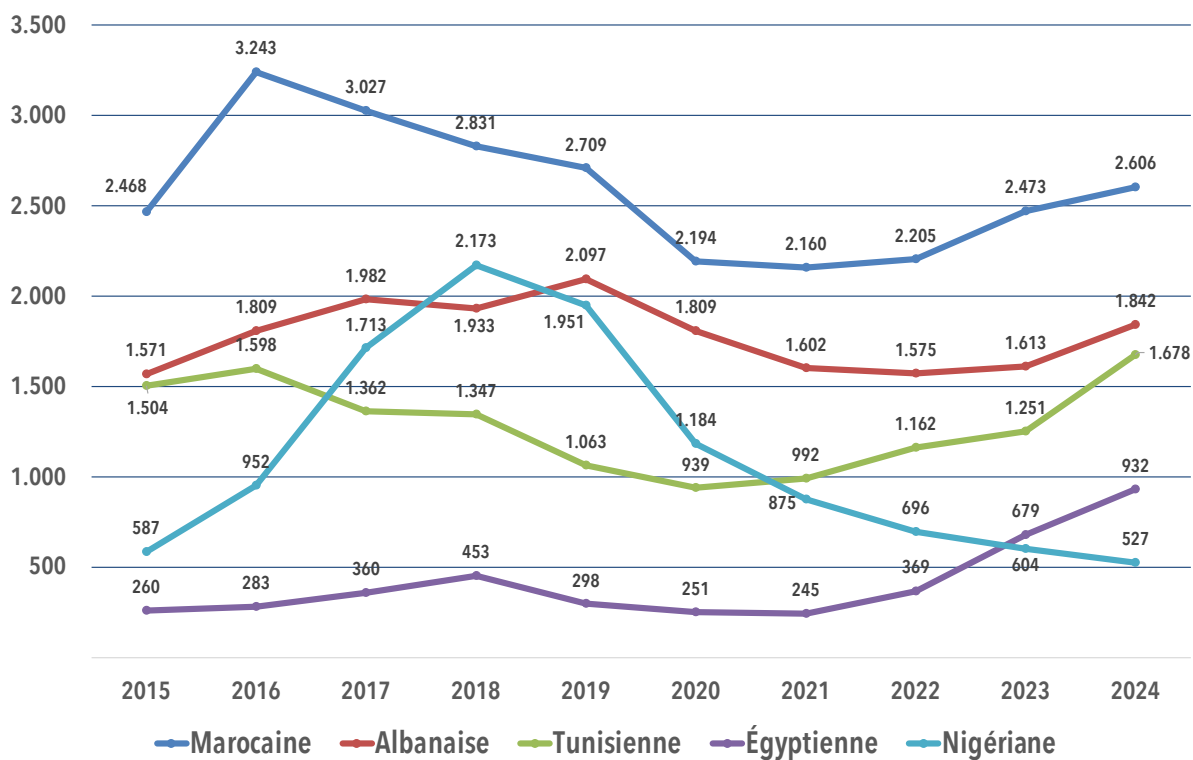
Étrangers déférés		2023	2024	Var. %
Nationalité	Marocains	2.473	2.606	5,38
	Albanais	1.613	1.842	14,20
	Tunisiens	1.251	1.678	34,13
	Égyptiens	679	932	37,26
	Nigériens	604	527	-12,75
Groupes d'âge	< 15	5	7	40,00
	15-19	908	1.161	27,86
	20-24	2.068	2.405	16,30
	25-29	2.247	2.456	9,30
	30-34	1.702	1.738	2,12
	35-39	1.223	1.313	7,36
	> 40	1.677	1.761	5,01

RÉPARTITION RÉGIONALE DES ÉTRANGERS DÉFÉRÉS

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	173	196	13,29
Basilicata	33	23	-30,30
Calabria	80	57	-28,75
Campania	246	264	7,32
Emilia Romagna	983	983	--
Friuli V. G.	146	143	-2,05
Lazio	1.494	1.745	16,80
Liguria	490	566	15,51
Lombardia	2.747	3.045	10,85
Marche	261	216	-17,24
Molise	3	14	366,67
Piemonte	769	878	14,17
Puglia	110	128	16,36
Sardegna	75	61	-18,67
Sicilia	156	140	-10,26
Toscana	677	847	25,11
Trentino A. A.	279	339	21,51
Umbria	246	287	16,67
Valle d'Aosta	12	19	58,33
Veneto	850	890	4,71
Total Régions	9.830	10.841	10,28
Eaux international	-	-	--
Total National	9.830	10.841	10,28



Principales nationalités des étrangers déferés - série historique



BRESCIA - MARCHENO, DÉCEMBRE 2024 - SAISIE DE 60 KG DE COCAÏNE



Saisies

En 2024, les quantités de stupéfiants saisies ont diminué (-34,66 %) : de 89 175,93 kg en 2023 à 58 267,84 kg, en particulier de cocaïne (-44,11 %), de haschisch (-36,24 %), de drogues synthétiques en poudre (-36,17 %) et de marijuana (-28,97 %). En revanche, les saisies d'héroïne (+24,91 %), de drogues synthétiques en doses/comprimés (+418,90 %) et d'autres drogues en doses/comprimés (+21,05 %) ont augmenté.

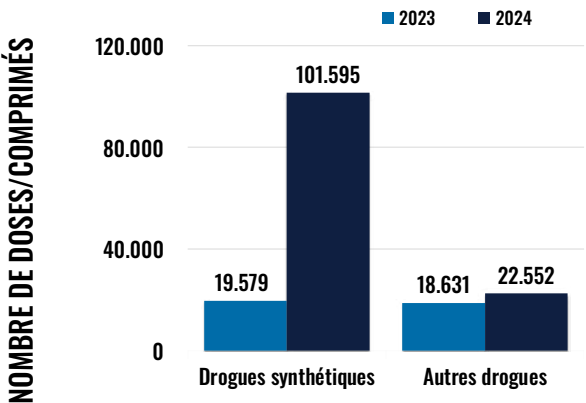
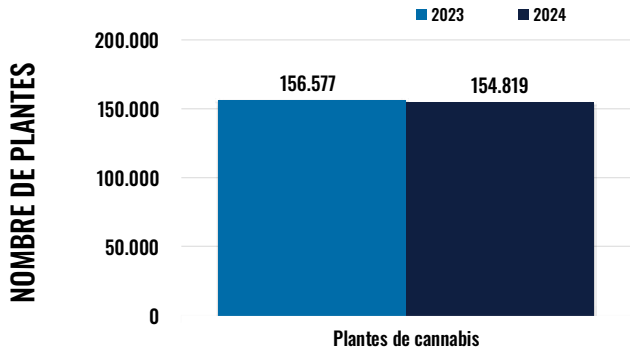
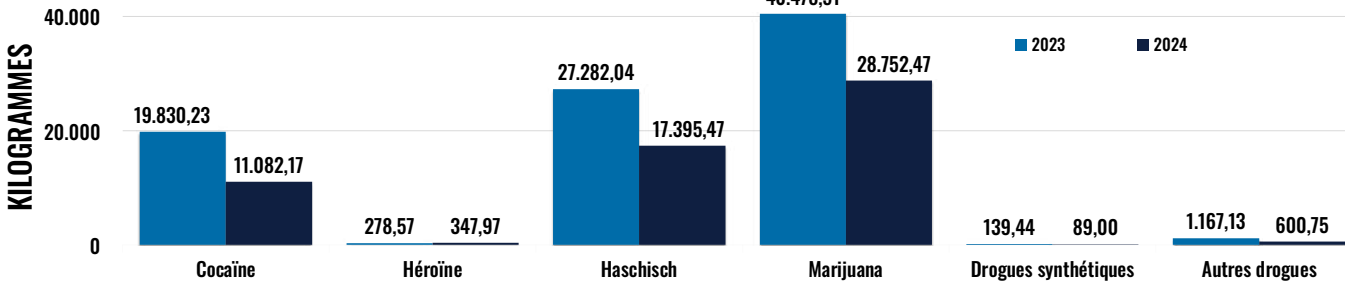
Les saisies les plus importantes ont été effectuées dans le sud et dans les îles, avec 48,39 % du total, suivies par le nord avec 31,73 % et le centre avec 19,88 %. Contrairement à l'année dernière, aucune saisie n'a été effectuée dans les eaux internationales.

Les Pouilles ont enregistré la plus grande valeur de saisies, avec plus de 10 tonnes, tandis que les valeurs les plus faibles ont été enregistrées dans le Val d'Aoste et en Basilicate.

32,29 % (18 816 kg) du total des saisies ont été effectuées dans les zones frontalières, principalement maritimes. En 2024, on enregistre toutefois une diminution de 17,53 % des cargaisons interceptées aux frontières par rapport à 2023 (22 816 kg, soit 25,58 % du total des quantités saisies cette année-là). Le cannabis a été la drogue la plus saisie dans les zones frontalières.

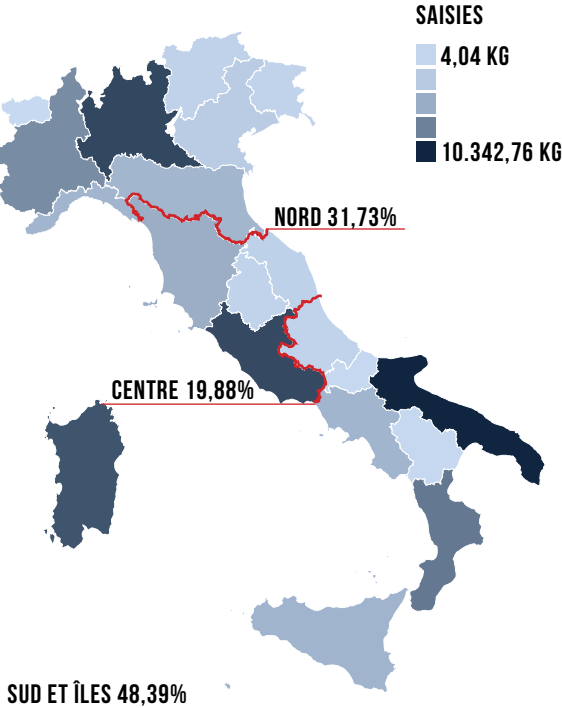
Stupéfiants saisis		2023	2024	Var. %
en kg	Cocaïne	19.830,23	11.082,17	-44,11
	Héroïne	278,57	347,97	24,91
	Haschisch	27.282,04	17.395,47	-36,24
	Marijuana	40.478,51	28.752,47	-28,97
	Drogues synthétiques	139,44	89,00	-36,17
	Autres drogues	1.167,13	600,75	-5,15
Total kg		89.175,93	58.267,84	-34,66
en plantes	Cannabis	156.577	154.819	-1,12
en nombre	Drogues synthétiques	19.579	101.595	418,90
	Autres drogues	18.631	22.552	21,05
Total nr		38.210	124.147	224,91

Les saisies les plus importantes en 2024 en termes de quantité				NATIONAL: 58.268 KG	
COCAÏNE	1.071,77 kg	28 mars	- Port de Gioia Tauro (RC)	TERRITOIRE: 39.452 KG	
HÉROÏNE	22,35 kg	8 janvier	- Voghera (PV)	FRONTIÈRE: 18.816 KG	
HASCHISCH	1.139,50 kg	10 septembre	- Rome		
MARIJUANA	4.687 kg	6 décembre	- Port de Brindisi		
SINTETICHE	87.000 doses	19 avril	- Port de Naples		



RÉPARTITION RÉGIONALE DES SAISIES (KG)

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	416,37	342,63	-17,71
Basilicata	61,46	56,83	-7,54
Calabria	9.384,01	5.551,95	-40,84
Campania	3.569,81	2.069,97	-42,01
Emilia Romagna	1.485,67	2.029,80	36,62
Friuli V. G.	336,78	373,08	10,78
Lazio	12.850,28	8.247,52	-35,82
Liguria	3.731,22	2.048,25	-45,11
Lombardia	10.988,04	8.412,61	-23,44
Marche	1.035,34	492,86	-52,40
Molise	45,12	66,06	46,40
Piemonte	7.137,59	4.445,93	-37,71
Puglia	1.130,36	10.342,76	815,00
Sardegna	23.033,84	7.656,65	-66,76
Sicilia	7.624,52	2.107,90	-72,35
Toscana	1.775,65	2.473,53	39,30
Trentino A. A.	222,25	404,64	82,07
Umbria	130,56	372,47	185,29
Valle d'Aosta	11,83	4,04	-65,86
Veneto	2.287,17	768,39	-66,40
Total Régions	87.257,87	58.267,84	-33,22
Eaux international	1.918,06	-	-100,00
Total National	26.293,62	17.908,73	-24,59



Décès liés à l'abus de stupéfiants

En 2024, les décès **recensés par les forces de police** et directement attribués à l'abus de stupéfiants ont été au nombre de 231, dont 191 hommes (82,68 %), comme en 2023, et 40 femmes (17,32 %), soit une augmentation de 11,11 % par rapport à 2023 (36 femmes). Les taux de mortalité les plus élevés ont été observés dans les tranches d'âge supérieures à 25 ans, avec un pic maximal dans la tranche d'âge supérieure ou égale à 40 ans. Les décès sont répartis, par macro-région, à 41,56 % dans le nord de l'Italie, à 33,77 % dans le centre et à 24,68 % dans le sud (îles comprises).

La valeur la plus élevée (26) est observée dans trois régions (Latium, Toscane et Émilie-Romagne), suivies de la Vénétie (25), de la Campanie (21), des Marches (18) et du Piémont (15).

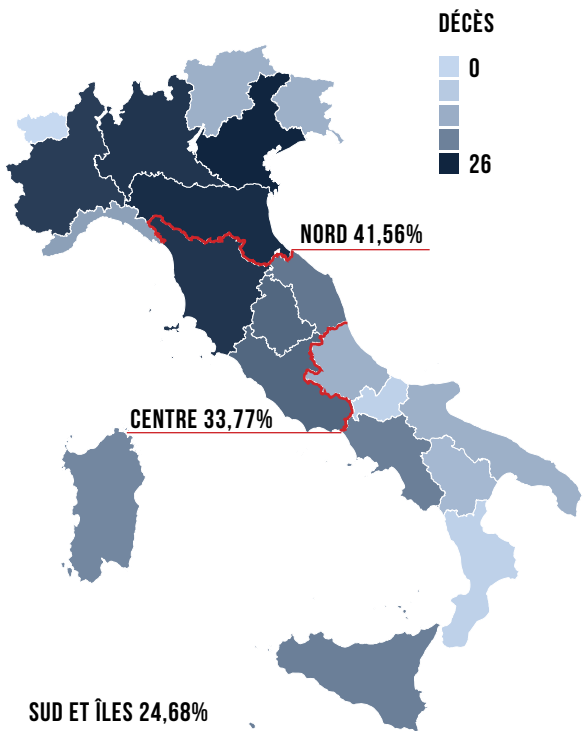
Par rapport à 2023, en termes de pourcentage, les augmentations les plus importantes du nombre de décès ont été enregistrées en Campanie (75 %), dans le Latium (73,33 %) et dans le Frioul-Vénétie Julienne (50 %), tandis que les baisses les plus marquées ont été observées en Basilicate et dans la Vallée d'Aoste, seules régions où aucun décès n'a été enregistré.

DÉCÈS PAR OVERDOSE RECENSÉS PAR LES FORCES DE POLICE

TOTAL	231 +1,76%
HOMMES	191 COME NEL 2023
FEMMES	40 +11,11%

RÉPARTITION RÉGIONALE DES DÉCÈS PAR OVERDOSE

Régions	2023	2024	Var. %
Abruzzo	6	3	-50,00
Basilicata	5	-	-100,00
Calabria	2	2	--
Campania	12	21	75,00
Emilia Romagna	22	26	18,18
Friuli V. G.	6	9	50,00
Lazio	15	26	73,33
Liguria	8	1	-87,50
Lombardia	21	13	-38,10
Marche	13	18	38,46
Molise	2	1	-50,00
Piemonte	20	15	-25,00
Puglia	6	8	33,33
Sardegna	11	12	9,09
Sicilia	12	10	-16,67
Toscana	21	26	23,81
Trentino A. A.	6	7	16,67
Umbria	15	8	-46,67
Valle d'Aosta	1	-	-100,00
Veneto	23	25	8,70
Total National	227	231	1,76



SUBSTANCES À L'ORIGINE DE DÉCÈS PAR OVERDOSE

	2020	2021	2022	2023	2024
Cocaïne	71	64	64	53	78
Non précisée	60	68	75	63	63
Héroïne	136	137	127	72	61
Métadone	35	21	22	30	20
Amphétamine	2	1		2	4
Cocaïne Crack			2		2
Barbituriques	2	1	1	4	2
Méthamphétamine	1				1
Buprénorphine			2		
Psychotropes		1			
Morphine		2		2	
Méfédron	1				
L.S.D.		1			
Kétamine	1		2	1	
Diazépam			1		
Benzodiazépines			2		
Total	309	296	298	227	231

DÉCÈS PAR OVERDOSE - GROUPES D'ÂGE

Âge	2020		2021		2022		2023		2024	
	D	U	D	U	D	U	D	U	D	U
< 15	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
15-19	2	9	-	6	-	2	1	3	1	-
20-24	7	19	2	12	2	11	1	9	3	9
25-29	6	16	3	18	7	15	3	21	6	17
30-34	6	34	7	28	6	21	3	20	4	17
35-39	3	37	7	31	4	38	5	20	10	24
≥ 40	17	153	11	171	26	165	23	118	16	124
Total	41	268	30	266	45	253	36	191	40	191
	309		296		298		227		231	

Séries chronologiques décennales

Depuis 2015, la moyenne annuelle des opérations antidrogue est de 22 659, avec un pic en 2019 (26 060) et un minimum en 2015 (19 301).

Les informations transmises aux autorités judiciaires pour des infractions liées aux stupéfiants ont concerné en moyenne 31 343 personnes par an : le pic le plus élevé a été enregistré en 2018 avec 36 073 personnes déférées, à la fin d'une *tendance* à la hausse qui avait commencé en 2016 ; le point le plus bas a été atteint en 2022 avec 26 910 personnes déférées, là encore à la fin d'une tendance à la baisse qui avait commencé en 2019. En 2024, la valeur (27 989) est restée stable par rapport à 2023 (27 902).

Dans la distinction des personnes signalées par nationalité, les chiffres les plus élevés et les plus bas pour les étrangers se retrouvent encore, respectivement, en 2018 et en 2022 ;

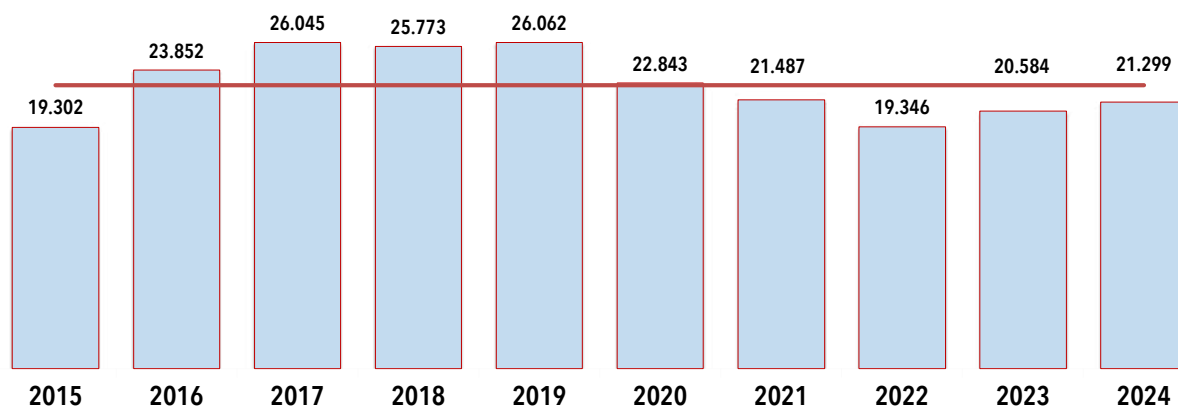
en 2024, ils sont en légère hausse par rapport à 2023.

Le rapport moyen dans la série décennale de distinction par sexe des personnes signalées est de 92,58 % d'hommes et 7,42 % de femmes.

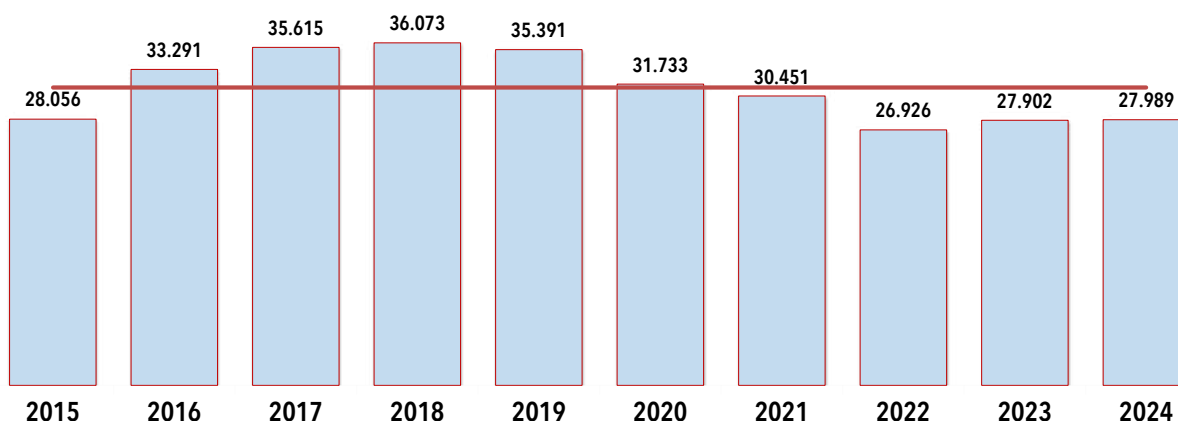
La tendance décennale pour les mineurs, avec une moyenne de 1 196 par an, a été différente : après une évolution fluctuante de 2015 à 2020, avec une valeur maximale en 2016 (1 383) et une valeur minimale en 2020 (926), la *tendance* a ensuite été à la hausse constante jusqu'à 1 253 mineurs déférés en 2023. En 2024, 1 202 mineurs ont été déférés devant les autorités judiciaires.

En ce qui concerne la série décennale des étrangers, la valeur la plus élevée de femmes déférées a été enregistrée en 2018 (572), tandis que la plus basse a été enregistrée en 2023 (353). Les mineurs étrangers, en revanche, ont atteint leur

Opérations antidrogue : 22.659, valeur moyenne



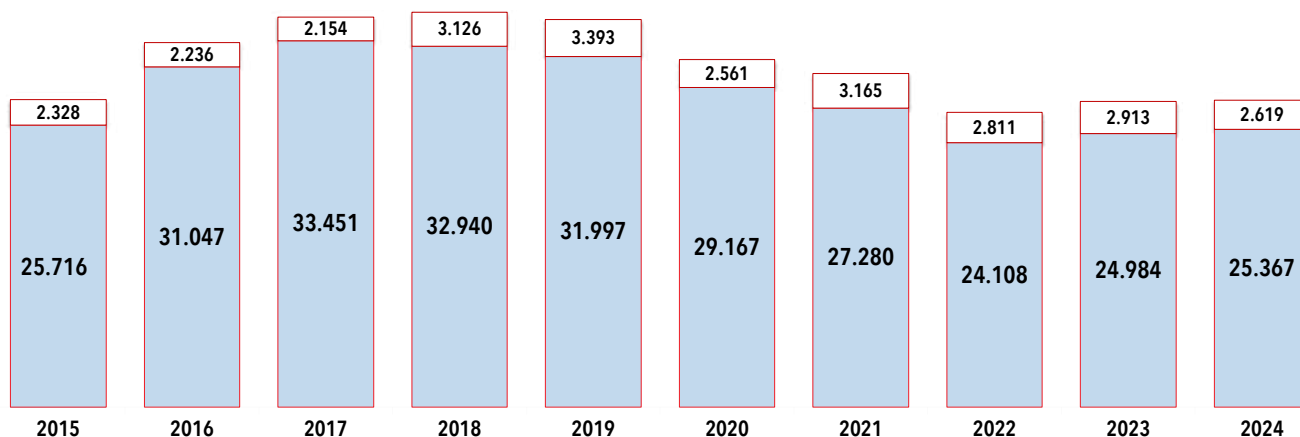
Personnes signalées : 31.343, valeur moyenne



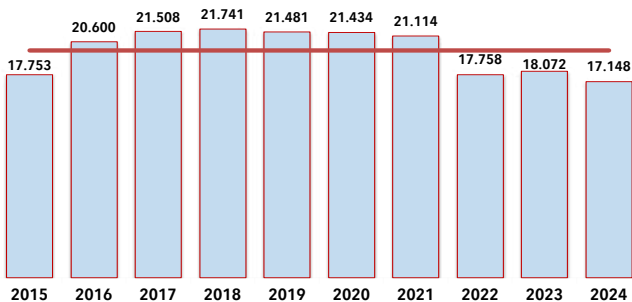
Personnes signalées par type de crime

Trafic illicite (art. 73)

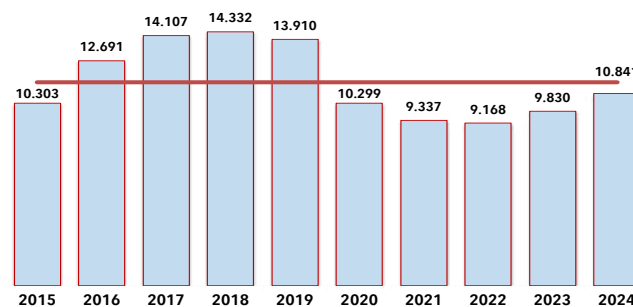
Association (art. 74)



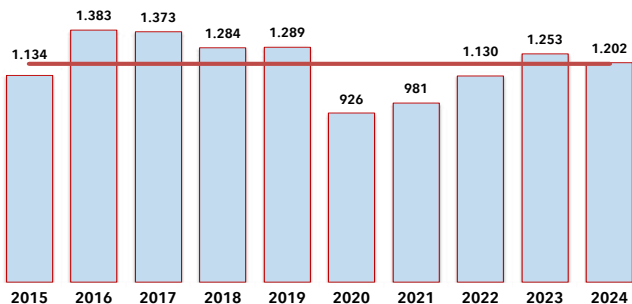
Italiens : 19.861, valeur moyenne



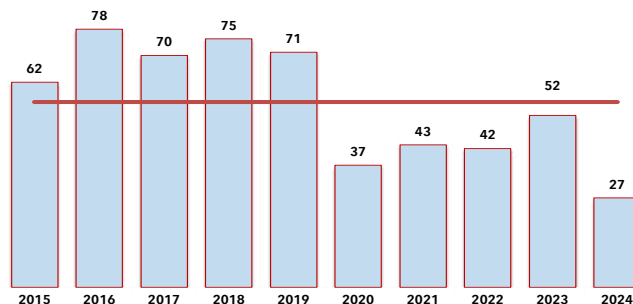
Étrangers : 11.482, valeur moyenne



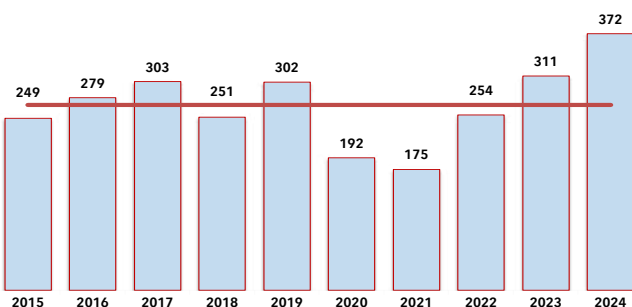
Mineurs : 1.196, valeur moyenne



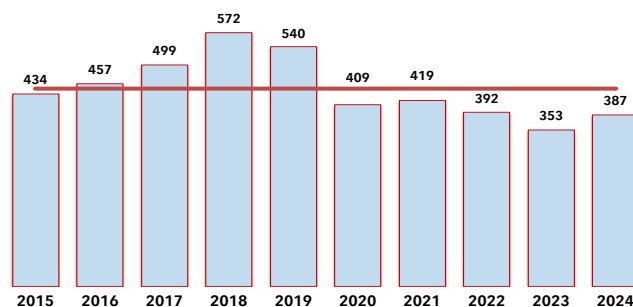
Femmes mineures : 56, valeur moyenne



Mineurs étrangers : 269, valeur moyenne



Femmes étrangères : 446, valeur moyenne



minimum (175) de la série en 2021 et leur maximum (372) en 2024.

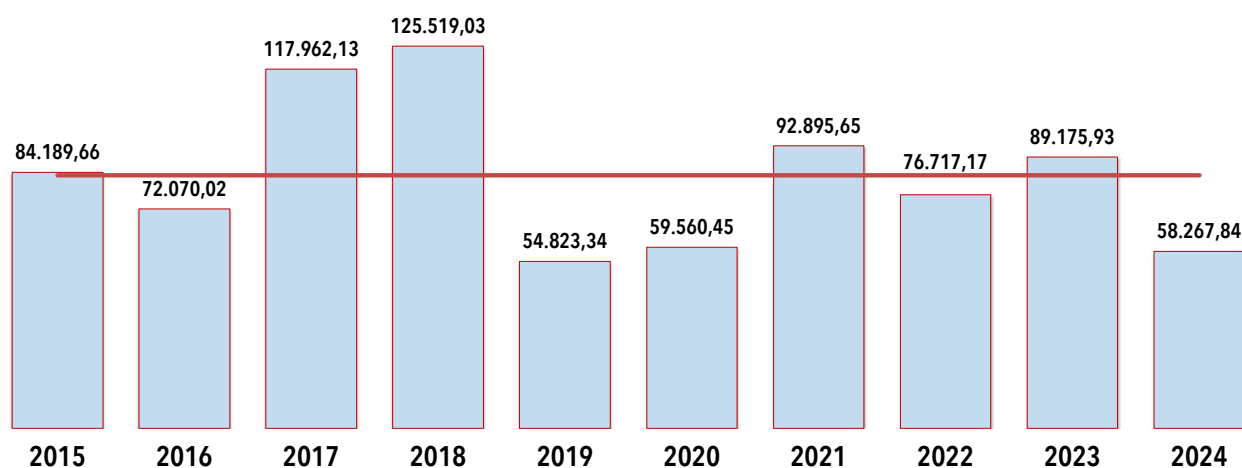
En ce qui concerne les quantités saisies, elles ont toujours été supérieures à 50 tonnes par an depuis 2015, atteignant leur maximum en 2018 (125 519,03 kg) et leur minimum en 2019 (54 822,34 kg). Ces chiffres importants sont principalement dus aux saisies de dérivés du cannabis : en moyenne plus de 68 tonnes par an.

Pour les saisies en doses ou en comprimés, la valeur moyenne s'établit à 64 710 doses/comprimés, mais l'indice a été influencé par les importantes saisies

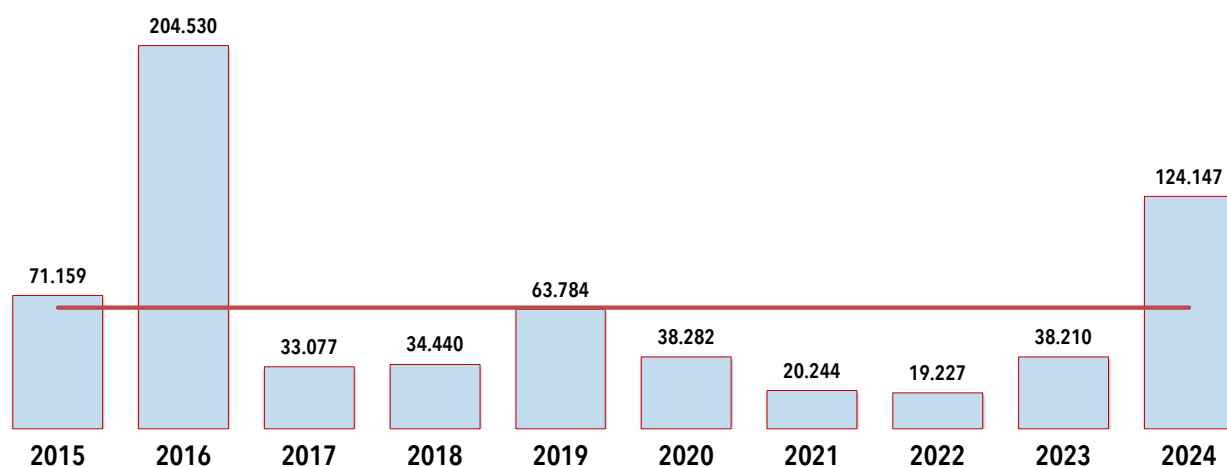
de 2016 (204 530 doses/comprimés) et de 2024 (124 147 doses/comprimés), oscillant pour le reste entre 19 227 doses/comprimés (en 2022, la valeur la plus basse de la série historique) et 71 159 doses/comprimés.

Les saisies de stupéfiants sous forme liquide enregistrent, depuis 2015, une valeur moyenne de plus de 43 litres par an (plus précisément 43 241,92 millilitres), l'indice le plus élevé étant atteint en 2021 (plus de 107 litres) et le plus bas en 2024 (un peu plus de 9,4 litres). Pour les autres années, la valeur est toujours inférieure à l'indice moyen, sauf en 2020 et 2022 (plus de 69 litres).

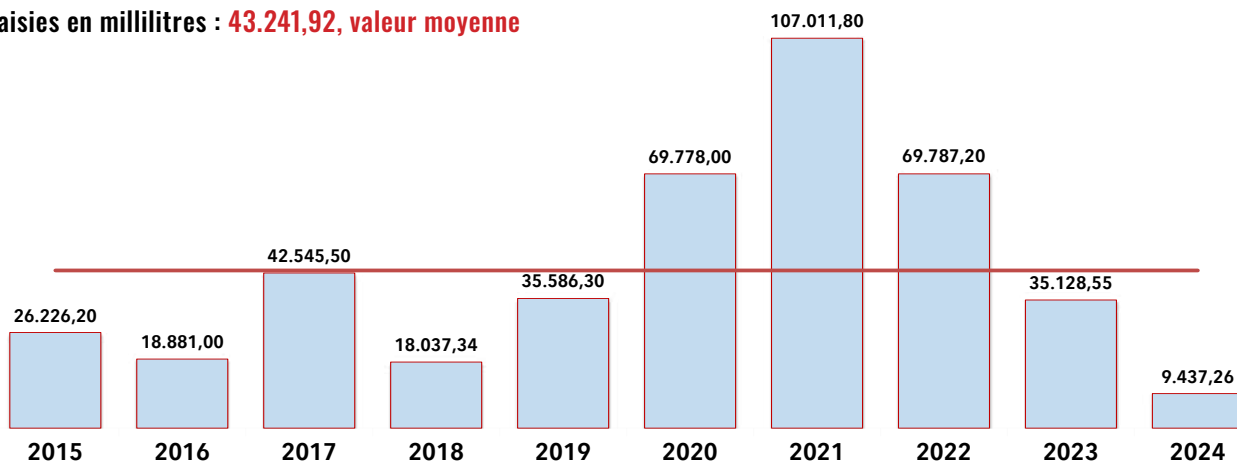
Saisies en kg : 83.118, valeur moyenne



Saisies en doses/comprimés : 64.710, valeur moyenne



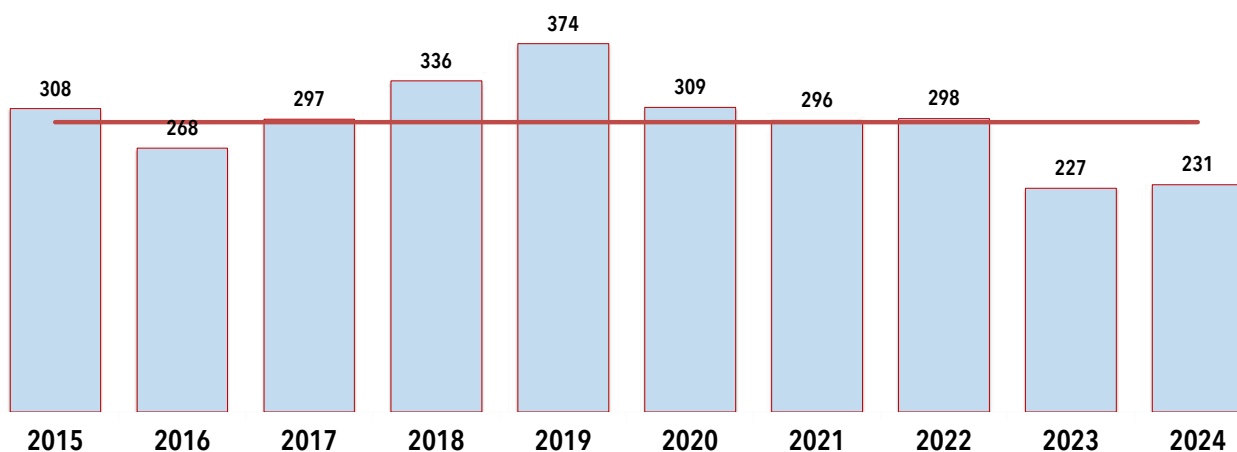
Saisies en millilitres : **43.241,92, valeur moyenne**



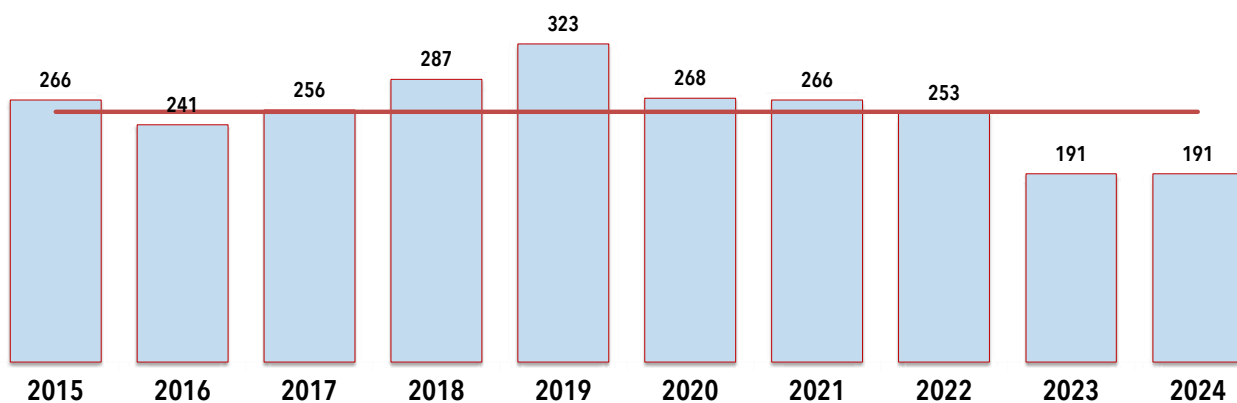
La série décennale des décès dus à l'abus de stupéfiants recensés par les forces de police compte une moyenne annuelle de 294 décès, avec un maximum de 374 en 2019 et un minimum de 227 en 2023.

Avec une moyenne de 254 décès par an, les hommes enregistrent le maximum de la série en 2019 (323) et le minimum en 2023 et 2024 (191).

Décès dus à l'abus de stupéfiants : **294, valeur moyenne**



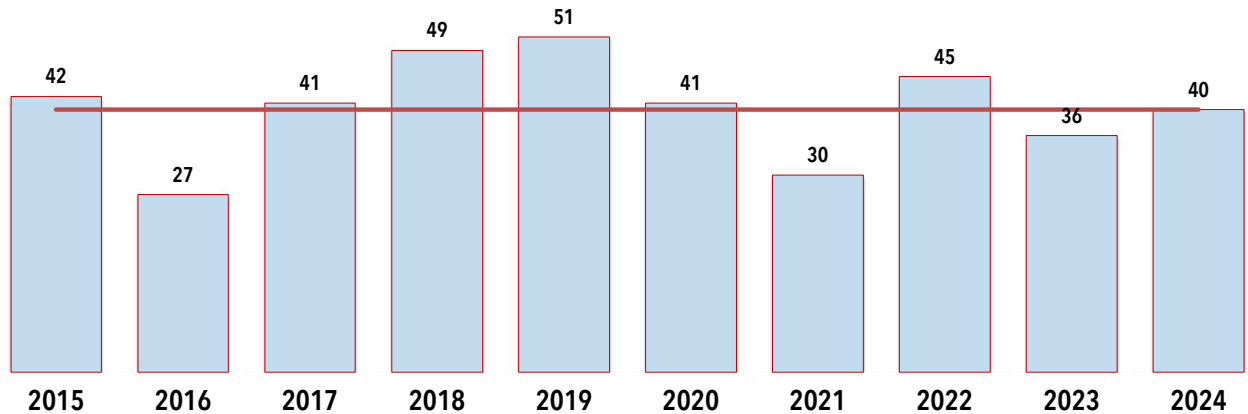
Hommes décédés dus à l'abus de stupéfiants : **254, valeur moyenne**



Les femmes décédées des suites d'une consommation abusive de stupéfiants enregistrent une moyenne de 40 décès

par an, avec un pic en 2019 (51) et un creux en 2016 (27).

Femmes décédées dus à l'abus de stupéfiants: 40, valeur moyenne



HUB POSTE DE MALPENSA (VA) - CONTRÔLE AVEC UNE UNITÉ CYNOPHILE ANTIDROGUE



03. ACTIVITÉS DE LUTTE DES FORCES DE POLICE AU NIVEAU RÉGIONAL ET DANS LES VILLES MÉTROPOLITAINES

Généralités

Lorsqu'on compare une région/province à une autre, les données des tableaux ci-dessous peuvent présenter des disparités parfois importantes, qui ne sont toutefois pas toujours révélatrices d'une recrudescence plus ou moins forte du phénomène dans une zone géographique donnée. En effet, le nombre d'opérations antidrogue, de renvois devant les autorités judiciaires et de saisies de stupéfiants effectués est souvent influencé par divers facteurs tels que, par exemple la taille de la population résidente, qui garantit aux organisations criminelles une demande plus ou moins importante, la présence de réseaux de trafic bien établis, l'existence

sur le territoire de frontières terrestres, maritimes ou aériennes d'importance stratégique, utilisées comme points d'arrivée ou de passage.

La valeur la plus élevée des opérations, en fonction du type de stupéfiant saisi, a été enregistrée dans le Latium pour la cocaïne (2 286), en Lombardie pour l'héroïne (120), le haschisch (1 514), la marijuana (395), les drogues synthétiques (145) et les autres drogues² (142), en Calabre pour les plants de cannabis (68).

² La rubrique « autres drogues » comprend certaines autres drogues d'origine naturelle et les médicaments.

**OPÉRATIONS
RÉGION LAZIO**

4.030
+8,01%

**DÉFÉRÉS
RÉGION LAZIO**

4.881
+3,04%

**SAISIES
RÉGION PUGLIA**

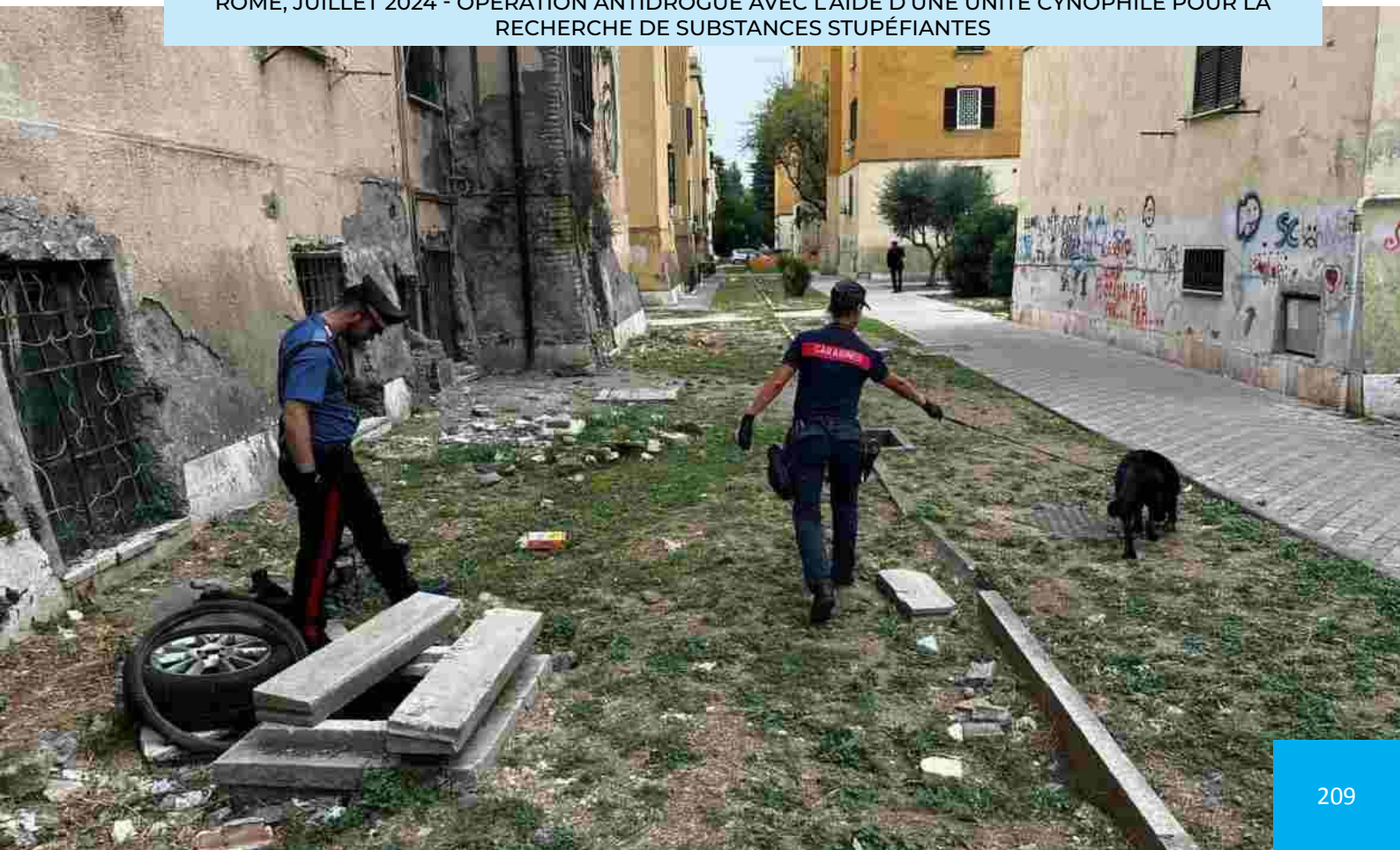
10.343 KG
+815,00%

2024 - OPÉRATIONS ANTIDROGUE

Régions	Cocaïne	Héroïne	Haschisch	Marijuana	Plantes*	Synthétiques	Autres	Total	% sur '23	Inc. %
Abruzzo	165	25	150	46	16	6	8	416	0,97	1,95
Basilicata	43	14	22	21	2	-	3	105	-13,22	0,49
Calabria	155	28	103	137	68	1	12	504	-12,65	2,37
Campania	944	71	536	307	43	15	67	1.983	11,72	9,31
Emilia Romagna	552	64	461	105	22	19	31	1.254	-3,32	5,89
Friuli V. G.	86	6	104	40	4	4	11	255	-8,27	1,20
Lazio	2.286	68	1.237	281	28	60	70	4.030	8,01	18,92
Liguria	290	21	310	75	6	9	18	729	2,10	3,42
Lombardia	1.560	120	1.514	395	40	145	142	3.916	4,34	18,39
Marche	170	24	169	35	11	6	15	430	-13,83	2,02
Molise	32	18	26	5	2	-	-	83	-3,49	0,39
Piemonte	554	50	601	148	25	23	46	1.447	22,42	6,79
Puglia	652	89	360	162	35	10	32	1.340	0,83	6,29
Sardegna	159	21	46	183	58	7	16	490	-6,67	2,30
Sicilia	541	21	309	225	40	17	29	1.182	-10,93	5,55
Toscana	481	62	337	43	16	16	42	997	15,53	4,68
Trentino A. A.	154	20	192	31	11	6	14	428	5,16	2,01
Umbria	179	38	107	11	9	4	6	354	15,31	1,66
Valle d'Aosta	16	-	3	2	1	1	2	25	108,33	0,12
Veneto	483	98	508	126	33	30	53	1.331	-4,11	6,25
Total Régions	9.502	858	7.095	2.378	470	379	617	21.299	-3,48	--

* Cannabis

ROME, JUILLET 2024 - OPÉRATION ANTIDROGUE AVEC L'AIDE D'UNE UNITÉ CYNOPHILE POUR LA RECHERCHE DE SUBSTANCES STUPÉFIANTES



En 2024, le Latium était la région qui comptait le plus grand nombre de **personnes signalées à l'autorité judiciaire** pour violation de la législation

sur les stupéfiants : 4 881 personnes déférées, soit 17,44 % du total national des personnes déférées.

2024 - PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Régions	Nationalité		Sexe		Âge		Infraction DpR n° 309/90			Total	Var. % par rapport à 2023	Inc. %
	Italiens	Étrangers	Hommes	Femmes	Majeurs	Mineurs	Trafic (art. 73)	Association (art. 74)	Autres délits			
Abruzzo	330	196	474	52	489	37	500	26	-	526	-8,04	1,88
Basilicata	134	23	145	12	150	7	133	24	-	157	-35,92	0,56
Calabria	888	57	861	84	937	8	575	370	-	945	-26,11	3,38
Campania	2.479	264	2.463	280	2.660	83	2.245	498	-	2.743	6,61	9,80
Emilia Romagna	669	983	1.553	99	1.590	62	1.615	37	-	1.652	-4,40	5,90
Friuli V. G.	133	143	258	18	264	12	276	-	-	276	-16,36	0,99
Lazio	3.136	1.745	4.376	505	4.638	243	4.615	266	-	4.881	3,04	17,44
Liguria	377	566	892	51	863	80	874	69	-	943	8,77	3,37
Lombardia	1.700	3.045	4.536	209	4.598	147	4.573	172	-	4.745	3,58	16,95
Marche	311	216	481	46	514	13	515	12	-	527	-12,89	1,88
Molise	109	14	110	13	120	3	116	7	-	123	-11,51	0,44
Piemonte	870	878	1.656	92	1.634	114	1.715	32	1	1.748	8,84	6,25
Puglia	1.943	128	1.923	148	1.998	73	1.808	263	-	2.071	-1,94	7,40
Sardegna	610	61	609	62	641	30	627	44	-	671	-18,17	2,40
Sicilia	1.942	140	1.932	150	2.012	70	1.508	572	2	2.082	-5,28	7,44
Toscana	527	847	1.287	87	1.305	69	1.270	104	-	1.374	26,75	4,91
Trentino A. A.	214	339	512	41	523	30	485	68	-	553	22,62	1,98
Umbria	140	287	393	34	411	16	403	24	-	427	-0,70	1,53
Valle d'Aosta	24	19	40	3	42	1	43	-	-	43	126,32	0,15
Veneto	612	890	1.427	75	1.398	104	1.471	31	-	1.502	-1,57	5,37
Total Régions	17.148	10.841	25.928	2.061	26.787	1.202	25.367	2.619	3	27.989	0,31 %	

En ce qui concerne **les saisies** de stupéfiants, le chiffre le plus élevé en 2024 a été enregistré dans les Pouilles avec 10 342,76 kg de drogue, en Sardaigne avec 100 336 plants de cannabis, en Campanie avec 87 026 doses/comprimés de drogues synthétiques et en Lombardie avec 15 699 doses/comprimés d'autres

types de stupéfiants. En ce qui concerne les stupéfiants en poudre, la Calabre a été la région où la plus grande quantité de cocaïne a été saisie, la Lombardie pour l'héroïne et d'autres types de substances, le Latium pour le haschisch et les drogues synthétiques, et les Pouilles pour la marijuana.

2024 - SAISIES DE STUPÉFIANTS

Régions	En poudre/kg								En doses/comprimés				En plantes	
	Cocaïne	Héroïne	Haschisch	Marijuana	Drogues synthétiques	Autres drogues	Total kg	Var. % par rapport à 2023	Drogues synthétiques	Autres drogues	Total nr	Var. % par rapport à 2023	Cannabis	Var. % par rapport à 2023
Abruzzo	22,49	16,86	253,62	49,02	0,09	0,56	342,63	-17,71	704	13	717	342,59	193	-91,77
Basilicata	6,46	0,47	25,97	16,07	-	7,87	56,83	-7,54	-	5	5	-80,77	18	-88,54
Calabria	4.429,59	10,66	214,02	897,60	0,02	0,05	5.551,95	-40,84	62	45	107	42,67	16.753	-43,08
Campania	818,39	9,97	762,99	474,72	2,87	1,03	2.069,97	-42,01	87.026	151	87.177	15.275,13	3.049	-40,24
Emilia Romagna	728,84	6,68	942,83	341,64	1,07	8,74	2.029,80	36,62	5.649	1.945	7.594	510,94	2.125	45,25
Friuli V. G.	34,05	0,12	104,11	219,99	0,14	14,67	373,08	10,78	515	132	647	-67,02	27	-98,65
Lazio	860,37	9,93	5.584,64	1.738,57	30,72	23,29	8.247,52	-35,82	250	1.411	1.661	-86,39	1.495	-69,50
Liguria	795,64	3,83	649,14	581,50	0,35	17,78	2.048,25	-45,11	189	120	309	-96,13	143	-88,70
Lombardia	1.156,48	93,47	3.326,43	3.325,50	21,53	489,20	8.412,61	-23,44	4.444	15.699	20.143	369,10	5.992	-20,16
Marche	17,04	0,55	303,94	170,54	0,73	0,05	492,86	-52,40	27	34	61	48,78	1.479	386,51
Molise	1,50	0,61	7,69	56,25	-	0,00	66,06	46,40	-	-	-	-100,00	26	-83,75
Piemonte	286,47	46,16	1.080,73	3.030,16	1,75	0,66	4.445,93	-37,71	193	664	857	-5,41	343	-92,95
Puglia	160,16	82,26	897,16	9.192,01	5,54	5,63	10.342,76	815,00	317	380	697	289,39	15.495	47,75
Sardegna	169,35	4,20	383,53	7.096,33	0,83	2,41	7.656,65	-66,76	417	86	503	2.547,37	100.336	38,02
Sicilia	704,19	19,16	743,97	633,29	5,91	1,38	2.107,90	-72,35	79	212	291	125,58	3.318	-62,96
Toscana	638,05	9,30	1.143,93	672,18	7,39	2,68	2.473,53	39,30	818	495	1.313	-79,52	2.877	-17,87
Trentino A. A.	111,70	0,13	259,85	31,39	1,32	0,25	404,64	82,07	51	61	112	-48,39	345	12,75
Umbria	44,61	2,70	315,04	9,95	0,08	0,10	372,47	185,29	134	1	135	-87,83	98	-47,87
Valle d'Aosta	0,86	0,00	2,30	0,24	0,00	0,64	4,04	-65,86	146	-	146	--	9	125,00
Veneto	95,94	30,90	393,57	215,55	8,67	23,76	768,39	-66,40	574	1.098	1.672	146,97	698	-25,11
Total Régions	11.082,17	347,97	17.395,47	28.752,47	89,00	600,75	58.267,84	-33,22	101.595	22.552	124.147	224,91	154.819	-1,12

Dans les **14 villes métropolitaines**, où se concentre environ un tiers de la population italienne totale, en 2024, les forces de police ont mené 11 286

opérations antidrogue (53,01 % du total national), saisi 23 661,87 kg de stupéfiants (40,61 % du total national) et dénoncé 14 189 personnes (50,69 % du total national).

2024 - OPÉRATIONS VILLES MÉTROPOLITAINES

Villes métropolitaines	Cocaïne	Héroïne	Haschisch	Marijuana	Plantes de Cannabis	Synthétiques	Autres	Totale	% sur '23	Rapport 100.000 habitants*
Roma	2.087	45	1.107	240	14	59	54	3.606	8,75	85,34
Bari	256	42	126	61	6	2	6	499	4,39	40,85
Bologna	142	11	102	31	9	2	7	304	-0,98	29,88
Cagliari	71	8	26	31	7	4	6	153	59,38	36,52
Catania	182	2	23	116	12	6	9	350	5,74	32,65
Firenze	150	17	113	15	3	3	6	307	37,05	31,05
Genova	134	13	201	56	4	5	9	422	3,18	51,61
Messina	59	1	43	30	6	3	2	144	-11,66	24,08
Milano	943	64	1.102	184	11	115	56	2.475	8,55	76,26
Napoli	661	57	372	265	31	12	46	1.444	18,26	48,60
Palermo	125	10	113	28	14	2	3	295	-14,24	24,58
Reggio Calabria	47	-	9	29	17	-	2	104	-21,21	20,19
Torino	386	24	396	92	12	20	25	955	36,62	43,31
Venezia	84	24	78	25	4	6	7	228	-9,52	27,29
Total	5.327	318	3.811	1.203	150	239	238	11.286	10,09	--

2024 - PERSONNES DEFEREES VILLES METROPOLITAINES

Villes métropolitaines	Nationalité		Sexe		Âge		Infraction DPR n° 309/90			Total	Var. % par rapport à 2023	Rapport 100.000 habitants*
	Italiens	Étrangers	Hommes	Femmes	Majeurs	Mineurs	Trafic (art. 73)	Association (art. 74)	Autres délits			
Roma	2.651	1.548	3.761	438	3.999	200	4.053	146	-	4.199	3,12	99,37
Bari	659	69	683	45	703	25	589	139	-	728	3,41	59,59
Bologna	144	258	378	24	389	13	380	22	-	402	-22,24	39,51
Cagliari	285	26	277	34	300	11	269	42	-	311	-11,14	74,23
Catania	639	23	635	27	637	25	435	227	-	662	-0,90	61,76
Firenze	143	309	424	28	435	17	351	101	-	452	89,12	45,71
Genova	215	293	485	23	443	65	469	39	-	508	16,78	62,13
Messina	334	18	310	42	347	5	166	186	-	352	49,79	58,86
Milano	949	1.869	2.724	94	2.727	91	2.787	31	-	2.818	0,43	86,83
Napoli	1.692	171	1.690	173	1.811	52	1.507	356	-	1.863	7,38	62,71
Palermo	420	34	429	25	437	17	348	106	-	454	-7,16	37,83
Reggio Calabria	110	9	109	10	118	1	119	-	-	119	-64,90	23,10
Torino	467	582	1.014	35	974	75	1.028	21	-	1.049	11,12	47,58
Venezia	110	162	254	18	264	8	247	25	-	272	23,64	32,56
Total	8.818	5.371	13.173	1.016	13.584	605	12.748	1.441	0	14.189	3,17	--

*: Rapport calculé sur la population résidente au 1er janvier 2024 (données ISTAT)

Dans les villes métropolitaines, 55 décès dus à l'abus de stupéfiants ont été enregistrés par les forces de police (-9,84 % par rapport à 2023), soit 23,80 % du chiffre

national. Rome et Naples ont été les villes les plus touchées, avec 12 événements chacune, toutes deux en augmentation par rapport à l'année précédente.

2024 - SAISIES VILLES MÉTROPOLITAINES

Villes métropolitaines	En poudre/kg								En doses/comprimés				En plantes	
	Cocaïne	Héroïne	Haschisch	Marijuana	Drogues synthétiques	Autres drogues	Total kg	Var % sur '23	Drogues synthétiques	Autres drogues	Total nr	Var % sur '23	Cannabis	Var % sur '23
Roma	818,28	9,48	5.450,68	1.660,45	30,70	22,97	7.992,55	-33,64	247	1.321	1.568	-86,85	1.196	-46,42
Bari	38,29	35,34	661,06	762,36	5,14	4,77	1.506,95	225,38	45	228	273	702,94	55	-96,90
Bologna	156,06	1,54	442,24	238,07	0,36	4,43	842,69	8,09	45	1.127	1.172	661,04	253	-75,34
Cagliari	48,36	1,22	334,54	264,80	0,72	1,26	650,91	-75,75	354	60	414	13.700,00	19.725	19,99
Catania	518,33	0,00	19,90	173,58	0,60	1,05	713,45	113,07	1	1	2	-96,49	451	58,80
Firenze	80,06	0,91	579,73	78,11	0,30	0,54	739,65	140,79	173	27	200	-96,71	794	-3,17
Genova	493,53	3,58	312,59	56,22	0,33	0,23	866,46	5,21	13	76	89	-98,85	74	-67,97
Messina	19,09	0,27	49,42	29,66	0,09	0,00	98,52	-66,84	43	35	78	1200,00	60	-72,09
Milano	342,77	45,59	1.329,41	387,51	14,38	4,36	2.124,02	-60,79	236	1.952	2.188	159,86	619	-44,83
Napoli	281,45	9,26	676,05	241,31	2,73	1,01	1.211,81	-52,76	87.018	127	87.145	27.653,18	1.976	60,26
Palermo	90,34	18,73	281,33	66,64	4,77	0,17	461,98	-34,80	0	0	0	-100,00	1.526	-31,51
Reggio Calabria	4.227,22	1,10	168,65	347,02	0,01	0,00	4.743,99	-43,92	0	3	3	--	5.304	-31,23
Torino	174,80	43,16	816,19	570,84	1,71	0,55	1.607,24	-76,61	152	640	792	66,39	75	-97,81
Venezia	23,38	10,69	46,25	17,07	4,19	0,08	101,65	-89,02	39	140	179	47,93	76	31,03
Total	7.311,93	180,86	11.168,03	4.893,62	66,02	41,42	23.661,87	-44,56	88.366	5.737	94.103	239,00	32.184	-17,06

2024 - DÉCÈS PAR OVERDOSE VILLES MÉTROPOLITAINES

	Roma	Bari	Bologna	Cagliari	Catania	Firenze	Genova	Messina	Milano	Napoli	Palermo	Reggio C.	Torino	Venezia	Total
2023	9	3	7	2	-	3	5	-	9	5	4	-	11	3	61
2024	12	2	4	1	-	5	-	-	4	12	3	-	7	5	55
Var. % sur 2023	33,33	-33,33	-28,57	-50,00	--	--	-100,00	--	-55,55	140,00	-25,00	--	-36,36	66,66	-9,84

2024 - RÉGION PIEMONTE

		Région	TO	AL	AT	BI	CN	NO	VB	VC
OPÉRATIONS	inc. %*	6,79	66,00	7,12	1,52	3,66	8,91	6,98	3,94	1,87
SAISIES	inc. %*	7,63	36,15	4,06	0,14	0,35	53,83	2,56	0,30	2,62
PERSONNES	inc. %*	6,25	60,01	6,29	4,46	5,03	8,70	8,12	3,83	3,55



*Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	TO	AL	AT	BI	CN	NO	VB	VC
OPÉRATIONS	nr	1.182	1.447	22,42	955	103	22	53	129	101	57	27

			2023	2024	Var. %	TO	AL	AT	BI	CN	NO	VB	VC
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	103,37	286,47	177,13	174,80	58,27	1,28	0,66	3,50	46,42	1,19	0,34
	Héroïne	kg	26,06	46,16	77,14	43,16	0,76	0,58	0,30	0,03	1,26	0,08	0,00
	Haschisch	kg	4.437,80	1.080,73	-75,65	816,19	59,33	2,80	8,56	22,98	48,43	6,77	115,68
	Marijuana	kg	2.562,65	3.030,15	18,24	570,84	62,28	1,64	5,85	-	17,57	5,06	0,29
	Plantes*	nr	4.865	343	-92,95	75	26	5	177	36	19	5	-
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	4,91	1,75	-64,39	1,71	-	-	-	-	-	0,03	0,01
		nr	340	193	-43,24	152	6	-	-	-	-	-	33,00
	Autres drogues (poudre et doses)	kg	2,80	0,66	-76,52	0,55	0,04	-	0,01	0,02	0,00	0,02	0,02
		nr	566	664	17,31	640	-	-	15	9	-	-	-
		kg	7.137,59	4.445,93	-37,71	1.607,24	180,67	6,30	15,38	-	113,69	13,14	116,34
Total	nr	906	857	-5,41	792	6	-	15	11	-	-	33	
	plantes	4.865	343	-92,95	75	26	5	177	36	19	5	-	

* Cannabis

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	TO	AL	AT	BI	CN	NO	VB	VC
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	1.527	1.715	12,31	1.028	109	74	88	152	135	67	62
	Art. 74	nr	79	32	-59,49	21	-	4	-	-	7	-	-
	Autres délits	nr	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	Italiens	nr	837	870	3,94	467	55	62	63	83	53	50	37
	Étrangers	nr	769	878	14,17	582	55	16	25	69	89	17	25
	Majeurs	nr	1.505	1.634	8,57	974	99	74	82	142	140	61	62
	Mineurs	nr	101	114	12,87	75	11	4	6	10	2	6	-
	Hommes	nr	1.502	1.656	10,25	1.014	106	64	78	139	133	62	60
	Femmes	nr	104	92	-11,54	35	4	14	10	13	9	5	2
	Total	nr	1.606	1.748	8,84	1.049	110	78	88	152	142	67	62
ÉTRANGERS	Marocains	nr	208	260	25,00	150	36	7	18	7	26	4	12
	Sénégalais	nr	125	160	28,00	155	1	-	-	2	2	-	-
	Albanais	nr	146	114	-21,92	45	8	3	-	33	18	-	7
	Tunisiens	nr	25	55	120,00	20	6	3	1	4	21	-	-
	Gambiens	nr	30	40	33,33	32	-	-	-	8	-	-	-

		2023	2024	Var. %	TO	AL	AT	BI	CN	NO	VB	VC
DÉCÈS	nr	20	15	-25,00	7	1	-	3	2	2	-	-

VILLE MÉTROPOLITAINE DE TORINO

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
OPÉRATIONS			nr	699	955	36,62	4,48	43,31
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	73,65	174,80	137,33	1,58	7,93	
	Héroïne	kg	21,50	43,16	100,77	12,40	1,96	
	Haschisch	kg	4.331,10	816,19	-81,16	4,69	37,02	
	Marijuana	kg	2.438,13	570,84	-76,59	1,99	25,89	
	Plantes*	nr	3.429	75	-97,81	0,05	3,40	
	Synthétiques	kg	4,87	1,71	-64,86	1,92	0,08	
	(poudres et doses)	nr	340	152	-55,29	0,15	6,89	
	Autres drogues	kg	2,63	0,55	-79,19	0,09	0,02	
	(poudres et doses)	nr	136	640	370,59	2,84	29,03	
		kg	6.871,88	1.607,24	-76,61	2,76	72,90	
Total	nr	476	792	66,39	0,64	35,92		
	piante	3.429	75	-97,81	0,05	3,40		

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	874	1.028	17,62	4,05	46,62
	Art. 74	nr	70	21	-70,00	0,80	0,95
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	471	467	-0,85	2,72	21,18
	Étrangers	nr	473	582	23,04	5,37	26,40
	Majeurs	nr	882	974	10,43	3,64	44,18
	Mineurs	nr	62	75	20,97	6,24	3,40
	Hommes	nr	891	1.014	13,80	3,91	45,99
	Femmes	nr	53	35	-33,96	1,70	1,59
	Total	nr	944	1.049	11,12	3,75	47,58
ÉTRANGERS	Sénégalais	nr	120	155	29,17	1,43	7,03
	Marocains	nr	126	150	19,05	1,38	6,80
	Albanais	nr	44	45	2,27	0,42	2,04
	Gabonaises	nr	21	34	61,90	0,31	1,54
	Égyptiens	nr	8	32	300,00	0,30	1,45

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	11	7	-36,36	3,03	0,32
	Étrangers	nr	-	-	--	--	0,00
	Majeurs	nr	11	7	-36,36	3,03	0,32
	Mineurs	nr	-	-	--	--	--
	Hommes	nr	8	7	-12,50	3,03	0,32
	Femmes	nr	3	-	-100,00	--	--
	Total	nr	11	7	-36,36	3,03	0,32

2024 - RÉGION VALLE D'AOSTA

		Région	AO
OPÉRATIONS	inc. %*	0,12	100,00
SAISIES	inc. %*	0,01	100,00
PERSONNES	inc. %*	0,15	100,00

Aosta

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %
OPÉRATIONS	nr	12	25	108,33

		2023	2024	Var. %
DÉCÈS	nr	1	-	-100,00

			2023	2024	Var. %
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	6,13	0,86	-86,05
	Héroïne	kg	-	-	--
	Haschisch	kg	0,30	2,30	664,45
	Marijuana	kg	5,40	0,24	-95,59
	Plantes*	nr	4	9	125,00
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	-	-	--
		nr	-	146	--
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	-	0,64	--
		nr	-	-	--
	Total	kg	11,83	4,04	-65,86
		nr	-	146	--
	plante		4	9	125,00

* Cannabis

			2023	2024	Var. %
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	19	43	126,32
	Art. 74	nr	-	-	--
	Autres délits	nr	-	-	--
	Italiens	nr	7	24	242,86
	Étrangers	nr	12	19	58,33
	Majeurs	nr	18	42	133,33
	Mineurs	nr	1	1	--
	Hommes	nr	18	40	122,22
	Femmes	nr	1	3	200,00
	Total	nr	19	43	126,32

ÉTRANGERS	Albanais	nr	1	7	600,00
	Marocains	nr	-	5	--
	Sénégalais	nr	1	3	200,00
	Cingalais	nr	1	1	--
	Dominicains	nr	-	1	--

2024 - RÉGION LOMBARDIA

		Région	MI	BG	BS	CO	CR	LC	LO	MB	MN	PV	SO	VA
OPÉRATIONS	inc. %*	18,39	63,20	4,57	5,08	4,49	1,40	1,23	0,74	3,55	2,02	1,99	1,00	10,73
SAISIES	inc. %*	14,44	25,25	15,42	10,29	4,40	3,29	0,20	0,42	7,70	1,99	2,38	0,04	28,62
PERSONNES	inc. %*	16,95	59,39	4,09	9,17	5,04	1,31	1,48	0,59	3,67	2,17	2,63	1,45	9,02

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	MI	BG	BS	CO	CR	LC	LO	MB	MN	PV	SO	VA
OPÉRATIONS	nr	3.753	3.916	4,34	2.475	179	199	176	55	48	29	139	79	78	39	420

		2023	2024	Var. %	MI	BG	BS	CO	CR	LC	LO	MB	MN	PV	SO	VA
DÉCÈS	nr	21	13	-38,10	4	1	1	-	1	-	-	2	3	1	-	-



			2023	2024	Var. %	MI	BG	BS	CO	CR	LC	LO	MB	MN	PV	SO	VA
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	693,06	1.156,48	66,87	342,77	162,22	168,58	16,22	0,34	2,03	0,67	306,02	4,28	10,98	0,68	141,68
	Héroïne	kg	33,59	93,47	178,23	45,59	0,99	0,30	5,22	0,03	0,19	0,01	0,61	0,11	25,79	0,01	14,63
	Haschisch	kg	6.704,52	3.326,44	-50,39	1.329,41	1.091,37	237,07	25,14	18,01	14,40	31,25	315,27	19,46	159,47	2,54	83,05
	Marijuana	kg	2.588,05	3.325,50	28,49	387,51	42,59	456,11	318,98	257,57	0,13	3,15	24,93	143,27	3,66	0,33	1.687,27
	Plantes*	nr	7.505	5.992	-20,16	619	626	2.237	117	1.162	3	2	27	463	668	-	68
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	107,02	21,53	-79,88	14,38	0,07	0,11	3,40	-	0,10	0,05	0,47	-	0,52	-	2,44
		nr	440	4.444	910,00	236	38	13	29	-	-	2	3.122	960	1	14	29
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	861,79	489,20	-43,23	4,36	0,17	3,88	0,87	0,51	0,13	-	0,70	0,27	0,01	--	478,31
		nr	3.854	15.699	307,34	1.952	-	193	206	346	-	7	85	180	1.204	490	11.036
		kg	10.988,04	8.412,61	-23,44	2.124,02	1.297,41	866,04	369,82	276,46	16,98	35,13	648,00	167,40	200,44	3,55	2.407,37
Total		nr	4.294	20.143	369,10	2.188	38	206	235	346	-	9	3.207	1.140	1.205	504	11.065
		piante	7.505	5.992	-20,16	619	626	2.237	117	1.162	3	2	27	463	668	-	68

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	MI	BG	BS	CO	CR	LC	LO	MB	MN	PV	SO	VA
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	4.387	4.573	4,24	2.787	193	319	239	61	70	28	174	103	104	69	426
	Art. 74	nr	194	172	-11,34	31	1	116	-	1	-	-	-	-	21	-	2
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Italiens	nr	1.834	1.700	-7,31	949	64	183	110	21	21	16	64	38	57	40	137
	Étrangers	nr	2.747	3.045	10,85	1.869	130	252	129	41	49	12	110	65	68	29	291
	Majeurs	nr	4.407	4.598	4,33	2.727	193	426	225	59	67	27	167	102	123	62	420
	Mineurs	nr	174	147	-15,52	91	1	9	14	3	3	1	7	1	2	7	8
	Hommes	nr	4.372	4.536	3,75	2.724	184	410	226	58	68	27	170	91	121	63	394
	Femmes	nr	209	209	0,00	94	10	25	13	4	2	1	4	12	4	6	34
	Total	nr	4.581	4.745	3,58	2.818	194	435	239	62	70	28	174	103	125	69	428
ÉTRANGERS	Marocains	nr	1.098	1.079	-1,73	543	75	66	57	18	38	2	58	30	46	10	136
	Égyptiens	nr	454	563	24,01	526	2	2	1	5	-	1	15	-	3	-	8
	Albanais	nr	294	389	32,31	114	17	136	12	4	7	2	16	11	8	7	55
	Tunisiens	nr	166	237	42,77	130	10	19	6	7	2	2	9	15	6	-	31
	Gambiens	nr	118	123	4,24	116	1	1	-	-	1	-	1	-	-	1	2

VILLE MÉTROPOLITAINE DE MILANO

		2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
OPÉRATIONS		nr	2.280	2.475	8,55	11,62	76,26
		2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	130,76	342,77	162,14	3,09	10,56
	Héroïne	kg	14,14	45,59	222,31	13,10	1,40
	Haschisch	kg	3.908,49	1.329,41	-65,99	7,64	40,96
	Marijuana	kg	1.346,78	387,51	-71,23	1,35	11,94
	Plantes*	nr	1.122	619	-44,83	0,40	19,07
	Synthétiques	kg	15,81	14,38	-9,04	16,16	0,44
	(poudres et doses)	nr	262	236	-9,92	0,23	7,27
	Autres drogues	kg	1,07	4,36	305,87	0,72	0,13
	(poudres et doses)	nr	580	1952	236,55	8,66	60,15
		kg	5.417,06	2.124,02	-60,79	3,65	65,45
	Total	nr	842	2.188	159,86	1,76	67,42
		piante	1.122	619	-44,83	0,40	19,07

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	2.694	2.787	3,45	10,99	85,87
	Art. 74	nr	112	31	-72,32	1,18	0,96
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	1.050	949	-9,62	5,53	29,24
	Étrangers	nr	1.756	1.869	6,44	17,24	57,59
	Majeurs	nr	2.708	2.727	0,70	10,18	84,03
	Mineurs	nr	98	91	-7,14	7,57	2,80
	Hommes	nr	2.703	2.724	0,78	10,51	83,93
	Femmes	nr	103	94	-8,74	4,56	2,90
	Total	nr	2.806	2.818	0,43	10,07	86,83
ÉTRANGERS	Marocains	nr	559	543	-2,86	5,01	16,73
	Égyptiens	nr	424	526	24,06	4,85	16,21
	Tunisiens	nr	82	130	58,54	1,20	4,01
	Gambiens	nr	107	116	8,41	1,07	3,57
	Albanais	nr	142	114	-19,72	1,05	3,51

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	7	3	-57,14	1,30	0,09
	Étrangers	nr	2	1	-50,00	0,43	0,03
	Majeurs	nr	9	4	-55,56	1,73	0,12
	Mineurs	nr	-	-	--	--	--
	Hommes	nr	8	2	-75,00	0,87	0,06
	Femmes	nr	1	2	100,00	0,87	0,06
	Total	nr	9	4	-55,56	1,73	0,12

2024 - RÉGION VENETO

		Région	VE	BL	PD	RO	TV	VI	VR
OPÉRATIONS	inc. %*	6,25	17,13	2,18	29,15	2,33	10,29	13,00	25,92
SAISIES	inc. %*	1,32	13,23	1,19	23,80	13,10	11,07	17,67	19,93
PERSONNES	inc. %*	5,37	18,11	2,73	29,36	3,79	11,12	13,12	21,77

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	VE	BL	PD	RO	TV	VI	VR	
OPÉRATIONS		nr	1.388	1.331	-4,11	228	29	388	31	137	173	345
		2023	2024	Var. %	VE	BL	PD	RO	TV	VI	VR	
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	1.119,60	95,94	-91,43	23,38	0,21	12,49	9,45	2,79	4,16	43,47
	Héroïne	kg	18,87	30,90	63,78	10,69	-	13,14	-	0,02	0,40	6,64
	Haschisch	kg	357,62	393,57	10,05	46,25	6,15	120,37	60,04	43,68	27,08	90,00
	Marijuana	kg	769,08	215,55	-71,97	17,07	2,58	14,32	31,20	36,32	101,93	12,14
	Plantes*	nr	932	698	-25,11	76	51	77	39	258	144	53
	Synthétiques	kg	1,80	8,67	381,66	4,19	0,15	2,02	-	1,34	0,09	0,88
	(poudres et doses)	nr	353	574	62,61	39	1	5	-	340	80	109
	Autres drogues	kg	20,21	23,76	17,55	0,08	0,05	20,55	-	0,94	2,12	0,02
	(poudres et doses)	nr	324	1.098	238,89	140	-	10	-	22	40	886
		kg	2.287,17	768,39	-66,40	101,65	9,14	182,90	100,69	85,09	135,77	153,16
Total	nr	677	1.672	146,97	179	1	15	-	362	120	995	
	plante	932	698	-25,11	76	51	77	39	258	144	53	

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	VE	BL	PD	RO	TV	VI	VR
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	1.495	1.471	-1,61	247	41	437	57	167	197	325
	Art. 74	nr	31	31	--	25	-	4	-	-	-	2
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-	-	-	-	-	-
	Italiens	nr	676	612	-9,47	110	35	140	26	96	90	115
	Étrangers	nr	850	890	4,71	162	6	301	31	71	107	212
	Majeurs	nr	1.396	1.398	0,14	264	41	392	57	145	183	316
	Mineurs	nr	130	104	-20,00	8	-	49	-	22	14	11
	Hommes	nr	1.458	1.427	-2,13	254	36	426	53	164	183	311
	Femmes	nr	68	75	10,29	18	5	15	4	3	14	16
	Total	nr	1.526	1.502	-1,57	272	41	441	57	167	197	327
ÉTRANGERS	Tunisiens	nr	258	253	-1,94	45	-	181	-	5	3	19
	Marocains	nr	160	198	23,75	13	-	23	13	19	3	127
	Albanais	nr	105	147	40,00	44	2	13	16	11	36	25
	Nigériens	nr	163	132	-19,02	33	1	34	-	13	37	14
	Roumains	nr	15	18	20,00	2	-	11	-	1	-	4

		2023	2024	Var. %	VE	BL	PD	RO	TV	VI	VR
DÉCÈS	nr	23	25	8,70	5	2	4	-	2	8	4

VILLE MÉTROPOLITAINE DE VENEZIA

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
OPÉRATIONS			nr	252	228	-9,52	1,07	27,29
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	856,25	23,38	-97,27	0,21	2,80	
	Héroïne	kg	6,82	10,69	56,85	3,07	1,28	
	Haschisch	kg	22,04	46,25	109,81	0,27	5,54	
	Marijuana	kg	39,64	17,07	-56,94	0,06	2,04	
	Plantes*	nr	58	76	31,03	0,05	9,10	
	Synthétiques	kg	1,03	4,19	308,09	4,70	0,50	
	(poudres et doses)	nr	103	39	-62,14	0,04	4,67	
	Autres drogues	kg	0,00	0,08	3.700,00	0,01	0,01	
	(poudres et doses)	nr	18	140	677,78	0,62	16,76	
		kg	925,78	101,65	-89,02	0,17	12,17	
Total	nr	121	179	47,93	0,14	21,43		
	piante	58	76	31,03	0,05	9,10		

* Cannabis

Cannabis

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	220	247	12,27	0,97	29,57
	Art. 74	nr	-	25	--	0,95	2,99
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	103	110	6,80	0,64	13,17
	Étrangers	nr	117	162	38,46	1,49	19,39
	Majeurs	nr	203	264	30,05	0,99	31,60
	Mineurs	nr	17	8	-52,94	0,67	0,96
	Hommes	nr	213	254	19,25	0,98	30,40
	Femmes	nr	7	18	157,14	0,87	2,15
	Total	nr	220	272	23,64	0,97	32,56
ÉTRANGERS	Tunisiens	nr	41	45	9,76	0,42	5,39
	Albanais	nr	25	44	76,00	0,41	5,27
	Nigériens	nr	24	33	37,50	0,30	3,95
	Marocains	nr	2	13	550,00	0,12	1,56
	Gambiens	nr	1	5	400,00	0,05	0,60

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	3	4	33,33	1,73	0,48
	Étrangers	nr	-	1	--	0,43	0,12
	Majeurs	nr	3	5	66,67	2,16	0,60
	Mineurs	nr	-	-	--	--	--
	Hommes	nr	3	5	66,67	2,16	0,60
	Femmes	nr	-	-	--	--	--
	Total	nr	3	5	66,67	2,16	0,60

2024 - RÉGION TRENTINO ALTO ADIGE

		Région	TN	BZ
OPÉRATIONS	inc. %*	2,01	45,79	54,21
SAISIES	inc. %*	0,69	45,87	54,13
PERSONNES	inc. %*	1,98	53,71	46,29

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	TN	BZ
OPÉRATIONS	nr	407	428	5,16	196	232

			2023	2024	Var. %	TN	BZ
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	61,73	111,70	80,96	76,35	35,35
	Héroïne	kg	0,65	0,13	-79,79	0,07	0,06
	Haschisch	kg	120,02	259,85	116,51	94,74	165,12
	Marijuana	kg	39,44	31,39	-20,41	14,32	17,07
	Plantes*	nr	306	345	12,75	122	223
	Synthétiques	kg	0,19	1,32	582,38	0,06	1,26
	(poudres et doses)	nr	164	51	-68,90	1	50
	Autres drogues	kg	0,23	0,25	11,11	0,09	0,16
	(poudres et doses)	nr	53	61	15,09	-	61
		kg	222,25	404,65	82,07	185,63	219,02
Total		nr	217	112	-48,39	1	111
		plante	306	345	12,75	122	223

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	TN	BZ
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	419	485	15,75	229	256
	Art. 74	nr	29	68	134,48	68	-
	Autres délits	nr	3	-	-100,00	-	-
	Italiens	nr	172	214	24,42	119	95
	Étrangers	nr	279	339	21,51	178	161
	Majeurs	nr	421	523	24,23	283	240
	Mineurs	nr	30	30	--	14	16
	Hommes	nr	427	512	19,91	271	241
	Femmes	nr	24	41	70,83	26	15
	Total	nr	451	553	22,62	297	256
ÉTRANGERS	Tunisiens	nr	81	127	56,79	73	54
	Albanais	nr	40	58	45,00	32	26
	Marocains	nr	37	53	43,24	23	30
	Pakistanaï	nr	3	17	466,67	12	5
	Nigériens	nr	40	17	-57,50	9	8

		2023	2024	Var. %	TN	BZ
DÉCÈS	nr	6	7	16,67	3	4

2024 - RÉGION FRIULI VENEZIA GIULIA

		Région	TS	GO	PN	UD
OPÉRATIONS	inc. %*	1,20	19,22	14,90	23,92	41,96
SAISIES	inc. %*	0,64	8,79	1,04	10,92	79,26
PERSONNES	inc. %*	0,99	21,38	8,70	26,45	43,48

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	TS	GO	PN	UD
OPÉRATIONS	nr	278	255	-8,27	49	38	61	107

			2022	2023	Var. %	TS	GO	PN	UD
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	6,38	34,05	433,84	26,99	0,74	5,48	0,84
	Héroïne	kg	0,32	0,12	-61,49	0,01	-	-	0,11
	Haschisch	kg	44,68	104,11	133,04	3,25	2,55	12,04	86,27
	Marijuana	kg	214,81	219,99	2,41	1,99	0,56	23,08	194,37
	Plantes*	nr	2.001	27	-98,65	3	-	6	18
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	0,19	0,14	-25,95	0,01	0,01	0,06	0,05
		nr	1.947	515	-73,55	242	273	-	-
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	70,41	14,67	-79,17	0,54	0,02	0,07	14,04
		nr	15	132	780,00	3	-	-	129
		kg	336,78	373,08	10,78	32,79	3,88	40,73	295,69
Total	nr	1.962	647	-67,02	245	273	-	129	
	plante	2.001	27	-98,65	3	-	6	18	

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	TS	GO	PN	UD
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	329	276	-16,11	59	24	73	120
	Art. 74	nr	1	-	-100,00	-	-	-	-
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-	-	-
	Italiens	nr	184	133	-27,72	34	9	32	58
	Étrangers	nr	146	143	-2,05	25	15	41	62
	Majeurs	nr	318	264	-16,98	57	24	71	112
	Mineurs	nr	12	12	--	2	-	2	8
	Hommes	nr	307	258	-15,96	50	24	70	114
	Femmes	nr	23	18	-21,74	9	-	3	6
	Total	nr	330	276	-16,36	59	24	73	120
ÉTRANGERS	Pakistanaïs	nr	39	37	-5,13	3	2	7	25
	Albanais	nr	9	22	144,44	2	1	19	-
	Afghans	nr	22	21	-4,55	1	-	6	14
	Dominicains	nr	3	8	166,67	-	5	1	2
	Slovènes	nr	10	5	-50,00	4	1	-	-

		2023	2024	Var. %	TS	GO	PN	UD
DÉCÈS	nr	6	9	50,00	5	2	-	2

2024 - RÉGION LIGURIA

		Région	GE	IM	SP	SV
OPÉRATIONS	inc. %*	3,42	57,89	8,78	17,28	16,05
SAISIES	inc. %*	3,52	42,30	18,25	0,86	38,58
PERSONNES	inc. %*	3,37	53,87	10,39	14,21	21,53

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	GE	IM	SP	SV
OPÉRATIONS	nr	714	729	2,10	422	64	126	117

			2023	2024	Var. %	GE	IM	SP	SV
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	2.046,99	795,64	-61,13	493,53	9,74	2,59	289,79
	Héroïne	kg	3,78	3,83	1,32	3,58	-	0,24	0,02
	Haschisch	kg	857,90	649,14	-24,33	312,59	259,26	13,14	64,15
	Marijuana	kg	818,90	581,50	-28,99	56,22	104,88	0,73	419,67
	Plantes*	nr	1.265	143	-88,70	74	28	7	34
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	2,63	0,35	-86,66	0,33	-	0,02	0,01
		nr	7.729	189	-97,55	13	82	94	-
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	1,02	17,78	1.646,76	0,23	-	0,99	16,56
		nr	253	120	-52,57	76	43	1	-
		kg	3.731,22	2.048,25	-45,11	866,46	373,89	17,71	790,20
Total	nr	7.982	309	-96,13	89	125	95	-	-
	plante	1.265	143	-88,70	74	28	7	34	34

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	GE	IM	SP	SV
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	769	874	13,65	469	98	134	173
	Art. 74	nr	97	69	-28,87	39	-	-	30
	Autres délits	nr	1	-	-100,00	-	-	-	-
	Italiens	nr	377	377	-	215	29	52	81
	Étrangers	nr	490	566	15,51	293	69	82	122
	Majeurs	nr	819	863	5,37	443	95	128	197
	Mineurs	nr	48	80	66,67	65	3	6	6
	Hommes	nr	825	892	8,12	485	93	126	188
	Femmes	nr	42	51	21,43	23	5	8	15
	Total	nr	867	943	8,77	508	98	134	203
ÉTRANGERS	Marocains	nr	110	133	20,91	38	17	39	39
	Albanais	nr	80	104	30,00	37	20	4	43
	Tunisiens	nr	36	86	138,89	47	20	13	6
	Sénégalais	nr	74	63	-14,86	59	-	4	-
	Égyptiens	nr	17	39	129,41	31	2	1	5

		2023	2024	Var. %	GE	IM	SP	SV
DÉCÈS	nr	8	1	-87,50	-	-	-	1

VILLE MÉTROPOLITAINE DE GENOVA

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
OPÉRATIONS			nr	409	422	3,18	1,98	51,61
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	160,77	493,53	206,97	4,45	60,36	
	Héroïne	kg	2,65	3,58	34,80	1,03	0,44	
	Haschisch	kg	438,17	312,59	-28,66	1,80	38,23	
	Marijuana	kg	219,41	56,22	-74,38	0,20	6,88	
	Plantes*	nr	231	74	-67,97	0,05	9,05	
	Synthétiques	kg	2,37	0,33	-86,23	0,37	0,04	
	(poudres et doses)	nr	7.524	13	-99,83	0,01	1,59	
	Autres drogues	kg	0,16	0,23	37,80	0,04	0,03	
	(poudres et doses)	nr	228	76	-66,67	0,34	9,30	
		kg	823,54	866,46	5,21	1,49	105,97	
Total	nr	7.752	89	-98,85	0,07	10,89		
	plante	231	74	-67,97	0,05	9,05		

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	411	469	14,11	1,85	57,36
	Art. 74	nr	23	39	69,57	1,49	4,77
	Autres délits	nr	1	-	-100,00	--	--
	Italiens	nr	179	215	20,11	1,25	26,30
	Étrangers	nr	256	293	14,45	2,70	35,84
	Majeurs	nr	397	443	11,59	1,65	54,18
	Mineurs	nr	38	65	71,05	5,41	7,95
	Hommes	nr	420	485	15,48	1,87	59,32
	Femmes	nr	15	23	53,33	1,12	2,81
	Total	nr	435	508	16,78	1,81	62,13
ÉTRANGERS	Sénégalais	nr	72	59	-18,06	0,54	7,22
	Tunisiens	nr	15	47	213,33	0,43	5,75
	Marocains	nr	29	38	31,03	0,35	4,65
	Albanais	nr	35	37	5,71	0,34	4,53
	Égyptiens	nr	16	31	93,75	0,29	3,79

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	5	-	-100,00	--	--
	Étrangers	nr	-	-	--	--	--
	Majeurs	nr	5	-	-100,00	--	--
	Mineurs	nr	-	-	--	--	--
	Hommes	nr	3	-	-100,00	--	--
	Femmes	nr	2	-	-100,00	--	--
	Total	nr	5	-	-100,00	--	--

2024 - RÉGION EMILIA ROMAGNA

		Région	BO	FE	FC	MO	PC	PR	RA	RE	RN
OPÉRATIONS	inc. %*	5,88	24,26	8,94	5,11	15,48	3,51	10,06	8,62	12,85	11,17
SAISIES	inc. %*	3,46	41,79	2,66	1,35	15,85	9,27	2,58	13,55	7,05	5,91
PERSONNES	inc. %*	5,90	24,35	7,75	4,36	16,29	4,06	10,96	6,12	15,14	10,96

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

			2023	2024	Var. %	BO	FE	FC	MO	PC	PR	RA	RE	RN
OPÉRATIONS		nr	1.297	1.253	-3,39	304	112	64	194	44	126	108	161	140
			2023	2024	Var. %	BO	FE	FC	MO	PC	PR	RA	RE	RN
STUPEFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	342,83	728,84	112,59	156,06	7,05	2,88	66,35	183,29	30,07	205,33	59,80	18,01
	Héroïne	kg	29,61	6,68	-77,43	1,54	3,56	0,03	0,04	0,14	0,21	0,44	0,56	0,19
	Haschisch	kg	948,35	931,20	-1,81	442,24	32,18	22,40	241,78	2,03	19,09	26,87	75,38	69,22
	Marijuana	kg	162,14	339,75	109,54	238,07	7,38	1,87	11,10	1,10	2,49	40,40	6,31	31,05
	Plantes*	nr	1.463	2.125	45,25	253	42	18	16	9	1.040	710	17	20
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	2,00	1,08	-46,28	0,36	0,05	-	0,10	-	0,06	0,21	0,01	0,28
		nr	709	5.649	696,76	45	5.078	12	97	-	202	73	39	103
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	0,74	8,74	1.089,39	4,43	3,33	-	0,15	0,38	0,01	0,02	0,01	0,42
		nr	534	1.945	264,23	1.127	-	-	18	770	-	-	30	-
		kg	1.485,67	2.016,28	35,71	842,69	53,55	27,18	319,51	186,93	51,92	273,27	142,07	119,16
Total	nr	1.243	7.594	510,94	1.172	5.078	12	115	770	202	73	69	103	
	plante	1.463	2.125	45,25	253	42	18	16	9	1.040	710	17	20	

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	BO	FE	FC	MO	PC	PR	RA	RE	RN
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	1.609	1.614	0,31	380	128	72	269	67	181	86	250	181
	Art. 74	nr	118	37	-68,64	22	-	-	-	-	-	15	-	-
	Autres délits	nr	1	-	-100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Italiens	nr	745	668	-10,34	144	68	44	93	29	71	52	109	58
	Étrangers	nr	983	983	--	258	60	28	176	38	110	49	141	123
	Majeurs	nr	1.642	1.589	-3,23	389	126	72	240	66	171	101	245	179
	Mineurs	nr	86	62	-27,91	13	2	-	29	1	10	-	5	2
	Hommes	nr	1.630	1.552	-4,79	378	122	66	255	60	168	96	236	171
	Femmes	nr	98	99	1,02	24	6	6	14	7	13	5	14	10
	Total	nr	1.728	1.651	-4,46	402	128	72	269	67	181	101	250	181
ÉTRANGERS	Albanais	nr	252	253	0,40	47	5	13	17	5	45	13	32	76
	Marocains	nr	232	233	0,43	107	9	5	34	15	12	5	43	3
	Tunisiens	nr	220	204	-7,27	44	7	2	85	2	16	16	16	16
	Nigériens	nr	86	119	38,37	29	31	-	24	1	9	1	24	-
	Égyptiens	nr	28	30	7,14	1	-	1	1	10	2	1	9	5

		2023	2024	Var. %	BO	FE	FC	MO	PC	PR	RA	RE	RN
DÉCÈS	nr	22	26	18,18	4	3	4	-	3	4	3	3	2

VILLE MÉTROPOLITAINE DE BOLOGNA						
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale
OPÉRATIONS			nr	307	304	-0,98
						1,43
						Rapport 100.000 habitants
						29,88
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale
						Rapport 100.000 habitants
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	193,91	156,06	-19,52	1,41
	Héroïne	kg	5,68	1,54	-72,94	0,44
	Haschisch	kg	553,18	442,24	-20,06	2,54
	Marijuana	kg	25,71	238,07	825,97	0,83
	Plantes*	nr	1.026	253	-75,34	0,16
	Synthétiques	kg	0,56	0,36	-35,88	0,41
	(poudres et doses)	nr	35	45	28,57	0,04
	Autres drogues	kg	0,55	4,43	713,03	0,74
	(poudres et doses)	nr	119	1127	847,06	5,00
		kg	779,59	842,69	8,09	1,45
Total		nr	154	1172	661,04	0,94
		piante	1.026	253	-75,34	0,16
						82,82
* Cannabis						
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale
						Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	426	380	-10,80	1,50
	Art. 74	nr	91	22	-75,82	0,84
	Autres délits	nr	-	-	--	--
	Italiens	nr	200	144	-28,00	0,84
	Étrangers	nr	317	258	-18,61	2,38
	Majeurs	nr	509	389	-23,58	1,45
	Mineurs	nr	8	13	62,50	1,08
	Hommes	nr	477	378	-20,75	1,46
	Femmes	nr	40	24	-40,00	1,16
	Total	nr	517	402	-22,24	1,44
ÉTRANGERS	Marocains	nr	109	107	-1,83	0,99
	Albanais	nr	58	47	-18,97	0,43
	Tunisiens	nr	65	44	-32,31	0,41
	Nigériens	nr	25	29	16,00	0,27
	Français	nr	-	6	--	0,06
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale
						Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	7	4	-42,86	1,73
	Étrangers	nr	-	-	--	--
	Majeurs	nr	7	4	-42,86	1,73
	Mineurs	nr	-	-	--	--
	Hommes	nr	6	2	-66,67	0,87
	Femmes	nr	1	2	100,00	0,87
	Total	nr	7	4	-42,86	1,73

2024 - RÉGION TOSCANA

		Région	FI	AR	GR	LI	LU	MS	PI	PO	PT	SI
OPÉRATIONS	inc. %*	4,68	30,79	8,02	6,82	17,15	5,62	7,52	9,23	6,62	5,02	3,21
SAISIES	inc. %*	4,25	29,90	12,91	12,77	28,65	1,84	0,74	2,92	5,43	4,28	0,56
PERSONNES	inc. %*	4,91	32,90	7,71	5,97	14,48	5,75	6,99	8,30	5,75	8,81	3,35



* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	FI	AR	GR	LI	LU	MS	PI	PO	PT	SI
OPÉRATIONS	nr	863	997	15,53	307	80	68	171	56	75	92	66	50	32

			2023	2024	Var. %	FI	AR	GR	LI	LU	MS	PI	PO	PT	SI
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	746,39	638,05	-14,52	80,06	79,48	1,07	419,31	5,39	11,35	37,79	1,72	0,78	1,11
	Héroïne	kg	4,30	9,30	116,08	0,91	0,73	0,05	1,80	0,02	0,00	5,10	0,52	0,07	0,10
	Haschisch	kg	474,80	1.143,93	140,93	579,73	205,15	12,32	152,01	31,11	5,65	21,46	119,92	4,86	11,71
	Marijuana	kg	511,96	672,18	31,29	78,11	32,52	302,32	135,48	8,90	1,30	7,78	4,77	100,11	0,90
	Plantes*	nr	3.503	2.877	-17,87	794	25	2	65	63	23	189	-	1.703	13
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	14,37	7,39	-48,59	0,30	0,26	0,05	0,03	0,08	0,00	0,04	6,52	0,02	0,08
		nr	6.285	818	-86,98	173	111	-	14	2	114	387	8	-	9
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	23,82	2,68	-88,75	0,54	1,11	-	0,03	0,06	-	0,13	0,79	0,01	-
		nr	125	495	296,00	27	240	-	20	151	-	50	-	7	-
	Total	kg	1.775,65	2.473,53	39,30	739,65	319,25	315,80	708,67	45,56	18,30	72,30	134,24	105,85	13,90
		nr	6.410	1.313	-79,52	200	351	-	34	153	114	437	8	7	9
	plante		3.503	2.877	-17,87	794	25	2	65	63	23	189	-	1.703	13

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	FI	AR	GR	LI	LU	MS	PI	PO	PT	SI
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	1.070	1.270	18,69	351	106	82	199	79	96	114	77	121	45
	Art. 74	nr	14	104	642,86	101	-	-	-	-	-	-	2	-	1
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Italiens	nr	407	527	29,48	143	53	43	70	38	50	47	18	40	25
	Étrangers	nr	677	847	25,11	309	53	39	129	41	46	67	61	81	21
	Majeurs	nr	1.017	1.305	28,32	435	104	68	193	74	93	104	74	118	42
	Mineurs	nr	67	69	2,99	17	2	14	6	5	3	10	5	3	4
	Hommes	nr	1.019	1.287	26,30	424	97	77	188	70	89	107	74	118	43
	Femmes	nr	65	87	33,85	28	9	5	11	9	7	7	5	3	3
	Total	nr	1.084	1.374	26,75	452	106	82	199	79	96	114	79	121	46
ÉTRANGERS	Marocains	nr	230	286	24,35	92	4	12	31	20	34	9	31	48	5
	Tunisiens	nr	152	186	22,37	55	8	19	60	2	2	32	1	-	7
	Albanais	nr	127	175	37,80	84	23	1	12	17	4	8	3	20	3
	Nigériens	nr	27	33	22,22	7	10	-	1	-	-	2	11	2	-
	Sénégalais	nr	20	27	35,00	20	-	-	5	-	-	2	-	-	-

			2023	2024	Var. %	FI	AR	GR	LI	LU	MS	PI	PO	PT	SI
DÉCÈS	nr		21	26	23,81	5	3	-	10	-	1	3	-	2	2

VILLE MÉTROPOLITAINE DE FIRENZE

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
OPÉRATIONS			nr	224	307	37,05	1,44	31,05
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	63,61	80,06	25,86	0,72	8,10	
	Héroïne	kg	1,03	0,91	-12,19	0,26	0,09	
	Haschisch	kg	121,06	579,73	378,88	3,33	58,63	
	Marijuana	kg	116,26	78,11	-32,81	0,27	7,90	
	Plantes*	nr	820	794	-3,17	0,51	80,30	
	Synthétiques	kg	3,77	0,30	-92,02	0,34	0,03	
	(poudres et doses)	nr	6.077	173	-97,15	0,17	17,50	
	Autres drogues	kg	1,44	0,54	-62,32	0,09	0,05	
	(poudres et doses)	nr	-	27	--	0,12	2,73	
		kg	307,17	739,65	140,79	1,27	74,80	
Total	nr	6.077	200	-96,71	0,16	20,23		
	piante	820	794	-3,17	0,51	80,30		

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	239	351	46,86	1,38	35,50
	Art. 74	nr	-	101	--	3,86	10,21
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	85	143	68,24	0,83	14,46
	Étrangers	nr	154	309	100,65	2,85	31,25
	Majeurs	nr	216	435	101,39	1,62	43,99
	Mineurs	nr	23	17	-26,09	1,41	1,72
	Hommes	nr	223	424	90,13	1,64	42,88
	Femmes	nr	16	28	75,00	1,36	2,83
	Total	nr	239	452	89,12	1,61	45,71
ÉTRANGERS	Marocains	nr	45	92	104,44	0,85	9,30
	Albanais	nr	23	84	265,22	0,77	8,50
	Tunisiens	nr	28	55	96,43	0,51	5,56
	Sénégalais	nr	10	20	100,00	0,18	2,02
	Gambiens	nr	9	10	11,11	0,09	1,01

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	3	5	66,67	2,16	0,51
	Étrangers	nr	-	-	--	--	--
	Majeurs	nr	3	5	66,67	2,16	0,51
	Mineurs	nr	-	-	--	--	--
	Hommes	nr	3	4	33,33	1,73	0,40
	Femmes	nr	-	1	--	0,43	0,10
	Total	nr	3	5	66,67	2,16	0,51

2024 - RÉGION UMBRIA

		Région	PG	TR
OPÉRATIONS	inc. %*	1,66	62,71	37,29
SAISIES	inc. %*	0,64	20,84	79,16
PERSONNES	inc. %*	1,53	66,51	33,49

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	PG	TR
OPÉRATIONS	nr	307	354	15,31	222	132

			2023	2024	Var. %	PG	TR
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	24,28	44,61	83,73	40,47	4,14
	Héroïne	kg	24,44	2,70	-88,96	0,39	2,31
	Haschisch	kg	61,70	315,04	410,63	27,53	287,51
	Marijuana	kg	19,97	9,95	-50,19	9,10	0,85
	Plantes*	nr	188	98	-47,87	52	46
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	0,15	0,08	-48,98	0,04	0,04
		nr	1.105	134	-87,87	134	-
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	0,02	0,10	420,00	0,08	0,02
		nr	4	1	-75,00	-	1
		kg	130,56	372,47	185,29	77,61	294,86
Total	nr	1.109	135	-87,83	134	1	
	plante	188	98	-47,87	52	46	

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	PG	TR
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	430	403	-6,28	260	143
	Art. 74	nr	-	24	--	24	-
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-
	Italiens	nr	184	140	-23,91	78	62
	Étrangers	nr	246	287	16,67	206	81
	Majeurs	nr	404	411	1,73	272	139
	Mineurs	nr	26	16	-38,46	12	4
	Hommes	nr	397	393	-1,01	265	128
	Femmes	nr	33	34	3,03	19	15
	Total	nr	430	427	-0,70	284	143
ÉTRANGERS	Albanais	nr	113	119	5,31	102	17
	Tunisiens	nr	33	53	60,61	40	13
	Nigériens	nr	20	29	45,00	17	12
	Marocains	nr	28	16	-42,86	10	6
	Roumains	nr	10	15	50,00	3	12

		2023	2024	Var. %	PG	TR
DÉCÈS	nr	15	8	-46,67	6	2

2024 - RÉGION MARCHE



		Région	AN	AP	FM	MC	PU
OPÉRATIONS	inc. %*	2,02	30,47	11,40	13,49	23,49	21,16
SAISIES	inc. %*	0,85	13,42	4,47	1,58	57,68	22,85
PERSONNES	inc. %*	1,88	29,98	13,28	11,01	18,22	27,51

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	AN	AP	FM	MC	PU
OPÉRATIONS	nr	499	430	-13,83	131	49	58	101	91

			2023	2024	Var. %	AN	AP	FM	MC	PU
STUPEFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	13,58	17,04	25,48	1,94	1,80	0,60	6,80	5,90
	Héroïne	kg	8,09	0,55	-93,20	0,28	0,16	0,07	0,04	0,01
	Haschisch	kg	260,53	303,95	16,66	20,86	2,14	6,72	176,78	97,44
	Marijuana	kg	752,73	170,54	-77,34	42,68	17,90	0,39	100,32	9,25
	Plantes*	nr	304	1.479	386,51	23	31	16	232	1.177
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	0,14	0,73	443,70	0,36	0,05	-	0,31	0,01
		nr	14	27	92,86	-	-	-	-	27
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	0,27	0,05	-80,97	0,01	-	-	0,04	-
		nr	27	34	25,93	3	3	9	4	15
		kg	1.035,34	492,86	-52,40	66,13	22,05	7,78	284,29	112,61
Total	nr	41	61	48,78	3	3	9	4	42	
	plante	304	1.479	386,51	23	31	16	232	1.177	

* Cannabis

* Cannabis			2023	2024	Var. %	AN	AP	FM	MC	PU
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	590	515	-12,71	146	70	58	96	145
	Art. 74	nr	15	12	-20,00	12	-	-	-	-
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-	-	-	-
	Italiens	nr	344	311	-9,59	119	31	24	63	74
	Étrangers	nr	261	216	-17,24	39	39	34	33	71
	Majeurs	nr	555	514	-7,39	150	69	58	95	142
	Mineurs	nr	50	13	-74,00	8	1	-	1	3
	Hommes	nr	557	481	-13,64	143	63	53	88	134
	Femmes	nr	48	46	-4,17	15	7	5	8	11
	Total	nr	605	527	-12,89	158	70	58	96	145
ÉTRANGERS	Albanais	nr	70	80	14,29	11	22	5	10	32
	Tunisiens	nr	49	35	-28,57	4	3	11	9	8
	Marocains	nr	32	22	-31,25	2	2	3	4	11
	Égyptiens	nr	7	11	57,14	3	1	1	3	3
	Algériens	nr	5	8	60,00	1	1	6	-	-

		2023	2024	Var. %	AN	AP	FM	MC	PU
DÉCÈS	nr	13	18	38,46	6	1	-	3	8

2024 - RÉGION LAZIO

		Région	RM	FR	LT	RI	VT
OPÉRATIONS	inc. %*	18,92	89,48	2,03	3,00	1,91	3,57
SAISIES	inc. %*	14,16	96,91	0,90	1,21	0,67	0,31
PERSONNES	inc. %*	17,44	86,03	4,00	3,91	2,05	4,02

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	RM	FR	LT	RI	VT
OPÉRATIONS	nr	3.731	4.030	8,01	3.606	82	121	77	144

			2023	2024	Var. %	RM	FR	LT	RI	VT
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	808,59	860,37	6,40	818,28	13,98	23,15	0,59	4,37
	Héroïne	kg	12,23	9,94	-18,73	9,48	0,03	0,15	0,14	0,14
	Haschisch	kg	9.877,30	5.584,64	-43,46	5.450,68	45,35	48,40	32,00	8,21
	Marijuana	kg	1.973,43	1.738,57	-11,90	1.660,45	15,07	27,58	22,82	12,66
	Plantes*	nr	4.902	1.495	-69,50	1.196	8	141	97	53
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	2,24	30,72	1.270,38	30,70	0,02	-	-	0,01
		nr	127	250	96,85	247	-	-	-	3
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	176,50	23,29	-86,81	22,97	-	0,30	-	0,02
		nr	12.079	1.411	-88,32	1.321	-	-	12	78
	Total	kg	12.850,28	8.247,52	-35,82	7.992,55	74,44	99,57	55,55	25,41
		nr	12.206	1.661	-86,39	1.568	-	-	12	81
	plante		4.902	1.495	-69,50	1.196	8	141	97	53

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	RM	FR	LT	RI	VT
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	4.560	4.615	1,21	4.053	125	151	100	186
	Art. 74	nr	177	266	50,28	146	70	40	-	10
	Autres délits	nr	-	-	-	-	-	-	-	-
	Italiens	nr	3.243	3.136	-3,30	2.651	133	167	62	123
	Étrangers	nr	1.494	1.745	16,80	1.548	62	24	38	73
	Majeurs	nr	4.520	4.638	2,61	3.999	189	179	91	180
	Mineurs	nr	217	243	11,98	200	6	12	9	16
	Hommes	nr	4.220	4.376	3,70	3.761	180	168	95	172
	Femmes	nr	517	505	-2,32	438	15	23	5	24
	Total	nr	4.737	4.881	3,04	4.199	195	191	100	196
ÉTRANGERS	Tunisiens	nr	159	352	121,38	314	-	8	5	25
	Albanais	nr	216	238	10,19	180	43	4	3	8
	Marocains	nr	176	203	15,34	172	1	2	18	10
	Égyptiens	nr	129	193	49,61	189	1		3	-
	Roumains	nr	126	127	0,79	109	8	2	2	6

		2023	2024	Var. %	RM	FR	LT	RI	VT
DÉCÈS	nr	15	26	73,33	12	-	8	-	6

VILLE MÉTROPOLITAINE DE ROMA CAPITALE

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
OPÉRATIONS		nr	3.316	3.606	8,75	16,93	85,34
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	760,31	818,28	7,62	7,38	19,37
	Héroïne	kg	11,59	9,48	-18,20	2,72	0,22
	Haschisch	kg	9.436,96	5.450,68	-42,24	31,33	129,00
	Marijuana	kg	1.664,88	1.660,45	-0,27	5,77	39,30
	Plantes*	nr	2.232	1.196	-46,42	0,77	28,30
	Synthétiques	kg	1,91	30,70	1.508,01	34,49	0,73
	(poudres et doses)	nr	124	247	99,19	0,24	5,85
	Autres drogues	kg	168,19	22,97	-86,34	3,82	0,54
	(poudres et doses)	nr	11.796	1.321	-88,80	5,86	31,26
		kg	12.043,84	7.992,55	-33,64	13,72	189,15
Total	nr	11.920	1.568	-86,85	1,26	37,11	
	plante	2.232	1.196	-46,42	0,77	28,30	

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	3.935	4.053	3,00	15,98	95,92
	Art. 74	nr	137	146	6,57	5,57	3,46
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	2.749	2.651	-3,56	15,46	62,74
	Étrangers	nr	1.323	1.548	17,01	14,28	36,64
	Majeurs	nr	3.888	3.999	2,85	14,93	94,64
	Mineurs	nr	184	200	8,70	16,64	4,73
	Hommes	nr	3.625	3.761	3,75	14,51	89,01
	Femmes	nr	447	438	-2,01	21,25	10,37
	Total	nr	4.072	4.199	3,12	15,00	99,37
ÉTRANGERS	Tunisiens	nr	152	314	106,58	2,90	7,43
	Égyptiens	nr	115	189	64,35	1,74	4,47
	Albanais	nr	170	180	5,88	1,66	4,26
	Marocains	nr	141	172	21,99	1,59	4,07
	Roumains	nr	114	109	-4,39	1,01	2,58

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	9	12	33,33	5,19	0,28
	Étrangers	nr	-	-	--	--	--
	Majeurs	nr	9	12	33,33	5,19	0,28
	Mineurs	nr	-	-	--	--	--
	Hommes	nr	8	11	37,50	4,76	0,26
	Femmes	nr	1	1	--	0,43	0,02
	Total	nr	9	12	33,33	5,19	0,28

2024 - RÉGION ABRUZZO

		Région	AQ	CH	PE	TE
OPÉRATIONS	inc. %*	1,95	32,45	11,78	32,45	23,32
SAISIES	inc. %*	0,59	17,91	3,83	66,01	12,24
PERSONNES	inc. %*	1,88	34,60	10,46	29,66	25,29



* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	AQ	CH	PE	TE
OPÉRATIONS	nr	412	416	0,97	135	49	135	97

			2023	2024	Var. %	AQ	CH	PE	TE
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	148,93	22,49	-84,90	2,94	1,76	13,25	4,54
	Héroïne	kg	15,42	16,86	9,34	0,02	7,11	2,60	7,14
	Haschisch	kg	136,24	253,62	86,15	54,41	2,68	179,97	16,56
	Marijuana	kg	115,73	49,02	-57,65	3,96	1,52	29,85	13,68
	Plantes*	nr	2.346	193	-91,77	70	13	52	58
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	0,01	0,09	1.350,00	0,03	0,05	0,01	-
		nr	-	704	--	1	-	500	203
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	0,05	0,56	1.018,00	0,02	-	0,50	0,04
		nr	162	13	-91,98	-	-	-	13
		kg	416,37	342,63	-17,71	61,38	13,12	226,18	41,95
Total	nr	162	717	342,59	1	-	500	216	
	plante	2.346	193	-91,77	70	13	52	58	

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	AQ	CH	PE	TE
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	569	500	-12,13	156	55	156	133
	Art. 74	nr	3	26	766,67	26	-	-	-
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-	-	-
	Italiens	nr	399	330	-17,29	74	46	129	81
	Étrangers	nr	173	196	13,29	108	9	27	52
	Majeurs	nr	548	489	-10,77	173	53	137	126
	Mineurs	nr	24	37	54,17	9	2	19	7
	Hommes	nr	497	474	-4,63	171	50	137	116
	Femmes	nr	75	52	-30,67	11	5	19	17
	Total	nr	572	526	-8,04	182	55	156	133
ÉTRANGERS	Albanais	nr	52	63	21,15	39	3	6	15
	Marocains	nr	61	49	-19,67	32	2	7	8
	Tunisiens	nr	9	18	100,00	6	-	-	12
	Roumains	nr	12	15	25,00	3	1	3	8
	Macédoniens	nr	5	11	120,00	10	-	-	1

		2023	2024	Var. %	AQ	CH	PE	TE
DÉCÈS	nr	6	3	-50,00	-	1	1	1

2024 - RÉGION MOLISE

		Région	CB	IS
OPÉRATIONS	inc. %*	0,39	85,54	14,46
SAISIES	inc. %*	0,11	14,55	85,45
PERSONNES	inc. %*	0,44	89,43	10,57

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional



		2023	2024	Var. %	CB	IS
OPÉRATIONS	nr	86	83	-3,49	71	12

			2023	2024	Var. %	CB	IS
STUPEFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	1,02	1,51	47,12	1,48	0,02
	Héroïne	kg	1,70	0,62	-63,89	0,62	-
	Haschisch	kg	42,26	7,69	-81,80	6,87	0,82
	Marijuana	kg	0,13	56,25	-42.511,36	0,64	55,61
	Plantes*	nr	160	26	-83,75	13	13
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	-	-	--	-	-
		nr	-	-	--	-	-
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	0,01	-	-100,00	-	-
		nr	6	-	-100,00	-	-
	Total	kg	45,12	66,06	46,40	9,61	56,44
		nr	6	-	-100,00	-	-
	plante		160	26	-83,75	13	13

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	CB	IS
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	120	116	-3,33	103	13
	Art. 74	nr	19	7	-63,16	7	-
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-
	Italiens	nr	136	109	-19,85	97	12
	Étrangers	nr	3	14	366,67	13	1
	Majeurs	nr	125	120	-4,00	107	13
	Mineurs	nr	14	3	-78,57	3	-
	Hommes	nr	116	110	-5,17	98	12
	Femmes	nr	23	13	-43,48	12	1
	Total	nr	139	123	-11,51	110	13
ÉTRANGERS	Égyptiens	nr	1	3	200,00	3	-
	Tunisiens	nr	-	2	--	2	-
	Roumains	nr	1	2	100,00	2	-
	Nigériens	nr	-	2	--	2	-
	Néerlandais	nr	-	1	--	1	-

		2023	2024	Var. %	CB	IS
DÉCÈS	nr	2	1	-50,00	-	1

2024 - RÉGION CAMPANIA

		Région	NA	AV	BN	CE	SA
OPÉRATIONS	inc. %*	9,31	72,82	2,57	2,82	10,09	11,70
SAISIES	inc. %*	3,55	58,54	2,00	1,25	8,27	29,94
PERSONNES	inc. %*	9,80	67,92	2,19	2,48	11,30	16,11

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	NA	AV	BN	CE	SA
OPÉRATIONS	nr	1.775	1.983	11,72	1.444	51	56	200	232

			2023	2024	Var. %	NA	AV	BN	CE	SA
STUPEFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	893,00	818,39	-8,35	281,45	6,25	1,25	74,50	454,94
	Héroïne	kg	10,63	9,97	-6,24	9,26	0,27	0,02	0,34	0,08
	Haschisch	kg	975,51	762,99	-21,79	676,05	11,05	4,80	21,29	49,80
	Marijuana	kg	1.689,01	474,72	-71,89	241,31	23,78	19,73	75,12	114,77
	Plantes*	nr	5.102	3.049	-40,24	1.976	50	437	523	63
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	1,00	2,87	187,59	2,73	-	-	-	0,14
		nr	147	87.026	59.101,36	87.018	-	1	-	7
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	0,66	1,03	55,69	1,01	0,01	-	-	0,01
		nr	420	151	-64,05	127	1	-	-	23
		kg	3.569,81	2.069,96	-42,01	1.211,81	41,37	25,80	171,25	619,75
	Total	nr	567	87.177	15.275,13	87.145	1	1	0	30
	plante		5.102	3.049	-40,24	1.976	50	437	523	63

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	NA	AV	BN	CE	SA
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	2.100	2.245	6,90	1.507	60	68	296	314
	Art. 74	nr	473	498	5,29	356	-	-	14	128
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-	-	-	-
	Italiens	nr	2.327	2.479	6,53	1.692	58	64	246	419
	Étrangers	nr	246	264	7,32	171	2	4	64	23
	Majeurs	nr	2.499	2.660	6,44	1.811	59	65	299	426
	Mineurs	nr	74	83	12,16	52	1	3	11	16
	Hommes	nr	2.305	2.463	6,85	1.690	48	62	282	381
	Femmes	nr	268	280	4,48	173	12	6	28	61
	Total	nr	2.573	2.743	6,61	1.863	60	68	310	442
ÉTRANGERS	Marocains	nr	10	14	40,00	31	2	-	21	1
	Roumains	nr	-	10	--	19	-	-	2	10
	Chinois	nr	6	5	-16,67	22	-	1	6	1
	Sénégalais	nr	3	4	33,33	16	-	-	11	-
	Nigériens	nr	11	3	-72,73	11	-	-	1	2

			2023	2024	Var. %	NA	AV	BN	CE	SA
DÉCÈS	nr		12	21	75,00	12	1	1	-	7

VILLE MÉTROPOLITAINE DE NAPOLI

		2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
OPÉRATIONS		nr	1.221	1.444	18,26	6,78	48,60
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	343,61	281,45	-18,09	2,54	9,47
	Héroïne	kg	9,92	9,26	-6,67	2,66	0,31
	Haschisch	kg	820,33	676,05	-17,59	3,89	22,76
	Marijuana	kg	1.390,08	241,31	-82,64	0,84	8,12
	Plantes*	nr	1.233	1.976	60,26	1,28	66,51
	Synthétiques	kg	0,87	2,73	212,24	3,07	0,09
	(poudres et doses)	nr	102	87.018	85.211,76	85,65	2.928,94
	Autres drogues	kg	0,40	1,01	155,56	0,17	0,03
	(poudres et doses)	nr	212	127	-40,09	0,56	4,27
		kg	2.565,22	1.211,81	-52,76	2,08	40,79
	Total	nr	314	87.145	27.653,18	70,20	2933,21
	piante	1.233	1.976	60,26	1,28	66,51	

* Cannabis

Cannabis

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	1.397	1.507	7,87	5,94	50,72
	Art. 74	nr	338	356	5,33	13,59	11,98
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	1.609	1.692	5,16	9,87	56,95
	Étrangers	nr	126	171	35,71	1,58	5,76
	Majeurs	nr	1.684	1.811	7,54	6,76	60,96
	Mineurs	nr	51	52	1,96	4,33	1,75
	Hommes	nr	1.561	1.690	8,26	6,52	56,88
	Femmes	nr	174	173	-0,57	8,39	5,82
	Total	nr	1.735	1.863	7,38	6,66	62,71
ÉTRANGERS	Gambiens	nr	21	31	47,62	0,29	1,04
	Tunisiens	nr	10	22	120,00	0,20	0,74
	Marocains	nr	28	19	-32,14	0,18	0,64
	Nigériens	nr	10	16	60,00	0,15	0,54
	Ukrainiens	nr	4	11	175,00	0,10	0,37

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	3	12	300,00	5,19	0,40
	Étrangers	nr	2	-	-100,00	--	--
	Majeurs	nr	5	12	140,00	5,19	0,40
	Mineurs	nr	-	-	--	--	--
	Hommes	nr	4	11	175,00	4,76	0,37
	Femmes	nr	1	1	--	0,43	0,03
	Total	nr	5	12	140,00	5,19	0,40

2024 - RÉGION BASILICATA

		Région	PZ	MT
OPÉRATIONS	inc. %*	0,49	52,38	47,62
SAISIES	inc. %*	0,10	48,76	51,24
PERSONNES	inc. %*	0,56	49,04	50,96

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	PZ	MT
OPÉRATIONS	nr	121	105	-13,22	55	50

			2023	2024	Var. %	PZ	MT
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	2,87	6,46	124,78	1,93	4,53
	Héroïne	kg	1,94	0,47	-75,57	0,07	0,40
	Haschisch	kg	29,90	25,97	-13,15	7,96	18,01
	Marijuana	kg	26,74	16,07	-39,92	9,89	6,18
	Plantes*	nr	157	18	-88,54	11	7
	Synthétiques	kg	-	-	--	-	-
	(poudres et doses)	nr	-	-	--	-	-
	Autres drogues	kg	0,02	7,87	46.182,35	7,87	-
	(poudres et doses)	nr	26	5	-80,77	-	5
		kg	61,46	56,83	-7,54	27,71	29,12
Total	nr	26	5	-80,77	-	5	
	plante	157	18	-88,54	11	7	

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	PZ	MT
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	160	133	-16,88	77	56
	Art. 74	nr	85	24	-71,76	-	24
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-
	Italiens	nr	212	134	-36,79	61	73
	Étrangers	nr	33	23	-30,30	16	7
	Majeurs	nr	236	150	-36,44	74	76
	Mineurs	nr	9	7	-22,22	3	4
	Hommes	nr	227	145	-36,12	69	76
	Femmes	nr	18	12	-33,33	8	4
	Total	nr	245	157	-35,92	77	80
ÉTRANGERS	Nigériens	nr	10	10	--	9	1
	Tunisiens	nr	1	4	300,00	4	-
	Dominicains	nr	-	2	--	2	-
	Ghanéens	nr	-	2	--	-	2
	Albanais	nr	11	2	-81,82	-	2

		2023	2024	Var. %	PZ	MT
DÉCÈS	nr	5	-	-100,00	-	-

2024 - RÉGION PUGLIA

		Région	BA	BR	BT	FG	LE	TA
OPÉRATIONS	inc. %*	6,29	37,24	10,30	12,01	10,22	12,69	17,54
SAISIES	inc. %*	17,75	14,57	79,83	0,46	3,42	0,82	0,90
PERSONNES	inc. %*	7,40	35,15	10,00	15,26	11,49	11,59	16,51



* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	BA	BR	BT	FG	LE	TA
OPÉRATIONS	nr	1.329	1.340	0,83	499	138	161	137	170	235

			2023	2024	Var. %	BA	BR	BT	FG	LE	TA
STUPEFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	142,61	160,16	12,31	38,29	11,60	13,87	59,04	29,38	7,99
	Héroïne	kg	59,29	82,26	38,76	35,34	8,08	1,05	32,27	2,58	2,94
	Haschisch	kg	606,83	897,16	47,84	661,06	59,52	14,98	61,53	26,11	73,97
	Marijuana	kg	319,62	9.192,01	2.775,92	762,36	8.177,68	17,39	200,16	26,88	7,56
	Plantes*	nr	10.487	15.495	47,75	55	1	2.638	7.475	5.243	83
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	0,61	5,54	816,03	5,14	0,02	0,01	-	0,03	0,35
		nr	83	317	281,93	45	8	1	-	117	146
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	1,41	5,63	300,36	4,77	0,04	0,06	0,25	0,03	0,48
		nr	96	380	295,83	228	-	67	-	5	80
		kg	1.130,36	10.342,76	815,00	1.506,95	8.256,94	47,35	353,24	85,01	93,28
Total	nr	179	697	289,39	273	8	68	-	122	226	
	plante	10.487	15.495	47,75	55	1	2.638	7.475	5.243	83	

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	BA	BR	BT	FG	LE	TA
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	1.700	1.808	6,35	589	206	316	222	166	309
	Art. 74	nr	412	263	-36,17	139	1	-	16	74	33
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-	-	-	-	-
	Italiens	nr	2.002	1.943	-2,95	659	192	301	224	229	338
	Étrangers	nr	110	128	16,36	69	15	15	14	11	4
	Majeurs	nr	2.038	1.998	-1,96	703	204	296	236	233	326
	Mineurs	nr	74	73	-1,35	25	3	20	2	7	16
	Hommes	nr	1.941	1.923	-0,93	683	189	292	216	228	315
	Femmes	nr	171	148	-13,45	45	18	24	22	12	27
	Total	nr	2.112	2.071	-1,94	728	207	316	238	240	342
ÉTRANGERS	Albanais	nr	47	48	2,13	26	6	6	7	3	-
	Gambiens	nr	8	15	87,50	15	-	-	-	-	-
	Roumains	nr	12	14	16,67	4	1	5	2	2	-
	Ghanéens	nr	-	5	-	3	1	-	1	-	-
	Tunisiens	nr	8	4	-50,00	2	-	-	2	-	-

		2023	2024	Var. %	BA	BR	BT	FG	LE	TA
DÉCÈS	nr	6	8	33,33	2	2	1	-	1	2

VILLE MÉTROPOLITAINE DE BARI

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
OPÉRATIONS		nr	478	499	4,39	2,34	39,13
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	37,59	38,29	1,86	0,35	3,08
	Héroïne	kg	4,36	35,34	711,39	10,16	2,89
	Haschisch	kg	295,54	661,06	123,68	3,80	54,11
	Marijuana	kg	125,05	762,36	509,62	2,65	62,40
	Plantes*	nr	1.774	55	-96,90	0,04	4,50
	Synthétiques	kg	0,08	5,14	6.168,29	5,78	0,42
	(poudres et doses)	nr	-	45	--	0,04	3,68
	Autres drogues	kg	0,52	4,77	814,97	0,79	0,39
	(poudres et doses)	nr	34	228	570,59	1,01	18,66
		kg	463,14	1.506,95	225,38	2,59	123,35
Total	nr	34	273	702,94	0,22	22,35	
	piante	1.774	55	-96,90	0,04	4,50	

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	539	589	9,28	2,32	48,21
	Art. 74	nr	165	139	-15,76	5,31	11,38
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	635	659	3,78	3,84	53,94
	Étrangers	nr	69	69	0,00	0,64	5,65
	Majeurs	nr	677	703	3,84	2,62	57,54
	Mineurs	nr	27	25	-7,41	2,08	2,05
	Hommes	nr	650	683	5,08	2,63	55,91
	Femmes	nr	54	45	-16,67	2,18	3,68
	Total	nr	704	728	3,41	2,60	59,59
ÉTRANGERS	Albanais	nr	31	26	-16,13	0,24	2,13
	Gambiens	nr	7	15	114,29	0,14	1,23
	Roumains	nr	3	4	33,33	0,04	0,33
	Nigériens	nr	-	3	--	0,03	0,25
	Ghanéens	nr	-	3	--	0,03	0,25

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	2	2	--	0,87	0,16
	Étrangers	nr	1	-	-100,00	--	--
	Majeurs	nr	3	2	-33,33	0,87	0,16
	Mineurs	nr	-	-	--	--	--
	Hommes	nr	3	2	-33,33	0,87	0,16
	Femmes	nr	-	-	--	--	--
	Total	nr	3	2	-33,33	0,87	0,16

2024 - RÉGION CALABRIA

		Région	CZ	CS	KR	RC	VV
OPÉRATIONS	inc. %*	2,37	21,63	33,13	14,88	20,63	9,72
SAISIES	inc. %*	9,53	1,73	11,49	0,46	85,45	0,87
PERSONNES	inc. %*	3,38	28,57	41,48	14,92	12,59	2,43

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	CZ	CS	KR	RC	VV
OPÉRATIONS	nr	577	504	-12,65	109	167	75	104	49

			2022	2023	Var. %	CZ	CS	KR	RC	VV
STUPEFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	4.992,07	4.429,59	-11,27	28,83	167,98	2,53	4.227,22	3,03
	Héroïne	kg	17,33	10,66	-38,49	0,93	1,57	6,90	1,10	0,17
	Haschisch	kg	215,93	214,02	-0,88	16,44	22,57	6,00	168,65	0,36
	Marijuana	kg	4.158,47	897,60	-78,42	50,01	445,99	9,99	347,02	44,59
	Plantes*	nr	29.430	16.753	-43,08	714	7.140	912	5.304	2.683
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	0,09	0,02	-78,16	-	0,01	-	0,01	-
		nr	48,00	62,00	29,17	11,00	51,00	-	-	-
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	0,12	0,05	-55,93	0,04	0,01	-	-	-
		nr	27	45	66,67	-	41	1	3	-
		kg	9.384,01	5.551,95	-40,84	96,25	638,12	25,44	4.743,99	48,15
Total	nr	75	107	42,67	11	92	1	3	0	
	plante	29.430	16.753	-43,08	714	7.140	912	5.304	2.683	

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	CZ	CS	KR	RC	VV
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	627	575	-8,29	133	230	70	119	23
	Art. 74	nr	652	370	-43,25	137	162	71	-	-
	Autres délits	nr	-	-	--	-	-	-	-	-
	Italiens	nr	1.199	888	-25,94	257	362	138	110	21
	Étrangers	nr	80	57	-28,75	13	30	3	9	2
	Majeurs	nr	1.269	937	-26,16	269	390	137	118	23
	Mineurs	nr	10	8	-20,00	1	2	4	1	-
	Hommes	nr	1.174	861	-26,66	243	354	132	109	23
	Femmes	nr	105	84	-20,00	27	38	9	10	-
	Total	nr	1.279	945	-26,11	270	392	141	119	23
ÉTRANGERS	Marocains	nr	10	14	40,00	-	8	1	4	1
	Roumains	nr	-	10	--	1	5	1	2	1
	Chinois	nr	6	5	-16,67	-	5	-	-	-
	Sénégalais	nr	3	4	33,33	-	3	1	-	-
	Nigériens	nr	11	3	-72,73	-	2	1	-	-

			2023	2024	Var. %	CZ	CS	KR	RC	VV
DÉCÈS	nr	2	2	--	-	2	-	-	-	-

VILLE MÉTROPOLITAINE DE REGGIO CALABRIA

		2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants	
OPÉRATIONS		nr	132	104	-21,21	0,49	20,19
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	4.936,58	4.227,22	-14,37	38,14	820,57
	Héroïne	kg	0,37	1,10	193,83	0,31	0,21
	Haschisch	kg	109,72	168,65	53,72	0,97	32,74
	Marijuana	kg	3.412,81	347,02	-89,83	1,21	67,36
	Plantes*	nr	7.713	5.304	-31,23	3,43	1.029,60
	Synthétiques	kg	0,02	0,01	-50,00	0,01	--
	(poudres et doses)	nr	-	-	--	--	--
	Autres drogues	kg	-	-	--	--	--
	(poudres et doses)	nr	-	3	--	0,01	0,58
		kg	8.459,50	4.743,99	-43,92	8,14	920,89
	Total	nr	-	3	--	--	0,58
		piante	7.713	5.304	-31,23	3,43	1.029,60

* Cannabis

Cannabis

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	119	119	--	0,47	23,10
	Art. 74	nr	220	-	-100,00	--	--
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	327	110	-66,36	0,64	21,35
	Étrangers	nr	12	9	-25,00	0,08	1,75
	Majeurs	nr	339	118	-65,19	0,44	22,91
	Mineurs	nr	-	1	--	0,08	0,19
	Hommes	nr	323	109	-66,25	0,42	21,16
	Femmes	nr	16	10	-37,50	0,49	1,94
	Total	nr	339	119	-64,90	0,43	23,10
ÉTRANGERS	Nigériens	nr	-	1	--	0,01	0,19
	Gambiens	nr	4	1	-75,00	0,01	0,19
	Marocains	nr	3	1	-66,67	0,01	0,19
	Égyptiens	nr	-	1	--	0,01	0,19
	Roumains	nr	-	1	--	0,01	0,19

		2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	-	-	--	--
	Étrangers	nr	-	-	--	--
	Majeurs	nr	-	-	--	--
	Mineurs	nr	-	-	--	--
	Hommes	nr	-	-	--	--
	Femmes	nr	-	-	--	--
	Total	nr	-	-	--	--

2024 - RÉGION SICILIA

		Région	PA	AG	CL	CT	EN	ME	RG	SR	TP
OPÉRATIONS	inc. %*	5,55	24,96	5,41	5,84	29,61	1,44	12,18	4,15	10,41	6,01
SAISIES	inc. %*	3,62	21,92	16,66	3,12	33,85	0,52	4,67	6,77	8,45	4,04
PERSONNES	inc. %*	7,44	21,81	3,99	5,62	31,80	2,21	16,91	3,22	8,50	5,96

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	PA	AG	CL	CT	EN	ME	RG	SR	TP
OPÉRATIONS	nr	1.327	1.182	-10,93	295	64	69	350	17	144	49	123	71

			2023	2024	Var. %	PA	AG	CL	CT	EN	ME	RG	SR	TP
STUPEFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	5.644,02	704,18	-87,52	90,34	38,13	5,52	518,33	0,15	19,09	18,19	5,07	9,36
	Héroïne	kg	0,25	19,16	7.471,54	18,73	0,01	0,02	-	-	0,27	-	0,01	0,11
	Haschisch	kg	889,22	743,97	-16,33	281,33	126,59	27,53	19,90	2,32	49,42	123,24	82,93	30,73
	Marijuana	kg	1.088,83	633,29	-41,84	66,64	186,43	32,67	173,58	8,39	29,66	1,21	89,82	44,91
	Plantes*	nr	8.959	3.318	-62,96	1.526	26	-	451	-	60	58	1.113	84
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	1,87	5,91	217,05	4,77	0,01	-	0,60	0,09	0,09	-	0,37	-
		nr	83	79	-4,82	-	4	-	1	-	43	-	1	30
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	0,34	1,38	305,28	0,17	0,05	0,02	1,05	-	-	-	-	0,08
		nr	46	212	360,87	-	-	174	1	2	35	-	-	-
	Total	kg	7.624,53	2.107,90	-72,35	461,98	351,21	65,76	713,45	10,95	98,52	142,63	178,20	85,18
		nr	129	291	125,58	-	4	174	2	2	78	-	1	30
	plante		8.959	3.318	-62,96	1.526	26	-	451	-	60	58	1.113	84

* Cannabis

			2023	2024	Var. %	PA	AG	CL	CT	EN	ME	RG	SR	TP
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	1.824	1.508	-17,32	348	83	77	435	46	166	67	176	110
	Art. 74	nr	374	572	52,94	106	-	40	227	-	186	-	1	12
	Autres délits	nr	-	2	--	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	Italiens	nr	2.042	1.942	-4,90	420	64	114	639	44	334	46	174	107
	Étrangers	nr	156	140	-10,26	34	19	3	23	2	18	21	3	17
	Majeurs	nr	2.124	2.012	-5,27	437	78	115	637	43	347	65	169	121
	Mineurs	nr	74	70	-5,41	17	5	2	25	3	5	2	8	3
	Hommes	nr	2.026	1.932	-4,64	429	74	106	635	42	310	64	160	112
	Femmes	nr	172	150	-12,79	25	9	11	27	4	42	3	17	12
	Total	nr	2.198	2.082	-5,28	454	83	117	662	46	352	67	177	124
ÉTRANGERS	Gambiens	nr	34	25	-26,47	3	6	2	4	1	1	5	1	2
	Tunisiens	nr	31	22	-29,03	4	4	1	-	-	1	4	-	8
	Nigériens	nr	4	17	325,00	16	-	-	-	-	-	1	-	-
	Marocains	nr	7	13	85,71	3	4	-	1	-	3	-	1	1
	Albanais	nr	11	9	-18,18	2	-	-	1	-	2	4	-	-

		2023	2024	Var. %	PA	AG	CL	CT	EN	ME	RG	SR	TP
DÉCÈS	nr	12	10	-16,67	3	1	3	-	-	-	2	-	1

VILLE MÉTROPOLITAINE DE CATANIA

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
OPÉRATIONS		nr	331	350	5,74	1,64	32,65
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	60,10	518,33	762,40	4,68	48,36
	Héroïne	kg	0,07	-	-98,48	--	--
	Haschisch	kg	11,73	19,90	69,65	0,11	1,86
	Marijuana	kg	262,04	173,58	-33,76	0,60	16,19
	Plantes*	nr	284	451	58,80	0,29	42,08
	Synthétiques	kg	0,84	0,60	-29,33	0,67	0,06
	(poudres et doses)	nr	36	1	-97,22	--	0,09
	Autres drogues	kg	0,07	1,05	1.492,42	0,17	0,10
	(poudres et doses)	nr	21	1	-95,24	--	0,09
		kg	334,84	713,45	113,07	1,22	66,57
	Total	nr	57	2	-96,49	0,00	0,19
	piante	284	451	58,80	0,29	42,08	

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	460	435	-5,43	1,71	40,59
	Art. 74	nr	208	227	9,13	8,67	21,18
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	633	639	0,95	3,73	59,62
	Étrangers	nr	35	23	-34,29	0,21	2,15
	Majeurs	nr	641	637	-0,62	2,38	59,43
	Mineurs	nr	27	25	-7,41	2,08	2,33
	Hommes	nr	634	635	0,16	2,45	59,25
	Femmes	nr	34	27	-20,59	1,31	2,52
	Total	nr	668	662	-0,90	2,37	61,76
ÉTRANGERS	Roumains	nr	6	4	-33,33	0,04	0,37
	Gambiens	nr	2	4	100,00	0,04	0,37
	Colombiens	nr	-	3	--	0,03	0,28
	Français	nr	-	1	--	0,01	0,09
	Marocains	nr	-	1	--	0,01	0,09

		2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	-	-	--	--
	Étrangers	nr	-	-	--	--
	Majeurs	nr	-	-	--	--
	Mineurs	nr	-	-	--	--
	Hommes	nr	-	-	--	--
	Femmes	nr	-	-	--	--
	Total	nr	-	-	--	--

VILLE MÉTROPOLITAINE DE MESSINA

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
OPÉRATIONS		nr	163	144	-11,66	0,68	24,08
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	90,48	19,09	-78,90	0,17	3,19
	Héroïne	kg	-	0,27	--	0,08	0,05
	Haschisch	kg	135,41	49,42	-63,51	0,28	8,26
	Marijuana	kg	70,80	29,66	-58,11	0,10	4,96
	Plantes*	nr	215	60	-72,09	0,04	10,03
	Synthétiques	kg	0,22	0,09	-61,36	0,10	0,01
	(poudres et doses)	nr	6	43	616,67	0,04	7,19
	Autres drogues	kg	0,24	-	-98,33	--	--
	(poudres et doses)	nr	-	35	--	0,16	5,85
		kg	297,15	98,52	-66,84	0,17	16,47
	Total	nr	6	78	1.200,00	0,06	13,04
		plante	215	60	-72,09	0,04	10,03

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	215	166	-22,79	0,65	27,76
	Art. 74	nr	20	186	830,00	7,10	31,10
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	223	334	49,78	1,95	55,85
	Étrangers	nr	12	18	50,00	0,17	3,01
	Majeurs	nr	230	347	50,87	1,30	58,02
	Mineurs	nr	5	5	--	0,42	0,84
	Hommes	nr	209	310	48,33	1,20	51,83
	Femmes	nr	26	42	61,54	2,04	7,02
	Total	nr	235	352	49,79	1,26	58,86
ÉTRANGERS	Marocains	nr	1	3	200,00	0,03	0,50
	Égyptiens	nr	-	3	--	0,03	0,50
	Albanais	nr	1	2	100,00	0,02	0,33
	Roumains	nr	2	2	--	0,02	0,33
	Somaliens	nr	-	2	--	0,02	0,33

		2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	-	-	--	--
	Étrangers	nr	-	-	--	--
	Majeurs	nr	-	-	--	--
	Mineurs	nr	-	-	--	--
	Hommes	nr	-	-	--	--
	Femmes	nr	-	-	--	--
	Total	nr	-	-	--	--

VILLE MÉTROPOLITAINE DE PALERMO

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
OPÉRATIONS		nr	344	295	-14,24	1,39	24,58
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	91,43	90,34	-1,19	0,82	7,53
	Héroïne	kg	0,03	18,73	62.346,67	5,38	1,56
	Haschisch	kg	538,46	281,33	-47,75	1,62	23,44
	Marijuana	kg	78,53	66,64	-15,13	0,23	5,55
	Plantes*	nr	2.228	1.526	-31,51	0,99	127,14
	Synthétiques	kg	0,12	4,77	3.841,32	5,36	0,40
	(poudres et doses)	nr	3	-	-100,00	--	--
	Autres drogues	kg	0,02	0,17	962,50	0,03	0,01
	(poudres et doses)	nr	-	-	--	--	--
		kg	708,58	461,98	-34,80	0,79	38,49
	Total	nr	3	-	-100,00	0,00	--
		piante	2.228	1.526	-31,51	0,99	127,14

* Cannabis

Cannabis

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	430	348	-19,07	1,37	28,99
	Art. 74	nr	59	106	79,66	4,05	8,83
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	469	420	-10,45	2,45	34,99
	Étrangers	nr	20	34	70,00	0,31	2,83
	Majeurs	nr	483	437	-9,52	1,63	36,41
	Mineurs	nr	6	17	183,33	1,41	1,42
	Hommes	nr	454	429	-5,51	1,65	35,74
	Femmes	nr	35	25	-28,57	1,21	2,08
	Total	nr	489	454	-7,16	1,62	37,83
ÉTRANGERS	Nigériens	nr	3	16	433,33	0,15	1,33
	Tunisiens	nr	4	4	--	0,04	0,33
	Gambiens	nr	2	3	50,00	0,03	0,25
	Marocains	nr	1	3	200,00	0,03	0,25
	Albanais	nr	-	2	--	0,02	0,17

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	4	2	-50,00	0,87	0,17
	Étrangers	nr	-	1	--	0,43	0,08
	Majeurs	nr	4	3	-25,00	1,30	0,25
	Mineurs	nr	-	-	--	--	--
	Hommes	nr	4	3	-25,00	1,30	0,25
	Femmes	nr	-	-	--	--	--
	Total	nr	4	3	-25,00	1,30	0,25

2024 - RÉGION SARDEGNA

		Région	CA	NU	OR	SS
OPÉRATIONS	inc. %*	2,30	44,29	17,96	12,86	24,90
SAISIES	inc. %*	13,14	8,50	69,62	12,62	9,26
PERSONNES	inc. %*	2,40	46,35	16,69	15,05	21,91

* Incidence de la région sur le territoire national et de la province sur le territoire régional

		2023	2024	Var. %	CA	NU	OR	SS
OPÉRATIONS	nr	525	490	-6,67	217	88	63	122

			2023	2024	Var. %	CA	NU	OR	SS
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	114,73	169,35	47,61	48,36	0,43	2,04	118,51
	Héroïne	kg	10,06	4,20	-58,28	1,22	0,03	0,03	2,92
	Haschisch	kg	240,64	383,53	59,38	334,54	0,81	44,23	3,96
	Marijuana	kg	22.661,44	7.096,33	-68,69	264,80	5.329,20	919,89	582,44
	Plantes*	nr	72.698	100.336	38,02	19.725	29.215	46.183	5.213
	Synthétiques (poudres et doses)	kg	0,24	0,83	246,86	0,72	-	0,05	0,06
		nr	5	417	8.240,00	354	-	10	53
	Autres drogues (poudres et doses)	kg	6,73	2,41	-64,17	1,26	0,05	0,06	1,03
		nr	14	86	514,29	60	3	0	23
		kg	23.033,84	7.656,65	-66,76	650,91	5.330,52	966,30	708,92
Total	nr	19	503	2.547,37	414	3	10	76	
	plante	72.698	100.336	38,02	19.725	29.215	46.183	5.213	

* Cannabis

Cannabis			2023	2024	Var. %	CA	NU	OR	SS	
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	680	627	-7,79	269	112	101	145	
	Art. 74	nr	140	44	-68,57	42	0	0	2	
	Autres délits	nr	0	0	- -	0	0	0	0	
	Italiens	nr	745	610	-18,12	285	110	94	121	
	Étrangers	nr	75	61	-18,67	26	2	7	26	
	Majeurs	nr	788	641	-18,65	300	111	95	135	
	Mineurs	nr	32	30	-6,25	11	1	6	12	
	Hommes	nr	753	609	-19,12	277	106	95	131	
	Femmes	nr	67	62	-7,46	34	6	6	16	
	Total	nr	820	671	-18,17	311	112	101	147	
ÉTRANGERS	Nigériens	nr	13	16	23,08	1	1	3	15	
	Espagnols	nr	6	9	50,00	7			2	
	Roumains	nr	3	6	100,00	2			2	
	Tunisiens	nr	3	4	33,33	1			1	2
	Colombiens	nr		4	- -	2			2	

		2023	2024	Var. %	CA	NU	OR	SS
DÉCÈS	nr	11	12	9,09	1	-	-	11

VILLE MÉTROPOLITAINE DE CAGLIARI

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
OPÉRATIONS		nr	185	217	17,30	1,02	51,79
			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
STUPÉFIANTS SAISIS	Cocaïne	kg	32,01	48,36	51,07	0,44	11,54
	Héroïne	kg	7,90	1,22	-84,51	0,35	0,29
	Haschisch	kg	27,57	334,54	1113,49	1,92	79,85
	Marijuana	kg	2.609,97	264,80	-89,85	0,92	63,20
	Plantes*	nr	16.439	19.725	19,99	12,74	4708,06
	Synthétiques	kg	0,19	0,72	275,13	0,81	0,17
	(poudres et doses)	nr	-	354	--	0,35	84,49
	Autres drogues	kg	6,72	1,26	-81,19	0,21	0,30
	(poudres et doses)	nr	3	60	1.900,00	0,27	14,32
		kg	2.684,36	650,91	-75,75	1,12	155,36
Total	nr	3	414	13.700,00	0,33	98,82	
	piante	16.439	19.725	19,99	12,74	4708,06	

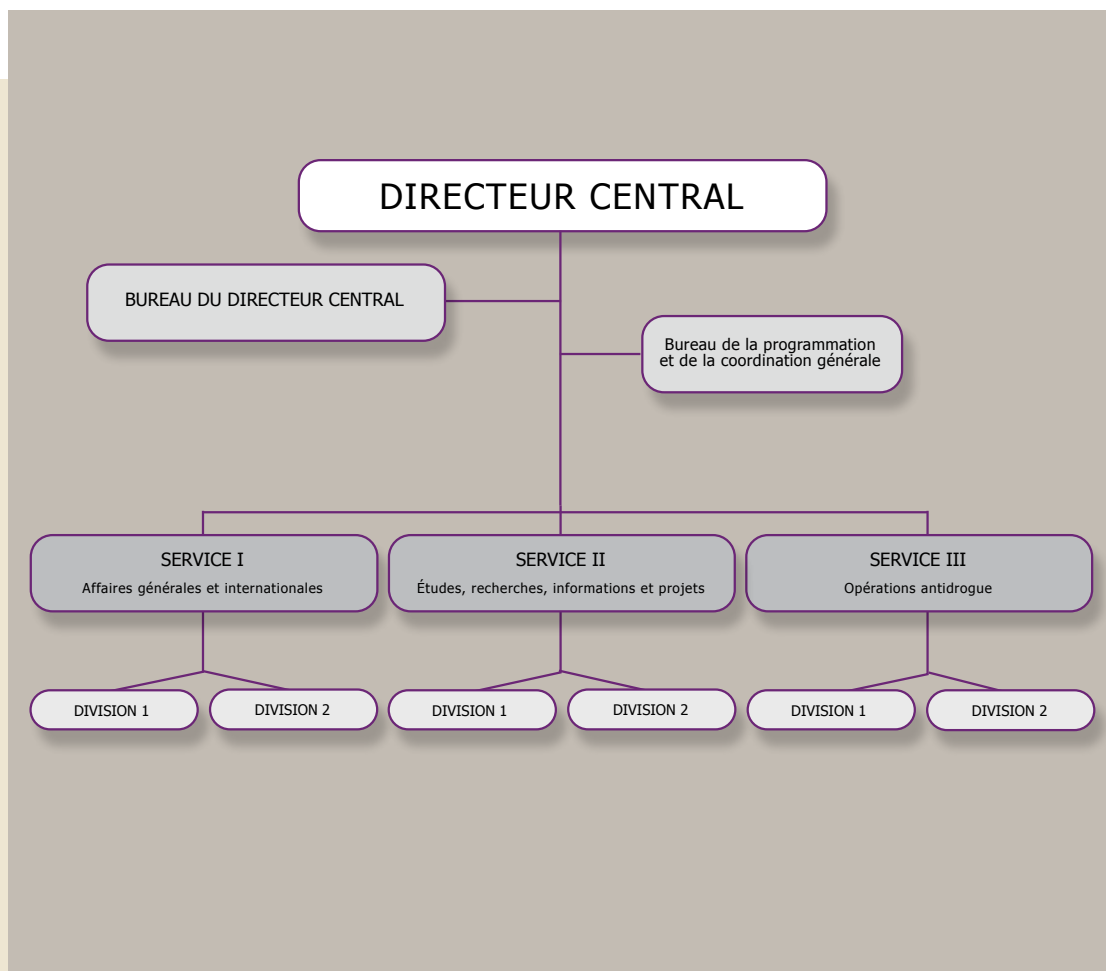
* Cannabis

Cannabis

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
PERSONNES SIGNALÉES À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	Art. 73	nr	244	269	10,25	1,06	64,21
	Art. 74	nr	106	42	-60,38	1,60	10,02
	Autres délits	nr	-	-	--	--	--
	Italiens	nr	328	285	-13,11	1,66	68,03
	Étrangers	nr	22	26	18,18	0,24	6,21
	Majeurs	nr	345	300	-13,04	1,12	71,61
	Mineurs	nr	5	11	120,00	0,92	2,63
	Hommes	nr	316	277	-12,34	1,07	66,12
	Femmes	nr	34	34	--	1,65	8,12
	Total	nr	350	311	-11,14	1,11	74,23
ÉTRANGERS	Espagnols	nr	3	7	133,33	0,06	1,67
	Pakistanaïis	nr	-	3	--	0,03	0,72
	Français	nr	-	2	--	0,02	0,48
	Roumains	nr	-	2	--	0,02	0,48
	Gambiens	nr	-	2	--	0,02	0,48

			2023	2024	Var. %	Incidence donnée nationale	Rapport 100.000 habitants
DÉCÈS	Italiens	nr	2	1	-50,00	0,43	0,24
	Étrangers	nr	-	-	--	--	--
	Majeurs	nr	2	1	-50,00	0,43	0,24
	Mineurs	nr	-	-	--	--	--
	Hommes	nr	2	-	-100,00	--	--
	Femmes	nr	-	1	--	0,43	0,24
	Total	nr	2	1	-50,00	0,43	0,24

TROISIÈME PARTIE



Organigramme de la
Direction Centrale des Services Antidrogue

01.	LES CHIFFRES DE LA DIRECTION CENTRALE DES SERVICES ANTIDROGUE	
	Introduction	250
	Coopération internationale	250
	Lutte	251
	Soutien technique aux opérations	252
	Prévention	252
	Collaboration interinstitutionnelle	253
	Statistiques	254
	L'activité législative	254
	Formation	254
	Gestion des projets européens	256
02.	PROJET HERMES	257

01. LES CHIFFRES DE LA DIRECTION CENTRALE DES SERVICES ANTIDROGUE

Introduction

La **Direction centrale des services antidrogue** exprime une complexité d'action découlant de la mission elle-même définie dans le décret présidentiel 309/90.

Sans entrer dans les détails de chaque activité, nous présentons les **domaines d'intervention** en quantifiant les données numériques les plus significatives de **2024**, accompagnées, si nécessaire, de brèves descriptions qualitatives.

Coopération internationale

L'activité de la DCSA est par définition d'importance internationale, le **trafic de stupéfiants** constituant un **délit transnational**.

La coopération internationale, tant bilatérale que multilatérale, est l'un des principaux axes de *la politique* opérationnelle de la Direction centrale, qui se concrétise par :

- l'évaluation des accords en matière de sécurité et/ou de coopération policière internationale et le lancement de négociations pour des accords bilatéraux, en synergie avec le Bureau de coordination et de planification des forces de police ;
- dans la planification et l'organisation de visites et de réunions institutionnelles avec les homologues étrangers ;
- dans la préparation de contributions spécifiques et l'élaboration de « points de situation », destinés à être consultés par le ministre de l'Intérieur et le chef de la police - directeur général de la sécurité publique ou d'autres autorités institutionnelles

COOPÉRATION INTERNATIONALE - 2024	
MÉMORANDUMS OPÉRATIONNELS	28
DONT :	
SOUSCRITS	4
EN COURS DE NÉGOCIATION	24
AUTRES ACCORDS BILATÉRAUX	34
VISITES INSTITUTIONNELLES DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES	6
POINTS SUR LA SITUATION INTERNATIONALE	93
RÉUNIONS INTERNATIONALES	62

- de haut niveau ;
- dans l'échange de *bonnes pratiques*, en approfondissant les expériences acquises avec différentes autorités, organismes et représentants institutionnels, dans le but de renforcer l'efficacité des actions de prévention et de lutte ;
- dans la gestion d'initiatives et de projets avec les Nations unies, l'Union européenne et d'autres organisations internationales, notamment grâce à la contribution du réseau **d'experts en sécurité**, dont **20** employés de la **DCSA** et présents dans les domaines d'intérêt de la Direction centrale, ainsi que des **bureaux de liaison** auprès du **MAOC-N** et **d'Europol**.

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DCSA - 2024



- 67e CND - Commission des stupéfiants (18-22 mars 2024), avec une délégation italienne dirigée par le sous-secrétaire à la présidence du Conseil Alfredo Mantovano:
 - 4 résolutions ;
 - 23 nouvelles substances sous contrôle ;
 - 3 événements parallèles (Italie co-sponsor) ;
 - réunions DCSA avec l'Iran et l'Argentine.
- Groupe d'experts sur les drogues synthétiques de l'UNODC.
- Task Force Précurseurs de l'INCB (dans le cadre de l'ONU).



- « Groupe horizontal sur les drogues - Horizontal Drug Group » (GOD - HDG) de l'UE:
 - partenariat public-privé (PPP) dans le domaine portuaire ;
 - renforcement de la coopération avec les pays tiers.
- « Groupe de Dublin » de l'UE : présidence italienne du « mini-groupe » sur l'Asie centrale (avec un expert en sécurité en Ouzbékistan).
- Autres groupes de l'UE : coalition de 7 pays européens pour la lutte contre la criminalité organisée, groupe de travail Sud-Est, groupe Pompidou, Selec, groupe d'experts Précurseurs de la Commission européenne, autres groupes de l'UE.
- EUROPOL:
 - Programme Board;
 - 8e Conférence annuelle sur les drogues (décembre 2024).
- Programme COPOLAD III (coopération UE, Amérique latine et Caraïbes).
- MAOC-N: Conseil d'administration.
- Réunions EMPACT.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en **2024, l'Italie** a assuré la présidence du **G7**, avec une multitude d'interventions et d'événements auxquels la DCSA a pleinement participé.

PRÉSIDENTE DU G7 ITALIE - 2024



- Interventions d'experts du DCSA lors de divers événements, notamment :
 - Événement parallèle au G7 «**Réunion d'experts en chimie médico-légale des forces de police des pays du G7-RLG**» (Rome, 15 et 16 octobre 2024)
- **Projet conjoint italo-américain** « *Fentanyl et trafic international de drogues synthétiques par voie postale et par coursier* »

Lutte

La DCSA exerce, conformément à la loi, avec son Ille Service, des activités de coordination en matière d'information et d'enquête pour les opérations antidroque menées par les forces de police en Italie et à l'étranger. Cette activité comprend également des opérations « spéciales » (saisies/arrestations différées - « livraisons contrôlées », achats simulés sous couverture), des équipes communes d'enquête, des commissions rogatoires et des réunions de coordination.

ACTIVITÉS DE LUTTE - 2024	
CONVERGENCES INFORMATIONS D'ENQUÊTE	2.232
LIVRAISONS CONTRÔLÉES	44
NATIONALES	39
INTERNATIONALES	5
OPÉRATIONS SOUS COUVERTURE	3
ÉQUIPES D'ENQUÊTE COMMUNAUTÉS	15
COMMISSIONS ROGATOIRES INTERNATIONALES	6
DE L'ÉTRANGER VERS L'ITALIE	2
DE L'ITALIE VERS L'ÉTRANGER	4
RÉUNIONS DE COORDINATION ET MISSIONS D'INFORMATION OPÉRATIONNELLE	40
EN ITALIE	28
À L'ÉTRANGER	12

Soutien technique aux opérations

La DCSA contribue, sur le plan technique et opérationnel, aux activités d'enquête des services et des bureaux territoriaux des forces de police engagés dans la lutte contre le trafic de drogue, en faisant appel à des experts de la section des moyens techniques de la 2a division du 1er service, qui mènent également des activités de recherche et participent à des forums de développement d'innovations techniques et technologiques.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET OPÉRATIONNELLE 2024	
INTERVENTIONS	161
D'INITIATIVE	63
À LA SUITE D'OPÉRATIONS	98
FORA DE DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE/ TECHNOLOGIQUE	5

Prévention

Le Bureau de la programmation et de la coordination générale est chargé d'organiser des réunions d'information sur les stupéfiants et leurs dangers pour la santé dans les **établissements** d'enseignement secondaire de premier et deuxième cycles. Cette activité a permis d'« informer » des centaines d'élèves en 2024, malgré le nombre réduit de personnel affecté au Bureau.

La prévention comprend également le suivi et le contrôle documentaire du **commerce licite** (*importation* et *exportation*) des **précurseurs**, effectués par les entreprises autorisées par le Bureau central des stupéfiants du ministère de la Santé : la DCSA peut demander des éclaircissements aux entreprises et, sur *instruction* du ministère susmentionné, peut éventuellement effectuer des vérifications sur place, directement ou en déléguant le bureau de police territorial, dans les cas où des indices d'anomalie sont détectés dans les documents par la section Précurseurs de la 1a Division du 1le Service.

INFORMATIONS DANS LES ÉCOLES - 2024	
ÉCOLES	ÉTUDIANTS
	
	810

SURVEILLANCE DU COMMERCE DES PRÉCURSEURS - 2024	
TRANSACTIONS	2.187
NATIONALES	1.306
INTERNATIONALES	881
ACTIVATIONS ET APPROFONDISSEMENTS	6

En 2024, une entreprise qui manipule des précurseurs a été contrôlée afin de vérifier la bonne gestion, en particulier, des précurseurs du fentanyl.

Parmi les précurseurs les plus actifs en 2024, y compris en matière d'importation/exportation, figuraient l'anhydride acétique, le permanganate de potassium et le phosphore rouge.

Dans le même domaine préventif, on trouve le soutien spécialisé apporté aux bureaux territoriaux des forces de police par la section Nouvelles substances psychoactives et drogues synthétiques de la 1a Division du IIe Service, pour l'échantillonnage des substances saisies à des fins d'étude, après autorisation de l'autorité judiciaire, puis remise aux services de police scientifique de la Police d'État et de l'Arma dei Carabinieri pour les analyses de laboratoire ultérieures, nécessaires à l'identification d'éventuelles NPS.

ÉCHANTILLONS DE SUBSTANCES SAISIES - 2024
8

Collaboration interinstitutionnelle

La collaboration avec des référents institutionnels, universitaires, des secteurs public et privé, nationaux et

internationaux, compétents dans les domaines chimique, biologique, médical, scientifique et technologique, EST au cœur des activités de la DCSA.

En 2024, les sections Drogues synthétiques et Nouvelles substances psychoactives de la 1a Division du IIe Service et Affaires législatives de la 2a Division du Ier Service ont :

- rédigé les parties du « Plan national de prévention contre l'usage abusif du fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques » impliquant la DCSA, en coordonnant les autres divisions du Département de la sécurité publique et les forces de police pour la définition des parties relevant de leur compétence [voir Partie première - Drogues synthétiques] ;
- mis en œuvre le **projet « Fentanylabnet »**, avec le soutien du DPA [voir Partie I - Drogues synthétiques] ;
- présenté quelques réflexions sur les procédures d'analyse toxicologique lors **du Congrès national du Groupe des toxicologues légistes italiens - GTFI** (Naples, 8 et 9 novembre 2024).

En outre, la section Nouvelles substances psychoactives et drogues synthétiques, en tant que *point focal* pour les forces de police, contribue à la mise en œuvre et à la révision des documents à publier dans **le Système national d'alerte rapide (NEWS-D)**, dirigé par le DPA, qui vise à identifier rapidement les NPS ou les nouvelles modes de consommation de drogues.

CONTRIBUTIONS DCSA POUR NEWS-D - 2024	
	68
INFORMATIONS	32
ALERTES	23
COMMUNICATIONS	13

Statistiques

Toutes les saisies pénales de stupéfiants résultant de l'activité de lutte contre le trafic de drogue menée par les forces de police doivent être **immédiatement communiquées à la DCSA (art. 87 T.U. stupéfiants)**. Ces données sont des indicateurs fondamentaux pour l'étude du phénomène « drogue » lié à son trafic illicite, tant au niveau national que local.

La section D.A.D.E. du 2a Division du 11e Service est chargée de la collecte des données mentionnées, étant, conformément au décret législatif n° 322 du 6 septembre 1989, l'organe officiel des statistiques produites par le SISTAN (Système statistique national relevant de l'ISTAT), auquel elle adhère depuis 1982. Pour cette raison, la section est destinataire des signalements susmentionnés, grâce auxquels elle alimente et gère l'archive informatique DASIS (Direction antidroque du système statistique intégré), dans laquelle convergent les communications qui parviennent à la DCSA.

En 2024, la section a produit plus de 500 contributions statistiques pour les besoins institutionnels, notamment des autorités politiques de haut niveau, du journalisme, du monde universitaire et de la recherche, au niveau national et international, ainsi que de nombreux documents pour les besoins d'analyse interne de la DCSA.

CONTRIBUTIONS STATISTIQUES - 2024

507

POUR LES
INTERLOCUTEURS
NATIONAUX ET
INTERNATIONAUX

L'activité législative

Il s'agit d'une autre spécificité de la Direction centrale des services antidroque, liée au caractère technique des enquêtes juridiques particulières,

dont le contenu est souvent scientifique et nécessite la consultation préalable de la section des affaires législatives de la 2a division du 1er service, ainsi que d'autres administrations ou organismes du secteur.

NOUVELLES LOIS - 2024



5

3

Loi n° 207 du 30 décembre 2024 (loi de finances pour 2025) :

- création d'un fonds pour les examens toxicologiques sur les stupéfiants saisis chez les consommateurs habituels ;
- institutionnalisation du NEWS-D (nouvel art. 14 bis T.U. stupéfiants) ;
- couverture financière pour 3 bureaux antidroque à l'étranger conformément à l'art. 11 T.U. stupéfiants [voir Première partie - Drogues synthétiques].

2

Le décret législatif n° 156 du 7 octobre 2024 introduit dans l'article 70 du T.U. stupéfiants :

- l'obligation pour les « opérateurs » dans le domaine des précurseurs de drogues de communiquer à la DCSA les mouvements correspondants (nouvel alinéa 15) ;
- sanctions pour le trafic de précurseurs de catégorie 4 (divers paragraphes) [voir Partie I - Précurseurs].

Formation

Les cours et les initiatives de formation et de mise à jour en matière de lutte contre le trafic de drogue, au niveau national et international, sont l'un des outils de la DCSA pour créer un circuit vertueux de diffusion des compétences et des connaissances au profit des agents de police italiens et étrangers, de manière à réaliser un véritable réseau entre les différents spécialistes, qui perdure dans le temps.

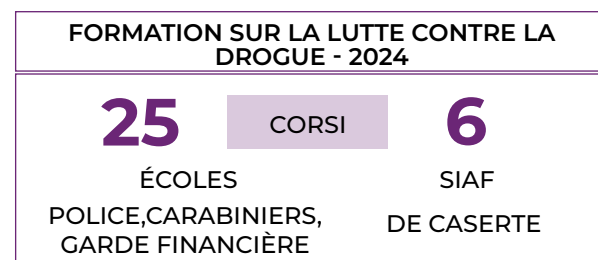
Les différentes offres de formation sont toujours soutenues par l'intervention d'experts du secteur, d'universitaires et d'opérateurs qualifiés des forces de police nationales.

L'activité de formation de 2024 a porté sur les profils tant de la lutte contre la drogue que de la prévention.

En particulier, la DCSA a dispensé des formations axées sur **la lutte contre la drogue**, auxquelles ont participé des membres des forces de police étrangères ainsi que de l'agence internationale UNODC. Elle a également développé des programmes d'enseignement à l'étranger dans le cadre de programmes

de coopération régionale.

D'autres activités de formation destinées aux agents de police, y compris étrangers, ont été organisées dans les écoles de formation des forces de police et à l'École internationale de formation supérieure pour la prévention et la lutte contre le crime organisé de Caserte (SIAF).



La DCSA a également mené une nouvelle activité de formation axée sur la prévention à l'intention des agents de police chargés d'organiser les « rencontres sur la légalité » dans les écoles. En accord avec le Département des politiques contre la drogue et les autres dépendances (DPA) de la présidence du Conseil des ministres, dans le cadre d'un projet plus large qui inclut également le ministère de l'Éducation et du Mérite et la RAI, le « Projet InFormare » a été développé, lancé en 2024, sous la direction du Bureau de programmation et de coordination générale de la DCSA, avec le soutien du IIe Service, avec des méthodes pédagogiques innovantes, presque exclusivement de type laboratoire. L'objectif est de promouvoir une culture spécialisée de base uniforme pour les membres des différentes forces de police engagés dans cette activité délicate et un langage commun pour aborder les personnes en âge de développement, afin de sensibiliser les jeunes, une fois de plus, à la meilleure prévention de la toxicomanie et des dépendances en général.



FORMATION À LA PRÉVENTION - 2024



SÉMINAIRES

3

PARTICIPANTS

45

pratiques, d'analyse, également en collaboration avec d'autres pays, financées par des programmes spécifiques de l'Union européenne, avec l'Unité Projets de la 1^{re} Division du II^e Service, en coordination avec la « Centrale unique des achats » auprès de la Direction centrale des services techniques logistiques et de la gestion patrimoniale pour les besoins d'acquisition de biens et de services.

Gestion des projets européens

La DCSA s'occupe de l'instruction des initiatives de réingénierie technologique, informatique et structurelle, ainsi que de formation, d'information, d'échange de bonnes

PROJETS EUROPÉENS DE LA DCSA - 2024

6

TERMINÉS

2

18-29 NOVEMBRE 2024 - 2* SÉMINAIRE DU PROJET INFORMARE



02. PROJET HERMES

La Direction centrale des services antidrogue analyse depuis plusieurs années déjà les caractéristiques du trafic illicite de **drogues synthétiques (DS)** et de **nouvelles substances psychoactives (NPS)**, compte tenu de l'augmentation de leur consommation, qui a attiré l'attention mondiale en raison de leur dangerosité particulière pour la santé humaine.

Il s'agit en effet de substances consommées par toutes les couches de la population, en particulier les jeunes, qui ne sont pas conscients des risques liés à leur consommation et qui ont l'habitude d'utiliser *Internet*, lieu privilégié de vente. Elles se présentent sous des formes beaucoup plus variées que les drogues classiques : liquides, gaz, cristaux, comprimés, gélules, *blotter* (timbres/feuilles de papier imbibés de substances psychoactives et découpés comme des timbres sublinguaux). De plus, elles sont consommées de manière innovante, comme dans les cigarettes électroniques. Il n'est pas rare qu'il s'agisse de *cocktails* de substances aux effets dévastateurs (par exemple, la « cocaïne rose », un *mélange* de 2-CB, de kétamine, d'amphétamine et d'autres substances).

Les lieux de production et les itinéraires de trafic sont également particuliers, car les laboratoires de « nouvelles » drogues peuvent être situés dans n'importe quelle zone géographique et être de grande taille pour le trafic international, ou de petite taille pour un marché local. Lorsque leur production/commercialisation a lieu à l'intérieur des frontières de l'UE, le transit intracommunautaire échappe aux contrôles douaniers, en vertu du principe de libre circulation des personnes et des marchandises.

Les réseaux criminels internationaux misent sur les nouvelles technologies pour produire de nouveaux composés psychoactifs et précurseurs, ainsi que sur les systèmes de paiement et de communication cryptés. Ils sont également à la pointe des nouvelles méthodes de trafic, exploitant *les réseaux sociaux* et les activités légales.

Le commerce électronique permet toutefois au consommateur d'éviter tout contact direct avec les trafiquants de drogue et de s'approvisionner auprès d'un revendeur virtuel, en s'adressant à des plateformes (*vendeurs*) sur *le dark web*, *l'open web*, les *réseaux sociaux* (Telegram, Instagram, etc.), qui proposent des produits apparemment non destinés à l'usage humain (substances pour la recherche scientifique, parfums d'ambiance, sels de bain) et donc insoupçonnables. Le *marketing en ligne* permet en outre une distribution fragmentée grâce à des méthodes d'expédition courantes.

Conséquence de ces nouvelles caractéristiques de consommation et de trafic, à la fin de l'année 2024, **l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC)** avait enregistré **plus de 1200 substances psychoactives**, communiquées par les gouvernements et les agences internationales, tandis que **l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA - European Union Drugs Agency)** en avait recensé **plus de 900**.

À cet égard, le **plan d'action 2021-2025 de l'Union européenne en matière de lutte contre la drogue** a, parmi ses objectifs, la réduction de la demande et de l'offre de stupéfiants et de médicaments contenant des principes actifs à effet psychoactif grâce

à une approche stratégique, intégrée, équilibrée et fondée sur des données, à l'appui des politiques nationales et de la mise en place d'actions coordonnées et conjointes, ainsi que de l'élaboration du cadre politique de référence pour la coopération extérieure de l'UE en matière de lutte contre la drogue.

La complexité du phénomène, source de préoccupation et d'inquiétude non seulement en Italie, mais aussi au niveau communautaire et international, a incité à rechercher de nouvelles stratégies pour lutter contre les drogues synthétiques et les NPS.

En Italie, cet objectif a été poursuivi dans le cadre **du projet HERMES**, fondé sur l'accord interinstitutionnel de collaboration signé le 20 novembre 2019 entre le département des politiques de lutte contre la drogue et les autres dépendances (DPA) de la présidence du Conseil des ministres - structure nationale de soutien à la promotion et à la coordination de l'action du gouvernement en matière de politiques antidrogue - et la Direction centrale des services antidrogue - chargée de la planification et de la coordination des forces de police en matière de prévention et de répression du trafic illicite de stupéfiants - **qui s'est achevé le 31 décembre 2024**. Le projet tire son nom « Hermès » du messager des dieux de la mythologie grecque qui, en référence au service postal, fait allusion à l'un des

moyens les plus fréquemment utilisés pour vendre des drogues synthétiques et des NPS : la dissimulation dans des envois postaux et des colis envoyés par coursier.

Les **résultats opérationnels** du projet en fonction de ses **axes de développement** sont résumés ci-dessous.

1. Renforcement des outils de lutte grâce à l'adaptation technologique

Les activités opérationnelles en Italie et à l'étranger montrent qu'il n'existe actuellement aucun équipement capable, à lui seul, d'intercepter les drogues dissimulées. De grands scanners sont utilisés pour contrôler les conteneurs, mais seule l'expérience humaine permet de comprendre ce qui se cache à l'intérieur. Le plus grand succès dans la détection des stupéfiants est dû à la compétence du personnel de contrôle, qui utilise généralement des technologies telles que les scanners à rayons X (scanners radiographiques). Cela est encore plus vrai pour les drogues synthétiques, en particulier si le trafic s'effectue par le biais *du commerce électronique*, étant donné l'extrême difficulté de surveiller un nombre important d'expéditions et de livraisons avec les systèmes traditionnels des services postaux et des transporteurs, dans lesquels il est facile de dissimuler de petites

LE HUB POSTE ITALIANE À LONATE POZZOLO (VA): PHASES D'INSPECTION



APPAREIL PORTABLE RAMAN



ÉTAPE DE CONTRÔLE AVEC LE RAMAN



quantités.

Toutefois, pour faire face à cette nouvelle menace, il a été nécessaire d'adapter l'équipement des forces de police engagées dans la lutte contre le marché illégal des stupéfiants avec des technologies de pointe, en complément des compétences humaines indispensables.

L'expérimentation de la **technologie Raman portable** a été menée, en accord avec les autorités judiciaires locales - les parquets de Busto Arsizio (VA) et de Milan - et avec la collaboration de Poste Italiane, au **centre** de tri de Poste Italiane à Lonate Pozzolo (VA), qui trie les colis en provenance et à destination de l'étranger, et dans les trois aéroports internationaux de Milan Malpensa (VA), Milan Linate et Rome Fiumicino, où se trouvent des zones commerciales de transit de marchandises et de courrier en provenance de l'étranger.

À cette fin, les services de la Guardia di Finanza des trois aéroports, la brigade mobile de la préfecture de police et les carabinieri du Nucleo Investigativo Provinciale de Varèse ont été chargés de cette mission.

Grâce au financement du projet, **huit appareils Raman portables** ont été achetés et **attribués** aux services **de police, aux carabinieri et à la garde des finances** susmentionnés, après **une formation théorique/pratique** spécifique sur les drogues synthétiques, les nouvelles substances psychoactives, les précurseurs, les méthodes de dissimulation, l'utilisation des technologies et les mesures de protection pour les opérateurs. La formation, qui s'est déroulée au commandement provincial des carabinieri de Varèse pour la partie théorique et dans les zones de transit pour la partie pratique, a été dispensée par le personnel de la DCSA, du département des enquêtes scientifiques des carabinieri, du service de police scientifique de la police nationale, par les artificiers de la police nationale, ainsi que par la société qui a fourni les appareils. Trois autres sessions de formation sur

¹ La spectroscopie Raman est une technique d'analyse chimique non destructive qui fournit des informations détaillées sur la structure chimique des substances. Appliquée aux stupéfiants d'origine synthétique, elle permet, en quelques secondes, d'en déterminer le type, s'ils sont présents dans la « bibliothèque » de l'appareil portable.

PROJET HERMES			
ENVOIS POSTALES AVEC COURRIER PRIVÉ CONTRÔLÉS	SAISIES	STUPÉFIANTS SAISIS EN (KG)	ANABOLISANTS/MÉDICAMENTS ILLÉGAUX SAISIS (emballages)
20.000	1.657	2.298	3.026



les équipements portables Raman, complétées par des notions sur les drogues synthétiques, les NPS, les précurseurs et les laboratoires clandestins, destinées au personnel de police chargé des contrôles, ont eu lieu à partir de 2021.

Les activités de contrôle des envois postaux et des colis par transporteur privé, au cours de la période 2022-2024, ont conduit à **la saisie de nombreux types de stupéfiants, synthétiques et naturel², anabolisants et médicaments illégaux.**

En outre, au cours de l'opération internationale complexe baptisée « Molecola », qui a permis de démanteler une organisation se livrant à la

production de méthamphétamines aux Pays-Bas et à leur exportation vers l'Union européenne via l'aéroport international de Milan Malpensa, la Guardia di Finanza présente dans cet aéroport a intercepté, à l'aide d'un appareil portable Raman, trois expéditions de précurseurs de drogues en provenance de Chine, pour un total de 5 276 kg.

Les commentaires sur le système de contrôle à l'aide d'appareils Raman, tirés des réponses à un questionnaire distribué aux services opérationnels et à la police scientifique, ont donné des avis positifs sur la validité du dispositif en tant qu'outil capable de faciliter les opérations de lutte contre le trafic de drogue dans d'autres secteurs que ceux couverts par le projet Hermes, tels que : les livraisons contrôlées, les perquisitions d'initiative ou sur délégation du procureur général, saisies administratives de stupéfiants d'origine synthétique lors de contrôles routiers.

2 Amphétamine, méthamphétamine, LSD, GHB, GBL, kétamine, MDMA (ecstasy), MDPHP, MAPB, MDPV, MPH, tramadol, oxycodone, 2CB (cocaïne rose), DMT, 5-MEO-DMT, cannabinoïdes synthétiques, champignons hallucinogènes, poppers, mais aussi cocaïne, héroïne, haschisch, marijuana, huile de haschisch.

2. **Formation.**

La formation professionnelle des agents de police dans le domaine spécifique des drogues synthétiques et des nouvelles substances psychoactives a été essentielle pour acquérir les connaissances et l'expérience informatiques nécessaires à la surveillance et à la lutte contre le trafic de drogue par les forces de police. Le manque de compétences en la matière constitue en effet une *lacune* qui a des répercussions sur les activités de lutte contre le trafic de drogue.

Au total, entre 2020 et 2024, **cinq cours** ont été dispensés à la DCSA, dont certains étaient **également** ouverts **aux forces de police étrangères**, pour un total de **plus de 170 fonctionnaires/officiers** participants, et **des journées de séminaires** ont été organisées dans les écoles des forces de police pour **plus de 8 000 participants aux cours de formation** (inspecteurs et agents de la police d'État et de la police pénitentiaire, maréchaux et sous-officiers de l'Arma dei Carabinieri et de la Guardia di Finanza) et **leurs instructeurs respectifs**.

En particulier, en 2020, le premier cours « *Drogues synthétiques et NSP - Caractéristiques et classification, réglementation de référence et systèmes de lutte* » a été organisé à distance en raison des restrictions liées à la COVID-19, auquel ont participé 33 fonctionnaires/officiers de la police nationale (brigade mobile), des carabinieri (unité d'enquête), de la garde des finances (unité de police économique et financière) et de la police pénitentiaire, ainsi que de la direction d'enquête antimafia et de la DCSA elle-même.

En septembre 2021 et en juin 2022, les 2e et 3e cours ont respectivement eu lieu en présentiel à la DCSA, toujours avec la participation du personnel des 4 forces de police.

En novembre 2023 et novembre 2024, les 1er et 2e cours « *Drogues synthétiques, précurseurs et laboratoires clandestins* » ont été organisés à la DCSA, dans lesquels a également été abordé le sujet des laboratoires illégaux de production de drogues synthétiques. Outre les forces de police italiennes, des officiers de police étrangers ont également participé à ces cours³, ce qui témoigne du vif intérêt pour le sujet et de la reconnaissance de la DCSA en tant que *partenaire* international compétent dans ce domaine. À l'issue des cours, *des séances de suivi* ont été organisées uniquement pour les participants italiens afin d'approfondir certains aspects spécifiques de la législation nationale.

De 2022 à 2024, la formation sur tous les thèmes mentionnés, dispensée par les experts de la DCSA, a été mise en œuvre sous la forme de plusieurs journées de séminaires sur le thème « *La Direction centrale des services antidrogue, les drogues synthétiques, les nouvelles substances psychoactives, les précurseurs de drogues* », organisées dans les académies et les instituts de formation de la police nationale, des carabinieri et de la garde des finances, en présence des stagiaires et des formateurs. En particulier, rien qu'en 2024, huit séminaires ont été organisés dans les écoles de la police nationale, des carabinieri et de la garde des finances, à l'intention du personnel occupant des fonctions d'inspecteurs/maréchaux et de fonctionnaires/officiers.

Comme déjà souligné, à partir de 2021, les agents de police des bureaux/

³ Dans le 1er cours : Hong Kong, Espagne, Portugal, Turquie, Kirghizistan, Lettonie, Serbie, Afrique du Sud, Algérie, République slovaque et Brésil. Dans le 2e cours : Autriche, Croatie, Émirats arabes unis, Grèce, Maroc, Panama, Portugal, Roumanie, Espagne et Afrique du Sud.

services auxquels ont été attribués des Raman portables et chargés des contrôles ont été formés lors de trois sessions successives sur les thèmes abordés dans les séminaires, ainsi que sur le fonctionnement technique des appareils.

3. Soutien cognitif au Système national d'alerte rapide (NEWS-D)

Afin de protéger la santé des consommateurs de stupéfiants, en particulier les drogues synthétiques et les NPS, le soutien cognitif à l'activité du **Système national d'alerte rapide (NEWS-D)** a été optimisé, en créant un **centre de risque permanent**, indispensable pour l'identification en temps réel des *cibles* sur lesquelles approfondir les contrôles.

Chaque année, la DCSA reçoit environ **21 000 signalements de saisies de stupéfiants**, qui sont traités à des fins de coordination des enquêtes, de statistiques, d'analyse du phénomène et, enfin et surtout, de soutien informatif aux activités du NEWS-D.

Le système, dirigé par le DPA et qui s'appuie sur l'Institut supérieur de la santé pour la gestion opérationnelle et scientifique, analyse rapidement les informations concernant notamment l'apparition de NPS et les nouvelles modalités de consommation de substances déjà répertoriées, en activant le plus rapidement possible des mesures de réponse sur le territoire national visant à prévenir et/ou à réduire les risques connexes pour la santé publique.

La DCSA, qui, en vertu de la loi (T.U. sur les stupéfiants, d.P.R. 309/1990), est destinataire des informations provenant des circuits de police, tant des bureaux et services territoriaux opérationnels que des laboratoires d'analyse (services de police scientifique, services d'enquêtes

scientifiques, etc.), participe au NEWS-D en tant que « centre collaboratif de premier niveau », avec pour mission de fournir des données et des informations sur les saisies et sur l'existence en Italie de phénomènes criminels liés aux substances faisant l'objet d'informations ou d'alertes, communications qui s'ajoutent à celles destinées aux institutions communautaires et aux agences des Nations unies (INCB⁴ et UNODC⁵).

Le constat que l'objectif du système d'alerte est remis en question par l'absence d'analyses de laboratoire dites de deuxième niveau, qui certifient la composition moléculaire de la substance saisie⁶, ou par les résultats d'analyses chimiques ordonnées par l'autorité judiciaire et effectuées par des laboratoires privés ne faisant pas partie du réseau des « centres collaboratifs » du NEWS-D, a conduit à renforcer le système.

Concrètement, l'unité spécialisée du I^{er} Service de la DCSA⁷ analyse tous les signalements de saisies de drogues synthétiques par les forces de police, les douanes et les polices locales,

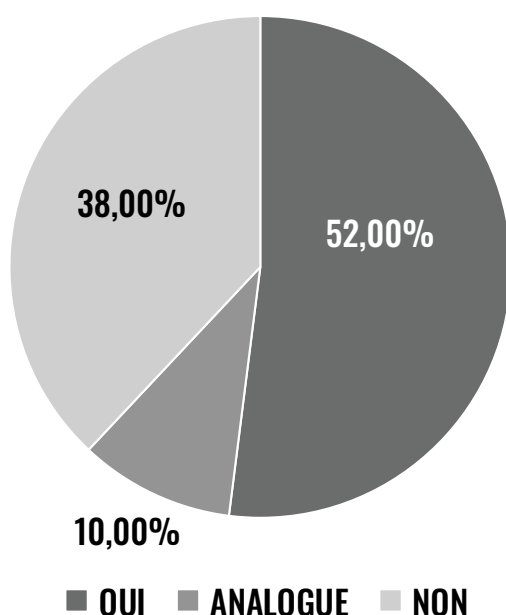
4 *Organe international de contrôle des stupéfiants.*

5 *Office des Nations unies contre la drogue et le crime.*

6 Il est fait référence à la saisie de stupéfiants à l'encontre d'inconnus, avec pour conséquence l'enregistrement identique de la procédure pénale pour violation de l'article 73 du décret présidentiel 309/1990 : dans ce cas, les autorités judiciaires confient rarement les analyses qualitatives et quantitatives de la substance à un laboratoire et la police procède à l'identification à l'aide de tests de dépistage, dont elle communique les résultats à la DCSA. Cette méthode présente un degré de fiabilité élevé pour les drogues « classiques » (cocaïne, héroïne et cannabis), mais peut être imprécise lorsqu'il s'agit de stupéfiants synthétiques, en raison des nombreuses variantes des structures moléculaires, sans tenir compte du phénomène des faux positifs et des faux négatifs.

7 La 3^e et la Section Nouvelles substances psychoactives et drogues synthétiques de la 1^{re} Division.

PRÉSENCE DANS LES TABLEAUX DU D.P.R. 309/90 AU MOMENT DE LA SIGNALISATION DES NPS IDENTIFIÉES PAR LE PROJET HERMES



vérifie si des analyses de deuxième niveau ont été effectuées et, dans l'affirmative, par quel laboratoire. Lorsque celles-ci présentent un intérêt pour le NEWS-D, elle demande (conformément à l'article 88 du T.U. sur les stupéfiants « Destination des échantillons de substances saisies ») l'autorisation de l'autorité judiciaire pour le prélèvement d'échantillons ; puis, avec son propre personnel formé, il procède à l'échantillonnage et confie les échantillons aux laboratoires scientifiques des forces de police, qui saisissent les résultats des analyses sur la plateforme électronique dédiée du NEWS-D.

L'effort coordonné des institutions compétentes, des autorités sanitaires et *des forces de l'ordre* a permis l'ajout de nombreuses nouvelles molécules à action psychoactive dans les listes de substances illégales annexées à la réglementation sur les stupéfiants. En effet, au cours de la période 2022-2024, 29 signalements ont été envoyés au NEWS-D, concernant 21 nouvelles substances psychoactives, 5 drogues

traditionnelles, 2 méthylphénidates et 1 GHB.

Parmi les NPS identifiées, 33,3 % (7) étaient des cannabinoïdes synthétiques, 19 % (4) des cathinones synthétiques et 14,3 % (3) des phénéthylamines. Au moment de la notification, 38,1 % des NPS ne figuraient pas dans les tableaux des substances psychotropes du T.U. de 1990, tandis que les NPS restantes y étaient déjà incluses avec une indication spécifique (52,4 %) ou en tant qu'analogues de structure (9,5 %).

En outre, 9 NPS ont été notifiées à l'EUDA, identifiées pour la première fois sur le territoire national (6 cannabinoïdes synthétiques, 1 phénéthylamine et 1 indolalkylamine) ou figurant sur la liste des substances faisant l'objet d'une surveillance intensive en Europe (1 cannabinoïde synthétique).

4. Coopération internationale

Les activités internationales liées aux drogues synthétiques et aux nouvelles substances psychoactives, y compris celles parallèles au projet HERMES, ont fourni un ensemble d'informations important : les **réunions d'experts**, les **cours de formation**, les **réunions opérationnelles** sur les activités d'enquête ont été des moments d'échange avec les réalités étrangères, qui ont permis d'avoir une vue d'ensemble des nouvelles méthodes de trafic, des itinéraires, des pays producteurs, *des meilleures pratiques* en matière d'enquête et des nouvelles tendances de consommation. Parmi les différents événements organisés, on peut citer :

- *Réunion stratégique « Tendances et évolutions liées aux drogues synthétiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 »* (à distance), organisée par Europol dans le cadre

de la priorité EMPACT « Drogues synthétiques et NPS » (9 décembre 2020) ;

- *Réunion « Drogues synthétiques et nouvelles substances psychoactives », organisée à Bruxelles (Belgique) par le partenaire polonais dans le cadre d'un projet en partenariat avec la DCSA et avec la participation de la Colombie, de l'Espagne, de la Suède, de la Lituanie, des Pays-Bas, d'Interpol, d'Europol et de la Commission européenne (1er et 2 décembre 2021) ;*
- *Cours CEPOL « Illicit Drug Laboratory Dismantling » en Belgique, au centre de formation de Ranst (11-14 octobre 2022) ;*
- *Cours international « Améliorer la réponse des services répressifs dans le domaine de la criminalité organisée liée à la drogue, avec une attention*

particulière pour la cocaïne et les drogues synthétiques », organisé en Pologne par le partenaire polonais au centre de formation de Legionowo (28 mars-1er avril 2022) ;

- *Cours CEPOL « Drug Crime and Markets. Strategic analysis » (Criminalité et marchés liés à la drogue. Analyse stratégique), en Hongrie, au siège du CEPOL à Budapest (18-21 avril 2023) ;*
- *Réunion d'experts sur le trafic de drogues synthétiques à Malte (21-23 juin 2023) ;*
- *Réunion d'experts sur le trafic de précurseurs de drogues synthétiques, organisée à Rome par la DCSA avec les forces de police et les douanes de Pologne, Grèce, Lettonie, Norvège, Portugal, Allemagne, Suède, Belgique, Pays-Bas et République tchèque (9-13 décembre 2024).*

Réunion d'experts sur le trafic de précurseurs de drogues synthétiques
(Roma, 9-13 décembre 2024)





APPENDICE

01. « AMÉRIQUE CENTRALE ET AMÉRIQUE DU SUD »: UNE GALAXIE DE GENRES CRIMINELS ACTIFS DANS LE TRAFIC DE DROGUE



Colombie
Venezuela
Pérou
Bolivie
Équateur
Brésil
Mexique

IV
VI
VII
VIII
VIII
X
XIII

02. PROFILAGE DES PRINCIPALES DROGUES



Analgésiques/Relaxants	XVII
Stimulants	XX
Analgésiques/Dépressur	XXIX
Anxiolytiques/Sédatifs-hypnotiques	XXXIV
Hallucinogènes	XXXVIII

01. << AMÉRIQUE CENTRALE ET AMÉRIQUE DU SUD >> : UNE GALAXIE DE GENRES CRIMINELS ACTIFS DANS LE TRAFIC DE DROGUE

COLOMBIE

Bien que la signature de l'accord de paix ait mis fin à la guérilla des FARC, le conflit interne en Colombie est loin d'être terminé. Le paysage criminel est très diversifié et peut être divisé en :

- **Armées illégales**, apparues au XXe siècle avec une connotation purement politique de lutte armée contre les autorités gouvernementales. Ces groupes, qui exploitaient auparavant le trafic de cocaïne pour financer leurs campagnes politiques armées, sont aujourd'hui presque exclusivement des organisations de trafic de drogue. Il s'agit notamment des groupes de l'**ELN (Ejército de Liberación Nacional)** et aux « Disidencias de las FARC »;
- **Groupes organisés**, également apparus au siècle dernier. D'armées privées créées pour protéger des territoires face aux guerres civiles entre deux camps politiques opposés, ils sont devenus des groupes armés liés aux principaux cartels de la drogue. Ils se sont ensuite transformés en bandes criminelles (BACRIM), pour finalement accéder au rang de groupes organisés. On distingue les groupes armés organisés (les soi-disant GAO, comme l'AGC Autodefensas Gaitanistas de Colombia, connus sous le nom de « Clans du Golfe ») et les groupes criminels organisés (le soi-disant GDO).
- **L'ELN (Ejército de Liberación Nacional)**. Fondée le 7 janvier 1965 dans le département de Santander, l'ELN, surtout dans les années 1980 et 1990, se finançait par des enlèvements, mais bénéficiait également de la présence de multinationales pétrolières dans sa zone d'influence, les extorquant. Elle atteignit son apogée dans les années 1990, avec 5 000 combattants et au moins 15 000 membres de la milice urbaine. Lors du désarmement des FARC, l'ELN commença à s'emparer de zones clés pour le trafic de drogue et la contrebande, comme la région de Catatumbo. Les nouvelles recrues de l'ELN se tournèrent alors vers le Venezuela voisin, où le groupe étendit progressivement sa sphère d'influence, s'imposant comme une guérilla binationale.

L'ELN repose sur une organisation pyramidale sur le plan politique et horizontale sur le plan militaire. Le commandement central (COCE), composé de sept personnalités, prend des décisions importantes, comme la reprise des négociations avec le gouvernement. À ses côtés, on trouve la Direction nationale. La Direction nationale (DINAL) est une sorte de parlement où sont prises les décisions les plus importantes affectant la vie de l'ELN : chaque front y participe avec neuf membres. La structure militaire horizontale de l'ELN est de nature confédérée, ce qui confère aux fronts de guerre et à leurs commandants une grande indépendance d'action et un pouvoir de décision considérable quant à l'orientation prise par le groupe dans son ensemble. L'ELN compte sept fronts de guerre dans le pays : le Front de guerre du Nord-Est Manuel Pérez Martínez (FGNO) avec une influence dans le département de Norte de Santander; le Front de guerre du Nord (FGN) avec une influence dans les départements de La Guajira, Cesar, Magdalena et Atlántico; le Front de guerre de l'Est Manuel Vásquez Castaño (FGO) avec influence dans les départements d'Arauca, Boyacá et Casanare; le front de guerre Jesús Darío Ramírez Castro (FGJDR) avec une influence dans le département d'Antioquia et dans le Sud de Bolívar; le Front de guerre central (FGC) avec une influence dans les départements de Tolima, Risaralda et Antioquia; le Front de guerre occidental Omar Gomez (FGO) avec influence dans les départements de Chocó et Risaralda; le Front de guerre du Sud-Ouest Carlos Alberto Troches Zuleta (FGSO) avec

une influence dans les départements de Nariño et de Cauca. À cela s'ajoute le Front national de guerre urbaine Camilo Torres Restrepo, plus récemment consolidé.(FGUN) avec une présence dans les principales villes du pays, comme Medellín, Barranquilla, Bogotá, Popayán, Neiva, Cúcuta, Villa del Rosario, Bucaramanga, Barrancabermeja, Ibagué et Cali.

Il y a actuellement des affrontements entre les franges orientales et occidentales de la même région ELN et des conflits ouverts contre d'autres groupes armés tels que l'AGC (**Autodefensas Gaitanistas de Colombia**), mieux connu sous le nom de « Clan del Golfo ».

- Les « **Disidencias de las FARC** »¹. Il Governo colombiano, sin dal 2000, in ragione del preoccupante aumento di guerriglieri, della mutata minaccia costituita dai narco-paramilitari e spinto anche dagli impegni scaturenti dalla sigla dell'accordo bilaterale con gli USA, conosciuto come "*Plan Colombia*", tentò di accordarsi con la guerriglia. Dopo quattro anni di negoziati svoltisi a L'Avana, il 24 novembre 2016, i rappresentanti del Governo colombiano e delle FARC raggiunsero un accordo per porre fine al conflitto che imperversava nel Paese da oltre 50 anni. Tuttavia, così come l'accordo aveva causato divisioni nella società civile colombiana, parimenti si registrarono disaccordi anche all'interno del gruppo guerrigliero. Più precisamente, alcuni fronti delle FARC non accettarono di consegnare le armi e passare dalla clandestinità alla vita legale, come previsto dall'accordo con il Governo colombiano. Le stesse FARC ed il Governo iniziarono ad indicare questi guerriglieri come "**dissidenti**" e la loro decisione di rimanere armati li pose in opposizione all'accordo, escludendoli, naturalmente, da tutti i vantaggi riservati agli ex-guerriglieri che si erano sottomessi ai patti. Attualmente, dopo i pesanti colpi inferti dalle Forze governative ai gruppi di guerriglieri, le "*dissidenze delle FARC*" sono passate da una fase di atomizzazione ad un assetto che le vede raggruppate in tre strutture: "*Blocco Sud-Est*", "*Seconda Marquetalia*" e "*Comando di coordinamento occidentale*".
- L'**AGC (Autodefensas Gaitanistas de Colombia)**, ou le « **Clan del Golfo** » ou les **Urabeños** (du golfe d'Urabá), sont des formations nées des cendres du mouvement paramilitaire colombien AUC (Autodefensas Unidas de Colombia), devenues la principale force criminelle en Colombie. Cependant, sous la pression des autorités, l'influence des dirigeants sur chacune des cellules qui composent ce réseau national s'affaiblit, et le groupe risque de se diviser en factions indépendantes. Il est possible, bien que peu probable, que ce processus soit accéléré par la capture du chef du groupe, Dairo Antonio Úsuga, alias « *Otoniel* », en octobre 2021 par les forces de sécurité dans le nord de la Colombie, mais l'inverse est plus probable. Compte tenu de la réponse unifiée de l'organisation criminelle en mai 2022, en représailles à l'extradition d'*Otoniel* vers les États-Unis, les actions coordonnées de *paro armado*² Si les violences ont eu lieu simultanément

1 L'organisation de guérilla FARC-EP ("Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia - Ejército Popular") a été d'inspiration marxiste-léniniste. Il est né dans les années 60 du siècle dernier comme le fruit non seulement de l'histoire colombienne de ces années et à la suite des luttes de libération latino-américaines, alimentées par la tension américaine et soviétique de la guerre froide. Dans les premières années de vie les actions belliqueuses des FARCLes EP avaient un faible impact sur le fonctionnement du régime étatique. Il s'agissait en fait d'un groupe isolé avec une petite force qui, à la fin des années 1970, comptait environ 900 combattants. Leurs capacités militaires étaient donc très limitées, ainsi que leurs chances d'acquiescer du pouvoir. Tout a commencé à changer quand, dans les années 80, le fleuve d'argent provenant du trafic de drogue a augmenté les ressources des guérilleros, en leur permettant d'élargir leurs zones d'influence et leur capacité militaire. On estime qu'au début des années 2000, les guérilleros étaient plus de 20000.

2 Le *paro armado* (grève armée) est une stratégie commune des entités armées en Colombie; comme démonstration de pouvoir en réponse à l'assassinat ou la capture de leurs dirigeants, face aux

dans au moins 73 communes réparties dans 11 départements différents, l'intégrité du « Clan » n'aurait pas dû subir de répercussions significatives. Il est en effet inquiétant qu'un groupe armé ait pu mener une opération d'une telle ampleur, même dans des zones où aucun acte de violence n'avait été enregistré depuis de nombreuses années.

Le modèle organisationnel de la AGC. Il s'agit d'une organisation mixte: environ un tiers des cellules locales sont dirigées par la direction, tandis que les autres sont des organisations criminelles locales qui, en choisissant d'utiliser le nom Urabeños, doivent être prêtes à fournir des services ou à exécuter des ordres à la demande de la direction. Le modèle de réseau Urabeños exige que les cellules locales soient financièrement autonomes. C'est pourquoi, outre le trafic transnational de drogue, elles sont actives dans l'exploitation minière illégale, l'extorsion et le microtrafic urbain.

VENEZUELA

Le Tren de Aragua Il s'agit de la structure criminelle la plus puissante du Venezuela et la seule à avoir réussi, à partir d'un gang carcéral limité à l'État d'Aragua, à constituer une menace transnationale dotée d'un large portefeuille criminel. Cette expansion à l'étranger s'est faite au prix d'un exode massif de Vénézuéliens. Malgré sa détention à la prison de Tocarón, dans l'État d'Aragua, le gang bénéficiait de ses propres cellules établies dans d'autres pays d'Amérique du Sud. En septembre 2023, cependant, 11 000 policiers et militaires vénézuéliens ont attaqué Tocarón, prenant apparemment le contrôle de ce qui était jusqu'alors le centre opérationnel du Tren de Aragua. Malgré la perte de sa base d'opérations, les dirigeants du gang ont réussi à s'échapper et ses cellules transnationales ont continué à opérer activement.

L'expansion du Tren de Aragua en Colombie, au Pérou et au Chili a transformé le paysage criminel local dans certains cas, attirant ainsi l'attention des autorités de ces pays et de toute la région. Les États-Unis s'inquiètent de l'expansion potentielle du groupe sur leur territoire. En juillet 2024, le Département du Trésor a classé le Tren de Aragua comme organisation criminelle transnationale. Par ailleurs, le département d'État américain a offert plusieurs millions de dollars de récompense pour toute information menant à l'arrestation de trois de ses principaux dirigeants³.

L'activisme de ses membres à la frontière entre le Venezuela et la Colombie a conduit à l'escalade des affrontements armés avec les principaux groupes criminels colombiens, dont l'**Ejército de Liberación Nacional (ELN)** et les **Autodefensas Gaitanistas de Colombia (AGC)**. Les groupes se sont battus pour le contrôle des passages frontaliers clandestins, connus sous le nom de trochas, qui abritent diverses économies criminelles, telles que le trafic de drogue, la contrebande de marchandises et le trafic de migrants.

Le Tren de Aragua s'est néanmoins taillé une place dans la ville frontalière colombienne de La Parada, où de nombreux migrants vénézuéliens, continuant de fuir leur pays pour rejoindre la Colombie, sont contraints de payer des frais importants ou sont victimes d'exploitation sexuelle. Le groupe s'est ainsi développé, suivant les flux migratoires vénézuéliens, établissant des cellules en Colombie, au Pérou et au Chili, et signalant également une présence sporadique en Équateur, en Bolivie et au Brésil. À mesure que

opérations de l'armée ou à la veille des élections nationales. Des actions sont mises en place par des groupes armés, qui bloquent les routes limitant la mobilité, ferment les magasins et suspendent les cours dans les écoles et universités.

³ Le leader du groupe, Héctor Rustherford Guerrero Flores, alias "Niño Guerrero", Yohan José Romero, alias "Johan Petrica" et Giovanni San Vicente, également connu sous le nom de "Giovanny"

ces cellules se consolidaient, le cartel a infiltré les économies criminelles locales, recourant à une violence sélective et flagrante pour évincer d'autres groupes criminels, constituant ainsi une grave menace pour la sécurité.

Le **Cartel de Los Soles**, du nom des insignes que portent les généraux vénézuéliens sur leurs uniformes, est une organisation criminelle non linéaire qui opère depuis les années 1990 et se compose de membres corrompus, de haut et de bas rang, des forces armées du pays. Le groupe est soupçonné de contrôler d'importants segments du trafic de drogue au Venezuela. Il est erroné de le classer comme un cartel ordinaire, à l'instar de Sinaloa ou du **Cártel Jalisco Nueva Generación (CJNG)**. Il n'a pas de chef unique et fonctionne comme s'il était composé d'une série de cellules chargées de mener des opérations différentes et spécifiques⁴, comme la collecte de « taxes » auprès des trafiquants de drogue, par la livraison de parties des stupéfiants trafiqués ou par des paiements périodiques à verser à des militaires corrompus, pour permettre la création de couloirs sûrs pour le passage de la drogue ou pour l'utilisation de véhicules militaires destinés au transport de stupéfiants.

PÉROU

Le paysage criminel péruvien est caractérisé par la présence de clans familiaux opérant dans la chaîne complexe du trafic de drogue, jouant différents rôles. Il y a les fournisseurs de matières premières (feuilles de coca et précurseurs chimiques), les associés dotés d'une expertise scientifique actifs dans des laboratoires clandestins de production de pâte de base de cocaïne et de chlorhydrate, puis passent aux véritables trafiquants qui détiennent de grandes quantités de cette substance narcotique prêtes à être mises sur les marchés internationaux et qui négocient des ventes en gros avec des acheteurs étrangers.

Le réseau criminel international qui finance la production de drogue s'inscrit dans ce cadre. Il est représenté par des émissaires ou des courtiers qui agissent comme le bras armé des organisations criminelles dans les pays d'origine, effectuant des activités de « médiation » pour l'achat de cargaisons de cocaïne principalement destinées aux États-Unis et à l'Europe, mais aussi pour régler des comptes entre groupes criminels rivaux sur le territoire péruvien.

L'extorsion, les enlèvements contre rançon, la prostitution et la traite des êtres humains sont principalement le fait de groupes criminels étrangers actifs au Pérou, notamment le Tren de Aragua vénézuélien et, accessoirement, le groupe équatorien Los Tiguerones. Des groupes criminels étrangers, majoritairement brésiliens, sont également impliqués dans le trafic international de drogue au Pérou (**Comando Vermelho et Primeiro Comando da Capital**), par d'anciens membres colombiens des **FARC** et des membres mexicains des tristement célèbres cartels de **Sinaloa** et de **Tijuana**. Les organisations de trafic de drogue illicite sont principalement concentrées dans l'est du Pérou, à la frontière avec la Colombie, le Brésil et la Bolivie, ainsi que dans la partie centrale du pays, à savoir le VRAEM, principale zone de production de cocaïne et une zone hautement dangereuse en raison de la présence de ramifications encore actives du mouvement terroriste **Sendero Luminoso**, désormais effectivement transformées en bras armé des trafiquants de drogue péruviens et étrangers, si elles ne sont pas déjà directement impliquées dans le système de trafic de drogue. La côte péruvienne n'est impliquée dans le trafic de drogue que dans la phase finale, celle de l'« exfiltration » de cocaïne par voie maritime via les principaux ports. (Callao et Paita), tandis

⁴ Parmi les faits documentés les plus importants qui leur sont associés, il y a des avions remplis de drogue bloqués par les douanes étrangères en 2011, ou des autorités telles que l'ancien chef du renseignement Hugo Armando Carvajal, "assistance matérielle aux activités de trafic de stupéfiants des insurgés colombiens des FARC" en 2008.

que le trafic aérien se fait principalement via l'aéroport de Callao (coursiers aériens).

Les organisations criminelles les plus importantes impliquées dans le trafic de drogue opèrent dans la forêt amazonienne (partie est du pays), en alliance avec les clans familiaux péruviens qui gèrent la culture de la coca et approvisionnent les cartels étrangers en matière première. De là, un dense réseau de laboratoires clandestins s'étend le long des principales voies navigables, avec de nombreuses pistes d'atterrissage clandestines construites le long des fleuves eux-mêmes: c'est la route de l'Est, ou « pont aérien » à destination de la Bolivie et du Brésil, qui rejoint la route portuaire et maritime de l'Ouest.

BOLIVIE

Les organisations criminelles de type mafieux brésilien, en particulier le Primeiro Comando da Capital (**PCC**), se disputent le contrôle des routes de trafic de cocaïne boliviennes et péruviennes, notamment dans les zones frontalières. Des enquêtes récentes ont révélé l'existence de véritables branches de groupes criminels brésiliens, voire de cartels mexicains. De plus, de nombreuses découvertes suggèrent que la drogue est de plus en plus transportée par avion commercial depuis l'Amérique du Sud vers l'Asie du Sud-Est, principalement par des Boliviennes employées comme messagères pour acheminer la cocaïne vers ces marchés. Des groupes criminels vénézuéliens, comme le Tren de Aragua, profitent également du trafic de drogue et d'êtres humains et sont de plus en plus actifs dans la région frontalière entre le Chili et la Bolivie.

ÉQUATEUR

Bien que le pays soit de plus en plus impliqué dans le **trafic de drogue**, il n'a jamais connu d'épisodes violents résultant de conflits entre organisations criminelles. Cependant, depuis 2019, l'Équateur connaît une recrudescence des affrontements entre diverses organisations criminelles cherchant à s'implanter stratégiquement dans le pays. L'afflux de grandes quantités de cocaïne en provenance de Colombie a entraîné une augmentation de la circulation d'argent et d'armes vers les gangs, notamment **Los Choneros** (qui recrutait ses membres dans les prisons). Elle est considérée comme l'une des plus grandes et des plus puissantes du pays: en 2019, elle comptait 12 000 membres impliqués dans le trafic de drogue, les assassinats commandités et les meurtres à forfait (dit « hitman »), l'extorsion, le trafic d'armes et toutes sortes d'autres trafics illégaux.

Pour un meilleur contrôle logistique, le gang avait créé deux autres sous-groupes criminels en son sein: les **Tueurs de Chone**, qui contrôlaient la région de Guayaquil et ses environs, et les **Tiguerones**, situés au nord, dans la province d'Esmeraldas. Cette « structure organisationnelle » leur permettait de transporter beaucoup plus rapidement les cargaisons de cocaïne à l'intérieur du pays, de la frontière colombienne à Guayaquil en seulement six heures. Ce facteur logistique d'une importance capitale ne pouvait passer inaperçu aux yeux des principaux cartels étrangers présents sur le territoire équatorien – les cartels mexicains, mais aussi les organisations balkaniques et le PCC brésilien – qui décidèrent alors d'exploiter cet effet induit pour localiser et gérer leurs opérations de trafic depuis le pays andin.

Ce qui étaient autrefois des sous-groupes de Los Choneros, les Chone Killers et les Tiguerones susmentionnés, mais aussi d'autres groupes tels que Los Lobos et Los Lagartos, se sont unis en 2021 dans une nouvelle structure, appelée **Nueva Generación** - en référence à leur relation de trafic de drogue avec le cartel mexicain de Jalisco - Nueva Generación CJNG - pour contrer le noyau historique principal de Los Choneros, qui sont restés, cependant, des

alliés fidèles du cartel mexicain de Sinaloa.

Tous ont cependant des liens importants avec des **groupes criminels des Balkans**, notamment **albanais**, qui alimentent l'approvisionnement en cocaïne sur le marché européen crucial.

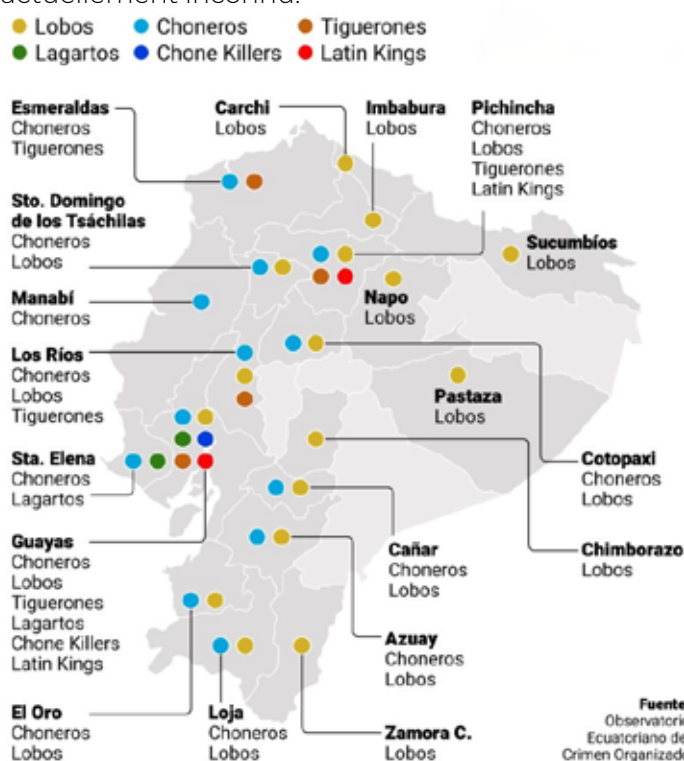
Les groupes criminels susmentionnés ont traditionnellement été rejoints, au moins depuis leur création en 1992, par le gang des **Latin Kings**. Ces groupes, en conflit ouvert avec les Chone Killers depuis de nombreuses années, ont contribué à une importante spirale de violence dans le pays. Actuellement, la puissance militaire du groupe semble limitée.

Les événements les plus récents, qui ont aggravé la situation sécuritaire dans le pays andin⁵ - y compris l'occupation d'une station de télévision par des hommes armés et cagoulés le 9 janvier 2024 - ont incité le président Daniel Noboa à publier un décret déclarant « conflit armé interne au niveau national » et ordonnant aux forces militaires de neutraliser les groupes armés illégaux, listant 22 groupes criminels organisés transnationaux comme organisations terroristes et acteurs non étatiques belligérants. Aguillas, Águilas Killer, AK47, Caballeros Oscuros, Chone Killer, Choneros, Corvicheros, Cuartel de las Feas, Cubanitos, Fatales, Gánster, Kater Piler, Lagartos, Latin Kings, Lobos, Los p. 27, Los Tiburones, Mafia 18, Mafia Trébol, Patrones, R7, Tiguerones).

Aux 6 groupes criminels « historiques » mentionnés ci-dessus, il faut donc désormais en ajouter 16 autres.

À côté de ces noms, d'autres groupes criminels peu connus sont également apparus, comme les Caballeros Oscuros, les Corvicheros, le Cuartel de las Feas et le Kater Piler, dont le rôle dans le monde criminel est actuellement inconnu.

**PRESENZA DI GRUPPI
CRIMINALI IN ECUADOR,
SUDDIVISI PER PROVINCIA**



⁵ En 2023, l'Équateur s'est distingué par une augmentation spectaculaire de la violence en général, avec un taux d'homicides qui a presque doublé par rapport à 2022, passant de 25,32 décès pour 100 000 habitants à 46 en 2023.

BRÉSIL

Au Brésil, des enquêtes ont récemment été¹ menées **72 «visages»** (factions, c'est-à-dire organisations criminelles) actifs et parmi ceux-ci les historiques **Primeiro Comando de la Capital (PCC)** et **Comando Vermelho (CV)**, mais aussi le plus jeune **Terceiro Comando Puro (TCP)**.

72 ORGANIZAÇÕES CRIMINOSAS ATUANTES NO SISTEMA PRISIONAL BRASILEIRO		
1. Os Mano	25. Cartel do Norte	49. Os Mano
2. Anti Bala	26. Crias da Triplice	50. Comando Classe A
3. Bala na Cara	27. Revolucionários do Amazonas	51. Amigo dos Amigos
4. Comando Pelo Certo	28. Raio B	52. Povo de Israel
5. Família 33	29. Primeiro Comando de Itabuna	53. Milícias
6. Os Abertos	30. DMP	54. Terceiro Comando Puro
7. Os Tauras	31. Comando da Paz	55. Primeiro Comando de Vitória
8. Os Tauras Pelotas	32. Bonde Dos 13	56. Bonde dos Maluco
9. Primeiro Comando Santamariense	33. Comboio do Cão	57. Bonde dos 40
10. PCS	34. Bonde do Maluco	58. Bonde dos Cachorros
11. Unidos Pela Paz	35. Katiara	59. Família do Norte
12. Conceição	36. Bonde do Ajelta	60. Okaida
13. Primeiro Comando do Interior	37. Primeiro Comando do Panda	61. Trem Bala
14. Alkaida	38. Real	62. Guardiões do Estado
15. V7-RS	39. Bonde do TG	63. Comando Litoral Sul
16. Sindicato do Crime	40. Bonde do Antonio Fal	64. Comando Leal
17. Primeiro Comando da Capital	41. Bonde 8 de Ouro	65. Primeiro Crime Revolucionário Catarinense
18. PCM	42. Bonde do Neginho	66. Irmãos dos Irmãos
19. Bonde do Cangaço	43. Mercado do Povo Atitude	67. Tudo Neutro / Massa
20. Comando Vermelho	44. Primeiro Comando de Eunápolis	68. EUA
21. Amigos do Estado	45. Primeiro Grupo Catarinense	69. Nova Okaida
22. Família Terror do Amapá	46. Máfia Paranaense	70. Bonde do Cangaço
23. Amigos Para Sempre- Aps	47. Ferro Velho	71. Terceiro Comando da Capital
24. União Criminosa do Amapá- Uca	48. Cartel do Sul	72. Comando Revolucionário Brasileiro da Criminalidade

¹ SENAPPEN (Secretaria Nacional de Políticas Penais), Relatório do Mapa de Ocrim, 2023.

Primeiro Comando da Capital (PCC). Il s'agit du réseau criminel le plus vaste et le mieux organisé du Brésil. Le groupe aurait étendu ses opérations à d'autres pays d'Amérique latine, ainsi qu'à l'Europe et à l'Asie. Après l'émeute d'octobre 1992 à la prison de Carandiru, à São Paulo, au cours de laquelle les forces de sécurité brésiliennes ont tué plus de 100 détenus, un groupe de huit détenus, transférés à la prison de Taubaté, a formé le *PCC* dans le but initial d'exiger justice pour le massacre et de faire pression pour une amélioration des conditions de détention.

Exprimant sa solidarité avec un autre gang de prison, le *Comando Vermelho (CV)*, adopta « paix, justice et liberté » comme slogan et prôna la révolution et la destruction du système capitaliste. En 1999, le groupe commit le plus grand braquage de banque de l'histoire de São Paulo, déroband environ 32 millions de dollars. Dans les années qui suivirent, la décision du gouvernement brésilien de séparer les *chefs* de la *PCC*, en les transférant dans des prisons à travers le pays, leur a permis de renforcer les liens avec d'autres groupes criminels et de diffuser davantage leurs idées.

En 2001, le *PCC* a coordonné une importante révolte carcérale, impliquant simultanément 29 établissements dans l'État de São Paulo, mais en 2006, il a organisé une rébellion encore plus grande. Les *PCC* ont pris d'assaut plus de 70 prisons à travers le pays et ont pris en otage leurs visiteurs. Parallèlement, le groupe a mené des attaques coordonnées à l'extérieur des prisons, notamment à São Paulo, faisant 150 morts.

Début 2010, le groupe a commencé à se développer à l'étranger, en démarrant ses opérations **trafic de drogue** et des armes dans les pays voisins comme la Bolivie et le Paraguay, mais a également tenté d'influencer la politique dans l'État de São Paulo. Avec plus de 11 000 membres répartis dans une grande partie du Brésil et des revenus mensuels de plusieurs millions de dollars, le *PCC* Le groupe a élargi son portefeuille criminel et s'est lancé dans des opérations internationales de trafic de drogue à grande échelle. Il a noué des liens avec les mafias européennes et a commencé à blanchir de l'argent à l'étranger, notamment dans des pays comme la Chine. En 2015, le syndicat a été reconnu coupable d'une série de braquages sanglants au Paraguay, et début 2016, une vidéo montrant la décapitation d'un adolescent a été diffusée, vraisemblablement liée à une querelle entre les *PCC* et son ancien allié, le *Premier groupe de Catarinense (PGC)*.

Fin 2016, une série d'émeutes dans les prisons, qui ont fait des centaines de morts, a marqué la fin de la longue trêve de *PCC* avec le *CV*. Cela a donné lieu à une course effrénée à la conquête du territoire, recourant à des alliances entre de multiples groupes. À cette époque, *PCC*. Il semblait en expansion, lié au trafic international de drogue qui transitait par l'Uruguay, ainsi qu'aux enlèvements et aux vols en Bolivie et au Paraguay et aux tentatives de recrutement de dissidents de **Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC)**, désormais démobilisé.

Mais début 2020, le groupe a dû faire face à une pression croissante de la part des autorités brésiliennes et internationales. La *direction* du groupe a été décapité par les enquêtes, qui ont permis l'interception de communications cryptées, par les affrontements continus avec des organisations rivales et par le transfert de ses *chefs* dans les prisons fédérales.

Ces dernières années, le *PCC* a étendu ses opérations au-delà des frontières du Brésil, développant des cellules dans presque tous les pays d'Amérique du Sud, comblant ainsi un vide en Amérique latine où aucune organisation locale ne dominait le paysage criminel. Le groupe a également diversifié son portefeuille criminel, se lançant dans la cybercriminalité, notamment le blanchiment d'argent via les cryptomonnaies et la fraude virtuelle, et nouant des liens avec des groupes criminels européens.

Comando Vermelho (CV). Il s'agit du plus ancien groupe criminel du Brésil. Initialement formé dans les années 1970 dans une prison de Rio de Janeiro pour assurer l'autoprotection des détenus, le CV a commencé par des délits mineurs, puis, dans les années 1980, il est passé à *entreprise* de la **cocaïne**, collaborant avec les cartels de la drogue colombiens et assumant un rôle de *direction* socialement, dans de nombreux quartiers marginalisés de Rio. Depuis, s'il conserve son influence dans les quartiers les plus pauvres de Rio de Janeiro, il a acquis une forte influence dans les prisons du pays, la région de l'Amazonas, au nord, et l'État du Mato Grosso, à l'ouest, étant ses bastions secondaires. Il est également présent au Paraguay et en Bolivie, où il se procure une grande partie de sa cocaïne, et en 2022, il aurait commencé à s'étendre en Guyane française.

Le CV est né d'une alliance carcérale entre des détenus de droit commun et des militants de gauche pendant la dictature militaire brésilienne, entre 1964 et 1985. Les terribles conditions de détention à la prison Candido Mendes, sur l'Ilha Grande, à Rio de Janeiro, ont poussé les détenus à s'unir pour survivre au sein du système. Initialement appelée «*Phalange rouge*» (Phalange rouge), l'alliance a rapidement abandonné son nom et son idéologie de gauche en faveur d'une plus grande implication criminelle et la presse a commencé à l'appeler «*Comando Vermelho*». Les idées du CV se sont propagées à d'autres prisons et deux décennies plus tard, un mouvement carcéral similaire, le PCC, aurait surgi à San Paolo.

Les cartels colombiens ont vu en lui un partenaire idéal quand le trafic de cocaïne a commencé à exploser dans les années 1980, car il disposait de la structure et de l'organisation nécessaires pour recevoir et distribuer de grandes quantités de drogue. Les membres non incarcérés avaient donc une mission claire : former des bandes armées pour conquérir des territoires de trafic de drogue. Le groupe a pris le contrôle de nombreuses favelas, ces quartiers marginalisés de Rio de Janeiro abandonnés par l'État, et a établi un système de gouvernement parallèle tout en fournissant des emplois aux habitants.

En 2005, on estimait que le CV contrôlait plus de la moitié des quartiers les plus violents de Rio de Janeiro. Un programme de pacification policière, visant à renforcer la présence de l'État dans les zones à forte criminalité, a encore réduit l'influence du groupe au début des années 2010, grâce à la création d'« unités de pacification policière » (Unité de police du Pacifique, ou UPP) dans les favelas de Rio. Toutefois, les effets à long terme de cette stratégie de sécurité ont été limités. Fin 2021, la plupart des UPP ont été fermées, le programme étant considéré comme un échec par les autorités.

Le CV a une structure de *direction* relativement faible et a été décrit comme un réseau d'acteurs indépendants, dont la structure ressemble à une organisation en franchise, avec des cellules locales et des réseaux indépendants fonctionnant comme alliés.

On pense que le CV avait également des liens avec les **Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC)**. Pour preuve, l'un des *chefs* de la CV Luiz Fernando da Costa *alias* « Fernando Beira-Mar » a été arrêté en Colombie en 2001 alors qu'un échange d'armes et de cocaïne avec les guérilleros était présumé.

Fin 2016, la rupture d'une alliance de longue date entre le CV et le PCC déclencha une vague de violence dans les prisons brésiliennes. Le conflit entre les deux groupes se poursuivit l'année suivante, lorsque PCC essaya de réduire la puissance du CV. Ils forment des alliances avec des gangs ennemis et cooptent des membres du groupe pour prendre le contrôle du trafic de drogue dans leurs zones d'influence. Le conflit s'est depuis étendu à la Bolivie voisine, où les deux groupes s'affrontent pour le contrôle des routes de la drogue entre la province frontalière de Santa Cruz et l'État du Mato Grosso.

En plus de la PCC, les principaux ennemis de la CV sont actuellement les milices, composées

d'officiers des forces de sécurité retraités et en service, et les groupes criminels de Rio de Janeiro tels que les **Terceiro comando puro (TCP)**.

Le **Terceiro comando puro (TCP)** c'est la démonstration de comment, dans la *favela Morro dos Macacos* à Rio de Janeiro, la religion se mêle au crime.

Le TCP n'est pas un groupe religieux à l'origine. Il est né au milieu des années 1980 de la scission du CV par ses membres, qui, profitant d'un vide de direction, ont essayé de se tailler des parts importantes du marché en croissance des médicaments au Brésil. Depuis, le TCP est devenu l'un des rivaux les plus acharnés de la CV à Rio, alliant un message spirituel à un message de lutte, et est devenu l'un des groupes criminels les plus anciens de la ville. La religion constitue une force organisatrice puissante pour les gangs criminels au Brésil et dans une grande partie de l'Amérique latine, offrant un mélange de légitimité, de contrôle social, de cohésion interne et d'identité. Bien que cela puisse paraître contradictoire, l'intégration de la religion dans la culture des gangs reflète leurs racines profondes dans le tissu social des bidonvilles, où la foi cohabite souvent avec la violence et la survie. En l'absence d'institutions gouvernementales fortes, les gangs comblent souvent ce vide en créant une communauté parallèle fondée sur des démonstrations de force et de foi en un ordre supérieur.

Au Brésil, par exemple, le pentecôtisme a gagné du terrain dans les prisons et les bidonvilles, en partie grâce à l'importance qu'il accorde à la santé et à la richesse: on croit que la foi peut mener à la réussite matérielle et que les bénédictions de Dieu se manifestent par la prospérité financière. Beaucoup croient également que l'humanité se précipite vers l'apocalypse, divisant le monde entre croyants et non-croyants. Cette vision manichéenne facilite la vie des criminels pentecôtistes, qui peuvent ainsi envisager leur combat contre leurs rivaux à travers ce prisme religieux.

Le TCP, qui combine spécifiquement le pentecôtisme à des activités illégales, avait commencé par le passé à hisser un drapeau aux symboles religieux au point le plus élevé du quartier afin d'affirmer son contrôle sur la zone, à la suite de violents affrontements avec des gangs rivaux.

Favela Morro dos Macacos, haut lieu d'activité criminelle intense et d'opérations policières fréquentes, a été le théâtre d'au moins 80 fusillades liées à des conflits criminels en 2024, ainsi que d'une invasion à grande échelle par les forces de l'ordre. En réponse, et dans une tentative d'imposer sa volonté hégémonique à la communauté, le TCP a continué d'exposer des symboles religieux dans des espaces visibles. L'utilisation de la religion par le TCP a attiré les critiques des pentecôtistes, qui soutiennent que les gangs ne devraient pas associer le crime à Dieu.

Mais le TCP n'est pas le seul groupe criminel à exploiter les principes religieux pour promouvoir ses activités: Tropada de Aarão, un gang mineur de Rio lié à la TCP, s'aligne sur les idéaux évangéliques².

MEXIQUE

Selon les autorités mexicaines, l'Administration de la lutte contre la drogue (DEA) et le Cartel de Sinaloa (CDS), ainsi que le **Jalisco Nueva Generacion (CJNG)** sont les deux principaux acteurs de la scène criminelle mexicaine.

Le **Cartel de Sinaloa (CDS)**, considérée comme l'organisation la plus grande et la plus puissante de **trafiquants de drogue**. Dans l'hémisphère occidental, il est principalement

2 Le nom de le groupe criminel s'inspire de la figure biblique d'Aaron, frère de Moïse.

impliqué dans le trafic international de fentanyl, de méthamphétamine, de cocaïne, de marijuana et d'héroïne, notamment à destination des États-Unis, ainsi que dans la traite des êtres humains. Au milieu du XXe siècle, de petits groupes de familles paysannes vivaient dans des zones rurales de l'État de Sinaloa consacrées à la culture et à la contrebande de marijuana et d'héroïne issue du pavot. Dans les années 1960 et 1970, ils sont passés de la contrebande au trafic de drogue, notamment de marijuana. À la fin des années 1970, ils ont commencé à transporter de la cocaïne pour des trafiquants colombiens et ont transféré leurs opérations à Guadalajara, capitale de l'État de Jalisco. Parmi leurs chefs figuraient Rafael Caro Quintero, Miguel Ángel Félix Gallardo, Ernesto Fonseca Carrillo et Joaquín Guzmán Loera, alias « *El Chapo* ». Durant cette période, ils ont commencé à collaborer avec le cartel de Medellín, établissant les schémas et les itinéraires du trafic de drogue vers les États-Unis, qui sont encore très pertinents aujourd'hui. L'audace des trafiquants mexicains est devenue évidente en 1985, lorsqu'un agent de la DEA fut tué. La pression des États-Unis a forcé les autorités mexicaines à agir et les chefs ont fui le pays. Les factions restantes ont établi des bases dans différentes régions du Mexique.

À cette époque, le *cartel de Sinaloa* s'est allié à la famille Valencia, originaire du Michoacán, formant l'organisation connue sous le nom de **Signe du Millénaire**. Cette collaboration leur a non seulement permis de continuer à exercer leur pouvoir sur leurs rivaux, mais aussi d'accéder aux ports clés du Pacifique et de recevoir des précurseurs chimiques en provenance de Chine pour entrer dans le lucratif marché de la production de méthamphétamine.

Les affrontements entre ces groupes ont commencé presque immédiatement. En novembre 1992, Guzmán a envoyé 40 hommes armés attaquer une fête du *cartel de Tijuana* à Puerto Vallarta, tuant 9 personnes. Le *cartel de Tijuana* a réagi en tentant d'assassiner Guzmán à l'aéroport de Guadalajara en 1993, mais a finalement tué un cardinal catholique mexicain. Guzmán s'est enfui au Guatemala, où il a été arrêté deux semaines plus tard. Il s'est évadé de prison en 2001, reprenant le contrôle total de l'organisation et déclenchant de nouvelles querelles sanglantes avec d'anciens alliés. Durant la même période, Guzmán est devenu le chef le plus visible du cartel de Sinaloa, aux côtés d'Ismael Zambada García, alias « *Le Mayo* », et de Juan José Esparragoza Moreno, alias « *Le Bleu* ».

Début 2010, de nouveaux désaccords ont provoqué de nouvelles fractures au sein du *cartel du Millénaire*, donnant vie au *Cártel Jalisco Nueva Generación (CJNG)*, qui est aujourd'hui l'un des principaux rivaux de la *Cartel de Sinaloa*. Guzmán a été arrêté à nouveau en février 2014, cette fois au Mexique, laissant la direction de l'organisation entre les mains du *Bleu* et du *Mayo*. Guzmán a consolidé son statut de plus grande légende criminelle du Mexique lorsqu'il s'est à nouveau évadé de prison, en juillet 2015, en utilisant un tunnel creusé dans la salle de bains de sa cellule. Sa troisième capture en 2017 et son extradition ultérieure vers les États-Unis ont déclenché une lutte interne pour le contrôle de la *Cartel de Sinaloa*.

Le *cartel de Sinaloa* n'a pas de structure hiérarchique. Il s'agit d'un réseau de cellules diverses qui coopèrent entre elles, tandis que ses opérations à l'étranger, y compris au Mexique, sont généralement confiées à des partenaires locaux. Actuellement, le cartel dispose d'au moins deux structures de commandement : la première est dirigée par les disciples les plus fidèles de *El Mayo*, arrêté en juillet 2024 aux États-Unis ; la seconde est composée des enfants d'El Chapo, Joaquín Guzmán López, Ovidio Guzmán López, Iván Archivaldo et Jesús Alfredo, collectivement connus sous le nom de « *Chapitos* ». Les quatre Chapitos sont devenus une cible prioritaire pour les autorités mexicaines et américaines. Ovidio Guzmán a été arrêté par les autorités mexicaines en janvier 2023, après une tentative avortée en 2019. En septembre 2023, il a été extradé vers les États-Unis. Joaquín a été arrêté aux États-Unis avec *Le Mayo* en juillet 2024.

Le *cartel de Sinaloa* a résisté aux changements du paysage international de la drogue et à l'arrestation et à la mort de ses chefs, en partie grâce à sa structure en réseau et à son approche entrepreneuriale.

Outre le fentanyl, le CDS maintient le trafic de cocaïne grâce à des relations consolidées avec des producteurs sud-américains, ainsi que le trafic d'héroïne et de marijuana, directement produites dans les territoires mexicains contrôlés par le cartel. Il fabrique également de grandes quantités de méthamphétamine à haute puissance et à faible coût, qu'il exporte vers les États-Unis, l'Asie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Europe, ces derniers marchés étant particulièrement intéressants en raison des énormes profits qu'ils sont capables de générer. Le CDS opère en effet dans au moins 47 pays à travers le monde, notamment en Amérique du Sud, où il est capable de négocier des expéditions de tonnes de cocaïne vers le Mexique, à destination des marchés américain, européen et australien. Vers l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, où elle entretient des bases logistiques pour stocker la cocaïne ou les précurseurs chimiques avant de les expédier au Mexique ; vers le continent africain, où une partie de la cocaïne destinée à l'Europe est acheminée. L'Afrique pourrait également s'avérer être un territoire inquiétant dans lequel les CDS exporteraient leur savoir-faire pour créer des laboratoires clandestins de production de drogues synthétiques, toujours selon la DEA. De récentes enquêtes internationales ont par ailleurs démontré l'intérêt des criminels mexicains pour alimenter le marché européen de la drogue, ce qui a conduit à la saisie de grandes quantités de méthamphétamine et de cocaïne en Espagne et aux Pays-Bas. Selon Europol, des « cuisiniers » de la drogue s'y trouvent depuis quelques années. La Cartel de Sinaloa, en collaboration avec des criminels locaux, supervise la préparation de la méthamphétamine et exporte non seulement le produit fini, mais aussi ses connaissances techniques et chimiques pour enseigner à ses « collègues » européens comment préparer ces substances³.

Le **Cartel Jalisco Nueva Generación (CJNG)** est un groupe criminel transnational directement dérivé du Cártel de los Milenios. Il est connu pour son recours agressif à la violence et ses campagnes de relations publiques, à la suite de violentes querelles intestines. Malgré l'arrestation de certains de ses principaux membres, le CJNG reste l'une des principales menaces criminelles au Mexique.

Le CJNG est apparu après la mort de l'ancien président du cartel de Sinaloa, Ignacio Coronel, alias « Nacho », lors d'un affrontement avec les forces de sécurité en juillet 2010, et la capture du chef du *Signe du Millénaire*, Oscar Orlando Nava Valencia, alias « Le Loup », qui a provoqué des fractures internes au sein du cartel. La division en factions qui en résulte, La Résistance et Les Twisters, a permis à ce dernier de devenir ce que l'on appelle aujourd'hui le CJNG, fondé par l'ancien policier Nemesio Oseguera Ramos, alias « Le Mencho », avec Erick Valencia, alias « Le 85 », et Martín Arzola Ortega, alias « Le 53 ».

Le CJNG a toujours été associé à un recours à une violence extrême. Dans la période qui a suivi sa création, le nombre de meurtres, de disparitions forcées et de fosses communes découvertes a considérablement augmenté. En avril 2015, le CJNG a tué 15 policiers lors d'une embuscade à Jalisco, l'une des attaques les plus brutales contre les forces de sécurité de l'histoire du Mexique. Grâce à sa puissance de feu colossale, le cartel a notamment abattu un hélicoptère militaire en 2015. Il a également été responsable de plusieurs attaques contre des fonctionnaires⁴. De plus, grâce à une propagande médiatique efficace et à un

3 EUROPOL – D.E.A., COMPLEXITIES AND CONVENIENCES IN THE INTERNATIONAL DRUG TRADE: the involvement of Mexican criminal actors in the EU drug market, December 2022.

4 En mai 2018, le groupe a tenté d'assassiner Luis Carlos Nájera, ancien secrétaire à la sécurité de Jalisco. Ensuite, en juin 2020, ils ont attaqué Omar Garcia Harfuch, secrétaire à la sécurité de Mexi-

activisme social, il s'adresse à la société mexicaine, promettant de débarrasser le pays des groupes criminels rivaux. Grâce à des campagnes de distribution de nourriture et de jouets, il cherche à gagner le soutien de la population dans les zones en proie à des conflits.

Depuis sa fondation, le cartel s'est rapidement développé et est désormais présent dans presque tous les États du pays. À l'échelle internationale, il entretient des contacts en Amérique du Sud, aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Chine et en Asie du Sud-Est.

Le processus de fragmentation des différents groupes criminels a permis au *CJNG* de gagner du pouvoir ces dernières années, en utilisant différentes factions pour exercer le contrôle dans les différentes régions où il est présent ou dans lesquelles il dispute le contrôle à d'autres groupes.

Contrairement à la *CDS*, le *CJNG* dispose d'une structure de commandement bien définie, avec un chef incontesté à la tête d'un petit groupe de commandants de haut rang, qui s'appuient eux-mêmes sur un second niveau de commandants régionaux pour la gestion stratégique. Selon un modèle de franchise, les différents groupes territoriaux jouissent d'une certaine indépendance dans l'organisation de leurs propres « portefeuilles criminels », en fonction de leurs spécialisations et des exigences spécifiques du marché, tout en respectant les directives claires dictées par la direction de l'organisation. Ils peuvent ainsi gérer leurs activités illicites en toute indépendance, tout en reversant une partie des bénéfices à la structure centrale.

Le *CJNG* utilise son propre réseau d'approvisionnement en **précurseurs** de produits chimiques en provenance de Chine et d'Inde, qu'il parvient à introduire sur le territoire mexicain via les ports de Manzanillo et de Lázaro Cárdenas, sur le Pacifique, ainsi que ceux de Veracruz et de Matamoros, sur la côte atlantique, qu'il contrôle presque exclusivement. Outre le fentanyl, le *CJNG* traite tous les autres types de marchandises au niveau national et international. La **substance narcotique** de référence est le fentanyl, mais le marché de référence reste les États-Unis, même si l'Asie, l'Australie et l'Europe sont des destinations de plus en plus populaires.

Actuellement, le *CJNG* est le principal rival de la *Cartel de Sinaloa*. Cependant, les deux organisations ont commencé à collaborer à certaines étapes des chaînes d'approvisionnement de drogues, par exemple en partageant des fournisseurs de précurseurs chimiques pour la production de méthamphétamine et de fentanyl.

Outre la *CDS* et le *CJNG*, il existe au Mexique une multitude d'organisations criminelles, plus ou moins structurées, capables d'exercer un contrôle sur certaines zones du pays et ayant une portée internationale plus ou moins grande. Parmi les principales, on peut citer : *le Cartel del Golfo*, *les Zetas Vieja Escuela*, *le Cartel del Noreste*, *le Nuevo Cartel de Juárez*, *les Guerreros Unidos*, *les Ardillos*, *les Viagras*, *La Familia Michoacana*, *les Tlacos*, *les Rojos*, *le Cartel Independiente de Acapulco*, *le Cartel Santa Rosa de Lima* et *La Unión*.

co. Le même mois, un juge de l'État occidental de Colima, qui avait mené plusieurs affaires contre des membres du cartel, a été assassiné avec sa femme. Plus récemment, le groupe criminel aurait été à l'origine de l'un des meurtres politiques les plus retentissants du pays, l'assassinat de l'ancien gouverneur de Jalisco, Aristóteles Sandoval, en décembre 2020.

02. PROFILAGE DES PRINCIPALES DROGUES

ANALGÉSIIQUES/RELAXANTS

CANNABIS ET DÉRIVÉS

Le **cannabis** (*Cannabis sativa*) est une plante répandue qui pousse dans les zones tempérées et tropicales, utilisée depuis des millénaires pour sa fibre textile, mais aussi pour ses propriétés psychoactives. Il contient de nombreuses substances chimiques, dont le delta-9-tétrahydrocannabinol (THC), principal composé psychoactif responsable des effets fréquemment associés à sa consommation. De plus, environ 170 phytocannabinoïdes différents ont été identifiés, tels que le cannabidiol (CBD), le cannabichromène (CBC), le cannabigérol (CBG), le cannabinol (CBN), ainsi que plusieurs composés biologiquement actifs, tels que les acides gras oméga-3, les vitamines, les terpènes et les flavonoïdes.

La teneur en THC varie considérablement, de 0,2 % à environ 25 %, et dépend principalement du lieu et du mode de culture. Elle varie également selon la partie de la plante, se concentrant principalement dans les inflorescences et les feuilles, tandis que dans les tiges, les racines et les graines, elle est présente en quantités minimales.

Avec le tabac, l'alcool et la caféine, le cannabis est l'une des drogues les plus consommées au monde.

À quoi ça ressemble

Le cannabis est généralement vendu sous forme de marijuana, de haschisch ou d'huile de haschisch.

La **marijuana** (également connue sous le nom de «weed») est constituée des inflorescences et des feuilles séchées du cannabis.

Le **haschisch** est la résine extraite des inflorescences et des feuilles de la plante, qui devient un solide comprimé.

L'**huile de haschisch** est extraite de la résine.

Comment utiliser

Le cannabis est généralement fumé, souvent mélangé à du tabac ou inséré dans un bang. Il peut également être consommé par voie orale, mélangé à des boissons chaudes (par exemple, du thé) ou à des aliments. Cependant, le THC étant peu soluble dans l'eau, son absorption est limitée. Il peut également être pris par voie topique avec des produits tels que des crèmes et des huiles.

Une cigarette moyenne (joint) contient environ 0,5 à 1,0 gramme de cannabis, avec des quantités de THC variant entre 5 et 150 mg.

Effets psychoactifs

Lorsqu'elle est inhalée, la substance pénètre dans la circulation sanguine par les voies respiratoires et atteint le cerveau en 15 minutes environ, provoquant des effets physiques et psychologiques. Ceux-ci commencent à s'atténuer après 2 à 3 heures, mais peuvent dans certains cas durer jusqu'à 12 à 24 heures, en raison de la libération progressive des substances psychoactives stockées dans les tissus adipeux.

En cas d'ingestion, les effets apparaissent plus lentement : ils peuvent apparaître après 30 à 90 minutes, avec un pic après 3 à 4 heures. Ce délai peut laisser penser que l'on n'a pas

consommé suffisamment de substance, ce qui conduit à une consommation excessive et à un risque accru d'intoxication. Les effets durent généralement 6 à 8 heures, mais les troubles de la concentration et de la lucidité peuvent persister beaucoup plus longtemps.

Les effets du THC sur l'organisme sont principalement dus à son interaction avec les récepteurs cannabinoïdes (CB) présents dans le système nerveux central et divers organes et tissus périphériques, qui sont affectés par des molécules endogènes produites par notre corps, appelées endocannabinoïdes. L'interaction du THC avec les récepteurs CB peut provoquer divers effets, notamment: bien-être, euphorie, loquacité, sédation, relaxation, léthargie, altération des fonctions cognitives, des capacités psychomotrices, des capacités sensorielles, une altération de l'état de conscience, des psychoses, une anxiété intense, des crises de panique, des yeux rouges, une augmentation de l'appétit, une sécheresse buccale et une accélération du rythme cardiaque.

Dommages à long terme pour la santé

La consommation continue de cannabis peut altérer la coordination des mouvements, l'attention, la capacité d'apprentissage, la mémoire et le temps de réaction. Ces effets sont beaucoup plus prononcés et durables si la consommation débute à l'adolescence, période où le cerveau est encore en développement. La durée de ces effets et la possibilité que certains changements soient permanents font encore l'objet d'études.

La toxicomanie est également associée au développement de problèmes de santé mentale tels que l'anxiété, la dépression, les pensées suicidaires chez les adolescents ou les symptômes typiques de la schizophrénie (hallucinations et perte de la réalité). Ces symptômes peuvent être temporaires, mais le cannabis peut aggraver l'évolution d'une maladie mentale ou en accélérer l'apparition chez les personnes déjà prédisposées.

Les fumeurs chroniques de cannabis peuvent être sujets à de nombreux problèmes respiratoires similaires à ceux des fumeurs de tabac, tels qu'une toux et une production de mucosités fréquentes, une fréquence élevée de maladies respiratoires aiguës, un risque élevé d'infections pulmonaires et une tendance à l'obstruction des voies respiratoires. Fumer du cannabis peut également contribuer au développement de cancers respiratoires.

Utilisation en médecine

Depuis 2006, les médecins italiens peuvent prescrire des préparations magistrales à base de dronabinol (THC synthétique) ou de substance active végétale à base de cannabis à usage médical, c'est-à-dire une substance active obtenue à partir des inflorescences de cannabis cultivé sous l'autorisation d'une organisation nationale du cannabis. Ces préparations sont séchées et moulues, puis consommées en décoction ou inhalées à l'aide d'un vaporisateur spécial. Depuis 2013, les neurologues italiens peuvent également prescrire un médicament à base d'extraits de cannabis pour réduire les spasmes douloureux liés à la sclérose en plaques (Sativex®).

La prescription de cannabis à usage médical en Italie concerne (décret ministériel 9/11/2015) l'utilisation: dans les douleurs chroniques et dans les douleurs associées à la sclérose en plaques et aux lésions de la moelle épinière; dans les nausées et les vomissements causés par la chimiothérapie, la radiothérapie, les traitements contre le VIH; comme stimulant de l'appétit dans la cachexie, l'anorexie, la perte d'appétit chez les patients cancéreux ou atteints du SIDA et dans l'anorexie mentale; dans le glaucome pour son effet hypotenseur; dans le syndrome de Gilles de la Tourette pour la réduction des mouvements involontaires du corps et du visage.

L'usage médical du cannabis ne peut être considéré comme une thérapie au sens strict, mais plutôt comme un traitement symptomatique venant en complément des traitements

standards lorsque ces derniers n'ont pas produit les effets escomptés, ont provoqué des effets secondaires intolérables ou nécessitent des augmentations de dosage pouvant entraîner l'apparition d'effets indésirables (effets secondaires).

Contrôle international

Le cannabis et la résine de cannabis sont inscrits aux annexes I et IV de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961. Le Δ^9 -THC est inscrit à l'annexe I de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971.

Statut juridique en Italie

Le **cannabis** (feuilles et inflorescences, huile, résine) est inclus dans le **tableau II des substances stupéfiantes**, tandis que **les médicaments à base de plantes à base de cannabis** (substances et préparations à base de plantes, y compris les extraits et les teintures) sont inclus dans le **tableau des médicaments**, section B et dans l'annexe III-bis du décret présidentiel 309/90.

Le **Δ^9 -THC** est inclus dans le **tableau I** du décret présidentiel 309/90.

CANNABINOÏDES SYNTHÉTIQUES

Les **cannabinoïdes synthétiques** sont des substances chimiques créées en laboratoire pour imiter les effets du tétrahydrocannabinol (THC), le principal composant psychoactif du cannabis. Contrairement au THC naturel, ces composés sont souvent beaucoup plus puissants et peuvent provoquer des effets imprévisibles et dangereux. Plus précisément appelés agonistes des récepteurs cannabinoïdes, ces substances ont été initialement créées dans le but de préserver le potentiel thérapeutique du THC, tout en éliminant ses effets psychoactifs et son potentiel addictif.

Fin 2008, certains cannabinoïdes synthétiques ont été identifiés dans des mélanges d'herbes vendus comme encens et désodorisants d'ambiance et connus sous le nom d'« épices ».

Il n'existe pas de structure chimique unique caractérisant tous les cannabinoïdes synthétiques, car leur diversité est immense. Cette variabilité est due à la recherche constante de nouvelles substances aux effets plus puissants ou plus durables, visant à échapper aux contrôles réglementaires.

Familles de cannabinoïdes synthétiques

Il existe plusieurs familles de cannabinoïdes synthétiques, dont les structures chimiques peuvent être similaires ou radicalement différentes de celles du THC. Parmi les cannabinoïdes synthétiques les plus connus, on trouve:

- Série JWH - un groupe vaste et diversifié de cannabinoïdes synthétiques, souvent utilisés dans ce qu'on appelle «*pimenter*».
- Série AM - une autre famille de cannabinoïdes synthétiques avec une structure chimique similaire aux composés de la série JWH.
- Cyclohexylphénols (CP) - Initialement synthétisés comme analgésiques potentiels, certains composés de cette série ont été utilisés à des fins récréatives.

La grande variété de structures chimiques des cannabinoïdes synthétiques a des implications importantes:

- Effets imprévisibles: La structure chimique d'une substance détermine en grande partie

ses effets biologiques. L'évolution constante des structures moléculaires rend difficile la prédiction précise des effets d'un nouveau cannabinoïde synthétique.

- Puissance élevée: de nombreux cannabinoïdes synthétiques sont nettement plus puissants que le THC, ce qui augmente le risque d'effets indésirables;
- Toxicité: La structure chimique peut influencer la toxicité d'une substance. Certains cannabinoïdes synthétiques peuvent causer de graves dommages à divers organes, notamment le cœur et le cerveau.
- Dépendance: La capacité à induire une dépendance est étroitement liée à la structure chimique. De nombreux cannabinoïdes synthétiques sont hautement addictifs.

Comment ils se présentent

À l'état pur, ces substances se présentent sous forme liquide (dissoutes dans des solvants). Les produits les plus courants sont des mélanges de matières végétales fumables sur lesquels un ou plusieurs cannabinoïdes liquides sont spécifiquement vaporisés. Ces matières végétales sont souvent du cannabis à faible teneur en THC. Récemment, des cannabinoïdes synthétiques ont également été identifiés dans des liquides pour cigarettes électroniques, des produits comestibles (par exemple, des bonbons) et même imprégnés dans des buvards.

Comment utiliser

Comme pour le cannabis, les mélanges d'herbes contenant des cannabinoïdes sont le plus souvent fumés. Cependant, certains utilisateurs signalent que cette « épice » peut également être consommée en infusion.

Effets psychoactifs

Les cannabinoïdes synthétiques imitent les effets du THC en interagissant avec les récepteurs cannabinoïdes CB1 et CB2 présents dans le cerveau, les tissus et les organes périphériques. Des études in vitro ont montré que les cannabinoïdes synthétiques sont plus puissants que le THC en raison d'une liaison plus forte à ces récepteurs. La pharmacologie et la toxicologie détaillées des cannabinoïdes synthétiques sont mal connues, et peu d'études formelles sur l'homme ont été publiées. Il est possible qu'outre leur puissance élevée, certains cannabinoïdes aient une demi-vie particulièrement longue, pouvant entraîner un effet psychoactif prolongé. De plus, des études récentes démontrent que les cannabinoïdes synthétiques sont capables d'interagir avec d'autres récepteurs impliqués dans de nombreuses voies de régulation de l'organisme, ce qui entraîne un spectre d'effets plus large après leur consommation.

La structure chimique des cannabinoïdes synthétiques évolue constamment en raison du développement de nouveaux composés. La complexité et la variabilité de ces molécules rendent difficile la prédiction précise de leurs effets sur la santé humaine. Bien que certains effets se recoupent avec ceux associés à la consommation de cannabis, souvent plus intenses et prolongés, des cas d'agitation, de délire, de psychose, de comportement agressif et violent, de convulsions, de toxicité cardiovasculaire, de crise cardiaque, de dépression respiratoire et de coma ont également été décrits.

Conséquences sur la santé

Il est essentiel de comprendre que l'utilisation de cannabinoïdes synthétiques comporte des risques importants et peut avoir de graves conséquences sur la santé. Des centaines de cas d'intoxication ou de décès liés à l'utilisation de ces substances ont été signalés dans le monde.

Contrôle international

Il existe 19 cannabinoïdes synthétiques répertoriés dans l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971.

Statut juridique en Italie

Il existe **99 cannabinoïdes synthétiques** répertoriés dans le **tableau I des substances narcotiques**, conformément au décret présidentiel 309/90.

STIMULANTSCOCAÏNE

La **cocaïne** est une substance obtenue à partir de l'arbuste de coca (*Erythroxylon coca*), une plante qui pousse spontanément dans les climats tropicaux chauds et humides des Andes et de l'Amérique du Sud (Colombie, Bolivie et Pérou).

Comment l'obtenir

Les feuilles de coca sont broyées et réduites en pulpe, puis placées dans un tonneau ou un trou creusé dans le sol, puis mélangées à un solvant – souvent du kérosène, facilement disponible – pour obtenir une pâte pulpeuse (pâte de coca). Cette pâte est ensuite traitée avec des agents oxydants et de l'acide chlorhydrique pour éliminer les impuretés et autres produits chimiques inutiles, ce qui donne le **chlorhydrate de cocaïne**, la forme poudreuse de la cocaïne, telle que la plupart des gens la connaissent.

Le chlorhydrate de cocaïne, quant à lui, peut être bouilli dans une solution basique d'eau et d'ammoniaque, de bicarbonate de sodium ou d'hydroxyde de sodium; le mélange obtenu est filtré ou dissous dans de l'éther pour obtenir de la cocaïne « *freebase* », une substance presque entièrement non coupée. L'éther rend la cocaïne « *freebase* » très dangereuse, car elle peut exploser ou s'enflammer, provoquant ainsi des incendies.

Un procédé plus simple et moins dangereux consiste à produire du **crack**, en utilisant le même procédé que la cocaïne de base, mais sans le traitement à l'éther: le chlorhydrate de cocaïne est bouilli dans de l'eau avec de l'ammoniaque ou du bicarbonate de sodium, et le mélange résultant forme des cristaux, qui sont ce qu'est le crack.

À quoi ça ressemble

Le chlorhydrate de cocaïne se présente sous la forme d'une poudre cristalline blanche, inodore et semblable au sucre, qui contient jusqu'à 90-100% de cocaïne pure. Le chlorhydrate de cocaïne vendu en gros est en effet d'une grande pureté, mais pour la vente au détail, d'autres substances, appelées « agents de coupe » ou « adultérants », y sont généralement ajoutées. Ces substances peuvent être inertes, comme le lactose, le mannitol ou le sucre, ou bien narcotiques ou psychotropes, comme le léévamisole (un vermifuge), le méthorphane, la phénacétine, la lidocaïne, la benzocaïne, la procaine, la caféine, le paracétamol et les sucres, ou encore d'autres stimulants, comme les amphétamines.

L'ajout d'un « agent de coupe » sert à obtenir plus de doses (et donc à augmenter les profits des réseaux criminels) et/ou à augmenter la durée des effets de la substance.

La *cocaïne freebase* se présente sous forme de petits morceaux ou de roches brunes ou beiges.

La *fissure*, quant à elle, apparaît sous la forme de petits grumeaux blanchâtres, qui ont

tendance à jaunir lorsqu'ils sont exposés à l'air.

Comment l'utiliser

Le chlorhydrate de cocaïne est généralement insufflé après broyage fin des cristaux, ce qui permet une absorption rapide par la muqueuse nasale. Grâce à sa solubilité dans l'eau, il peut également être injecté (par voie intraveineuse ou intramusculaire). Il peut également être utilisé en association avec de l'héroïne ou des amphétamines (*speedballs*).

La *cocaïne freebase* peut être fumée après avoir été chauffée ou même injectée par voie sous-cutanée et intramusculaire après l'avoir dissoute.

Le *crack* est généralement chauffé et la fumée qui en résulte est inhalée, seule ou mélangée à du cannabis, du tabac ou des amphétamines « speed-rock », à l'aide de pipes en verre ou en métal. Le nom « crack » vient du crépitemment produit par la chaleur des cristaux.

Effets psychoactifs

La cocaïne est un stimulant puissant et provoque des effets importants sur le corps et l'esprit.

Effets physiques: accélération du rythme cardiaque, entraînant une augmentation de la tension artérielle et un essoufflement, diminution de l'appétit et dilatation des pupilles. Une consommation répétée et chronique augmente le risque de troubles cardiovasculaires (arythmies cardiaques, ischémie, crises cardiaques, arrêt cardiaque), respiratoires (destruction de la muqueuse nasale, lésions pulmonaires) et cérébraux (accident vasculaire cérébral, convulsions, troubles cognitifs et de la mémoire). Le risque de *surdose* et de mort subite est également élevé, surtout en cas de consommation concomitante de cocaïne et d'autres drogues.

Effets psychologiques: anxiété, hyperactivité, irritabilité et vigilance accrues. La consommation répétée et chronique de cocaïne entraîne rapidement une dépendance, entraînant des symptômes de sevrage caractérisés par: dépression, fatigue, irritabilité, tremblements, insomnie, paranoïa et asthénie.

D'autres substances ayant des effets similaires sont: le khat, les cathinones synthétiques, l'amphétamine, la méthamphétamine.

Contrôle international

La cocaïne est inscrite au Tableau I de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961. Les esters d'ecgonine et leurs dérivés, convertibles en ecgonine et en cocaïne, sont également contrôlés par cette Convention. La feuille de coca est inscrite séparément au Tableau I et est définie à l'article 1, paragraphe 1, comme suit: « La feuille du cocaïer, à l'exception de celle dont l'ecgonine, la cocaïne et tous les autres alcaloïdes ecgonines ont été éliminés. »

Statut juridique en Italie

La **cocaïne** est inscrite au **tableau I des substances stupéfiantes**, conformément au décret présidentiel 309/90.

STIMULANTS DE TYPE AMPHÉTAMINE (ATS)

Les **stimulants de type amphétamine (ATS)** sont une classe de drogues psychoactives comprenant l'amphétamine, la méthamphétamine, la MDA et la MDMA (ecstasy).

Certaines de ces substances, dont l'adderall, l'amfexa et le méthylphénidate (Ritalin, Concerta), sont utilisées en clinique; la méthamphétamine et son apparenté, le méthylphénidate, sont notamment largement utilisés en médecine pour traiter le trouble déficitaire de l'attention/hyperactivité (TDAH), l'obésité et la narcolepsie. Cela crée un risque de détournement à des fins illicites.

La consommation d'ATS peut avoir des effets néfastes sur la santé, notamment une dépendance physique et psychologique, des problèmes cardiovasculaires, une accélération du rythme cardiaque et de la tension artérielle pouvant entraîner une crise cardiaque, un accident vasculaire cérébral (AVC) ou d'autres affections cardiaques, ainsi que des problèmes de santé mentale tels que l'aggravation de troubles mentaux préexistants (psychose, anxiété et dépression). Une utilisation prolongée peut endommager le cerveau, provoquant des troubles de la mémoire et de l'apprentissage, une psychose avec délire de persécution, un sentiment de toute-puissance, voire un état dépressif pouvant conduire au suicide. Un surdosage peut provoquer tachycardie, hypertension, arythmies, douleurs thoraciques, nausées, vomissements, diarrhée, délire aigu, psychose toxique, accident vasculaire cérébral, convulsions, hypotension, hyperthermie (température corporelle supérieure à 40 °C), rhabdomyolyse avec insuffisance rénale et décès.

AMPHÉTAMINE

L'**amphétamine** est un stimulant synthétique et puissant du système nerveux central qui provoque une libération accrue de certains neurotransmetteurs, notamment la dopamine et la noradrénaline, responsables des effets produits suite à sa consommation.

À quoi ça ressemble

L'amphétamine base se présente sous la forme d'une huile incolore et volatile, insoluble dans l'eau. Le sel le plus courant est le sulfate, une poudre blanche ou blanc cassé, soluble dans l'eau. Les produits illicites sont principalement disponibles sous forme de poudre et de comprimés.

Comment utiliser

L'amphétamine peut être avalée, sniffée et, plus rarement, injectée. Contrairement au chlorhydrate de méthamphétamine, le sulfate d'amphétamine n'est pas suffisamment volatil pour être fumé. La dose par ingestion peut varier de quelques dizaines à plusieurs centaines de milligrammes, selon sa pureté.

Effets psychoactifs

La consommation d'amphétamines provoque une large gamme d'effets, à la fois physiques et psychologiques.

Effets physiques: augmentation du rythme cardiaque et de la pression artérielle, pupilles dilatées, transpiration et tremblements, insomnie, perte de poids, dommages dentaires (en cas d'utilisation chronique), risque accru de crise cardiaque et d'accident vasculaire cérébral.

Effets psychiques: euphorie et sentiment de bien-être, augmentation de la vigilance et de la concentration, diminution de la fatigue et de l'appétit, augmentation de l'estime de soi et de la loquacité, irritabilité, anxiété et paranoïa, hallucinations et psychose (à fortes doses ou en cas d'utilisation prolongée).

Conséquences à court terme sur la santé

Après les effets psychoactifs décrits, les consommateurs peuvent ressentir de l'irritabilité, de l'agitation, de l'anxiété, de la dépression et de la léthargie. Une intoxication grave entraîne

de graves problèmes cardiovasculaires et comportementaux, notamment de l'agitation, de la confusion, de la paranoïa, de l'impulsivité et de la violence.

Domages à long terme pour la santé

La consommation chronique d'amphétamines entraîne des modifications neurochimiques et neuroanatomiques. La dépendance entraîne des déficits de mémoire et des difficultés de prise de décision et de raisonnement verbal. Certains symptômes ressemblent à ceux de la schizophrénie paranoïaque. Ces effets peuvent persister au-delà de la durée de la consommation, bien qu'ils régressent souvent. L'injection d'amphétamines comporte les mêmes risques d'infection virale (par exemple, VIH et hépatite) que ceux d'autres drogues injectables, comme l'héroïne.

Utilisation en médecine

L'amphétamine est parfois utilisée à des fins thérapeutiques pour traiter la narcolepsie et le trouble déficitaire de l'attention/hyperactivité (TDAH).

Contrôle international

Les énantiomères R et S (respectivement la lévamphétamine et la dexamphétamine) ainsi que le racémate (mélange 50:50 des stéréoisomères R et S) sont inscrits au tableau II de la Convention des Nations unies sur les substances psychotropes de 1971.

Statut juridique en Italie

L'**amphétamine** est inscrite au **tableau I des substances stupéfiantes**, conformément au décret présidentiel 309/90.

La **dexamphétamine** est répertoriée dans le **tableau I** et dans le **tableau des médicaments**, section A, du décret présidentiel 309/90.

MÉTAMPHÉTAMINE

La **méthamphétamine** est également un stimulant du système nerveux central. C'est un dérivé méthylé de l'amphétamine, dont la structure chimique est légèrement plus complexe. Cette légère différence a un impact significatif sur la puissance et la durée de ses effets.

La méthamphétamine est généralement considérée comme plus puissante que l'amphétamine, car ses effets sont plus intenses et prolongés (jusqu'à 24 heures ou plus), avec un pic plus rapide. Elle est considérée comme beaucoup plus addictive que l'amphétamine.

MDMA (3,4-méthylènedioxyméthamphétamine)

Communément appelée **ecstasy**, la **MDMA** est une substance synthétique appartenant à la classe des phénéthylamines et des dérivés de l'amphétamine. C'est un stimulant du système nerveux central: elle agit principalement sur les neurones qui produisent et libèrent la sérotonine, mais aussi sur les neurones dopaminergiques.

Comment l'obtenir

La MDMA est produite synthétiquement en laboratoire à partir de précurseurs chimiques tels que le safrole, l'isosafole, le pipéronal et le PMK, tous inscrits au tableau I de la Convention des Nations Unies sur les drogues de 1988. La production a lieu principalement dans des laboratoires illégaux, l'Europe étant une zone de production majeure.

À quoi ça ressemble

Elle se présente sous forme de poudre blanche ou blanc cassé, ou de cristaux hydrosolubles. Les produits illégaux se présentent généralement sous forme de comprimés colorés, imprimés de symboles, et plus rarement sous forme de poudre ou de capsules blanches. La MDMA base est une huile incolore et insoluble dans l'eau.

La soi-disant **cocaïne rose** disponible sur le marché n'est pas de la cocaïne mais un mélange de MDMA et de kétamine, généralement sous forme de poudre rose.

Comment utiliser

La MDMA sous forme de pilule est prise par voie orale, mais la forme en poudre peut être sniffée, inhalée ou injectée, bien que cette dernière soit rarement utilisée à des fins récréatives.

Effets psychoactifs

La prise de MDMA provoque l'apparition d'effets physiques et psychologiques.

Effets physiques: accélération du rythme cardiaque et de la tension artérielle, dilatation des pupilles, transpiration et tremblements, insomnie, perte de poids, lésions dentaires (en cas d'usage chronique), risque accru de crise cardiaque et d'accident vasculaire cérébral. Ces effets sont identiques à ceux de l'amphétamine, la MDMA ayant une structure et un mode d'action similaires.

Effets psychiques: euphorie, empathie accrue, sensibilité sensorielle accrue et capacité hallucinogène modeste.

Étant donné que la MDMA provoque une augmentation des niveaux de sérotonine dans le cerveau, la prise d'une dose excessive de MDMA peut provoquer un syndrome sérotoninergique, qui se manifeste par des symptômes physiques et psychologiques, tels qu'une transpiration excessive, une diarrhée, une hyperthermie, des nausées, des vomissements, des troubles du sommeil, une tachycardie, une ataxie (trouble de la coordination musculaire), de l'anxiété, de la confusion et même un coma.

Contrôle international

La MDMA est classée dans l'annexe I de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971, qui nécessite un contrôle strict en raison de son potentiel élevé d'abus et de son absence d'utilisations thérapeutiques significatives.

Statut juridique en Italie

La **MDMA** est inscrite au **tableau I des substances narcotiques** conformément au décret présidentiel 309/90, qui régit sa possession, sa production et sa distribution en tant que substance à haut risque d'abus.

CAPTAGON

Captagon Il s'agit du nom commercial d'un produit contenant de la fenéthylline, une substance à activité psychostimulante formée essentiellement par l'union de molécules de théophylline et d'amphétamine, synthétisée pour la première fois en 1961 comme traitement potentiel de l'hyperactivité, de la dépression et de la narcolepsie, mais jamais approuvée pour une utilisation clinique en raison de son potentiel de dépendance et de ses effets psychostimulants.

La fenéthylline, sous forme de comprimés de captagon, est l'une des substances les plus consommées dans les pays arabes. Ces dernières années, elle a suscité un intérêt

particulier, car elle est principalement utilisée par les militants terroristes, à l'instar des amphétamines, pour améliorer les performances et l'endurance physique, ainsi que la résistance et l'agressivité au combat.

La phényllylline présente sous forme de solide cristallin ou, plus communément, sous forme de comprimé.

Bien que la fénéthylline soit métabolisée en amphétamine et en théophylline dans l'organisme, des études suggèrent qu'elle possède ses propres effets pharmacotoxicologiques. Par exemple, étant plus lipophile que l'amphétamine et la théophylline, elle atteint plus rapidement le système nerveux central et exerce ainsi ses effets stimulants.

Les effets comprennent une augmentation de la vigilance, de la concentration, des performances physiques, de la fréquence cardiaque et de la pression artérielle (mais dans une moindre mesure que celle observée avec l'amphétamine).

Les effets indésirables, particulièrement observés en cas d'utilisation prolongée, comprennent des lésions cardiovasculaires, des crises cardiaques, des lésions rénales et hépatiques, une malnutrition, des troubles visuels et des manifestations psychiatriques, notamment des états dissociatifs. L'utilisation chronique peut également se caractériser par une dépression, des insomnies, une anxiété sévère, de l'irritabilité, des pensées suicidaires et des symptômes psychotiques.

Récemment, il a été mis en évidence que des analogues du captagon (ou captagon contrefait) sont disponibles sur le marché illicite. Ces analogues ne contiennent pas de phényléthylène, en partie en raison de la difficulté de se procurer des précurseurs sur le marché noir. Ils sont remplacés par de l'amphétamine, de la méthamphétamine, de la théophylline, de la procaine, de la quinine, du paracétamol, de l'éphédrine, de la lidocaïne et de la caféine.

Contrôle international

La fénéthylline est contrôlée au niveau international, étant inscrite au tableau II de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971.

Statut juridique en Italie

Le **phényléthylène** est inscrit au **tableau I des substances stupéfiantes** du décret présidentiel 309/90 et de ses modifications ultérieures.

CATHINONES SYNTHÉTIQUES

Les **cathinones synthétiques** sont une classe de substances psychoactives synthétiques dont la structure chimique est similaire à celle de la cathinone, un stimulant naturellement présent dans le khat. Parmi les dérivés, on trouve des analogues bêta-céto(β -céto), très proches des phényéthylamines. Depuis les années 2000, ces substances sont apparues sur le marché noir européen à des fins récréatives. Ces dernières années, leur popularité a augmenté, notamment auprès des jeunes, malgré leurs risques sanitaires importants. Les cathinones synthétiques les plus couramment utilisées à cette fin sont la méphédrone et la méthylone, qui figuraient parmi les plus répandues sur le marché jusqu'en 2010.

Pour échapper aux contrôles, les fournisseurs de cathinones synthétiques les commercialisent sous d'autres noms (par exemple Explosion, Blow, Recharge) ou comme engrais pour plantes ou sels de bain, souvent accompagnés de la mention « ne convient pas à la consommation humaine ».

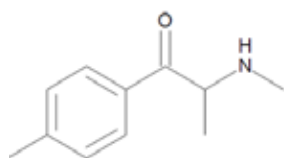
Structure de base de la cathinone

La cathinone est une phénéthylamine possédant un groupe cétone en position 8 par rapport à l'azote. Cette structure basique lui confère des propriétés stimulantes.

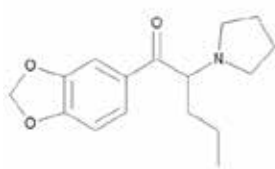
Les chimistes synthétisent de nouvelles cathinones en modifiant la structure de base de la cathinone. Les modifications les plus courantes se produisent au niveau du cycle aromatique, de la chaîne latérale alkyle et du groupe amino: les modifications de l'atome d'azote altèrent la basicité de la molécule et son interaction avec les neurotransmetteurs.

Exemples de cathinones synthétiques

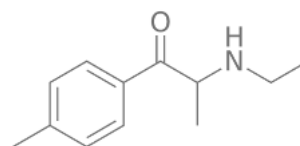
- Méphédronne: Elle possède un groupe méthyle attaché à l'azote et un groupe méthylènedioxy sur le cycle aromatique. C'est l'une des cathinones synthétiques les plus connues.
- MDPV (méthylènedioxypyrovalérone): Il est similaire à la méphédronne, mais avec une chaîne latérale plus longue.
- 4-MEC: diffère de la méphédronne par la position du groupe méthyle sur le cycle aromatique.



Mefedrone (4-MMC)



MDPV



4-MEC

Les modifications structurelles affectent la capacité de la substance à se lier aux récepteurs de la dopamine et de la noradrénaline, ce qui entraîne des effets stimulants. La structure chimique d'une cathinone synthétique détermine également la durée de ses effets, la vitesse à laquelle la substance est métabolisée et éliminée de l'organisme, ainsi que sa puissance. De légères modifications structurelles peuvent donc entraîner des variations significatives de puissance. La structure influence le profil toxicologique de la substance et la probabilité d'effets indésirables tels que la tachycardie, l'hypertension et la psychose.

L'évolution constante des structures chimiques des cathinones synthétiques complique la tâche des autorités réglementaires et sanitaires. De plus, cette diversité structurelle contribue à l'imprévisibilité de leurs effets et aux risques accrus associés à leur utilisation.

Comment ils se présentent

Les cathinones synthétiques se présentent généralement sous forme de poudre blanche ou brune, parfois sous forme de comprimés. Elles sont également utilisées pour falsifier les comprimés de MDMA; sous cette forme, elles sont parfois présentées comme de la MDMA, en raison de leur facilité d'utilisation et de leur faible coût.

Comment utiliser

Les cathinones synthétiques peuvent être prises par voie orale, intranasale ou insufflées. Grâce à leur solubilité dans l'eau, elles peuvent également être injectées. Ces substances

sont difficiles à détecter par les tests de routine standard.

Effets psychoactifs

L'utilisation de cathinones synthétiques induit des effets physiques et psychologiques similaires à ceux produits par la cocaïne.

Effets physiques: augmentation du rythme cardiaque et de la pression artérielle, pupilles dilatées, transpiration et tremblements, insomnie, perte de poids, dommages dentaires (en cas d'utilisation chronique), risque accru de crise cardiaque et d'accident vasculaire cérébral.

Effets psychologiques: Comme les phénéthylamines, les cathinones synthétiques agissent comme des stimulants du système nerveux central, bien qu'avec une puissance moindre en raison du groupe β -céto, qui crée une molécule moins apte à traverser la barrière hémato-encéphalique. Une dose typique de méphédronne est de 100 à 250 mg. Selon la substance, les effets sont considérés comme similaires à ceux de la cocaïne, des amphétamines ou de la MDMA. Comme la cocaïne, la méphédronne provoque un effet de courte durée. Par conséquent, les utilisateurs peuvent consommer plusieurs doses successives, jusqu'à 1 g à la fois.

Conséquences à court terme sur la santé

À partir de l'observation de patients présentant une suspicion d'intoxication à la méphédronne, il est possible de noter que les dérivés de la cathinone provoquent des effets sympathomimétiques similaires aux dérivés de l'amphétamine.

Le premier cas mortel confirmé toxicologiquement et directement lié à la consommation de méphédronne a été enregistré en Suède en 2008.

Domages à long terme pour la santé

Actuellement, il n'existe aucune donnée dans la littérature scientifique sur les effets à long terme sur la santé associés à la consommation de cathinones synthétiques chez l'homme.

Contrôle international

La méthcathinone est inscrite au tableau I de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971, tandis que 16 autres cathinones synthétiques sont inscrites au tableau II de cette même Convention.

Statut juridique en Italie

45 cathinones synthétiques ils sont inscrits au **tableau I des substances stupéfiantes**, conformément au décret présidentiel 309/90.

KHAT

Le **khat** (aussi appelé « *qat* » ou « *chat* ») désigne les feuilles du *Cathadulis*, un arbuste à feuilles persistantes originaire d'Afrique de l'Est et du sud-ouest de la péninsule arabique. Ses feuilles contiennent de la cathinone et de la cathine, des alcaloïdes chimiquement apparentés à l'amphétamine et responsables de ses effets psychoactifs.

Classe d'appartenance: stimulant – substance d'origine naturelle.

Comment l'obtenir

Le khat est obtenu en récoltant des feuilles et des pousses fraîches de la plante, qui sont ensuite enveloppées dans des feuilles de bananier pour préserver leur fraîcheur. Seules

les feuilles fraîches sont mâchées, car la cathinone, l'un de ses principaux principes actifs, se dégrade rapidement une fois que la matière végétale commence à sécher (environ 72 heures).

À quoi ça ressemble

Le khat est vendu en bottes de feuilles et de pousses fraîches, généralement enveloppées dans des feuilles de bananier. Son goût est prononcé et son odeur aromatique est prononcée. Des extraits alcoolisés de khat (teintures) ont également été signalés, vendus sporadiquement, notamment dans le cadre de produits à effet euphorisant.

Comment utiliser

La méthode la plus courante de consommation du khat consiste à mâcher les feuilles et les pousses fraîches jusqu'à la formation d'une boule. On la conserve dans la joue, d'où l'on extrait lentement le jus et l'aval, tandis que les résidus de la plante sont recrachés. On mâche généralement entre 100 et 300 grammes de feuilles de khat sur une période de 3 à 6 heures. La teneur en cathinone peut varier de 30 à 200 milligrammes pour 100 grammes de feuilles fraîches, et la mastication permet d'en extraire jusqu'à 90 %. Bien que moins courant, le khat peut également être consommé en infusion.

Le khat est traditionnellement consommé au Yémen et dans certains pays d'Afrique de l'Est, mais il est également parfois consommé en Europe, notamment par les immigrants de Somalie, d'Éthiopie, du Kenya et du Yémen.

Effets psychoactifs

Les effets psychoactifs du Khat impliquent une stimulation du système nerveux central et peuvent durer jusqu'à 8 heures, après quoi la cathinone est en grande partie métabolisée et disparaît du sang.

Effets physiques: Augmentation de la tension artérielle. Les effets secondaires courants incluent l'insomnie, la constipation et la rétention urinaire. La consommation prolongée de khat a été associée à des crises cardiaques, des maladies du foie et des cancers de la bouche.

Effets psychologiques: Euphorie, vigilance et excitation. Les effets euphorisants apparaissent environ une heure après la mastication et atteignent leur pic de concentration plasmatique en cathinone en 1, 5 à 3, 5 heures. Les effets secondaires psychologiques incluent la dépression et l'irritabilité. Certaines études scientifiques internationales suggèrent que le khat peut aggraver des problèmes de santé mentale préexistants et déclencher des psychoses et des comportements agressifs, en particulier chez les personnes prédisposées.

D'autres substances ayant des effets similaires sont: la cocaïne, l'amphétamine, les cathinones synthétiques.

Contrôle international

Le khat a été examiné à plusieurs reprises par l'OMS, la dernière fois en 2006, mais la plante *Catha edulis* n'est actuellement pas soumise à un contrôle international. Cependant, la cathinone et la cathine sont inscrites aux tableaux I et III de la Convention des Nations unies sur les substances psychotropes de 1971.

Statut juridique en Italie

Le **khat** et ses principaux alcaloïdes, la **cathinone** et la **cathine**, sont inclus dans le **tableau I des substances stupéfiantes** du décret présidentiel 309/90.

ANALGÉSIIQUES/DÉPRESSEURS

HÉROÏNE

L'**héroïne** (diacétylmorphine) est un stupéfiant obtenu à partir de la **morphine**, le principal alcaloïde obtenu à partir de l'**opium brut**, le jus laiteux extrait des capsules de la plante *Papaver somniferum*.

Comment l'obtenir

Elle est obtenue par un procédé chimique qui transforme la morphine, extraite de l'opium brut, en héroïne (diacétylmorphine). Cette méthode implique une double acétylation de la morphine, principalement à l'aide d'anhydride acétique. Des réactifs comme l'acide chlorhydrique sont ensuite utilisés pour la purifier, et des solvants comme l'acétone pour la raffiner. Bien que ce procédé chimique soit relativement simple, il nécessite néanmoins un environnement de laboratoire rudimentaire. Selon la qualité du procédé et les substances utilisées, la pureté et la composition de l'héroïne finale peuvent varier.

À quoi ça ressemble

L'héroïne se présente généralement sous la forme d'une poudre très fine ou de granulés qui peuvent être de différentes couleurs: blanc, brun ou rougeâtre, selon le degré de pureté et les agents de coupe utilisés.

Sur le marché illicite, la qualité de l'héroïne est très variable, sa pureté variant de 20 % à 50 %. En effet, l'héroïne peut contenir des produits de dégradation, tels que la 3-monoacétylmorphine (3-MAM), la 6-monoacétylmorphine (6-MAM), ainsi que des résidus d'autres produits chimiques et solvants utilisés lors du raffinage (comme l'acide acétique), ainsi que du plomb ou du zinc, susceptibles d'être libérés par les récipients ménagers, souvent rudimentaires, utilisés lors du processus. Parmi les agents de coupe susceptibles d'être ajoutés figurent des sucres (tels que le mannitol, le lactose, le saccharose, le dextrose), de la caféine et du paracétamol.

Les noms utilisés pour identifier les différentes formes incluent « *cassonade* », « *blanc de Chine* » et « *sucre* ». Mélangé à d'autres drogues, il peut prendre d'autres noms, comme « *speedball* » lorsqu'il est combiné à de la cocaïne.

Le **cobret**, ou **Kobret** (de « cobra »), est une forme « déchet » d'héroïne, obtenue comme intermédiaire lors du raffinage de l'héroïne. Il est donc de mauvaise qualité, contenant des résidus des produits chimiques utilisés, des produits de dégradation et moins de 20 % d'héroïne pure. Son apparence ressemble à celle du sucre de canne: vendu emballé dans de la cellophane ou du papier aluminium, il est fumé ou sniffé, car il est trop peu soluble pour être administré par voie intraveineuse (injection).

L'**héroïne dite rose** (« *pink heroin* », « *pinky* », « *U4* ») n'est pas de l'héroïne, mais une substance appelée U-47700, appartenant au groupe des opioïdes synthétiques: c'est un produit de laboratoire dont les effets reproduisent ceux de l'héroïne mais avec une plus grande puissance, capable de provoquer des surdoses mortelles même à petites doses.

Comment l'utiliser

L'héroïne peut être consommée de différentes manières, selon la forme et les préférences de l'utilisateur. Les méthodes les plus courantes sont l'administration intraveineuse, où la poudre est dissoute dans de l'eau et injectée directement dans une veine, ou l'inhalation, où la poudre est sniffée par le nez. Dans certains cas, l'héroïne est chauffée sur du papier aluminium et la vapeur est inhalée (« fumée »). L'administration intraveineuse produit des effets très rapides et intenses, mais augmente également le risque d'infections et d'autres

complications médicales.

Effets psychoactifs

Effets physiques: Quelques minutes après l'ingestion, l'héroïne atteint le cerveau, où elle est transformée en morphine, provoquant une vague d'effets agréables (appelés « rush » ou « flash ») comprenant une analgésie (réduction de la douleur), suivie de léthargie et de somnolence. Cependant, elle peut également provoquer des nausées, des démangeaisons, de la constipation et des difficultés respiratoires. Une surdose peut entraîner la mort par arrêt respiratoire. Une consommation répétée peut entraîner une dépendance physique, avec de graves symptômes de sevrage, notamment des douleurs musculaires et abdominales, des frissons, des nausées, de la diarrhée, des larmoiements, des sueurs, de la toux, une faiblesse générale, de l'insomnie et des lésions permanentes, notamment hépatiques, rénales et cardiaques.

Effets psychologiques: En se transformant en morphine dans le cerveau, l'héroïne provoque un « rush » ou un « flash », c'est-à-dire des effets agréables tels que l'euphorie, une sensation de bien-être et de détachement. Une consommation répétée peut entraîner une dépendance psychologique, avec des symptômes de sevrage ultérieurs provoquant irritabilité, anxiété et appréhension.

Autres substances aux effets similaires: opioïdes synthétiques tels que le fentanyl, les fentanyl et les nitazènes.

Contrôle international

L'héroïne est inscrite au Tableau I de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961. La diamorphine est également incluse, au sens générique, dans le Protocole de 1972, qui a révisé la Convention de 1961, étendant le contrôle aux esters et éthers des substances inscrites. Ainsi, la diamorphine est l'ester diacétylique de la morphine (Tableau I). L'anhydride acétique, précurseur essentiel de la production d'héroïne, est inscrit au Tableau I de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. La législation européenne correspondante figure dans le Règlement (CEE) n° 3677/90 du Conseil (modifié ultérieurement), qui régit les échanges commerciaux entre l'UE et les pays tiers.

Statut juridique en Italie

L'**héroïne** est inscrite au **tableau I des substances stupéfiantes**, conformément au décret présidentiel 309/90.

OPIOÏDE SYNTHÉTIQUES

Les **opioïdes synthétiques** sont une classe de substances qui produisent des effets similaires à ceux des opioïdes naturels, tels que la morphine et la codéine, mais sont entièrement produites en laboratoire.

Il existe de nombreux opioïdes synthétiques, chacun possédant des caractéristiques pharmaco toxicologiques spécifiques.

Certains opioïdes synthétiques ont des usages thérapeutiques, notamment pour soulager la douleur, mais leur utilisation doit être surveillée attentivement par un médecin. D'autres, initialement développés pour un usage thérapeutique potentiel, ont ensuite été abandonnés et mis sur le marché par des groupes criminels.

Voici quelques exemples d'opioïdes synthétiques courants: le fentanyl, le tramadol, les

nitazènes, la méthadone (utilisée dans le traitement de l'héroïne et d'autres dépendances aux opioïdes, car elle aide à réduire les symptômes de sevrage), l'oxycodone (utilisée pour traiter la douleur modérée à sévère), l'hydrocodone (un opioïde synthétique similaire à l'oxycodone), l'U-47700 (7 à 8 fois plus puissant que la morphine et jamais approuvé pour un usage pharmaceutique).

L'abus d'opioïdes synthétiques représente un grave problème de santé publique, lié à une augmentation des surdoses et des décès.

Effets psychoactifs

Effets physiques: Les opioïdes synthétiques agissent en se liant aux récepteurs opioïdes du cerveau, de la moelle épinière et d'autres parties du corps. Ces récepteurs interviennent dans la perception de la douleur, la régulation de l'humeur et d'autres fonctions physiologiques. Lorsqu'un opioïde se lie à ces récepteurs, il peut réduire la perception de la douleur et avoir d'autres effets sur le système nerveux central. L'effet le plus grave est leur action sur le centre respiratoire du cerveau, ce qui entraîne une diminution du rythme respiratoire. En cas de surdose, la dépression respiratoire qui en résulte, si elle n'est pas traitée adéquatement (par exemple, avec de la naloxone), peut entraîner la mort.

Effets psychologiques: En réduisant la perception de la douleur, ils apaisent généralement le sujet et le rendent somnolent. Dans certains cas, ils peuvent également provoquer une euphorie. Les effets secondaires incluent le développement d'une dépendance et d'une tolérance.

Sa prise en association avec d'autres médicaments ayant des effets sérotoninergiques peut déclencher un syndrome sérotoninergique, qui se manifeste par des symptômes physiques et psychologiques, tels qu'une transpiration excessive, une diarrhée, une hyperthermie, des nausées, des vomissements, des troubles du sommeil, une tachycardie, une ataxie (troubles de la coordination musculaire), de l'angoisse, de la confusion et même un coma.

FENTANYL ET SES ANALOGUES

Il s'agit d'un opioïde synthétique développé à des fins analgésiques, dont la puissance est environ 80 fois supérieure à celle de la morphine. Ses analogues, connus sous le nom générique de fentanyl, sont produits par modification chimique de la structure de base du fentanyl et peuvent être des milliers de fois plus puissants que la morphine et le fentanyl.

Le fentanyl et certains de ses analogues sont utilisés comme anesthésiques et analgésiques en médecine humaine (alfentanil, sufentanil, rémifentanil) et vétérinaire (carfentanil). Cependant, la plupart des fentanyl n'ont pas d'usage thérapeutique reconnu et sont synthétisés illégalement dans des laboratoires clandestins, spécifiquement pour le marché des stupéfiants.

À quoi ça ressemble

Le fentanyl se présente généralement sous forme de poudre granulaire ou cristalline blanche. Les formulations pharmaceutiques à usage thérapeutique peuvent se présenter sous forme de comprimés, de patchs transdermiques, de liquides ou de solution injectable.

Sur le marché illicite, on le trouve sous forme de poudre, souvent utilisée pour couper d'autres drogues, comme l'héroïne ou la cocaïne, et en augmenter l'efficacité, ou sous forme de comprimés pour imiter les médicaments légaux. Il peut parfois être utilisé pour imprégner de fines feuilles de papier appelées «trippaper». Certaines formulations pharmaceutiques, comme les comprimés et les patchs transdermiques, peuvent être détournées du marché légal et mises sur le marché illicite.

Comment l'utiliser

Les formulations pharmaceutiques de fentanyl et de ses analogues sont destinées à l'administration intraveineuse, orale ou transdermique.

Les patchs transdermiques vendus sur le marché illégal peuvent être fumés ou mâchés. Les comprimés, qu'ils soient volés sur le marché légal ou fabriqués illégalement, peuvent être pris par voie orale, réduits en poudre, administrés par voie intraveineuse ou sniffés. Sur le marché illégal, les poudres sont généralement inhalées, injectées ou sniffées. De nombreux consommateurs ignorent que le fentanyl et/ou les fentanyles ont été mélangés à d'autres drogues, comme l'héroïne ou la cocaïne, et présentent un risque accru de surdose.

Effets psychoactifs

Le fentanyl et ses analogues agissent au niveau du système nerveux central et ont donc des effets similaires à ceux des autres opioïdes, mais beaucoup plus puissants.

Effets physiques: Euphorie, analgésie, relaxation et sédation profonde. Les effets secondaires les plus fréquents sont les nausées, les étourdissements, les vomissements, la fatigue, les maux de tête, la constipation, l'anémie et l'œdème périphérique. Des symptômes de sevrage caractéristiques (transpiration, anxiété, diarrhée, douleurs osseuses, crampes abdominales, frissons ou chair de poule) apparaissent à l'arrêt du traitement. Des interactions graves peuvent survenir lorsque le fentanyl et ses analogues sont mélangés à l'héroïne, à la cocaïne, à l'alcool et à d'autres dépresseurs du système nerveux central, comme les benzodiazépines. Un surdosage (la dose minimale est de 0,2 mg) provoque une dépression respiratoire qui, en l'absence de traitement par l'antidote (naloxone), peut entraîner un arrêt respiratoire et la mort. Pour les dérivés du fentanyl les plus puissants, même de petites quantités peuvent provoquer une intoxication mortelle par dépression respiratoire. Une mort subite peut également survenir suite à un arrêt cardiaque ou à une réaction anaphylactique grave.

Effets psychologiques: La tolérance et la dépendance se développent rapidement après une utilisation répétée.

Contrôle international

Le fentanyl est inscrit au Tableau I de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961 (depuis 1964). Parmi les autres dérivés du fentanyl ajoutés au Tableau I en 1980 figurent le sufentanil et le para-fluorofentanil, tandis que l'alfentanil a été ajouté en 1984 et le rémifentanil en 1999. Au total, 14 fentanyles sont inscrits à la Convention de 1961.

Statut juridique en Italie

Le **fentanyl** et ses analogues sont inscrits au **tableau I des substances stupéfiantes**, conformément au décret présidentiel 309/90.

Le fentanyl est également inscrit au **Tableau des médicaments**, section A, et à l'annexe III-bis parmi les médicaments destinés au traitement des douleurs intenses qui bénéficient de modalités de prescription simplifiées.

TRAMADOL

Il s'agit d'un analgésique opioïde synthétique, un antidouleur qui agit sur le système nerveux central. Contrairement à d'autres opioïdes plus puissants, comme la morphine, le tramadol est considéré comme un opioïde « faible » car il a une plus faible affinité pour les récepteurs opioïdes cérébraux. Cela signifie qu'il a une efficacité analgésique moindre, mais aussi un risque moindre d'effets secondaires graves, comme une dépression respiratoire.

Effets psychoactifs

Effets physiques: Effets recherchés, comme le soulagement de la douleur, et effets secondaires indésirables, comme les nausées et les vomissements, la constipation, la somnolence et les étourdissements, les maux de tête, la sécheresse buccale et la transpiration. Plus rarement, les tremblements et l'agitation, l'insomnie, les réactions allergiques, les convulsions et la dépression respiratoire sont des effets indésirables, surtout à fortes doses ou en association avec d'autres médicaments, notamment ceux qui augmentent le taux de sérotonine (comme les antidépresseurs ISRS). Ces médicaments peuvent également provoquer un syndrome sérotoninergique, une affection potentiellement mortelle.

Effets psychologiques: les mêmes que les autres opioïdes, tels que l'euphorie, la relaxation, la dépendance, mais moins intenses.

Utilisation légale

Le tramadol est un médicament délivré uniquement sur ordonnance. Son utilisation légale est limitée au traitement des douleurs modérées à intenses, qu'elles soient aiguës (par exemple, après une intervention chirurgicale ou un traumatisme) ou chroniques (par exemple, les douleurs neuropathiques). Les ordonnances doivent être établies par un médecin et le traitement doit être surveillé afin de minimiser les risques d'effets secondaires et de dépendance.

Utilisation illégale

Le tramadol est souvent consommé abusivement, tant pour ses effets analgésiques que psychoactifs (euphorie, relaxation). Son usage illicite présente de graves risques pour la santé, notamment une dépendance, un surdosage et un syndrome sérotoninergique.

Contrôle international

Le tramadol ne figure pas dans les annexes de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961, ni dans celles de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971.

Statut juridique en Italie

Le **tramadol** est inclus dans le **tableau I des substances stupéfiantes**, dans le **tableau des médicaments** Section A et Section B et dans l'annexe III-bis du décret présidentiel 309/90 et ses modifications ultérieures.

NITAZENI

Il s'agit d'opioïdes synthétiques apparus sur le marché des médicaments en 2019. Développés à l'origine au milieu du XXe siècle à des fins pharmacologiques, ils n'ont jamais été approuvés pour un usage médical en raison de leur forte puissance et de leur potentiel d'abus.

Comment ils se présentent

On les trouve généralement sous forme de poudres ou de comprimés blancs ou beiges, imitant l'oxycodone ou le fentanyl, des drogues légales. Ces poudres sont souvent utilisées pour couper d'autres drogues, comme l'héroïne et le fentanyl.

Comment ils sont utilisés

Les comprimés peuvent être pris par voie orale ou sous forme de poudre, administrés par voie intraveineuse ou sniffés. Les poudres sont généralement inhalées, injectées ou sniffées. De nombreux consommateurs ignorent que les nitazènes ont été mélangés à d'autres drogues (comme l'héroïne) ou sont présents dans des médicaments contrefaits,

ce qui accroît le risque de surdose.

Effets psychoactifs

Ils sont similaires aux autres opioïdes, agissant sur le système nerveux central, mais sont souvent beaucoup plus puissants, augmentant le risque de surdose même avec de très petites doses.

Les propriétés toxicologiques cliniques de nombreux nitazènes n'ont pas été étudiées directement. Il existe peu de rapports sur les forums en ligne concernant les effets physiques et psychologiques aigus et chroniques. Les effets indésirables rapportés sont cohérents avec ceux couramment associés à d'autres opioïdes synthétiques, tels que le fentanyl et ses analogues.

Effets physiques: Analgésie et sédation profonde. Un surdosage provoque une dépression respiratoire qui, en l'absence de traitement par l'antidote (naloxone), peut entraîner un arrêt respiratoire et la mort. Pour les nitazènes les plus puissants, même de petites quantités peuvent provoquer une intoxication mortelle par dépression respiratoire. Une mort subite peut également survenir suite à un arrêt cardiaque ou à une réaction anaphylactique grave.

Effets psychologiques: euphorie, relaxation, addiction.

Contrôle international

Huit nitazènes spécifiques (butonitazène, clonitazène, étazène, étonitazène, étonitazépine, isotonitazène, métonitazène et protonitazène) sont répertoriés dans la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961.

Statut juridique en Italie

Fin 2024, **19 nitazènes** étaient inscrits au **tableau I des substances stupéfiantes**, conformément au décret présidentiel 309/90.

ANXIOLYTIQUES/SÉDATIFS-HYPNOTIQUES

BENZODIAZÉPINE

Les **benzodiazépines** sont une classe de médicaments aux propriétés sédatives, hypnotiques, anxiolytiques, anticonvulsivants et myorelaxantes. Elles sont utilisées pour traiter diverses affections, notamment l'anxiété, l'insomnie, les crises d'épilepsie et les spasmes musculaires. Ce sont des substances synthétiques qui agissent comme dépresseurs du système nerveux central. Le chlórdiazépoxide a été le premier à être synthétisé en 1957 et a été introduit en médecine en 1961. Les benzodiazépines sont classées selon leur durée d'action. Les benzodiazépines à action courte et intermédiaire sont privilégiées pour le traitement de l'insomnie, tandis que les benzodiazépines à action prolongée sont recommandées pour le traitement de l'anxiété. En raison de leurs effets, elles sont soumises à un contrôle international.

Structure de base des benzodiazépines

Leur structure chimique est composée de la fusion d'un cycle benzénique et d'un cycle diazépine. Il existe de nombreuses différences structurelles entre ces molécules, qui se reflètent dans l'affinité de ces médicaments pour les récepteurs.

Les benzodiazépines renforcent les effets de l'acide gamma-aminobutyrique (GABA), un neurotransmetteur qui favorise la relaxation et le sommeil. En augmentant l'activité du GABA, les benzodiazépines peuvent réduire l'anxiété, améliorer le sommeil et détendre les

muscles.

Comment ils se présentent

Ils se présentent sous forme de comprimés, de capsules, de flacons injectables (par exemple diazépam, lorazépam, midazolam) et enfin de suppositoires.

Comment utiliser

Les benzodiazépines sont généralement administrées sous forme de comprimés, mais elles peuvent également être injectées à des fins médicales ou non. Des cas d'abus par voie intranasale (sniff) ont également été signalés.

Effets psychoactifs

Les benzodiazépines appartiennent au groupe des dépresseurs du système nerveux central qui induisent une sensation de calme (anxiolytiques), de somnolence et de sommeil. Comparées à des médicaments plus récents comme les barbituriques, les benzodiazépines sont moins susceptibles de provoquer une dépression potentiellement mortelle et sont donc largement utilisées en médecine pour traiter l'anxiété (anxiolytiques) et l'insomnie (sédatifs/hypnotiques), ainsi que d'autres troubles psychologiques comme les crises de panique et le trouble panique. Il n'existe pas de distinction claire entre anxiolytiques et hypnotiques, car la plupart des anxiolytiques induisent le sommeil lorsqu'ils sont pris le soir, tandis que la plupart des hypnotiques ont un effet sédatif lorsqu'ils sont pris le jour.

Médicaments benzodiazépines courants: Alprazolam (Xanax), Diazépam (Valium), Lorazépam (Ativan), Clonazépam (Klonopin).

Conséquences à court terme sur la santé

La demi-vie varie selon les individus, et les personnes âgées ont tendance à éliminer ces médicaments beaucoup plus lentement, ce qui entraîne un risque accru d'effets secondaires, notamment étourdissements, ataxie, confusion mentale, altération du jugement et amnésie antérograde. Le risque d'effets indésirables, tels que chutes, diminution des fonctions cognitives et conduite avec facultés affaiblies, est significativement accru chez les personnes âgées, ce dernier cas n'étant pas limité à cette tranche d'âge. Selon certaines études européennes, outre l'alcool, les benzodiazépines, avec le cannabis, sont les substances psychoactives les plus répandues chez les conducteurs. Des études expérimentales démontrent que ces médicaments altèrent la capacité de conduire et, lorsqu'ils sont combinés à l'alcool, augmentent significativement le risque d'être impliqué dans un accident de la route ou d'en être la cause.

Dommmages à long terme pour la santé

L'intoxication aux benzodiazépines peut être associée à une désinhibition du comportement, pouvant conduire à un comportement hostile ou agressif. La consommation combinée d'alcool et de benzodiazépines augmente également le risque de surdose mortelle, car les deux agissent comme des dépresseurs du système nerveux central. Une interaction mortelle similaire peut se produire lorsque des opioïdes et des benzodiazépines sont pris dans le cadre d'un traitement polydrogue. Un nombre important de consommateurs problématiques ingèrent, sniffent ou s'injectent de fortes doses de benzodiazépines pour renforcer les effets euphorisants des opioïdes et minimiser les effets désagréables des psychostimulants. Le rapport annuel de l'EUDA sur l'état du problème de la drogue en Europe souligne que la consommation concomitante de benzodiazépines et d'opioïdes est l'un des principaux facteurs de risque de décès liés à la drogue. Il existe également un

risque de développer une dépendance croisée aux benzodiazépines.

Les signes et symptômes de sevrage peuvent être classés comme majeurs ou mineurs, comme ceux des troubles liés à la consommation d'alcool. Selon cette classification, les symptômes mineurs incluent l'anxiété, l'insomnie et les cauchemars. Les symptômes majeurs incluent les troubles de la perception, la psychose, l'hyperpyrexie et les crises d'épilepsie potentiellement mortelles.

Utilisation en médecine

Sur le plan médical, les benzodiazépines ne doivent être utilisées que comme remède à court terme contre l'anxiété et l'insomnie grave et invalidante, car une tolérance et une dépendance peuvent se développer même des semaines après le début de l'utilisation.

Contrôle international

40 benzodiazépines sont inscrites aux annexes de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971.

Statut juridique en Italie

Les **benzodiazépines** sont inscrites au **tableau I des substances narcotiques**, au **tableau IV des substances narcotiques** et au **tableau des médicaments** du décret présidentiel 309/90.

GHB et GBL

Le **GHB** (acide gamma-hydroxybutyrique) est un acide gras à chaîne courte qui agit comme neurotransmetteur et neuromodulateur dans le système nerveux central. Il est classé comme dépresseur du système nerveux central, avec des propriétés sédatives, hypnotiques et amnésiques. Il est communément appelé la **drogue du viol** en raison de ses effets sédatifs.

La gamma-butyrolactone, abrégée en **GBL**, est un composé chimique qui, une fois ingéré, se transforme rapidement dans l'organisme en GHB.

Comment les obtenir

Le GHB est une substance naturelle produite par les neurones GABAergiques à partir du GABA (acide gamma-aminobutyrique). Synthétiquement, il est produit en laboratoire par des procédés chimiques spécifiques.

Le GBL est un précurseur du GHB et se transforme rapidement en GHB après ingestion. Il est couramment utilisé en milieu industriel, mais peut être transformé en GHB par des procédés chimiques simples.

Comment ils se présentent

Le GHB est disponible sous forme liquide (incolore, inodore et pratiquement sans goût) ou sous forme de poudre cristalline hydrosoluble. Il existe également des formulations pharmaceutiques contenant du GHB sous forme d'oxydate de sodium (Xyremou Alcover) dans des solutions liquides à des dosages spécifiquement conçus pour un usage thérapeutique.

Le précurseur du GBL se présente sous la forme d'un liquide incolore et huileux, souvent utilisé pour adultérer le GHB ou vendu comme substance autonome.

Comment ils sont utilisés

Le GHB et le GBL sont généralement pris par voie orale, souvent mélangés à des boissons

alcoolisées et/ou à d'autres substances psychoactives.

Effets psychoactifs

Les effets du GHB apparaissent dans les 5 à 20 minutes suivant l'ingestion et atteignent leur maximum après 30 à 60 minutes. Leur durée varie de 1 à 7 heures, selon la dose et l'association avec d'autres substances. À faible dose, on observe une désinhibition, une euphorie, une relaxation musculaire et une augmentation de la libido. À mesure que la dose augmente, on observe somnolence, nausées, vomissements, amnésie, convulsions, bradycardie, dépression respiratoire, voire collapsus cardio-pulmonaire et décès.

Les effets sont amplifiés lorsqu'ils sont combinés avec de l'alcool, des benzodiazépines ou des opioïdes, augmentant considérablement le risque de surdose et de décès.

D'autres substances ayant des effets similaires sont: les benzodiazépines, les barbituriques.

Contrôle international

Le GHB est inscrit au tableau II de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971.

La GBL n'est pas soumise à un contrôle international.

Statut juridique en Italie

Le **GHB** et le **GBL** sont inclus dans le **tableau IV des substances narcotiques** du décret présidentiel 309/90.

KÉTAMINE

La **kétamine** est un anesthésique/médicament dissociatif de synthèse utilisé en médecine vétérinaire et, dans une moindre mesure, chez l'homme. Depuis le milieu des années 1990, son usage récréatif s'est généralisé en raison de ses effets dissociatifs.

À quoi ça ressemble

La kétamine se présente généralement sous forme liquide ou de poudre cristalline blanche. On la trouve également sous forme de comprimés, comme adultérant (par exemple, dans les comprimés de MDMA, ou ecstasy).

Comment l'utiliser

Sous forme liquide, il est pris par voie orale ou injecté, tandis que la poudre peut être sniffée. Son utilisation est souvent associée à de la MDMA, de la cocaïne ou de l'alcool.

Un mélange de MDMA, de kétamine et de phénéthylamine 2C-B est populaire à des fins récréatives sous le nom de **cocaïne rose**.

Effets psychoactifs

À faible dose, la kétamine induit un état d'euphorie, souvent suivi de crises d'anxiété ou de labilité de l'humeur. À forte dose, elle provoque une sédation, une amnésie, une anesthésie et un état de dissociation, qui peut devenir très sévère et altérer la réponse aux stimuli externes, avec agressivité, ataxie, dysarthrie, hypertonie musculaire, nystagmus, hyperréflexie et secousses myocloniques. À très forte dose, acidose, hyperthermie, tachycardie, hypertension artérielle sévère, convulsions et coma peuvent survenir. Bien que rares, des décès ont été signalés suite à la prise de kétamine. De nombreux utilisateurs rapportent des expériences de mort imminente, des sorties hors du corps, des hallucinations, une vision en tunnel, des pertes de mémoire et des trous de mémoire (K-holes).

Des cas de tolérance, de dépendance et de symptômes de sevrage ont été observés lors de nombreuses études animales. La tolérance aux effets recherchés de la kétamine se

développe rapidement et peut nécessiter une augmentation de la dose. L'un des risques associés à l'usage récréatif de la kétamine est le risque de dépendance psychologique chez certains individus, d'après les rapports de cas et les informations fournies par les utilisateurs. Rien ne prouve que la kétamine provoque des symptômes de sevrage chez l'humain.

Contrôle international

La kétamine ne figure pas dans les annexes de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961 ni dans la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971.

Statut juridique en Italie

La **kétamine** est inscrite au **tableau I des substances stupéfiantes** et au **tableau des médicaments**, section A du décret présidentiel 309/90.

HALLUCINOGENES

Les **substances hallucinogènes** ou **psychédéliques** sont un groupe diversifié de composés qui interagissent avec le système nerveux central, provoquant des altérations significatives de la perception, de la pensée et de l'humeur. Les hallucinogènes agissent principalement sur les neurotransmetteurs, notamment la sérotonine, la dopamine et la noradrénaline, altérant la communication entre les neurones. Cela interfère avec les processus cérébraux qui régulent la perception, la pensée et les émotions, provoquant des expériences psychédéliques uniques et souvent intenses. Ces substances peuvent être naturelles (comme la psilocybine, présente dans certains champignons) ou synthétiques (comme le LSD).

Parmi les substances hallucinogènes les plus connues, on trouve:

- **LSD**: l'une des substances synthétiques les plus puissantes;
- **Psilocybin**: contenu dans les champignons hallucinogènes;
- **Mescaline**: contenu dans la plante peyotl;
- **MDMA (ecstasy)**: bien qu'il ait des effets stimulants, il est souvent classé parmi les hallucinogènes;
- **DMT**: substance psychoactive présente dans certaines plantes et infusions.

Les hallucinogènes peuvent également être divisés en différentes classes en fonction de leur structure moléculaire:

- **sérotonine**: semblable à la sérotonine, un neurotransmetteur qui régule l'humeur, le sommeil et d'autres fonctions cérébrales (LSD, psilocybine, DMT). Mécanisme d'action: Ils interagissent avec les récepteurs de la sérotonine dans le cerveau, modifiant leur fonction;
- **phényléthylamines**: semblables aux catécholamines, un groupe de neurotransmetteurs qui comprend l'adrénaline et la noradrénaline (un exemple est la mescaline, présente dans le peyotl). Mécanisme d'action: ils agissent sur plusieurs récepteurs, dont ceux de la dopamine et de la noradrénaline;
- **pipéridinique**: semblable à la pipéridine, un composé organique cyclique comme la phencyclidine (PCP). Mécanisme d'action: ils bloquent les récepteurs du glutamate, un neurotransmetteur impliqué dans la transmission de l'information dans le cerveau.

Comment utiliser

Les modes d'utilisation des hallucinogènes varient en fonction de la substance spécifique, en particulier ils peuvent être pris par ingestion, inhalation et injection.

Effets psychoactifs

Les hallucinogènes sont une classe de substances qui provoquent de profondes distorsions de la perception, entraînant des expériences sensorielles et cognitives hautement subjectives et souvent intenses. Les effets de ces substances varient considérablement d'un individu à l'autre et dépendent de plusieurs facteurs, notamment la substance elle-même, le dosage, l'état mental de l'individu et le contexte (l'environnement). Les effets courants se résument à des distorsions perceptuelles, des altérations du temps, des changements émotionnels, une dépersonnalisation et une déréalisation.

Conséquences sur la santé

Les hallucinogènes peuvent provoquer une grande variété d'effets à court terme, dont certains peuvent être très intenses et effrayants. Il est important de noter que l'expérience avec ces substances est très subjective et peut varier d'une personne à l'autre, en fonction des facteurs décrits ci-dessus.

Certains des risques les plus courants associés à l'utilisation d'hallucinogènes peuvent être:

- mauvais voyage: ce sont des expériences extrêmement négatives et éprouvantes, caractérisées par une peur intense, de la paranoïa, une désorientation et un sentiment de perte de contrôle. Un bad trip peut durer plusieurs heures et laisser de profondes séquelles psychologiques.
- panique et anxiété: la consommation d'hallucinogènes peut déclencher des crises de panique et intensifier l'anxiété préexistante;
- distorsions perceptives: les hallucinations visuelles, auditives et tactiles peuvent être intenses et désorientantes. La perception du temps et de l'espace peut être altérée, créant un sentiment d'irréalité.
- pensée désorganisée: la pensée peut devenir confuse, illogique et difficile à suivre;
- comportements impulsifs et risqués: sous l'influence d'hallucinogènes, certaines personnes peuvent accomplir des actions impulsives et dangereuses;
- réactions psychotiques: chez certaines personnes, l'utilisation d'hallucinogènes peut déclencher ou aggraver des troubles psychotiques préexistants;
- effets physiques: nausées, vomissements, accélération du rythme cardiaque, augmentation de la pression artérielle, pupilles dilatées, transpiration et perte de coordination.

Utilisation en médecine

Ces substances ont été associées exclusivement au monde des drogues illégales et aux contextes récréatifs.

Cependant, des études scientifiques récentes relancent le débat sur leur potentielle utilité thérapeutique. On pense que les hallucinogènes agissent principalement sur les récepteurs de la sérotonine dans le cerveau, modulant l'activité de diverses zones cérébrales impliquées dans les émotions, la perception et la cognition.

LSD

Le **diéthylamide de l'acide lysergique (LSD)** est l'une des substances hallucinogènes semi-synthétiques les plus puissantes, produite à partir de l'acide lysergique, lui-même obtenu à partir de l'ergotamine, une substance dérivée du champignon **Claviceps purpurea**, un parasite du seigle et du blé.

Le LSD a été synthétisé pour la première fois en laboratoire par Albert Hoffmann pour le laboratoire Sandoz de Bâle en 1938. Quelques années plus tard, lors d'une réévaluation du composé, il en a ingéré accidentellement une petite quantité et a décrit son premier effet. Dans les années 1950 et 1960, Sandoz l'a évalué à des fins thérapeutiques et l'a commercialisé sous le nom de Delysid.

L'usage « récréatif » a commencé dans les années 1960 et est associé à la « période psychédélique ».

Comment l'obtenir

Le LSD est produit par synthèse chimique en laboratoire, où il est généralement préparé sous forme de sel tartrique soluble dans l'eau.

À quoi ça ressemble

Le LSD liquide est généralement utilisé pour imprégner de petits carrés de papier (buvards) de la taille d'un petit timbre-poste, souvent décorés de motifs colorés, contenant chacun une dose unique. Plus rarement, on le trouve sous forme de petits comprimés de 2 à 3 mm de diamètre (appelés « points »), de capsules, de morceaux de sucre ou de cubes de gélatine (appelés « vitrail »). Dans certains cas, il est disponible directement sous forme de solution liquide, dans de l'eau ou de l'alcool.

Le LSD est photosensible en solution liquide, alors qu'il est plus stable en doses sur papier.

Comment utiliser

Le LSD se prend principalement par voie orale. Des carrés de papier buvard sont placés sur la langue, où la substance est rapidement absorbée. Les comprimés ou les capsules, quant à eux, sont avalés. Les effets du LSD commencent généralement dans les 30 minutes suivant l'ingestion et peuvent durer de 8 à 12 heures, voire plus, selon la dose et l'état de santé du patient.

Effets psychoactifs

Le LSD agirait vraisemblablement sur le système sérotoninergique. Il est efficace à très faibles doses (jusqu'à 20 microgrammes) et ne crée généralement pas de dépendance. Ses effets apparaissent environ 30 minutes après l'ingestion et peuvent durer de 8 à 12 heures. La durée et l'intensité des effets dépendent de la dose.

Effets physiques: Les premiers effets physiques comprennent des pupilles dilatées, une légère hypertension et parfois une légère fièvre.

Effets psychiques: Les principaux effets sont de nature perceptive et sensorielle, notamment des distorsions visuelles, une synesthésie (comme l'audition colorée) et une perception temporelle altérée.

Conséquences à court terme sur la santé

Les réactions de panique, appelées « bad trips », peuvent être si intenses qu'elles nécessitent une intervention médicale. Si les symptômes disparaissent généralement en quelques heures, certaines personnes peuvent souffrir d'hallucinations prolongées pouvant durer

jusqu'à 48 heures et, dans de rares cas, d'états psychotiques durant 3 à 4 jours. L'effet dépend largement de l'état mental de la personne et de l'environnement dans lequel la substance est consommée.

Dommages à long terme pour la santé

La consommation de LSD peut être associée à des flashbacks, ou souvenirs sensoriels d'expériences vécues sous l'influence de la drogue, qui peuvent survenir de manière inattendue. Des effets secondaires extrêmement rares, tels que des actes irrationnels entraînant la mort, ont été documentés, mais les cas de décès directement imputables au LSD sont quasiment inexistantes.

Utilisation en médecine

Le LSD a été utilisé en psychothérapie sous le nom commercial Delysid dans le passé, mais n'est actuellement pas utilisé à des fins médicales.

Contrôle international

Le LSD est inscrit au tableau I de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971.

Statut juridique en Italie

Le **LSD** est inscrit au **tableau I des substances stupéfiantes** conformément au décret présidentiel 309/90.



Texte et traitement de données par le II Service "Études, Recherches, Informations et Projets"
et des Bureaux antidroque à l'étranger de la Direction Centrale pour les Services Antidroque

Projet graphique : Sovrintendente Capo Tecnico Coordinatore de la Police d'Etat Paolo Poggi
Vice Sovrintendente de la Police d'Etat Angelo Bertucci
Assistente Amministrativo (Ministère de l'Intérieur) Francesco Cenciarelli

Collaboration scientifique: Biologiste Dott.ssa Silvia Graziano e Chimie Dott.ssa Valeria Buccilli

Traduction par : Dott.ssa Sara Macchiavelli



DCSA

Adresse

Via Torre di Mezzavia 9/121
00173 ROMA
ITALIA

Téléphone

+39 06 4651

Courrier Électronique Certifié

dipps016.0000@pecps.interno.it

Site internet

antidroga.interno.gov

E-mail

direzione.antidroga@interno.it